

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Version 2**

**Le jeudi 26 mars 2015**

**à 17 h**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le jeudi 19 mars 2015

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 26 mars 2015, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves SAINDON

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

*(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 26 mars 2015**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 26 mars 2015 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 12 mars 2015.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 15.01 et 15.02, 20.21 à 20.27, 30.01 à 30.03, 41.21 à 41.23, 51.01 à 51.03.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 15.01, 15.02 et 20.27 qui seront distribués dès que possible et de l'article 51.03 pour lequel aucun document ne sera livré

Veillez noter également que l'article 3.02 est maintenant disponible sur la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 26 mars 2015**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 2**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 février 2015

## **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

### **04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

### **04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

### **04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

## **05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

### **05.01**     Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

## **06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

### **06.01**     Service du greffe

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé : « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal »



## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Service des technologies de l'information - 1145954006

Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13776 (2 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

### 20.02 Service des technologies de l'information - 1145911001

Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence* Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :* police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.03 Service des technologies de l'information - 1152414001

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

### 20.04 Service des technologies de l'information - 1152414002

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.05**     Service des technologies de l'information - 1146075009

Autoriser la prolongation du contrat octroyé à Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.06**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1143838006

Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soum.)

*Compétence*                                    Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                            police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
                                                          premiers répondants

**20.07**     Service des technologies de l'information - 1155035003

Autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses

*Compétence*                                    Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                            police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
                                                          premiers répondants

**20.08**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029002

Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.09** Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1144474004

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.10** Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029003

Autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.11** Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures  
- 1154822004

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*



**20.12**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342006

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence  
d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.13**     Service des infrastructures voirie et transports - 1151009004

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence  
d'agglomération :*                   Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.14**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956002

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13876 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence  
d'agglomération :*                   Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

**20.15**     Service des infrastructures voirie et transports - 1151009005

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence  
d'agglomération :*                    Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.16**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504005

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14105 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence  
d'agglomération :*                    Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

**20.17**     Service de l'environnement - 1144390001

Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000 \$ sur 7 ans / Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et à la réalisation des analyses de laboratoire et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943 \$ sur 7 ans

*Compétence  
d'agglomération :*                    Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.18**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154315001

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie

*Compétence*                                   Planification des déplacements dans l'agglomération  
*d'agglomération :*

**20.19**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565002

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 30 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
                                                          premiers répondants

**20.20**     Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154565004

Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville de Montréal loue de la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum à Montréal, utilisé pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (Crimes technologiques) - Dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                           police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
                                                          premiers répondants

**20.21**     Service des infrastructures voirie et transports - 1145897008

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.)

*Compétence  
d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.22**     Service de l'environnement - 1152621001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à 142975 Canada Itée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.)

*Compétence  
d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.23**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146019006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 (1 soum.)

*Compétence  
d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.24**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures  
- 1154822003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10164 (2 soum.)

*Compétence*                             Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du  
*d'agglomération :*                   domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,  
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le  
centre-ville

**20.25**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1144474003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.26**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146019007

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ondel inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soum.)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.27**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**30 – Administration et finances**

**30.01**     Service de l'environnement - 1155334001

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative l'« Heure de la Terre » et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30, le samedi 28 mars 2015

*Compétence*                                   Actes inhérents ou accessoires à une compétence  
*d'agglomération :*                           d'agglomération

**30.02**     Service du greffe - 1153430005

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

*Compétence*                                   Actes inhérents ou accessoires à une compétence  
*d'agglomération :*                           d'agglomération

**30.03**     Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes  
- 1153592002

Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

*Compétence*                                   Acte mixte  
*d'agglomération :*

## **41 – Avis de motion**

### **41.01**     Société du Parc Jean-Drapeau - 1146807004

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération

*Compétence*                                     Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau  
*d'agglomération :*

### **41.02**     Service des technologies de l'information - 1154207003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

### **41.03**     Service des technologies de l'information - 1154207001

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

### **41.04**     Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1145075005

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.05**     Service de l'eau - 1152839015

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.06**     Service de l'eau - 1152839001

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.07**     Service de l'eau - 1152839003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.08**     Service de l'eau - 1152839007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*





**41.14**     Service des technologies de l'information - 1154207013

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**41.15**     Service des technologies de l'information - 1154207011

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**41.16**     Service des technologies de l'information - 1154207005

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**41.17**     Service de l'eau - 1152839011

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.18**     Service de l'eau - 1152839012

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.19**     Service de l'eau - 1152839013

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.20**     Service de l'eau - 1152839014

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.21**     Service de l'eau - 1152839004

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.22**     Service de l'eau - 1152839005

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.23**     Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691002

Avis de motion - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec

*Compétence d'agglomération :*                      Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture**

**42.01**     Service de l'environnement - 1151185001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson

*Compétence d'agglomération :*                      Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**42.02**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1145361002

Adoption - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés

*Compétence d'agglomération :*                      Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale:*                                      Ce dossier a fait l'objet d'un avis de motion au conseil d'agglomération du 26 février 2015 résolution CG15 0094. Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifié.

**42.03**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal

*Compétence*                             Annexe du décret - Parc du Mont-Royal  
*d'agglomération :*

**42.04**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154956003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal

*Compétence*                             Annexe du décret - Parc du complexe environnemental  
*d'agglomération :*                     Saint-Michel

**42.05**     Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien  
- 1154472001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
                                                  premiers répondants

**42.06**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1153226001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

*Compétence*                             Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du  
*d'agglomération :*                     domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,  
                                                  dans un secteur de l'agglomération désigné comme le  
                                                  centre-ville

**42.07**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1153226003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent

*Compétence*                             Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du  
*d'agglomération :*                    domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,  
                                                  dans un secteur de l'agglomération désigné comme le  
                                                  centre-ville

**42.08**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1150541003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**42.09**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1150541004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

*Compétence*                             Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du  
*d'agglomération :*                    domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,  
                                                  dans un secteur de l'agglomération désigné comme le  
                                                  centre-ville

**42.10**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**42.11**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1150541005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier

*Compétence  
d'agglomération :*                      Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**42.12**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1150776001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

*Compétence  
d'agglomération :*                      Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**42.13**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -  
1151097002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

*Compétence  
d'agglomération :*                      Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

**42.14**     Service de la diversité sociale et des sports - 1150706002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées

*Compétence  
d'agglomération :*                      Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**42.15**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1153838001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**42.16**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1153838002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**42.17**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1153838003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**42.18**     Service des infrastructures voirie et transports - 1156707001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain

*Compétence d'agglomération :*                   Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville



**42.19**     Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -  
1150219001

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook

*Compétence d'agglomération :*                      Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**42.20**     Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -  
1142622006

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481)

*Compétence d'agglomération :*                      Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**42.21**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

*Compétence d'agglomération :*                      Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

## 44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

### 44.01 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1140524001

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale:* Avis de motion et adoption du projet de règlement donné le 21 août 2014 par le conseil d'agglomération  
Assemblée de consultation publique tenue les 12 et 13 novembre 2014

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion - 1150400001

Nomination temporaire au Bureau du taxi de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 51.02 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1153570003

Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Éléments du développement économique que sont tout centre de congrès, port ou aéroport

### 51.03 Service du greffe

Nomination – Commission permanente

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 26 février 2015  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 26 février 2015  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, Mme Cynthia Homan, à titre de représentante du maire de la Ville de Pointe-Claire, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Beny Masella, M. Charles Mickie, à titre de représentant de la mairesse du Village de Senneville, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe

**AUTRE PRÉSENCE :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

**1 - Période de questions du public**

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Murray Levine	M. Denis Coderre	Demande une plus grande implication montréalaise dans les différentes œuvres de charité
M. Normand Simon	M. Denis Coderre	Invitation à un événement réunissant 8 différentes communautés religieuses le 26 avril 2015 au « St-James United Church » pour la paix dans le monde

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Article 4.02 de l'ordre du jour - Subvention de 25 000 \$ accordée à la Société des chefs cuisiniers – explications demandées
M. Anthony Housefather	M. Pierre Desrochers	Paramètres de partage des dépenses mixtes, entre autres pour le Service de l'eau, entre la ville-centre et l'agglomération
Mme Maria Tutino	M. Russel Copeman	Rencontre prévue le 18 mars 2015 au sujet de l'article 4.8.3.4 du schéma d'aménagement / Explications des modifications apportées au schéma

À 17 15, Monsieur Denis Coderre propose au maire de Ville Mont-Royal ainsi qu'aux villes liées de participer à une rencontre pour discuter des réalités et des impacts touchant la circulation sur l'artère entourant le projet «15/40 ». Monsieur Philippe Roy évoque la possibilité qu'un comité soit créé pour débattre de la question du transport.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 21.

---

### CG15 0062

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 51.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG15 0063

#### Approbation du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG15 0064**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2015**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> au 25 janvier 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 25 janvier 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 25 janvier 2015.

---

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

**6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

**CG15 0065**

**Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain**

M. Benoît Dorais dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.01

---

## 7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

### CG15 0066

#### **Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014**

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.01 1150498001

---

### CG15 0067

#### **Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Projet de règlement P-RCG 14-024**

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Projet de règlement P-RCG 14-024, et le conseil en prend acte.

07.02 1151079002

---

## 11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0068**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Trium inc. pour une période de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0163;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146135007

---

**CG15 0069**

**Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0162;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2016, de l'entente-cadre conclue avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546 ;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1154338001

---

**CG15 0070**

**Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0166;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13957 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1143456006

---

**CG15 0071**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0168;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143569001

---



**CG15 0072**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc. à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totale de 1 465 mètres carrés, constitué de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totalisant 1 465 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143778004

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG15 0073**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés situé sur une partie du lot 2 160 275, aux abords du canal Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et d'entretien de ses infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0172;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à des fins de maintien et d'entretien des ses infrastructures d'aqueduc, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés, situé entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, constitué d'une partie du lot 2 160 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
Mme Cynthia Homan  
M. Charles Mickie  
Mme Maria Tutino

20.06 1134733002

---

#### CG15 0074

**Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0175;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :
  - l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant;
  - la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015;
  - l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$;
- 2- d'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties;
- 3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
Mme Cynthia Homan  
M. Anthony Housefather  
M. Edward Janiszewski  
M. Errol Johnson

M. Beny Masella  
M. Charles Mickie  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Peter F. Trent  
Mme Maria Tutino

20.07 CTX1146641003

---

#### **CG15 0075**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0221;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143501002

---

#### **CG15 0076**

**Conclure une entente cadre collective d'une durée totale de 36 mois avec Distribution LG pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0197;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution LG, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13949 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1156133001

---

**CG15 0077**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0205;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1140541023

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0078**

**Accorder des contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 177 288 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0207;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 56 mois, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, celui de la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

<b>Entreprise</b>	<b>Écocentres</b>	<b>Total taxes incluses</b>
Pro-Vert Sud-Ouest	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$
	LaSalle	1 294 612 \$
	Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
	Saint-Laurent	1 234 492 \$
	Saint-Michel	1 619 418 \$
	<b>Grand total</b>	<b>10 177 288 \$</b>

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1142621005

**CG15 0079**

**Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0211;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Charles Mickie  
Mme Maria Tutino

20.12 1150648001

---

#### **CG15 0080**

**Approuver le projet d'entente avec Gestion Grimar inc. sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0212;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre Gestion Grimar inc. et la Ville de Montréal sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154240001

---

#### **CG15 0081**

**Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0215;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires;
- 2 - d'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1156692001

---

**CG15 0082**

**Approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1498, boulevard St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2018 - Dépense totale de 529 786,98 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0216;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 mètres carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144565006

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0083**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc. un espace d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, pour un montant total de 120 111,69 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0217;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant un revenu total de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1145323013

**CG15 0084**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés à des fins de services alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour un montant total de 29 791,67 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0218;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour un revenu total de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1145323014

---

**CG15 0085**

**Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ au Conseil des arts de Montréal afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0219;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ pour l'année 2015 au Conseil des arts de Montréal (CAM) afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- 2 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 40 000 \$ provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération vers le budget des dépenses communes dédié à la contribution au CAM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1150681001

---



**CG15 0086**

**Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0263;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents, dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, qui sera assumé par les Villes liées, selon leur demande;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145035009

---

**CG15 0087**

**Accorder un contrat à Systèmes Testforce inc. pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13970 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0265;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Systèmes Testforce inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13970 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1145035011

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0088**

**Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0264;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145035012

---

**CG15 0089**

**Approuver le projet de 3e modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1555, rue Carrie-Derick (8170) à Montréal, utilisés pour les besoins administratifs de plusieurs services, pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit du 1er mai 2015 au 31 décembre 2020 - Dépense totale de 7 180 538,57 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième modification du sous-Bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, pour une période de 5 ans et 8 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, des locaux d'une superficie d'environ 3 762,85 mètres carrés (40 503 pi<sup>2</sup>), au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, moyennant un loyer annuel de 1 175 850,19 \$, taxes incluses, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;

- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1154565001

---

## CG15 0090

### Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214710 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0273;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214710 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Anthony Housefather  
M. Edward Janiszewski  
M. Errol Johnson  
M. Beny Masella  
M. Charles Mickie  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Peter F. Trent  
Mme Cynthia Homan  
Mme Maria Tutino

20.23 1151009001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0091**

**Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0157;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- de réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;
- 2- de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1140775001

---

#### **CG15 0092**

**Adopter une résolution de contrôle intérimaire - Site de Meadowbrook**

Attendu que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui constitue l'annexe A de ce règlement, prévoit à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » l'affectation « Grand espace vert ou récréation » pour le site de Meadowbrook;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive le site de Meadowbrook;

Vu les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook tel qu'il est délimité sur le plan joint à l'annexe A de la présente résolution ;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

1. aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :
  - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
  - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
  - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;
2. aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150219001

---

## ANNEXE A

### PLAN INTITULÉ « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – SITE DE MEADOWBROOK »

---



**CG15 0093****Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1151185001

**CG15 0094****Avis de motion - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1145361002

**CG15 0095****Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1154956004

**CG15 0096****Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1154956003

**CG15 0097**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1154472001

**CG15 0098**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1153226001

**CG15 0099**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1153226003

**CG15 0100**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1150541003

**CG15 0101**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1150541004

---

**CG15 0102**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1151701001

---

**CG15 0103**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1150541005

---

**CG15 0104**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1150776001

---



**CG15 0105**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1151097002

---

**CG15 0106**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1150706002

---

**CG15 0107**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1153838001

---

**CG15 0108**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1153838002

---

**CG15 0109**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1153838003

---

**CG15 0110**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1156707001

---

**CG15 0111**

**Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.19 1150219001

---

**CG15 0112**

**Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.20 1142622006

---

**CG15 0113**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.21 1150504003

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0114**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0022;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140390005

*Règlement RCG 15-003*

---

**CG15 0115**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0024;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140390008

*Règlement RCG 15-004*

---

**CG15 0116**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0027;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140390010

*Règlement RCG 15-005*

---

**CG15 0117**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0025;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1140390007

*Règlement RCG 15-006*

---

**CG15 0118**

**Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008**

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0101;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144368010

*Règlement RCG 15-007*

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0119**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0080;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1140390012

*Règlement RCG 15-008*

---

#### **CG15 0120**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0082;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1140390014

*Règlement RCG 15-009*

---

**CG15 0121**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0084;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1140390015

*Règlement RCG 15-010*

---

**CG15 0122**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0088;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1141081008

*Règlement RCG 15-011*

---

**CG15 0123**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015, par sa résolution CE15 0132;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1141177001

*Règlement RCG 15-012*

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG15 0124**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;



Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0091;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1141081010

*Règlement RCG 15-013*

---

**CG15 0125**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0093;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1141081012

*Règlement RCG 15-014*

---

**CG15 0126**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1141081006

*Règlement RCG 15-015*

---

**CG15 0127**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0307;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1146316001

*Règlement RCG 15-016*

---

**CG15 0128****Nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0295;

Vu la résolution CM15 0149 du conseil municipal en date du 23 février 2015;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition pour dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal;
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi 28 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

2 - d'amender le sommaire décisionnel de ce dossier, en remplaçant la 2<sup>e</sup> phrase du paragraphe reproduit ci-après apparaissant dans la zone « Description » du sommaire, afin qu'elle se lise comme suit :

« Ce sommaire décisionnel vise à procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la CRÉ. Tel que proposé par la Ville de Montréal et le Conseil d'administration de la CRÉ de Montréal, il est privilégié de procéder à la dissolution et liquidation de la CRÉ Montréal par un transfert vers un nouvel organisme de concertation. L'article 250 du projet de loi 28 ... »

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154784006

---

**Article 51.02****Nomination - Commission permanente**

Retiré (voir l'article 3.01)

---

À 17 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

\_\_\_\_\_  
Gilles Deguire  
Président de l'assemblée

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Denis Coderre  
Maire

**04.01**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
26 MARS 2015**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE AGGLOMÉRATION  
PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	MONTANT
A MOURDOUKOUTAS	100 % AGGLOMÉRATION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES OPÉRATIONS - SERVICES AUX CITOYENS	1145985001	CONCLURE AVEC LA COMPAGNIE A MOURDOUKOUTAS UNE ENTENTE-CADRE D'UNE DURÉE DE 24 MOIS POUR LA FOURNITURE DE NOURRITURE AUX DÉTENU DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13663 - 6 SOUMISSIONNAIRES - 338 371,43 \$, TAXES INCLUSES	CE15 0110	2015-01-26	338 371 \$
AUTOBUS GIRARDIN INC.	100 % AGGLOMÉRATION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES OPÉRATIONS - ACTIVITÉS DE SOUTIEN	1144472010	ACCORDER UN CONTRAT À " AUTOBUS GIRARDIN INC. ", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE QUATRE MINIBUS DE TYPE COMMERCIAL 2015, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 459 808.02 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-14055 - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE15 0145	2015-01-29	459 808 \$
CLAUDE CORMIER + ASSOCIÉS INC.	DÉPENSES MIXTES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 52,5 % - AGGLOMÉRATION 47,5% - VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	DIRECTION	1151701004	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À CLAUDE CORMIER + ASSOCIÉS INC. POUR L'ACTUALISATION DE LA PORTION NORD DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE DORCHESTER POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 79 204,84 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (14-1402) - (2 SOUMISSIONNAIRES) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE15 0146	2015-01-29	79 205 \$
CONSTRUCTIONS PIER-JAL INC.	100 % AGGLOMÉRATION	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1143456004	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME CONSTRUCTIONS PIER-JAL INC. POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE FORMATION DANS LA CASERNE DE POMPIERS N° 71 SITUÉ AU 5500, CHEMIN DU BOIS-FRANC, ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT. DÉPENSE TOTALE DE 243 077,53 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 5740 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE15 0167	2015-02-05	227 067 \$
CREUSAGE R.L. INC.	100 % AGGLOMÉRATION	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1144473001	CONCLURE AVEC LA FIRME CREUSAGE R.L. INC., UNE ENTENTE-CADRE D'UNE DURÉE DE 36 MOIS POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS, POUR LE NETTOYAGE DES CHAMBRES DE VANNES DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUÉDUC - APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13883 (5 SOUMISSIONNAIRES) - MONTANT ESTIMÉ : 290 012,94 \$, TAXES INCLUSES	CE15 0144	2015-01-29	290 013 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO	100 % AGGLOMÉRATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	DIRECTION	1144822060	ACCORDER UN CONTRAT À LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., POUR LES TRAVAUX DE PLANAGE, REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE ET RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, LÀ OÙ REQUIS, DANS LA RUE MANSFIELD, DE LA RUE SAINT-ANTOINE OUEST AU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST. ARRONDISSEMENT: VILLE-MARIE. DÉPENSE TOTALE DE 523 318,33 \$ (CONTRAT : 449 918,33 \$ + INCIDENCES : 73 400,00 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 283401 - 6 SOUMISSIONNAIRES	CE15 0118	2015-01-26	449 918 \$
MICROSOFT CANADA	DÉPENSES MIXTES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 52,5 % - AGGLOMÉRATION 47,5% - VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1155954001	ACCORDER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À MICROSOFT CANADA, FOURNISSEUR UNIQUE, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES ET DE SUPPORT POUR LES PRODUITS INFORMATIQUES DE BUREAUTIQUE ET DES SERVEURS DE LA FIRME MICROSOFT, POUR LA PÉRIODE DU 1ER MARS 2015 AU 29 FÉVRIER 2016, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 60 936,75 \$, TAXES INCLUSES	CE15 0164	2015-02-05	60 937 \$
SERVICES MATREC INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1144119005	CONCLURE AVEC SERVICES MATREC INC., UNE ENTENTE-CADRE COLLECTIVE D'UNE DURÉE DE CINQ (5) ANS, POUR LA LOCATION ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE DE TOILETTES MOBILES, PORTATIVES ET CHIMIQUES, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC # 14-13692 - MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE : 349 696,46 \$ (2 SOUMISSIONNAIRES.)	CE15 0111	2015-01-26	349 696 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 8

TOTAL : 2 255 015 \$

**04.02**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
26 MARS 2015**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE AGGLOMÉRATION  
PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM DU FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DE DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	SUBVENTION			
								CONTRIBUTION MONÉTAIRE	ÉCART VERSUS VALEUR MARCHANDE DU LOYER OU DU TERRAIN	SOUTIEN TECHNIQUE	VALEUR TOTALE
<b>AUCUN CONTRAT POUR LA PÉRIODE</b>											
<b>TOTAL :</b>								0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>OMBRE DE SUBVENTIONS :</b>								0	0	0	0



**04-03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
26 MARS 2015**

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICES CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015**

LISTE SIMON ET DÉCISIONS DÉLÉGUÉES

# VILLE DE MONTRÉAL / DÉPENSES MIXTES

VILLE DE MONTRÉAL / DÉPENSES MIXTES  
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

\* Les bons de commandes relatifs aux dépenses d'administration générale ne sont pas inclus dans ce rapport, car ils font l'objet d'une facturation annuelle à l'agglomération.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT	PORTION À LA CHARGE DE L'AGGLOMÉRATION
CANADIEN NATIONAL	1027176	19 février 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	FACTURE : 91111760 - CLIENT : 16189 (16188) - RÉFÉRENCE CN : 40090676 ENTRETIEN DES PASSAGES À NIVEAU PUBLICS DU MOIS DE JANVIER 2015	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	6 127 \$	11,00%
CANAL GEOMATICS INC.	1024117	6 février 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	QUOTE: 3130379GNSMART PROFESSIONAL FOR 5 STATIONS MAINTENANCE 2015-FEB-01 ENDING 2016-JAN-31	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	4 554 \$	11,00%
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1022482	30 janvier 2015	MORISSETTE, CHANTAL	FRAIS POUR CELLULAIRE DE LA DIRECTION SERVICE DE L'EAU - SUBDIVISION 32175002	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 782 \$	75,00%
CHARLOTTE HORNY	1026052	13 février 2015	DUCAS, SYLVAIN	CONSEILLER EN PROTECTION DU PATRIMOINE. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS VACANTS, À RISQUE OU DONT L'AVENIR EST INCERTAIN	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE	15 433 \$	56,40%
CIBL FM.	1026599	17 février 2015	ALLARD, PATRICE	DEUXIÈME FACTURE (2/3) CONTRAT 16013, 10 ÉMISSIONS THÉMATIQUES - MONTRÉAL MIXTE(60 MINUTES) 7 OCTOBRE AU 7 JUILLET 2015	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DÉVELOPPEMENT SOCIAL	4 593 \$	20,00%
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1025209	11 février 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	POUR PAYER FACTURE MENSUELLE # 11071918 POUR LE MOIS DE JANVIER 2015 POUR FRAIS D'ENTRETIEN DE FEUX CLIGNOTANTS ET DE BARRIÈRES	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 156 \$	11,00%
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1024124	6 février 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	MONTANT SANS TAXES POUR PAYER FACTURES AYANT ATTRAIT À DE L'INFORMATION FONCIÈRE (EX. CADASTRES ET LOTS), UNITÉ OU MOINS DE 1 \$ POUR UNE PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015.	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	7 000 \$	11,00%
HOSKIN SCIENTIFIQUE LTEE	1026418	16 février 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	ACHAT : AFFICHEUR PRO PLUS, CÂBLE, ACCEPTE CAPTEURS.	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER	3 921 \$	19,00%
INTEGRAL JEAN BEAUDOIN	1024389	6 février 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : MANDAT D'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE MISE EN VALEUR ET DE SIGNALISATION - PROJET RUE SAINT-DENIS, DE DULUTH À MARIE-ANNE. N/REF. : DRM 3022	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER	22 730 \$	19,00%

VILLE DE MONTRÉAL / DÉPENSES MIXTES  
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

\* Les bons de commandes relatifs aux dépenses d'administration générale ne sont pas inclus dans ce rapport, car ils font l'objet d'une facturation annuelle à l'agglomération.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT	PORTION À LA CHARGE DE L'AGGLOMÉRATION
INTERGRAPH CANADA LTD	1021981	29 janvier 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	PROPOSITION : 8038 MODALITÉS : SGICA-092410CERDX2743ERDAS ER MAPPER (LIC ONLY) STANDARD - 01 MARS 2015 AU 29 FÉV 2016 PROPOSITION: 8038 MODALITÉS : SGICA-092410CGSPX5020APOLLO ESSENTIALS16 CORE - STANDARD - 01 MARS 2015 AU 29 FÉV 2016	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	2 825 \$	11,00%
INTERGRAPH CANADA LTD	1021981	29 janvier 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	PROPOSITION: 8038 MODALITÉS : SGICA-092410CERDX2743ERDAS ER MAPPER (LIC ONLY) STANDARD - 01 MARS 2015 AU 29 FÉV 2016 PROPOSITION: 8038 - MODALITÉS : SGICA-092410CGSPX5020APOLLO ESSENTIALS 16 CORE - STANDARD - 01 MARS 2015 AU 29 FÉV 2016	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR	8 476 \$	80,00%
ISABELLE BURGUN	1022393	30 janvier 2015	ALLARD, PATRICE	FACTURE POUR LA PREMIÈRE PARTIE DU CONTRAT DE RECHERCHE ET DE RÉDACTION DE COLLECTIF QUARTIER.	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DÉVELOPPEMENT SOCIAL	2 000 \$	20,00%
LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1022577	2 février 2015	JUTRAS, PIERRE	LOCATION DE VÉHICULES	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	2 236 \$	45,00%
MORNEAU SHEPELL LTD.	1022474	30 janvier 2015	MORISSETTE, CHANTAL	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR LE SERVICE DE L'EAU	SERVICE DE L'EAU	HYG. DU MILIEU - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	8 399 \$	75,00%
ORDINATEURS UNITECH	1025962	13 février 2015	DUCAS, SYLVAIN	LOGICIEL ET PROGICIEL - RHINO 5 COMMERCIAL - SOUMISSION # 2655.	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE	5 223 \$	25,00%
PMP MEDIA INC	1023116	3 février 2015	PELOQUIN, YVAN	TÊTE D'IMPRESSION ET NETTOYEUR NOIR 90, UNITÉ C5054A	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER	3 327 \$	19,00%
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1022385	30 janvier 2015	ALLARD, PATRICE	PAIEMENT POUR SOUTIEN TECHNIQUE ET LOGISTIQUE POUR L'ORGANISATION DU SÉMINAIRE « VILLE ET INTER CULTURALISME » FACTURE : 409576	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DÉVELOPPEMENT SOCIAL	2 237 \$	20,00%

TOTAL : 104 019 \$

**FACTURES ET BONS DE COMMANDE  
DE PLUS DE 2 000 \$**

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
2418627 ONTARIO LTD	1021283	28 janvier 2015	GODIN, ERIC	CARTOUCHES IRRITANT CHIMIQUE - SOUMISSION ND-008	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	19 877 \$
2418627 ONTARIO LTD	1021777	29 janvier 2015	GODIN, ERIC	FUSIL À GAZ	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 951 \$
2418627 ONTARIO LTD	1026503	17 février 2015	GODIN, ERIC	SOUMISSION ND-008, IRRITANT CHIMIQUE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 759 \$
4528221 CANADA INC.	1014843	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATION D'ASPIRATEURS POUR DIVERS BÂTIMENTS AU SIM POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 100 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP8354	16 février 2015	MARSAN, ANDRE	REPLISSAGE DES BOMBONNE POUR LES RESPIRATEURS AUTONOMES	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 100 \$
AEROCHEM INC.	1022623	2 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-HYDRAULIQUE LITRE HUILE CE # FLHUILECEILDZ LUBRIFIANT MX-EP 425 GR # AEMXEP 425GDZ DROIT DE MANUTENTION/ DROIT DE MANUTENTION	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 234 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP7384	6 février 2015	HERISCHI, BABAK	AJOUT D'ALARMES DE HAUT NIVEAU RÉSERVOIRS DES PRODUITS CHIMIQUES	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	14 475 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP8090	26 janvier 2015	MARSAN, ANDRE	PIÈCES DE RECHANGE POUR MP SECTEUR DE LA CHLORATION	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 681 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP8138	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	SONDE DE PH HACH ET HANNA	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 099 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP8195	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	KIT ENTRETIEN INJECTEUR RPKEJ-10	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 357 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP8247	5 février 2015	MARSAN, ANDRE	TURBIDIMÈTRE DE LABORATOIRE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 926 \$
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1020893	27 janvier 2015	BERNIER-BRIERE, ANNE-MARIE	CONTRAT D'ENTRETIEN POUR L'ICPMS - 2015- LABORATOIRE DB	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	16 767 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1022414	30 janvier 2015	ARBIC, DENISE	CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE GCMS (SEMI VOL.) BC POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT DE 2 ANS.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 683 \$
AIR LIQUIDE CANADA INC.	DEP7963	28 janvier 2015	MARSAN, ANDRE	AZOTE CG120358 - REMPLACE DEP3349	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	15 748 \$
AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP.	1025896	13 février 2015	PERRAS, SYLVAIN	LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES CONDUITS AU NIVEAU DU SITE SATELLITE AÉROPORT DE MONTRÉAL (ADM) - MODE D'ADJUDICATION : GRÉ À GRÉ	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	AUTRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 315 \$
AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP.	1025926	13 février 2015	PERRAS, SYLVAIN	FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES HAUBANS AU NIVEAU DU SITE SATELLITE AÉROPORT DE MONTRÉAL (ADM) AUPRÈS DE LA FIRME AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (ANCIENNEMENT CASSIDIAN COMMUNICATIONS CORP.) (MODE D'ADJUDICATION : GRÉ À GRÉ)	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	AUTRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE	12 005 \$
ALPHAPLANTES	1020513	26 janvier 2015	LACHANCE, BRUNO	LOCATION ET ENTRETIEN DES PLANTES INTÉRIEURES	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 249 \$
ALPHAPLANTES	DEP8343	16 février 2015	HERISCHI, BABAK	ENTRETIEN DES PLANTES POUR L'USINE ATWATER	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 100 \$
ANACHEM LTEE	1023799	5 février 2015	FONTAINE, RICHARD	DISPOSITION DE PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE.	SERVICE DE L'EAU	DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - ÉLIMINATION	10 499 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1023820	5 février 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	5 727 \$
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1020776	26 janvier 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	CONTRAT DE MAINTENANCE SPVM VIGIE SALLE DE FORMATION QUARTIER GÉNÉRAL 7E ÉTAGE - SALLE CCTI QG 7E ÉTAGE - SALLE DE ASSISTANT DIRECTEUR QUARTIER GÉNÉRAL 6E ÉTAGE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	10 499 \$
AREO-FEU LTEE	1022635	2 février 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM - MECANIQUE FACTURE 28251 - T-REX 2-81 (720) INSTALLATION D'UN PROTECTEUR POUR TABLEAU DE L'OPÉRATEUR DANS LA NACELLE INSTALLATION D'UN PROTECTEUR POUR MANETTE DU CONTRÔLE DU CANON	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	GESTION DES ÉQUIPEMENTS - SÉC. INCENDIE	8 252 \$
AREO-FEU LTEE	1023262	4 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-CUIR BOTTE FIRE PRO GR. 10 BOTTE FIRE PRO GR. 8	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 258 \$
AREO-FEU LTEE	1023650	4 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-APRIA COURROIE RÉTRACTABLE POUR MICRO, RT2-4022 FIRE MC KEEPER	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 089 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AREO-FEU LTEE	1023769	5 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-APRIA MEMBRANE AVEC CAPUCHON POUR CYLINDRE D'AIR 30 MINUTES, LONGUEUR 21" DIAMÈTRE 5.4" SLEEVE: 5.4" X 16" CAP. - SOUM: 38389	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	6 509 \$
AREO-FEU LTEE	1023771	5 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-HYDRAULIQUE PLAPIPE ELKHART MODÈLE: B278. ENTRÉE : FILET FEMELLE 3.047 X 7, TOLÉRANCE .0005, POIGNÉE HORSESHOE, FILET SORTIE : NPSH 1.5"	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	9 437 \$
AREO-FEU LTEE	1023774	5 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-HYDRAULIQUE DIVISION RÉDUCTION ELKHART MODÈLE B100A ENTRÉE STORZ SWIVEL 65 MM SORTIE STORZ 38 MM. POIGNÉE LONGUE ELK-0-LITE # 02507511	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 034 \$
AREO-FEU LTEE	1027475	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - HYDRAULIQUE CHAÎNE DUAL RAKER CARBIDE TIPPED CHAIN 16" CUTTING LENGHT # CEDR404-56A	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	7 874 \$
ARMSERV INC.	1020630	26 janvier 2015	BERNIER-BRIERE, ANNE- MARIE	ENTRETIEN HOTTES	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	4 922 \$
AUTO H. GREGOIRE	DEU14977	29 janvier 2015	FONTAINE, RICHARD	VÉHICULES USAGÉS POUR REMPLACEMENT DE VÉHICULES REBUTÉS	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	21 822 \$
AUTOMOBILES GROSVENOR INC.	38231	4 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400172	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 001 \$
AVENSYS INC.	1021917	29 janvier 2015	RABY, MICHEL	ENTRETIEN RÉPARATION ÉQUIPEMENTS	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	RÉSEAUX D'ÉGOUT	7 349 \$
AVENUE 8 INC.	1022332	2 février 2015	SAINTE MARIE, PIERRE	CONCEPTEUR DE CARTONS D'INVITATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	2 100 \$
AV-TECH INC.	1023088	3 février 2015	MOISE, CARL	CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET RÉPARATION DES BARRIÈRES LEVANTES DANS LES 7 ÉCOCENTRES	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	MATÉRIAUX SECS - TRAITEMENT	9 205 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	1024892	10 février 2015	LEFEBVRE, SERGE	CIRCULATION ET TRANSPORT POUR RÉVISION DE PLANS ET DEVIS- FEUX DE CIRCULATION POUR 6 CARREFOURS MONTRÉAL-EST (M1303)	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR	3 150 \$
BEAULIEU & LAMOUREUX INC.	DEU15185	12 février 2015	VERREAULT, MICHEL	AEROTHERME 600V, 3PH AVEC CADRE D'INSTALLATION	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 431 \$



VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BECKMAN COULTER CANADA LP	756314	16 février 2015	FONTAINE, RICHARD	VÉHICULE, OUTILLAGE, MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 656 \$
BELL CANADA	1023513	4 février 2015	BOUTET, MARLENE	FRAIS DE SERVICE MENSUEL DE TÉLÉPHONIE BELL POUR LES LIGNES DU CCSI ET DU CENTRE DE RELÈVE - COMPTE 4 501 7018	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	4 345 \$
BELL CANADA	1025717	12 février 2015	BOUTET, MARLENE	FRAIS DE SERVICE MENSUEL DE TÉLÉPHONIE BELL POUR LES LIGNES DU CCSI ET DU CENTRE DE RELÈVE - COMPTE 4 501 7018	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	4 345 \$
BELL MOBILITÉ INC.	1024068	5 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	FRAIS ADMINISTRATIFS - FRAIS DE TRANSPORT - CONVERSION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	14 901 \$
BENY MASELLA	RECHMASELLA2014	30 janvier 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 31 OCTOBRE 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	11 987 \$
BORDURES POLYCOR INC.	1020922	27 janvier 2015	TRUDEAU, ALAIN	CONTRAT GRÉ À GRÉ (SOUMISSION INCLUSE) - BLOC DE BÉTON, PAVÉ, PIERRE ET BRIQUE - RÉFECTION RUE ST-PAUL	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	4 550 \$
BOSCOVILLE 2000	1026688	17 février 2015	VINCENT, ERIK	SPVM BOSCOVILLE / ENTRETIEN MÉNAGER	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	15 748 \$
BOULONS PLUS	1022026	29 janvier 2015	LOGE, HERVE	ACHAT DE DIVERS GRANDEURS DE BOULONS	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	5 481 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEU15230	16 février 2015	FONTAINE, RICHARD	DÉCANTEURS SECTEUR EAUX - NOUVEAUX BROyeurs	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	36 483 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1022791	2 février 2015	CHOMETON THIBAUT, FRANCINE	CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION 20È CONTINGENT	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 041 \$
CAGELEC INC.	DEP8245	6 février 2015	MARCOUX, ALAIN	FOURNITURE ET INSTALLATION DE CHEMINS DE CÂBLES ET ACCESSOIRES POUR LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION.	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	74 520 \$
CANADIAN ASSOCIATION OF BUSINESS INCUBATION	1023523	4 février 2015	GUERIN, SERGE	COMMANDITE DU PETIT DÉJEUNER DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DE LA CANADIAN ASSOCIATION OF BUSINESS INCUBATION (CABI) EN 2014.	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON.	2 966 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CANADIAN TIRE	1021226	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	ACHAT DE DIVERS ITEMS POUR LES CASERNES ET LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SIM, POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	5 249 \$
CANAFLEX INC.	1026502	17 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - HYDRAULIQUE - # TJK0506-6-4-4-840 BOYAUX TWIN 30 PIED COULEUR NOIR EMBOUTS 3/8" ORB/ EMBOUTS 3/8" ORB/ ATTACHE ENSEMBLE AUX 5 PIEDS BOYAU NOIR DE 40 POUCES (JIC 6 À ORB) JK0506-6-4-40"	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 463 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	008320	7 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400351	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 097 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	008367	14 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400780	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 652 \$
CARTE CORP-RATE	1020790	26 janvier 2015	BROUILLETTE, CHANTALE	CARBURANT (ESSENCE, DIESEL, KÉROSÈNE) POUR LES VÉHICULES DE LA DIVISION DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL - SECTION ENTRETIEN EST POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	2 730 \$
CARTE CORP-RATE	1021172	27 janvier 2015	REEVES, CHANTAL	ESSENCE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 273 \$
CEDROM-SNI INC.	1024312	6 février 2015	DERAMOND, DIDIER	REVUE DE PRESSE FACTURE INV0068291 - 15-02-01 - ABONNEMENT - LICENCE DE REDISTRIBUTION (FRAIS DROITS D'AUTEUR)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	7 878 \$
CENTRE ACCADEMIA QUALITAS INC.	DEU12846	3 février 2015	VERREULT, MICHEL	FORMATION D'AUDITEUR INTERNE LABORATOIRES DE TOUTES CATÉGORIES LES MERCREDI 28 ET JEUDI 29 JANVIER 2015. RÉVISION 4: DIMINUTION DE 3500,00 A 3000,00 \$ CRÉDIT DE 10% RÉFÉRENCE FACTURE NO. 7253	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 150 \$
CENTRE APPAREIL MÉNAGER R.H. BEAULIEU (1981) INC.	1025619	16 février 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATIONS ET ENTRETIENS DES CUISINIÈRES COMMERCIALES DU SIM POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 100 \$
CENTRE DE L'AUTO RÈNE DOYON	8674	14 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400856	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 308 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	22854	28 janvier 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 399762	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 641 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	23279	12 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400596	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 768 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUÉBEC	1024141	6 février 2015	LECLERC, LOUISE	TÉLÉPHONES CELLULAIRES (GMR)	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - ÉLIMINATION	2 520 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUÉBEC	DEP8131	3 février 2015	HERISCHI, BABAK	COMMUNICATION SANS FIL DEP NUMÉRO DE CLIENT 5000 32144001 REMPLACE DEP4399	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	39 999 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	1021118	27 janvier 2015	L'HOSTIE, SYLVAIN	SERVICE DE LOCALISATION PAR GPS POUR BATEAUX (T.O RIDGEWOOD CAPACITY PLUS UHF)	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 472 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	1022992	3 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-ELECTRICITE MAIN D'ŒUVRE ASS (PAR BOITE D'INTERFACE) MAIN D'ŒUVRE POUR INSTALLATION DE L'ENSEMBLE BOUTON DANS LE PCM ENSEMBLE BOUTONS, BOITE D'INTERFACE ÉQUIPEMENT AUDIO MINUTEUR ET AUTRES PIÈCE)	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	5 740 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	1022997	3 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-ÉLECTRICITÉ MAIN D'ŒUVRE D'ASSEMBLAGE EN ATELIER MAIN D'ŒUVRE POUR INSTALLATION ENSEMBLE CASQUE DANS LE PCM CASQUE D'ÉCOUTE, ÉQUIPEMENT AUDIO, QUINQUAILLERIE, CÂBLAGE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 269 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	1025442	11 février 2015	PERRAS, SYLVAIN	ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT ET UN SUPPRESSEURS DE BRUIT KLF-2 POUR LES BESOINS DU SIM MODE D'ADJUDICATION : GRÉ À GRÉ	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	AUTRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 195 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	1026081	13 février 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM ÉLECTRICITÉ MICROPHONE POUR RADIO, ANTENNE, BATTERIES URGENT	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	14 478 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	DEP8133	19 février 2015	TURCOT, DANIEL	RADIO TÉLÉCOMMUNICATION	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	4 018 \$
CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTEE	DEP8214	3 février 2015	MARTEL, SIMON	ACHAT DE RADIO DE COMMUNICATION (AVEC SOUMISSION)	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 572 \$
CENTRE-VILLE PNEUS ET MÉCANIQUE	93655	4 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400228	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 411 \$
CHAINES ET ÉLINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP8154	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	PINCE DE LEVAGE VERTICALE - ÉLINGUE 1" POUR MACHINISTE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 976 \$
CHAMARD ET ASSOCIES INC.	1025540	12 février 2015	LACHANCE, ROGER	RÉALISER UN INVENTAIRE DES INITIATIVES CANADIENNES ET INTERNATIONALES POUR BANNIR LES SAC D'EMPLETTES À USAGE UNIQUE.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	MATIÈRES RECYCLABLES - COLLECTE SÉLECTIVE - TRI ET CONDITIONNEMENT	19 249 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CHENIER AUTO SERVICE INC.	065854	28 janvier 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 399852	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 181 \$
CHOQUETTE-CKS INC.	1025621	16 février 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATIONS ET ENTRETIENS DES CUISINIÈRES COMMERCIALES DU SIM POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 000 \$
CISION QUÉBEC INC.	1020887	27 janvier 2015	DERAMOND, DIDIER	REVUE DE PRESSE 31 DÉC. - SURVEILLANCE RADIO-TÉLÉVISION PROVINCIALE-COUPURE AVEC SOMMAIRE-RÉSUMÉS DE NOUVELLE ÉDITÉS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 525 \$
CLAUMA INC.	1024581	9 février 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	3 528 \$
COALITION MONTRÉAL	RECHERCHE31DEC14	20 février 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 361 \$
COGEP INC.	1022215	30 janvier 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ANNUEL DU LOGICIEL GUIDE TI POUR LA PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 POUR 6 LICENCES - FACTURE 21319	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 672 \$
COMMUNICATIONS COMPROD LIMITÉE	1025415	11 février 2015	PERRAS, SYLVAIN	ACQUISITION D'ANTENNES DÉGUISÉES POUR LES BESOINS DU SPVM - MODE D'ADJUDICATION : GRÉ À GRÉ SOUSSION CPRQ30453	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	AUTRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE	20 624 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU15023	2 février 2015	VERREULT, MICHEL	MAGASIN - CALES ALOMA ET ARTICLES DE ROULEMENT	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 077 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU15088	17 février 2015	FONTAINE, RICHARD	POMPE MOYNO MODÈLE 1G065G1 POUR INVENTAIRE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	15 825 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU15225	16 février 2015	FONTAINE, RICHARD	PIÈCES DE POMPES MOYNO POUR INVENTAIRE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	14 331 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	1024409	9 février 2015	LOGE, HERVE	ACHAT D'UN ÉMETTEUR XTR MASTER METER	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	21 885 \$
COMPUGEN INC.	1020577	26 janvier 2015	CHARRON, DIANE	MONITEUR DELL	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	10 541 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COMPUGEN INC.	1020770	26 janvier 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	DELL 23.8" FLAT PANEL DISPLAYP2414H	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 203 \$
COMPUGEN INC.	DEU15057	4 février 2015	FONTAINE, RICHARD	MICRO INFORMATIQUES - ACHAT DE 20 STATIONS DE TRAVAIL	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	24 511 \$
CONCEPT CONTROLS (QUÉBEC) INC.	1026064	13 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - ÉLECTRICITÉ BOMBONE DE GAZ POUR GAZ ALERT MAXXTII (BW) GASCO	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 535 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	15134000CA127008792	16 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - CGI - NUMÉRISATION NOVEMBRE - FACTURE # CA127008792	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	12 528 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	15134000CA127008934	11 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - CGI - NUMÉRISATION DÉCEMBRE - FACTURE # CA127008934	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	13 179 \$
CONSTANCE RAMACIERE	1023150	3 février 2015	SAINTE MARIE, PIERRE	CONSEILLER EN COMMUNICATIONS - PLANIFIER ET RÉALISER LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	8 268 \$
CONTROLEX DISTRIBUTION INC.	DEU15075	5 février 2015	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - SOLENOIDES ET VALVES D'ARRÊT ASCO	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 073 \$
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1024512	9 février 2015	PASQUINI, BRUNO	SERVICE TRANSPORTS AMBULANCIERS POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	10 000 \$
CORPORATION SUN MEDIA	1024320	6 février 2015	DERAMOND, DIDIER	REVUE DE PRESSE FACTURE LIR 6024 - 15-01-20 (FRAIS DROITS D'AUTEUR)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 517 \$
CPU DESIGN INC.	1020777	26 janvier 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	STYLET CF-19 DIGITIZER (PETIT) POUR MK3-MK7 PANASONIC	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 328 \$
CPU DESIGN INC.	1020784	26 janvier 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	CARTE CIRCUITS IMPRE / COMP PANASONIC	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 709 \$
CPU DESIGN INC.	1020940	27 janvier 2015	CHARRON, DIANE	SOUSSION SAID 1043 4148 5140 - 2 MOIS / SAID10434148 5200 - 2 MOIS / SAID 1044 2146 7108 - 2 OIS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	13 878 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CPU DESIGN INC.	1026300	16 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	PIÈCES POUR RÉPARATIONS DES ORDINATEURS DANS LES VOITURES DE POLICE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	19 769 \$
CPU DESIGN INC.	DEU15050	4 février 2015	GASCON, SOPHIE	MICRO INFORMATIQUES - ACHAT DE 30 PC & 10 PORTATIFS	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	32 133 \$
CRÉMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	2622	7 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400346	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	6 798 \$
CRÉMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	2623	14 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400785	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 296 \$
CRÉMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	2635	12 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400729	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 543 \$
CRÉMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	2667	12 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400730	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 182 \$
CREUSAGE RL	DEP8315	12 février 2015	HOOPER, CHANTAL	NETTOYAGE CHAMBRE DE VANNE - ESPACE CLOS	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	13 228 \$
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	1023060	3 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-ÉLECTRICITÉ PILES CAMÉRA THERMIQUE K-1000	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 646 \$
DECOR LACHARITE INC.	1027462	19 février 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 22 - TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES TAPIS ET INSTALLATION DE LA TUILE DE VINYLE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	8 017 \$
DEGREMONT LTEE	DEU15194	13 février 2015	VERREAULT, MICHEL	DIFFUSEURS D'AIR VIBRAIR	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 858 \$
DENEIGEURS MÉTROPOLITAIN INC.	DEU14986	29 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	DÉNEIGEMENT DES INTERCEPTEURS	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 267 \$
DESCHENES & FILS LTEE	DEP8103	27 janvier 2015	HERISCHI, BABAK	RÉAPPRO DU MAGASIN	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 485 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DESCHENES & FILS LTEE	DEP8120	28 janvier 2015	HERISCHI, BABAK	RÉAPPRO MAGASIN UDB , PLOMBERIE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 279 \$
DETECTION INSTRUMENTS CORPORATION	DEU14801	9 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	CALIBRATIONS ET INSPECTIONS ODALOG	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 150 \$
DILIGENCE SERVICES DE COACHING INC.	1025933	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT DE FACTURE # 2014-89 POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNEMENT DE GROUPE DANS LE PROCESSUS DE CHANGEMENT, RENCONTRE DES 6, 12, 20, 26 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE, ET CE, POUR UN TOTAL DE 18 HRS.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 780 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEU15072	5 février 2015	SHOONER, MICHEL	PLOMBERIE - TUYAUX ET WELDOLET EN ACIER INOX	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 496 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEU15186	12 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	MAGASIN - ACCOUPLEMENTS, LUBRIFIANTS ET BOUCHONS VICTAULIC	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 692 \$
DOCUCOM DIGITAL INC.	1027485	19 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	OFFRE DE SERVICE PROGRAMME DE SUPPORT MODÈLE 1074434. KODAK CAPTURE PROF SOFT INDEX - SÉRIE 55005835 - CONTRAT NO: 1	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 352 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	DEP8156	2 février 2015	PERIARD, MICHEL	RELAIS DE CONTRÔLE HAUTE TENSION DE MARQUE PANASONIC POUR ÉCLAIRAGE USINE DES FILTRES	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 722 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	DEP8197	3 février 2015	MARSAN, ANDRE	NÉONS ANTI-DÉFLAGRATION POUR LES ATELIERS	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 383 \$
EAST PENN CANADA	1023875	5 février 2015	LAVERDIERE, GISELE	ACHAT DE 50 BATTERIES POUR LES VÉHICULES DU SPVM	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 251 \$
EAST PENN CANADA	DEU15195	13 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	BATTERIES DE CART ÉLECTRIQUE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 889 \$
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC.	DEU15069	5 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	ÉCHAFAUDAGE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 933 \$
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	1021578	28 janvier 2015	BIRON, PAULE	EXPERT DOSSIER 13-000716	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14 140 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	1021684	28 janvier 2015	DUPERE, PIERRE	BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ANNÉE 2015 FRAIS EN LIEN AVEC LES FORMATIONS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	43 924 \$
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	1025399	11 février 2015	PERRIER, MATHIEU	CONTRIBUTION 2015 - FINANCEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC - CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LA POLICE (L..R.Q.,C.P-13.1)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 168 660 \$
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	1025448	16 février 2015	PERRIER, MATHIEU	FRAIS POUR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	49 696 \$
ÉLECTRONIQUE MICROTECH CANADA INC.	1021590	28 janvier 2015	LEVEILLE, MARIE-LYNE	REMPLACEMENT DE SYSTÈME FIL D'ATTENTE AU 775, RUE GOSFORD (VOIR DEVIS 143)	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	11 798 \$
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTEE	1012173	26 janvier 2015	CHAURET, DANIELLE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	12 419 \$
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTEE	1014339	26 janvier 2015	CHAURET, DANIELLE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	TRAVAUX PUBLICS, AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	11 829 \$
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTEE	1022186	30 janvier 2015	BRULE, ISABELLE	CARTOUCHE DE SERVICE DE 25 PIEDS POUR AIE, MODÈLE : TI 44203 CIBLES MÉTALLIQUES POUR FORMATION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 669 \$
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTEE	1022188	30 janvier 2015	GODIN, ERIC	LAMPE DE POCHE ET CÔNE DE CIRCULATION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	14 875 \$
ÉLECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS LTEE	1024919	10 février 2015	GODIN, ERIC	CÂBLE DE REMPLACEMENT	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	9 479 \$
ELOGGER INC.	DEU14991	29 janvier 2015	VERREAUULT, MICHEL	MAINTENANCE ANNUELLE LOGICIEL E LOGGER	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	7 696 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTEE	DEU15168	12 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	TRANSMETTEURS DE PRESSION ENDRESS & HAUSER	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 299 \$
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1001698	27 janvier 2015	GASCON, SOPHIE	LOCATION D'UN BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	26 247 \$



VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1021359	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	EXTERMINATION ET LES TRAITEMENTS CONTRE LA VERMINE ET LES INSECTES, POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	8 924 \$
ENTRETIEN FUTURA ENR.	1023090	3 février 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM CHAMP DE TIR LAVAL / SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA ROULOTTE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 249 \$
ENVELOPPE MONTRÉAL INC.	1024349	6 février 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	5 439 \$
ÉQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTRÉAL	CODERRERECH11022015	13 février 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE DU 11 FÉVRIER 2015	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	3 030 \$
ÉQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTRÉAL	CODERRERECH26012015	26 janvier 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 17 JANVIER 2015	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 882 \$
ÉQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTRÉAL	CODERRERECH30012015	30 janvier 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 30 JANVIER 2015	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	3 911 \$
ÉQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTRÉAL	CODERRERECH31DEC14B	26 janvier 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 31 DÉCEMBRE 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	2 731 \$
ÉQUIPEMENT DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE E.R.E INC.	1020852	27 janvier 2015	BORNAIS, LUC	VÉRIFICATION EN PROFONDEUR DES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT DES APPAREILS TVA 1000.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 205 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1023073	3 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-HYDRAULIQUE LAME DIAMANT HUSQVARNA 14" NXS	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 520 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1023074	3 février 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM - HYDRAULIQUE LANCE TFT MID-MATIC 70-200 GPM, MODÈLE HM-VPGIS, POIGNÉE NOIR ENTRÉE STORZ SWIVEL 38 MM	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	10 131 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1023231	5 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	ACHAT DE PIÈCES D'ENTRETIEN POUR LES APPAREILS SURVIVOR (APRIA: APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELLE AUTONOME).	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	20 434 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1023647	4 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-APRIA POCLETTE POUR MASQUE APRIA (PARTIE FACIALE) NOIR #AR070SAC-MTL2, SOUM: 023325	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 885 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1023780	5 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-HYDRAULIQUE COLLECTEUR À CLAPET NORTHLINE, ENTRÉE: 2 X 65 MM STORZ. SORTIE: 1 X 100 MM STORZ	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 727 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1025300	11 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-MENUISERIE HACHE À PIC JAUNE " OLD STYLE " MANCHE EN FIBRE HACHE TÊTE PLATE MANCHE EN FIBRE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 472 \$
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU15081	5 février 2015	FONTAINE, RICHARD	HÈURE - SERVICE TECHNIQUE D'INSTALLATION ET CONFIGURATION "NUTANIX" ET "VMWARE", AINSI QUE TRANSFERT DES CONNAISSANCES PAR ERNESTO PELLEGRINO CERTIFIÉ "NUTANIX" ET "VMWARE"	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	16 378 \$
EUROTÉX NORTH AMERICA INC.	1004220	13 février 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	2 979 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP8116	28 janvier 2015	MARSAN, ANDRE	PIÈCES DE RECHANGE POUR LES ANALYSEURS DE CHLORE DÉPOLOX	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 471 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP8202	3 février 2015	GIRARD, MARIE-JOSÉE	SACHET DÉSHYDRATANT, US FILTRE, POUR TURBIDIMÈTRE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 462 \$
EXPOPROMOTION INC.	1024229	6 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	SERVICE D'ORGANISATION D'EXPOSITIONS (EXPO HABITATION 2015 DU 5 AU 8 FÉVRIER) LOCATION D'ESPACE DE 300 PI. CARRÉ + INSCRIPTION GUIDE DU VISITEUR & INTERNET (KIOSQUE # 237)	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	PRÉVENTION - SÉC. INCENDIE	5 664 \$
FABCO PLASTIQUES	DEP8200	4 février 2015	MARSAN, ANDRE	MÉLANGEUR STATIQUE PRODUIT CHIMIQUE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 598 \$
FACTA GLOBAL INC.	1020195	27 janvier 2015	GODIN, ERIC	MUNITIONS UTILISÉES AVEC UNE ARME INTERMÉDIAIRE D'IMPACT PAR PROJECTILE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	15 027 \$
FBN CONTROLES	DEP8128	3 février 2015	GIRARD, MARIE-JOSÉE	PIÈCE DE RECHANGE ROTAMÈTRE KING INSTRUMENT	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 045 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1021925	29 janvier 2015	LAROCHE, LAURENT	MATÉRIEL DE LABORATOIRE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 542 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1025260	11 février 2015	ARBIC, DENISE	MATÉRIEL LABORATOIRE MICROBIOLOGIE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	INSPECTION DES ALIMENTS	3 222 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP8273	9 février 2015	MARSAN, ANDRE	ACHAT DE LABORATOIRE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 671 \$
FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRULES	1022874	3 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS REMIS AUX ENFANTS LORS DES CONFÉRENCES DONNÉES PAR L'ÉDUCATION DU PUBLIC DANS LES GARDERIES, CPE ET ÉCOLES PRIMAIRES.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	PRÉVENTION - SÉC. INCENDIE	6 185 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1026088	13 février 2015	BLANCHARD, PIERRE	GESTIONNAIRE IMMOBILIER - DROITS RELATIFS À L'OBTENTION DE COPIES DE RÉQUISITIONS ET DE DOCUMENTS VISANT UNE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE FONCIER AFIN DE MAINTENIR À JOUR LES RÔLES D'ÉVALUATION MUNICIPaux POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	ÉVALUATION	70 000 \$
FRANÇOIS GOUPIL DÉVELOPPEMENT DE MARCHES INC.	1027202	19 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	SIMULATEUR GUTH 12V500 RÉV. A	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 906 \$
FRANÇOIS LEDUC, CONSULTANTS INC.	1022732	2 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	HONORAIRES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE L'ÉTAT MAJOR SUR LES ENJEUX DE CLIMAT.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 924 \$
GANTS ET SÉCURITÉ MC CORDICK INC.	947841	29 janvier 2015	FONTAINE, RICHARD	PRODUITS DE SÉCURITÉ	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 249 \$
GCI INC.	1021386	28 janvier 2015	CHARRON, DIANE	SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION (2014-2015) POUR LE PROGICIEL GESTION VIRTUEL AA WEB, GED EXPRESS ET LE GÉNÉRATEUR DES RAPPORTS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 298 \$
GDCF INC.	1025958	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT FACTURE # 14013 POUR LA FORMATION: 'LE CLIMAT DE TRAVAIL, LA RESPONSABILITÉ ET L'OBLIGATION DE TOUS', LES 4, 11, 17, 26 ET 27 NOVEMBRE 2014.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	13 123 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU15220	16 février 2015	VERREAULT, MICHEL	SB PRODUITS CHIMIQUES	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	9 166 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND .	1023027	3 février 2015	DERAMOND, DIDIER	SPVM CENTRE DE RELÈVE 911 / GÉNÉRATRICE (GROUPE ÉLECTROGÈNE MOBILE À MOTEUR DIESEL)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	89 029 \$
GEORGES BOURELLE	RECHBOURELLE311014	13 février 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE DU 31 OCTOBRE 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	11 987 \$
GERALD SOULIERE	1027338	19 février 2015	WEROTTE, DOMINIC	HONORAIRES JURIDIQUES	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 894 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GESTION PERGEBEC INC.	1022236	12 février 2015	BARTOLO, JEAN	SERVICE DE SURVEILLANCE LORS DU LAVAGE DES VÉHICULES DU SIM (ENLÈVEMENT DE LA GOUACHE)	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	12 847 \$
GESTION PFB	1026643	17 février 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 66 - TRAVAUX DANS LA CUISINE, AVEC SUPERVISION : POIGNÉES POUR LES FENÊTRES, NOUVEL ÉVIER, NOUVELLE ROBINETTERIE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 664 \$
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU15060	10 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	ARBRE WEMCO POUR POMPE À SABLE, NAVETTE POUR TRANSPORTEUR DE PLAQUE ET AUTRES	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 625 \$
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU15307	18 février 2015	VERREAUULT, MICHEL	ENSEMBLE DE RENVOI CONVOYEUR A GATEAUX POUR INVENTAIRE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 669 \$
GLOBAL MAGNETIQUE INC.	1026016	13 février 2015	PILON, BRUNO	PAQUET DE 50 DVD IMPRIMABLE DE MARQUE MAXELL 4.7 GO 16X DE MODÈLE DVD-R47M8KEB50	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	7 242 \$
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1026857	18 février 2015	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BUREAU ( MOBILIER SYSTÈME ) CRÉATION NOUVEAU BUREAU AGENT PRINCIPAL GREFFIERS AUDIENCIERS - SERVICES JUDICIAIRES	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	3 861 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1012811	16 février 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM - GESTION DES IMMEUBLES - CONTRAT DE MESSAGERIE - COURRIER INTERNE SPVM A/O 13421 - ENTENTE 983618	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 106 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1015564	13 février 2015	VINCENT, ERIK	SPVM RÉGION OUEST - SERVICE DE MESSAGERIE - ROUTES RÉGULIÈRE POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 249 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1020799	26 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM DRM / SERVICE DE COURRIER	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 165 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1020814	26 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM DRM / SERVICE DE MESSAGERIE - ROUTES RÉGULIÈRE FACTURE 212334	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 953 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1026110	13 février 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM SES / SERVICE DE MESSAGERIE - ROUTES RÉGULIÈRE POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 249 \$
GO CUBE	920069	17 février 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 63 - LOCATION MENSUELLE POUR 3 CUBES D'ENTREPOSAGE AVEC TRANSPORT	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	GESTION DES INSTALLATIONS - SÉC. INCENDIE	2 268 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GO CUBE	981068	17 février 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 75 - LOCATION DE CUBES POUR TRAVAUX DE LA CASERNE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	GESTION DES INSTALLATIONS - SÉC. INCENDIE	5 329 \$
GO CUBE	1023025	4 février 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 5 - LOCATION MENSUELLE POUR 10 CUBES D'ENTREPOSAGES POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON 6 MOIS	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	GESTION DES INSTALLATIONS - SÉC. INCENDIE	4 095 \$
GRANICOR INC.	1021241	27 janvier 2015	TRUDEAU, ALAIN	CONTRAT GRÉ À GRÉ - BLOC DE BÉTON, PAVÉ, PIERRE ET BRIQUE - RÉFECTION RUE ST-PAUL	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	4 975 \$
GRANITE D.R.C. INC.	1021895	29 janvier 2015	TRUDEAU, ALAIN	CONTRAT GRÉ À GRÉ - RÉFECTION RUE SAINT-PAUL	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	4 212 \$
GROUPE ALTUS	1014273	17 février 2015	LAVERDIERE, FRANCINE	CONSULTATION DES COMMERÇANTS ET PROPRIÉTAIRES FONCIERS, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST ENTRE DE BLEURY ET ATWATER	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.	22 280 \$
GROUPE CONSEIL SCO	DEP8328	12 février 2015	HERISCHI, BABAK	MANDAT : MÉDIATION. PSYCHOLOGUE ORGANISATIONNELLE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 274 \$
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1321671	28 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - SERVICE DE GARDIENNAGE - GARDA 2015 - PDS NORD DE L'ILE - PÉRIODE DU 04 AU 10 JANVIER 2015	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 053 \$
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1321672	28 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - SERVICE DE GARDIENNAGE - GARDA 2015 - PDS EST DE L'ILE - PÉRIODE DU 04 AU 10 JANVIER 2015	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	3 022 \$
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1322303	12 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - SERVICE DE GARDIENNAGE - GARDA 2015 - PDS NORD DE L'ILE - PÉRIODE DU 11 AU 17 JANVIER 2015	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 089 \$
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	1322991	12 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - SERVICE DE GARDIENNAGE - GARDA 2015 - PDS NORD DE L'ILE - PÉRIODE DU 18 AU 24 JANVIER 2015	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 047 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1023925	5 février 2015	NADEAU, MICHEL G	INCIDENCES 1133482001 CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ET RÉDACTION D'UNE PROCÉDURE DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU PROJET DE CONVERSION DU CHAUFFAGE DU 2060 DICKSON (0434)	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 388 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1025591	12 février 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	INCIDENCES : CONTRAT # 14378 CARACTÉRISATION DE MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE ET L'ÉVALUATION DE LA CONTAMINATION FONGIQUE DANS LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU SIM AU 6150 RUE ROYALMOUNT	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	GESTION DES INSTALLATIONS - SÉC. INCENDIE	13 533 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GROUPE REPROCOM	1020733	26 janvier 2015	DUPERE, PIERRE	FRAIS D'IMPRESSION	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 551 \$
GROUPE SM INC.	1024898	10 février 2015	LEFEBVRE, SERGE	OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL : RELEVÉS DE CRÉMEAUX À DIFFÉRENTS ENDROITS DU RÉSEAU ROUTIER AU TOTAL 5 À RÉVISER ET À RÉALISER. GREEN PROJET 1543 - RICHMOND PROJET 0841 - VÉLOROUTE PROJET 0812 - 1ER CHEMIN DE FER - PROJET: 1542 - WILLIAM - OTTAWA	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	6 562 \$
GUARD-X INC.	1021573	10 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - INVENTAIRE EXTINCTEUR POUVRE ABC 10A 120BC SENTRY # 434765 AA-20-1 AUCUN ÉQUIVALENT, BESOIN SPÉCIFIQUE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 591 \$
GUARD-X INC.	1022615	2 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-INVENTAIRE EXTINCTEUR À EAU SOUS PRESSION 2 ½ GALLONS. MODÈLE " PWS-25G. MARQUE: PYRO-CHEM (PAS ÉQUIVALENT)	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 520 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1018866	4 février 2015	ARBIC, DENISE	FOURNITURE DE LABORATOIRE POUR MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 021 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	20150220	20 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 04 - HAINAULT - GRAVEL	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	4 269 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	PERIODE02	27 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 02 - HAINAULT & GRAVEL	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	6 997 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	PERIODE03	6 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 03 - HAINAULT - GRAVEL	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	10 358 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP7743	17 février 2015	MARSAN, ANDRE	OCTROI CONTRAT POUR RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES DG1 ET DG3	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	9 387 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP8189	4 février 2015	MARCOUX, ALAIN	MAINTENANCE DE 3 GÉNÉRATRICES FIXES CSA 282-09	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	57 422 \$
HYDRO-QUÉBEC	932896	9 février 2015	GASCON, SOPHIE	ÉLECTRICITÉ	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	52 745 \$
HYDRO-QUÉBEC	1021324	28 janvier 2015	DESAUTELS, ANNE	SERVICE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS DU PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	9 719 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	1025174	11 février 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	BRANCHEMENT / DÉBRANCHANCEMENT - DIVERS INTERSECTIONS - CONTRAT SP2013-06 - 12 INTERSECTIONS	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	SIGNALISATION LUMINEUSE	4 548 \$
HYDRO-QUÉBEC	1025585	12 février 2015	DESAUTELS, ANNE	PAIEMENT DU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ POUR LE SECTEUR OUEST POUR LE 215 DU CHEMIN DU CAP-SAINT-JACQUES	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX	4 027 \$
HYDRO-QUÉBEC	1026749	17 février 2015	DESAUTELS, ANNE	SERVICE D'ÉLECTRICITÉ POUR LE 163, CHEMIN DU CAP-SAINT-JACQUES	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	2 831 \$
HYDRO-QUÉBEC	DEP7856	11 février 2015	GOUPIL, SYLVIE	FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR USINE ATWATER	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 199 500 \$
HYDRO-QUÉBEC	DEP7857	11 février 2015	GOUPIL, SYLVIE	FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR USINE DES BAILLETS	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	7 244 138 \$
HYDRO-QUÉBEC	DEP7859	11 février 2015	GOUPIL, SYLVIE	FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR USINE LACHINE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	608 928 \$
IMAGERIE GRAND FORMAT	1020497	26 janvier 2015	LONGPRE, ERIC	LETTRAGE NISSAN VERSA POUR ADS.	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 517 \$
IMAGERIE GRAND FORMAT	1025343	11 février 2015	LAVERDIERE, GISELE	LETTRAGE POUR VÉHICULES ET MOTOCYCLETTES DU SPVM	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 660 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1024573	9 février 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	4 589 \$
INNOTEX	1027403	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR INSPECTIONS AVANCÉES DES HABITS DE COMBAT - FACTURE FAC0000013157	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 228 \$
INNOTEX	1027406	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR INSPECTIONS AVANCÉES DES HABITS DE COMBAT - FACTURE FAC0000013085 - ENTENTE 899904	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	5 559 \$
INNOTEX	1027419	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR DÉCONTAMINATION D'HABITS DE COMBAT - INSPECTIONS AVANCÉES D'HABITS DE COMBAT NETTOYAGE CAGOLE - NETTOYAGE GANTS/ SERVICE DE RÉPARATIONS. FACTURE FAC0000012933 - ENTENTE 899904	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 401 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INNOTEX	1027424	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR RÉPARATIONS DES HABITS DE COMBAT - FACTURE FAC0000012934 - ENTENTE 899904	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 748 \$
INNOTEX	1027426	19 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR RÉPARATIONS DES HABITS DE COMBAT - FACTURE FAC0000013007 - ENTENTE 899904	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	6 954 \$
INNOTEX	1027597	20 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899904 - FACTURE FAC0000013255	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 032 \$
INSPECTIONS D'ÉCHELLES DENIS THIBAUT	1024844	10 février 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM ÉCHELLES INSPECTÉES 2014 - FACTURE 2014-241 - ENTENTE 948989	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	11 417 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150013	26 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0013	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 155 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150014	26 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0014	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 268 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150016	26 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0016	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 268 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150029	3 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0029	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 328 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150031	3 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0031	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 050 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150044	16 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0044	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 491 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150049	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0049	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	3 759 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150050	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0050	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 386 \$



VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150051	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0051	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 772 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150052	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0052	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 268 \$
INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY	20150053	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - INTERPRÈTE - KELENY - 2015 - FACTURE # 2015_0053	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 598 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1024834	10 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR RÉPARATION D'HABIT DE COMBAT (14 BUNKERS) - FACTURE 7867 RÉPARATION MINEUR (ÉVALUATION) - FACTURE 7885 - ENTENTE 991690	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 914 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1024849	10 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR RÉPARATION D'HABIT DE COMBAT (20 BUNKERS) - FACTURE : 7944 TRANSPORT - FACTURE 7950 - ENTENTE 991690	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	5 535 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1024859	10 février 2015	LECOURS, SYLVAIN	DRM - CUIR RÉPARATION D'HABIT DE COMBAT (32 BUNKERS) - FACTURE : 7892 - ENTENTE : 991690	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	8 169 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU15145	10 février 2015	VERREAULT, MICHEL	ASSEMBLAGE DE CHAÎNE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	7 484 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU15308	18 février 2015	FONTAINE, RICHARD	FABRICATION ET LIVRAISON DE PIÈCES POUR CONVOYEUR A CHAINE SECTEUR BOUES	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	12 866 \$
JOHN MEUNIER INC.	DEP8124	28 janvier 2015	HERISCHI, BABAK	RÉAPPRO MAGASIN UDB , PIÈCES POUR RÉPARATION DE POMPE ÉCLIPSE 5	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 028 \$
JOHN MEUNIER INC.	DEP8146	5 février 2015	MARSAN, ANDRE	DIVERS PRODUITS POUR ANALYSES LABORATOIRE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 683 \$
JORDAN MCPHERSON	1020676	26 janvier 2015	DUPERE, PIERRE	INTÉGRATEUR FLASH, CAMPUS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 205 \$
JORDAN MCPHERSON	1024857	10 février 2015	DUPERE, PIERRE	INTÉGRATEUR FLASH CAMPUS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 205 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
KERR NORTON INC.	1021551	28 janvier 2015	LEVEILLE, MARIE-LYNE	ENCRE - TONER - CARTOUCHE D'ENCRE T-630/632	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 140 \$
KOREM LOGICIELS ET DONNÉES GEOSPATIAUX INC.	DEP8292	10 février 2015	TURCOTTE, CAROLINE	RENOUVELLEMENT LICENCES MAPINFO PROFESSIONNEL	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 767 \$
KRONOS LES SYSTÈMES DE POINTAGE INFORMATISÉS INC.	1021758	29 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM DRM / ÉQUIPEMENT POUR HORODATEUR	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 445 \$
LA PRESSE LTEE	DEP8184	2 février 2015	HERISCHI, BABAK	BAPE - PUBLICITÉ PRISE D'EAU LACHINE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 483 \$
LAFLEUR ET FILS INC.	1002004	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	CASERNE 66 - FOURNIR ET INSTALLER 3 DÉTECTEURS DE MOUVEMENTS POUR LES PORTES DE GARAGE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 764 \$
L'ANONYME	1027432	19 février 2015	ALLARD, PATRICE	FACTURE POUR LES DIVERS ÉLÉMENTS REQUIS POUR « LA NUITS DES SANS-ABRI » LE 17 OCTOBRE 2014	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DÉVELOPPEMENT SOCIAL	2 500 \$
L'ARSENAL	1023055	3 février 2015	GAMACHE, PASCALE	DRM-APRIA CALIBRATION MACHINE FIT TEST SERIE 1034 CALIBRATION MACHINE FIT TEST SERIE 9811008 RÉPARATION MACHINE FIT TEST SERIE 9811008	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 517 \$
L'ARSENAL	1024965	10 février 2015	MIREAULT, SYLVAIN	DRM - ÉLECTRICITÉ LAMPE PÉLICAN # 9415 NIMH-FAST, LED-110V, YW, + PRISE ALLUME-CIGARE 12 V - SOUMISSION 023331	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	12 913 \$
LAURENT HANDFIELD	966326	17 février 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	SERVICES PROFESSIONNELS EN AMÉNAGEMENT URBAIN POUR LE PROJET SAINTE-CATHERINE OUEST.	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT. - À RÉPARTIR	3 250 \$
LE 9E BIT INC.	1023726	4 février 2015	FONTAINE, RICHARD	RENOUVELLEMENT LICENCES SOLARWINDS POUR 2015	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	6 478 \$
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTRÉAL LTEE	DEU15143	10 février 2015	VERREAULT, MICHEL	TRANSPORTEUR ÉLECTRIQUE TAYLOR-DUNN	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	8 930 \$
LES COMPAGNIES DU GROUPE DATA INC.	985312	29 janvier 2015	GATINEAU, PIERRE	FORMULAIRES - CONSTATS RM ET STM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	21 999 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES COMPAGNIES DU GROUPE DATA INC.	1023094	3 février 2015	GATINEAU, PIERRE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	128 459 \$
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	DEU15068	5 février 2015	VERREault, MICHEL	TROUSSES D'ANIMATION, FEUILLETS ET AFFICHES	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 815 \$
LES EMBALLAGES CROWN	1020590	26 janvier 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	3 196 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.	DEP4237	5 février 2015	TURCOT, DANIEL	ENTRETIEN ET RÉPARATION POUR EXITATRICE U1 U3 U6 U10 SELON LA SOUMISSION VII24395	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	2 204 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.	DEP8360	17 février 2015	LACHANCE, YVON JUNIOR	MCTAVISH ENTRETIEN EXCITATRICES POMPES U7 ET U8	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	3 517 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.	DEU14783	26 janvier 2015	VERREault, MICHEL	RÉPARATION - MOTEUR LEROY	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 764 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.	DEU14785	26 janvier 2015	VERREault, MICHEL	RÉPARATION - MOTORÉDUCTEUR LEROY SOMER	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 478 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.	DEU14929	29 janvier 2015	VERREault, MICHEL	RÉPARATION - MOTEUR LEROY SOMER	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 624 \$
LES ÉQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP8204	3 février 2015	MARSAN, ANDRE	ANALYSEUR DE CHLORE (AVEC SOUMISSION)	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 649 \$
LES GRAVURES A. DESMARAIS ET FILS INC.	1022152	29 janvier 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	2 516 \$
LES GRAVURES A. DESMARAIS ET FILS INC.	1026950	18 février 2015	CHOMETON THIBAULT, FRANCINE	INSIGNES DE POITRINE FINI OR	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 924 \$
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1021939	29 janvier 2015	GODIN, ERIC	CARTOUCHE MODÈLE RA223SF AMORCE SANS PLOMB	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	12 934 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES INSTRUMENTS ITM INC.	1024324	6 février 2015	L'HOSTIE, SYLVAIN	VÉRIFICATEUR DE MISE À LA TERRE POUR LA PERMÉABILITÉ DU SOL À DIFFUSER LA CHARGE ÉLECTRIQUE AINSI QUE LA FABRICATION D'UN ÎLOT DE MISE À LA TERRE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	6 720 \$
LES PARCOMÈTRES MACKAY LIMITÉE	1025266	11 février 2015	PARR, GUYLAINE	ACHAT DE 5 CPU POUR HORODATEURS RÉSEAU PARCS-NATURE.	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX	9 975 \$
LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE	1021114	27 janvier 2015	DESJARDINS, SYLVIE	LOCATION : TERRAIN - BAIL : 6076-001 - SERVITUDE PASSAGE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.	4 632 \$
LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE	1021116	27 janvier 2015	DESJARDINS, SYLVIE	LOCATION : TERRAIN - BAIL : 6080-001 - AUTOROUTE BONAVENTURE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.	14 741 \$
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	1020835	27 janvier 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	FOURNIR ET INSTALLER 2 OPÉRATEURS DE PORTES À L'ENTRÉE GOSFORD DE L'HÔTEL DE VILLE (0001)	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.	3 211 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	923030	16 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	TRANSPORT + ASSEMBLAGE + INSTALLATION DE CLOISONS INDUSTRIELLES	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	10 398 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	923030	16 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	AJOUT À LA COMMANDE INITIALE DE CLOISONS INDUSTRIELLES LORS DE DIFFÉRENTS TRAVAUX AUX CASERNES DU SIM	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 831 \$
LES REVÊTEMENTS SCELL-TECH INC.	909343	28 janvier 2015	GASCON, SOPHIE	SERVICE TECHNIQUE, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL ROULANT	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	8 328 \$
LES SERVICES ALAIN LAGRANGE INC.	1026956	18 février 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATIONS ET L'ENTRETIEN DES CUISINIÈRES COMMERCIALES DU SIM POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 100 \$
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1026285	16 février 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATIONS ET ENTRETIENS DES CUISINIÈRES COMMERCIALES DU SIM POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	5 249 \$
LES TRANSPORTS LACOMBE INC.	1024632	9 février 2015	MAURICE, HELENE	DIVERS BÂTIMENTS : POUR LES DÉMÉNAGEMENTS POUR LE SIM POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	11 024 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1022693	2 février 2015	CHAURET, DANIELLE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	9 627 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LINDE CANADA LIMITEE	1025216	11 février 2015	LAROCHE, LAURENT	FOURNITURE GAZ	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	7 349 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1026357	16 février 2015	CHAURET, DANIELLE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	15 137 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1026652	17 février 2015	FONTAINE, RICHARD	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILS SUR DEMANDE SUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	12 599 \$
LOCATION HEWITT INC.	1026454	17 février 2015	BORNAIS, LUC	LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 425 \$
LX SIM INC.	1023041	3 février 2015	CHOQUET, JEAN-ROBERT	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERTISES EN SIMULATION D'INGÉNIERIE AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES BOLLARDS FIXES FLEXIBLES	SERVICE DE LA CULTURE	ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX	4 509 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1021156	28 janvier 2015	GODIN, ERIC	SOUSSION 3700 - MUNITIONS IRRITANT CHIMIQUE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 763 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1025546	12 février 2015	GODIN, ERIC	VESTES PARE BALLE - UNITÉ CANINE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	14 194 \$
MABAREX INC.	DEP8034	5 février 2015	MARSAN, ANDRE	TUBE DE QUARTZ DE REMPLACEMENT POUR RÉACTEURS UV	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	11 227 \$
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1003537	27 janvier 2015	LAROCHE, LAURENT	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 685 \$
MARIE CARDINAL-PICARD	1020682	26 janvier 2015	DUPERE, PIERRE	CONSEILLÈRE EN FORMATION, CAMPUS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 510 \$
MARIE CARDINAL-PICARD	1024865	10 février 2015	DUPERE, PIERRE	CONSEILLÈRE EN FORMATION CAMPUS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 510 \$
MARMEN INC.	DEU14944	27 janvier 2015	FONTAINE, RICHARD	COURONNES À COUTEAU ET CARTOUCHES DE BROYEUR	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	21 543 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARMEN INC.	DEU15165	11 février 2015	FONTAINE, RICHARD	MAGASIN - CARTOUCHES REBATIES SEEPEX	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	12 326 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1026662	17 février 2015	CHAURET, DANIELLE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	13 801 \$
ME CATHERINE ROUSSEAU	1023208	3 février 2015	BIRON, PAULE	HONORAIRES JURIDIQUE - DOSSIER 09-000351	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	AFFAIRES CIVILES	3 385 \$
ME CATHERINE ROUSSEAU	1025932	13 février 2015	BIRON, PAULE	HONORAIRES JURIDIQUES - DOSSIER 09-000351	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	AFFAIRES CIVILES	3 675 \$
ME NORMAND BIBEAU	1020993	27 janvier 2015	WEROTTE, DOMINIC	HONORAIRES JURIDIQUES	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	9 315 \$
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU14990	29 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	TUYAUTERIE EN ACIER INOX POUR RÉSERVOIR DE FILTRATION	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 336 \$
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU15167	11 février 2015	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLES DE TUYAUTERIE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	8 673 \$
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU9671	17 février 2015	VERREAULT, MICHEL	FABRICATION ET INSTALLATION DE CROIX ANTI-CHUTE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 638 \$
METAUX PROFUSION INC.	DEP8097	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	ACIER POUR MACHINISTE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 388 \$
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1024253	6 février 2015	LAMOTHE, BERNARD	LOCATION DES VÉHICULES DU PROJET ACCÈS (INSPECTION)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	16 279 \$
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1026116	14 février 2015	REEVES, CHANTAL	LOCATION - AUTOMOBILE, CAMIONNETTE ET FOURGONNETTE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	7 475 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1021771	29 janvier 2015	LACHANCE, ROGER	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 280 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MORNEAU SHEPELL LTD.	1025917	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT FACTURE # 84142 POUR L'ÉVALUATION DE 7 CANDIDATS POUR AGENT D'ORIENTATION POMPIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 150 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1025927	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT FACTURE # 93064 POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR LES MOIS DE JANVIER, SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2014.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 223 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1025982	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT FACTURE # 100838 POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2014.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 546 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1026046	13 février 2015	DERAMOND, DIDIER	SERVICES PROFESSIONNELS PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 408 \$
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1002377	12 février 2015	CARRIERE, SYLVAIN	ACCESSOIRES POUR RADIOS PORTATIFS (PROJET SERAM) SOUMISSION QU0000297072	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	2 529 \$
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1026922	18 février 2015	GIRARD, SYLVIE	DRM DÉFINITION D'UN PROFIL D'UTILISATEUR BASÉ SUR RENIR XTSS000, PROGRAMMATION DE 35 RADIOS SOUM.: 7172 1020 90962	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	6 618 \$
MUSTANG SURVIVAL	1026898	18 février 2015	L'HOSTIE, SYLVAIN	ACHAT DE REMPLACEMENT (FIN DE VIE ET USURE) DE COMBINAISONS D'IMMERSIONS POUR HABITS DE FLOTTAISON MUSTANG	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	9 040 \$
NETZSCH CANADA INC.	DEU14961	28 janvier 2015	VERREULT, MICHEL	MAGASIN - GARNITURE NETZSCH	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 643 \$
NORBEC COMMUNICATION	1026309	16 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	CD POUR ENREGISTREMENT DANS LES SALLES D'INTERROGATION DU SPVM.	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 583 \$
OXOID INC.	1024830	10 février 2015	ARBIC, DENISE	FOURNITURE DE LABORATOIRE POUR ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	INSPECTION DES ALIMENTS	11 888 \$
P.E.S. CANADA INC.	1017354	4 février 2015	LAVERDIERE, GISELE	ACHAT LED POUR AMÉNAGEMENT DES 12 VÉHICULES NEUFS ADS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 291 \$
P.J. MACHINAGE	DEU15156	11 février 2015	VERREULT, MICHEL	FABRICATION ET LIVRAISON D'UN TUBE DE PROTECTION POUR INVENTAIRE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 693 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	20150220	20 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 04 - PAQUETTE ET ASSOCIES	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	4 113 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	PERIODE02	27 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 02 - PAQUETTE & ASSOCIÉS	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	3 640 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	PERIODE03	6 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 03 - PAQUETTE ET ASSOCIES	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	11 555 \$
PAULETTE HOUDE	2015CM05	2 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - PAULETTE HOUDE - 2015 - FACTURE # CM-05	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 333 \$
PAULETTE HOUDE	2015CM06	2 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - PAULETTE HOUDE - 2015 - FACTURE # CM-06	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 255 \$
PAULETTE HOUDE	2015CM07	3 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - PAULETTE HOUDE - 2015 - FACTURE # CM-07	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 098 \$
PAULETTE HOUDE	2015CM09	12 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - PAULETTE HOUDE - 2015 - FACTURE # CM-09	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 194 \$
PAULETTE HOUDE	2015CM10	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - PAULETTE HOUDE - 2015 - FACTURE # CM-10	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 240 \$
PAUSE CAFE VICKY	1022238	30 janvier 2015	GIRARD, SYLVIE	FRAIS POUR VERRE, BÂTONNET ET SUCRE. ET CAFÉ, CRÈME	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 115 \$
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1022245	30 janvier 2015	FRADETTE, JOHANNE	SERVICE DE DÉNEIGEMENT - 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2015 PARCS-NATURE DU BOIS-DE-LIESSÉ, BOIS-DE-SARAGUAY ET BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD - CONTRAT NO 6331	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX	9 895 \$
PCI AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	DEP6985	30 janvier 2015	GOUPIL, SYLVIE	L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE PROGRAMMATION DE PAGE ÉCRAN AU POSTE CENTRALE DE COMMANDE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	39 410 \$
PERFIX (1993) INC.	1024937	10 février 2015	GIRARD, SYLVIE	NOUVELLE STRUCTURE - DIVERS BÂTIMENTS ACHATS ET INSTALLATIONS DE CASIER POUR LES 9 DIVISIONS PRÉVENTIONS.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 646 \$



VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PETER TRENT	RECHTRENT2014	30 janvier 2015	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	RECHERCHE ET SOUTIEN DU 31 OCTOBRE 2014	SERVICE DES FINANCES	CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES	11 987 \$
PETITE CAISSE ENQUÊTE VDM	1026341	16 février 2015	CLAVET, NORMAND	PETITE CAISSE DOS (2015-02-16)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	8 312 \$
PETITE CAISSE ENQUÊTE VDM	1026344	16 février 2015	CLAVET, NORMAND	PETITE CAISSE DOS (2015-02-16)	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	6 102 \$
PETITE CAISSE ENQUÊTE VDM	PC280115	31 janvier 2015	CHAPUT, STEFANIE	PETITE CAISSE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 859 \$
PETITE CAISSE ENQUÊTE VDM	PCENQSPEC4	16 février 2015	RICARD, KARINE	PETITE CAISSE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 260 \$
PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE	DEU14922	26 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	GRAISSE SHELL SRS-2000	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 545 \$
PIERRE LAVOIE	1021247	27 janvier 2015	MASSE, FRANÇOIS	ARTICLE PROMOTIONNEL CUBE À L'EFFIGIE DU SIM, DE L'AM, DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE ET DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	2 042 \$
PNEU MÉCANIQUE GOUIN	23810	14 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400979	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 987 \$
PNEU-TECH SYSTEMS LIMITED	DEP8112	27 janvier 2015	HERISCHI, BABAK	RÉAPPRO MAGASIN UDB, FILTRE DÉPOUSSIERREUR	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 380 \$
POMPES ASSELIN INC.	DEP8206	3 février 2015	LEBLANC, DANIEL	POMPE ARMSTRONG 5HP 575V, 4302 TC 4X4X8, 909,0 L/MIN	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	4 138 \$
POMPES ASSELIN INC.	DEU15309	18 février 2015	VERREAULT, MICHEL	POMPES DE REMPLACEMENTS POUR LE PUIT DE RÉCUPÉRATION DE L'ADMINISTRATION 621-P16-385	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	9 764 \$
PPG REVÊTEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1026420	16 février 2015	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE DE PEINTURE SICO	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	10 499 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRESTIGE SECURKEY INC.	1021418	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATION ET L'INSTALLATION DE SERRURES DANS DIVERS BÂTIMENTS DU SIM, POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	7 874 \$
PRESTON PHIPPS INC	DEP8385	19 février 2015	TURCOT, DANIEL	RÉSERVOIR - ACCOUPLEMENT EN REMPLACEMENT VICTAULIC - AUSCULTATION CONDUITE	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	2 677 \$
PRESTON PHIPPS INC.	DEU14557	5 février 2015	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE D'UN HUMIDIFICATEUR ÉLECTRONIQUE DEVOTEC ARMSTRONG MODÈLE ELMC-5	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	12 803 \$
PROCONSTRUCTION	DEP8275	9 février 2015	MARCOUX, CHRISTIAN	EXCAVATION, REMBLAYAGE, LA PROTECTION DU CHANTIER - INTERCONNEXION 1	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	6 131 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP8188	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	CÂBLE PÉRIMÉTRIQUE - EXPERTISE SUR LE CÂBLE DE TRANSMISSION DATA	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 604 \$
PURIBEC INC.	DEP8020	26 janvier 2015	HERISCHI, BABAK	RÉAPPRO MAGASIN UDB , PIÈCE DE REMPLACEMENT POUR HYPOCHLORITE , ADOUCISSEUR D'EAU HYDRUS	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 324 \$
PYROTECH BEI INC.	1024864	10 février 2015	BIRON, PAULE	EXPERT DOSSIER 09-000895	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11 927 \$
QUANTUM CORPORATION	1021331	10 février 2015	CHARRON, DIANE	RENOUVELLEMENT DE SERVICE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	17 390 \$
RÉCEVEUR GENERAL DU CANADA	1025940	13 février 2015	BUSSIERES, CLAUDE	PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA GRC POUR LE TRAITEMENT DES EMPRUNTES PRISES PAR LES POLICIERS DU COMPTOIR DE SERVICE DU MODULE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS.	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	6 825 \$
REIMATECH DIV. BREMO INC.	1023721	4 février 2015	VERREAULT, MICHEL	COURROIE EN CAOUTCHOUC	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 065 \$
RENÉE DUPRAS	201505	2 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - RENÉE DUPRAS - 2015 - FACTURE # 2015-05	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 227 \$
RENÉE DUPRAS	201507	17 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - STÉNOGRAPHIE - RENÉE DUPRAS - 2015 - FACTURE # 2015-07	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	4 046 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
REPARATEX INC.	1014814	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATION DU MOBILIER DANS DIVERS BÂTIMENTS DU SIM, POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	8 924 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT INC.	1024163	6 février 2015	GUERIN, SERGE	PROGRAMME DE VISIBILITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL LORS DE L'ÉVÉNEMENT AMERICANA 2015 DU 17 AU 19 MARS 2015	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.	15 738 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT INC.	1026477	17 février 2015	GRAVEL, PIERRE	INSCRIPTION DE 2 GESTIONNAIRES AINSI QUE 3 EMPLOYÉS PROFESSIONNELS AU COLLOQUE ET CONFÉRENCE AMÉRICANA 2015.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - ÉLIMINATION	4 034 \$
RESO MANAGEMENT INC.	1025949	13 février 2015	TAILLEFER, PATRICK	PAIEMENT FACTURE # 1411-VDM-SIM-1 POUR MANDAT DE CONSEILS STRATÉGIQUES AUPRÈS DE LA DIRECTION DU SIM EN VUE DE LES ACCOMPAGNER DANS LA CLARIFICATION DE LEUR VISION EN RELATIONS DE TRAVAIL, DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'IMPLANTATION DE CETTE VISION ET DE CONSEIL AD HOC, SUR DEMANDE DANS LE CONTEXTE DE RELATIONS DE TRAVAIL PLUS	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 003 \$
REVISION MILITARY INC..	1024749	10 février 2015	GODIN, ERIC	CASQUE BALISTIQUE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 774 \$
ROBERT ST-ONGE	1027669	20 février 2015	BUSSIERES, CLAUDE	MONTAGE VIDÉO DE 4 CAPSULES POUR LES BESOINS DU DÉPLOIEMENT DU PROJET M-IRIS (VOLET ENQUÊTE).	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 304 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1025711	12 février 2015	BOISVERT, CHRISTIAN	LICENCES BLACKBERRY	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	14 760 \$
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SÉCURITÉ PRO INC.)	DEP8129	29 janvier 2015	MARSAN, ANDRE	VIDANGE RÉSERVOIR AIDE-COAGULANT PAR CAMION-VACCUM	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 436 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1024493	9 février 2015	AUGER, MANON	FRAIS DE REPAS DE DÉTENUÉS DU 5 AU 30 JANVIER 2015 - FACTURE 26148.	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 024 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1027678	20 février 2015	REEVES, CHANTAL	REPAS DE DÉTENUÉS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 976 \$
SANTINEL INC.	DEP4111	9 février 2015	HERISCHI, BABAK	CHARIOTS ÉLÉVATEURS 04/10 MARS	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 898 \$
SATELLITES GLOBALSTAR CANADA	1021657	28 janvier 2015	L'HOSTIE, SYLVAIN	LOCATION DE 4 TÉLÉPHONES SATELLITES.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 621 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	20150220	20 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 04 - SAULNIER, ROBILLARD, LORTIE	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	8 376 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	PERIODE02	27 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 02 - SAULNIER, ROBILLARD, LORTIE	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	10 582 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	PERIODE03	6 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 03 - SAULNIER, ROBILLARD, LORTIE	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	8 145 \$
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEP8126	5 février 2015	MARSAN, ANDRE	MAINTENANCE PRÉVENTIVE ENTRÉE ÉLECTRIQUE 25KV	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	13 333 \$
SCP SCIENCE.	DEU14923	26 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	SYSTÈME DE MINÉRALISATION DIGIPROBE ET MAGASIN - SOLUTION ALKALINE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	6 850 \$
SÉCURITÉ METALGARD	1021732	29 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM QG / CLOISON GRILLAGÉE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 184 \$
SERRURIER BEAUBIEN	1022131	29 janvier 2015	MOISE, CARL	7 ÉCOCENTRE SERVICE - SERRURIER	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	MATÉRIAUX SECS - TRAITEMENT	3 071 \$
SERRURIERS AMHERST INC.	1026108	13 février 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM DRM / SERVICE DE SERRURIER POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 625 \$
SERVICE GAGNON ÉLECTRIQUE INC.	1020999	27 janvier 2015	ARBIC, DENISE	BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ÎLOT DE TRAVAIL LABORATOIRE MICRO.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	INSPECTION DES ALIMENTS	2 200 \$
SERVICES DE GAZ NATUREL RBC INC.	RBC150130496	5 février 2015	GELINAS, ISABELLE	GAZ JANVIER 2015	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	204 846 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	DEP8344	16 février 2015	HERISCHI, BABAK	SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DESTRUCTION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 625 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU14996	30 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION - VARIATEUR AC	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	9 333 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1006840	27 janvier 2015	LEARY, GENEVIEVE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	MATÉRIEL DE BUREAU, PAPETERIE ET IMPRIMERIE	2 665 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1024523	9 février 2015	LEVEILLE, MARIE-LYNE	PROCÈS VERBAL, DEVIS 11860 - FACTURE, DEVIS 11861 RELEVÉ DES PERCEPTIONS, DEVIS11862 - PROCÈS VERBAL DE SAISIE, DEVIS 11863	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	2 383 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	9557653179	30 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - POSTE/MESSAGERIE - POSTE CANADA MANIFESTE - ANNÉE 2015 - FACTURE # 9557653179	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	12 011 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	9558260098	6 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - POSTE/MESSAGERIE - POSTE CANADA MANIFESTE - ANNÉE 2015 - FACTURE # 9558260098	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	15 507 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	9558761603	12 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - POSTE/MESSAGERIE - POSTE CANADA MANIFESTE - ANNÉE 2015 - FACTURE # 9558761603	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	12 869 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	9559217842	19 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - POSTE/MESSAGERIE - POSTE CANADA MANIFESTE - ANNÉE 2015 - FACTURE # 9559217842	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	16 003 \$
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL	1011787	26 janvier 2015	DERAMOND, DIDIER	LOCATION - ESPACE DE STATIONNEMENT CADRES POLICIERS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 817 \$
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL	1021915	29 janvier 2015	CHOMETON THIBAUT, FRANCINE	FACTURE 47536 - FRAIS DE STATIONNEMENT VÉHICULES CADRES POLICIERS - JANVIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	4 922 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q.)	9001579890015799	20 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - ANNÉE 2014 - DÉCEMBRE FACTURE # 90015798 & 90015799 - RÉOLUTION # CE06-0916	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	180 864 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUJ)	DEP8164	6 février 2015	HERISCHI, BABAK	BOC2015 - FRAIS POUR ENQUÊTES ET ANALYSES DE DOSSIERS POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	7 874 \$
SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS	1024048	5 février 2015	LAFRENIERE, IAN	COMMUNICATION AUTOMATISÉ IPS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 011 \$
SOLOTECH QUÉBEC INC.	1021883	29 janvier 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	ACHAT SYSTÈME JALONNEMENT INCLUANT L'ÉCRAN À LED, CABINET NOIR, CONTRÔLEUR LDU ET SYSTÈME D'ATTACHE SUR FÛT - GRÉ À GRÉ	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	SIGNALISATION LUMINEUSE	14 189 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU15001	30 janvier 2015	VERREULT, MICHEL	MAGASIN - CAPTEUR SCOTT BACHARACH	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 674 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU15150	10 février 2015	VERREULT, MICHEL	SPECTRA BANDE MAGNÉTIQUE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 719 \$
SOMUM INC.	1022110	29 janvier 2015	BRADETTE, LOUISE	FRAIS SERVICE CELLULAIRE - PRÉVENTION COMPTE 5000-31489-002 - FACTURATION 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	SÉCURITÉ CIVILE	6 928 \$
SP SOLUTION MAINTENANCE INDUSTRIEL INC.	DEP8212	3 février 2015	MARSAN, ANDRE	EXTERNE-SÉCURITÉ MACHINE TRAVAUX SST	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 092 \$
SP SOLUTION MAINTENANCE INDUSTRIEL INC.	DEU14455	26 janvier 2015	VERREULT, MICHEL	SÉCURISATION DES MACHINES-OUTILS	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 239 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU15184	12 février 2015	VERREULT, MICHEL	DÉTECTEURS PORTATIFS MSA ALTAIR AVEC BASE ET PORTE-CYLINDRE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 285 \$
SPI SANTE SÉCURITÉ INC.	1022384	30 janvier 2015	RABY, MICHEL	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	RÉSEAUX D'ÉGOUT	4 006 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP8185	2 février 2015	MARSAN, ANDRE	OUTILLAGE ATELIER LOURD MÉCANIQUE - PLOMBERIE - ÉLECTRIQUE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 677 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU14969	28 janvier 2015	VERREULT, MICHEL	SUPPORTS À TUYAU KLETON, CHARIOTS ET POUBELLES RUBBERMAID, LAMPES ET AMPOULES LUXO	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 299 \$
SUPERIEUR PROPANE	1025094	10 février 2015	DESAUTELS, ANNE	GAZ PROPANE POUR LE SECTEUR OUEST	SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL	PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	9 764 \$
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	DEP8282	10 février 2015	TURCOTTE, CAROLINE	RENOUVELLEMENT DE LICENCES POUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE GESTION DE TEMPS KRONOS POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 236 \$
T & S SERVICE PROFESSIONNEL DE CUISINE	1014980	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	RÉPARATION DES RÉFRIGÉRATEURS POUR LES BÂTIMENTS DU SIM, POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIR., ADM. ET SOUTIEN - SÉC. INCENDIE	3 150 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TACT CONSEIL	1025397	11 février 2015	PERRAS, SYLVAIN	PRISE DES INVENTAIRES DES TERMINAUX D'UTILISATEUR (ORDINATEURS) ET DES ACCESSOIRES. PROJET SERAM. SOUMISSION # VDM-SERAM-2	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	AUTRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE	20 394 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEU15245	17 février 2015	FONTAINE, RICHARD	PANNEAU DE CONTRÔLE GÉNÉRATRICE REMORQUE GB	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	13 774 \$
TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL	1022315	30 janvier 2015	BORNAIS, LUC	SEL DE DÉGLAÇAGE, ABRASIF.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	9 371 \$
TECHNOLOGIES METAFORE INC.	DEU14493	29 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	LICENCES ANTIDOT 8	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	3 734 \$
TELUS	DEU15144	11 février 2015	FONTAINE, RICHARD	COMPOSANTES RÉSEAU INFORMATIQUE DE MARQUE CISCO	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	40 448 \$
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1022694	2 février 2015	GATINEAU, PIERRE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE SPVM	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL	273 566 \$
TETRAGON-TASSE DISTRIBUTORS INC.	1022253	30 janvier 2015	GODIN, ERIC	ACCESSOIRES POUR ARME À FEU.	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	6 645 \$
TETRAGON-TASSE DISTRIBUTORS INC.	1024804	10 février 2015	GODIN, ERIC	PIÈCES POUR WALTHER	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 960 \$
THE COMPUTER MEDIA GROUP	1020646	26 janvier 2015	FONTAINE, RICHARD	CARTOUCHES D'IMPRESSION	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	15 748 \$
TRAFIC INNOVATION INC.	1024328	6 février 2015	L'HOSTIE, SYLVAIN	CÔNE DÉLINÉATEUR, UTILISÉ POUR LA FABRICATION DE CORRIDORS SUR UN SITE DE DÉCONTAMINATION IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	3 012 \$
TRUDEL & JOHNSTON	1024708	9 février 2015	BIRON, PAULE	RÈGLEMENT HORS COUR - GD21543219005	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 070 \$
TRUDEL, NADEAU, AVOCATS	1025326	11 février 2015	PERRIER, MATHIEU	LOT 190215 DE FACTURES EN DÉONTOLOGIE	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	87 147 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TRUDEL, NADEAU, AVOCATS	1027054	18 février 2015	WEROTTE, DOMINIC	HONORAIRES JURIDIQUES	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	13 125 \$
TUYAUX FLEXIBLES DU QUÉBEC INC.	DEP8166	30 janvier 2015	MARSAN, ANDRE	TUYAU FLEXIBLE EN ACIER INOX TEL QUE SOUMISSION EN ATTACHEMENT	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 096 \$
TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	DEU15252	17 février 2015	VERREULT, MICHEL	TUYAU NASPIPE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 724 \$
UDACO INDUSTRIES LTEE	DEU15058	4 février 2015	VERREULT, MICHEL	TIGES DE SERRAGE, CONE DE VENTURI ET ENSEMBLE DE CLAVETTES	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 388 \$
ULTIDENT	1022145	29 janvier 2015	PILON, BRUNO	BOÎTES DE 100 GANTS DE MARQUE KIMBERLY CLARK DE MODÈLE 55082	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 276 \$
UNIFIRST CANADA LTEE	DEP8313	16 février 2015	LEBLANC, DANIEL	UDB NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS ENTENTE 1022696 REMPLACE DEP4982	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 675 \$
UNIMANIX INDUSTRIES INC.	1018525	28 janvier 2015	GUERIN, CAROLE	ENTRETIEN DES MACHINES À PRESSION POUR NETTOYER LES VÉHICULES POUR NETTOYER LES VÉHICULES DU SIM - POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE	4 200 \$
USI-POMPES INC.	DEU15009	16 février 2015	VERREULT, MICHEL	RÉPARATION POMPE TOYO DEH-81-100	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	5 469 \$
V SPEC TECHNO INC.	2907	12 février 2015	INTERFACE	ENTRETIEN ET RÉPARATION SPVM - NO FACT MAXIMO : 400529	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 014 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	20150220	20 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 04 - VALADE & ASSOCIÉS	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	8 223 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	PERIODE02	27 janvier 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 02 - VALADE & ASSOCIÉS	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	18 319 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	PERIODE03	6 février 2015	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	SERVICES JUDICIAIRES - HUISSIERS DE JUSTICE - PÉRIODE 03 - VALADE & ASSOCIÉS	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	COUR MUNICIPALE ET MAGISTRATURE	19 262 \$



VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VALLEY ASSOCIATES INC.	1022879	3 février 2015	GODIN, ERIC	MUNITIONS	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	9 918 \$
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1023050	3 février 2015	BORNAIS, LUC	INSPECTION DE LA CONDUITE VERTICALE DE LA COMPAGNIE GAZMONT.	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 154 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1020810	26 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM QG / SERVICE INTERNET HVITESSE AFFAIRE COMPTE 6361936900104 POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 795 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1020813	26 janvier 2015	PICARD, STEVE-ERIC	SPVM QG / SERVICE INTERNET HVITESSE AFFAIRE COMPTE 51268752-001-9 POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 633 \$
VILLE DE BEACONSFIELD	1024113	6 février 2015	FONTAINE, RICHARD	TRAVAUX DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES RUISSEaux FESH MEADOWS ET ST-JAMES DURANT L'ANNÉE 2014	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAUX D'ÉGOUT	4 859 \$
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1025721	12 février 2015	COTE, BERNARD	ACCÈS AUX BASES DE DONNÉES AVIS DE MUTATION DE LA VILLE DE DOLLARD-DES ORMEAUX POUR L'ANNÉE 2015	SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	ÉVALUATION	2 100 \$
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1025727	12 février 2015	GIRARD, SYLVIE	CARBURANT (ESSENCE, DIESEL) CONSOMMATION ESSENCE D.D.O. COUVRANT LA PÉRIODE DU MOIS DE JANVIER 2015.	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	GESTION DES ÉQUIPEMENTS - SÉC. INCENDIE	2 871 \$
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1022320	9 février 2015	HERISCHI, BABAK	RÉPARATION D'UN BRIS D'AQUEDUC AU 601, DELMAR DU 19 AU 25 SEPT. 2014	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	39 375 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1020842	27 janvier 2015	GODIN, ERIC	SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE SUITE À UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA SEMAINE DU 12 AU 16 JANVIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	5 416 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1020844	27 janvier 2015	GODIN, ERIC	SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE SUITE À UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA SEMAINE DU 5 AU 9 JANVIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	2 994 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1021209	27 janvier 2015	GODIN, ERIC	SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE SUITE À UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA SEMAINE DU 19 AU 23 JANVIER	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 272 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1026814	18 février 2015	GODIN, ERIC	SERVICE ET CONSEIL EN ERGONOMIE SEMAINE DU 2 AU 6 FÉVRIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 254 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBATION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VINCENT ERGONOMIE INC.	1026815	18 février 2015	GODIN, ERIC	SERVICE ET CONSEIL EN ERGONOMIE SEMAINE DU 26 AU 30 JANVIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 277 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1027398	19 février 2015	GODIN, ERIC	SERVICE CONSEIL EN ERGONOMIE SEMAINE DU 9 AU 13 FÉVRIER 2015	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	3 086 \$
VITRERIE PIERREFONDS INC.	DEP7420	5 février 2015	MARSAN, ANDRE	REPLACEMENT VITRE COULOIR HAUTE-PRESSION	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	5 134 \$
VR ST-CYR	1020063	12 février 2015	LONGPRE, ERIC	FOURNITURE DE 2 GÉNÉRATRICES POUR LE PCM DU SPVM	SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	ACTIVITÉS POLICIÈRES	12 529 \$
VWR INTERNATIONAL	1021931	29 janvier 2015	LAROCHE, LAURENT	PRODUITS CHIMIQUES POUR LE LABORATOIRE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 156 \$
VWR INTERNATIONAL	1026685	17 février 2015	LAROCHE, LAURENT	MATÉRIEL DE LABORATOIRE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	3 130 \$
WAINBEE LIMITEE	DEU14968	28 janvier 2015	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - CYLINDRES HYDRAULIQUES PARKER	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 131 \$
WEIR CANADA INC.	DEP7291	19 février 2015	TURCOT, DANIEL	NETTOYAGE - USINAGE - ÉPOXY DE DEUX VANNES PAPILLON 48 POUCES	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	14 991 \$
WEIR CANADA INC.	DEP8348	16 février 2015	HOOPER, CHANTAL	PERCER 88 TROUS ( 44 TROUS PAR BRIDE ), Ø1-5/8, BOLT CIRCLE Ø56, POIDS 25 000 LBS, TRANSPORT INCLUS	SERVICE DE L'EAU	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	4 845 \$
WOLSELEY CANADA INC.	DEU15010	2 février 2015	FONTAINE, RICHARD	PLOMBERIE VICTAULIC	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	10 697 \$
WORLD DATA PRODUCTS INC.	DEU15169	16 février 2015	FONTAINE, RICHARD	PTI - HP B2600 WORKSTATION - INFORMATIQUE	SERVICE DE L'EAU	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	13 071 \$
WSP CANADA INC.	1021245	27 janvier 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	INGÉNIEUR CIVIL - CIRCULATION ET TRANSPORT	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS	CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE	22 047 \$

VILLE DE MONTRÉAL-AGGLOMÉRATION  
 FACTURES ET BONS DE COMMANDES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2000\$ OCROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES  
 POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE D'APPROBITION	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WSP CANADA INC.	DEP8363	18 février 2015	MARCOUX, CHRISTIAN	CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DE PROCÉDURE DE TRAVAIL POUR DES PERCEMENTS SUR POUTRES EN PRÉSENCE DE PEINTURE AU PLOMB ET BPC - PTI 2015-2017 PROJET 58026 SP 1458026077 SIMON 153830 RÉF: KHALED BAHARI 514 872-2628	SERVICE DE L'EAU	APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	2 205 \$

TOTAL : 20 427 593 \$

# **DÉCISIONS DÉLÉGUÉES**

CONTRATS CADRES OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES PAR DÉCISION DÉLÉGUÉE - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION  
PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2015

NOM FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	NUMÉRO DOSSIER	OBJET	NUMÉRO DÉCISION	DATE SIGNATURE	MONTANT
LE GROUPE JSV INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	2154119001	CONCLURE AVEC LA FIRME LE GROUPE JSV INC. UNE ENTENTE CONTRACTUELLE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE CANNETTES DE PEINTURE EN AÉROSOL; SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION # 14-14019. (3 SOUMISSIONS) ( MONTANT ESTIMÉ: 55 260,47 \$ )	DG154119001	2015-02-20	55 260 \$
LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	2156135001	CONCLURE AVEC LOUIS-HÉBERT UNIFORME INC. UNE ENTENTE-CADRE D'UNE DURÉE DE TRENTE-SIX (36) MOIS POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DES VÊTEMENTS DE PROTECTION POUR LES SOUDEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 14-14062 (2 SOUMISSIONS) MONTANT ESTIMÉ DU CONTRAT : 54 145,37 \$ TAXES INCLUSES	DG156135001	2015-01-26	54 154 \$

TOTAL : 109 414 \$

Commission permanente sur le  
développement économique et urbain et l'habitation

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**

Examen public

Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux,  
une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal

Rapport déposé au conseil municipal  
le 23 mars 2015  
et au conseil d'agglomération  
le 26 mars 2015

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**LA COMMISSION :**

**PRESIDENCE**

*M. Giovanni Rapanà  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles*

**VICE-PRESIDENCES**

*M. Robert Coutu  
Maire de la Ville de Montréal-Est*

*M<sup>me</sup> Louise Mainville  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement Le Plateau–Mont-  
Royal*

**MEMBRES**

*M. Maurice Cohen  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Saint-Laurent*

*M. Richard Deschamps  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Pierre Gagnier  
Maire de l'arrondissement  
d'arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Michel Gibson  
Maire de la Ville de Kirkland*

*M<sup>me</sup> Sylvia Lo Bianco  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M. Peter McQueen  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges–Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Steve Shanahan  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Ville-Marie*

*M<sup>me</sup> Lili-Anne Tremblay  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de St-Léonard*

Montréal, le 26 mars 2015

Monsieur Gilles Deguire  
Président du conseil d'agglomération  
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, le rapport et les recommandations de la Commission à la suite de l'examen public ayant pour thème *Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux à Montréal et contribuer ainsi à l'essor économique de Montréal.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

**Original signé**

Giovanni Rapanà  
Président

La secrétaire recherchiste,

**Original signé**

Sylvie Lalonde  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>2 FAVORISER L'ACCROISSEMENT DES VOLS DIRECTS INTERNATIONAUX, UNE FAÇON DE CONTRIBUER A L'ESSOR ECONOMIQUE DE MONTREAL .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 POSITIONNEMENT ECONOMIQUE DE MONTREAL.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2 GESTION DES AEROPORTS .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 VOLS DIRECTS : ETAT DE LA SITUATION.....</b>	<b>8</b>
<b>2.4 PERSPECTIVES DE CROISSANCE : DEFIS ET OPPORTUNITES.....</b>	<b>9</b>
<b>3 LES COMMENTAIRES ET MEMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES.....</b>	<b>11</b>
<b>3.1 COMMENTAIRES GENERAUX .....</b>	<b>11</b>
<b>3.2 LA DESSERTE AERIENNE .....</b>	<b>12</b>
<b>3.3 ENJEUX ECONOMIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>3.4 L'ACCES A L'AEROPORT.....</b>	<b>13</b>
<b>3.5 LA GOUVERNANCE.....</b>	<b>13</b>
<b>3.6 CONSIDERATIONS FINANCIERES.....</b>	<b>14</b>
<b>3.7 MIRABEL.....</b>	<b>14</b>
<b>3.8 COMITE STRATEGIQUE .....</b>	<b>15</b>
<b>3.9 DEVELOPPEMENT DE VOLS DIRECTS VERS LA CHINE ET AUTRES DESTINATIONS .....</b>	<b>15</b>
<b>3.10 LA QUALITE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>4 L'ANALYSE DE LA COMMISSION.....</b>	<b>17</b>
<b>5 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE I.....</b>	<b>22</b>
<b>5.1 RESOLUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (CM14 0198).....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE II .....</b>	<b>25</b>
<b>5.2 LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ET DES INTERVENANTS.....</b>	<b>25</b>



## INTRODUCTION

---

Fort d'un mandat<sup>1</sup> accordé lors de l'assemblée ordinaire du lundi 24 février 2014 et conformément au 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil municipal référait, pour étude, à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation la motion intitulée « *Motion de la deuxième opposition en faveur de l'aéroport de Montréal* ».

L'étude s'est réalisée en deux temps : une première séance publique d'information, tenue le 22 septembre 2014, a permis de présenter le positionnement économique de Montréal, la gestion des aéroports, l'état de la situation des vols directs et les perspectives de croissance, les défis et les opportunités liées au développement économique de la Métropole. Au cours de cette assemblée, M. Jean-Marc Bissonnette du Service du développement économique a pu dresser le portrait de l'état de la situation des vols directs internationaux en utilisant les données disponibles et connues, en septembre 2014, dans différentes études et divers rapports publics.

La Commission a par la suite reçu les commentaires et les mémoires des citoyens et organismes intéressés au cours des deux séances publiques tenues les 20 et 21 octobre 2014. La Commission s'est réunie en séances de travail pour analyser les propositions reçues et préparer ses recommandations qu'elle a adoptées lors de l'assemblée du 12 mars 2015. Des personnes-ressources du Service du développement économique et de la Division du développement du transport de même que M. Michel Archambault, professeur émérite à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et président du Bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat et le professeur de HEC, M. Jacques Roy, co-auteur de l'étude *La gouvernance des aéroports au Canada* publiée par l'Institut sur la gouvernance (IGOPP) en 2014, ont été présents tout au long de ce processus d'examen public pour fournir le soutien et l'expertise nécessaires aux membres de la Commission.

---

<sup>1</sup> Résolution CM14 0198 - Voir Annexe I

## 1 LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

---

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cet examen public, un avis a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, le 8 septembre 2014, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public. Un communiqué de presse a été transmis aux médias nationaux. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement, des secrétaires d'arrondissement, des directeurs de services municipaux ainsi que les maires et les directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Aussi, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plusieurs individus et organismes reliés à l'industrie aérienne ou susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, l'annonce de cet examen public a aussi été diffusée sur les médias sociaux, Facebook et Twitter à quelques reprises. Il doit être mentionné que d'autres avis publics ont été publiés en raison de la modification de la date de la séance publique visant l'adoption des recommandations.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions permanentes de la Ville de Montréal.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent document, les documents d'information et les mémoires présentés dans le cadre de cet examen public peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R.134 de l'hôtel de ville de Montréal.

### Une consultation publique en trois parties

**La première partie**, qui comprend la séance d'information, a eu lieu le 22 septembre 2014 à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Elle a été consacrée à la présentation d'un portrait de la situation, préparé à l'aide des données existantes à cette date, décrivant notamment la situation des vols directs internationaux à l'aéroport à Montréal.

Une soixantaine de personnes, dont deux conseillers municipaux, ont assisté à cette séance. Plusieurs d'entre elles ont pris la parole pour émettre leurs commentaires.

**La deuxième partie**, l'audition des opinions, s'est déroulée en octobre 2014 à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Lors des séances publiques des 20 et 21 octobre, les commissaires ont pu ainsi entendre près d'une trentaine de citoyens, représentants d'organismes et élus.

Il faut aussi souligner la forte participation à cette consultation publique tout particulièrement, celle de la communauté chinoise qui s'est mobilisée en grand nombre le 20 octobre dernier. Pour l'occasion, la Commission a demandé l'installation d'un écran géant et d'une centaine de chaises dans le hall d'honneur afin d'accueillir les citoyens et leur permettre de suivre la séance. Au total, environ 160 personnes ont assisté à l'audition des mémoires.

Plusieurs d'entre elles ont pris la parole pour se prononcer sur la situation des vols domestiques et internationaux; le potentiel de développement économique relié aux installations aéroportuaires; le besoin de nouvelles liaisons directes aériennes notamment vers la Chine mais aussi vers d'autres grandes villes; la gouvernance; la gestion de l'aéroport et les considérations financières; le tourisme, l'amélioration souhaitée de l'accès et du lien entre l'aéroport, le centre-ville et le reste de l'île; les préoccupations environnementales et la qualité de vie des citoyens. Au terme de l'examen public, 23 mémoires ont été présentés et déposés à la Commission.

**La troisième partie**, qui portait sur l'adoption des recommandations de la Commission, a eu lieu à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Montréal, le 12 mars à 19 h. En raison des modifications apportées au calendrier de la Commission concernant la date de la séance d'adoption des recommandations, deux avis publics ont été publiés les 10 novembre 2014 et le 25 février 2015, dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone.

Par ailleurs, onze séances de travail afin de préparer les trois assemblées publiques, analyser les interventions, rencontrer des personnes-ressources et formuler les recommandations ont été consacrées par la Commission. Tout au long du processus, cette dernière a pu compter sur l'expertise et le soutien du personnel du Service du développement économique et du Service des infrastructures, voirie et transport de la Ville de Montréal. Ces personnes-ressources ont pu apporter les précisions nécessaires au moment opportun.

## **2 FAVORISER L'ACCROISSEMENT DES VOLS DIRECTS INTERNATIONAUX, UNE FAÇON DE CONTRIBUER À L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL**

---

Le Service du développement économique a préparé un document pour présenter l'état de la situation des vols directs internationaux en utilisant les données disponibles et connues, en septembre 2014, dans différentes études et divers rapports publics. Cette présentation dresse un portrait économique de Montréal et présente des statistiques sur la population, le produit intérieur brut (PIB), les organisations internationales, les congrès organisés par des associations internationales, le tourisme, la tenue de grands événements, la structure économique diversifiée ainsi que les sièges sociaux à Montréal. Elle décrit également les faits saillants de la gestion des aéroports ainsi que leur modèle financier et aborde l'état de la situation des vols directs à Montréal dont le trafic passager est en perpétuelle croissance notamment grâce aux voyageurs québécois. Finalement, elle présente les perspectives de croissance et aborde les défis et les opportunités qui s'y rattachent.

### **2.1 POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL**

Montréal est la deuxième métropole du Canada. Ville ouverte sur le monde, notamment par la présence de 2 500 filiales étrangères, 82 délégations consulaires et 62 organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Agence mondiale antidopage ou, encore, the International Air Transport Association, le grand Montréal compte quatre millions d'habitants, ce qui représente la moitié du PIB et de la population du Québec.

Montréal est une ville de tourisme et d'événements. En fait, 32% des visiteurs au Canada sont venus à Montréal en 2013, soit 8,4 M de voyageurs, ce qui a créé directement ou indirectement 36 000 emplois au Québec. Montréal est apprécié pour plusieurs raisons. D'ailleurs, la place des Festivals de Montréal, dans laquelle la Ville a investi plusieurs millions de dollars, figure dans le top 10 des places publiques urbaines dans le monde selon « Landscape Architects Network ». Le tourisme d'affaires a également connu une année record avec 334 000 nuitées en 2013.

Montréal a une économie diversifiée avec notamment 7 grappes industrielles dont celle des technologies de l'information qui regroupe 92 000 employés et celle de l'aéronautique avec 42 500 emplois. Les cinq autres grappes sont celles de la finance, du cinéma et du divertissement, des sciences de la vie, de la logistique et du transport, des technologies propres et de l'aérospatiale.

Montréal est également l'hôte de plusieurs sièges sociaux. Montréal se trouve en deuxième position canadienne quant à son nombre d'emplois dans les sièges sociaux, mais au troisième quant au prorata de sa population. Malheureusement, Montréal a connu entre 2010 et 2012 une perte de croissance de 2% de son taux d'emploi dans les sièges sociaux, mais plusieurs bonnes nouvelles sont à l'horizon, selon le Service de développement économique, en raison de pourparlers présentement en cours concernant l'augmentation de sièges sociaux dans la métropole.

## **2.2 GESTION DES AÉROPORTS**

Le gouvernement fédéral a cédé à partir de 1992, à des administrations aéroportuaires privées sans but lucratif, la gestion des aéroports canadiens les plus achalandés tout en demeurant propriétaire. Ainsi, 26 aéroports du Réseau national d'aéroports ont été cédés à des organismes privés. Aéroports de Montréal (ADM) fut l'un des quatre premiers à voir le jour, en 1992. Ces aéroports sont liés au gouvernement fédéral par un bail à long terme et sont gérés par un conseil d'administration. Une description de la mission d'ADM est fournie et il est mentionné que Montréal était la plaque tournante canadienne des vols internationaux avant le rapatriement de ces vols vers l'aéroport de Mirabel.

ADM doit, tout comme les autres administrations aéroportuaires canadiennes, financer par ses propres moyens la modernisation de ses infrastructures ainsi que les dépenses d'exploitation. Un loyer équivalant à près de 12% de ses revenus doit être versé au gouvernement fédéral. Il est précisé qu'ADM jouit d'une certaine autonomie financière et que ses revenus proviennent de **trois sources : les droits d'atterrissage, les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA) et autres revenus (location d'espaces commerciaux, stationnement, etc.)**. Le Canada se classe au 125<sup>e</sup> rang des 139 pays pour les taxes perçues sur les billets d'avion et les frais aéroportuaires en 2011. Plus de 14 G \$ ont été investis dans les aéroports canadiens depuis 2001. Les gouvernements et municipalités ont peu de pouvoir dans ces décisions. Par ailleurs, ADM a quant à lui investi 1,5 G \$ entre 2001 et 2009 et un autre milliard est prévu d'ici 2016.

Selon les faits saillants publiés en 2009 par ADM, les sites Montréal-Trudeau et Montréal-Mirabel comptent 250 établissements regroupés en huit secteurs d'activités et 60 000 emplois dont 28 400 directs générés par ces établissements. La valeur ajoutée directe, indirecte et induite se chiffre à 5,5 G \$. Des recettes fiscales et parafiscales totalisant près de 1 G \$ aux trois paliers gouvernementaux, dont 40,5 M \$ en taxes foncières et 45,6 M \$ en loyer.

## **2.3 VOLS DIRECTS : ÉTAT DE LA SITUATION**

L'évolution du trafic aéroportuaire peut être abordée en comparant la situation montréalaise avec les villes de Calgary, Toronto et Vancouver en lien avec le type de vols soit domestique, international et transfrontalier. Par ailleurs, on constate que 14% des passagers à Montréal sont en transit. La croissance du trafic à Montréal-Trudeau, de 57,2% entre 2003 et 2013, se compare à celle de Vancouver à 25,5% et celle de Toronto à 46% pour la même période. Il est à noter que c'est principalement le trafic international qui a été le moteur de croissance de Montréal-Trudeau.

Montréal a une situation enviable au niveau du nombre de vols directs internationaux et situe au 10<sup>e</sup> rang en Amérique du Nord pour son trafic transfrontalier et international avec 8,5 millions de passagers alors que Calgary se situe au 17<sup>e</sup> rang. Montréal-Trudeau devrait se classer au 4<sup>e</sup> rang en Amérique du Nord pour l'été 2014 pour le nombre de destinations desservies par le vol direct en Europe. Montréal-Trudeau se situe donc au 1<sup>er</sup> rang canadien pour la part occupée par le trafic international excluant les États-Unis. Il appert que Calgary et Vancouver sont des aéroports dominés par le trafic domestique.

La desserte de Montréal inclut 131 destinations directes dont 86 destinations à l'année et ses principaux marchés aériens sont l'Amérique du Nord, l'Europe et les Caraïbes. Il est notamment le seul aéroport canadien avec des vols directs dans des pays tels que l'Espagne, la Grèce, mais aussi le Maroc, en Jordanie et au Qatar.

L'aéroport de Calgary n'offre, quant à lui, que des vols en Amérique du Nord, dans quatre pays européens, au Pakistan, dans les Caraïbes, au Panama et au Japon, soit moins de destinations qu'à Montréal. De par sa situation géographique, l'aéroport de Vancouver dessert quant à lui davantage l'Asie que l'Europe. Par ailleurs, ni Calgary, ni Vancouver ne font d'arrêt sur le continent africain et Toronto ne va, en vol direct, qu'en Éthiopie et au Moyen Orient.

Montréal a une position enviable, soit le 2<sup>e</sup> rang canadien pour le nombre de destinations directes et pour le nombre de destinations internationales, mais plusieurs défis restent à surmonter, notamment car Montréal-Trudeau n'est pas désigné officiellement comme « hub » ou « plaque tournante aérienne » par un des grands transporteurs et n'a pas de vols vers l'Extrême-Orient et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud.

Malgré tout, Montréal a connu, entre 2001 et 2010, une croissance générale de 37% de son trafic comparativement à seulement 15% pour Toronto qui reste toutefois l'aéroport le plus fréquenté l'hiver par les Québécois, soit par affaires et par transit.

#### **2.4 PERSPECTIVES DE CROISSANCE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS**

Depuis 2006, le Canada dispose de la *Politique Ciel bleu* qui permet l'établissement d'accords internationaux élargis de transport aérien. Le Canada se classe au 3<sup>e</sup> rang parmi les 190 états contractants pour son nombre d'accords ciel ouvert, soit avec plus de 70 pays. Plusieurs droits sont encore inutilisés, de nouvelles liaisons peuvent donc être établies sans une nouvelle ronde de négociation. Plusieurs accords ont d'ailleurs été conclus avec des marchés touristiques clés pour le Québec tels que le Brésil, la Chine et l'Union européenne. Mais la décision d'exploiter une nouvelle liaison revient aux transporteurs aériens et reste une décision d'affaires.

Chaque année, de nouveaux vols sont inaugurés, et les plans de l'ADM sont ambitieux. Pour y arriver, ADM a une stratégie d'attraction qui inclut notamment une diminution des frais aéroportuaires et de la publicité. Ainsi, en 2014, trois nouveaux transporteurs atterrissent à Montréal, il s'agit de Syphax Airlines, Turkish Airlines et Copa Airlines. Montréal-Trudeau a connu une belle croissance au cours de la dernière décennie, mais celle-ci est notamment liée à l'engouement des Québécois pour les destinations soleil. Très présente en Europe et en Amérique du Nord par de nombreux vols directs, l'Asie et l'Amérique latine sont bien moins desservies, mais représentent un potentiel certain de développement.

En 2012, la Chine est devenue la première source de touristes à l'échelle internationale pour ce qui est des dépenses, surpassant les États-Unis et l'Allemagne. En 2011, un touriste international sur 17 était chinois. On note que 45 liaisons directes sont saisonnières. Les touristes chinois ont injecté 486 M \$ dans l'économie canadienne en 2012 dont 29,6 M \$ à Montréal. Entre 2006 et 2012, le nombre de voyageurs chinois ayant passé au moins une nuit au Québec a augmenté de 57%. Il y a une volonté d'obtenir une liaison directe avec Beijing et plusieurs démarches sont en cours en ce sens, notamment, des lettres de soutien et des négociations, car 300 personnes embarquent chaque jour à Montréal à destination de l'Asie dont les deux tiers vers la Chine. De plus, Air Canada essaie d'obtenir un créneau d'atterrissage à Beijing afin d'offrir une liaison directe et au moins un autre transporteur a exprimé son intérêt en ce sens. Certains problèmes subsistent avec la Chine, dont de mauvais créneaux d'atterrissage à l'aéroport de Beijing qui est extrêmement achalandé. Ceci impliquerait un départ de Montréal à deux heures du matin ce qui

n'est pas souhaitable. La problématique demeure entière et les discussions sont en cours entre les deux pays pour trouver une solution.

Les défis et les contraintes des transporteurs sont en grande partie sujets à la rentabilité des destinations. Parmi les défis et les contraintes des transporteurs, on répertorie la concurrence féroce entre les aéroports ; la marge bénéficiaire des transporteurs serait de moins de 1% ; les Montréalais voyagent peu en classe affaires ; la disponibilité réduite de créneaux d'atterrissage à l'aéroport d'arrivée ; le modèle d'affaires fondé sur les grands « hubs » (Montréal n'étant pas une plateforme aéroportuaire désignée par un grand transporteur). La rentabilité des destinations est le critère prioritaire d'une compagnie aérienne et l'implantation d'une nouvelle liaison représente une décision d'affaires qui relève entièrement du transporteur.

En conclusion, l'établissement de nouveaux liens directs, notamment vers l'Asie, l'Amérique du Nord et du Sud et certaines villes « d'affaires » favoriserait le développement économique et le rayonnement de Montréal. On observerait l'attraction de touristes, notamment ceux provenant des pays émergents, le renforcement de secteurs d'activités, l'attraction et la rétention de sièges sociaux et l'attraction de congrès et d'événements internationaux.

### 3 LES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES

---

Dans le cadre de l'étude du dossier *Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal*, la Commission a pu prendre connaissance des interventions des organismes et des citoyens aux séances tenues les 20 et 21 octobre 2014 au cours desquelles près d'une trentaine de citoyens et représentants d'entreprises et d'organismes ont pris la parole pour exprimer leurs préoccupations liées au développement de liaisons aériennes directes et les retombées positives sur l'économie Montréalaise de même que leurs préoccupations sur la qualité de vie des citoyens. Vingt-trois mémoires ont été déposés lors de cet examen public. À cet effet, la liste des intervenants ainsi que la liste des personnes et organismes ayant déposé des mémoires figurent à l'Annexe II de ce rapport.

Dans ce qui suit, le rapport traitera de manière succincte des principales interventions des citoyens et des organismes abordant des aspects examinés dans cette consultation publique.

#### 3.1 Commentaires généraux

Dans l'ensemble, les participants ont souligné l'importance de la consultation publique et ont apprécié l'opportunité de partager leur point de vue sur les moyens de favoriser l'accroissement des vols directs internationaux et de contribuer ainsi à l'essor économique de Montréal.

Par ailleurs, plusieurs ont abordé la possibilité de modifier le modèle de gouvernance mis en place depuis 1992 voulant le gouvernement fédéral ait cédé, à des administrations aeroportuaires privées sans but lucratif, dont Aéroports de Montréal, la gestion des aéroports canadiens les plus achalandés tout en demeurant propriétaire et que ces aéroports soient liés au fédéral par l'entremise d'un bail à long terme et gérés par un conseil d'administration.

De manière spécifique, certains ont proposé la création d'un groupe de travail regroupant des joueurs clés et des experts dont le mandat serait de développer une stratégie pour appuyer des nouvelles liaisons aériennes. D'autres ont insisté sur le fait qu'Aéroports de Montréal étaient trop taxés et souhaiteraient notamment que les montants de 40,5 M \$ en taxes foncières et 45,6 M \$ en loyer, soient diminuées ou fassent l'objet d'une exemption.

Au chapitre de l'accroissement des liaisons directes, tous ont été unanimes pour la mise en place d'un vol Montréal-Chine, mais également vers d'autres destinations internationales qui auraient une incidence positive sur la vitalité, l'attractivité et la compétitivité de la métropole.

D'autres ont partagé leurs craintes que le développement économique se fasse au détriment de la protection de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie des populations riveraines de l'aéroport. Certains ont mentionné leur désaccord face au transfert historique des tous les vols de Mirabel vers Dorval, une infrastructure qui a coûté cher aux contribuables québécois.

De plus, plusieurs ont souhaité l'accélération des travaux visant à améliorer l'accès à l'aéroport et les systèmes de transport collectif afin de bonifier le lien entre l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau*, le centre-ville et le reste de l'île.



### 3.2 La desserte aérienne

Des intervenants ont attiré l'attention de la Commission sur le fait qu'Air Canada est le joueur dominant à Toronto et Montréal avec plus de 50 % du marché. Ses deux principaux *hubs* sont Toronto et Vancouver (Calgary et Montréal étant des hubs secondaires). Air Canada vise pour Toronto qu'il devienne le Schiphol d'Amsterdam, ce qui est une stratégie fort sensée sur le plan *business*. Cependant, pour assurer le succès, il faut miser sur d'excellents satellites comme Montréal.

De manière générale, les intervenants ont signifié que la qualité de la desserte aérienne est un facteur déterminant d'attractivité des grands centres urbains. Plusieurs étaient en accord avec l'étude effectuée pour le compte d'ADM par la firme SECOR KPMG dont les résultats ont été rendus publics en septembre 2014. En dépit d'une croissance économique sous la moyenne, la desserte de Montréal s'est grandement améliorée au cours des dix dernières années, tant au plan du trafic de passagers qu'à celui du nombre de destinations. Bon nombre étaient d'avis que la desserte aérienne de Montréal correspond bien à l'envergure de son marché. Certains ont mentionné que le nombre total de passagers à Montréal-Trudeau a crû de façon importante au cours des dix dernières années, particulièrement au niveau des passagers internationaux. Au cours des dernières années, Aéroports de Montréal a investi 1,5 milliards \$ afin d'améliorer ses services et a entrepris un vaste programme d'agrandissement ce qui en fait un partenaire exemplaire pour le milieu touristique montréalais. Plusieurs intervenants ont signalé que la quasi-totalité des destinations importantes présentant une demande suffisante sont déjà desservies directement de Montréal qui est également dotée d'une desserte enviable vers l'Europe et de plus en plus le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en plus de se situer au 2<sup>e</sup> rang canadien pour le nombre de destinations soleil. De plus, la desserte aérienne de Montréal se compare avantageusement à celle d'autres villes d'Amérique du Nord de taille similaire.

Il a été porté à l'attention des commissaires qu'Aéroports de Montréal a surpassé les aéroports des villes de Toronto et de Calgary pour la croissance des vols à l'international au cours de la période 2000-2012. En se basant sur la liste des 123 villes mondiales les plus influentes, certains intervenants ont mentionné que Montréal occupe le 2<sup>e</sup> rang au Canada et le 5<sup>e</sup> en Amérique du Nord en termes de destinations directes.

Pour certains, le réseau d'Air Canada à Montréal est en croissance et le transporteur analyse constamment des projets d'expansion futurs pour Montréal et est toujours intéressé d'ouvrir de nouvelles liaisons lorsque celles-ci peuvent être rentables. Il peut s'agir de vols domestiques, transfrontaliers ou internationaux.

Certains ont proposé que la CMM et le conseil d'administration d'ADM travaillent de concert pour convaincre Air Canada d'instaurer un plus grand nombre de vols directs internationaux au départ de Montréal, de considérer modifier ses réseaux pour que les Canadiens de l'est effectuent leur transfert de vol domestique ou international à Montréal plutôt qu'à Toronto et de s'engager significativement à Montréal, plutôt que de considérer Toronto comme sa seule plaque tournante.

### 3.3 Enjeux économiques

Il est important, a-t-on souligné, de continuer de travailler à revitaliser l'économie de Montréal et l'attractivité de la ville comme destination touristique et centre de décision. Les filiales étrangères sont de grandes sources de richesses et d'emploi et génèrent d'importantes retombées qui profitent à l'ensemble de l'économie. D'autres intervenants ont souhaité que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport unique du transport aérien au développement économique, à la productivité des entreprises, au tourisme et au rayonnement de la métropole et concerte les actions des différents gouvernements et intervenants économiques afin de mettre en place des mesures concrètes pour favoriser le développement de Montréal comme plaque tournante. Certains ont déploré la perte de certains congrès qui est parfois reliée aux coûts de billets moins élevés dans d'autres villes. Nombre d'intervenants ont rappelé que les aéroports de Montréal représentent un enjeu économique majeur pour l'ensemble du Québec. Il s'agit de biens publics dont il faut planifier la vocation et qui interpellent les différentes instances gouvernementales dont le fédéral, car il est propriétaire des lieux et perçoit un loyer; le provincial, pour les infrastructures routières et finalement; le municipal, pour l'aménagement du territoire et la perception des taxes foncières.

### 3.4 L'accès à l'aéroport

Une grande majorité des intervenants souhaite que la Ville de Montréal interpelle à nouveau les autres paliers de gouvernement et place, au cœur de ses priorités en matière d'infrastructures, l'implantation d'un réseau autoroutier et de transport en commun de qualité en vue d'assurer la liaison de l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville de Montréal. Plusieurs ont signifié la nécessité d'améliorer le service d'autobus 747, que la section réservée aux taxis soit mieux éclairée et plus sécuritaire et qu'ADM considère de réserver des stationnements à l'autopartage pour les Montréalais qui souhaitent utiliser le service.

### 3.5 La gouvernance

Certains ont fait valoir que le gouvernement fédéral a accordé beaucoup de liberté aux administrations aéroportuaires. Plusieurs intervenants ont abordé la question de la composition des conseils d'administration des aéroports et de la nécessité qu'il soit composé d'administrateurs légitimes et crédibles. Chaque conseil d'administration devrait établir un profil de toute l'expertise et des compétences diversifiées souhaitables au sein du conseil. Certains ont demandé à la Ville de Montréal de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour modifier la composition du conseil d'administration d'ADM qui compte présentement 15 membres afin que le maire, dans son rôle de président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), devienne un membre *ex officio* et de réserver aussi des places aux élus de la communauté métropolitaine de Montréal et aux membres du public pour des représentants de groupes de citoyens.

En ce qui a trait à la gestion de l'aéroport, plusieurs intervenants ont proposé d'explorer l'idée de confier la gestion des aéroports, et plus particulièrement les aéroports de Montréal, à des élus provinciaux ou municipaux. Ainsi, le gouvernement canadien devrait offrir aux provinces et aux municipalités de se porter acquéreurs des actifs immobiliers et des équipements des aéroports canadiens. Le prix devrait être raisonnable. Le fardeau de la dette serait probablement moins difficile à porter que les loyers actuels qui progressent avec les revenus.

Parmi les orientations suggérées figurent celle de créer avec le gouvernement du Québec et d'autres acteurs impliqués dans le développement de Montréal, un fonds substantiel dédié (sous forme d'engagement monétaire, crédits d'impôts, réduction de taxes ou autres) afin d'offrir des incitatifs pour le développement de nouvelles lignes directes reliant Montréal avec des pôles économiques importants, en particulier en Asie et en Amérique du Sud.

Il a été signifié à la Commission que des études récentes ont suggéré que les aéroports du Réseau national d'aéroports se dotent d'un Comité de révision stratégique qui serait chargé de revoir de façon indépendante et transparente les principales décisions impliquant des investissements importants et des hausses de tarification.

On souhaite également qu'une étude du modèle de gouvernance de l'aéroport soit conduite en s'inspirant du modèle de la ville de Houston dans les différents scénarios d'étude.

### 3.6 Considérations financières

Bon nombre d'intervenants ont fait valoir qu'ADM est défavorisé par rapport à d'autres aéroports canadiens. En effet, l'aéroport de Montréal est le plus taxé par passager. En 2013, les taxes municipales se chiffrent à 40,5 M \$, soit près de 9% des revenus bruts ce qui représente un niveau excessif pour n'importe quelle entreprise. Pour ce montant, ADM a peu ou pas de services en retour, à part l'alimentation en eau potable et les services d'urgence. De plus, ADM doit payer 4 M \$ annuellement pour les services du Service de police de la Ville de Montréal dans l'aérogare. Certains ont souligné que la Ville profite des retombées économiques de l'aéroport et qu'il serait souhaitable de réviser le système de taxation. Un aéroport est une infrastructure unique qui appelle un traitement fiscal adapté et le système actuel pénalise l'investissement. Plusieurs intervenants recommandent à la Ville de réduire le fardeau de taxes municipales et étudier des méthodes alternatives et novatrices d'établir le niveau de taxation : par passager, méthode de revenu, etc. Une fois que les taxes municipales d'ADM seraient réduites, suivrait une stratégie concertée pourrait être menée par la Ville de Montréal afin d'obtenir que le gouvernement fédéral réduise substantiellement les frais qu'il exige des aéroports et des transporteurs aériens.

Des intervenants ont signifié qu'il serait souhaitable, dans le cadre des travaux du comité de révision de la Loi canadienne sur les transports, que la Ville de Montréal invite le gouvernement fédéral à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle internationale, tant au niveau des taxes et frais applicables à l'industrie du transport aérien, notamment en abolissant les loyers payables par les aéroports, qu'à la réglementation applicable au transit de passagers en correspondance.

### 3.7 Mirabel

Certains intervenants étaient d'avis que la fermeture de Mirabel, pour concentrer le trafic aérien au-dessus de Montréal, a été une erreur. Ils croient, à la condition de la mise en place d'une liaison ferroviaire avec le centre-ville et l'achèvement de l'autoroute 13, que Mirabel pourrait redevenir ce qu'il a toujours été : le seul aéroport international en Amérique du Nord à pouvoir offrir aux transporteurs aériens la possibilité de décoller et d'atterrir à toutes heures du jour et de la nuit, sans nuire à qui que ce soit. Un intervenant a proposé que l'aéroport de Mirabel pourrait solliciter le géant chinois du commerce en ligne ALIBABA afin d'acheter Mirabel et d'en faire le cœur de son centre de distribution et d'approvisionnement en Amérique du Nord.

### 3.8 Comité stratégique

Plusieurs interventions étaient à l'effet de mettre sur pied un comité de travail regroupant les diverses parties prenantes et dont le mandat serait de développer une stratégie pour appuyer les efforts d'ADM visant à attirer de nouvelles liaisons aériennes, à bonifier l'offre existante et promouvoir l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau* en tant qu'actif stratégique. D'autres ont signifié l'importance de développer un plan de mise en valeur de l'aéroport Montréal-Trudeau afin qu'il devienne un lieu emblématique de la créativité et des forces distinctives de la métropole, ce qui contribuerait à l'amélioration de l'image de marque du Grand Montréal économique à l'international.

### 3.9 Développement de vols directs vers la Chine et autres destinations

Par ailleurs, il a été porté à l'attention de la Commission que des efforts sont présentement consentis pour l'obtention d'un créneau favorable à Beijing, ceci est crucial pour le trafic d'affaires, l'optimisation du réseau et le statut de plaque tournante de l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau*. Pour être rentable, une liaison internationale doit présenter une demande origine-destination minimale de 40 000 passagers par année. De plus, il a été démontré qu'il y a un nombre suffisant de passagers à Montréal pour assurer la viabilité d'une liaison vers Beijing et que le transporteur Air China serait intéressé à offrir cette destination. Afin d'éviter d'avoir toujours à transiter par Toronto, Vancouver ou une ville américaine, bon nombre ont fait valoir qu'un vol direct vers la Chine au départ de Montréal serait bénéfique pour les résidents québécois, mais aussi pour ceux d'Ottawa, la distance étant moins grande vers Montréal que vers Toronto. Tous s'entendent que l'implantation d'une liaison aérienne directe vers la Chine, qui est le deuxième partenaire commercial du Canada, faciliterait les échanges sino-québécois dans les domaines commercial, culturel, financier, hôtelier, industriel, pharmaceutique, technologique ainsi que du tourisme et de l'éducation. Certains ont comparé la desserte vers la Chine ailleurs au Canada pour démontrer que Vancouver offre au total, 66 vols hebdomadaires vers trois destinations en Chine, et Toronto en offre 24, vers deux destinations. Plusieurs ont affirmé que la ville de destination importe peu, il pourrait s'agir de Beijing, Shanghai, Tianjin pourvu qu'elle soit située dans une plaque tournante aérienne. Certains ont signifié que, forte de son succès obtenu par la mise en place de quatre vols directs par semaine entre Boston et Beijing, la compagnie Hainan Airlines a également préparé les documents nécessaires pour demander d'ouvrir une liaison entre Montréal et la Chine.

Par ailleurs, il a été porté à l'attention des commissaires que pour le moment, aucune destination d'Asie et d'Amérique du Sud ne présente un niveau de demande suffisant pour justifier l'établissement d'une liaison directe rentable, à l'exception de Beijing. Le milieu des affaires a signifié qu'il existe un énorme potentiel de développement au sud de la frontière et qu'Air Canada travaille également à développer le trafic entre les États-Unis et l'Europe, et potentiellement l'Afrique du Nord et l'Asie. Certains ont demandé le développement d'une liaison directe vers l'Extrême-Orient. Afin de renforcer l'attractivité du Grand Montréal, des intervenants ont signifié la nécessité de prioriser le développement de vols directs réguliers vers les villes telles Seattle, San Diego, Barcelone et Lyon, lesquelles représentent des cibles stratégiques pour l'attraction d'entreprises technologiques dans la métropole. De plus, certains ont rappelé l'importance de la consolidation du marché de l'Europe et de l'Afrique du nord pour continuer d'être un acteur dominant au Canada.

Certains ont mentionné l'importance de solliciter d'autres compagnies aériennes pour des vols qui existent déjà afin de faire baisser les prix des billets, il pourrait s'agir d'une compagnie *low-cost* qui propose un produit ou un service simple dont tous les superflus ont été supprimés dans le but de présenter aux clients un prix allégé, juste et ce de façon durable. La desserte aérienne de Montréal ne comporte pas de compagnie *low-cost* à l'heure actuelle.

### 3.10 La qualité de vie et l'environnement

Bon nombre de citoyens ont souligné l'importance d'une cohabitation harmonieuse entre la qualité de vie et le développement économique, car l'ajout de liaisons aériennes directes n'est pas contre-indiqué du moment qu'il n'y ait pas de conséquences néfastes sur l'environnement et la santé humaine. D'autres ont rappelé l'importance de renforcer le couvre-feu complet, entre 23 h et 7 h, à l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau* afin d'assurer la quiétude de la population riveraine. Leur préoccupation principale est le bruit et la pollution environnementale. Il a été proposé qu'Aéroports de Montréal devrait s'inspirer des meilleures pratiques européennes et américaines en matière de gestion des nuisances sonores, notamment en mettant en place un moratoire strict pour empêcher les transporteurs d'atterrir la nuit et en créant un Fonds destiné à la communauté riveraine qui est affectée par le bruit des avions.

D'autres ont suggéré la mise en place, par la Ville de Montréal de concert avec d'autres villes touchées par la pollution sonore (ex. Ville Mont-Royal et Dorval), d'un programme d'insonorisation des logis au moyen d'une taxe spéciale imposée au voyageurs transitant par l'aéroport comme le font plusieurs aéroports européens et nord-américains.

Sur le plan des appareils, certains ont proposé la mise en place d'un protocole obligatoire d'approche en descente continue (CDA : Continuous Descent Approach) pour diminuer la pollution sonore et économiser du kérosène, diminuant ainsi la pollution atmosphérique au dessus des zones densément peuplées. De plus, des indications devraient être données aux pilotes pour qu'ils adoptent des stratégies de décollage et d'atterrissage afin d'amenuiser la pollution sonore. D'autres ont préconisé une législation incitant les transporteurs à utiliser des appareils moins bruyants, du même fait, moins polluant. Par exemple, le *Dreamliner* permettrait de transporter sur de plus longues distances des passagers sans exiger, pour être rentable, des volumes de passagers aussi grands que dans les avions antérieurs. Certains ont suggéré de réaménager l'espace d'atterrissage pour réduire la pollution sonore le plus possible.

Concernant la question de la transparence, des intervenants ont proposé d'une part, d'inclure dès maintenant, dans la représentation au Comité consultatif sonore d'ADM, tous les quartiers de l'Île (comme le Toronto Soundscape Management Model). D'autre part, il a été suggéré de confier la gestion du climat sonore et des plaintes à ce sujet à un organisme indépendant d'ADM et de l'industrie aérienne, transparent et redevable à la population. Ce comité, qui comprendrait des représentants de la société civile, aurait aussi la responsabilité de documenter la pollution atmosphérique attribuable spécifiquement aux avions circulant dans le ciel de Montréal.

#### 4 L'ANALYSE DE LA COMMISSION

---

La Commission a pris connaissance de tous les points de vue exprimés par les citoyens et les organismes qui ont participé à cette étude publique et elle a analysé tous les mémoires qui ont été présentés. La Commission a préparé des recommandations les plus pertinentes possibles en ayant à l'esprit cette vue d'ensemble.

D'entrée de jeu, la Commission souligne la qualité du document faisant état de la situation et des enjeux soulevés sur l'accroissement des vols directs internationaux préparé par le Service du développement économique.

Au terme de ce processus de consultation, un fort consensus se dégage : les citoyens, les organismes et le milieu des affaires de l'agglomération de Montréal ont beaucoup à dire sur le développement économique de la métropole. Les idées des citoyens et des groupes reflétés dans la grande diversité des commentaires et des opinions qui nous ont été exprimés, au cours de ces consultations, ont clairement démontré leur intérêt dans ce domaine.

Les membres sont très satisfaits de la forte participation citoyenne dans le cadre de cette consultation et de l'intérêt démontré par les 23 intervenants qui ont soumis des mémoires pertinents et de qualité.

Tout au long de cette consultation, notre rôle était d'être à l'écoute des réactions que ce sujet suscite. Notre rapport fait donc état, le plus fidèlement possible, des divers points de vue et des opinions entendus.

La Commission a retenu les préoccupations entendues sur la gouvernance et le manque d'élus sur le conseil d'administration d'ADM ; le rôle des différents acteurs et experts du milieu pour promouvoir l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau* en tant qu'actif stratégique ; les considérations financières liées aux activités d'Aéroports de Montréal et des transporteurs aériens ; le rayonnement du tourisme Montréalais ; le souhait d'une liaison directe non seulement vers la Chine mais vers d'autres destinations économiquement viables ; l'amélioration de l'accès à l'aéroport et des systèmes collectifs de transport ainsi que des élus qui sont venus partager avec nous leurs préoccupations concernant l'accroissement des vols directs internationaux.

Par ailleurs, les commissaires comprennent les revendications des citoyens énoncées sur la perte qualité de vie des populations riveraines et considèrent qu'il faut améliorer la situation et continuer de s'inspirer des meilleures pratiques implantées à travers le monde pour protéger l'environnement et diminuer les nuisances sonores.

En terminant, cette consultation a permis aux commissaires d'en apprendre davantage et de mieux comprendre la réalité entourant les activités aéroportuaires à Montréal et ailleurs dans le monde. Elle a aussi mis en relief la valeur de cet actif stratégique, qu'est l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau*, sur l'attractivité et la compétitivité de Montréal et du Québec. Les commissaires souhaitent que leurs recommandations contribuent à bonifier le rayonnement et le positionnement économique de Montréal afin de demeurer concurrentiel et d'attirer de nouvelles liaisons aériennes directes, prioritairement sur les continents absents au départ de Montréal. La mise en place d'une stratégie concertée favoriserait l'attraction de touristes, notamment ceux provenant des pays émergents, le renforcement de secteurs d'activités, l'attraction et la rétention de sièges sociaux et l'attraction de congrès et d'événements internationaux.

## 5 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

---

Au terme de ses travaux et après analyse des propositions et commentaires du public, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation soumet les 7 recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1. *Considérant qu'à partir de 1992, le gouvernement fédéral a cédé, à des administrations aéroportuaires privées sans but lucratif, dont Aéroports de Montréal, la gestion des aéroports canadiens les plus achalandés tout en demeurant propriétaire et que ces aéroports sont liés au fédéral par l'entremise d'un bail à long terme et sont gérés par un conseil d'administration;*
2. *Considérant que Montréal est la deuxième métropole du Canada et que le Grand Montréal représente 4 millions d'habitants, la moitié du produit intérieur brut, des emplois et de la population de la province du Québec;*
3. *Considérant que le Grand Montréal est ouvert sur le monde, notamment par la présence de 2 500 filiales étrangères, 82 délégations consulaires et 62 organisations internationales;*
4. *Considérant que la desserte aérienne est un facteur d'attractivité qui influence la vitalité économique des villes en lien avec la qualité de leurs liaisons directes avec les grands pôles économiques mondiaux;*
5. *Considérant la désignation de Montréal comme ville UNESCO de design et l'importance de créer une image de marque de Montréal;*
6. *Considérant que l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau est le plus important aéroport canadien à l'est des Grands Lacs avec ses 14,8 millions de passagers embarqués/débarqués en 2014, en hausse de 5,3 % par rapport à l'année précédente, en raison de la reprise du trafic américain et l'accroissement du trafic de correspondance;*
7. *Considérant que Montréal est au 10<sup>e</sup> rang en Amérique du Nord pour son trafic transfrontalier et international avec 8,7 millions de passagers;*
8. *Considérant que le Grand Montréal a reçu près de 5,3 millions de touristes internationaux par l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau en 2013 représentant une augmentation de 9,8 % par rapport à 2004;*
9. *Considérant que depuis 2006, le Canada dispose de la politique Ciel Bleu qui permet l'établissement d'accords élargis de transport aérien internationaux offrant un cadre juridique au sein duquel les transporteurs aériens canadiens et internationaux peuvent prendre la décision d'exploiter ou non une liaison aérienne entre deux pays sur la base de facteurs de rentabilité propres à ces transporteurs, et que plusieurs droits sont encore inutilisés à Montréal;*
10. *Considérant les enjeux liés à la revitalisation économique et à l'attractivité de Montréal comme destination touristique, culturelle, sportive, de congrès et centre de décision d'affaires;*
11. *Considérant que l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau offre 131 destinations directes, dont 86 à l'année et dessert surtout l'Europe, le Mexique, les Caraïbes et l'Amérique du Nord;*

12. *Considérant que le manque de vols directs à partir de Montréal se fait surtout sentir en Asie et en Amérique du Sud, mais également dans certaines grandes villes d'affaires européennes, d'Amérique du Nord et du Moyen-Orient;*
13. *Considérant que la Consule générale de la République populaire de Chine s'est établie à Montréal en 2011 renforçant le fait que la Chine est un important partenaire économique du Québec et démontrant l'accroissement des différents échanges tant sur le plan politique, économique, culturel et éducationnel entre les deux pays;*
14. *Considérant la forte mobilisation de la communauté chinoise et les différentes déclarations politiques pour l'obtention d'une liaison directe Montréal-Beijing ou vers un autre aéroport pivot en Chine;*
15. *Considérant que Montréal a perdu son statut de plaque tournante aérienne au Canada au cours des dernières décennies;*
16. *Considérant que, selon un sondage réalisé pour le compte de l'International Air Transport Association (IATA), l'absence d'une desserte aérienne de qualité est un facteur considéré par 18 % des entreprises dans leurs décisions d'investissement, plus particulièrement pour les secteurs de hautes technologies et par conséquent, que le manque de liaisons directes nuit au développement économique de la Métropole;*
17. *Considérant que l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau subit une concurrence vive des aéroports américains de Burlington et Plattsburgh en perdant autour de 5% de passagers annuellement au profit des États-Unis notamment pour des raisons de coûts;*
18. *Considérant les perspectives d'avenir à long terme pour l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau avec 14,8 millions de passagers en 2014 et une prévision de 22 millions de passagers d'ici 2033;*
19. *Considérant que sur le plan du fret aérien, au total, 177 165 tonnes de marchandises ont transité par les aéroports internationaux de Montréal en 2013, soit une diminution de 4,2 % par rapport à 2012 et que de ce chiffre, l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau a traité 84 426 tonnes, en baisse de 10,0 % et que le fret manutentionné à Montréal-Mirabel, a, pour sa part, augmenté de 0,8 %, à 92 739 tonnes;*
20. *Considérant les préoccupations environnementales manifestées par des citoyens pour assurer la quiétude et la qualité de vie des populations riveraines de l'aéroport;*



## **VOLS DIRECTS – ESSOR ÉCONOMIQUE**

### **R-1**

Que la Ville de Montréal et sa grande région mobilisent les divers paliers de gouvernement, ainsi que les autres intervenants et partenaires, afin de prioriser l'augmentation du nombre de vols directs et de liaisons internationales notamment vers l'Asie et les Amériques, mais également vers de grandes villes d'affaires européennes et du Moyen-Orient pour obtenir un impact majeur sur le développement économique de Montréal et du Québec;

## **GOUVERNANCE**

### **R-2**

Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement fédéral pour demander des modifications législatives concernant la composition du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal afin que le maire de Montréal, en tant que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), devienne un membre ex officio dudit conseil avec trois autres élus représentant l'agglomération;

## **PERSPECTIVES DE CROISSANCE, DEFIS ET OPPORTUNITES**

### **R-3**

Que l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau* soit la vitrine du Montréal culturel, touristique, économique, du savoir et du design en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde;

### **R-4**

Que la Ville de Montréal mette sur pied un groupe de travail composé de joueurs clés et d'experts dont le mandat serait :

- de développer une stratégie avec le milieu d'affaires et autres principaux partenaires intéressés à bonifier le positionnement de Montréal afin de demeurer concurrentiel et d'attirer de nouvelles liaisons aériennes directes, prioritairement sur les continents absents au départ de Montréal;
- dans une optique d'assurer la croissance des vols directs internationaux et la compétitivité de Montréal, d'examiner les modèles d'affaires de villes pertinentes telles Boston et Houston ainsi que la stratégie de l'*Aéroport international Toronto-Pearson* qui met à la disposition des compagnies aériennes nouvelles et existantes, un programme incitatif offrant des rabais sur les frais d'exploitation, en particulier les frais d'atterrissage, de sécurité et de manutention;
- afin de contrer l'exode des passagers vers les aéroports de Plattsburgh et de Burlington, de développer une stratégie pour inviter une compagnie aérienne « low-cost » bien établie aux États-Unis, à établir une base à Montréal accompagnée d'incitatifs pertinents;

et que ce groupe de travail dépose, dans les six mois de sa constitution, un rapport accompagné d'un plan d'action au conseil municipal;

**R-5**

Que la Ville de Montréal soutienne et encourage le développement de vols directs vers la Chine et les villes telles que Seattle, San Diego, Rome, Barcelone et Lyon qui représentent des cibles stratégiques pour l'attraction d'entreprises liées à l'ensemble de nos grappes industrielles soit dans les secteurs des finances, du cinéma et du divertissement, des sciences de la vie, de la logistique et du transport, des technologies propres, de l'aérospatiale et des technologies de l'information et des communications;

**R-6**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, mette en place des systèmes de transport collectif efficaces et optimaux et maximise la fluidité routière afin d'améliorer l'accessibilité et le lien entre l'*Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau*, le centre-ville et le Grand Montréal;

**IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL****R-7**

Qu'Aéroports de Montréal continue de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de gestion des communications et de nuisances pour maintenir une cohabitation harmonieuse avec le milieu, en particulier quant à la protection de l'environnement de la région métropolitaine de Montréal, dans le but d'assurer la sécurité et une qualité de vie maximale aux résidents limitrophes.

**Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 12 mars 2015.**

5.1 **RÉSOLUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (CM14 0198)**



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

---

Assemblée ordinaire du lundi 24 février 2014 Séance tenue le 24 février 2014	Résolution: CM14 0198
---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

**Motion de la deuxième opposition en faveur de l'aéroport de Montréal**

Attendu que les vols directs vers l'international sont un atout intangible qui renforce l'économie d'une ville, attirant les investissements et créant de l'emploi;

Attendu qu'en 2013, l'aéroport de Montréal a glissé à la 4<sup>e</sup> place au Canada en termes de nombre de vols d'avions annuels;

Attendu qu'en 2013, Calgary a surpassé Montréal pour devenir le 3<sup>e</sup> aéroport le plus achalandé au Canada;

Attendu que les politiques publiques des trente dernières années ont favorisé l'aéroport Pearson de Toronto au détriment de l'aéroport Trudeau de Montréal, faisant en sorte que plusieurs lignes aériennes quittent Montréal pour Toronto;

Attendu que l'aéroport Pearson de Toronto est desservi par 59 lignes aériennes pour passagers contre 29 pour l'aéroport Trudeau de Montréal;

Attendu que le volume de vols aériens internationaux de Toronto est près de trois fois celui de Montréal;

Attendu que les centres d'affaires importants et les marchés émergents peuvent être rejoints à partir de Toronto, incluant les marchés lucratifs de l'Asie et de l'Amérique latine;

Attendu qu'Air Canada a récemment annoncé qu'elle augmenterait en 2014 ses vols quotidiens vers le Japon à 28 par semaine, mais aucun au départ de Montréal;

Attendu que l'absence de liens directs vers les marchés émergents et la multiplication des escales nuisent à la croissance et au développement économique, culturel et touristique de Montréal;

Attendu le potentiel de développement de l'aéroport de Montréal et la présence d'une communauté des affaires bien implantée;

Attendu que les interventions pour favoriser l'aéroport de Montréal ont été mises de côté par les décideurs fédéraux;

Attendu qu'Air Canada a clairement adopté une stratégie d'affaires favorisant d'autres aéroports que celui de Montréal et qu'elle s'est opposée aux vols directs au départ de Montréal d'autres transporteurs aériens;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Guay

que le conseil municipal :

- 1 - déclare que le déclin du nombre de vols internationaux directs de l'aéroport Montréal-Trudeau a eu un effet négatif sur les investissements ainsi que sur l'économie de Montréal et du Québec;
- 2 - invite le gouvernement du Canada à se pencher sur la situation en vue de promouvoir l'aéroport de Montréal en tant que destination, de promouvoir une plus grande proportion de vols directs internationaux au départ de Montréal, et l'utilisation de l'aéroport de Montréal comme aéroport pivot (plaque tournante) vers d'autres destinations;
- 3 - prenne acte de l'intérêt exprimé par Air China pour instaurer une ligne directe entre Beijing et Montréal, et qu'il apporte son soutien pour que cette initiative soit entérinée par les autorités canadiennes;
- 4 - appuie les mesures déjà mises en place pour créer une coalition montréalaise sur cette question suite à la déclaration du conseil municipal du 28 janvier 2013 (CM 13 0017), et qu'il demande qu'un rapport complet de tout ce que ce groupe de travail a produit soit soumis, incluant les comptes-rendus des rencontres, les copies des correspondances avec le gouvernement fédéral, avec ses agences et avec les lignes aériennes;
- 5 - invite le maire à élargir la coalition montréalaise afin de consolider le soutien politique en faveur de la promotion de l'aéroport de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

À 22 h 39,

Le conseiller Rotrand dépose le document intitulé « Aéroports de Montréal - Février 2014 ».

À 22 h 58, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger la séance jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

À 23 h 06, la conseillère Hénault demande à ce que les copies d'amendements soient distribuées rapidement afin de permettre à ceux qui prennent place dans la dernière rangée d'en prendre connaissance avant que l'amendement soit agréé.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Marvin Rotrand

de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, conformément au 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Le président met aux voix la proposition à l'effet de référer l'article 65.02 à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/pl

Denis CODERRE

Colette FRASER

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière adjointe

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 28 février 2014

## ANNEXE II

### 5.2 LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ET DES INTERVENANTS

#### Liste des personnes ressources :

M. Jean Bertrand, chef de division, Service des infrastructures, voirie et transport  
M. Jean-Marc Bissonnette, chef de division, Service du développement économique (jusqu'en décembre 2014)  
M<sup>me</sup> Pamela Echeverria, conseillère en aménagement, Direction de l'urbanisme  
M<sup>me</sup> Dominique Fortier, chargée de dossiers, Bureau des affaires gouvernementales (jusqu'en octobre 2014)  
M<sup>me</sup> Sylvie Labelle, chef d'équipe-commissaire, Service du développement économique  
M<sup>me</sup> Valérie St-Jean, commissaire, Service du développement économique  
M. Michel Archambault, professeur émérite à l'École des sciences de la gestion de l'Université de Québec à Montréal et président du Bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat  
M. Jacques Roy, professeur de HEC

#### Liste des intervenants :

##### Séance publique – 22 septembre 2014

1. M. Luc Dupont
2. M. Pierre E. Lachapelle
3. M. Daniel Lalonde
4. M. Gilbert
5. M. Jimmy Jia
6. M. Alan Khazam
7. M<sup>me</sup> Yeming Du
8. M<sup>me</sup> Sheng Liu

#### Liste des intervenants qui ont présenté leur mémoire :

##### Séance publique – 20 octobre 2014

1. Aéroports de Montréal
2. Association of Chinese Entrepreneurs in Québec
3. Association des dépanneurs chinois du Québec
4. M. Zhenjia Zhao
5. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
6. Coalition Montréal
7. Comité sur le bruit de Ville Mont-Royal

8. Les Pollués de Montréal-Trudeau
9. Monsieur Songhao Shen et Madame Yeming Du
10. Tourisme Montréal
11. Triple-A International Center of Culture and Sports
12. Monsieur Yan Burelle

Séance publique – 21 octobre 2014

13. Air Canada
14. Citoyens pour une Qualité de Vie (CQV)
15. Monsieur Daniel Lalonde
16. Montréal International
17. Monsieur Pierre Lachapelle
18. Projet Montréal
19. Rassemblement des Compatriotes du Shandong en Chine
20. Sanyuan Yuntong International Logistics co., ltd (BSSY)

**Liste des intervenants :**

Séance publique – 12 mars 2015

1. M. Roger Trottier
2. M. Luc Dupont
3. M. Charles-André Major
4. M. Marvin Rotrand
5. M. Jimmy Jia
6. M. Jean-Marc Hétu
7. M. Pierre Lachapelle

**Mémoires reçus sans présentation orale :**

1. Institut économique de Montréal
2. Monsieur Réal Bergeron
3. Shanghai Jiangsu Zhejiang Association of Montreal



**Dossier # : 1155075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de recevoir le bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et de le déposer au conseil d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 12:37

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement"), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1).

CG14 0183 - 01 mai 2014 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

**DESCRIPTION**

## **Bilan des activités**

Au cours de l'année 2014, le comité technique s'est réuni trois fois et ses principales activités ont été les suivantes :

### 1. Transmission des cartes individuelles aux municipalités concernées

Suite à l'adoption des nouvelles cartes du réseau principal par le conseil d'agglomération à l'automne 2012 en ce qui concerne le réseau d'aqueduc puis à l'été 2013 pour le réseau d'égout, des cartes individuelles ont été transmises à chaque municipalité concernée au courant de l'année 2014, répertoriant les conduites principales d'aqueduc et d'égout sur leur territoire. De façon générale, les modifications ayant été apportées se résument comme suit:

- conduites identifiées comme étant d'agglomération, mais ne répondant pas au "*Guide de critères pour déterminer le réseau principal d'aqueduc et d'égout*" ;
- conduites principales non désignées sur les cartes d'agglomération, signalées par les municipalités lors des demandes de modification ou identifiées au cours du processus d'analyse par la direction concernée;
- conduites principales ayant changé de vocation non désignées sur les cartes d'agglomération;
- migration de la carte du réseau principal d'égout vers la base géomatique SIGS;
- modifications au réseau principal d'égout déposées par la Ville de Dorval en octobre 2011.

Une rubrique permanente aux ordres du jour des rencontres du comité technique a été ajoutée en 2014 afin d'officialiser la responsabilité de chaque nouvelle conduite d'aqueduc et d'égout répondant aux critères déterminant le réseau principal.

### 2. Adoption de la révision de la «*Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées*» (annexe B, révision 5)

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à l'annexe B du règlement de délégation. En 2014, 4 stations de pompage de compétence d'agglomération ont été ajoutés à la liste suite au transfert du personnel de l'usine de filtration de Dorval à Montréal, l'entretien de ces stations de pompage d'eaux usées relevant de l'agglomération, étant assumé par la Direction de l'épuration des eaux usées.

Il est primordial de modifier l'annexe B du règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter la délégation de l'entretien des ouvrages dans un cadre opérationnel actuel.

### 3. Adoption de la révision de la «*Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération*» (annexe D, révision 1)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, dont les coûts pour les équipements et véhicules utilisés. Dans le but d'uniformiser les tarifs des équipements et véhicules chargés à l'agglomération dans la réalisation des travaux délégués, le Comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et quatre des municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement, recommandait en 2012 d'adopter une grille tarifaire. Suite à son adoption par le Conseil d'agglomération, la "*Grille tarifaire des*

*équipements et véhicules d'agglomération"* a été incluse au règlement de délégation RCG 05-002 en tant qu'*Annexe D*. La grille proposée par le comité technique en 2014 tient compte d'une indexation de l'IPC de la région de Montréal pour les années 2011 à 2014.

Il est primordial de modifier annuellement l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002 afin de refléter les usages et les prix du marché.

4. Révision du «*Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal* » (annexes A et C)

Un ouvrage de responsabilité de l'agglomération faisant l'objet d'une délégation ne peut figurer à l'annexe B du règlement. Pour être remboursées, les activités d'entretien déléguées doivent être colligées à l'annexe A et définies à l'annexe C du règlement.

En 2014, le comité technique a entrepris le processus de révision du guide d'entretien en collaboration avec les différentes instances concernées dans le but de clarifier et d'officialiser les activités d'entretien déléguées aux arrondissements et aux villes liées. Les annexes A et C révisées et adoptées par le comité technique seront présentées pour approbation au conseil d'agglomération au courant de l'année 2015.

5. Instauration d'un règlement régissant les forages

Issu des discussions à la table du comité technique depuis le printemps 2010 concernant la problématique de bris de conduites principales en tréfonds causés par des forages géothermiques sous le domaine privé, un projet visant l'établissement d'un règlement sur la protection des infrastructures souterraines contre les forages sur la propriété privée a été préparé par la Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

Le projet de règlement intitulé *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites d'eau principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée* a été adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2014.

## **JUSTIFICATION**

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### Coûts des activités déléguées

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2014, 74 demandes de remboursement se répartissant ainsi :

- 34 réclamations pour des travaux concernant les 30 bris répertoriés sur le réseau principal d'aqueduc;
- 25 réclamations pour d'autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et des composantes du réseau principal d'aqueduc;
- 8 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 7 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 612 789,85 \$ a été imputé à l'exercice financier 2014 pour des réclamations

de 2014 et un montant de 325 884,94 \$ a été imputé à l'exercice financier 2014 pour des réclamations de 2013.

Ces demandes de réclamations totalisent un montant de 938 674,79 \$ au bilan financier 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2015:

- Remplacement de certains membres du comité technique et reconduction des autres conformément au règlement;
- Révisions des annexes A, C et D du règlement de délégation;
- Préparation de la révision 03 du plan des conduites principales d'égout (anomalies relevées par la DÉEU au long de l'étude des demandes de modification en vue de la révision 01);
- Modification du délai de facturation stipulé au sein du Règlement pour le dépôt des documents requis;
- Transmission du règlement et des annexes révisées aux arrondissements et villes liées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

**Tél :** 514-280-0179  
**Télécop. :** 514-872-3587

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-05

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

**Tél :** 514-872-3944  
**Télécop. :** 514 872 8827

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**Bilan des activités réalisées en 2014 en vertu du règlement de délégation-subdélégation (RCG 05-002, 05-090)**

Arrondissement/Municipalité	Provenance	Réclamations reçus en 2014	Dossier 2013	Dossier 2014	En attente de remboursement	Commentaires
Ahuntsic-Cartierville	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Anjou	Arrondissement Montréal	148 908,41 \$	108 384,24 \$	40 524,17 \$	0,00 \$	
Baie-D'Urfé	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Beaconsfield	Ville liée	7 003,93 \$		7 003,93 \$	7 003,93 \$	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Arrondissement Montréal	30 577,13 \$		30 577,13 \$	0,00 \$	
Côte-Saint-Luc	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Dollard-Des-Ormeaux	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Dorval	Ville liée	20 540,48 \$	9 707,26 \$	10 833,22 \$	0,00 \$	
Hampstead	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Kirkland	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Lachine	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
LaSalle	Arrondissement Montréal	2 901,34 \$		2 901,34 \$	0,00 \$	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Arrondissement Montréal	8 441,52 \$		8 441,52 \$	0,00 \$	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Arrondissement Montréal	15 725,17 \$		15 725,17 \$	15 725,17 \$	
Montréal-Est	Ville liée	37 091,87 \$		37 091,87 \$	37 091,87 \$	
Montréal-Nord	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Montréal-Ouest	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Mont-Royal	Ville liée	32 542,45 \$	32 542,45 \$		0,00 \$	
Outremont	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Pierrefonds-Roxboro	Arrondissement Montréal	0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	
Plateau-Mont-Royal	Arrondissement Montréal	71 736,74 \$	26 119,70 \$	45 617,04 \$	46 305,16 \$	
Pointe-Claire	Ville liée	42 216,89 \$	2 480,36 \$	39 736,53 \$	37 504,54 \$	
Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Arrondissement Montréal	1 768,90 \$		1 768,90 \$	0,00 \$	
Rosemont-La Petite-Patrie	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Sainte-Anne-de-Bellevue	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Saint-Laurent	Arrondissement Montréal	116 598,18 \$	7 608,29 \$	108 989,89 \$	0,00 \$	
Saint-Léonard	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Senneville	Ville liée	0,00 \$			0,00 \$	
Sud-Ouest	Arrondissement Montréal	67 569,16 \$	12 036,09 \$	55 533,07 \$	19 258,27 \$	
Verdun	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Ville-Marie	Arrondissement Montréal	307 163,47 \$	127 006,55 \$	180 156,92 \$	52 045,53 \$	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Arrondissement Montréal	0,00 \$			0,00 \$	
Westmount	Ville liée	27 889,15 \$		27 889,15 \$	27 889,15 \$	

<b>CUMULATIF 2014</b>	Arrondissement Montréal	771 390,02 \$	281 154,87 \$	490 235,15 \$	133 334,13 \$
	Ville liée	167 284,77 \$	44 730,07 \$	122 554,70 \$	109 489,49 \$

**Grand Total: 938 674,79 \$ 325 884,94 \$ 612 789,85 \$ 242 823,62 \$**

<b>Réclamations 2013</b>	<b>325 884,94 \$</b>
<b>Réclamations 2014</b>	<b>612 789,85 \$</b>
<b>Total demande de réclamations</b>	<b>938 674,79 \$</b>

<b>Réclamations déjà remboursés</b>	<b>695 851,17 \$</b>
<b>Réclamation à payer</b>	<b>242 823,62 \$</b>
<b>Réclamations imputés en 2014</b>	<b>938 674,79 \$</b>

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2014 EN VERTU  
DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION-SUBDÉLÉGATION (RCG 05-002, 05-090)**

**100 RÉPARATIONS DES FUITES ET BRIS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC**

NOMBRE DE BRIS AVEC DÉTAILS:	30	
NOMBRE DE BRIS AVEC DÉTAILS À VENIR:	0	
NOMBRE TOTAL DE BRIS:	30	
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
<b>TOTAL:</b>	<b>570 736,94 \$</b>	<b>363 114,08 \$</b>

**200 RÉPARATIONS DES ÉQUIPEMENTS ET DES COMPOSANTES DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC**

	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
	44 520,18 \$	24 950,91 \$

**300 RÉPARATIONS DES BRIS DU RÉSEAU PRINCIPAL D'ÉGOUT**

	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
	0,00 \$	0,00 \$

**500 TRAVAUX D'ENTRETIEN STANDARD RÉALISÉS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC**

	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
<b>TOTAL:</b>	<b>173 025,37 \$</b>	<b>162 252,39 \$</b>

**600 TRAVAUX D'ENTRETIEN STANDARD RÉALISÉS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'ÉGOUT**

	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
<b>TOTAL:</b>	<b>56 692,50 \$</b>	<b>51 833,99 \$</b>

**700 CAS PARTICULIERS AQUEDUC ET ÉGOUT**

	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES
<b>TOTAL:</b>	<b>93 699,80 \$</b>	<b>93 699,80 \$</b>

	RÉCLAMATIONS TOTALES	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	EN ATTENTE DE REMBOURSEMENT	DOSSIERS 2013	DOSSIERS 2014
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN:</b>	<b>938 674,79 \$</b>	<b>695 851,17 \$</b>	<b>242 823,62 \$</b>	<b>325 884,94 \$</b>	<b>612 789,85 \$</b>



**Dossier # : 1153438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542)

Il est recommandé:

1. d'informer le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-09 17:13

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 17 groupes motopompes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale de 2850 HP chacun relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP chacun relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et trois groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Le moteur du groupe motopompe no 12 est un moteur synchrone, moyenne tension (4,16 KV) à démarrage direct qui actionne une pompe à une vitesse de rotation de 400 RPM.

Le moteur est muni de deux paliers lisses, dont un à la partie supérieure et l'autre à la partie inférieure du moteur. Ces paliers sont composés de plaques de régules dans un bassin d'huile. Le bassin supérieur fuit et l'huile tombe sur le rotor et le stator. Cette huile détériore le vernis du bobinage et peut provoquer des courts-circuits.

Cependant, lors du démontage du moteur et de son inspection aux ateliers de la compagnie Delom Services inc., (c'est la première fois qu'un moteur de groupe motopompe en opération depuis 35 ans était démonté complètement) plusieurs composantes internes électriques et mécaniques étaient usées et doivent être remplacées. Le remplacement de ces composantes n'était pas prévu au contrat initial puisqu'il était impossible de connaître l'état complet de ce moteur avant qu'il ne soit démonté. Par conséquent, des travaux supplémentaires et urgents devront être réalisés pour assurer la fiabilité du groupe motopompe no 12.

Il est recommandé par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) que des travaux de nature urgente soient effectués sur le moteur du groupe motopompe no 12 afin d'éviter de mettre en péril les équipements de la Ville de Montréal et la capacité maximale de pompage des eaux usées dans la période de hauts débits prévus avec la fonte imminente des neiges.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE;

## **DESCRIPTION**

Pour la remise à neuf du moteur synchrone du groupe motopompe no 12, divers travaux supplémentaires doivent être effectués rapidement, dont entre autres:

- remplacer des pièces isolantes;
- réparer le chemin de clé de l'arbre du rotor et réparer ses surfaces;
- fabriquer deux manchons et équilibrer le rotor;
- remplacer le filage d'alimentation électrique;
- refaire en entier la tuyauterie d'huile et réparer la tuyauterie d'eau;
- refaire l'isolation;
- remplacer les isolateurs.

Voir en pièces jointes la description détaillée des travaux avec photos.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que:

- 8 pompes sont requises pour pomper le débit maximal à la fonte des neiges de l'intercepteur sud et que le bris d'un autre moteur aura comme conséquence de déverser au fleuve;
- le moteur est actuellement démantelé dans l'atelier de Delom Services inc. et que ce dernier attend l'autorisation avant de procéder aux réparations;
- les coûts de transport, d'installation et de démantèlement d'un groupe motopompe de trente-cinq tonnes et de 4.6 mètres de diamètre par 3.7 mètres de hauteur sont très importants, Il est donc impensable de rapatrier l'ensemble des pièces de ce moteur pour les transporter chez un autre réparateur;
- Delom Services inc., a déjà le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone du groupe motopompe no 12. Il a été le seul à présenter une soumission au prix de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE;
- l'usure des composantes électriques et mécaniques du moteur affecte inévitablement la fiabilité du groupe motopompe no 12;

- la remise en service d'un moteur synchrone en mauvais état est tout à fait inacceptable;
- ces réparations additionnelles se feront à moindre coût puisque le moteur est déjà démonté chez Delom Services inc.;
- la compagnie Delom Services inc. possède l'expertise et la capacité nécessaires pour effectuer ces travaux;
- que le moteur est actuellement complètement démonté dans les locaux de Delom et que cette entreprise est en mesure de réparer le moteur efficacement et le plus rapidement possible;
- que ces travaux étaient totalement imprévisibles au moment de l'appel d'offres;
- que l'ensemble des travaux se doivent être effectués pour la remise à neuf du moteur;
- que si les travaux ne sont pas complétés, le moteur sera inutilisable et des frais additionnels majeurs sont à prévoir;
- que les coûts d'un nouveau moteur sont de l'ordre de 1 M\$ et un délai de livraison d'une année.

Il est recommandé d'accorder une dépense additionnelle de 90 000 \$ toutes taxes incluses incluant un montant de contingences pour imprévus, à la Compagnie Delom Services inc. pour des travaux mécaniques et électriques supplémentaires sur le moteur synchrone du GMP no 12.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour ces travaux d'urgence sont de 90 000 \$, taxes incluses incluant un montant pour contingences en cas d'imprévus. La proposition de la compagnie Delom est de 74 743,43 \$ taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 82 182,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 913,89 \$) et provinciale (3 904,11 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Entretien

**Objet de dépenses** : Entretien et réparation des infrastructures municipales / travaux d'urgence

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Intercepter et traiter les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud la Ville de Montréal, afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le moteur synchrone GMP12 comme les seize autres à la Station d'épuration compte plus de trente-cinq ans de service. Lors de fortes pluies, quinze de ces moteurs sont sollicités pour relever en surface les eaux usées. Si plus de deux moteurs cessent de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux non traitées au fleuve pourraient se produire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**Tél :** 514 280-4418  
**Télécop. :** 514 280-4445

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-12

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514-280-4364  
**Télécop. :** 514-280-4387

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2015-03-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-0053  
**Approuvé le :** 2015-03-09

**Dossier # : 1153438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
<b>Objet :</b>	Informar le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation du service :

1. d'informer le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542);

Le coût maximal de ce contrat est de 90 000 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 82 182 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (3 913,89 \$) et provinciale (3 904,11 \$).

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

**Information budgétaire et comptable**

imputation :

DEEU	2015
1030.0010000.103065.04141.55402.014740.0000.000000.056001.00000 (AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / entretien / traitement des eaux usées / entretien et réparations - infrastructures municipales / travaux d'urgence / soutien)	82 182.00 \$
	<b>82 182.00 \$</b>

Un bon de commande portant le numéro 1030037 a été émis à cet effet.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Francis REID  
Conseiller en gestion des ressources  
financières  
**Tél : 514-280-4195**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-04

Sophie GASCON  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél : 514-280-6614**  
**Division :**

**Dossier # : 1153438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
<b>Objet :</b>	Informar le comité exécutif des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542)

Formulaire des travaux urgents signé



[scan@ville.montreal.qc.ca\\_20150303\\_154635.pdf](#)

Proposition de Delom avec photos



[EXTRAS P14-029-AE.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**Tél :** 514 280-4418  
**Télécop. :** 514 280-4445

VILLE DE MONTRÉAL		<input type="checkbox"/> CSEM
Nom du service	Service de l'Eau (Direction de l'épuration des eaux usées)	
Nom du directeur	Richard Fontaine	
Date	2015-03-02	
Signature		
DESCRIPTION DU CAS DE FORCE MAJEURE (ÉVÉNEMENT):		
Date	2015-03-02	
Lieu	Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	
Description sommaire	<p>Les 17 groupes motopompes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud qui ceignent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale de 2 850 HP chacun relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP chacun relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et trois à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau (sept du côté Nord et huit du côté Sud).</p> <p>Le moteur du groupe motopompe no 12 (côté Sud) est un moteur synchrone, moyenne tension (4,16 kV) à démarrage direct qui actionne une pompe à une vitesse de rotation de 400 RPM.</p> <p>Le moteur est muni de deux paliers lisses, dont un à la partie supérieure et l'autre à la partie inférieure du moteur. Ces paliers sont composés de plaques de régules dans un bassin d'huile. Le bassin supérieur fuit et l'huile tombe sur le rotor et le stator. Cette huile détériore le vernis du bobinage et peut provoquer des courts-circuits. Delom Services inc. a déjà le contrat pour la réparation de ces coulisses d'huile.</p> <p>Cependant, lors du démontage du moteur et de son inspection aux ateliers de la compagnie Delom Services inc. (c'est la première fois qu'un moteur de groupe motopompe en opération depuis 35 ans était démonté complètement), nous avons constaté que plusieurs composantes internes électriques et mécaniques étaient usées et devaient être remplacées. Le remplacement de ces composantes n'était pas prévu au contrat initial puisqu'il était impossible de connaître l'état complet de ce moteur avant qu'il ne soit démonté. Par conséquent, des travaux supplémentaires et urgents devront être réalisés pour assurer la fiabilité du groupe motopompe no 12.</p> <p>Pour la remise à neuf du moteur synchrone du groupe motopompe no 12, divers travaux supplémentaires doivent être effectués, dont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remplacer des pièces isolantes;</li> <li>• réparer le chemin de clé de l'arbre du rotor et réparer ses surfaces;</li> <li>• fabriquer deux manchons et équilibrer le rotor;</li> <li>• remplacer le filage d'alimentation électrique;</li> <li>• refaire en entier la tuyauterie d'huile et réparer la tuyauterie d'eau;</li> </ul>	



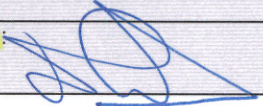
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• refaire l'isolation;</li> <li>• remplacer les isolateurs.</li> </ul>	
NATURE DU RISQUE :	<input type="checkbox"/> Danger pour la vie de la population	<input type="checkbox"/> Danger pour la santé de la population
	<input type="checkbox"/> Détérioration sérieuse des équipements	<input checked="" type="checkbox"/> Nuisance sérieuse au fonctionnement des équipements municipaux
GESTES À POSER POUR CORRIGER LA SITUATION (nature du ou des contrat(s) / contractant(s))		
<p>Des travaux imprévus au contrat original sont rendus nécessaires pour remplacer des composantes internes usées du moteur du GMP no 12 découverts lors de l'inspection chez Delom Services inc. En effet, suite à la vérification du moteur synchrone, une liste de travaux électriques et mécaniques supplémentaires a été établie. Ces travaux permettront de remplacer et rebâtir plusieurs pièces électriques et mécaniques usées. Compte tenu de l'état d'usure avancé de certaines pièces, ces travaux doivent s'effectuer rapidement. En profitant du fait que le moteur est actuellement démantelé dans l'atelier de Delom Services inc., nous évitons ainsi des coûts de transport, d'installation, et de démantèlement importants.</p> <p>Considérant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 pompes sont requises pour pomper le débit maximal à la fonte des neiges de l'intercepteur Sud et que le bris d'un autre moteur aura comme conséquence de déverser au fleuve.</li> <li>• Le moteur est actuellement démantelé dans l'atelier de Delom Services inc. et que ce dernier attend notre décision avant de procéder aux réparations.</li> <li>• Les coûts de transport, d'installation et de démantèlement d'un groupe motopompe de trente-cinq tonnes et de 4,6 mètres de diamètre par 3,7 mètres de hauteur sont très importants, il est donc impensable de rapatrier l'ensemble des pièces de ce moteur pour les transporter chez un autre réparateur.</li> <li>• Delom Services inc. a déjà le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone du groupe motopompe no 12. Il a été le seul à présenter une soumission au prix de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.</li> <li>• L'usure des composantes électriques et mécaniques du moteur affecte inévitablement la fiabilité du groupe motopompe no 12.</li> <li>• La remise en service d'un moteur synchrone en mauvais état est impossible.</li> <li>• Ces réparations additionnelles se feront à moindre coût puisque le moteur est déjà démonté chez Delom Services inc.</li> <li>• La compagnie Delom Services inc. possède l'expertise et la capacité nécessaires pour effectuer ces travaux rapidement.</li> <li>• Ces travaux étaient totalement imprévisibles au moment de l'appel d'offres.</li> <li>• L'ensemble des travaux se doit être effectué pour la remise à neuf du moteur.</li> <li>• Si les travaux ne sont pas exécutés, le moteur sera inutilisable et des frais additionnels majeurs sont à prévoir.</li> <li>• Les coûts d'un nouveau moteur sont de l'ordre de 1 M\$ et un délai de livraison d'une année.</li> </ul> <p>Il est recommandé d'accorder une dépense additionnelle de 90 000 \$ toutes taxes incluses incluant un montant de contingences pour imprévus, à la Compagnie Delom Services inc. pour des travaux mécaniques et électriques supplémentaires sur le moteur synchrone du GMP no 12.</p>		

Voici les impacts majeurs si les travaux ne sont pas effectués efficacement et rapidement :

1. Il est important d'agir dans les plus brefs délais afin de remettre en opération le groupe motopompe no 12 avant les pluies du printemps. Si un autre groupe motopompe cesse de fonctionner du côté Sud pour quelques raisons que ce soit, des rejets d'eaux usées au fleuve seraient à prévoir.
2. Actuellement dû à la rigueur de l'hiver, un certain volume d'eaux usées est retenu dans le réseau. Avec la fonte des neiges, la situation sera aggravée et nécessitera l'utilisation de toutes les pompes à la Station.
3. Le moteur est actuellement complètement démonté et des composantes électriques et mécaniques sont devenues inutilisables lors du démontage.
4. Il est impensable de faire revenir à la Station un moteur de 35 tonnes en pièces détachées pour des raisons de coûts (transport hors normes) et du risque associé au transport lui-même.
5. Retourner en appel d'offres occasionnerait des délais additionnels d'au moins 2-3 mois.

DÉPENSE REQUISE : Jusqu'à un maximum de \_\_\_\_\_ 90 000 \$ \_\_\_\_\_ \$

APPROBATION D'OCTROI DE CONTRAT ET DE DÉPENSE

Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
ou Président du comité exécutif	<input type="checkbox"/>
ou Directeur général	<input type="checkbox"/>
Président de la CSÉM	<input type="checkbox"/>
Signature : 	Date 3 mars 2015.

Montréal, le 18 janvier 2014

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**Station d'épuration des eaux usées**

Objet : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CAE-32496 REV. 2  
Moteur synchrone GMP12  
4800 HP de Marine Industrie ltée

---

Monsieur,

Suite à la vérification de votre moteur synchrone, plusieurs extras à la soumission d'origine seront à prévoir.

Afin de vous permettre de prendre une décision éclairée, nous avons établi une liste des travaux mécaniques supplémentaires ainsi qu'une liste des travaux électriques également.

Si vous aviez des questions ou commentaires, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Au plaisir de vous servir,



Guy Malette  
Estimateur



**LISTE DES TRAVAUX MÉCANIQUES SUPPLÉMENTAIRES - CAE-32496****(Voir photos en référence)**

1. Fabriquer et souder des poteaux (marches) pour descendre dans les trous d'homme	616.00 \$
2. Fabriquer douze (12) kits isolés pour les boulons de la cartouche c.o.c.	2 424.00 \$
3. Fabriquer trois (3) kits isolés pour les chevilles de la cartouche c.o.c.	606.00 \$
4. Fabriquer rondelle isolante pour palier c.o.c.	165.00 \$
5. Souder « stud » sur la base adaptatrice pour déposer le rotor	91.00 \$
6. Agrandir le chemin de clé de l'accouplement et de l'arbre c.o.c	1 367.00 \$
7. Fabriquer la clé pour l'arbre/accouplement c.o.c	149.00 \$
8. Métalliser la portée du joint d'étanchéité c.o.c	4 974.00 \$
9. Fabriquer deux (2) manchons et effectuer l'équilibrage du rotor	8 653.00 \$
10. Fabriquer un mandrin (avec plans) et balancer l'excitatrice avec le plateau de diodes	3 020.00 \$
11. Quatre (4) boulons et 1 « shim » d'accouplement (Soumission de Wajax et Applied)	Fourni par le client
12. Vingt (20) unions isolés	320.00 \$
13. Refaire et réparer la tuyauterie : - Tester et réparer la tuyauterie à l'eau du système de refroidissement - Refaire au complet la tuyauterie à l'huile en acier inoxydable (Swagelok)	18 500.00\$
	40 885.00\$



**LISTE DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUPPLÉMENTAIRES - CAE-32496****(Voir photos en référence)**

14. Remplacer les fils de sortie (main-stator)	5 365.00 \$
15. Remplacer les fils de sortie du stator de l'excitatrice	388.00 \$
16. Remplacer la gaine de protection des éléments chauffants	150.00 \$
17. Remplacer sonde R.T.D.	309.00 \$
18. Faire une guillotine pour les fils de sortie du stator principal	770.00 \$
19. Nettoyer le plateau des composantes électroniques et remplacer une (1) diode	680.00 \$
20. Enlever et remettre les fils de sortie du rotor pour métalliser la portée du joint d'étanchéité	425.00 \$
21. Vérifier et changer les feutres d'espacement du stator et ajouter de l'époxy	750.00 \$
22. Condensateur de surtension (« Surge Capacitor »)	2 100.00 \$
	<b>10 937.00\$</b>

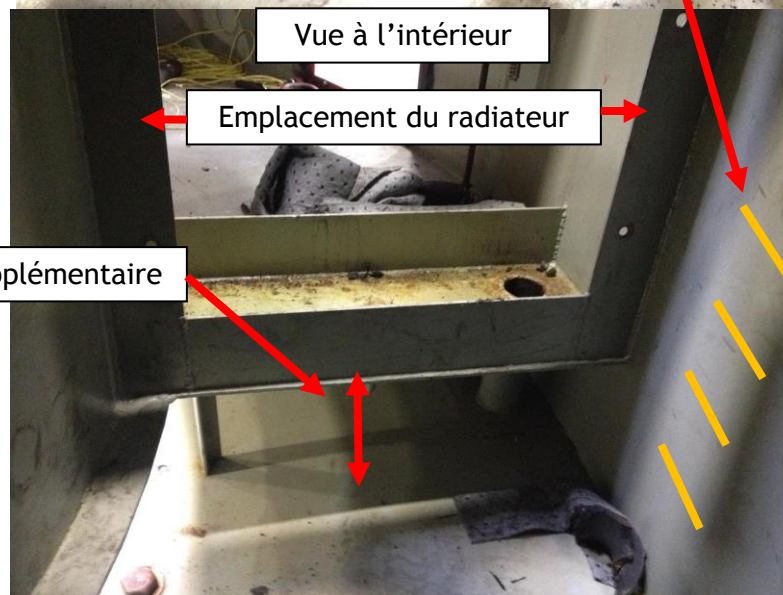
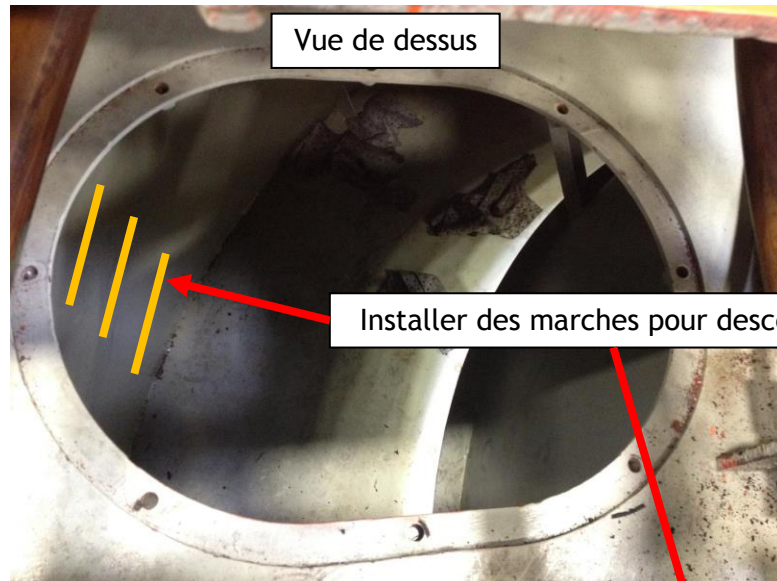
**LISTE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À VOTRE SITE (SE-107810)**

23. Bouger les poutres du pont roulant (au démantèlement du moteur)	5 440.00 \$
24. Location d'une nacelle supplémentaire à celle fournie par votre cie (au démantèlement du moteur)	Facture + 12% 1 392.25 \$
25. Bouger les poutres du pont roulant (à l'installation du moteur)	5 440.00 \$
26. Location d'une nacelle supplémentaire à celle fournie par votre cie (à l'installation du moteur)	Facture + 12%
	<b>12 272.50 \$ + Location nacelle</b>

**LISTE DES TRAVAUX MÉCANIQUES SUPPLÉMENTAIRES - CAE-32496**

1. Fabriquer et souder des poteaux (marches) pour descendre dans les trous d'homme

616.00 \$



2. Fabriquer douze (12) kits isolés pour les boulons de la cartouche c.o.c.

2 424.00 \$



3. Fabriquer trois (3) kits isolés pour les chevilles de la cartouche c.o.c.

606.00 \$



4. Fabriquer rondelle isolante pour palier c.o.c.

165.00 \$



5. Souder « stud » sur la base adaptatrice pour déposer le rotor

91.00 \$



6. Agrandir le chemin de clé de l'accouplement et de l'arbre c.o.c

1 367.00 \$





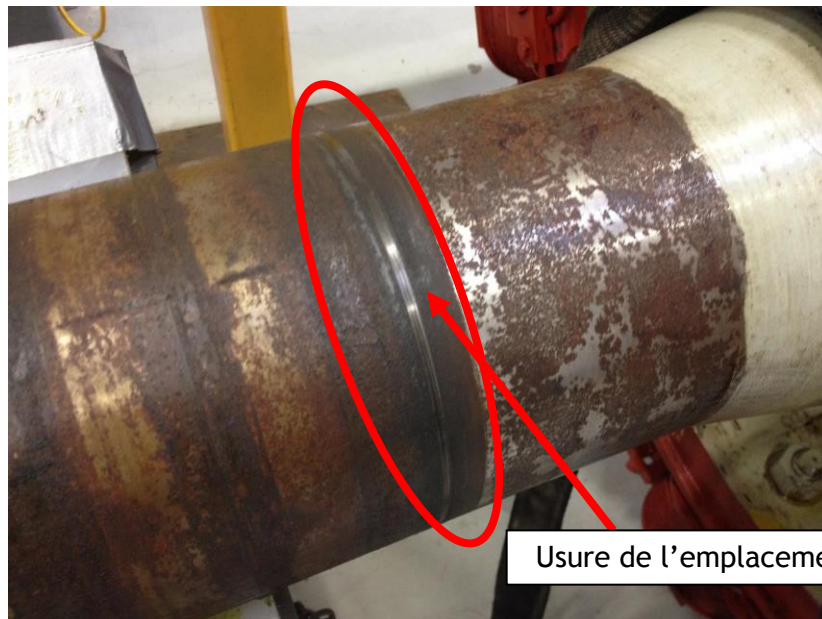
7. Fabriquer la clé pour l'arbre/accouplement c.o.c

149.00 \$



8. Métalliser la portée du joint d'étanchéité c.o.c

4 974.00 \$

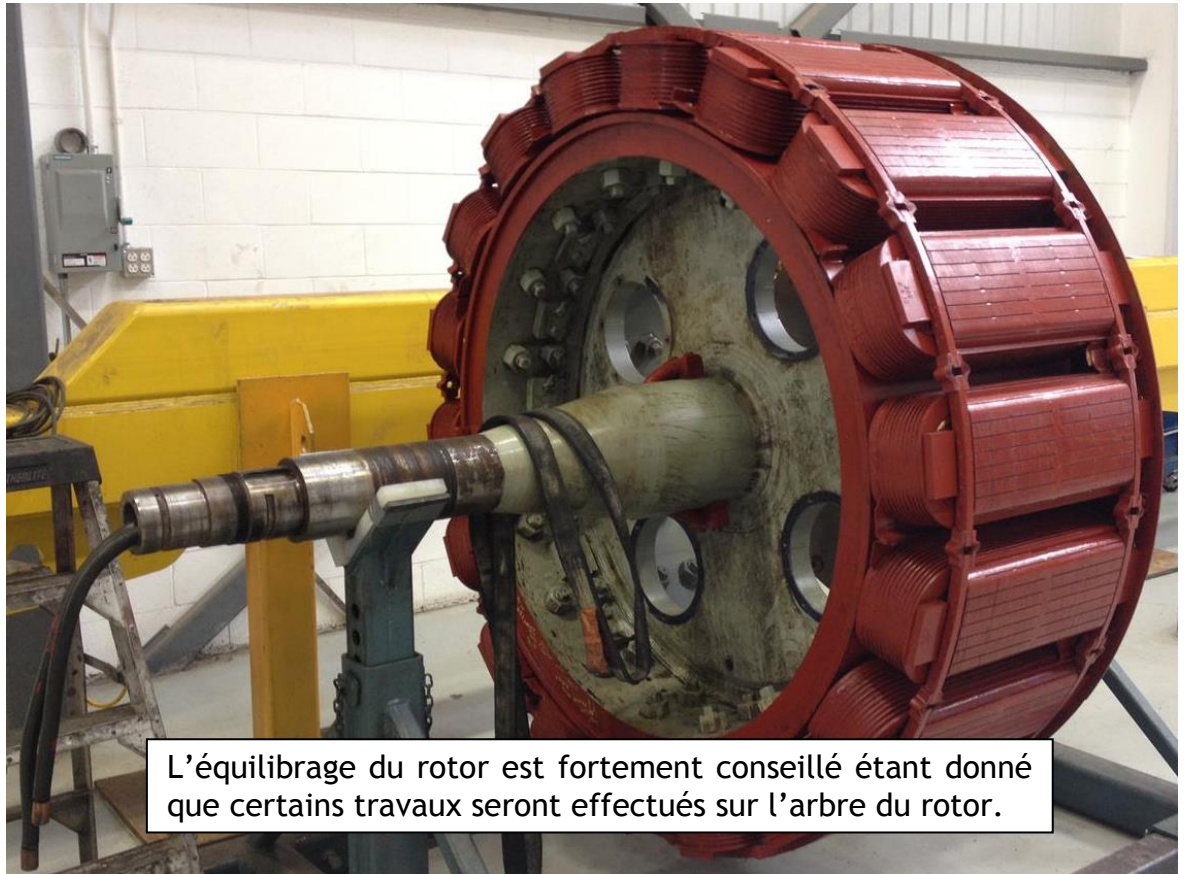


Usure de l'emplacement du joint

Pour effectuer la métallisation, il faut retirer et remettre les fils passant dans l'arbre - Point #21

9. Fabriquer deux (2) manchons et effectuer l'équilibrage du rotor

8 653.00 \$



10. Fabriquer un mandrin et balancer l'excitatrice avec le plateau de diodes

3 020.00 \$



11. Quatre (4) boulons et 1 « shim » d'accouplement

Fourni par le client



12. Vingt (20) unions isolés

320.00 \$



13. Refaire et réparer la tuyauterie :

- Tester et réparer la tuyauterie à l'eau du système de refroidissement
- Refaire au complet la tuyauterie à l'huile en acier inoxydable (Swagelok)

18 500.00\$

**LISTE DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUPPLÉMENTAIRES - CAE-32496**

14. Remplacer les fils de sortie (main-stator)

5 365.00 \$



15. Remplacer les fils de sortie du stator de l'excitatrice

388.00 \$



16. Remplacer la gaine de protection des éléments chauffants

150.00 \$



17. Remplacer sonde R.T.D.

309.00 \$

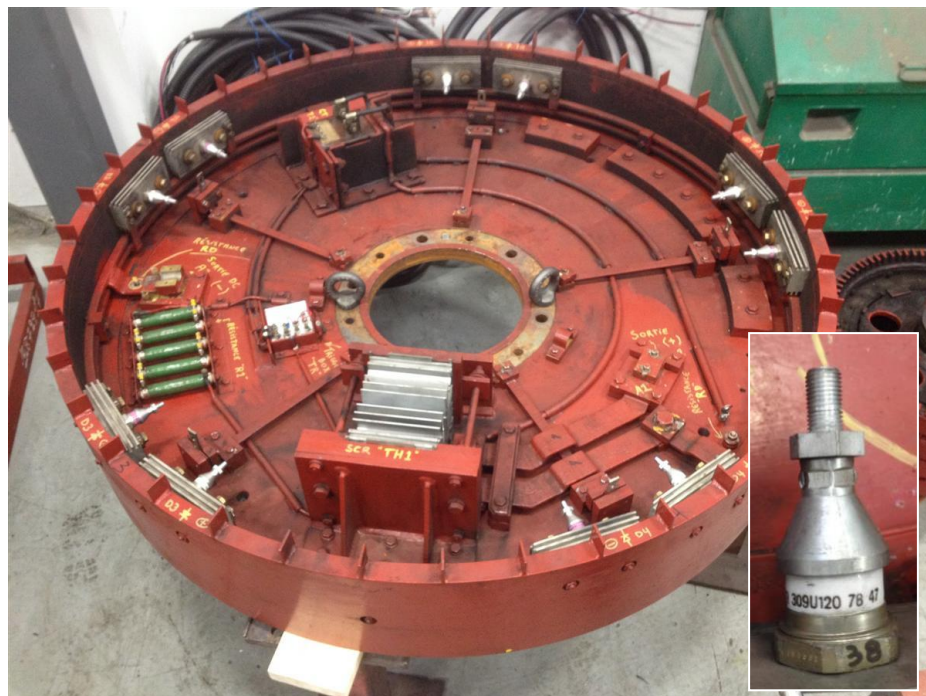
18. Faire une guillotine pour les fils de sortie du stator principal

770.00 \$



19. Nettoyer le plateau des composants électroniques et remplacer une (1) diode

680.00 \$



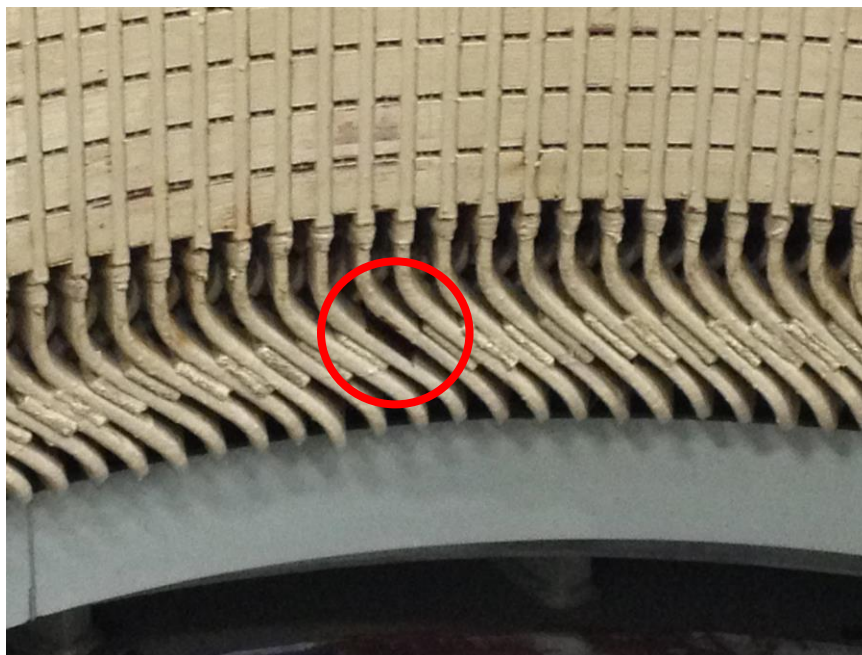
20. Enlever et remettre les fils de sortie du rotor pour métalliser la portée du joint d'étanchéité

425.00 \$



21. Vérifier et changer les feutres d'espacement du stator et ajouter de l'époxy

750.00 \$



22. Condensateur de surtension (« surge capacitor »)

2 100.00 \$





## ANNEXE

### Wajax

Attention pour votre soumission, Voici les prix de WAJAX pour les items REXNORD THOMAS du Coupling 1200-SNX

CA-32496 VILLE DE MONTREAL

LOCKNUT	(requis 16)	\$165.00 CHAQUE
WASHER	(requis 32)	\$358.00 CHAQUE
DISC PACK 1200	(requis 2)	\$12000.00 CHAQUE
BOULON	(requis 16)	\$ en attente de la confirmation



**Stephen Charbonneau** | *Acheteur Production Buyer*



13065 Jean-Grou  
Montréal Qc, Canada H1A 3N6  
514.642.8220 x256 877.668.3877 x256

[www.delomservices.ca](http://www.delomservices.ca)



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

CONFIDENTIALITY: This message may contain information that is legally sensitive or confidential. If you are not the intended recipient or believe you've received this message by mistake, please advise the sender immediately and destroy the email without further distribution or reproduction.

**Applied**

**De :** St-Arnaud, Mathieu [<mailto:mstarnaud@qc.appliedcanada.com>]

**Envoyé :** 19 décembre 2014 14:00

**À :** Stephen Charbonneau

**Objet :** RE: REXNORD THOMAS 1200-SNX

COUPLING REXNORD THOMAS modèle 1200-SNX.

16X Bolts	# 007172	: 785.22\$/Ea	9-10 semaines livraison
16X Locknut	# 412015	: 155.55\$/Ea	11-12 semaines livraison
32X Washer	# 567444	: 337.82\$/Ea	8-9 semaines livraison
2X Disc Pack	# 521630	: 11515.22\$/Ea	7-8 semaines livraison

Merci

**Mathieu St-Arnaud.**

**Ventes Internes/Orders Desk.**

9005 Boulevard du Quartier.

Brossard, Québec, J4Y 0A8.

☎: 450-619-2568

☎: 450-619-6647

[www.appliedcanada.com](http://www.appliedcanada.com)



## **Article 15.01**

### **Déclaration demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada**

Ce document vous sera livré ultérieurement.

## **Article 15.02**

### **Déclaration pour reconnaître le Jour du tartan**

Ce document vous sera livré ultérieurement.



**Dossier # : 1145954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1- d'accorder à Compugen Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, le contrat pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13776) et au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1% par l'agglomération, pour un montant de 395 733,01 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-21 07:12

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1145954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc d'appareils informatiques de la Ville de Montréal (Ville) est composé de quelque 15 000 postes de travail et 400 serveurs. Ces appareils sont raccordés au réseau informatique de la Ville et sont exposés aux risques de contamination par des sources externes. Les virus informatiques et logiciels malveillants peuvent s'infiltrer dans les systèmes et perturber les opérations de multiples façons, ce qui peut entraîner des pertes de données et de productivité à l'ensemble de la Ville. Surtout, ces virus peuvent perturber et causer l'arrêt des systèmes vitaux qui soutiennent les interventions d'urgences des policiers et des pompiers.

Pour limiter les risques de propagation de virus ou d'autres menaces informatiques, chacun des points d'entrée potentiels que sont les postes de travail et les serveurs doivent être protégés de façon adéquate à l'aide de logiciels antivirus.

Le besoin d'assurer une protection antivirus continue sur les équipements informatiques en place fait en sorte qu'il est requis de procéder à l'acquisition des produits et services nécessaires au maintien de cette protection pour les prochaines années.

L'abonnement original au logiciel antivirus présentement utilisé (Symantec Endpoint Protection) a pris fin le 30 novembre 2014.

Les difficultés associées à l'établissement de la conformité administrative de la soumission de Compugen ont fait en sorte que la Ville ne disposait pas du temps requis pour effectuer la migration vers le nouveau produit. Cette situation a exigé qu'une entente de gré à gré soit conclue pour prolonger le support des produits Symantec jusqu'au 30 novembre 2015 (rés. CG14 0570-1). Après cette date, la protection des infrastructures sera assurée par les produits de Trend Micro associés au contrat à octroyer à Compugen Inc. dans le cadre de ce dossier.

Dans le but de bien positionner le dossier d'acquisition, le Service des technologies de

l'information (STI) a actualisé les besoins de l'organisation et évalué l'ensemble de l'offre du marché. Lors de cette évaluation, les logiciels libres ou gratuits ainsi que les produits commerciaux qui sont disponibles sur le marché ont été comparés en tenant compte de leur capacité à répondre aux besoins de la Ville, incluant notamment la gestion centralisée des mises à jour des postes de travail. Ce dernier élément permet de limiter les interventions humaines et d'assurer l'homogénéité de la protection sur l'ensemble du parc.

En prévision d'un possible changement de produit et dans le but de disposer du temps requis à une éventuelle migration, le STI a préparé les documents nécessaires et, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement (SA), un appel d'offres public (AOP) visant à souscrire à un abonnement de logiciel antivirus a été lancé à la fin d'avril 2014. Cet AOP a été annulé par le SA puisque l'unique soumission a été déclarée non recevable.

Dans ce contexte, un deuxième appel d'offres public (14-13776) a été publié le 25 juin 2014 dans le journal La Presse et sur le site SE@O. Les soumissionnaires ont disposé d'un délai total de 27 jours pour présenter leurs offres.

Deux addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	11 juillet 2014	Précisions suite à des questions techniques et administratives, ainsi que le report de la date d'ouverture.
2	18 juillet 2014	Précisions suite à une question technique.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été faites le 21 juillet 2014 et 2 soumissions ont été déposées. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Les délais pris dans l'étude de conformité des soumissions ont forcé la Ville à demander à Compugen Inc. le report de validité de sa soumission d'un an, le STI ne disposant plus du temps nécessaire pour effectuer la transition avant la fin de l'entente actuelle vers le nouveau produit de Trend Micro (pour plus de détails, veuillez vous référer à la section Justification).

Compugen Inc. ayant accepté de prolonger d'un an la validité de sa proposition, le présent dossier vise à l'adjudication d'un contrat à Compugen Inc. afin de souscrire à un abonnement de logiciel antivirus pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0570-1 - 18 décembre 2014 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

CG11 0377 - 24 novembre 2011 - Accorder un contrat à Bell Canada pour la fourniture de licences et le renouvellement de l'entretien des produits de protection antivirus Symantec Endpoint Protection, pour une période de 3 ans, pour un montant total approximatif de 685 187,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11762 (9 soum.)

CG08 0585 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Symantec pour le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels acquis de cette firme afin de protéger le parc informatique

de 11 500 postes de travail et serveurs, pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2011, au prix total approximatif de 534 196,18 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

## DESCRIPTION

L'abonnement et l'acquisition des licences antivirus assurent la disponibilité des services suivants qui sont essentiels au maintien de l'intégrité du parc de serveurs et de l'ensemble des postes de travail:

- L'obtention des mises à jour certifiées;
- Le support technique 24/7 sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- La réception des fichiers signatures essentiels au maintien de la protection;
- L'accès aux ressources techniques de l'éditeur et aux outils de décontamination en cas de besoin.

L'octroi du contrat à Compugen Inc. permettra de maintenir à jour les quantités de licences en service via des acquisitions annuelles qui pourraient être requises pour l'intégration des arrondissements et assurera l'entretien des produits couverts jusqu'au 30 novembre 2018. Il faut noter que les acquisitions de licences présentées dans le tableau suivant représentent la prise en charge de clientèles externes par le STI, les nouveaux besoins des arrondissements ainsi que les demandes ad hoc de nouvelles licences. Aucune croissance du parc informatique géré par le STI n'est prévue.

Afin d'assurer la transition entre l'ancien contrat et le nouveau, un bloc de 135 heures de services techniques et de formation pour les administrateurs de systèmes et techniciens informatiques est prévu.

Tableau des quantités (Compugen Trend Micro) 1er déc. 2015 au 30 nov 2018 :

Description	Abonnement pour poste en service	Acquisition de licence pour croissance	Formation	Services techniques	Total
<b>Prix unitaire An 1</b>	37,54 \$	14,90 \$	149,47 \$	123,02 \$	
<b>Qté An 1</b>	15 400	500	525	80	
<b>Coûts An 1</b>	578 105,80 \$	7 450,38 \$	78 470,44 \$	9 841,86 \$	<b>673 868,48 \$</b>
<b>Prix unitaire An 2</b>	0,01 \$	14,90 \$	152,92 \$	126,47 \$	
<b>Qté An 2</b>	15 900	500	140	50	
<b>Coûts An 2</b>	182,81 \$	7 450,38 \$	21 408,35 \$	6 323,63 \$	<b>35 365,16 \$</b>
<b>Prix unitaire An 3</b>	0,01 \$	14,90 \$	156,37 \$	129,92 \$	
<b>Qté An 3</b>	16 400	500	140	50	
<b>Coûts An 3</b>	188,56 \$	7 450,38 \$	21 891,24 \$	6 496,09 \$	<b>36 026,27 \$</b>
<b>Coûts Totaux</b>	578 477,17 \$	22 351,14 \$	121 770,02 \$	22 661,57 \$	<b>745 259,90 \$</b>

## JUSTIFICATION

Sur un total de 3 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (67 %) ont déposé des offres alors qu'un seul (33 %) n'a pas soumissionné.

La firme n'ayant pas soumissionné s'est retirée, car elle n'offrait pas le produit ou service requis.



La première analyse des soumissions reçues, effectuée par le SA, a reconnu la soumission de Bell Canada administrativement et techniquement conforme.

Les difficultés entourant l'interprétation de conformité de la soumission de Compugen Inc. face à un possible débalancement de prix a généré plusieurs discussions impliquant le STI, le Bureau du contrôleur général et le SA.

Les intervenants ont jugé nécessaire d'obtenir une opinion du Service des affaires juridiques pour les éclairer sur cette situation. Le 25 septembre dernier, l'avis rendu par ce service indique que la soumission de Compugen Inc. ne pouvait être déclarée non conforme sur la base du débalancement des prix.

En conséquence, la soumission de Compugen Inc. a finalement été reconnue administrativement et techniquement conforme (voir l'intervention du SA pour plus de détails).

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Compugen Inc.	745 259,90 \$		745 259,90 \$
Bell Canada	809 504,48 \$		809 504,48 \$
Dernière estimation réalisée	826 006,91 \$		826 006,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			777 382,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			64 244,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			8,62 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(80 747,01) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(9,78) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

L'écart entre l'estimé, basé sur le coût du contrat précédent, et la soumission de l'adjudicataire peut s'expliquer par les changements du taux de change du dollar canadien ainsi que les changements de marges bénéficiaires.

Puisqu'il y a eu une variation au niveau des quantités de postes de travail et serveurs couverts tout au long des contrats d'abonnement, les tableaux comparatifs sont basés sur des prix unitaires.

Tableau comparatif des prix pour l'octroi de l'antivirus Trend Micro:

Item comparable	Prix unitaire contrat précédent	Prix unitaire moyen nouveau contrat	Variation
Abonnement antivirus	14,15 \$	12,13 \$	
Abonnement filtrage de pourriels	2,75 \$	inclus avec nouvel abonnement	
<b>Total abonnement</b>	<b>16,90 \$</b>	<b>12,13 \$</b>	<b>-28 %</b>
<b>Acquisition nouvelle licence</b>	<b>22,15 \$</b>	<b>14,90 \$</b>	<b>-33 %</b>

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 745 259,90 \$, pour l'abonnement à l'antivirus Trend Micro sera imputée au budget de fonctionnement du STI, Division technologies, Section harmonisation et évolution technologique pour la durée du contrat, soit du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2018. Voici la répartition annuelle de ce contrat :

Année	2015	2016	2017	Total
Coût (taxes incluses)	673 868,48 \$	35 365,16 \$	36 026,26 \$	745 259,90 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adjudication du contrat permettra à la Ville de maintenir la protection de ses infrastructures informatiques contre les virus et les pourriels, qui sont une importante cause de pertes de données et de productivité dans la majorité des organisations. L'abonnement pour le parc d'appareils existants et l'ajustement pour l'intégration de nouveaux éléments permettent de respecter les clauses contractuelles associées à l'utilisation des produits et de respecter les droits d'auteurs associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 11 mars 2015;  
 Approbation du dossier au CM – 23 mars 2015;  
 Approbation du dossier au CG – 25 mars 2015;  
 Octroi du contrat – mars 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves CLOUTIER  
C/s informatique

**Tél :** 514 872-8232  
**Télécop. :** 514 280-9108

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-14

Gervais THIBAUT  
Chef de division - Technologies

**Tél :** 514 280-3567  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jocelyne BOURGET  
Directrice par intérim

**Tél :** 514 872-7723  
**Approuvé le :** 2014-11-20

**Dossier # : 1145954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- d'ccorder un contrat à Compugen inc., pour la fourniture de logiciels antivirus TrendMicro, pour une période de 3 ans à partir du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soumissionnaires).

**Imputation au budget de fonctionnement**

Année	2015	2016	2017	Total
Montant avant taxes	586 100,00 \$	30 759,00 \$	31 334,00 \$	648 193,00 \$
TPS	29 305,00 \$	1 537,95 \$	1 566,70 \$	32 409,65 \$
TVQ	58 463,48 \$	3 068,21 \$	3 125,56 \$	64 657,25 \$
Montant taxes incluses	673 868,48 \$	35 365,16 \$	36 026,26\$	745 259,90\$
Ristournes	58 536,74 \$	3 072,06 \$	3 129,48 \$	64 738,28 \$
Montant dépense nette	615 331,74 \$	32 293,10 \$	32 896,78	680 521,62 \$

2101-0010000-110028-01303-55404-000000-0000-000000-000000-000000-000000	608 528,55 \$	25 489,91 \$	26 093,59 \$	660 112,05\$
-------------------------------------------------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------

Service des technologies de l'information - Division technologie - Section Centre d'opération des serveurs - entretien informatique				
2101-0010000-110028-01303-56511-015053-0000-000000-000000-000000-000000 Service des technologies de l'information - Division technologie - Section Centre d'opération des serveurs - Fournitures de bureau -Logiciel	6 803,19 \$	6 803,19 \$	6 803,19 \$	20 409,57 \$

Les crédits nécessaires à l'octroi de ce contrat ont été réservés par l'engagement #TI45954006

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources financières  
Opérations budgétaires et comptable PS  
Brennan 2  
**Tél : 514-872-0962**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Francine LEBOEUF  
Conseillère en ressources financières C/E  
Opérations budgétaires et comptable PS  
Brennan 2

**Tél : 514 872-0985**  
**Division :**

**Dossier # : 1145954006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Compugen Inc., pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soumissionnaires).

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

**Service de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**  
**Appel d'offres public no 14-13776**

**Titre: Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal**

**Date de lancement :** 25 juin 2014 **Date d'ouverture :** 21 juillet 2014

#### **Addendas (2) :**

Addenda 1 : 11 juillet 2014 : Reporter la date d'ouverture et répondre aux questions.

Addenda 2 : 18 juillet 2014 : Répondre aux questions

#### **Liste des preneurs de cahier de charges (3) :**

Bell Canada  
Telus Solutions d'affaires - Division de TELUS  
Compugen inc.

#### **Soumissions (2) :**

Compugen inc.  
Bell Canada

#### **Analyse des soumissions :**

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous avons constaté que la soumission de la firme Compugen inc., démontrait un débalancement des prix au bordereau, une demande d'avis juridique a été requise et suite à la réception de la réponse, qui constitue une non-conformité mineure, la soumission est a été jugée conforme au devis et aux conditions du cahier des charges 13-13776.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses administratives particulières: « Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ».

La Ville a soumis deux scénarios de réalisation pour l'acquisition de sa solution Antivirus. Elle devait choisir, l'un des deux scénarios en fonction de la conformité administrative et technique.

**Remarques :**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

**Avis de désistement :**

La firme Telus Solutions d'affaires – Division de Telus, a répondu à l'avis de désistement en mentionnant que le produit ou service est non offert et que les spécifications demandées sont non rencontrées : du fait que la solution n'était pas compatible avec AIX 6.1 et plus tel que requis au devis technique.

**Remarque :**

Suite aux délais administratifs et à la courte période induite pour l'implantation de la solution de Compugen inc., (Trend Micro). Le service de l'approvisionnement a demandé des prix pour la prolongation de la protection antivirus de la firme Symantec qui arrivera à échéance sous peu. La firme Compugen inc. a accepté de prolonger son offre jusqu'au 1 novembre 2015.

**Tableau des prix reçus :**



[14-13776 Tableau des prix version finale pour intervention.pdf](#)

**Montant de l'offre originale Compugen inc. :**

687 103.00 \$ + TPS (5%) 34 355.15 \$ + TVQ (9,5%) 68 538.52 \$ = **789 996.67 \$**

**Montant de l'offre originale Bell Canada :**

934 950.00 \$ + TPS (5%) 46 747.50 \$ + TVQ (9,5%) 93 261.26 \$ = **1 074 958.76 \$**

**Adjudicataire recommandé :**

Octroyer à la firme **Compugen inc.**, le contrat **pour l'acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal**, le tout conformément au processus d'octroi décrit aux divers documents de l'appel d'offres 14-13776.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-3573

**ENDOSSÉ PAR**


Le : 2014-11-20

Richard DAGENAIS  
C /S app. strat. en biens  
**Tél :** 514-872-2608  
**Division :** Acquisition de Biens et Services



Agent d'approvisionnement				Numéro de l'appel d'offres:		14-13776		Titre de l'appel d'offres:		Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal									
Bernard Boucher				Bell Canada Scenario A 3 ans		Bell Canada Scenario B 3 ans		Bell Canada Banque d'heures 3 ans		Compugen Scenario A 3 ans		Compugen Scenario B 3 ans		Coppugen Banque d'heures 3 ans		Annee optionelle 4 Bell Canada		Annee optionelle 5 Bell Canada	
G	No	Articles	Terme	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
G1	1	Scénario A - Protection des postes et des serveurs : (Renouvellement ou acquisition)	1	15400	7,17 \$	110 418,00 \$													
G1	2	Acquisition potentielle	1	1500	14,27 \$	21 405,00 \$													
G1	3	Scénario A - Protection Messagerie et Domino : (Renouvellement ou acquisition)	1	13500															
G1	4	Acquisition potentielle	1	700															
G2	5	Scénario B - Suite complète - 1 manufacturier : (Renouvellement ou acquisition)	1	15400			13,40 \$	206 360,00 \$			32,65 \$	502 810,00 \$							
G2	6	Acquisition potentielle	1	1500			33,81 \$	50 715,00 \$			12,96 \$	19 440,00 \$							
G3	7	Banque d'heures de formation technique en français	1	525					105,00 \$	55 125,00 \$					130,00 \$	68 250,00 \$			
G3	8	Banque d'heures d'assistance technique en français	1	80					105,00 \$	8 400,00 \$					107,00 \$	8 560,00 \$			
	9	Scénario A - Protection des postes et des serveurs : (Renouvellement ou acquisition)	1	16900	7,17 \$	121 173,00 \$													
	10	Acquisition potentielle	1	1500	14,27 \$	21 405,00 \$													
	11	Scénario A - Protection Messagerie et Domino : (Renouvellement ou acquisition)	1	14200															
	12	Acquisition potentielle	1	700															
	13	Scénario B - Suite complète - 1 manufacturier : (Renouvellement ou acquisition)	1	16900			13,40 \$	226 460,00 \$			0,01 \$	169,00 \$							
	14	Acquisition potentielle	1	1500			33,81 \$	50 715,00 \$			12,96 \$	19 440,00 \$							
	15	Banque d'heures de formation technique en français	1	140					105,00 \$	14 700,00 \$					133,00 \$	18 620,00 \$			
	16	Banque d'heures d'assistance technique en français	1	50					105,00 \$	5 250,00 \$					110,00 \$	5 500,00 \$			
	17	Scénario A - Protection des postes et des serveurs : (Renouvellement ou acquisition)	1	18400	7,17 \$	131 928,00 \$													

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		14-13776		Titre de l'appel d'offres:		Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal									
Bernard Boucher				Bell Canada Scenario A 3 ans		Bell Canada Scenario B 3 ans		Compugen Scenario A 3 ans		Compugen Scenario B 3 ans		Coppugen Banque d'heures 3 ans		Annee optionelle 4 Bell Canada		Annee optionelle 5 Bell Canada	
G	No	Articles	Terme	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
	18	Acquisition potentielle	1	1500	14,27 \$	21 405,00 \$											
	19	Scénario A - Protection Messagerie et Domino : (Renouvellement ou acquisition)	1	14900													
	20	Acquisition potentielle	1	700													
	21	Scénario B - Suite complète - 1 manufacturier : (Renouvellement ou acquisition)	1	18400			13,40 \$	246 560,00 \$			0,01 \$	184,00 \$					
	22	Acquisition potentielle	1	1500			33,81 \$	50 715,00 \$			12,96 \$	19 440,00 \$					
	23	Banque d'heures de formation technique en français	1	140					105,00 \$	14 700,00 \$			136,00 \$	19 040,00 \$			
	24	Banque d'heures d'assistance technique en français	1	50					105,00 \$	5 250,00 \$			113,00 \$	5 650,00 \$			
	25	Scénario A - Protection des postes et des serveurs : (Renouvellement ou acquisition)	1	19900									7,17 \$	142 683,00 \$			
	26	Acquisition potentielle	1	1500									14,27 \$	21 405,00 \$			
	27	Scénario A - Protection Messagerie et Domino : (Renouvellement ou acquisition)	1	15600									14,89 \$	232 284,00 \$			
	28	Acquisition potentielle	1	700									30,02 \$	21 014,00 \$			
	29	Scénario B - Suite complète - 1 manufacturier : (Renouvellement ou acquisition)	1	19900									13,40 \$	266 660,00 \$			
	30	Acquisition potentielle	1	1500									33,41 \$	50 115,00 \$			
	31	Banque d'heures de formation technique en français	1	140									105,00 \$	14 700,00 \$			
	32	Banque d'heures d'assistance technique en français	1	50									105,00 \$	5 250,00 \$			
	33	Scénario A - Protection des postes et des serveurs : (Renouvellement ou acquisition)	1	21400											7,17 \$	153 438,00 \$	
	34	Acquisition potentielle	1	1500											14,27 \$	21 405,00 \$	

		Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		14-13776		Titre de l'appel d'offres:		Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal										
		Bernard Boucher		Bell Canada Scenario A 3 ans		Bell Canada Scenario B 3 ans		Compugen Scenario A 3 ans		Compugen Scenario B 3 ans		Coppugen Banque d'heures 3 ans		Annee optionelle 4 Bell Canada		Annee optionelle 5 Bell Canada				
G	No	Articles	Terme	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total				
	35	Scénario A - Protection Messagerie et Domino : (Renouvellement ou acquisition)	1	16300											14,89 \$	242 707,00 \$				
	36	Acquisition potentielle	1	700											30,02 \$	21 014,00 \$				
	37	Scénario B - Suite complète - 1 manufacturier : (Renouvellement ou acquisition)	1	21400											13,40 \$	286 760,00 \$				
	38	Acquisition potentielle	1	1500											33,81 \$	50 715,00 \$				
	39	Banque d'heures de formation technique en français	1	140											105,00 \$	14 700,00 \$				
	40	Banque d'heures d'assistance technique en français	1	50											105,00 \$	5 250,00 \$				
					Bell Canada Scenario A 3 ans		Bell Canada Scenario B 3 ans		Bell Canada Banque d'heures 3 ans		Compugen Scenario A 3 ans		Compugen Scenario B 3 ans		Coppugen Banque d'heures 3 ans		Annee optionelle 4 Bell Canada		Annee optionelle 5 Bell Canada	
					Total	427 734,00 \$	Total	831 525,00 \$	Total	103 425,00 \$	Total	561 483,00 \$	Total	125 620,00 \$	Total	754 111,00 \$	Total	795 989,00 \$		
					TPS	21 386,70 \$	TPS	41 576,25 \$	TPS	5 171,25 \$	TPS	28 074,15 \$	TPS	6 281,00 \$	TPS	37 705,55 \$	TPS	39 799,45 \$		
					TVQ	42 666,47 \$	TVQ	82 944,62 \$	TVQ	10 316,64 \$	TVQ	56 007,93 \$	TVQ	12 530,60 \$	TVQ	75 222,57 \$	TVQ	79 399,90 \$		
					TOTAL	491 787,17 \$	TOTAL	956 045,87 \$	TOTAL	118 912,89 \$	TOTAL	645 565,08 \$	TOTAL	144 431,60 \$	TOTAL	867 039,12 \$	TOTAL	915 188,35 \$		
					Bell Canada: Total du scénario B: 3 ans + banque d'heures		934 950,00 \$		Compugen inc. Total du scénario B: 3 ans + banque d'heures		687 103,00 \$									
					TVQ		5,000%		46 747,50 \$		TVQ		5,000%		34 355,15 \$					
					TPS		9,975%		93 261,26 \$		TPS		9,975%		68 538,52 \$					
					Total Bell Canada		1 074 958,76 \$		Soumissionnaire le moins cher au total				Total Compugen		789 996,67 \$					



**Dossier # : 1145911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 23 décembre 2014 et au tableau des prix joint au dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-27 11:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet "Montréal - inscription et recherche de l'information sur la sécurité (M-IRIS)" vise à implanter un système de gestion intégrée de données, déployé à l'interne pour le support des opérations policières et à l'externe pour les échanges électroniques des informations policières avec les autres instances à l'échelle provinciale et nationale. De plus, le projet vise à délester plusieurs applications.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, un appel d'offres public (07-10221) a été lancé, afin de retenir les services d'une firme pour l'implantation de ce système. À la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé des soumissions. La firme Niche Technology inc. était la firme ayant obtenu la note la plus élevée. La Ville de Montréal a donc octroyé un contrat (CG07 0437) à cette firme pour le développement et la livraison du système, et ce, au montant de 10 973 490,52 \$ (taxes incluses).

Aujourd'hui, les modules "Bien", "Fondation", "Événement", "Rapport citoyen", "Agenda de comparution", "Analyse opérationnelle", "Enquête- accusation et montage du dossier cour" et "Mandat" ont été déployés.

La fin du projet M-IRIS est prévue pour décembre 2015. D'ici là, nous devons déployer les modules "Analyse tactique", "Tableau de bord" ainsi que "Enquêtes-notes d'enquêtes".

En 2013, le comité directeur du projet M-IRIS a décidé d'implanter les modules "Détenation", "Bertillonnage" et "Galerie photos" et délester le système actuel "Informations et données policières - IDP". L'implantation de ces modules touche une interface du progiciel AFIS.

Description et historique d'AFIS:

C'est en septembre 2006 que le conseil d'agglomération autorisait l'octroi du contrat du système AFIS à 3M Cogent inc. (la raison sociale de cette entreprise a changé au fil des années). Ce contrat permettait d'acquérir un logiciel, l'équipement de capture et de traitement pour la gestion des empreintes digitales au SPVM.

La durée de vie utile du progiciel AFIS est de 10 ans et le premier contrat s'échelonnait sur une période de 4 ans, soit de 2008 à 2011. En 2008, une dépense additionnelle était requise pour couvrir l'augmentation des coûts de support et maintenance ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire de support et maintenance. En 2013, le SPVM a renouvelé le contrat avec 3M Cogent inc. pour le reste de la durée de vie utile (3 ans) du progiciel AFIS, soit de 2013 à 2015. Aucun ajout ou achat d'équipement n'est requis pour ce renouvellement.

Suite à une évaluation positive de la performance du progiciel AFIS, le SPVM est en cours de négociation avec le fournisseur pour assurer une continuité de service pour les prochaines années. Le renouvellement du contrat de support et maintenance, dont la date de fin est le 31 décembre 2015, fera l'objet d'une nouvelle demande de décision.

Aujourd'hui, le SPVM recommande d'acquérir des licences génériques afin de s'adapter aux changements prévus après le délestage de l'ancien système IDP et le déploiement de M-IRIS en 2015.

<b>Étapes terminées</b>	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système AFIS utilisé par le SPVM. (CG13 0106)	440 810,70\$	1er janvier 2013	31 décembre 2015
Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$ pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système AFIS utilisé par le SPVM, ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à 3M Cogent inc. de 2 707 225,00 \$ à 2 994 122,00 \$. L'augmentation de ces coûts est due à l'exercice d'options additionnelles prévues dans le cadre du contrat du système d'empreintes digitales du SPVM  CG08 0467 - 25 septembre 2008	286 897,00 \$	1er janvier 2008	31 décembre 2012
Octroi d'un contrat à 3M Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM  CG06 0328 - 31 août 2006	2 707 225,00 \$	1er janvier 2007	31 décembre 2011

<b>Étape à autoriser dans le présent dossier</b>	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses.	171 635.93 \$	1er mars 2015	29 février 2016

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0106 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 440 810,70 \$, taxes incluses (fournisseur unique);

CG08 0467 - 25 septembre 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$, taxes incluses, pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Cogent Systems de 2 707 225 \$ à 2 994 122 \$, taxes incluses;

CG06 0328 - 31 août 2006 - Octroi d'un contrat à Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM, au prix total approximatif de 2 707 225,60 \$, taxes incluses;

CE05 1868 - 21 septembre 2005 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de gestion des empreintes digitales (AFIS) pour le SPVM.

## **DESCRIPTION**

Le système AFIS comporte les fonctionnalités suivantes :

- Support de la technologie "Livescan" pour les dix doigts et les paumes;
- Enregistrement et recherche de dix doigts et de paumes;
- Support de l'identification rapide d'un individu;
- Support de la technologie "Lights-Outs";
- Enregistrement et recherche des empreintes latentes.

Le processus de communication entre les "Livescan", les stations de travail AFIS et le progiciel AFIS est basé sur le système de 3M Cogent Inc.

Le processus de communication entre le système de la galerie de photos et le Système d'intégration des données policières IDP est sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Présentement, la Ville utilise des logiciels personnalisés fournis par 3M Cogent inc.

## **JUSTIFICATION**

En 2013, le comité directeur du projet M-IRIS a décidé d'implanter les modules "Détection", "Bertillonnage" et "Galerie photos" et délester le système actuel IDP pour remédier aux problèmes causés par l'interface. Toutefois, une modification sera nécessaire dans le système de gestion des empreintes digitales (AFIS - Automated Fingerprint Identification System) à des fins d'interface entre AFIS et M-IRIS.

Il s'agit de faire l'acquisition de licences logicielles (Livescan software NMSO all transaction type et Cardscan software NMSO all transaction type) et de retirer les anciennes licences personnalisées, selon les termes et les conditions de l'entente initiale octroyée à 3M Cogent inc.(CG06 0328), en faisant les adaptations nécessaires. Il est à noter que 3M Cogent inc. est l'unique fournisseur des licences génériques AFIS.

En vertu du paragraphe 6 (a) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants peut être conclu de gré à gré.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense au montant de 171 635,93 \$, taxes incluses, est prévue au PTI 2015-2017 du STI et sera imputée au projet 68230 - Poursuite de l'implantation de M-IRIS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### Impacts de ne pas accorder le contrat à la firme 3M Cogent inc. :

Les modules optionnels (détention et bertillonnage) nécessitent la nouvelle interface NMSO pour pouvoir envoyer les données de *Car Y* et *Car N* à la GRC. Ces données comportent les informations démographiques, les photos et les empreintes digitales des détenus. Ne pas accorder le contrat de ce dossier décisionnel :

- Oblige le maintien de l'interface actuelle entre IDP1 et M-IRIS qui génère des doublons de données dans le système M-IRIS;
- Empêche le déploiement des modules optionnels, qui assureraient une meilleure qualité de données dans la communication avec la GRC;
- Arrête le projet 68231- Intégration des modules optionnels dans M-IRIS;
- Oblige la conservation de la licence de 50 000 \$ annuellement pour l'utilisation du système Unidac (système désuet);
- Ne permet pas de réaliser l'objectif de résoudre les problèmes causés par l'interface actuelle;
- Ne permet pas de compléter l'intégration des données policières dans un seul système, soit M-IRIS;
- Ne permet pas de réaliser les demandes du vérificateur sur la qualité des données.

### Impacts de remettre à plus tard la décision d'accorder un contrat à la firme 3M Cogent inc. :

- Retard de 6 mois dans le déploiement des modules "Détention", "Bertillonnage" et "Galerie photos" évalué à 1 500 000 \$. 75% des utilisateurs doivent être formés avant de débiter l'utilisation par le SPVM de ces modules;
- Obligation de conserver la licence de 50 000 \$ annuellement, pour l'utilisation du système Unidac (système désuet);
- Obligation de maintenir pendant 6 mois de plus, l'interface actuelle entre IDP1 et M-IRIS qui génère des doublons de données;
- Retard de 6 mois pour le déploiement du module "Enquête - notes d'enquête". Mêmes utilisateurs que les modules de "Détention", "Bertillonnage" et "Galerie photos".

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Acquisition des licences : Mars 2015;
- Tests : Avril 2015;
- Formation : Mai 2015;
- Délestage IDP : Juin 2015;
- Déploiement M-IRIS : Juin 2015.



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens (Claude BUSSIÈRES)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel A LAVOIE  
C/s informatique

**Tél :** 514 868-4565  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-23

Alain TONTHAT  
Chef de Division - Division Réalisation Projets TIC

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-26

**Dossier # : 1145911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur les éléments suivant de la recommandation du service:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Au budget d'immobilisation PTI :**

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas.

**Information budgétaire**

Le budget du présent dossier est prévus au PTI 2015 -2017 du Service des technologies de l'information comme suit:

Provenance agglo:

Projet : 68230 - Poursuite de l'implantation système M-IRIS

Sous-projet : 1168230000 - Poursuite de l'implantation système M-IRIS

Simon: 133986

Requérant : 42-04

2015	2016	2017	Total
------	------	------	-------

3 191	2 125	-	5 316
-------	-------	---	-------

**Information comptable** (en dollars)

**Provenances**

Provenance agglo (100%)

	Crédits	Dépenses
5001.5011028.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 - Équipements informatiques et honoraires prof.	156 726,48 \$	171 635,93 \$

**Emprunt autorisé par le règlement RCG 11-028**

Un engagement de gestion no **CC45911001** au montant de **156 726,48\$** est inscrit aux comptes de provenance.

**Imputation**

Imputation agglo (100%)

	Crédits	Dépenses
5001.5011028.803402.02101.57401.000000.0000.156093.000000.40020.00000 -Poursuite de l'implantation système M-IRIS- Achats de biens capitalisés - AGGLO	156 726,48 \$	171 635,93 \$

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par le **conseil d'agglomération**.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luminita MIHAI  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-5872

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
514- 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Gilles BOUCHARD  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Division opérations budgétaires et  
comptables - Point de service Brennan 2

**Dossier # : 1145911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

En vertu du paragraphe 6 (a) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants peut être conclu de gré a gré. Selon les informations fournies par le service, le contrat visé par le présent sommaire décisionnel entre dans cette catégorie et peut donc être accordé de gré à gré.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

William Kronstrom RICHARD  
Avocat  
**Tél : 514 872 2733**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Marie-Andrée SIMARD  
Chef de division et notaire  
**Tél : 514 872 8323**  
**Division : Droit contractuel**

**Dossier # : 1145911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Accorder, un contrat de gré à gré à 3M Cogent Inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses

Soumission du fournisseur 3M cogent inc.



[livescan Quote 20140205.pdf](#)

Lettre du respect des termes et conditions de l'entente initiale signé par 3M Cogent inc.



[AFIS Agreement fevrier2015 signé.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel A LAVOIE  
C/s informatique

**Tél :** 514 868-4565  
**Télécop. :**



3M Cogent, Inc.  
 1545 Carling Avenue, Suite 700  
 Ottawa, Ontario K1Z 8P9  
 Tel: (613) 722-2070 x 1738  
 Fax: (613) 722-2063  
[www.3M.com/IdentityManagement](http://www.3M.com/IdentityManagement)

SALES QUOTE	
CAN001	23/12/2014

Customer	3M Cogent Contact	Ship to
Lucia Della Sala Ville de Montréal - Service des technologies de l'information 801, rue Brennan, bureau 2214.26 Montréal (Québec), H3C 0G4 Tel: 514-868-3912	Jordon Maclean Tel: (613) 722-2070 x 1738 Cell: (613) 302-5903 <a href="mailto:jmaclean@mmm.com">jmaclean@mmm.com</a>	TBD

Item No.	Description	Unit Price	Extended Price
1	Livescan Software NMSO all transactions types	\$15,000.00	\$135,000.00
2	Cardscan Software, NMSO all transaction types	\$15,000.00	\$60,000.00
3	Support and Installation to make changes to Back End to accommodate NICHE Interface with 3M Cogent Livescan	\$24,281.09	\$24,281.09
4	Software for testing	\$15,000	\$15,000.00
5	One full year warranty and support from acceptance. Year 2 warranty option at a percentage of 12.5% of total amount, year 3 at 3% of year 2.	18,660.14 \$19,219.94	

Before Discount	\$234,281.09
<b>Discount</b>	<b>\$85,000.00</b>
Subtotal	\$149,281.09
Tax @ 14.975%	\$22,354.84
<b>Total</b>	<b>\$171,635.93</b>

This quote is valid for 120 days from the Sales Quote date above.  
 Quoted prices are in Canadian dollars.  
 Jordon MacLean, Biometric Business Leader, Canadian Operations

# Montréal

Division réalisation des projets TI  
Service des technologies de l'information  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 24 février 2015

Monsieur Jordon MacLean

3M Manager, Canadian Operations

3M Cogent inc.  
Adresse 1545 Carling Avenue, Suite 700| Ottawa, Ontario Canada K1Z 8P9

Courriel :

**Objet : Octroi du contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour l'acquisition de nouvelles licences génériques en respectant l'intégralité des mêmes termes et conditions du contrat (CG06 0328) – Appel d'offres public 05-8469**

---

Monsieur MacLean,

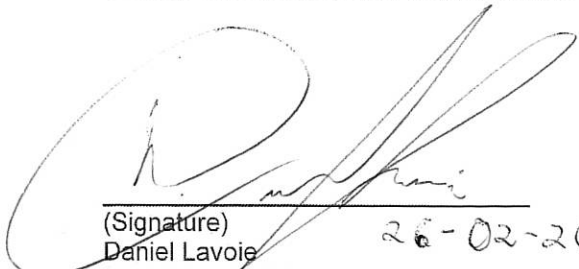
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention, suite à la soumission du 23 décembre 2014, d'accorder un contrat de gré à gré relatif à l'acquisition de nouvelles licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) pour une somme maximale de 171 635,93 \$ taxes incluses, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.


À cet effet, sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, ce contrat devra respecter, pendant toute la durée, les mêmes termes et conditions du contrat initial (CG06 0328) dans le cadre de l'appel d'offres public 05-8469.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 27 février 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
(Signature) *26-02-2015*  
Daniel Lavoie  
Chef de projet/Division réalisation de projets TI  
Service des Technologies de l'information  
Ville de Montréal  
Tél : 514 868-4565

 *2015-02-26*  
(Signature)  
Jordon MacLean  
3M Manager, Canadian Operations  
3M Cogent inc.



Division réalisation des projets TI  
Service des technologies de l'information  
Ville de Montréal  
801, rue Brennan  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 24 février 2015

Monsieur Jordon MacLean

3M Manager, Canadian Operations

3M Cogent inc.  
Adresse 1545 Carling Avenue, Suite 700| Ottawa, Ontario Canada K1Z 8P9

Courriel :

**Objet : Octroi du contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour l'acquisition de nouvelles licences génériques en respectant l'intégralité des mêmes termes et conditions du contrat (CG06 0328) – Appel d'offres public 05-8469**

---

Monsieur MacLean,

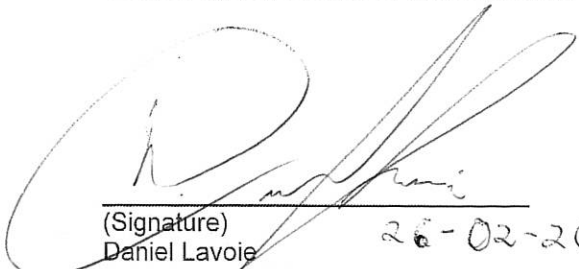
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention, suite à la soumission du 23 décembre 2014, d'accorder un contrat de gré à gré relatif à l'acquisition de nouvelles licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) pour une somme maximale de 171 635,93 \$ taxes incluses, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.


À cet effet, sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, ce contrat devra respecter, pendant toute la durée, les mêmes termes et conditions du contrat initial (CG06 0328) dans le cadre de l'appel d'offres public 05-8469.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 27 février 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
(Signature) 26-02-2015  
Daniel Lavoie  
Chef de projet/Division réalisation de projets TI  
Service des Technologies de l'information  
Ville de Montréal  
Tél : 514 868-4565

 2015-02-26  
(Signature)  
Jordon MacLean  
3M Manager, Canadian Operations  
3M Cogent inc.





**Dossier # : 1152414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et BMC Software Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 391 492,65 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 12:00

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les logiciels de la firme BMC Software Canada inc. (BMC), actuellement en exploitation, supportent la plupart des applications et services d'importance stratégique de la Ville de Montréal (Ville), tels que le système intégré de gestion SIMON, la taxation, le traitement des offenses pénales, la cour municipale et la paie. Ces logiciels sont au coeur d'un plan d'exploitation et d'automatisation informatique à la Ville. Ils permettent, entre autres, d'assurer les transferts de fichiers, d'exécuter des scripts ou même de traiter des informations transactionnelles selon des paramètres et conditions prédéfinis. Ils permettent donc à la Ville d'économiser en ressources humaines tout en éliminant les erreurs rendues possibles par les opérations manuelles.

BMC est la seule propriétaire et distributrice de ses logiciels et des contrats d'entretien qui les supportent. La Ville a historiquement fait le choix de ces logiciels suite à un appel d'offres (cf. CO90 03572) et en a depuis lors renouvelé dûment les diverses licences d'exploitation.

Puisque le contrat pour l'entretien et le soutien technique des logiciels actuels de BMC se termine le 31 mars 2015, un renouvellement contractuel est nécessaire. De plus, la croissance constante des besoins d'affaires de la Ville en automatisation informatique l'oblige à augmenter le nombre de licences qu'elle possède.

Le but du présent sommaire est donc :

- D'autoriser un contrat pour l'entretien et le soutien technique des logiciels BMC, incluant le droit aux nouvelles versions pour une période de 4 ans du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, payable annuellement, avec possibilité de renouvellement d'un an au choix de la Ville;
- d'inclure dans ce contrat une augmentation du nombre de licences de l'ordre de 9,46% afin de répondre aux besoins d'affaires croissants de la Ville;
- d'assurer conséquemment un meilleur contrôle des coûts d'acquisitions pendant la période de 4 ans du contrat et au terme de celui-ci.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 954429 - 1 mai 2014 - Achat de 214 licences supplémentaires de Control-M pour un total de 6 820,41 \$.

CG11 0079 - 24 mars 2011 - Autoriser un contrat pour l'entretien et le soutien technique de licences logicielles à la firme BMC Software Canada Inc. pour une période de 4 ans du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, pour un montant de 908 489,99 \$ (entente de gré à gré).

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Autoriser une dépense totalisant 141 201,14 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de certains des logiciels centraux à la firme BMC Software Canada Inc.

CG06 0501 - 13 décembre 2006 - Octroyer à BMC Software Canada Inc. un contrat de 4 ans au montant de 332 883,27 \$, pour le support, maintenance et mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville, et ce, du 12 novembre 2006 au 11 novembre 2010.

## DESCRIPTION

Les principaux logiciels BMC utilisés sont :

- **Control-M** : Ordonnanceur automatisé d'opérations de toutes les applications corporatives avec gestion de rapports intégrée;
- **Mainview** : Outils de surveillance permettant aux spécialistes techniques d'assurer une vigie de l'utilisation et de la performance des ressources de l'ordinateur central. Il détecte aussi certaines anomalies et apporte des correctifs immédiats sans aucune intervention humaine.

Les besoins de la Ville touchent autant le renouvellement des licences de ces logiciels que l'entretien et le service qui sont fournis par BMC afin d'en assurer la continuité opérationnelle.

## JUSTIFICATION

Considérant :

- Que les logiciels de BMC répondent efficacement aux besoins d'automatisation informatique de la Ville;
- L'apport historique des efforts de programmation, de formation et de sécurité investis dans les solutions logicielles BMC depuis 1990;
- L'important retour sur investissement qu'implique l'utilisation des logiciels BMC afin de remplacer les opérations informatiques manuelles à la Ville;
- Le caractère essentiel des services d'assistance technique et de maintenance logicielle fournis par BMC dans le cadre de l'exploitation de ses logiciels;
- Que les mises à jour des logiciels BMC deviennent incontournables en raison de l'évolution des technologies en exploitation à la Ville;
- Que les besoins en automatisation à la Ville connaissent une progression annuelle constante depuis plusieurs années et qu'il faut y répondre adéquatement.

Le Service des technologies de l'information (STI) a entrepris des négociations avec BMC depuis près d'un an et s'est entendu avec le fournisseur sur un contrat d'une durée de 4 ans totalisant 745 700,28 \$ débutant le 31 mars 2015. Ce contrat comprend une baisse du coût annuel de l'ordre de 9,02% par rapport au précédent contrat malgré une augmentation du nombre de licences Control-M de l'ordre de 9,46% qui correspond à la croissance prévue des besoins d'affaires de la Ville.

Ce contrat négocié fait suite à une analyse du STI menée en 2014 concernant ses options en prévision de la fin anticipée du contrat actuel de BMC le 30 mars 2015. Cette analyse a pris, entre autres, en considération la possibilité de migrer vers d'autres logiciels concurrents de BMC. Elle conclut que ce renouvellement de gré à gré s'avère la solution technologique la plus viable pour garantir la continuité des services informatiques à leur juste valeur tout en respectant les lois du Québec se rapportant au district judiciaire de Montréal.

Voici un récapitulatif des conclusions de l'analyse menée par le STI dans ce dossier:

- Aucun logiciel libre intégré sur le marché n'est apte à soutenir l'ensemble des fonctionnalités et besoins d'affaires de la Ville en automatisation informatique.
- La transition à une autre solution d'automatisation s'avérerait particulièrement complexe et par conséquent très onéreuse pour la Ville relativement à la valeur du contrat proposé. D'ailleurs, une étude de marché indépendante démontre qu'en matière de logiciel d'automatisation, les grandes entreprises ne migrent que très rarement de solution en raison de la difficulté, voir l'impossibilité de rentabiliser ce changement.
- Une étude indépendante des solutions d'automatisation informatique sur le marché démontre que la solution BMC est encore à ce jour classée comme un chef de file mondial.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 745 700,28 \$, répartie sur une période de quatre ans et payable annuellement au 31 mars de chaque année, sera imputée au budget de fonctionnement du STI, Division technologies pour la durée du contrat, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019. Voici la répartition annuelle de ce contrat :

Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Coût (taxes incluses)	186 425,07 \$	186 425,07 \$	186 425,07 \$	186 425,07 \$	745 700,28 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

#### Tableau Comparatif des années antérieures

Contrat BMC			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2012	204 907,78 \$	0,00 \$	0,00 %
2013	204 907,78 \$	0,00 \$	0,00 %
2014	211 728,19 \$	6820.41 \$	3,33 %
2015-2016 (nouveau contrat à titre comparatif)	186 425,07 \$	(25 303,12) \$	(11,95) %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La plupart des applications stratégiques à la Ville dépendent des processus d'automatisation qui sont gérés par les logiciels BMC.

La non approbation de ce sommaire risquerait de compromettre la continuité opérationnelle et l'évolution des différentes applications dépendantes de ces logiciels. Certaines opérations municipales (paie, comptabilité et états financiers, approvisionnement, taxation, système de traitement des offenses pénales et de la cour, etc.) seraient fragilisées ou mises en péril. De plus, certaines tâches pouvant être effectuées par le logiciel d'automatisation devraient être conduites et gérées manuellement, ce qui impliquerait des coûts importants pour la Ville en raison des ressources additionnelles requises et des erreurs induites par l'intervention humaine.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 11 mars 2015

Approbation du dossier au CG – 26 mars 2015

Octroi du contrat – 31 mars 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LABRANCHE  
Chef de section - informatique

**Tél :** 514 872-4951

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-10

Gervais THIBAULT  
Chef de division - Technologies

**Tél :** 514 280-3567

**Télécop. :**

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-02-25

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 d'accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses / approuver un projet de convention à cette fin

**Imputation au budget de fonctionnement**

Année	2015	2016	2017	2018	Total
Montant avant taxes	162 144,00\$	162 144,00\$	162 144,00\$	162 144,00\$	648 576,00\$
TPS	8 107,20\$	8 107,20\$	8 107,20\$	8 107,20\$	32 428,80\$
TVQ	16 173,87\$	16 173,87\$	16 173,87\$	16 173,87\$	64 695,48\$
Montant taxes incluses	186 425,07\$	186 425,07\$	186 425,07\$	186 425,07\$	745 700,28\$
Ristournes	16 194,13\$	16 194,13\$	16 194,13\$	16 194,13\$	64 776,52\$
Montant dépense nette	170 230,94\$	170 230,94\$	170 230,94\$	170 230,94\$	680 923,76\$

2101-0010000-108080-01303-55404-000000-0000-000000-000000-000000-000000 Service des technologies de	170 230,94\$	170 230,94\$	170 230,94\$	170 230,94\$	680 923,76\$
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

l'information -  
Division  
Technologies -  
Entr. rép. -  
Ameublement,  
équip. de bureau  
et informatique -  
Administration et  
informatique

Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion TI52414001

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luminita MIHAI  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2



**Dossier # : 1152414001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Le présent Extended payment agreement est approuvé quant à sa validité et à sa forme. Puisqu'il est rédigé en langue anglaise et en raison des exigences de la *Charte de la langue française* , il devra d'abord être signé par le représentant de la Ville de Montréal et être ensuite signé en Ontario et au Texas par les représentants de BMC Software Canada inc. (ci-après, "BMC").



[Extended Payment Agreement - visé le 16.02.2015.pdf](#)

Les présents contrats sont également approuvés quant à leur validité et à leur forme.



[Commande 572893,40 visée 25.02.2015.pdf](#)[Commande 75682,60 visée 25.02.2015.pdf](#)

La Ville peut conclure ces contrats pour l'entretien et le soutien technique des logiciels de BMC actuellement en exploitation à la Ville de gré à gré puisque BMC est l'unique propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur ces logiciels et l'unique distributeur de ces solutions. Il constitue donc le seul fournisseur avec qui la Ville peut conclure ces contrats (article 573.3 (6 b) de la *Loi sur les cités et villes* ).

De plus, il convient de préciser que ces contrats visent également une augmentation du nombre de licences d'exploitation. Or, il est possible d'acquérir de telles licences puisqu'elles visent l'utilisation de logiciels assurant une compatibilité avec des logiciels actuellement en exploitation à la Ville (article 573.3 (6 a) de la *Loi sur les cités et villes* ). En effet, la Ville avait historiquement fait le choix de ces logiciels suite à un appel d'offres (cf. CO90 03572) et en a depuis lors renouvelé les diverses licences d'exploitation.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzana CARREIRA CARVALHO  
Avocate  
**Tél : 514-868-4137**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-25

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**

EXTENDED PAYMENT AGREEMENT ("EPA")

APPROUVÉ  
 QUANT À SA VALIDITÉ  
 ET À SA FORME  
 16 FEV 2015  
*Marc-André Gauthier*  
 POUR  
 DIRECTEUR  
 ET AVOCAT EN CHEF  
 Service des affaires juridiques

Customer: Ville de Montreal

Master Agreement No. 101151

Licensor: BMC Software Canada, Inc.

EPA No. 2

Date of EPA: March 31, 2015

<b>SPECIFIED LICENSE DOCUMENT(S):</b>	Mainview BAP Perpetual POF and Control-M Perpetual POF both dated March 31, 2015
<b>FIXED PAYMENT OBLIGATIONS:</b>	Canadian \$ 648,576

This EPA incorporates by reference the Master Extended Payment Agreement ("**Master Agreement**") among the parties hereto dated March 31, 2011. All capitalized terms that are not otherwise defined herein have the same meanings as defined in the Master Agreement. Customer has entered into the Specified License Documents with Licensor and has requested Payee to pay to Licensor for the account of Customer the Payee Funded Amount. Customer agrees to pay Payee the amounts and on the dates shown in the table of Payments immediately below, which include applicable Transaction Taxes.

PAYMENTS DUE UNDER EPA

Due Date	Total Payment in [Canadian Dollars]
3-31-2015	\$186,425.07
3-31-2016	\$186,425.07
3-31-2017	\$186,425.07
3-31-2018	\$186,425.07
<b>Total Amount Due</b>	<b>\$745,700.28</b>

PAYEE FUNDED AMOUNT UNDER EPA

\$ 648,576

**Acknowledgments and agreements:**

(1) By Customer: This EPA correctly sets forth the schedule of Payments. (2) By Customer and Licensor: (a) This EPA correctly sets forth the Specified License Documents and Fixed Payment Obligations. (b) This EPA correctly sets forth the Payee Funded Amount, and Licensor's receipt thereof will discharge Customer from the Fixed Payment Obligations (and any Transaction Taxes included in the Payee Funded Amount) under the Specified License Documents. (c) A Default under this EPA shall also constitute a default under the Specified License Documents. This Master Agreement is executed as of the date first above stated and may be executed in multiple counterparts with not all signature being on the same counterpart but all counterparts collectively constituting one agreement.

**CUSTOMER:**  Ville de Montreal

**PAYEE:**  BMC Financial Services Co.

By: \_\_\_\_\_

By: \_\_\_\_\_

Name: \_\_\_\_\_

Name: \_\_\_\_\_

Title: \_\_\_\_\_

Title: \_\_\_\_\_

**LICENSOR:**  BMC Software Canada, Inc.

By: \_\_\_\_\_

Name: \_\_\_\_\_

Title: \_\_\_\_\_

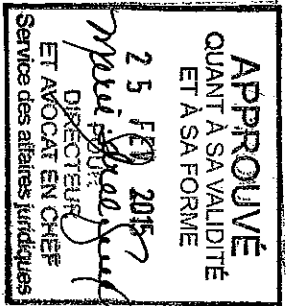


Commande de Progiciels - Perpetuel

Date de la Commande: 31 mars 2015

Territoire : Canada

Cient Ville de Montreal



BMC Software Canada Inc.  
50 Mintorn Boulevard, Suite 200  
Markham, Ontario L3T 7X8, Canada  
Attn: Département Administration des Ventes

Web: [www.bmc.com](http://www.bmc.com)

**Tableau de Progiciels :**

Progiciels	Plan de Support	Capacité licenciée		Nombre d'Unités	Redevances					
		Unité de Mesure								
BMC Control-M Workload Automation (Base)	BMC Continuous Support	par entreprise		1						
BMC Control-M Workload Automation Select (Task)	BMC Continuous Support	par tâche		4875						
BMC Control-M Workload Automation for Advanced File Transfer (Task)	BMC Continuous Support	par tâche		4875						
BMC Control-M Workload Automation Batch Impact Manager (Task)	BMC Continuous Support	par tâche		4875						
BMC Control-M Output Management (MIPS)	BMC Continuous Support	par MIPS		199						
BMC Control-M Workload Change Manager (Task)	BMC Continuous Support	par tâche		4875						
<b>Redevance Totale (en CAD) hors taxes</b>										<b>\$ 572,893.40</b>

- Objet.** Cette Commande (la « **Commande** ») régit l'utilisation par le Client des Progiciels référencés dans le Tableau de Progiciels (les « **Progiciels** »). Cette Commande complète le Technology Solutions and License Addendum Agreement (BMC No. 58918-3) en date du 19 décembre 2002, et les avenants éventuels s'y rapportant (les « **Conditions Générales** »), dont les termes complètent la présente Commande.
- Accords Antérieurs.** En signant cette Commande, BMC et le Client conviennent que pour les progiciels licenciés dans le cadre des « **Accords Antérieurs** » listés ci-dessous, ces Accords Antérieurs sont désormais obsolètes et remplacés par les Conditions Générales et cette Commande. A compter de la signature de la Commande, les Progiciels licenciés dans le cadre des Accords Antérieurs seront soumis aux termes de la Commande et des Conditions Générales.

SCC

Accords Antérieurs	Date
Enterprise License Order (BMC Advantage Pricing)	31 Mars 2011
Amendment to Enterprise License Order (BMC Advantage Pricing)	31 Mars 2014

3. **Progiciels Non Conservés dans la Commande.** A la Date de la Commande, les Progiciels décrits dans le tableau ci-dessous ne sont pas conservés par le Client (« les Progiciels Abandonnés»). Le Client accepte donc de renoncer à tous les droits qui ont pu lui être concédés, à quelque titre que ce soit, sur les Progiciels Abandonnés. A ce titre, le Client certifie que tous les Progiciels Abandonnés sont désinstallés des machines du Client.

Tableau des Progiciels Abandonnés

Progiciels	Unité de Mesure	Capacité Licenciée
BMC Control-M Family for Enterprise (Task)	par tâche	4,414
BMC Control-M Family for Service Management (Task)	par tâche	4,414
BMC Control-M Family for Data Management (Task)	par tâche	4,414
BMC Control-D Family For Web Access	par utilisateur nommé	3,400
BMC Control-D Family	par MIPS	242

4. **Redevance.** La redevance pour l'utilisation des Progiciels dans la limite de la Capacité Licenciée est la redevance totale indiquée dans le Tableau de Progiciels (la « Redevance »); La Redevance sera payée conformément aux dispositions du Contrat de Paiement Échéonné No. 2 en date du 31 mars 2015
5. **Support.** La Redevance de Support totale pour l'inscription des Progiciels au plan de support de BMC indiqué ci-dessus et décrit sur le lien suivant [www.bmc.com/support/review-policies](http://www.bmc.com/support/review-policies) (le « **Support** ») est incluse dans la Redevance du 31 mars 2015 au 30 mars 2019 (la « **Période de Support** »). Le Client ne pourra ni résilier ni annuler le Support BMC des Progiciels pendant la Période de Support.
6. **Renouvellement du Support.** La Redevance de Support pour la Capacité Licenciée des Progiciels à la Date de cette Commande, pour la première année suivant Période de Support, n'excèdera pas 128,279.00\$ (CAD).

7. **NON-DIVULGATION.** Le Client ne pourra, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de BMC, divulguer l'une des dispositions de la présente Commande à des tiers, et notamment celles relatives aux prix, ou même faire publiquement état de son existence, ou procéder à sa publicité à moins d'être requis par la loi, un règlement ou une ordonnance d'un tribunal.

See



8. **Rapports d'utilisation.** A la demande de BMC, dans la limite d'une (1) fois par an, le Client s'engage à transmettre à BMC des rapports d'utilisation périodique des progiciels générés par certains progiciels (le cas échéant) ou des rapports écrits, qu'ils soient générés manuellement ou électroniquement, précisant l'utilisation du Progiciel par le Client. S'il ressort de ces rapports que le Client a dépassé sa Capacité Licenciée pour un Progiciel, le Client s'acquittera des redevances applicables à cette capacité additionnelle à réception de la facture BMC correspondante.

9. **Capacité Supplémentaire.** Pendant la Période de Support, le Client pourra acheter de la capacité supplémentaire des Progiciels au coût unitaire ci-dessous ainsi que la redevance de Support. La redevance de Support de cette capacité supplémentaire sera calculée comme suit : la redevance de licence de la capacité supplémentaire multipliée par 20% divisé par 365, et multiplié par le nombre de jours entre la date de la Commande pour la capacité supplémentaire jusqu'à la fin de la Période de Support. Pour se prévaloir de cette option, le Client devra informer BMC par écrit de son intention d'exercer cette option, exécuter une nouvelle commande et acheter par multiple de 100 la capacité supplémentaire pour les Progiciels avec une unité de mesure par tâche.

Progiciel	Unité de Mesure	Coût Unitaire de Licence
BMC Control-M Workload Automation Select	par tâche	\$ 59.20
BMC Control-M Workload Automation Batch Impact Manager	par tâche	\$ 6.00
BMC Control-M Workload Automation Advanced File Transfer	par tâche	\$ 6.00
BMC Control-M Workload Automation Output Management	par MIPS	\$ 142.20
BMC Control-M Workload Change Manager	par tâche	\$ 10.95

10. **Divers.** Sauf autrement modifiées, les dispositions des Conditions Générales sont incorporées à cette Commande. La garantie de performance du Progiciel s'applique seulement aux Progiciels licenciés par le Client pour la première fois. Les progiciels sont acceptés par le Client à la date à laquelle BMC les délivre au Client, soit sous forme physique soit par la fourniture des codes d'accès permettant le téléchargement électronique, au plus tôt de ces deux éventualités, néanmoins, ladite acceptation n'affectera en rien la Garantie de Performance prévue aux Conditions Générales. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes et celles des Conditions Générales, les dispositions de la présente Commande prévaudront. BMC refuse expressément l'application de toute modalité ou disposition supplémentaire ou contradictoire insérée dans un document de commande du Client. Les termes mentionnés en lettres majuscules sont définis dans la présente Commande, ses Annexes, ou dans les Conditions Générales. Il est précisé qu'aucune Partie aux présentes ne pourra résilier les termes de cette Commande ou les Conditions Générales sans motif. Le Client accepte que BMC y compris sa société mère et ses filiales puissent citer en référence le Client en tant que client de BMC, tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur, par le biais de publications.

11. **Intégralité de l'accord et modifications.** Les Parties reconnaissent avoir lu les Présentes et reconnaissent qu'elles reflètent l'accord complet et exclusif des Parties quant à l'objet de cette Commande. Cette Commande ne peut être modifiée ou résiliée que sur écrit signé par les Parties. Le Client autorise BMC à émettre sa facture à la signature par les deux parties de la présente Commande et s'acquittera de ladite facture sans qu'il soit nécessaire d'émettre un bon de commande (purchase order) ou tout autre document.

**INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT**

Nom de la société:	Ville de Montreal
Adresse:	275 rue Notre-Dame E Montreal Canada H2Y 1G6

**INFORMATIONS RELATIVES A LA FACTURATION:**

Nom de la société:	Ville de Montreal
Adresse:	801, rue Brennan, 2e étage Montreal Canada H3C 0G4

See



Contact:	Sylvain Labranche
E-mail:	slabranche@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

Contact:	Sylvain Labranche
E-mail:	slabranche@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

<b>ANNEXE INCORPOREE A LA PRESENTE COMMANDE</b>	
Annexe A – Dispositions Supplémentaires	X

(BMC) BMC Software Canada Inc.

(Client) Ville de Montreal

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet Commercial: \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet Commercial: \_\_\_\_\_

SR

**ANNEXE A**

**DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES**

La présente Annexe A se rattache expressément à la Commande datée du **31 mars 2015** entre BMC et le Client.

**I. DEFINITIONS:** Les définitions suivantes s'appliquent à cette Commande et à l'Annexe A.

«**Ordinateur**» ou «**Serveur**» a la signification généralement reconnue dans l'industrie informatique, celle d'une machine unique qui peut être soit un processeur central, comme une machine mainframe, soit une machine systèmes distribués, comme un Serveur basé sur Unix ou Intel. Une machine mainframe peut être un Ordinateur mainframe individuel ayant un seul ou de multiples processeurs. Pour les machines systèmes distribués, un Ordinateur ou un Serveur peut être physique ou virtuel.

«**Documentation**» est constituée des publications techniques relatives au Progiciel, tel que les commentaires de release, références, l'utilisateur, l'installation, l'administrateur systèmes, les recommandations techniques, fournies avec le Progiciel.

«**Entreprise**» est l'environnement comprenant l'ensemble du matériel appartenant au Client ou loué par celui-ci sur le Territoire.

«**Capacité Licenciée**» est la quantité de chaque Progiciel licenciée telle qu'établie dans cette Commande. Pour les licences basées sur la puissance d'un ordinateur, le Client accepte d'utiliser la classification machines BMC alors en vigueur, qui sera fournie sur demande.

**II. RESTRICTIONS DE LICENCE:** Les restrictions suivantes s'appliquent à certains Progiciels tels qu'ils sont nommés actuellement ou à l'avenir.

**CONTROL-M/Assist:** Control-M/Assist ne peut être utilisé que pour faire l'interface avec un ordonnanceur tiers et ne peut pas être utilisé pour programmer ou gérer des traitements par lots en dehors des dépendances inter-ordonnances.

**III. UNITES DE MESURE:** Les unités de mesure s'appliquent à certains Progiciels.

UNITES DE MESURE	DEFINITIONS DES UNITES DE MESURE
par entreprise (per enterprise)	Une licence est nécessaire par Client ou par Client de Client, ou les deux, exclusivement pour son usage interne, quel que soit le nombre d'installations du Progiciel par le Client dans son Entreprise ou celle de son Client.
par MIPS (per MIPS)	Une licence est requise pour le nombre total cumulé de MIPS de chaque Ordinateur, y compris tous les Ordinateurs couplés dans un environnement parallèle Sysplex, sur lesquels le Progiciel a été installé, géré ou supervisé. L'évaluation MIPS est la puissance de calcul globale (exprimée en millions d'instructions par seconde) d'un Ordinateur, en application de l'évaluation de MIPS définie dans le <i>Garther Group Rating Guide</i> . Des mots de passe seront donnés pour le Progiciel.
par tâches (per task)	Une licence est nécessaire pour le nombre maximum de Tâches chargées dans l'environnement actif quotidien CONTROL-M par période de 24 heures, à l'exclusion de toutes tâches fournies par des licences sous d'autres Unités de Mesure (i.e. tier, MIPS). Le nombre d'étapes ou de scripts exécutés dans le cadre de la Tâche nommée n'aura aucun rapport avec le nombre de Tâches sous licence – le total des commandes constitue une Tâche unique. Pour <b>CONTROL-M</b> , les tâches concédées sous licence sont égales







	<p>au nombre maximum de tâches (tel que défini ci-dessus) chargées dans l'environnement actif quotidien CONTROL-M. Pour <u>CONTROL-M/Assist</u> : les tâches concédées sous licence sont égales au nombre maximum (tel que défini ci-dessus) de tâches qui interfaceront un ordonnanceur tiers avec l'environnement actif CONTROL-M. Control-M/Assist ne peut être utilisé que pour interfacer avec un ordonnanceur tiers et ne peut être utilisé pour programmer ou gérer des traitements par lots en dehors des dépendances inter-ordonnanceurs. Pour <u>CONTROL-M/TAPE</u>, <u>CONTROL-M/RESTART</u>, <u>CONTROL-O</u>: les tâches concédées sous licence sont égales au nombre maximum de tâches (tel que défini ci-dessus) licenciées ou gérées par Control-M pour z/OS tel que défini dans l'environnement actif Control-M. Pour tous les autres Progiciels basés sur des tâches, le nombre maximum de tâches pour lequel le Progiciel est tarifé est mesuré comme le nombre maximum de tâches CONTROL-M.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

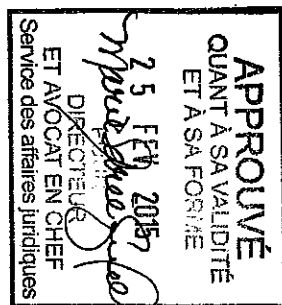


Commande de Progiciels - Perpétuel

Date de la Commande: 31 mars 2015

Territoire : Canada

Cient Ville De Montreal



BMC Software Canada Inc.  
50 Minthorn Boulevard, Suite 200  
Markham, Ontario L3T 7X8, Canada  
Attn: Département Administration des Ventes

Web: [www.bmc.com](http://www.bmc.com)



Tableau de Progiciels :

Progiciels	Capacité Licenciée		Coût Unitaire pour Capacité Additionnelle et Prorogations	
	Unité de Mesure	Sous-système ou Système d'Exploitation	Coût Unitaire Annuel (en CAD)	Coût unitaire de prorogation (en CAD)
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Operating Systems	par MIPS	z/OS	199 \$46.51	\$51.16
BMC MainView Performance Manager Family for CICS	par MIPS	CICS	199 \$22.70	\$24.97
BMC MainView Allocation Manager Family for Mainframe Storage	par MIPS	z/OS	199 \$30.04	\$33.04
			<b>Redevance Totale (en CAD) hors taxes</b>	<b>75,682.60</b>

\*Pour une liste complète de tous les produits inclus dans la Famille de Progiciels, se reporter à l'annexe B

1. **Objet.** Cette Commande (la « **Commande** ») régit l'utilisation par le Client des Progiciels référencés dans le Tableau de Progiciels (les « **Progiciels** »). Cette Commande complète le Technology Solutions and License Addendum Agreement (BMC No. 58918-3) en date du 19 décembre 2002, et les avenants éventuels s'y rapportant (les « **Conditions Générales** »), dont les termes complètent la présente Commande.
  - a. **Terme.** La durée de cette Commande est de la Date de la Commande au 30 Mars 2019 (la «durée»).
  - b. **Capacité additionnelle pour la Famille de Progiciels.** Pendant la durée de la présente Commande, si le client dépasse sa Capacité Licenciée, le Client doit obtenir la Capacité Licenciée supplémentaire pour la Famille (s) de Progiciels au Coût Unitaire Annuel défini dans la présente Commande et en exerçant une Commande séparée. Le calcul se fera comme suit: (i) la Capacité Licenciée supplémentaire multiplié par (ii) le Coût Unitaire Annuel divisé par 12 multiplié par (iii) les mois restant au Terme.

2. **Accords Antérieurs.** À la signature de cette Commande, BMC et le Client conviennent que pour les progiciels licenciés dans le cadre des « **Accords Antérieurs** » listés ci-dessous, ces Accords Antérieurs sont désormais obsolètes et remplacés par les Conditions Générales et cette Commande. A compter de la signature de la Commande, les Progiciels licenciés dans le cadre des Accords Antérieurs seront soumis aux termes de la Commande et des Conditions Générales.

Accords Antérieurs	Date
Enterprise License Order (BMC Advantage Pricing)	31 Mars 2011
Amendment to Enterprise License Order (BMC Advantage Pricing)	31 Mars 2014

3. **Progiciels Non Conservés dans la Commande.** À la Date de la Commande, les Progiciels décrits dans le tableau ci-dessous ne sont pas conservés par le Client (« les Progiciels Abandonnés »). Le Client accepte donc de renoncer à tous les droits qui ont pu lui être concédés, à quelque titre que ce soit, sur les Progiciels Abandonnés. À ce titre, le Client certifie que tous les Progiciels Abandonnés sont désinstallés des machines du Client.

Tableau des Progiciels Abandonnés

Progiciels	Unité de Mesure	Capacité Licenciée	Fin du Support
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Networks	par MIPS	242	3/30/2015
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Messaging	par MIPS	242	3/30/2015
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Operating Systems	par MIPS	43	3/30/2015
BMC MainView Performance Manager Family for CICS	par MIPS	43	3/30/2015
BMC MainView Allocation Manager Family for Mainframe Storage	par MIPS	43	3/30/2015

4. **Redevance.** La redevance pour l'utilisation des Progiciels dans la limite de la Capacité Licenciée est la redevance totale indiquée dans le Tableau de Progiciels (la « Redevance »). La Redevance sera payée conformément aux dispositions du Extended Payment Agreement ou EPA No. 2 en date du 31 mars 2015

5. **Support.** La Redevance de Support totale pour l'inscription des Progiciels au plan de support de BMC indiqué ci-dessus et décrit sur le lien suivant [www.bmc.com/support/preview-policies](http://www.bmc.com/support/preview-policies) (le « **Support** ») est inclus dans la Redevance du 31 mars 2015 au 30 mars 2019 (la « **Période de Support** »). Le Client ne pourra ni résilier ni annuler le Support BMC des Progiciels pendant la Période de Support.



## 6. MODALITES D'EXPLOITATION A L'ISSUE DE LA DUREE.

**6.1 NOUVELLE COMMANDE PLURIANNUELLE:** Dans les soixante (60) jours précédents la fin de la Durée ou la fin de la Durée de Prorogation (tel que ce terme est ci-après défini), BMC proposera une nouvelle commande pluriannuelle qui comprendra la migration de toute familles de progiciels actuellement détenues par le Client pour les familles de progiciels les plus récentes, en autant que celles-ci soient généralement disponibles et incluses dans les liste de prix alors en vigueur. A défaut d'informer BMC dans les trente (30) jours de la réception de la proposition de BMC, le Client sera réputé ne pas accepter les termes de la nouvelle commande pluriannuelle proposée et les modalités des articles 6.2 et 6.3 s'appliqueront.

**6.2 Prorogation.** Le Client pourra prolonger les dispositions de cette commande pour six (6) périodes d'une année supplémentaire (la «Durée de la Prorogation») en transmettant un préavis écrit à BMC avant l'expiration de la Durée ou de la Durée de la Prorogation, le cas échéant. La redevance associée à cette Prorogation (la «Redevance de Prorogation») pour la première année sera, pour chaque Famille de Progiciels, égale à la Capacité Licenciée, multipliée par le Coût Unitaire de Prorogation. En cas de Prorogation pour la deuxième et la troisième année, le Coût Unitaire de Prorogation sera sujet à une augmentation annuelle maximale de 5%, et, ultérieurement à une augmentation maximale de 10% par année pour chaque Prorogation subséquente de la présente Commande, la Redevance de Prorogation sera facturée dès le début de chaque nouvelle année de Prorogation.

**6.3 Résiliation.** En cas de résiliation par le Client de la présente Commande conformément aux dispositions présentes, le Client continuera à bénéficier des licences pour la durée légale de protection des droits d'auteur portant sur la Famille de Progiciel et pour la Capacité Licenciée à la date de la résiliation. La Famille de Progiciels ne bénéficiera plus des prestations de Support, (sauf dans le cas décrit à l'article 6.4 ci-dessous), et les Progiciels la composant ne seront pas éligibles individuellement aux prestations de Support. Les licences pour la durée légale de protection des droits d'auteur portant sur la Famille de Progiciels continueront à être régies par les Conditions Générales.

**6.4 Réinscription.** Dans l'hypothèse où le Client résilie la Commande et souhaite ultérieurement réinscrire la Famille de Progiciels aux conditions de la présente Commande, il devra s'acquitter de frais de réinscription correspondant à : (i) la période comprise entre la date de résiliation et la date de réinscription multiplié par (ii) le Coût Unitaire de Prorogation alors en vigueur à la date de réinscription, conformément aux dispositions de l'article 6.2 ci-dessus multiplié par (iii) la Capacité Licenciée de la Famille de Progiciels. Le Client sera également redevable de la Redevance de Prorogation basée sur le Coût Unitaire de Prorogation afin d'inscrire la Capacité Licenciée totale de la Famille de Progiciels aux dispositions de cette Commande pour une période minimum d'une (1) année à compter de la date de réinscription.

**7. NON-DIVULGATION.** Le Client ne pourra, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de BMC, divulguer l'une des dispositions de la présente Commande à des tiers, et notamment celles relatives aux prix, ou même faire publiquement état de son existence, ou procéder à sa publicité à moins d'être requis par la loi, un règlement ou une ordonnance d'un tribunal.

**8. Rapports d'utilisation.** A la demande de BMC, dans la limite d'une (1) fois par an, le Client s'engage à transmettre à BMC des rapports d'utilisation périodique des progiciels générés par certains progiciels (le cas échéant) ou des rapports écrits, qu'ils soient générés manuellement ou électroniquement, précisant l'utilisation du Progiciel par le Client. S'il ressort de ces rapports que le Client a dépassé sa Capacité Licenciée pour un Progiciel, le Client s'acquittera des redevances applicables à cette capacité supplémentaire à réception de la facture BMC correspondante.



9. **Divers.** Sauf autrement modifiées, les dispositions des Conditions Générales sont incorporées à cette Commande. La garantie de performance du Progiciel s'applique seulement aux Progiciels licenciés par le Client pour la première fois. Les progiciels sont acceptés par le Client à la date à laquelle BMC les délivre au Client, soit sous forme physique soit par la fourniture des codes d'accès permettant le téléchargement électronique, au plus tôt de ces deux éventualités, néanmoins, ladite acceptation n'affectera en rien la Garantie de Performance prévue aux Conditions Générales. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes et celles des Conditions Générales, les dispositions de la présente Commande prévaudront. BMC refuse expressément l'application de toute modalité ou disposition supplémentaire ou contradictoire insérée dans un document de commande du Client. Les termes mentionnés en lettres majuscules sont définis dans la présente Commande, ses Annexes, ou dans les Conditions Générales. Il est précisé qu'aucune Partie aux présentes ne pourra résilier les termes de cette Commande ou les Conditions Générales sans motif. Le Client accepte que BMC y compris sa société mère et ses filiales puissent citer en référence le Client en tant que client de BMC, tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur, par le biais de publications.

10. **Intégralité de l'accord et modifications.** Les Parties reconnaissent avoir lu les Présentes et reconnaissent qu'elles reflètent l'accord complet et exclusif des Parties quant à l'objet de cette Commande. Cette Commande ne peut être modifiée ou résiliée que sur écrit signé par les Parties. Le Client autorise BMC à émettre sa facture à la signature par les deux parties de la présente Commande et s'acquittera de ladite facture sans qu'il soit nécessaire d'émettre un bon de commande (purchase order) ou tout autre document.

**INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT**

<b>Nom de la société:</b>	Ville de Montréal
<b>Adresse:</b>	275 rue Notre-Dame Est Montréal Canada H2Y 1B5
<b>Contact:</b>	Sylvain Labranche
<b>E-mail:</b>	slabranche@ville.montreal.qc.ca
<b>Autre:</b>	

**INFORMATIONS RELATIVES A LA FACTURATION:**

<b>Nom de la société:</b>	Ville de Montréal
<b>Adresse:</b>	801, rue Brennan, 2e étage Montréal Canada H3C 0G4
<b>Contact:</b>	Sylvain Labranche
<b>E-mail:</b>	slabranche@ville.montreal.qc.ca
<b>Autre:</b>	

**ANNEXE INCORPORÉE A LA PRÉSENTE COMMANDE**

Annexe A – Dispositions Supplémentaires	X
Annexe B – La Famille de Progiciels	X

SDE



(BMC) BMC Software Canada Inc.

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet Commercial: \_\_\_\_\_

(Client) Ville De Montréal

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cachet Commercial: \_\_\_\_\_

ANNEXE A

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

La présente Annexe A se rattache expressément à la Commande datée du 31 mars 2015 entre BMC et le Client.

I. **DEFINITIONS:** Les définitions suivantes s'appliquent à cette Commande et à l'Annexe A.

« **Ordinateur** » ou « **Serveur** » a la signification généralement reconnue dans l'industrie informatique, celle d'une machine unique qui peut être soit un processeur central, comme une machine mainframe, soit une machine systèmes distribués, comme un Serveur basé sur Unix ou Intel. Une machine mainframe peut être un Ordinateur mainframe individuel ayant un seul ou de multiples processeurs. Pour les machines systèmes distribués, un Ordinateur ou un Serveur peut être physique ou virtuel.

« **Documentation** » est constituée des publications techniques relatives au Progiciel, tel que les commentaires de release, références, l'utilisateur, l'installation, l'administrateur systèmes, les recommandations techniques, fournis avec le Progiciel.

« **Entrepris** » est l'environnement comprenant l'ensemble du matériel appartenant au Client ou loué par celui-ci sur le Territoire.

« **Capacité Licenciée** » est la quantité de chaque Progiciel licenciée telle qu'établie dans cette Commande. Pour les licences basées sur la puissance d'un ordinateur, le Client accepte d'utiliser la classification machines BMC alors en vigueur, qui sera fournie sur demande.

**Famille de Progiciels BMC:** Pour chaque Famille de Progiciels BMC ayant la capacité à être installée sur un Ordinateur mais pouvant gérer ou superviser d'autres Ordinateurs ou des données gérées par d'autres Ordinateurs via sa technologie ou ses fonctionnalités, la Famille de Progiciels doit être licenciée pour tout Ordinateur: (i) pour lequel la Famille de Progiciels est installée, gérée ou supervisée et (ii) pour lequel la Famille de Progiciels ou l'un de ses composants traitera des données ou pour le compte duquel exécutera une fonctionnalité, que la Famille de Progiciels ou l'un de ses composants soit installée ou non sur cet Ordinateur. La Famille de Progiciels peut être installée ou déplacée sur tout Ordinateur inclue dans l'environnement licencié.

II. **UNITES DE MESURE:** Aux fins de cette Commande, un Progiciel équivaut à une Famille de progiciels dans les unités de mesure suivantes s'appliquant à certains Progiciels.

UNITES DE MESURE	DEFINITIONS DES UNITES DE MESURE
par MIPS (per MIPS)	Une licence est requise pour le nombre total cumulé de MIPS de chaque Ordinateur, y compris tous les Ordinateurs couplés dans un environnement parallèle Sysplex, sur lesquels (i) chaque sous-système OS/390 ou z/OS (c'est-à-dire IMS, DB2, CICS ou VSAM) pour lequel une Famille de Progiciel est licenciée pour opérer (un « <b>Sous-Système</b> ») ou (ii) chaque système d'exploitation OS/390 ou z/OS sur lequel une Famille de Progiciel licenciée pour opérer a été installée (un « <b>Système d'Exploitation</b> »), géré (Ordinateur ou données), supervisé, ou a fonctionné pendant la Commande applicable. L'évaluation MIPS est la puissance de calcul globale (exprimée en millions d'instructions par seconde) d'un Ordinateur, en application de l'Evaluation de MIPS définie dans le <i>Gartner Group Rating Guide</i> . Des mots de passe seront donnés pour le Progiciel.



Annexe B  
La Famille de Progiciels

\* Les Familles de Progiciels comprennent les progiciels suivants au 31 mars 2015:

Famille de Progiciels	Progiciels
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Operating Systems	CMF MONITOR MAINVIEW for z/OS MAINVIEW for Linux - Servers MAINVIEW for UNIX System Services MAINVIEW SYSPROG Services MAINVIEW AutoOPERATOR for z/OS MAINVIEW FOCAL POINT MAINVIEW AutoOPERATOR TapesSHARE
BMC MainView Performance Manager Family for CICS	MAINVIEW for CICS Energizer for CICS MAINVIEW AutoOPERATOR for CICS
BMC MainView Allocation Manager Family for Mainframe Storage	MAINVIEW SRM StopX37/II MAINVIEW SRM Allocation DATA ACCELERATOR Compression

SCE





**Dossier # : 1152414002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada (fournisseur unique) pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Compagnie CA du Canada (fournisseur unique), pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 619 692,98 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-01 13:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152414002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada (fournisseur unique) pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les produits de la Compagnie CA du Canada (CA) jouent un rôle important dans l'infrastructure des technologies de l'information de la Ville de Montréal (Ville). Leurs logiciels sont partie intégrante de plusieurs systèmes informatiques offrant des services à l'organisation et aux citoyens, et ils sont à la base de systèmes stratégiques pour l'organisation :

- Le système de gestion et de suivis des événements du Centre de services informatiques (2-5046);
- Le système de gestion automatisée et de contrôle à distance des postes de travail;
- L'ensemble d'outils pour l'ordinateur central (système de gestion de bases de données et autres) nécessaires au fonctionnement des applications corporatives dont la taxation, la gestion de la cour municipale, le traitement des offenses pénales et la paie et SPVM

Les produits de CA et les contrats d'entretien associés ont été acquis progressivement depuis les années 1990 en fonction des besoins de la Ville.

Puisque la Ville ne peut plus bénéficier de l'entente du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin de renouveler son contrat dans les délais requis et que CA est propriétaire du code source de ses produits et est la seule firme responsable de leur distribution et de leur entretien, le Service des technologies de l'information (STI) recommande d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à CA pour l'entretien et le support des logiciels utilisés par la Ville, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses (avec possibilité de prolongation d'un an).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0390 - 25 octobre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 \$ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 \$ à 1 236 282,73 \$, taxes incluses.

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à La Compagnie CA du Canada (CA), pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015 au prix total approximatif de 591 685,44 \$ taxes incluses (fournisseur exclusif) / Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logicielles auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 986 321,76 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense approximative de 4000 \$ taxes incluses pour des frais d'administration du CSPQ liés à l'entente.

CG08 0294 - 19 juin 2008 - Accorder à la compagnie Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, au montant de 1 897 140,92 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

L'attribution du contrat à CA permettra à la Ville, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018 :

- D'être autorisée à utiliser les logiciels CA installés sur l'ordinateur central;
- D'obtenir un support 24/7 par des spécialistes techniques de CA avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville;
- D'accéder à la banque de connaissances techniques de CA;
- D'obtenir les correctifs et évolutions des logiciels qui peuvent impliquer la modification du code source dont CA est la propriétaire exclusive;
- D'obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels;
- D'acquérir une licence Automation Point pour être conforme au niveau des droits d'auteur.

## **JUSTIFICATION**

CA détient les droits exclusifs reliés aux logiciels CA de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre son exploitation et par conséquent celle des nombreux systèmes informatiques de la Ville qui en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré avec CA est l'unique option envisageable.

Le STI a considéré les solutions alternatives dont celles du logiciel libre, mais n'a pas trouvé de solution dans le monde du libre proposant des produits équivalents à ceux utilisés pour l'ordinateur central, ni de logiciel libre offrant un équivalent aux solutions bureautiques de façon intégrée.

Quant aux produits de CA qui supportent la bureautique et le Centre de services, ils sont au cœur des activités de soutien à la clientèle du STI.

Suite à la première proposition obtenue par le STI, plusieurs séances de négociation ont permis de bénéficier d'une remise supplémentaire d'environ 23% par rapport à l'offre initiale.

### Tableau comparatif des années antérieures

Périodes	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2013-2014	357 247,33 \$	N/A	N/A
2014-2015	362 522,28 \$	4 587,91 \$	1,5%
2015-2016	393 455,86 \$	26 904,61 \$	8,5%

En comparaison avec le coût annuel de la dernière année du précédent contrat, négocié sous le couvert du CSPQ, on constate une augmentation de 8,5% qui peut s'expliquer par l'impact de l'inflation sur les prix des logiciels informatiques corporatifs (2% par an).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense d'un montant total de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, répartie sur une période de trois ans et payable annuellement, sera imputée au budget de fonctionnement du STI, Division technologies, pour la durée du contrat, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2018.

La répartition annuelle sera la suivante :

Année	2015	2016	2017	Total
Coût (taxes incluses)	393 455,86 \$	393 455,86 \$	393 455,86 \$	1 180 367,58 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de ce dossier entraînerait une coupure du support de CA au 31 mars 2015, donc la Ville ne pourrait plus bénéficier des correctifs y compris dans le cas de failles de sécurité, ce qui pourrait mettre en danger de nombreux systèmes administratifs dont ceux du SPVM. La décision de ne pas renouveler ce contrat implique la fermeture de l'ordinateur central et ses applications de taxation, de paie et ressources humaines, et de la cour municipale. Toute la Ville et les services municipaux concernés seraient fortement touchés par cette décision.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 11 mars 2015;  
Approbation du dossier au CM – 23 mars 2015;  
Approbation du dossier au CG – 26 mars 2015;  
Octroi du contrat – 30 mars 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LABRANCHE  
Chef de section - informatique

**Tél :** 514 872-4951  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-13

Gervais THIBAULT  
Chef de division - Technologies

**Tél :** 514 280-3567  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-26

**Dossier # : 1152414002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada (fournisseur unique) pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- d'accorder un contrat de gré à gré à CA Technologies (fournisseur unique) pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses

**Imputation au budget de fonctionnement**

Année	2015	2016	2017	Total
Montant avant taxes	342 209,92\$	342 209,92\$	342 209,92\$	1 026 629,76\$
TPS	17 110,50\$	17 110,50\$	17 110,50\$	51 331,50\$
TVQ	34 135,44\$	34 135,44\$	34 135,44\$	102 406,32\$
Montant taxes incluses	393 455,86\$	393 455,86\$	393 455,86\$	1 180 367,58\$
Ristournes	34 178,22\$	34 178,22\$	34 178,22\$	102 534,66\$
Montant dépense nette	359 277,64\$	359 277,64\$	359 277,64\$	1 077 832,92\$

2101-0010000-108080-01303-55404-000000-0000-000000-000000-000000-	359 277,64\$	359 277,64\$	359 277,64\$	1 077 832,92\$
-------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	----------------

00000 Service des technologies de l'information - Division Technologies - Entr. rép. - Ameublement, équip. de bureau et informatique - Administration et informatique				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-17

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1152414002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada (fournisseur unique) pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons le contrat ci-joint quant à sa validité et à sa forme. Le Conseil d'agglomération est compétent pour accorder, de gré à gré, ce contrat d'entretien et de support de logiciels en vertu de l'article 19 de la Loi sur *L'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et de l'exception prévue à l'article 573.3 6<sup>o</sup> a) et b) de la *Loi sur les cités et villes* .



[76935 Ville de Montreal - Ren Mar 2015 - 022415.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Olivier TACHÉ  
Avocat  
**Tél : 514-872-6886**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**





Date d'entrée en vigueur de ce Bon de commande : <b>31 mars 2015</b>		
Nom du Client : <b>Ville de Montréal</b>		No d'identification du Client : <b>60720</b>
Adresse du Client : <b>801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4</b>		
Adresse de facturation : <b>801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4</b>		
Contact de facturation : <b>Sylvain Labranche</b>	Téléphone : <b>514-872-4951</b>	Courriel : <b>slabranche@ville.montreal.qc.ca</b>
Adresse d'expédition : <b>801, rue Brennan, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, QC, H3C 0G4</b>		
Contact d'expédition : <b>Sylvain Labranche</b>	Territoire : (Canada seulement si laissé vide)	
Contact technique : <b>Sylvain Labranche</b>	Téléphone : <b>514-872-4951</b>	Courriel : <b>slabranche@ville.montreal.qc.ca</b>
Nom de l'Entente cadre en référence de l'Entente de Licence datée du 8 août 2001 (L'« Entente cadre » en ce qui a trait au Logiciel et au Soutien de CA)		Numéro du Contrat directeur : <b>LA-1410982</b>
Indiquez ici s'il y a des changements aux termes de l'Entente cadre dans ce Formulaire de commande : Oui; Tous ces changements à l'Entente cadre s'appliquent à tous les bons de commande suivants, sauf indication contraire.		Seulement pour les besoins administratifs du Client : Bon de commande requis? <b>Non</b> Bon de commande #:

**CE BON DE COMMANDE COUVRE :**

LES LOGICIELS DE CA (QUI PEUVENT ÊTRE APPELÉS « PROGRAMMES SOUS LICENCE », « LOGICIELS » OU « PRODUITS ») MIS SOUS LICENCE PAR LE CLIENT AUPRÈS DE CA, LIMITÉ PAR LA LIMITE D'UTILISATION AUTORISÉE SPÉCIFIQUE BASÉE SUR LE MODÈLE DE LICENCE DÉCLARÉ ET/OU LE SOUTIEN FOURNI, SONT RÉGIS PAR (I) CE BON DE COMMANDE, (II) L'ENTENTE CADRE PRÉCISÉE CI-DESSUS, (III) LA POLITIQUE ET LES MODALITÉS DU SOUTIEN DE CA, SITUÉ AU [HTTP://SUPPORT.CA.COM](http://support.ca.com) LORSQUE LE SOUTIEN EST FOURNI, ET (IV) LA DOCUMENTATION DE PROGRAMME SPÉCIFIQUE (« DPS ») POUR LE LOGICIEL DE CA SPÉCIFIÉ ET/OU LE SOUTIEN SITUÉ AU [HTTP://WWW.CA.COM/LICENSEAGREEMENT](http://www.ca.com/licenseagreement) (ENSEMBLE APPELÉS L'« ENTENTE » EN CE QUI CONCERNE LES LOGICIELS ET/OU LE SOUTIEN DE CA.

**Profil de paiement (CAD)**

Date d'échéance	Frais de licence ou d'abonnement	Frais de soutien (incluant l'utilisation et l'entretien, et l'entretien)	Frais totaux dus
3/31/2015	4 848,00 CAD	337 361,92 CAD	342 209,92 CAD
3/15/2016	0,00 CAD	342 209,92 CAD	342 209,92 CAD
3/15/2017	0,00 CAD	342 209,92 CAD	342 209,92 CAD

**Informations sur les Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 1 (en CAD)**

Logiciel de CA pour l'ordinateur central	Type de licence	Système d'exploitation	Limite d'utilisation autorisée	Date d'entrée en vigueur**	Date d'échéance	Expédition (o/n/électronique)
CA Culprit™ for CA-IDMS™	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA EMAIL+ *	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA IDMS™/DB	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA IDMS™/DB Audit Option	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA IDMS™/DC Option	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA IDMS™ Dictionary Migrator Option	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA IDMS™ DML Online Option	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Endeavor® Software Change Manager	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Endeavor® Software Change Manager Automated Configuration	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Endeavor® Software Change Manager for Mainframe Extended Processors	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Endeavor® Software Change Manager External Security Interface	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA One TAPE MANAGEMENT	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Filesave™ RCS Automated Recovery	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA ACF2®	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA APAS Insight Monitor for Adabas *	Perpetual	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA OPS/MVS Event	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non



Management & Automation for JES3						
CA Spool™	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA SOLVE:Access® Session Management	UMF	MVS	200-MIPS	03/31/2015	03/30/2018	Non

**Informations sur les Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 2 (en CAD)**

Logiciel de CA pour l'ordinateur central	Type de licence	Système d'exploitation	Limite d'utilisation autorisée	Date d'entrée en vigueur**	Date d'échéance	Expédition (o/n/électronique)
CA Vtape Virtual Tape System	UMF	MVS	24 appareil de ruban virtuel	03/31/2015	03/30/2018	Non

- **Stabilisé – Non soutenus**

Nonobstant toute disposition dans les présentes ou dans le contrat de licence à l'effet contraire, le Client comprend et reconnaît que CA EMAIL + et CA APAS d'Insight Monitor pour Adabas (les « programmes non soutenus ») ne sont pas actuellement pris en charge par CA, ce qui signifie que CA ne fournira pas de soutien téléphonique, de correctifs, ni d'améliorations, de nouvelles versions ou de modifications du programme non soutenus. Néanmoins, les parties désirent confirmer au Client le droit de continuer à utiliser les programmes non soutenus conformément aux présentes. Le Client accepte que (a) CA n'a aucune obligation de fournir de tels entretiens, soutien, correctifs, améliorations, nouvelles versions ou modifications aux produits non soutenus; (b) aucune charge n'a de même été incluse dans les frais payables en vertu de cette entente; et (c) la garantie expresse de CA sur la performance ou le fonctionnement des programmes sous licence ne s'applique pas aux programmes non soutenus.

**Information sur l'UCT de l'ordinateur central**

À la date d'effet de ce bon de commande de CA, le Client exécute le logiciel de l'ordinateur central de CA avec la Limitation d'Utilisation Autorisée comme indiquée dans le tableau ci-dessus sur le(s) UCT(s) suivant(s) :

Fabricant	Modèle	Numéro de série	Adresse
IBM	2818-K02	039F97	2580, boul Saint-Joseph E, Montréal, QC H1Y 2A2

**Informations sur les Logiciels de CA distribués (CAD)**

Nom du produit	Type de licence*	Système d'exploitation	Limite d'utilisation autorisée	Date d'entrée en vigueur**	Date d'échéance	Expédition (o/n/électronique)
CA Automation Point™ 3270/5250 Interface Option	Perpétuelle	Plateformes Windows SVR	2-16 connecteurs	03/31/2015	03/30/2018	Oui
CA Automation Point™	Perpétuelle	Plateformes Windows SVR	2 serveurs	03/31/2015	03/30/2018	Oui
CA Client Automation	Perpétuelle	Multiplateforme	15100 Systèmes gérés	03/31/2015	03/30/2018	Non
CA Service Management Service Desk Manager Package	Perpétuelle	Multiplateforme	200 utilisateurs simultanés	03/31/2015	03/30/2018	Non

Frais de logiciel distribués et de l'ordinateur central (Tableau1 et Tableau 2)	Frais totaux (CAD)
Frais de licence	4 848,00 \$
Frais de support (incluant l'utilisation et l'entretien)	1 021 781,76 \$
Frais stipulés du renouvellement facultatif de la première année	352 476,22 \$

\* En ce qui concerne les licences perpétuelles, la Date d'entrée en vigueur et la Date d'échéance font référence à la date de début et à la date de fin pour le Soutien.

\*\*Si aucune date n'est précisée, la date de début est celle de la Date d'entrée en vigueur du Bon de commande. Les dates apparaissant dans les tableaux des Logiciels de CA ne pourront en aucun cas être considérées pouvoir affecter ou modifier la Date d'entrée en vigueur de ce Bon de commande. Tous les montants excluent les taxes qui seront payables en plus des frais listés ci-dessus.

Tout Logiciel de CA ayant un « non » sous la rubrique ci-dessus intitulée « Expédition », fut déjà livré au Client par CA et, donc, ne sera pas livré au Client une nouvelle fois. Le Logiciel de CA identifié avec un « oui » sera livré au Client après la signature de cette commande. Le Logiciel de CA sera expédié au Client soit par voie électronique (« Électronique ») ou bien, si CA l'exige, sous une forme tangible, port payé jusqu'au lieu de destination convenu (« CPT » (« Carriage Paid To ») tel que défini dans INCOTERMS 2010) du point d'expédition de CA. CA s'engage à être responsable de tous les droits et autorisations de douane et la propriété de tout matériel CA (« Hardware »), si inclus, passera au transporteur au point de livraison du lieu d'expédition de CA. Dans le cas d'une livraison électronique, aucun élément physique ne sera envoyé. Une telle livraison électronique peut ne pas automatiquement fournir une exemption de la taxe de vente ou d'utilisation applicable. Tout système d'exploitation identifié comme étant « générique » ou « en disponibilité générale » désigne les systèmes d'exploitation pour lesquels le Logiciel de CA est créé et généralement rendu disponible par CA conformément à ses spécifications actuellement publiées.



Les prix et modalités offerts en vertu des présentes seront échus à moins que le Client ne signe et retourne cette commande à CA avant 17 h, heure de l'Est le 31 mars 2015, cependant cette disposition sera considérée nulle et non avenue et n'aura aucun effet légal si cette commande est contresignée par CA. Dans l'éventualité où la date de versement tombe une fin de semaine ou un jour de congé, le paiement sera payable à CA par le Client le jour ouvrable précédant immédiatement cette dite date.

Les modalités supplémentaires suivantes modifient l'Entente cadre :

### 1. Définitions

- a) Le « Client » signifiera, individuellement et collectivement, le Client. Aucun autre tiers n'aura ou ne sera jugé avoir droit à l'utilisation ou au privilège des Programmes sous licence à tout site du Client.
- b) Les « Sites du Client » signifieront les sites des centres de données identifiés dans ce Bon de commande, qui, selon la déclaration du Client, sont la propriété, sont exploités ou contrôlés par ce dernier.
- c) Un « système géré » est tout système informatique physique ou virtuel qui peut accueillir un système d'exploitation, y compris, mais sans s'y limiter, un ordinateur de bureau ou portable, ou un serveur utilisé par un utilisateur final ou d'un processus dans le cadre de leur fonction de travail pour accéder aux données, aux applications et aux ressources, qui sont administrées ou gérées par CA Client Automation au moyen d'une infrastructure de gestion, qu'un agent de CA Management réside sur le système ou non. Cela comprend les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les postes de travail virtuels, les serveurs et les serveurs virtuels exécutant des systèmes d'exploitation Windows, Macintosh, Linux et UNIX.
- d) La « Capacité MIPS » signifiera la puissance informatique totale (exprimée en millions d'instructions par seconde) de tous les ordinateurs situés aux Sites du Client, ou qui peuvent accéder à distance à ces ordinateurs, peu importe la désignation de plateforme du matériel ou des systèmes d'exploitation, en autant que cet ordinateur à distance puisse accéder, utiliser, exécuter ou tirer avantage des Programmes sous licence.
- e) « Serveur » signifie un ordinateur physique ou virtuel unique qui traite des données en utilisant une ou plusieurs unités centrales de traitement, et qui appartient, est loué ou autrement contrôlé par le Client.
- f) « UMF » signifie des frais d'utilisation et d'entretien.

### 2. Prolongation de la Période

Les programmes sous licence pour l'ordinateur central identifiés au tableau 1 et 2, précédemment été consentis en vertu du Bon de commande du Gouvernement du Québec en vigueur le 31 mars 2011 et les programmes sous licence répartis en vertu du Bon de commande en vigueur le 30 décembre 2011 et le 19 décembre 2014, sont par les présentes prolongés jusqu'au 30 mars 2018 (« la période de prolongation »).

CA confirme par les présentes le transfert des licences consenties au Client par le biais du contrat du gouvernement du Québec. Les parties reconnaissent et conviennent qu'à compter de la date d'effet de ce Bon de commande que les licences doivent être soumises aux termes de l'entente cadre en référence et de ce Bon de commande.

### 3. Programmes sous licence supplémentaires

En plus d'un (1) connecteur de CA Automation Point™ 3270/5250 Interface Option et un (1) serveur CA Automation Point™ mentionné dans le bon de commande en vigueur le 31 mars 2011 pour Le Gouvernement du Québec, la licence pour le gouvernement du Québec a été attribuée au Client pour ce renouvellement. En outre, le Client se voit octroyer une licence pour un 1 connecteur supplémentaire de CA Automation Point™ 3270/5250 Interface Option pour un total de 2 connecteurs et un (1) serveur supplémentaire CA Automation Point™ pour un total de 2 serveurs. Ces programmes sous licence sont par les présentes sous licence jusqu'au 30 mars 2018, sous réserve de la limite d'utilisation autorisée.

### 4. Migration

Le Client et CA reconnaissent qu'à compter du 31 mars 2015 (a) le Logiciel CA identifié dans le tableau ci-dessous (le « Logiciel CA migré ») remplace les programmes de CA identifiés dans le tableau ci-dessous (les « programmes originaux ») sous licence par le titulaire dans le cadre du Bon de commande en vigueur le 30 décembre 2011 et le 19 décembre 2014 (la « licence d'origine »); (b) le Logiciel CA migré est rendu disponible par CA aux titulaires de licence des programmes originaux qui ont sont abonnés à l'entretien; et (c) cette licence pour le Logiciel migré CA est accordée en échange de la résiliation de la précédente licence du Client portant sur les programmes originaux.

Nonobstant les restrictions actuelles d'utilisation applicables au programme original, l'utilisation par le Client du programme migré devra faite en conformité avec les limites d'utilisation autorisées énoncées dans le présent Bon de commande de CA.

Logiciel CA migré	Programmes originaux
CA Service Management Service Desk Manager Package (pour 200 utilisateurs)	Licence complète CA Service Desk Manager CA Service Catalog



La licence à l'égard du programme original prendra fin à la date d'effet de ce Bon de commande, sous réserve de ce qui suit :

- Toutes les obligations financières du Client en ce qui concerne le programme d'origine y compris, sans limitation, toute obligation de paiement non acquittée à la date d'effet des présentes, continueront à être des obligations valides et exécutoires en vertu des présentes.
- Sauf disposition contraire, cette licence pour le Programme migré est soumise aux termes et conditions de l'Entente cadre en référence.
- Le Client continuera à se conformer aux dispositions de la licence originale relatives à la confidentialité du programme original et, après une période de transition raisonnable suivant la date à laquelle le programme migré aura été reçu, le Client doit cesser toute utilisation du programme original, supprimer toutes les copies de toutes les bibliothèques de l'ordinateur et les périphériques de stockage, et retourner le programme original et tous les documents liés à CA ou certifier qu'elles ont toutes été détruites.

#### 5. Augmentation de la Limite d'Utilisation Autorisée

- Le Client peut augmenter la Limite d'utilisation autorisée applicable des logiciels de CA pour l'ordinateur central indiquée dans les tableaux 1 et 2 de ce Bon de commande au cours de la période de prolongation moyennant un préavis écrit à CA et le paiement unique des frais de licence supplémentaires de CA (les « frais de licence supplémentaire »), plus des frais d'utilisation et d'entretien annuels (les « UMF ») à la fois comme indiqué ci-dessous : Nonobstant tout échéancier de paiement des acomptes provisionnels pour les frais de licence initiaux et supplémentaires et les UMF initiaux liés à la hausse doivent être payés dans les trente (30) jours après réception par le Client de la facture de CA. Les UMF initiaux doivent être calculés au prorata jusqu'à la prochaine date anniversaire de la date d'effet de la licence et sera payable en totalité chaque année par la suite. Les frais de licence supplémentaires et les UMF initiaux seront facturables au moment de l'envoi de l'avis du Client envoyé à CA concernant l'augmentation de la Limite d'utilisation autorisée applicable.

Frais CA des Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 1	Frais totaux (CAD)
Frais de licence supplémentaires uniques par MIPS supplémentaire (SLF)	2 247,00 \$
Frais annuels supplémentaires d'utilisation et d'entretien par MIPS supplémentaire (SUMF)	331,00 \$
Frais CA des Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 2	Frais totaux (CAD)
Frais de licence supplémentaires uniques par appareil de ruban virtuel supplémentaire (SLF)	4 515,00 \$
Frais annuels supplémentaires d'utilisation et d'entretien par appareil de ruban virtuel supplémentaire (SUMF)	1 204,00 \$

- L'utilisation par le Client du logiciel CA distribué indiqué ci-dessus peut être étendue au-delà de la Limite d'utilisation autorisée énoncée dans les présentes sur avis à CA et le paiement des frais afférents à cette utilisation accrue comme indiqué ci-dessous.

Logiciel CA réparti	Métrique de licence	Frais de licence supplémentaires (CAD)	Frais d'entretien supplémentaire annuelle (CAD)
CA Service Management Service Desk Manager Package	150-249 utilisateurs simultanés	1 766,31 \$ / utilisateur simultané	353.26 \$ / utilisateur simultané
	250-499 utilisateurs simultanés	1 257,61 \$ / utilisateur simultané	251.52 \$ / utilisateur simultané
CA Client Automation	10 000 - 24 999 systèmes gérés	41 \$ / système géré	8 \$ / système géré
CA Automation Point™ 3270/5250 Interface Option	pour 16 connecteurs	534 \$ pour 16 connecteurs	267 \$ pour 16 connecteurs
CA Automation Point™	par serveur	4 314 \$ par serveur	2 157 \$ par serveur

Nonobstant tout échéancier de paiement des acomptes provisionnels pour les frais de licence initiaux et supplémentaires et les frais d'entretien supplémentaires initiaux devront être payés dans les trente (30) jours après réception par le Client de la facture de CA. Les frais d'entretien supplémentaires initiaux devront être calculés au prorata jusqu'à la prochaine date anniversaire de la date d'effet de la licence et seront payables en totalité chaque année par la suite.

#### 6. Audit

Le Client s'engage à fournir à CA de telles informations et l'accès à ses installations et aux installations et archives de ses sociétés affiliées (définies comme toute entité pour laquelle le Client détient plus de cinquante pour cent (50 %) des parts ou par l'effet de la loi ou d'un contrat, mais seulement pour la durée durant laquelle le Client possède ces parts) que CA peut raisonnablement demander afin d'en vérifier la conformité avec ce Bon de commande et l'Entente. Ce droit d'audit survivra à la résiliation de la présente Entente pour une période de douze (12) mois.



**7. Paiement initial**

Le Client accepte d'effectuer par virement bancaire les Frais totaux dus trente (30) jours à partir de la date d'échéance mentionnée ci-dessus. Pour les paiements subséquents décrits aux présentes, CA enverra au Client une facture contenant l'adresse applicable de paiement ou l'information mise à jour pour le virement bancaire, au moins trente (30) jours avant leurs dates d'échéance respectives.

**8. Clause d'exclusion de nouveau produit**

Nonobstant toute disposition contraire dans l'Entente, par et entre les parties aux présentes : (i) le Logiciel réparti de CA dans les présentes ne doit pas être interprété comme un « nouveau produit » aux fins de toute entente préalable entre les parties; et (ii) les fournitures de tout "nouveau produit" dans toute entente antérieure ne s'appliquent pas au Logiciel réparti de CA dans les présentes ou les autres licences de Logiciel réparti de CA.

**9. Garantie limitée**

Pour tout Logiciel distribué par CA, CA garantit au Client que : (a) elle détient l'autorité pour fournir les droits et licences mentionnés aux présentes et (b) pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivants la date du Bon de commande, (i) lorsque le Logiciel de CA est utilisé dans un environnement d'exploitation mentionné dans la Documentation tel que soutenu par CA, le Logiciel de CA sera matériellement conforme aux spécifications de la Documentation pour ce dit Logiciel de CA; et (ii) l'Entretien et les Services seront effectués conformément aux normes de l'industrie avec la diligence et les compétences raisonnables, et fournis conformément aux politiques de CA alors en vigueur

**10. Technologie d'ordinateur virtuel**

Lorsque le programme sous licence est utilisé sur plusieurs ordinateurs (physiques et « virtuels »), chaque utilisation du logiciel sous licence est comptée afin de déterminer la Limitation d'Utilisation Autorisée pour ce programme sous licence. Un environnement de PC et de serveur « virtuel » est créé si la technologie d'ordinateur virtuel (qui s'applique à la fois au client et au matériel de serveur) est utilisée pour permettre à plusieurs instances d'un système d'exploitation de fonctionner sur un seul ordinateur simultanément.

**11. Exportation et importation**

Le Client respectera toutes les lois et règlements pertinents relatifs à l'importation et l'exportation, y compris mais non limités à la réglementation du gouvernement du Canada.

**12. Changement de dépositaire légal**

Le Dépositaire légal désigné dans l'Entente de licence LA-1410982 en référence est modifié comme suit : Iron Mountain Intellectual Property Management, Inc., 2100 Norcross Parkway, Suite 150, Norcross, Georgia, 30071, États-Unis, À l'attention du Service à la clientèle. Toutes les autres modalités relatives au dépôt légal du code source dans l'Entente demeurent inchangées.

**13. Divers et intégralité de l'Entente**

Il est convenu que CA pourra faire référence au Client en tant que client des logiciels commandés dans les présentes et pourra publier le nom et le logo dans le cadre d'une liste des clients de CA. Ce Bon de commande ainsi que toute annexe applicable ou documents en référence tel que définis dans les présentes, constitue l'intégralité de l'entente entre les parties et annule et remplace toute communication, entente et accord antérieurs, autant verbal qu'écrit, concernant le sujet des présentes. Aucune modification ou renonciation invoquée de toute disposition des présentes ne sera valide à moins d'être une modification écrite signée par les représentants autorisés du Client et de CA.

VILLE DE MONTREAL

La Compagnie CA du Canada

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Name : \_\_\_\_\_

Name : \_\_\_\_\_

Title : \_\_\_\_\_

Title : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



(1)

**Dossier # : 1146075009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme Société Conseil Groupe LGS, la prolongation du contrat pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 191,661,02 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 12:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146075009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), utilise un grand nombre de logiciels corporatifs et commerciaux, sous l'environnement d'exploitation Windows XP. La diversité de ces logiciels rend complexe et coûteux le soutien et l'entretien de ces derniers. De plus, les nouveaux postes de travail arrivent avec le système d'exploitation Windows 7 et ne peuvent plus être rétrogradés à Windows XP, ce qui contribue à la croissance des coûts d'exploitation des postes. Un projet pour rehausser le système d'exploitation des postes de travail du parc de la Ville, comprenant un volet de normalisation et rationalisation des applications, a débuté en juin 2013 par les préparatifs techniques. Depuis septembre 2014, le projet réalise la phase déploiement sur l'ensemble des postes de travail des services centraux de la Ville, du Service des incendies de Montréal (SIM), du SPVM et des arrondissements.

Parmi les bénéfices que le projet apporte, notons:

- Une réduction des efforts liés au soutien du système d'exploitation permettant d'augmenter la capacité à supporter de nouveaux services avec les budgets actuels.
- La rationalisation des logiciels, incluant l'utilisation des logiciels libres, générera des économies récurrentes sur les coûts de mise à niveau et du maintien du parc de logiciels bureautiques de la Ville.
- Réduction du nombre de technologies à soutenir.
- La continuité des opérations des employés de la Ville post déploiement.
- Renforcement de la sécurité informatique.

Le contrat initial avec la Société Conseil Groupe LGS (LGS) pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail a été conclu le 16 avril 2014, par la résolution CE14 0529, pour une durée de douze (12) mois pour un montant

maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres 14-13461. Ce montant permettait 11 760 heures travaillées dans le projet. Le présent contrat prendra fin le 15 avril 2015.

Dans ce contexte, le Service des technologies de l'information (STI) désire se prévaloir de l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13461, afin de prolonger le contrat octroyé à LGS pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail.

Ladite clause prévoit que, sur avis écrit de la Ville à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin de contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le contrat pourra être prolongé de six (6) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, et ce, aux mêmes termes et conditions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0529 – 2 avril 2014 – Accorder à la firme Société conseil Groupe LGS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 068,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13461.

### **DESCRIPTION**

La responsabilité principale des techniciens requis par cette demande consiste à assurer la réalisation du déploiement de la migration des postes de travail vers Windows 7. Pour finaliser le déploiement de l'ensemble des postes de travail, l'utilisation de ressources externes par le biais du contrat avec la firme LGS est essentielle. La réalisation des travaux pour les postes de travail du SPVM, à l'exception de ceux utilisant le système RAO, sera complétée d'ici le 14 avril 2015. En ce qui concerne les déploiements pour les services centraux et les arrondissements, le tout s'étalera d'avril à septembre 2015.

### **JUSTIFICATION**

Les efforts prévus pour les travaux liés à la rationalisation, à la normalisation et à la préparation des déploiements sur les postes de travail ont été supérieurs à la planification initiale, ayant pour conséquence de retarder le projet. Ce retard est en partie dû à la complexité et à la quantité de logiciels spécialisés utilisés à travers la Ville de Montréal. De ce fait, afin d'accélérer la cadence des déploiements, il s'avère nécessaire de pouvoir compter sur des ressources externes additionnelles. Cette mesure permettra de déployer la majorité des postes critiques, dont ceux du SPVM.

Les principales tâches des techniciens lors des déploiements sont :

- D'assurer une présence et régler les problèmes potentiels lors des déploiements;
- De surveiller le bon déroulement des déploiements automatiques et régler les problèmes si nécessaire;
- D'installer les postes neufs de la désuétude et effectuer le remplacement physique du poste désuet;
- D'assurer un soutien téléphonique de premier et de deuxième niveau.

Dans le cadre de cette prolongation de contrat, 11 760 heures sont à prévoir pour l'ensemble des techniciens externes. La répartition des heures qui seront consacrées aux



tâches est la suivante :

<b>Tâches</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Pourcentage</b>
Préparation des postes de travail	1 700	14 %
Assistance téléphonique	2 300	20 %
Déploiement de postes de travail	7 760	66 %
<b>Total</b>	<b>11 760</b>	<b>100 %</b>

Le prix obtenu pour ce contrat, au terme de l'appel d'offres, soit 27,00 \$/heure s'est avéré fort compétitif sur le marché, étant donné le grand nombre de soumissionnaires. Il est à noter que l'ensemble des techniciens de la firme LGS sont jugés très compétents en ce qui a trait à l'aspect technique du travail et possèdent un sens du service à la clientèle qui est très apprécié.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 365 068,62 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat avec la firme LGS sera imputée à même le PTI 2015-2017 du STI au projet 74400 - Rehaussement des OS des postes de travail.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 52,5%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au règlement sur les dépenses mixtes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où il y aurait impossibilité de prolonger le contrat avec la firme LGS, il y aura un retard dans le déploiement des postes de travail.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du conseil d'agglomération : 26 mars 2015;

- Émission du bon de commande : 27 mars 2015;
- Début des travaux : 1er avril 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

André OUIMET  
Chef de section informatique

**Tél :** 514 872-9314  
**Télécop. :** 514 280-9108

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-17

Alain TONTHAT  
C/d réalisation des projets ti

**Tél :** 514-280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Tél :** 514 872-5753  
**Approuvé le :** 2015-02-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25

**Dossier # : 1146075009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

#### **Service de l'approvisionnement**

#### **Recommandation de prolongation de l'appel d'offres (Biens et services généraux) Appel d'offres public no 14-13461**

**Titre :** Acquisition de services techniques pour le déploiement de Windows 7 sur postes de travail

**Date de lancement :** 10 février 2014 **Date d'ouverture :** 26 mars 2014

Le service de l'approvisionnement est favorable à la poursuite de l'entente contractuelle numéro 955772, suite à l'appel d'offres 14-13461.

Suite à la réception de la lettre de prolongation dûment signée par l'adjudicataire en date du 23 février 2015 s'engageant à respecter la poursuite du service demandé selon la clause administrative particulière 4 qui stipule : « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de six (6) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. »

Donc il est recommandé, d'octroyer à la firme **Société Conseil Groupe LGS**, la prolongation du contrat pour l' **acquisition de services techniques pour le déploiement de Windows 7 sur postes de travail**, le tout conformément au processus d'octroi décrit aux divers documents de l'appel d'offres 14-13461.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-3573**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Richard DAGENAIS  
C /S app. strat. en biens  
**Tél : 514-872-2608**  
**Division : Acquisition de Biens et Services**

**Dossier # : 1146075009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- D'accorder à la firme Société Conseil Groupe LGS, la prolongation du contrat pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137.24 \$, taxes incluses.

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 365 069 \$ toutes taxes incluses, ou 333 357 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

Information budgétaire (en milliers de dollars)

Le budget 2015 a été prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation aggro (52,5%)**

Projet : 74400 - Rehaussement des OS des postes de travail  
Sous-projet Investi : 1174400000

SIMON : 137839  
 Requéranr : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 304	531			1 835

**Imputation corpo (47,5%)**

Projet : 74400 - Rehaussement des OS des postes de travail  
 Sous-projet Investi : 1174400001  
 SIMON : 137840  
 Requéranr : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 151	469			1 620

Information comptable (en dollars)

Provenance aggro (52.5%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5013027.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000 Règlement: RCG13-027: Acquisition d'équipements et de services prof. en informatique	175 012	191 661

Provenance corpo (47.5%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7713044.802600.01909.57201.000000. 0000.112522.000000.98001.00000 Règlement:13-044: Équipement et honoraires prof. en informatique	158 345	173 408

Un engagement de gestion no **CC46075009** au montant de 333 357\$ est inscrit au compte de provenance.

Imputation aggro (52.5%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5013027.803402.01303.54590.000000. 000000.155663.000000.40020.000000 Rehaussement des OS des postes de travail- Services techniques - Acquisitions multiples - aggro	175 012	191 661

Imputation corpo (47.5%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7713044.803402.01303.54590.000000. 000000.155664.000000.40020.000000 Description du compte :Rehaussement des OS des postes de travail- Services techniques - Acquisitions multiples- corpo	158 345	173 408

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-19

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1146075009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre #955772, pour deux (2) périodes de six (6) mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses



[VDM - Prolongation de 1 an - document2015-02-23-115055 - Signée.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André OUIMET  
Chef de section informatique

**Tél :** 514 872-9314  
**Télécop. :** 514 280-9108



Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
9515, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Z4

## PAR COURRIEL

Le 19 février 2015

Madame Lisa Gabrielle Piccinin  
Directrice des services d'appoint  
SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS  
1360, boul. René-Lévesque, Bureau 400  
Montréal (Québec) H3G 2W5

Courriel : [piccinin@ca.ibm.com](mailto:piccinin@ca.ibm.com)

**Objet : Prolongation du contrat RÉVISÉ - Appel d'offres n° 14-13461  
Acquisition de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur  
postes de travail**

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13461. Cette prolongation serait pour la période tel que spécifié ci-dessous, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville. Cette option est définie à l'appel d'offres cité en objet, dont voici l'extrait

« Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de six (6) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. »

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour la période allant jusqu'à 15 avril 2016, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 10 mars 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13461.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 20 février 2015 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

**Service de l'approvisionnement**  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
9515, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Bernard Boucher  
Agent d'approvisionnement II  
Tél. : 514 872-3573  
Télec. : 514 872-9693

BB/cd

c.c. Denis Brodrique

---

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13461, pour la période ci-dessus mentionnée, à compter de la date d'octroi par les instances concernées.

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13461, pour la période ci-dessus mentionnée, à compter de la date d'octroi par les instances concernées.

J'accepte la prolongation :

Lisa G. Piccinin  
Signature

23/07/2015  
Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Lisa G. Piccinin

Nom en lettres moulées

Madame Lisa Gabrielle Piccinin  
Directrice des services d'appoint  
SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS



**Dossier # : 1143838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur châssis de camion fournis par la Ville, avec option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14118;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 14:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les véhicules de ravitaillement en air respirable ont pour fonction l'approvisionnement de l'air respirable lors d'intervention sur le territoire de l'île de Montréal. Chaque pompier qui répond à une intervention doit endosser un appareil de protection respiratoire individuel (APRIA) muni d'un cylindre d'une capacité de 45 minutes d'autonomie. Les pompiers s'approvisionnent en cylindre à même ces véhicules lors d'intervention ou en caserne. Présentement, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) possède 4 véhicules de ravitaillement en air respirable répartis sur le territoire de l'île de Montréal, dont 1 véhicule qui agit à titre de remplacement lorsqu'un véhicule doit être immobilisé pour réparations.

Le présent dossier vise le remplacement de 3 de ces véhicules.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Bon de commande # 983972 - 20 août 2014**

Achat de 3 châssis de camion 4X2, pour camion de ravitaillement en air respirable à l'usage du SIM, marque-modèle FREIGHTLINER M2-106 2015, devis 38114A12, entente-cadre # 706217.

**CE07 1005 - 20 juin 2007**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de deux boîtes utilitaires pour le transport de bouteilles d'air respirable avec les équipements destinés à la fonction

sur le territoire du Service de Sécurité incendie de Montréal (SIM) et installés sur les véhicules.

### **CE05 5007 - 18 novembre 2005**

Autoriser une dépense de 205 248,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux châssis de camion 4 x 2 pour une unité de ravitaillement d'air respirable, de marque Sterling, modèle L 7500, année 2006, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

### **DESCRIPTION**

Les camions de ravitaillement en air respirable seront affectés en casernes et répondront aux interventions d'urgence de tout type sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces véhicules de type ravitaillement pourront contenir jusqu'à 200 cylindres d'air respirable, ainsi que certaines pièces d'équipement servant à l'intégrité des pompiers sur une intervention, soit des appareils de protection respiratoire individuel (APRIA) de réserve et des parties faciales de réserve. De plus, l'aménagement du véhicule prévoit un compartiment pour le déglacage des parties faciales en hiver.

Ces véhicules de ravitaillement seront munis d'un monte-charge qui permettra le déplacement de 3 chariots amovibles contenant 16 cylindres d'air respirable et permettant le remplissage de cylindres d'air sur les lieux d'interventions où l'accès est éloigné ou difficile avec un véhicule conventionnel. Ce même monte-charge permettra aussi le déplacement d'un chariot munis d'un dévidoir avec un boyau d'alimentation en air respirable de 300 pieds pour permettre l'accès à une victime hors d'atteinte.

### **JUSTIFICATION**

Dans le contexte où ce type de véhicule est constamment en déplacement, soit environ 16 heures par jour sur la route et présent pour les interventions majeures sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit s'assurer de la pérennité du renouvellement de sa flotte de véhicules.

La baisse des coûts d'entretien, la diminution des temps d'immobilisation, la stabilisation de la flotte de véhicules de remplacement entraîneront une amélioration de la disponibilité de la flotte active des véhicules.

Les 4 véhicules de ravitaillement en air respirable que le SIM possède sont les suivants :

<b># d'appel SIM</b>	<b># matricule</b>	<b>Année</b>
1605	387-06394	2006
1617	381-06379	2006
1672	381-06378	2006
1680	381-93064	1993

Les véhicules 1617, 1672 et 1680 seront mis au rancart et le véhicule 1605 sera conservé pour agir à titre de véhicule de remplacement lorsqu'un véhicule sera immobilisé pour réparations.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits requis au montant de 1 155 481.50 \$ \$ pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires sur châssis de camion fournis par la Ville sont prévus au PTI 2015 du Service du matériel roulant et des ateliers à même le programme de remplacement des véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Contrairement aux camions actuellement en usage pour cette fonction, ces nouveaux camions rencontrent la norme EPA2014 qui fixe les exigences les plus élevées à ce jour en matière de contrôle des particules fines et des gaz à effet de serre. Conséquemment, ces nouveaux camions permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 en étant certifiés EPA2014 et équipés des nouvelles technologies suivantes:

- Munis d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocif pour l'environnement et qui augmente le rendement des moteurs;
- Munis de filtre qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer une fiabilité des équipements;

- Assurer le maintien d'un niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Réduire les temps d'immobilisation des véhicules;
- Maintien d'une flotte de véhicules spécialisée à un niveau optimal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : Mars 2015;

- Émission du bon de commande : Avril 2015;
- Rencontre de démarrage avec le manufacturier : Avril 2015;
- Inspection chez le manufacturier avant la livraison : Octobre 2015;
- Livraison : Octobre 2015;
- Mise en service des véhicules : Novembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves TOUSIGNANT  
Chef aux opérations

**Tél :** 514 872-8281  
**Télécop. :** 514 872-7443

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Sylvain MIREAULT  
Chef de division

**Tél :** 514-872-4720  
**Télécop. :** 514-872-6894

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Tél :** 514-872-8420  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**Dossier # : 1143838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agit à titre de maître d'œuvre dans la gestion du budget corporatif 45M\$ (2015-2017). Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules des 19 arrondissements et services centraux. Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2015, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a manifesté le besoin d'acquérir trois boîtes utilitaires pour des camions de ravitaillement d'air (381-15061, 381-15069 et 381-15079). Ces trois acquisitions seront payées à même l'enveloppe budgétaire dédiée au SIM.

Appareils remplacés : 381-06378, 381-06379 et 381-93064.

**ANALYSE TECHNIQUE DE SOUMISSION****Devis technique : 38114A22**

Fourniture et installation d'une boîte utilitaire de type Walk-In/Walk Around en aluminium sur un châssis de camion fournis par la Ville.

Marque : Maxi-Métal  
Modèle : MTL-1600

Quantité : 3

**Conformité**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de la Direction générale adjointe – Services institutionnels s'est assuré de la conformité du produit offert par Maxi-Métal inc., et à ses exigences détaillées au devis technique de l'appel d'offres public 14-14118 (2 soum.).

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**



---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche  
**Tél : 514-868-3620**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Alain GAUVREAU  
Chef de division  
**Tél : 514-872-8614**  
**Division :**

**Dossier # : 1143838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soumissionnaires).

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

#### **Direction générale adjointe - Services institutionnels - Service de l'approvisionnement**

#### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

#### **Appel d'offres public no 14-14118**

**Titre : FOURNITURE ET INSTALLATION DE BOÎTES UTILITAIRES DE TYPE WALK-IN/WALK AROUND EN ALUMINIUM SUR DES CHÂSSIS DE CAMION FOURNIS PAR LA VILLE**

**Date de lancement : 15 décembre 2014**

**Date d'ouverture : 26 janvier 2015**

#### **Preneurs du cahier des charges (4):**

9081-0060 Québec inc. / Fourgon Élite  
Héloc Itée  
Industries Lafleur inc.  
Maxi-Métal inc.

#### **Soumissionnaires(2):**

Industries Lafleur inc.  
Maxi-Métal inc.

#### **Raisons de non-dépôt de soumissions :**

§ 9081-0060 Québec inc. / Fourgon Élite : Ne peut répondre à la norme de soudure

CWB47 exigée

§ Héloc inc : Aucun retour après plusieurs relances

**Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :**

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

**Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis :**

§ **Addenda no 1** : émis le 13 janvier 2015 par SÉAO, modification des délais de livraison exigés, annulation d'un article au devis technique ainsi que des précisions additionnelles concernant la pompe de liquide DEF.

**Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Maxi-Métal inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 28 janvier 2015.

Les propositions qui ont franchi avec succès la conformité administrative ont été évaluées en fonction du devis et des critères de spécifications techniques. La conformité technique est effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Trois (3) unités seront acquises suite à l'adjudication du contrat et l'option d'une unité additionnelle pourrait être acquise en 2017.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 10 des clauses particulières : « Le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. »



**Tableau des prix reçus :** [14-14118 tcp.pdf](#)

**Montant de l'offre:** 1 004 985,00 \$ + 50 249,25 \$ TPS (5 %) + 100 247,25 \$ TVQ (9,975%) = 1 155 481,50 \$

**Adjudicataire recommandé :**

D'accorder à Maxi-Métal inc. la commande au montant approximatif de **1 155 481,50 \$ incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de trois boîtes utilitaires avec équipements et accessoires, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-14118.

**Note :** L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél :** 514 872-1057

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Denis LECLERC  
C/S app.strat.en biens  
**Tél :** 514 872-5241  
**Division :**

<b>TITRE:</b> FOURNITURE ET INSTALLATION DE BOÎTES UTILITAIRES DE TYPE WALK-IN/WALK AROUND EN ALUMINIUM SUR DES CHÂSSIS DE CAMION FOURNIS PAR LA VILLE		<b>Ouverture des soumissions</b>			<b>No soumission</b>	
		<b>jour</b> 26	<b>mois</b> 1	<b>année</b> 2015	<b>14-14118</b>	
		Maxi-Métal inc.			Industries Lafleur inc.	
<b>Numéro de soumission</b>		<b>13282</b>			<b>13283</b>	
<b>Article</b>	<b>Qtée</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Motant total</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Motant total</b>	
1	Fourniture et installation de boîtes utilitaire de type walk-in/walk around en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville, selon les caractéristiques du devis ci-annexé.	3	334 995,00 \$	1 004 985,00 \$	347 507,00 \$	1 042 521,00 \$
2	<b>OPTION d'acquisition d'unité supplémentaire en 2017</b> Fourniture et installation de boîtes utilitaire de type walk-in/walk around en aluminium sur des châssis de camions fournis par la Ville, selon les caractéristiques du devis ci-annexé.	1	355 095,00 \$	355 095,00 \$	359 880,00 \$	359 880,00 \$
<b>TOTAL AVANT TAXES :</b>				1 360 080,00 \$		1 402 401,00 \$
<b>T.P.S. 5 % :</b>				68 004,00 \$		70 120,05 \$
<b>T.V.Q. 9,975 % :</b>				135 667,98 \$		139 889,50 \$
<b>MONTANT TOTAL :</b>				<b>1 563 751,98 \$</b>		<b>1 612 410,55 \$</b>
<b>CONDITION DE PAIEMENT :</b>		Net 30 jours			Net 30 jours	
<b>DÉLAI DE LIVRAISON :</b>						
<b>CLAUSE PÉNALITÉ ACTIVE:</b>		Oui			Oui	
<b>SIGNATURE :</b>		Oui			Oui	
<b>GARANTIE DE SOUMISSION :</b>		Oui			Oui	
<b>ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO</b>		Oui			Oui	
<b>VERIFICATIONS - AMF - RENA- REQ - DGEQ - LNF</b>		Oui			Oui	
<b>NEQ</b>		1165903171			1148865182	

Remarque :

Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par: Renée Veillette	<b>Jour</b>	<b>Mois</b>	<b>Année</b>
			2015

*Renée Veillette*

**Dossier # : 1143838006**

**Unité administrative responsable :**

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles

**Objet :**

Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances se limite à fournir les imputations budgétaires requises et à effectuer le virement de crédits requis au présent dossier.

Le coût maximal de cette dépense, est de 1 155 481.50 \$, toutes taxes incluses, pour lequel le budget requis est prévu au PTI 2015-2017 du SMRA.

Cette dépense, selon les informations énoncées au dossier, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations budgétaire et comptable présentées en pièce jointe.



[Information budgétaire SIM 3 boites utilitaires 2015 GDD 1143838006.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lyne LAMBERT  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-1093**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Sylvain LESSARD  
C/D conseil et soutien financier  
**Tél : 514 872-1985**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste

Conseil et soutien financier  
CSF-CDL  
Tél.: 514-872-4146

**Division :** Conseil et soutien financier - Point  
de service CDL

Numéro de dossier : 1143838006 Fourniture et installation de 3 boîtes utilitaires SIM

## INFORMATION BUDGÉTAIRE

### Imputation Agglo

Crédits: 1 055 109 \$ (Contrat: 1 155 482 \$)

Projet: 68102 – Programme ponctuel de remplacement de véhicules

Sous projet: 15 68102-112

Sous projet SIMON: 156904

Requérant: 33-01 Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA)

## INFORMATION COMPTABLE

### Provenance des crédits:

Agglomération 1 055 109 \$

Emprunt autorisé par règlement: RCG13-025

5001.5013025.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000

Un engagement de gestion **no CC43838006** au montant de **1 055 109 \$** est inscrit au compte de provenance.

Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées** au compte suivant :

### Imputation

Agglomération: 1 055 109 \$

5001.5013025.803401.02203.57401.000000.0000.156904.000000.32050.00000





**Dossier # : 1155035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-01 11:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses. Le projet SÉRAM est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (Réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015.
- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 2 car il s'agit de l'ajout de la fonctionnalité Bluetooth sur les radios portatives du SIM (Lot 3).
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase # 1 (Infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville et les étapes à autoriser dans le présent dossier :

**Étapes déjà autorisées :**

<b>Étapes terminées</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>Phase 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.</li></ul>	Août 2012	Novembre 2028
<b>Phase 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.</li></ul>	Jun 2013	Avril 2024
<b>Phase 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.</li></ul>	Jun 2013	Mai 2023

**Étapes à autoriser dans le présent dossier :**

	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
<b>Phase # 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses</li></ul>	Mars 2015	Mars 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0188 - 1 mai 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

## **DESCRIPTION**

Le STI désire acquérir la fonctionnalité Bluetooth pour les radios portatives (APX 6000 XE) du SIM qui concernent le lot 3 de l'appel d'offres public 12-12217 (entente contractuelle SIMON 887029 ). L'implantation de ladite fonctionnalité se fera directement sur chacun des TDU par la firme Motorola. Il est à noter que ce besoin n'avait pas été recensé lors de l'élaboration du cahier des charges techniques de la phase 2 du projet SÉRAM. L'acquisition de cette fonctionnalité n'occasionne aucun frais annuel d'exploitation.

## **JUSTIFICATION**

Un des plus importants enjeux ayant une incidence directement sur la sécurité des pompiers demeure la clarté des communications radio sur les lieux des interventions.

Le port de l'appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) est obligatoire sur les lieux de toute intervention qui se déroule dans un environnement qui présente un danger immédiat à la vie ou à la santé (IDLH). Le fait de parler à travers un masque d'APRIA empêche souvent la compréhension rapide et claire des messages.

Le SIM est actuellement en processus d'achat pour la prochaine génération d'APRIA et plusieurs fabricants commencent à développer des dispositifs de communications sans-fil intégrés aux masques des APRIA utilisant la technologie Bluetooth. Ces solutions permettent d'intégrer le microphone de la radio directement dans le masque grâce au lien Bluetooth, sans compromettre l'étanchéité faciale. De cette façon, le masque n'est plus une barrière à la captation claire de la voix par le microphone et contribue également à l'élimination du bruit ambiant, ce qui est un problème très important en milieu d'intervention incendie.

Actuellement, l'ensemble des radios portatives APX 6000XE du SIM sont regroupées et hors service en attendant une reprogrammation avec des mises à jour avant la redistribution et leur remise en service sur le réseau du SÉRAM. Le SIM désire saisir cette opportunité pour installer la fonctionnalité Bluetooth. Dans le cas contraire, les coûts de main-d'œuvre engendrés par la complexité logistique d'effectuer cette programmation plus tard, sur presque 800 radios portatives en service, seront très élevés car cette fonctionnalité ne peut être ajoutée par la fonction OTAP (Over the air programming). En effet, une intervention physique est requise sur chaque appareil.

Les accessoires Bluetooth, surtout en radiocommunications, seront bientôt des outils incontournables qui amélioreront directement la santé et la sécurité des pompiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale est de 87 381,00 \$, taxes incluses, et sera assumée par le budget de fonctionnement du SIM. Il est à signaler qu'aucun coût récurrent ne sera requis dans le cadre de ce dossier.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus du présent dossier, les principaux impacts se résument comme suit :

- Coûts de main-d'œuvre très élevés pour programmer la fonctionnalité Bluetooth plus tard lorsque les TDU sont redéployés sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal : 67 casernes et plusieurs bâtiments administratifs du SIM;
- Complexité logistique à retirer environ 800 TDU en service aux opérations incendie sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Report de l'opportunité à réduire un risque SST liée à l'incompréhension rapide et claire des messages radio critiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation de la dépense additionnelle par le CG : 26 mars 2015;
- Émission du bon de commande : Avril 2015;
- Programmation des radios portatives du SIM avec la fonctionnalité Bluetooth : Avril 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Richard LIEBMANN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI  
Contrôleur de projets

**Tél :** 514 872-8783  
**Télécop. :** 514 872-3964

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Daniel TÊTU  
Directeur du projet SÉRAM

**Tél :** 514 280-8521  
**Télécop. :** 514 872-3964

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jocelyne BOURGET  
Directrice par intérim

**Tél :** 514 872-7723  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1155035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information, Direction, Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

L'acquisition des solutions Bluetooth permettra, entre autres, l'intégration du microphone de la radio portative directement dans le masque de l'appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) des pompiers, éliminant ainsi un risque important à la sécurité du personnel par l'amélioration de la clarté des communications critiques sur les lieux des interventions.

Les radios portatives APX 6000XE sont nos liens de vie en radiocommunications pour au moins la prochaine décennie. Les accessoires Bluetooth, surtout en radiocommunications, seront bientôt des outils incontournables qui amélioreront directement la santé et la sécurité de nos pompiers.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Richard LIEBMANN  
Assistant-directeur - Planification stratégique et opérationnelle  
**Tél : 514 872-8011**

**ENDOSSÉ PAR**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint - Prévention et planification

Le : 2015-02-16

**Tél : 514 872-8420**  
**Division :**

**Dossier # : 1155035003**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI

**Objet :** Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Nous sommes d'avis que l'acquisition et l'installation de la fonctionnalité Bluetooth sur les radios portatives du SIM (modèle APX 6000 XE) constitue une modification accessoire au contrat avec Motorola Solutions Canada inc. (Appel d'offres public 12-12217, lot #3) et qu'elle n'en change pas sa nature quant à son objet, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et ville* . Par conséquent, la dépense additionnelle de 87 381 \$ peut être autorisée, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$ à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Chantal VILLENEUVE  
Avocate, Service des affaires juridiques  
**Tél : 514-872-1200**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-27

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire, Chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**



**Dossier # : 1155035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- D'autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

Le coût maximal de cette dépense additionnelle est 87 381,00 \$, taxes incluses, ou 79 790,50 \$ net des ristournes des taxes.

Aucun coût récurrent ne sera requis dans le cadre de ce dossier.

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2015 du Service de sécurité incendie de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat # 367512.

**Information budgétaire**

**Budget de fonctionnement**

Imputation :

	2015
1001.0010000.106017.02203.57402.014015 AF - Général - Agglomération/Section ressources informationnelles/Interventions - Séc. incendie/Achat de biens non capitalisés/Matériel de communication	79 790,50 \$

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Guy AUCOIN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières  
**Tél :** 514 872-4231

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Anne POIRIER  
Chef de division

**Tél :** 514 516-5877

**Division :** Dir. du conseil et du soutien  
financier.p.d.serv.séc.publique

**Dossier # : 1155035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.



Soumission de Motorola : [Soumission Bluetooth SIM signée 20150001.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI  
Contrôleur de projets

**Tél :** 514 872-8783  
**Télécop. :** 514 872-3964



## PROPOSITION DE PRIX FERME

DATE: 30 janvier 2015

DESTINAIRE: Ville de Montréal  
M. Daniel Tétu  
801, rue Brennan-2ème étage, bureau 2143  
Montréal, QC  
Téléphone: (514) 280-8521  
Courriel: daniel.tetu@ville.montreal.qc.ca

RÉF: TPS & TVQ EXCLUS

ARTICLE	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QTÉ	MSRP	ESCOMPTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	PRIX TOTAL OPTIONS
	QA00583AE	Add Bluetooth option to APX6000 XE - FLASHport® ADD: MISSION CRITICAL WIRELESS BLUETOOTH	800	195.00 \$	50%	95.00 \$	76,000.00 \$	
							76,000.00 \$	

Notes:

- 1 Les prix sont des prix escomptés pour la Ville de Montréal et excluent toutes taxes applicables.
- 2 La proposition est pour une quantité minimale de 700 unités
- 3 Termes de paiement: Le client convient de verser les paiements à Motorola dans les trente (30) jours de la date des factures.
- 4 Les factures sont émises au Client au moment où les équipements sont livrés.
- 5 La proposition est sujettie aux conditions standards de vente de Motorola, qui sont disponibles sur demande.
- 6 Proposition valide pour 60 jours de la date indiquée ci-haut.
- 7 La fonctionnalité Bluetooth pourra être installer sans frais additionnel au moment de faire la mise à niveau GPS déjà prévue.

Motorola Solutions Canada Inc.  
205 rue Viger Ouest, suite 100  
Montréal, QC, H2Z 1G2



**Dossier # : 1151029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération, pour un montant de 50 916,68 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-17 15:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1151029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux d'avancement des travaux de remplacement des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières est d'environ 75 % alors que les travaux devraient être terminés selon l'échéancier contractuel. Les raisons de ce retard sont multiples et sont imputables en grande partie aux difficultés rencontrées par les sous-traitants de l'entrepreneur général à obtenir les autorisations d'accès aux locaux du Service de police de Montréal (SPVM) et à la présence d'amiante.

Rappelons que les travaux s'effectuent le soir à la demande des clients et que l'accès à l'étage occupé par la section stationnement du SPVM n'est permis qu'aux personnes ayant préalablement fait l'objet d'une enquête de police. Dans cet édifice, tous les accès sont contrôlés et occupés par quatre services différents; l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, le SPVM, le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) et la Division de la sécurité relevant du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

À l'étape de la conception des plans et devis, nous avons effectué deux sondages sur des fenêtres types pour déterminer de quelle façon les nouvelles fenêtres pourraient être installées. La procédure envisagée n'affectait ni les murs de plâtre adjacents aux nouveaux cadres, ni les tablettes en bois au bas de celles-ci. L'intervention d'un consultant en environnement n'était donc pas à considérer dans ces conditions a alors conclu l'architecte. Ce n'est qu'une fois les travaux entamés que des soupçons de présence d'amiante ont été révélés par l'entrepreneur général. Les analyses effectuées ont confirmé la présence d'amiante dans le crépi cimentaire extérieur, dans le calfeutrage des fenêtres et des portes, à cela s'ajoute la présence de plomb dans la peinture. Les travaux effectués en condition d'amiante de risque faible à modéré nécessitent des délais d'exécution beaucoup plus longs que prévus. Conséquemment et faute de budget suffisant, les travaux ont été subdivisés en deux phases pour ne pas les retarder. La première, actuellement en cours, est financée à même les contingences du projet. La deuxième, prévue en février prochain, ne pourra débuter qu'une fois ce dossier entériné par les instances décisionnelles.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0367 21 août 2014 Autoriser une dépense de 1 638 642,91 \$, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'augmenter le contrat de Norgéreq Ltée de 195 457,50 \$ pour permettre la deuxième étape des travaux en cours de remplacement des fenêtres en condition d'amiante.

## **JUSTIFICATION**

Les analyses pour l'amiante dans les calfeutrages des portes et fenêtres, et le plomb dans la peinture, n'ont pas été réalisées à l'étape de conception des plans et devis, conséquemment les travaux en condition d'amiante n'étaient pas prévus dans les documents d'appel d'offres. Le montant disponible réservé aux imprévus ( $\pm$  142 490 \$) dans le cadre de ce projet est insuffisant pour couvrir l'ensemble des travaux restants ainsi que les risques qui y sont associés, il est donc requis de procéder à l'augmentation des sommes prévues au contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les deux directives de chantier totalisent 213 879,60 \$ de telle sorte que pour compléter les travaux un montant additionnel de 195 457,50 \$ est requis considérant le montant réservé aux imprévus pour ces deux phases (voir détails des coûts en pièces jointes). Coût de la dépense additionnelle 195 457,50 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 178 478,75 \$.

Les crédits requis pour augmenter le contrat de Norgéreq Ltée sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération et à 73,95 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la dépense additionnelle, les travaux de remplacement des fenêtres ne pourront être complétés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de dépense Mars 2015  
Poursuite et fin des travaux Avril 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7912  
**Télécop. :**

André CAZELAIS  
Chef de section  
Gestion immobilière - Corporatif  
Tél. : 872-2419

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3957  
**Télécop. :** 514 280-3597

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Tél :** 514 872-5844  
**Approuvé le :** 2015-02-13

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-17



**Dossier # : 1151029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Selon l'information contenue au sommaire décisionnel, un montant additionnel de 195 457,50\$, taxes incluses, est requis pour permettre au service de réaliser des travaux additionnels et imprévus liés à la présence d'amiante, laquelle a été découverte en voulant remplacer les fenêtres conformément à l'appel d'offres public, n°5720.

Ce montant additionnel représente moins de 13% de la valeur du contrat initial octroyé à l'entrepreneur, Norgéreq Ltée (ci-après « Norgéreq »).

Dans les circonstances, nous sommes d'avis que la modification proposée est un accessoire au contrat et que la modification ne change pas la nature du contrat, respectant ainsi les prescriptions de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

Le conseil d'agglomération est l'instance qui a octroyé le contrat à Norgéreq. Par conséquent, le conseil d'agglomération demeure compétent pour approuver les modifications audit contrat.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Michel S SIMARD  
Avocat - Droit contractuel  
Tél : 872-4582

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-05

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
Tél : 872-8323  
Division : Droit contractuel

**Dossier # : 1151029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'imputation budgétaire et le virement de crédits requis pour donner suite à la recommandation du service.

Le coût maximal de ce contrat, incluant les contingences et incidences , est de 1 762 855.07\$, toutes taxes incluses. Le montant additionnel pour les travaux supplémentaires demandés est de 195 457.50 \$ taxes incluses ou 178 478.75 \$ net de la ristourne de taxes.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous, après avoir opéré les virements budgétaires requis.

Le budget requis pour ce dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi selon les superficies occupées par les différents occupants du bâtiment:

<b>SERVICE GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE</b>					
		Taux de répartition du Service		Répartition de la dépense	
1500 Des Carrières	Superf.occupée	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
ex-Direction des immeubles	14,200%	53,100%	46,900%	7,54%	6,66%
Rosemont	60,700%	0,000%	100,000%	0,00%	60,70%
Matériel Roulant	13,970%	53,100%	46,900%	7,42%	6,55%
Police	11,090%	100,000%	0,000%	11,09%	0,00%

Superficie inoccupée	0,040%	0,000%	100,000%	0,00%	0,04%
				<b>26,05%</b>	<b>73,95%</b>

Selon le sommaire décisionnel, cet investissement est de compétence « agglomération » à hauteur de 26.05% puisque le bâtiment est occupé en partie par les Services de la gestion et planification immobilière, du matériel roulant et de la Police qui ont des compétences d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités.

Information budgétaire (en milliers de dollars)

Imputation aggro :

Projet : 66190 Programme de protection des cours de service  
 Sous-projet : 1466460 010 1500 des Carrières (0105)-Remplacement des fenêtres  
 Sous-projet Simon : 153980  
 Requérant : Service de la gestion et de la planification immobilière

Année 2015	Année 2016	Année 2017	Ult.	Total
47				47

Imputation corpo :

Projet : 66190 Programme de protection des cours de service  
 Sous-projet : 1466460 001 1500 des Carrières (0105)-Remplacement des fenêtres  
 Sous-projet Simon : 152026  
 Requérant : Service de la gestion et de la planification immobilière

Année 2015	Année 2016	Année 2017	Ult.	Total
132				132

Information comptable (en dollars)

Provenance

Provenance aggro (26,05%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5006057.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000 RCG 06-057 Protection des immeubles CG06 0563	46 493.71\$	50 916.68 \$

Provenance corpo (73,95%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7713014.802600.01909.57201.000000. 0000.112522.000000.98001.00000	131 985.04 \$	144 540.82 \$

13-014 Protection immeuble, installation sportive et  
aquatique CM13 0471

Un engagement de gestion **no CC51029002** au montant de **178 478.75 \$** a été pris aux comptes de provenance.

Un virement de crédits sera fait suite à l'approbation de ce dossier par **le conseil d'agglomération** aux comptes suivants :

Imputation

Imputation aggro (26,05%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5006057..803403.03107.57201.000000. 0000.153980.000000.21025.00000 PTI-SGPI . Construction d'infrastructures de voirie . Travaux de construction . 1500 des Carrières (0105)- Remplacement des fenêtres . Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Rénovation (D.V.25 ans)	46 493.71 \$	50 916.68 \$

Imputation corpo (73,95%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7713014.803403.03107.57201.000000. 0000.152026.000000.21025.00000 PTI-SGPI . Construction d'infrastructures de voirie . Travaux de construction . 1500 des Carrières (0105)- Remplacement des fenêtres . Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Rénovation (D.V.25 ans)	131 985.04 \$	144 540.82 \$

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Françoise TURGEON  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-2648

Co-auteur Denis Raymond 872 8533

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-05

Sylvain LESSARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-1985

**Division :** Conseil et soutien financier - Point  
de service CDL

**Dossier # : 1151029002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses



Détail des coûts : [Détails des coûts.pdf](#)



Dépense additionnelle : [Dépense additionnelle.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7912  
**Télécop. :**

André CAZELAIS  
Chef de section  
Gestion immobilière -  
Corporatif  
Tél. : 872-2419

**Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Remplacement des fenêtres et travaux connexes**

		<i>Taxes incluses</i>
Contingences prévues au contrat 14151		142 490,69 \$
Directives approuvées à ce jour		24 340,71 \$
Contingences disponibles au contrat 14151		118 149,98 \$
Estimation du coût des travaux - Phase 1		117 860,09 \$
Temps perdu (grève Ville)		3 267,80 \$
Estimation du coût des travaux - Phase 2		96 019,51 \$
Solde des contingences		-98 997,42 \$
Imprévus estimés pour les 2 phases		83 160,95 \$
Prolongation de chantier	10	13 299,13 \$
Budget requis		195 457,50 \$
Pourcentage du budget supp. / initial	12,47%	

**Projet:** Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Remplacement des fenêtres et travaux connexes

**Contrat:** 14151

**A.O.:** 5720

			TPS	TVQ	
Calcul du coût des travaux			5,0%	9,975%	Total
<b>Contrat</b>					
	%	\$			
Travaux forfaitaires					
Maçonnerie					
Mécanique	11,6%	144 109,00 \$	7 205,45 \$	14 374,87 \$	165 689,32 \$
Électricité	1,8%	21 790,00 \$	1 089,50 \$	2 173,55 \$	25 053,05 \$
Structure					
Électronique					
Architecture	86,6%	1 073 419,88 \$	53 670,99 \$	107 073,63 \$	160 744,63 \$
Sous-total	100,0%	1 239 318,88 \$	61 965,94 \$	123 622,06 \$	1 424 906,88 \$
Contingences	10,0%	123 931,89 \$	6 196,59 \$	12 362,21 \$	142 490,69 \$
<b>Total - Contrat initial</b>		<b>1 363 250,77 \$</b>	<b>68 162,54 \$</b>	<b>135 984,26 \$</b>	<b>1 567 397,57 \$</b>
<b>Dépense additionnelle</b>					
<b>Total de la dépense additionnelle (montant à autoriser)</b>		<b>170 000,00 \$</b>	<b>8 500,00 \$</b>	<b>16 957,50 \$</b>	<b>195 457,50 \$</b>
Ristourne TPS	100,00%		8 500,00 \$		
Ristourne TVQ	50,00%			8 478,75 \$	
<b>Dépense additionnelle après ristournes (montant à emprunter)</b>					<b>178 478,75 \$</b>
<b>Calcul du coût total des travaux incluant la dépense additio</b>					
		<b>1 533 250,77 \$</b>	<b>76 662,54 \$</b>	<b>152 941,76 \$</b>	<b>1 762 855,07 \$</b>
Ristourne TPS	100,00%		76 662,54 \$		76 662,54 \$
Ristourne TVQ	50,00%			76 470,88 \$	76 470,88 \$
<b>Coût net des travaux (contrat initial et dépense additionnelle)</b>					<b>1 609 721,65 \$</b>



**Dossier # : 1144474004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 2 188 112,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10167;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:28

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1144474004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Afin d'intéresser un grand nombre de soumissionnaires, les travaux d'architecture et de structure devant être réalisés au bâtiment principal de traitement de l'usine de Pierrefonds ont été répartis en quatre contrats suivant des secteurs distincts de l'usine ou le type de travaux :

AO 10166 : Travaux dans les secteurs des filtres et ozone Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10167 : Travaux dans le secteur des produits chimiques Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10168 : Travaux dans le secteur des ultraviolets Ouverture à venir

AO 10169 : Travaux de peinture Ouverture à venir

Le présent dossier porte sur le deuxième contrat (AO 10167) et il englobe les travaux d'architecture et de structure dans le secteur des produits chimiques. L'appel d'offres 10166 du premier contrat concernant les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone, a été lancé simultanément. Les résultats de cet appel d'offres sont

présentés dans le dossier décisionnel 1144474003. Quant aux deux autres appels d'offres (10168 et 10169), concernant les travaux dans le secteur des ultraviolets et les travaux de peinture, ils sont prévus pour l'été 2015.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

<b>Addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Pages</b>	<b>Objets</b>
# 1	14 novembre 2014	35	Nouvelle version du bordereau de soumission, du tableau de portes et cadres et de 3 plans d'architecture.
# 2	18 novembre 2014	23	Ajout d'une journée de visite ; nouvelle version du calendrier des travaux ; détails sur 2 plans de structure.
# 3	19 novembre 2014	11	Report de la date d'ouverture ; nouvelle version de la formule de soumission.
# 4	20 novembre 2014	6	Nouvelle version du tableau des finitions ; diverses précisions techniques suite à des questions.
# 5	24 novembre 2014	120	Ajouts de prescriptions pour des travaux en condition d'amiante ; diverses précisions techniques suite à des questions.

L'addendum # 3 reportait la date d'ouverture des soumissions du 26 novembre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 à la demande de certains preneurs et à la demande du Service du greffe en raison d'une grève planifiée, ce qui a porté la période d'appel d'offres à 25 jours.

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **SERVICES PROFESSIONNELS**

CE10 1839 - 24 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 349 528,47 \$, taxes incluses, pour le Programme de mise aux normes du procédé de l'usine production d'eau potable de Pierrefonds et approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses.

CG09 0309 - 27 août 2009 - Autoriser une dépense de 5 869 500 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs à des études et des projets de rénovation ou de construction de conduites principales d'aqueduc, d'usines, de réservoirs et de station de pompage et approuver un projet de convention par lequel le consortium Cima+/Dessau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 2 991 187,50 \$, taxes incluses.

### **LOTS DE CONSTRUCTION**

CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - (Lot C3-905).

CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - (Lot C3-507).

CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - (Lot C3-708).

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$ au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot T3-902).

CG09 0201 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat de 2 964 148,30\$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-405).

CG08 0118 - 3 avril 2008 - Octroyer un contrat de 15 385 659,37 \$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour la construction d'un nouveau réservoir à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-203).

## **DESCRIPTION**

Les travaux à effectuer dans les secteurs des produits chimiques consistent principalement à :

### **En architecture :**

- Démolir partiellement des éléments en maçonnerie;
- Surélever une partie du toit;
- Remplacer certaines sections de la toiture;
- Construire de nouveaux murs de maçonnerie et nouveaux murs-rideaux ;
- Remplacer et ajouter des portes;
- Remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond.

### **En structure :**

- Renforcer la toiture;
- Construire des passerelles, garde-corps et échelles;
- Construire un nouveau mur et une nouvelle dalle de béton;
- Aménager un escalier extérieur;
- Démolir partiellement des dalles et des bases de béton.

Le montant des contingences (285 405,93\$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira entre autres pour :

- des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- des imprévus liés aux travaux d'architecture;

- des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;
- des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 105 000,00 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 480 jours calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux :

- Pénalité pour retard : L'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard à terminer les travaux (minimum 200 \$ par jour de retard);
- Si une suspension totale des travaux décrétée par la Ville dure plus de 60 jours consécutifs, la Ville paiera à l'entrepreneur, à compter du 61e jour, un montant quotidien établi par une formule mentionnée dans le cahier des clauses administratives générales ou des frais raisonnables de démobilisation et de remobilisation, selon la méthode la moins coûteuse;
- Il n'y a aucune clause de bonification au devis pour une fin des travaux qui devancerait la date contractuelle.

## JUSTIFICATION

Suite à la publication de l'appel d'offres public 10167, il y a eu quatorze (14) preneurs des cahiers des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce joints (Voir fichier *AO 10167 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf*). Six (6) d'entre eux ont déposé leur soumission. Parmi les huit (8) preneurs qui n'ont pas soumissionné, on retrouve 6 entrepreneurs généraux et 2 sous-traitants (Armatures Bois-Francs spécialisé en acier d'armature et Beacon Roofing Supplies spécialisé en produits pour toiture). Les raisons invoquées par les six (6) entrepreneurs généraux qui n'ont pas déposé de soumission sont les suivantes : le manque de temps/trop occupés selon cinq d'entre eux et l'absence de réponse (prix) de leurs fournisseurs ou sous-traitants selon le sixième.

<b>Firmes n'ayant pas soumissionné</b>	<b>Raisons</b>
Constructions BSL inc.	Manque de ressources - leur seul estimateur était trop occupé
Groupe VIG inc.	Manque de ressources - énergie mise sur l'AO 10166
KF Construction inc.	Manque de temps et ne s'est pas présenté à la visite
Kingston Byers inc.	Manque de ressources (trop de soumissions à préparer)
L'Archevêque et Rivest Ltée	Pas reçu le prix de son sous-traitant en structure
Socomec Industriel	Manque de ressources - énergie mise sur l'AO 10166

Tous les soumissionnaires ont effectué une visite des lieux telle qu'exigée dans l'appel d'offres.

Une vérification des documents demandés dans l'appel d'offres a été effectuée (voir fichier *AO10167 - Vérification des documents soumis*) et a permis de juger l'ensemble des

soumissions conformes.

Les six (6) soumissions reçues conformes sont décrites ci-dessous :

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (15%)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Cosoltec inc.	1 902 706,20 \$	285 405,93 \$	2 188 112,13 \$
Construction Gamarco inc.	1 957 750,00 \$	293 662,50 \$	2 251 412,50 \$
St-Denis Thompson inc.	1 996 304,35 \$	299 445,65 \$	2 295 750,00 \$
Trempro Construction inc.	2 231 269,39 \$	334 690,41 \$	2 565 959,80 \$
Construction Arcade	2 293 751,25 \$	344 062,69 \$	2 637 813,94 \$
Procova inc.	2 782 395,00 \$	417 359,25 \$	3 199 754,25 \$
<b>Dernière estimation réalisée externe</b>	<b>2 208 360,47 \$</b>	<b>331 254,07 \$</b>	<b>2 539 614,54 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 523 133,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 011 642,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			46,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 351 502,41 \$
			- 13,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			63 300,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,89 %

Il peut être constaté que :

- l'estimation des professionnels externes (2 539 614,54 \$, taxes et contingences incluses) est presque identique à la moyenne des soumissions (2 523 133,77 \$), soit un écart de moins de 1%;
- l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation est de -13,84 % et que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 2,89 %, indiquant un prix avantageux pour la Ville du plus bas soumissionnaire suivi de très près par le deuxième et aussi par le troisième plus bas soumissionnaire.

Un écart de -351 502 \$ est donc noté entre la plus basse soumission et l'estimation ; cet écart s'établit à -265 844 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les contingences (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de -265 844 \$ sont les suivants:

- En charges générales : Écart de -135 187 \$

- En architecture : Écart de 53 242 \$

- En structure : Écart de -183 899 \$

Dans l'ensemble, le plus bas soumissionnaire a bien compris la portée générale des travaux de ce projet et a soumis un prix compétitif par rapport à l'estimation des professionnels. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Cosoltec inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes suivantes : la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 8108-2562-17), le registre des entreprises non admissibles (RENA) et le registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

La firme a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 28 octobre 2014 avec sa soumission. Dans le cadre du présent contrat, l'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais l'adjudicataire recommandé, Cosoltec inc., détient cette attestation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 188 113,00 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. La dépense totale de 2 293 113,00 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 105 000,00 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que d'autres travaux connexes tels que le nettoyage des lieux, des achats d'équipements spécialisés de sécurité et le contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 2 293 113,00 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 093 918,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévu au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 675 134,00 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 418 784,00 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 094
Subventions: part Ville de Montréal	1 675
Emprunt net	419

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal. L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de

développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seront les suivants:

- retarder la finalisation des travaux de mise aux normes de l'usine Pierrefonds, ce qui augmente le risque de panne d'équipements existants (dosage de produits chimiques) et pourrait ainsi compromettre la qualité de l'eau potable;
- retarder l'obtention de la conformité aux exigences de la réglementation québécoise sur la qualité de l'eau potable.
- entraîner des retards et des frais de compensation aux entrepreneurs des lots C3-507, C3-708, C3-905 et T3-902, en attente de la réalisation des travaux du présent contrat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : Mars 2015  
Début des travaux : Avril 2015  
Fin des travaux : Août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-18

André PÉPIN  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-4721  
**Télécop. :** 514 868-4275

Robert MALEK  
Chef de projets, Gestion de l'eau

**Tél :** 514 872-4503  
**Télécop. :** 514 868-4275

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2015-02-20



**Dossier # : 1144474004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Cet avis porte sur le volet architecture seulement.  
L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels externes pour le présent dossier est de -13.84 %. C'est un prix compétitif et favorable pour la Ville.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos MANZONI  
Chef de division - Gestion immobilière  
**Tél : 514 872-3957**

Danielle LAVIGNE  
Chef de division - Gestion immobilière - Agglomération  
Tél. 514 872-7977

Claire DUVAL  
GESTIONNAIRE IMMOBILIER  
Tél. 514 872-7827

**ENDOSSÉ PAR**

Michel NADEAU  
Directeur  
**Tél : 514 872-5488**

Le : 2015-02-19

**Division :**

**Dossier # : 1144474004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information budgétaire**

La dépense de 2 293 113,00 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 093 918,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 675 134,00 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 418 784,00 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

**Imputation agglo**

Projet : 58052 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet : 1458025001 MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-2  
 TECQ3  
 Sous-projet SIMON : 156063  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 058	940	0	0	1 998

Projet : 58052 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet : 1558052001 MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-406-2 Labo  
 TECQ3  
 Sous-projet SIMON : 156839  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
51	45	0	0	96

Total

1 109	985	0	0	2 094
-------	-----	---	---	-------

### **Information comptable**

#### **Provenance aggro**

		Crédits	Dépenses
Règlement	5030.5010024.802600.01909.57201.000000.		
RCG10-024	0000.115470.000000.98001.00000	2 093 918,00 \$	2 293 113,00 \$

Un engagement de gestion **no CC44474004** au montant de **2 093 918,00 \$** est inscrit au compte de provenance.

Le virement de crédits sera effectué aux comptes d'imputation suivants, suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées**.

#### **Imputation aggro**

MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-2 TECQ3

		Crédits	Dépenses
Travaux :	5030.5010024.802706.04101.57201.000000.		
	0000.156063.000000.14010.00000	1 998 039,00 \$	2 188 113,00 \$

MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-2 Labo TECQ3

		Crédits	Dépenses
Serv. Prof.	5030.5010024.802706.04101.54301.000000.		
	0000.156839.000000.14010.00000	95 879,00 \$	105 000,00 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél :** 2-2648

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Conseil et soutien financier  
CSF-Service de l'eau  
Tél.: 514-872-4146

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-20

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél :** 2-5878

**Division :** Direction du Conseil et soutien  
financier/ PS-Eau

**Dossier # : 1144474004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

**Liste des preneurs du cahier des charges :**



[AO 10167 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf](#)

**Lettres de recommandation :**



[Rapport de soumission-architecture AO10167-PC-signé.pdf](#)



[AO10167 - Structure - Lettre produits chimiques.pdf](#)

**Calcul des crédits :**



[1144474004-1458025001-156063.xls](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André PÉPIN  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-4721

**Télécop. :** 514 868-4275



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats  
d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



Numéro : 10167

Numéro de référence : 832363

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'architecture et structure des secteurs des produits chimiques - Usine de Pierrefonds



Organisation

Contact

Date et heure  
de  
commande

**Addenda  
envoyé**



Armatures Bois-Francis  
Inc (ABF)  
249 boul de la  
Bonaventure  
Victoriaville, QC, G6T  
1V5  
<http://www.abf-inc.com>  
NEQ : 1143798842

Madame  
Geneviève  
Beaudoin  
Téléphone : 819  
758-7501  
Télécopieur : 819  
758-7629

**Commande  
: (867300)**  
2014-11-06 9  
h 40  
**Transmission**  
:  
2014-11-06 9  
h 40

2379363 - AO-  
10167-Addenda1-  
Devis arch  
2014-11-14 10 h 42  
- Courriel  
2379364 - AO-  
10167-Addenda1-  
Plan arch  
2014-11-14 15 h 50  
- Messagerie  
2380138 - 10167-  
Addenda2-DC  
2014-11-18 16 h 57  
- Courriel  
2380460 - Addenda  
no 3 - Soum.  
10167.pdf  
2014-11-19 14 h 37  
- Courriel  
2380728 - 10167-  
Addenda4-DC  
2014-11-20 13 h 46  
- Courriel  
2381298 - 10167-  
Addenda 5-DC  
2014-11-24 13 h -  
Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Beacon Roofing Supplies 13145, Prince-Arthur Montréal, QC, H1A1A9 NEQ : 1148679104	<a href="#">Madame Chantal Globensky</a> Téléphone : 514 498-3967 Télécopieur : 514 498-7045	<b>Commande</b> : <b>(873670)</b> 2014-11-24 16 h 35 <b>Transmission</b> : 2014-11-24 16 h 35	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 16 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Arcade 1200, rue Bernard- Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	<a href="#">Monsieur Michel Lehoux</a> Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur : 514 881-1255	<b>Commande</b> : <b>(867658)</b> 2014-11-07 7 h 01 <b>Transmission</b> : 2014-11-07 7 h 01	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 48 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf

2014-11-19 14 h 37  
 - Courriel  
 2380728 - 10167-  
 Addenda4-DC  
 2014-11-20 13 h 46  
 - Courriel  
 2381298 - 10167-  
 Addenda 5-DC  
 2014-11-24 13 h -  
 Courriel  
 Mode privilégié  
 (devis) : Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié  
 (plan) : Courrier  
 électronique

<input type="checkbox"/>	Construction Gamarco 3845 Leman Laval, QC, H7E 5A6 NEQ : 1143791698	<a href="#">Monsieur Petar Lukov</a> Téléphone : 450 664-2131 Télécopieur : 450 664-1533	<b>Commande</b> : <b>(869233)</b> 2014-11-12 9 h 37 <b>Transmission</b> : 2014-11-12 10 h 08	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 53 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de- Desmaures, QC, G3A 2E5 <a href="http://www.bsl.qc.ca">http://www.bsl.qc.ca</a> NEQ : 1141120692	<a href="#">Monsieur François Auger</a> Téléphone : 418 687-4447 Télécopieur : 418 688-3237	<b>Commande</b> : <b>(867860)</b> 2014-11-07 11 h 18 <b>Transmission</b> : 2014-11-07	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 43 - Télécopie 2379364 - AO- 10167-Addenda1-



11 h 56

Plan arch  
 2014-11-14 15 h 47  
 - Messagerie  
 2380138 - 10167-  
 Addenda2-DC  
 2014-11-18 16 h 58  
 - Télécopie  
 2380460 - Addenda  
 no 3 - Soum.  
 10167.pdf  
 2014-11-19 14 h 38  
 - Télécopie  
 2380728 - 10167-  
 Addenda4-DC  
 2014-11-20 13 h 47  
 - Télécopie  
 2381298 - 10167-  
 Addenda 5-DC  
 2014-11-24 13 h 44  
 - Messagerie  
 Mode privilégié  
 (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié  
 (plan) : Messagerie  
 (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Cosoltec Inc 3131 boul Saint-Martin O Bureau 400 Laval, QC, H7T 2Z5 NEQ : 1147240098	<a href="#">Monsieur François Lambert</a> Téléphone : 450 682-0000 Télécopieur : 450 682-6400	<b>Commande</b> : <b>(868103)</b> 2014-11-07 16 h 32 <b>Transmission</b> : 2014-11-07 16 h 38	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 43 - Télécopie 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 45 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 59 - Télécopie 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 15 h 08 - Télécopie 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 47 - Télécopie 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h 44 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

☐	<p>Groupe VIG Inc.. 8032, Rue Berri Montréal, QC, H2R 2H3 <a href="http://info@groupevig.com">http://info@groupevig.com</a> NEQ : 1161962213</p>	<p><a href="#">Monsieur Patrick Vignola</a> Téléphone : 514 388-0104 Télécopieur : 514 388-2184</p>	<p><b>Commande : (869750)</b> 2014-11-13 9 h 05 <b>Transmission :</b> 2014-11-13 9 h 59</p>	<p>2379363 - AO-10167-Addenda1-Devis arch En cours d'envoi - Télécopie 2379364 - AO-10167-Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 52 - Messagerie 2380138 - 10167-Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 58 - Télécopie 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 15 h 12 - Télécopie 2380728 - 10167-Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 47 - Télécopie 2381298 - 10167-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h 47 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
☐	<p>KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa. 201 Laval, QC, H7P 4K9 NEQ : 1160669041</p>	<p><a href="#">Monsieur MUSTAPHA BAKKALI</a> Téléphone : 450 681-8338 Télécopieur : 450 681-7612</p>	<p><b>Commande : (868849)</b> 2014-11-11 12 h 42 <b>Transmission :</b> 2014-11-11 13 h 50</p>	<p>2379363 - AO-10167-Addenda1-Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO-10167-Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 53 - Messagerie 2380138 - 10167-Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167-Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167-</p>

Addenda 5-DC  
2014-11-24 13 h -  
Courriel  
Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) : Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	Kingston Byers Inc 9100 rue Elmslie Montréal, QC, H8R 1V6 NEQ : 1143009521	<a href="#">Monsieur Frank Ballerini Kingston Byers</a> Téléphone : 514 365-1781 Télécopieur : 514 365-7875	<b>Commande</b> : <b>(867682)</b> 2014-11-07 8 h 27 <b>Transmission</b> : 2014-11-07 8 h 27	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 51 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	L'Archevêque et Rivest Ltée 96 boul Industriel Repentigny, QC, J6A 4X6 NEQ : 1163230627	<a href="#">Monsieur Sylvain Rivest</a> Téléphone : 450 581-4480 Télécopieur : 450 581-1134	<b>Commande</b> : <b>(866832)</b> 2014-11-05 10 h 46 <b>Transmission</b> : 2014-11-05 11 h 19	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 50 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel

2380460 - Addenda  
no 3 - Soum.  
10167.pdf  
2014-11-19 14 h 37  
- Courriel

2380728 - 10167-  
Addenda4-DC  
2014-11-20 13 h 46  
- Courriel

2381298 - 10167-  
Addenda 5-DC  
2014-11-24 13 h -  
Courriel

Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) : Courrier  
électronique

<input type="checkbox"/>	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 <a href="http://www.procova.ca">http://www.procova.ca</a> NEQ : 1143985894	<a href="#">Monsieur Étienne Archambault</a> Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	<b>Commande : (869500)</b> 2014-11-12 14 h 43 <b>Transmission</b> : 2014-11-12 15 h 20	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 51 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Saint-Denis Thompson Inc.. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6	<a href="#">Monsieur Serge Marchand</a> Téléphone : 514 523-6162	<b>Commande : (867515)</b> 2014-11-06 14 h 15	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 43

NEQ : 1144491694	Télécopieur : 514 528-1880	<b>Transmission</b> : 2014-11-06 14 h 35	- Télécopie 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 48 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 17 h - Télécopie 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 15 h 12 - Télécopie 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 47 - Télécopie 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3 NEQ : 8104384633	<a href="#">Madame Josée Arseneault</a> Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	<b>Commande</b> : <b>(870546)</b> 2014-11-14 14 h 07 <b>Transmission</b> : 2014-11-14 14 h 07	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-14 14 h 07 - Téléchargement 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-14 15 h 49 - Messagerie 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167- Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	<p>Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 NEQ : 1165135550</p>	<p><a href="#">Madame Karine Maily</a> Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450</p>	<p><b>Commande : (869335)</b> 2014-11-12 10 h 53 <b>Transmission :</b> 2014-11-12 11 h 33</p> <p>2379363 - AO-10167-Addenda1-Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO-10167-Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 52 - Messagerie 2380138 - 10167-Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel 2380728 - 10167-Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 46 - Courriel 2381298 - 10167-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 NEQ : 1165135550</p>	<p><a href="#">Madame Karine Maily</a> Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450</p>	<p><b>Commande : (869422)</b> 2014-11-12 12 h 44 <b>Transmission :</b> 2014-11-12 12 h 44</p> <p>2379363 - AO-10167-Addenda1-Devis arch 2014-11-14 10 h 42 - Courriel 2379364 - AO-10167-Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 49 - Messagerie 2380138 - 10167-Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 57 - Courriel 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-19 14 h 37 - Courriel</p>

2380728 - 10167-  
Addenda4-DC  
2014-11-20 13 h 46  
- Courriel

2381298 - 10167-  
Addenda 5-DC  
2014-11-24 13 h -  
Courriel

Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) : Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal - Direction du greffe. 275 rue Notre-Dame Est Suite R-134 Montréal, QC, H2y 1c6 NEQ :	<a href="#">Madame MEYRANIE ST- HILAIRE</a> Téléphone : 514 872-0509 Télécopieur : 514 872-5655	<b>Commande</b> : <b>(873142)</b> 2014-11-21 16 h 04 <b>Transmission</b> : 2014-11-21 16 h 04	2379363 - AO- 10167-Addenda1- Devis arch 2014-11-21 16 h 04 - Téléchargement 2379364 - AO- 10167-Addenda1- Plan arch 2014-11-21 16 h 04 - Téléchargement 2380138 - 10167- Addenda2-DC 2014-11-21 16 h 04 - Téléchargement 2380460 - Addenda no 3 - Soum. 10167.pdf 2014-11-21 16 h 04 - Téléchargement 2380728 - 10167- Addenda4-DC 2014-11-21 16 h 04 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
--------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des  
appels d'offres du  
Gouvernement du  
Québec.

Les avis publiés sur le site

**Besoin d'aide?**

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

**Service clientèle**

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

**À propos**

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions  
d'utilisation](#)

**Partenaires**



proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises non admissibles](#)

[Autorité des marchés financiers](#)

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2014 Tous droits réservés



Le 12 décembre 2014

**Mme Claire Duval, ing.**  
 Gestionnaire immobilier  
 Ville de Montréal  
 Division gestion immobilière  
 Section administration immobilière - Agglomération  
 303, rue Notre-Dame Est, 3e étage  
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**OBJET : Analyse des soumissions et recommandation en architecture**  
**«Usine de production d'eau potable de Pierrefonds (3227)**  
**Travaux d'architecture et structure des secteurs des produits chimiques»**  
**Appel d'offres : 10167 / Contrat : MNU-2014-06 / Mandat : 16092-2-005**  
**Notre dossier : 10-684**

Madame,

Suite à l'ouverture des soumissions du 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente notre analyse et recommandation accompagnée du formulaire « Analyse des soumissions » dûment complété et d'un tableau comparatif des prix soumis par chacun des soumissionnaires.

Sur les six (6) soumissions reçues qui ont été déposées, toutes ont été jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission. Deux soumissions présentent des non-conformités mineures, qui sont détaillées dans le formulaire « Analyse de soumission » (ADS) de la Ville de Montréal, joint avec la présente lettre.

Le plus bas soumissionnaire conforme est « Cosoltec inc. » avec un montant proposé de 2 188 112,13 \$ (taxes incluses). Pour la liste et le montant proposé par les autres soumissionnaires se référer au formulaire « Analyse des soumission ».

**Explications des écarts avec le plus bas soumissionnaire conforme par chapitre :**

- Chapitre 00 et 1 : Charges générales et clauses particulières au contrat  
 Écart favorable de 151 716,11 \$.

Dans notre estimation, le pourcentage global accordé aux charges générales et clauses particulières est de l'ordre de 24,18% par rapport aux divisions techniques (chapitre 2 et 3). Le plus bas soumissionnaire présente un pourcentage global de 15,52 %. Nous comprenons que le plus bas soumissionnaire n'a pas jugé que les conditions de mise en œuvre complexes du contrat (multiples lots et calendrier fragmenté) étaient de nature à entraîner de surcoût de logistique, car son pourcentage se compare à des pourcentages considérés conformes pour des contrats sans enjeu particulier de mise en œuvre.

Les valeurs considérées pour analyse aux chapitres 00 et 1 comprennent l'architecture et la structure.

**Chapitre 2 :**

- **Division 1** Conditions générales particulières en architecture  
 Écart non favorable de 16 529,00 \$.  
 Considérant la subjectivité de l'évaluation de cette division selon la perception et le jeu des prix de chaque soumissionnaire, l'écart peut être jugée négligeable, d'autant plus que cette marge affecte pour moins de 1% du montant de la proposition totale.
  
- **Division 2** Aménagement du terrain  
 Écart non favorable négligeable de 9 482,00 \$.
  
- **Division 4** Ouvrages de maçonnerie  
 Écart favorable négligeable de 6 800 \$.  
 En incluant dans l'analyse de cette division, les ancrages et armatures qui sont évalués dans la partie structure de la proposition, on arrive à un écart négligeable d'environ 6%.
  
- **Division 5** Ouvrages métalliques  
 Écart non favorable négligeable de 8 385,00 \$.  
 La majeure partie de l'écart avec l'estimation se trouve dans la section 05410, qui est une section connexe à d'autres travaux, donc souvent ventilé de façon très diverse selon les entrepreneurs. Mis à part cela pour le gros des ouvrages métalliques, il y a un écart tout-à-fait acceptable d'environ 8%.
  
- **Division 6** Ouvrage en bois et plastique  
 Écart non favorable de 9 795,00 \$.  
 Le plus bas soumissionnaire se trouve dans la moyenne basse des soumissionnaires. Malgré un écart notable avec l'estimation, il se compare favorablement par rapport aux autres soumissionnaires qui l'ont exagérément évalué.
  
- **Division 7** Isolant calorifuge et hydrofuge  
 Écart non favorable de 40 583,00 \$.  
 Le plus bas soumissionnaire semble avoir surévalué sa proposition pour cette division. Il se trouve dans la marge haute des soumissionnaires. Pour étayer cette hypothèse, il faut remarquer que la moyenne des soumissionnaires montre un écart d'environ 2,5 % avec l'estimation.
  
- **Division 8** Portes et fenêtres  
 Écart favorable négligeable de 1 165,00 \$.
  
- **Division 9** Produits de finition  
 Écart non favorable de 20 462,00 \$.  
 L'écart est considérable avec l'estimation, en particulier pour les travaux de céramique. Sur cet aspect, quatre autres soumissionnaires présentent des évaluations proches des nôtres, il est possible que le plus bas soumissionnaire ait mal compris la quantité de ces travaux.
  
- **Autres considérations**  
 Dans l'ensemble, la proposition pour les travaux d'architecture du plus bas soumissionnaire est proche de notre estimation, un écart de global de 69 771 \$, ce qui représente 10 % de la portion architecture des travaux et 3,63 % du montant global de la soumission. Cela permet de croire qu'il a bien compris la portée générale des travaux de ce projet.

### Recommandation

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « Cosoltec inc. » au montant de 2 188 112,13 \$ (valeur du contrat incluant travaux contingents et taxes).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Réal Paul, architecte

RP/wd

p.j.

c.c. : Mr André Pépin, ing., Chef d'équipe, Direction de l'eau potable

Le 11 décembre 2014

**Monsieur André Pépin, ing.**

Chef d'équipe  
Ville de Montréal  
Direction de l'eau potable  
Complexe Ingénierie  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds

**Titre :** Travaux d'architecture et structure des produits chimiques

**Contrat n° :** MNU-2014-06

**Mandat n° :** 16092-2-005

**Objet :** Analyse des soumissions et recommandation

---

Monsieur,

Depuis 2008, la Ville de Montréal procède à des travaux de mises aux normes de ses usines de production d'eau potable. L'usine de traitement d'eau potable située à Pierrefonds fait partie des usines touchées par ces mises à niveau. Les travaux à réaliser à cette usine ont été divisés en plusieurs lots. Plusieurs de ces lots sont terminés et d'autres à venir. Or, parmi ces lots, le lot C3-406 a fait l'objet de trois appels d'offres distincts, mais n'a toujours pas pu être octroyé. Un mandat a été octroyé à la firme Dessau qui a subdivisé le lot C3-406 en trois lots : filtres et ozone; produits chimiques; ultraviolet.

La présente analyse concerne le secteur Produits chimiques.

## 1. Analyse des soumissions

Pour cet appel d'offres, six (6) entrepreneurs ont présenté des soumissions représentées dans le tableau 1.1.

...2

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds  
**Titre :** Travaux d'architecture et structure des produits chimiques  
**Contrat n° :** MNU-2014-06  
**Mandat n° :** 16092-2-005

Le 11 décembre 2014

<b>Tableau 1.1 : Résultats des soumissions des entrepreneurs</b>		
<b>Entrepreneurs soumissionnaires</b>	<b>Estimation pour la structure</b>	<b>Estimation totale (architecture et structure)</b>
Cosoltec inc.	661 201,00 \$	2 188 112,13 \$
Construction Gamarco inc.	622 110,00 \$	2 251 412,50 \$
St-Denis Thompson	735 000,00 \$	2 295 750,00 \$
Trempro Construction inc.	658 059,00 \$	2 565 959,80 \$
Construction Arcade	560 200,00 \$	2 637 813,94 \$
Procova inc.	647 700,00 \$	3 199 754,25 \$

Pour la partie structure, six (6) des coûts présentés sont inférieurs au coût de **845 100 \$** estimé par notre firme. Notre estimation était donc supérieure à celle de l'ensemble des entrepreneurs. Par contre, lorsque nous regardons le coût de l'estimation totale (architecture et structure), trois (3) des coûts présentés sur six (6) sont inférieurs au coût de **2 539 614,54 \$** estimé par les professionnels.

Les écarts observés pour l'estimation totale se justifient en partie par le fait que certains items, déjà pris en compte en architecture aient été repris en structure ou vice versa. À titre d'exemple, pour la division 04 – ouvrage de maçonnerie, le coût estimé est de 103 800 \$ en architecture et de 0 \$ en structure, tandis que les entrepreneurs ont donné des coûts pour chacune des disciplines.

Pour ce qui est de la section 066100 – Éléments en plastique renforcé de fibre de verres, le coût estimé (357 250 \$) était basé sur nos connaissances des conditions du marché à ce moment-là. En réévaluant les coûts, auprès d'un fournisseur, il paraît clair que nous avons surestimé ce coût et que celui-ci devrait être plus près du 162 000 \$.

En modifiant le coût pour cette section, nous obtenons un total de 649 850 \$ en structure. Ce nouveau montant arrive très près de la moyenne des coûts en structure (647 378.33\$) pour l'ensemble des soumissionnaires.

Lorsque nous comparons l'estimation totale des professionnels, en y incluant la révision pour la section 066100 mentionnée ci-dessus, nous arrivons à une somme de 2 281 452,55 \$, tandis que la moyenne des estimations déposées par les soumissionnaires est de 2 387 809.67\$, en excluant l'estimation de l'entrepreneur Procova Inc (3 199 754.25\$) qui est largement supérieure aux soumissions déposées. Nous jugeons acceptable l'écart d'environ 4% qui découle de cette comparaison.

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds  
**Titre :** Travaux d'architecture et structure des produits chimiques  
**Contrat n° :** MNU-2014-06  
**Mandat n° :** 16092-2-005

Le 11 décembre 2014

## 2. Conclusion et recommandation

Selon les soumissions reçues des différents entrepreneurs, par la ville, Cosoltec inc. a fourni pour l'estimation totale, la soumission la moins coûteuse des six (6).

Cette soumission est 4% moins élevée que le coût estimé révisé (2 281 452.55\$) et semble suivre la même tangente que les soumissions des autres entrepreneurs. Une différence de 63 300 \$ a été remarquée entre la soumission de Cosoltec inc. et celle du deuxième soumissionnaire le moins élevé. Cette différence représente un écart de 3% par rapport au deuxième soumissionnaire.

Sur la base des documents ayant servi à notre analyse, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entrepreneur Cosoltec inc.

Nous espérons que le tout sera conforme à vos attentes. Si, toutefois, de plus amples renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Bastien, ing.  
Structure - Bâtiments

PB/cl

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474004  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	1,158,412.30	1,029,699.83			2,188,112.13
<b>Total contrat</b>	<b>1,158,412.30</b>	<b>1,029,699.83</b>	-	-	<b>2,188,112.13</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI	55,588.24	49,411.76			105,000.00
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>55,588.24</b>	<b>49,411.76</b>	-	-	<b>105,000.00</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	1,214,000.54	1,079,111.59	-	-	2,293,112.13
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>1,214,000.54</b>	<b>1,079,111.59</b>	-	-	<b>2,293,112.13</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	1,108,544.31	985,372.72	-	-	2,093,917.02
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>1,108,544.31</b>	<b>985,372.72</b>	-	-	<b>2,093,917.02</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	886,835.45	788,298.17	-	-	1,675,133.62
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>886,835.45</b>	<b>788,298.17</b>	-	-	<b>1,675,133.62</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	627,879.50	558,115.11	-	-	1,185,994.60
SUBD	258,955.95	230,183.07	-	-	489,139.02
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>886,835.45</b>	<b>788,298.18</b>	-	-	<b>1,675,133.62</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	221,708.86	197,074.54	-	-	418,783.40
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>221,708.86</b>	<b>197,074.54</b>	-	-	<b>418,783.40</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :  
 SIMON:

BRUT	1,109	985	-	-	2,094
SUBC	628	558	-	-	1,186
SUBD	259	230	-	-	489
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	222	197	-	-	419

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474004  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :1458025001

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	1,158,412.30	1,029,699.83			2,188,112.13
<b>Total contrat</b>	<b>1,158,412.30</b>	<b>1,029,699.83</b>	-	-	<b>2,188,112.13</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	-	-	-	-	-
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	1,158,412.30	1,029,699.83	-	-	2,188,112.13
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>1,158,412.30</b>	<b>1,029,699.83</b>	-	-	<b>2,188,112.13</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	1,057,784.84	940,253.19	-	-	1,998,038.03
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>1,057,784.84</b>	<b>940,253.19</b>	-	-	<b>1,998,038.03</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	846,227.87	752,202.55	-	-	1,598,430.42
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>846,227.87</b>	<b>752,202.55</b>	-	-	<b>1,598,430.42</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	599,129.33	532,559.41	-	-	1,131,688.74
SUBD	247,098.54	219,643.15	-	-	466,741.69
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>846,227.87</b>	<b>752,202.56</b>	-	-	<b>1,598,430.43</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-			-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	211,556.97	188,050.63	-	-	399,607.60
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>211,556.97</b>	<b>188,050.63</b>	-	-	<b>399,607.60</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :1458025001  
 SIMON: 156063

MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT  
 C3-406-2 TECQ3

BRUT	1,058	940	-	-	1,998
SUBC	599	533	-	-	1,132
SUBD	247	220	-	-	467
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	212	188	-	-	400



DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474004  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :1458052001

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI					-
<b>Total contrat</b>	-	-	-	-	-
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI	55,588.24	49,411.76			105,000.00
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>55,588.24</b>	<b>49,411.76</b>	-	-	<b>105,000.00</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	55,588.24	49,411.76	-	-	105,000.00
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>55,588.24</b>	<b>49,411.76</b>	-	-	<b>105,000.00</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	50,759.47	45,119.53	-	-	95,879.00
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>50,759.47</b>	<b>45,119.53</b>	-	-	<b>95,879.00</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	40,607.57	36,095.62	-	-	76,703.20
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>40,607.57</b>	<b>36,095.62</b>	-	-	<b>76,703.20</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	28,750.16	25,555.70	-	-	54,305.86
SUBD	11,857.42	10,539.93	-	-	22,397.35
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>40,607.58</b>	<b>36,095.63</b>	-	-	<b>76,703.21</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-			-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	10,151.89	9,023.90	-	-	19,175.78
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>10,151.89</b>	<b>9,023.90</b>	-	-	<b>19,175.78</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :1458052001  
 SIMON: 156839

MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-  
 406-2 Labo TECQ 3

BRUT	51	45	-	-	96
SUBC	29	26	-	-	54
SUBD	12	11	-	-	22
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	10	9	-	-	19

**Dossier # : 1151029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières;
2. d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$ , taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-23 11:36

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La valeur du contrat initial faisant l'objet de ce dossier était de 959 254,56 \$ et a été octroyé le 23 août 2012 pour mettre en oeuvre le programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Le contrat a fait l'objet d'un amendement pour le porter à 1 214 499,06 \$ (voir décisions antérieures). Le mandat confié aux professionnels comporte différentes phases allant des expertises parfois nécessaires à la définition détaillée des projets, à la conception des plans et devis, à la surveillance et au suivi des travaux de construction. Sur les huit projets engagés, six sont terminés et les deux autres sont à différentes phases d'avancement (voir tableau de suivi des projets en pièces jointes) et devraient être complétés au courant de l'année 2015.

Le montant alloué en services professionnels pour les travaux de la Voûte du Mont-Royal est suffisant pour clore ce projet. Il ne subsiste dans ce contrat que le projet visant à reloger les ateliers de menuiserie du 200 Bellechasse dans une partie du garage des Carrières et dont le taux d'avancement des travaux en cours est d'environ 75 %. Pour clore ce projet et répondre aux attentes du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), il faut réaliser deux changements importants, soit le nivellement du plancher de la partie centrale du garage des Carrières et l'installation d'une nouvelle entrée d'eau, ce qui entraîne des services supplémentaires nécessaires à la surveillance de ces travaux.

Les contingences, incluses au contrat de services professionnels, ont servi principalement à couvrir les contingences du projet de construction. Le solde des incidences est insuffisant (voir tableau de suivi des projets) pour envisager de les transférer au contrat.

Les honoraires des professionnels sont payés à pourcentage du coût réel des travaux et, à ce titre, les imprévus reliés à la nature des travaux en cours ont été conséquents jusqu'à

présent, néanmoins le solde des honoraires est suffisant pour assurer les services professionnels jusqu'à la fin des travaux.

Ce dossier est en rapport avec les deux changements importants décrits au dossier visant à majorer le contrat de l'entrepreneur général (1141029006), l'un provenant d'une demande du SMRA pour le nivellement de la dalle et l'autre pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau afin de répondre aux normes en termes de protection incendie (débit d'eau à l'entrée du bâtiment insuffisant).

Ces travaux supplémentaires doivent être supervisés par les mêmes professionnels qui sont actuellement à l'oeuvre.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0170 23 février 2015 Autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses  
CG14 0136 27 mars 2014 Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs et approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à approuver l'avenant no 2 du contrat de Héloïse Thibodeau et Cima pour leur permettre d'assurer les services professionnels durant les travaux de construction pour le nivellement du plancher de la partie centrale du garage des Carrières et pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau. Ces deux changements majeurs font l'objet d'un autre dossier (1141029006) et ne peuvent se concrétiser sans l'augmentation du contrat de Hulix construction.

Toutes les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du budget maximum qui augmente de 88 355,99 \$, le faisant passer de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05, taxes incluses.

### **JUSTIFICATION**

Lancer un appel d'offres de services professionnels uniquement pour la surveillance de chantier ne ferait que retarder de plusieurs mois le début des travaux pour ces deux changements.

Un tel appel d'offres risque de n'attirer que peu de soumissionnaires, car les firmes d'architectes et d'ingénieurs sont très réticentes à endosser la responsabilité des chantiers dont elles ne sont pas à l'origine.

La surveillance de chantier par la même firme qui a préparé les plans et devis est gage d'une plus grande qualité dans la réalisation des travaux et n'affecte pas la responsabilité professionnelle des concepteurs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle est déterminée selon l'estimation du coût des travaux résultant de ces deux changements (772 632 \$) et en fonction des taux applicables en vigueur des firmes d'architecte et d'ingénieurs (voir calcul des honoraires supp. en pièces jointes).

Coût de la dépense additionnelle 88 356,00 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 80 680,79 \$.

Les crédits requis pour amender le contrat composé des firmes Héloïse Thibodeau et Cima sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre (voir interventions informations financières).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville a été mise en oeuvre par les professionnels, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les deux dossiers (1141029006 et 1151029003) sont liés, car l'augmentation du contrat de l'entrepreneur implique l'augmentation du contrat de services professionnels. Sans l'augmentation de ces deux contrats, les ateliers de menuiserie ne pourront occuper leurs nouveaux locaux au garage des Carrières et le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ne pourra pas maximiser les services à ses clients, faute d'optimiser ses espaces.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de l'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels : Mars 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7912

**Télécop. :**

André CAZELAIS  
Chef de section  
Administration immobilière -  
corporatif  
Tél. 514 872-2419

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Tél :** 514 872-5844

**Approuvé le :** 2015-02-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-02-21

**Dossier # : 1151029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur les éléments financiers relatifs à la recommandation du Service.

Le coût maximal de la dépense additionnelle, est de 88 356.00 \$, toutes taxes incluses, ou 80 680.81 \$, net de taxes, pour lequel le budget requis est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous, après avoir opéré les virements budgétaires requis.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars)**

**Imputation corpo :**

Projet : 66460 Programme de protection des bâtiments industriels  
 Sous-projet : 1266460-013 Garages, ateliers, cour-hon.prof.-Héloïse, Thibodeau... (13555)  
 Requérant : Service gestion et planification immobilière

Année 2015	Année 2016	Année 2017	Ult.	Total
81,0				81,0

Information comptable (en dollars)

Provenance

Provenance corpo (100%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7713014.802600.01909.57201.000000. 0000.112522.000000.98001.00000 13-014 Protection immeuble, installation sportive et aquatique CM13 0471s	80 680.81 \$	88 356.00 \$

Un engagement de gestion **no CC51029003** au montant de **80 680.81 \$** a été pris au compte de provenance:

Le virement de crédits sera fait au compte d'imputation ci-dessous suite à l'approbation de ce dossier par **le conseil d'agglomération** :

Imputation

Imputation corpo (100%) :

	Crédits	Dépenses
6101.7712044.803403.01301.54301.000000. 0000.141737.000000.21025.00000 Administration, finances et approvisionnement. Hon.prof. scientifiques et de génie . Garages, ateliers, cour-hon.prof.-Héloïse, Thibodeau...(13555).Ateliers, garages, cours de voirie, abris d'abrasifs - Rénovation (D.V.25 ans)	80 680.81 \$	88 356.00 \$

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Françoise TURGEON  
Conseillère analyse et contrôle de gestion  
**Tél** : 514 872-0946  
Co-auteur Denis Raymond 872 8533

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Sylvain LESSARD  
Chef de division  
**Tél** : 514 872-1985

**Division** : Conseil et soutien financier - PS  
Chaussegros-de Léry



**Dossier # : 1151029003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Permettre aux professionnels de compléter les travaux de surveillance nécessaire pour la réfection de la dalle de l'atelier et de la conduite d'eau servant au système de gicleurs du 1350 Des carrières.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Réjean DANEULT  
Chef de section  
**Tél : 514-872-6025**

**ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur  
**Tél : 514-872-1076**  
**Division : .**

Le : 2015-02-02

**Dossier # : 1151029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Le présent addenda #2 est approuvé quant à sa validité et à sa forme.



[Addenda no 2 visé 29-01-2015.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzana CARREIRA CARVALHO  
Avocate  
Tél : 514-868-4137

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
Tél : 514-872-8323  
Division : Droit contractuel

**ADDENDA N° 2**  
**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**(CG12 0263) du 23 août 2012**



**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **HÉLOÏSE THIBODEAU INC.**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 395, avenue Beaumont, Montréal, Québec, H3N 1T5, agissant et représentée par madame Héroïse Thibodeau, architecte déclarant elle-même être l'unique associée et être expressément autorisée à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 145356697  
N° d'inscription T.V.Q. : 1033791328

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le  
**Coordonnateur** »

**ET :** **CIMA + S.E.N.C.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 3400, boul. du Souvenir, bureau 600, Laval, Québec, H7V 3Z2, agissant et représentée par monsieur Denis Thivierge, ingénieur, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 16 janvier 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 103036430RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1010372212TQ0001

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention de services professionnels le 23 août 2012 (résolution CG12 0263) qui a fait l'objet d'un Addenda # 1 entre les Parties le 15 juillet 2014 (résolution CG14 0136) afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels de l'Architecte et de l'ingénieur (la « Convention initiale »);

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux est plus élevé que le coût estimé des travaux;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 5.1.1 de la Convention initiale, les parties conviennent qu'un ajustement à la hausse des honoraires professionnels de l'Architecte et de l'Ingénieur doit être appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux;

**LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

**ARTICLE 2**  
**MODIFICATIONS**

La Convention initiale est modifiée par le remplacement au premier paragraphe de l'article 5.1 de la somme de « un million deux cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et six cents (1 214 499,06 \$) », par la somme de « un million trois cent deux mille huit cent cinquante-cinq dollars et cinq cents (1 302 855,05 \$) ».

**ARTICLE 3**  
**AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :**

Le <sup>e</sup> jour de 2015      Le <sup>e</sup> jour de 2015

**VILLE DE MONTRÉAL**

**HÉLOÏSE THIBODEAU INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Par : \_\_\_\_\_  
Héloïse Thibodeau, architecte

Le <sup>e</sup> jour de 2014

**CIMA + S.E.N.C.**

Par : \_\_\_\_\_  
Denis Thivierge, ingénieur

**Dossier # : 1151029003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.



Tableau de suivi des projets- Contrat 13555.pdf



Calcul des honoraires supp..pdf



Budget honoraires amendé.pdf



Addenda no 1.pdf



Addenda no 2.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7912  
**Télécop. :**

André CAZELAIS  
Chef de section  
Administration immobilière -  
corporatif  
Tél. 514 872-2419

Contrat de services professionnels Héloïse Thibodeau et Cima+  
 Programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs

Montant du contrat initial 13555      **959 254,56 \$** Taxes incluses      Montant de l'amendement 1      **255 244,50 \$**  
 Résolution du conseil d'agglomération      **CG12 0263**      **CG14 0136**

Montant total des honoraires      **1 214 499,06 \$**

Suivi des projets

<i>Projets</i>	<i>Identification des projets</i>	<i>Sommes engagées par projet</i>	<i>Remarques</i>
1	Édifice du 1500, des Carrières - Mise aux normes de la plomberie	10 000 \$	Expertises terminées - plans et devis prévus en 2014
2	Édifice du 2060 Dickson - Réfection de la toiture et travaux connexes	160 000 \$	Travaux terminés
3	Entrepôt double Dickson - Réfection de l'enveloppe	170 000 \$	Travaux terminés
4	Pointe à Callière	96 898 \$	Travaux terminés
5	Menuiserie du 200 Bellechasse au garage des Carrières	647 994 \$	Travaux en cours
6	Ateliers Viau- Installation de silencieux sur les systèmes d'évacuation	19 820 \$	Travaux terminés
7	Garage Dickson (séparateurs d'huile)	59 787 \$	Travaux terminés
8	Voûte Mont-Royal	50 000 \$	Travaux en cours
<b>Total</b>		<b>1 214 499 \$</b>	

Le montant prévu pour les dépenses incidentes n'est pas inclus dans le contrat de services professionnels 13555.

Ce montant fait néanmoins partie du budget pour la mise en œuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs prévu au contrat 13555.

Montant initial des incidences      **40 000,00 \$**

Simplex Grinnel	1 466 \$	Test hydraulique au 1500 des Carrières
Inspec-sol	6 984 \$	Garage Dickson- (séparateurs d'huile)
Simplex Grinnel	1 466 \$	test hydraulique garage des Carrières (menuiserie)
Gesfor-amiante	6 318 \$	Analyse d'échantillons et devis d'amiante
Ingétec	8 500 \$	Expertise en structure Voûte du Mont-Royal
Enviro-services	7 032 \$	Caractérisation des eaux garage Dickson et des Carrières
<b>Total</b>		<b>31 765 \$</b>

Héloïse Thibodeau architecte, Inc. - CIMA

Électromécanique Civil / Structure

Taux applicables au contrat 13555	Coût des travaux supplémentaires (1141029006)	772 632 \$	248 346 \$	524 286 \$
Architecture 3,70%	Honoraires selon taux en vigueur	Taxes incluses		
Électromécanique 7,60%	Architecture	28 587 \$		
Structure / Civil 7,80%	Electroméca	18 874 \$		
	Structure / Civil	40 894 \$		
	Total honoraires supp.	88 356 \$		

## BUDGET HONORAIRES - CONTRAT AMENDÉ

<b>Projet:</b>	Programme de protection des bâtiments industriels et corporatifs (2012-2014)		
<b>Contrat :</b>	13555	<b>Appel d'offres :</b>	12-12022

Calcul du coût du programme				TPS 5,0%	TVQ 9,5%	Total
<b>Services professionnels</b>	<b>Envergure des travaux (%)</b>	<b>% d'honoraires (soumission)</b>	<b>Estimation des honoraires (\$)</b>			
Architecture	100%	3,70%	355 200,00 \$	17 760,00 \$	35 431,20 \$	408 391,20 \$
Ingénierie électromécanique	30%	7,30%	210 240,00 \$	10 512,00 \$	20 971,44 \$	241 723,44 \$
Ingénierie structure/génie civil	15%	7,80%	112 320,00 \$	5 616,00 \$	11 203,92 \$	129 139,92 \$
Sous-total			677 760,00 \$	33 888,00 \$	67 606,56 \$	779 254,56 \$
Contingences			156 555,78 \$	7 827,79 \$	15 616,44 \$	180 000,00 \$
Amendement 1			222 000,00 \$	11 100,00 \$	22 144,50 \$	255 244,50 \$
<b>Total - Contrat honoraires initial</b>			<b>1 056 315,78 \$</b>	<b>52 815,79 \$</b>	<b>105 367,50 \$</b>	<b>1 214 499,06 \$</b>
<b>Honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux</b>						
<b>Total de la dépense additionnelle (montant à autoriser)</b>			<b>76 848,00 \$</b>	<b>3 842,40 \$</b>	<b>7 665,59 \$</b>	<b>88 355,99 \$</b>
Ristourne TPS 100,00%				3 842,40 \$		
Ristourne TVQ 50,00%					3 832,79 \$	
<b>Dépense additionnelle après ristournes (montant à emprunter)</b>						<b>80 680,79 \$</b>
<b>Calcul du coût du programme incluant les honoraires supplémentaires</b>				<b>1 133 163,78 \$</b>	<b>56 658,19 \$</b>	<b>113 033,09 \$</b>
Ristourne TPS 100,00%				56 658,19 \$		56 658,19 \$
Ristourne TVQ 50,00%					56 516,54 \$	56 516,54 \$
<b>Coût total du contrat après ristournes (contrat initial et dépense additionnelle)</b>						<b>1 189 680,32 \$</b>





**Dossier # : 1154822004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC -Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 24 mois.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-26 14:10

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC -Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la production du PTI 2015-2017, il a été décidé d'allouer au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) un budget de 50 M\$/an afin de lancer un programme de soutien à la voirie locale, soit le *Programme complémentaire de planage-revêtement* (PCPR). Ce programme, dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage de chaussée et de revêtement bitumineux, vise à rapidement améliorer l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans; le tout, de manière à nous offrir un répit et à ne pas augmenter le déficit d'entretien pendant que nous nous affairons tous à le rattraper. Compte tenu de l'ampleur de ce programme et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, le contrôle qualitatif, ainsi que les communications de chantier.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure une entente-cadre de services professionnels.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 3 au 22 décembre 2014. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 juin 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 16 décembre 2014: Modifications au bordereau de prix ainsi qu'au devis technique pour apporter des précisions, corriger des erreurs, et fournir les réponses aux questions reçues de la part des preneurs de cahier des charges;

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004);

CG14 0213 - 1er mai 2014 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les consultants S.M. inc.(1 637 303,21 \$) et Beaudoin Hurens (1 166 708,81 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux / appel d'offres public 13-13171 - 10 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin (1145249002);

CE12 0363 - 14 mars 2012 - Autoriser une dépense au montant de 4 700 000 \$ taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la préparation des plans et devis, gestion de la construction et surveillance des travaux dans le cadre du Programme de Réfection Routière (PRR) du PTI 2012, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et les firmes SNC-Lavalin inc., Les Consultants S.M. inc., Génivar inc. et BPR-Infrastructure inc. (CG11 0210) (1120266003);

CG11 0210 - 22 juin 2011 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des quatre (4) firmes suivantes: Les Consultants S.M. inc. ( 3,500 000 \$), SNC-Lavalin Inc. (3 000 000 \$), GENIVAR inc. (2 500 000 \$) et BPR-Infrastructure inc. (2 000 000 \$) - pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal. - Appel d'offres public no 11-11565 (quatorze (14) soumissionnaires) visant l'octroi d' ententes-cadres pour un montant total de 11 000 000 \$ (1110266002).

## **DESCRIPTION**

Approuver la convention et conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage-revêtement du SIVT.

En considérant l'augmentation des investissements prévus pour les travaux de voirie dans les prochaines années, la Direction des infrastructures désire octroyer un (1) mandat pour un montant total maximum de 2 974 725,18 \$ et pour une période pouvant atteindre un maximum de 2 ans à partir de la date d'octroi du contrat.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public #14-14106, il est recommandé de retenir les services de la firme SNC-Lavalin inc.

Il s'agit d'un contrat à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission à taux horaires par catégorie d'employés ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour le contrat-cadre, pour chacune des années et pour chacune des catégories d'employés, sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. La durée du contrat-cadre est établie sur une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature de la convention ou pour une enveloppe budgétaire maximale telle que détaillée ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Puisque la grille standard d'évaluation pré-autorisée par le comité exécutif a été utilisée par le comité de sélection lors de la désignation du soumissionnaire recommandé, une autorisation de lancement d'appel d'offres ne fut pas nécessaire.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier (documents juridiques).

Le processus d'appel d'offres public #14-14106 s'est déroulé du 3 au 22 décembre 2014. Sur douze (12) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement, six (6) firmes ont déposé une soumission, soit 50%. Les six (6) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné n'ont pas motivé leur désistement.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'envergure du PCPR et de la nature des services professionnels requis de moins grande complexité, il est proposé de retenir les services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du SIVT.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal de l'enveloppe budgétaire de ce contrat-cadre a été établi au prix de la soumission de l'adjudicataire recommandé.

### **Analyse des soumissions :**

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre 2014.

Sur les douze (12) preneurs du cahier des charges, six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission. La soumission de la firme Tetra Tech QI inc. a été déclarée non-conforme parce que la firme n'avait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à la date d'ouverture des soumissions.

La Ville procède à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 28 janvier 2015. Les soumissions reçues le 22 décembre 2014 ont été analysées par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis. À la suite de l'évaluation qualitative, la firme Beaudoin Hurens Inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. Cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70% sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

## Résultats de l'appel d'offres:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - SNC-Lavalin inc.	77,4	0,428	2 974 725,18 \$
2 - Les Services exp. Inc.	75,6	0,384	3 274 488,00 \$
3 - WSP Canada inc.	71,6	0,383	3 173 631,93 \$
4 - Les Consultants S.M. inc.	75,1	0,376	3 324 410,15 \$
<b>Dernière estimation réalisée à l'interne</b>			3 685 344,73 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>- 710 619,55 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>- 19,28 %</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>ième</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>ième</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			<b>299 762,82 \$</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>ième</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>((2<sup>ième</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			<b>10,1%</b>

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le soumissionnaire ayant le meilleur pointage final est de 19,28 %. L'explication réside dans le fait que SNC-Lavalin inc. a utilisé pour la majorité des postes, des taux horaires moindres que ceux de l'estimation. Les écarts les plus marqués se retrouvent principalement pour les postes où le nombre d'heures prévisionnelles est le plus élevé, ce qui a comme conséquence un écart favorable supérieur à 10%.

L'écart entre le 2<sup>ième</sup> plus bas et le plus bas soumissionnaire est de 299 762,82\$, soit 10,1%, et l'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire est de 349 684,97\$ soit 11,8%. L'écart entre la moyenne des soumissions et l'estimation est de -498 530,91\$ soit -13,5%, ce qui porte à croire que le marché actuel est très agressif au niveau de la compétitivité des taux horaires soumis.

L'adjudicataire recommandé, SNC-Lavalin inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 4 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du SIVT, dans le cadre de différents projets confiés à la Direction des infrastructures. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de la réalisation des travaux qui assurera la gestion des dits services, de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes. Ces ententes pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 2 974 725,18\$ taxes incluses, représentent un coût net de 2 716 320,59\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les objectifs d'investissements du SIVT dépendent de l'obtention d'un contrat-cadre de services professionnels en surveillance de travaux pour le PCPR. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 juin 2015, soit la date d'échéance de validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Avril 2015

Fin des travaux : À l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de 24 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE  
Chargé d'affaires, Division de la gestion de  
projets et de l'économie de la construction

**Tél :** 514 872-4759

**Télécop. :** 514 872-1873

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-06

Martin BOULIANNE  
Chef de division, Division de la réalisation des  
travaux

**Tél :** 514 872-9552

**Télécop. :** 514 872-6123

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Tél :** 514 872-4101

**Approuvé le :** 2015-02-25

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-02-26



<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

**Appel d'offres public no : 14-14106**

**Titre : Services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du service des infrastructures, de la voirie et des transports**

- **Date de lancement** : 3 décembre 2014
- **Date d'ouverture** : 22 décembre 2014

**- Preneurs du cahier des charges (12):**

<b>AXOR Experts Conseils Inc.</b>
<b>BEAUDOIN HURENS INC.</b>
<b>CIMA+</b>
<b>Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.</b>
<b>SNC-Lavalin inc.</b>
<b>Les Consultants S.M. inc.</b>
<b>Les Services Exp Inc</b>
<b>LVM, une division d'EnGlobe Corp.</b>
<b>Roche Ltée, Groupe-Conseil</b>
<b>Solmatech Inc.</b>
<b>Tetra Tech QI Inc.</b>
<b>WSP Canada Inc.</b>

**- Soumissionnaires (6)**

<b>BEAUDOIN HURENS INC.</b>
<b>SNC-Lavalin inc.</b>

<b>Les Consultants S.M. inc.</b>
<b>Les Services Exp Inc</b>
<b>Tetra Tech QI Inc.</b>
<b>WSP Canada Inc.</b>

**- Analyse des soumissions :**

Cinq (5) soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

La soumission de **Tetra Tech QI Inc.** a été déclarée non conforme puisque cette firme ne détient pas son accréditation AMF

**- Rencontre du comité de sélection:**

Le 28 janvier 2015 , au 9515 St-Hubert, Montréal, à 14h00

**- Grille dévaluation :**



[14-14106 tableau.pdf](#)

**-Résultat de l'évaluation :**

L'offre de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70% a été déclarée non conforme et rejetée.

L'offre de la firme **SNC-Lavalin inc.** qui a obtenue la plus haute note de pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

**Adjudicataire recommandé :**

Retenir les services professionnels de la firme **SNC-Lavalin inc.** pour le projet cité en titre, et ce, pour un montant de 2 974 725.18 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14106

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-09

Richard DAGENAI  
c/s  
**Tél :** 514-872-2608  
**Division :** approvisionnement en biens et services

14-14106 - Services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
BEAUDOIN HURENS INC.	3,75	5,75	6,00	9,63	20,00	23,00	68,1			<b>Non conforme</b>	<b>Heure</b>	mercredi 28-01-2015
Les Consultants S.M. inc.	4,13	7,50	8,00	11,50	22,00	22,00	75,1	3 324 410,15 \$	0,376	<b>4</b>	<b>Lieu</b>	14h 9515 St-Hubert
Les Services exp. Inc.	3,38	7,75	7,50	10,50	22,00	24,50	75,6	3 274 488,00 \$	0,384	<b>2</b>		
SNC-Lavalin inc.	4,13	7,50	8,50	12,00	22,75	22,50	77,4	2 974 725,18 \$	0,428	<b>1</b>		
WSP Canada inc.	3,88	7,25	6,50	11,00	21,50	21,50	71,6	3 173 631,93 \$	0,383	<b>3</b>		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Robert Normandeau</b>											
											<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
											<b>10000</b>	

## Convention Résolution



14-14106 - Convention SNC-Lavalin inc..rtfSNC Lavalin - Résolution signature.pdf

## **CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Colette Fraser**, greffière adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**SNC-Lavalin inc.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au **455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1Z3**, agissant et représentée par **Émile Hanna, ing. M. Sc. A.**, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 12578740RT0001

N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1009600091TQ0001

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **GÉNÉRALITÉS**

**1.1 Champ d'application:**

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville et requis pour réaliser le Projet.

**1.2 Définitions:**

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**1.2.1 "Directrice":**

La Directrice du Service des infrastructures de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

**1.2.2 "Ingénieur":**

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

**1.2.3 "Patron":**

Le professionnel désigné par le Contractant pour assumer la gérance, la coordination et la supervision des services prévus aux présentes.

1.2.4 **"Personnel auxiliaire":**

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire;

1.2.5 **"Personnel de soutien":**

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.2.6 **"Projet":**

Les travaux de surveillance des travaux et autres travaux connexes sur différentes rues de la Ville;

1.2.7 **"Annexe A":**

Les termes de référence pour services professionnels, en date du 3 décembre 2014, relatifs au Projet;

1.2.8 **"Annexe B":**

L'offre de services, en date du 22 décembre 2014, présentée par le Contractant;

**ARTICLE 2**  
**OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement, à effectuer la gestion et surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement, travaux connexes et autres travaux de même type sur différentes rues de la Ville. Ces services comprennent la préparation de tout rapport d'expertise jugé pertinent par la Directrice.

**ARTICLE 3**  
**INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'annexe A prévaut sur toute disposition de l'Annexe B qui serait inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 4**  
**DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par la Directrice et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, en conformité de l'échéancier spécifié à l'Annexe A, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant s'engage à:

- 5.1 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite de la Ville;
- 5.2 collaborer entièrement avec la Ville et la Directrice, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du Projet;
- 5.3 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 5.4 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.5 ne pas révéler à des tiers les données et renseignements fournis par la Ville, ses officiers ou ses mandataires et ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services prévus aux présentes; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.6 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des appareils, matériaux ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages qui seront exécutés dans les limites de la présente convention; toutefois, la seule possession de moins de un pour cent (1 %) des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.7 fournir, le cas échéant, à ses frais un exemplaire de tous les plans approuvés des ouvrages sur un film polyester sensibilisé à émulsion d'argent d'une épaisseur minimum de 0,102 mm, et sur support informatique réalisé avec le logiciel AutoCad;
- 5.8 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation du Projet;
- 5.9 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.10 préparer les devis et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences de la Ville; s'assurer de respecter l'échéancier de la Ville pour la remise, le cas échéant, des plans, devis et autres documents;
- 5.11 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le Projet et le transmettre à la Directrice selon les modalités qu'elle lui indique;
- 5.12 préparer tout rapport jugé nécessaire par la Ville et le transmettre à la Directrice selon les modalités qu'elle lui indique, notamment un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités ainsi que les rapports de surveillance de chantier;
- 5.13 conserver pendant une période de cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou après règlement ou jugement final, s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;
- 5.14 tenir un journal de chantier décrivant la progression des travaux, les défauts ou manquements constatés et ses interventions pour les faire corriger; ce journal devra être conservé durant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux et mis, en tout temps, à la disposition de la Directrice sur demande de celle-ci;
- 5.15 fournir par écrit à la Ville la liste du personnel qui sera affecté aux différentes étapes du Projet avec la qualification des membres de ce personnel et le salaire réellement versé à chacun des membres de celui-ci;



- 5.16 fournir par écrit à la Ville, et ce, dès le début du Projet, le nom du patron de même que celui du chargé de Projet;
- 5.17 collaborer au respect du calendrier des travaux, lors de l'exécution de ceux-ci en chantier, par sa coopération et par la célérité de ses services;
- 5.18 voir à ce que les lois et tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables au Projet soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains; le Contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non respect des droits des tiers;
- 5.19 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.20 coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités impliqués dans le dossier;
- 5.21 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des piétons et des véhicules lors des travaux;
- 5.22 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit de la Directrice;
- 5.23 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 5.24 tenir compte, dans sa facturation, uniquement des dépenses telles que définies, réellement encourues en relation avec le Projet;
- 5.25 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires.

## **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville s'engage à:

- 6.1 fournir une copie reproductible des plans et profils des rues ou sections de rues relatifs à la présente convention, si requis;
- 6.2 fournir, sur demande du Contractant, les informations disponibles quant à l'évaluation des chaussées lorsque, dans les cas spéciaux, ces informations sont requises pour compléter les observations visuelles;
- 6.3 fournir au Contractant tous les renseignements, autorisations, approbations, instructions nécessaires à la réalisation de la présente convention et ceci dans les meilleurs délais possibles.

## **ARTICLE 7** **SERVICES COUVERTS PAR LA CONVENTION**

Cette convention couvre les divers services professionnels décrits ci-après:

- 7.1 Études préliminaires
  - 7.1.1 visite des rues couvertes par la présente convention;

7.1.2 rencontre avec les représentants des services de la Ville impliqués dans les travaux;

7.1.3 coordination et planification des travaux.

## 7.2 Services durant la construction

Les services durant la construction comprennent:

7.2.1 Des services rendus au bureau qui sont:

7.2.1.1 les conseils à la Ville sur les problèmes techniques qui peuvent survenir au cours de la construction et nécessitant considération sans visite au chantier;

7.2.1.2 la correspondance relative aux travaux de construction;

7.2.1.3 l'approbation de substituts dans les méthodes et les matériaux après entente avec la Ville;

7.2.1.4 la recommandation quant à l'acceptation des travaux;

7.2.1.5 le contrôle du respect de l'échéancier des travaux et de l'enveloppe budgétaire.

7.2.2 Des services en résidence au chantier qui sont:

7.2.2.1 assurer la surveillance complète des travaux selon les plans et devis;

7.2.2.2 affecter au chantier le personnel en mesure de dispenser les conseils techniques requis pour la bonne exécution des travaux et d'en faire l'inspection, dont un ingénieur ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires;

7.2.2.3 assurer la coordination des travaux entre les différents services de la Ville et les autres intervenants;

7.2.2.4 s'assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux plans et devis;

7.2.2.5 émettre les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;

7.2.2.6 procéder aux mesurages appropriés et préparer les pièces justificatives et la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finale;

7.2.2.7 préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville accompagnés de notes explicatives ou de croquis justifiant ces travaux;

7.2.2.8 faire la vérification des demandes de paiement, et préparer les décomptes progressifs et final selon les formulaires de la Ville;

7.2.2.9 faire les recommandations quant à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux;

7.2.2.10 rédiger et distribuer à qui de droit les procès-verbaux des réunions de chantier et de celles tenues avec la Ville;

7.2.2.11 prendre, sur demande, au moyen d'un appareil doté d'un système de datation permanent (dos-dateur), des photos des ouvrages faisant partie du Projet, en s'assurant de conserver une illustration de chaque phase

importante des travaux et de tout manquement ou anomalie dans l'exécution de ceux-ci;

- 7.2.2.12 procéder, sur demande, à l'enregistrement vidéo des travaux, sous forme de parcours, tenir en tout temps ces enregistrements à la disposition de la Directrice sur demande de celle-ci et les remettre à la Ville à la fin des travaux;
- 7.2.2.13 fournir un exemplaire des plans tels que construits sur un film polyester sensibilisé à émulsion d'argent d'une épaisseur minimum de 0,102 mm et sur support informatique réalisé avec le logiciel AutoCad;
- 7.2.2.14 s'assurer que le coût des travaux réalisés demeure à l'intérieur du montant prévu au contrat accordé à l'entrepreneur.

Il est à noter que les services de contrôle qualitatif sont fournis par le Laboratoire de la Ville. Toutefois, il est de la responsabilité du Contractant de s'assurer de la qualité des matériaux choisis et des méthodes de travail employées.

- 7.2.2.15 transmettre à la Directrice, selon les modalités que lui indique cette dernière, les rapports de surveillance de chantier;

### 7.3 Services complémentaires

- 7.3.1 Les services de maintien de la circulation et gestion des impacts, de communications de chantier, et de contrôle qualitatif, tels que décrits dans l'annexe A de la présente convention.
- 7.3.2 Avec l'autorisation préalable et écrite de la Directrice, le Contractant pourra retenir les services de tout autre spécialiste pour des essais et rapports sur les sols ou les matériaux, des actes de contrôle qualitatif nécessitant plus qu'une inspection visuelle, ou pour tout autre travail pour lequel il est usuel d'avoir recours à des gens hors de son cabinet.
- 7.3.3 Les frais encourus pour ces services seront cependant puisés à même la somme maximale prévue à l'article 9 (Honoraires).

### 7.4 Services supplémentaires

- 7.4.1 Tous autres services requis par écrit par la Directrice aux fins du Projet.
- 7.4.2 Les frais encourus pour ces services seront cependant puisés à même la somme maximale prévue à l'article 9 (Honoraires).

## **ARTICLE 8** **QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET** **ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET**

Le chargé de Projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe B), incluant le patron, devront être effectivement affectés au Projet. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable de la Directrice, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

## **ARTICLE 9** **HONORAIRES**

- 9.1 Les honoraires dus au Contractant, en contrepartie des services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingts dollars (2 587 280,00 \$) plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).
- 9.2 Aucuns honoraires ne seront payables au Contractant pour les services applicables à des reprises de travaux de construction résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du Contractant ou de son personnel.
- 9.3 Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite.
- 9.4 La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 9.1

## **ARTICLE 10** **CALCUL DES HONORAIRES**

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et se conformera aux critères suivants:

### 10.1 Méthode horaire :

- 10.1.1 La méthode horaire comporte le paiement du temps d'utilisation des membres du personnel du Contractant appelés à travailler directement à la réalisation du Projet, à l'exclusion des services du personnel de secrétariat et du personnel clérical.

Seul le temps affecté à la dactylographie des devis définitifs et des rapports techniques directement reliés au Projet est rémunéré et ce, sur la base du taux horaire du personnel auxiliaire.

- 10.1.2 Les modalités d'application de la méthode horaire sont les suivantes :

10.1.2.1 Le personnel affecté au travail et sa qualification pour fins de rémunération, doivent avoir été acceptés par écrit, par la Directrice, avant le début de la prestation des services.

10.1.2.2 Le nombre d'heures payables pour du temps de patron ne doit pas, sans l'autorisation écrite de la Directrice, excéder 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre au Projet.

10.1.2.3 Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire applicable dans ce cas est celui correspondant à cette dernière classification.

10.1.2.4 Un professionnel, autre qu'un ingénieur, qui fait partie du personnel du Contractant et dont la participation au Projet est approuvée par la Directrice, est rémunéré au même taux horaire qu'un ingénieur.

- 10.1.3 Le Contractant doit enregistrer quotidiennement le nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à chaque Projet et l'utilisation qui en a été faite par son personnel.

- 10.1.4 après autorisation de la Ville ou son représentant, les heures supplémentaires après une semaine régulière de 40 heures dédiées entièrement au projet (la dépense additionnelle remboursable générée par le temps supplémentaire, étant définie comme la demie du taux horaire réellement payé par l'adjudicataire à l'employé, sans majoration).

10.2 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses suivantes préalablement autorisées par écrit, par la Directrice, sont admissibles aux fins du Projet et remboursées par la Ville, dans la mesure fixée par la Directrice et selon les conditions ci-après décrites:

10.2.1 l'impression des plans et devis selon les taux approuvés par la Ville;

10.2.2 les frais de voyage autorisés, conformément aux directives de la Ville;

10.2.3 les services de soutien technique que le Contractant se procure à l'extérieur de son étude, après autorisation, y compris la main d'oeuvre non technique, les taux devant être conformes à tout décret, convention collective ou loi applicables;

10.2.4 l'engagement d'experts-consultants dûment autorisés, sur présentation de pièces justificatives;

10.2.5 les frais d'utilisation d'automobile sans excéder 0,55 \$ par kilomètre.

10.3 Dépenses non remboursables:

Pour plus ample précision et sans limiter la généralité de l'article 10.2, ne sont pas remboursables les dépenses suivantes:

10.3.1 les frais de représentation;

10.3.2 les frais de repas;

10.3.3 les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, télex, fax, cellulaire, affranchissement, etc.);

10.3.4 les dépenses liées à l'usage d'ordinateurs, de logiciels ou de traçage de plans;

10.3.5 les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et à l'équipement semblable;

10.3.6 les dépenses relatives à l'équipement de sécurité et de protection du personnel.

10.4 Taxes:

La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à cet effet et le numéro d'inscription approprié.

**ARTICLE 11**  
**MODE DE PAIEMENT**

11.1 Le Contractant est payé dans les trente (30) jours de l'approbation par la Directrice de son relevé mensuel d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement du Projet.

11.2 Le paiement d'un compte ne constitue pas une acceptation sans réserve de ce compte. La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des comptes déjà payés.

11.3 Pour être conforme, tout compte devra être présenté selon les directives émises par la Directrice avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction de la Directrice.

- 11.4 Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le patron et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- La Directrice pourra vérifier ces pièces et registres relatifs auxdites dépenses et au temps qui est calculé selon la méthode horaire. Cette vérification devra être effectuée à un moment convenant aux deux (2) parties, durant les heures d'affaires au bureau du Contractant, et ce dernier devra accorder son concours pour en faciliter l'exécution.
- 11.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.
- 11.6 Pour fins de contrôle et de planification, le Contractant devra représenter graphiquement l'évolution réelle des dépenses et des travaux vis-à-vis l'évolution projetée de ceux-ci.

## **ARTICLE 12** **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

- 12.1 Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile-patronale et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de:
- 12.1.1 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile-patronale; et
- 12.1.2 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par réclamation dans le cas de la responsabilité professionnelle.
- Pour les travaux en chantier, la couverture des risques spéciaux devra être incluse.
- 12.2 À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation des polices d'assurance émises à ces fins ou, à la demande de la Directrice, une copie certifiée de ces polices. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à ses frais.
- 12.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 12.4 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.
- 12.5 La Ville devra aussi être désigné comme coassuré du Contractant sur la police de responsabilité civile-patronale.

## **ARTICLE 13** **ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

- 13.1 Si le Projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à cette date en fonction de l'avancement du Projet, sur présentation de pièces justificatives.

- 13.2 Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant le Projet, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.
- 13.3 Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.
- 13.4 Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre consultant accepté par écrit, par la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.
- 13.5 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 13.1 à 13.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention et aux Annexes.

#### **ARTICLE 14** **SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT**

- 14.1 Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 14.2 Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 14.3 En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

#### **ARTICLE 15** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 9, le Contractant :

- 15.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 15.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 15.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

**ARTICLE 16**  
**ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

La Ville : **VILLE DE MONTRÉAL**  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal, Québec  
H2Y 1C6  
  
a/s de la Greffier de la Ville

Le Contractant: **SNC-Lavalin**  
455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec  
H2Z 1Z3  
  
a/s Émile Hanna, ing., M. Sc. A.

**ARTICLE 17**  
**CLAUSES GÉNÉRALES**

- 17.1 Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 9 (Honoraires).
- 17.2 La présente convention lie les héritiers et ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 17.3 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 17.4 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 17.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 17.6 La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le        ième jour de        2015

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
Colette Fraser, greffière adjointe

Le        ième jour de        2015

**SNC Lavalin inc.**

\_\_\_\_\_  
Émile Hanna, ing., M. Sc. A.

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.

**Dossier # : 1154822004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Attestation de l'AMF**



[SNC Lavalin - Autorisation AMF.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Simon FRENETTE  
Chargé d'affaires, Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction

**Tél :** 514 872-4759  
**Télocop. :** 514 872-1873

**EXTRAIT CERTIFIÉ**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DE PLANAGE ET REVÊTEMENT DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - APPEL D'OFFRES PUBLIC N° 14-14106**

---


**IL EST RÉSOLU:**

**QUE SNC-LAVALIN INC.** (la « Société »), soit et elle est par les présentes autorisée à soumettre une offre de services professionnels à la **VILLE DE MONTRÉAL** en ce qui a trait à la gestion et surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Appel d'offres public n° 14-14106;

**QU'Émile HANNA, ing., M.Sc.A., vice-président, Transport routier et génie urbain, Division Ingénierie des infrastructures – Est du Canada**, soit et est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Société, ladite offre de services et tous les documents y afférents, afin de donner effet à la présente résolution.

Je soussignée, **Louise Pelletier**, secrétaire adjointe de **SNC-LAVALIN INC.**, certifie par les présentes que la résolution qui précède a été adoptée par le conseil d'administration de la Société le **10 décembre 2014**.

Daté ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2014.

  
\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, secrétaire adjointe

NP

Québec, le 4 février 2014

SNC-Lavalin inc.  
À l'attention de : Monsieur Réjean Goulet  
455, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public  
Autorisation n° 2014-CPSM-0003 n° d'identification de l'Autorité : 2700007364**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
- GROUPE FUTUR TURCOT
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.

Québec ☒  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 5C1  
tél. : 418.525.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1G3  
tél. : 514.395.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 514.873.3090

- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

une autorisation de contracter/sous contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la « LCOP »). SNC-Lavalin inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson



**Dossier # : 1146342006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 132 574,44 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver des projets de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-14003) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-25 14:58

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146342006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 80 immeubles, dont 67 casernes et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers sont âgées de plus de 50 ans. Certains bâtiments ont été rénovés dans les dernières années, mais la plupart présentent des déficiences importantes et même un état de désuétude avancé.

La Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) a demandé au SIM de se conformer aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompiers de Montréal. Afin de se conformer à cette exigence, le SIM doit, dans un premier temps, faire la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages de ces casernes. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent. Conséquemment, des projets de construction devront être réalisés dans 56 bâtiments. Ces projets devront également satisfaire les besoins fonctionnels du SIM.

Les 56 casernes touchées par ces travaux seront planifiées en cinq ans. Sur ces 56 casernes, 17 casernes seront priorisées, car elles n'ont aucun système de captation. Certaines autres casernes seront touchées par des projets majeurs, le système de captation des gaz sera donc inclus dans ces projets uniques, donc exclu des 56 casernes touchées.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-14003, le présent dossier recommande de retenir les services d'une firme de professionnels en gestion de projets en vue d'effectuer la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en



gestion de projets comme prévu à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 19 jours, soit du 15 octobre au 3 novembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-10-29	Précisions sur les services demandés.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0014 - 26 janvier 2015 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme suivante : Macogep inc., pour les services professionnels en gestion de projets. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- gérer la planification de toutes les étapes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage;
- coordonner l'élaboration d'un calendrier de réalisation;
- coordonner l'obtention de toute étude préalable;
- assurer l'administration de la convention de services professionnels;
- contrôler et coordonner l'obtention des approbations requises;
- faire les liens avec les services clients et les occupants;
- coordonner et gérer tous les appels d'offres;
- gérer les contrats de construction;
- assister à toutes les réunions de chantier;
- vérifier toute demande de paiement;
- coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'ouvrage;
- rédiger tout rapport périodique.

L'ensemble des services de base et des réunions hebdomadaires seront rémunérés selon la méthode à taux horaire. Les services supplémentaires pour les frais de déplacement et les services consultatifs d'expertises seront rémunérés selon la méthode à forfait.

### **JUSTIFICATION**

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges. Deux (2) de ces dernières ont déposé leur

bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont avérés être des firmes d'ingénierie. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Macogep inc.	72,38%	1,43	856 388,99 \$	128 458,35 \$	984 847,34 \$
MHPM Gestion de projets inc.	76,13%	1,11	1 140 552,00 \$	171 082,80 \$	1 311 634,80 \$
Dernière estimation réalisée (août 2014).			962 285,00 \$	144 342,75 \$	1 106 627,75 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-121 780,41 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-11,00%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					326 787,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) (((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					33,18%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 106 627,75 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est de 11,00 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appel d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de 3,76 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution du taux horaire des services professionnels de base en gestion de projets. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appel d'offres, notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs d'expertises en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

La firme Macogep inc. ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Macogep inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Macogep inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 984 847,34 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent selon les services professionnels décrits ci-dessous :

<b>Services de base</b>	
Ressource	612 360,00 \$
<b>Sous total services de base :</b>	<b>612 360,00 \$</b>
<b>Services supplémentaires</b>	
Réunion hebdomadaire ressource	52 488,00 \$
Frais de déplacement ressource	20 000,00 \$
Services consultatifs d'expertises	60 000,00 \$
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>132 488,00 \$</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	<b>744 848,00 \$</b>
Contingences (15 % des honoraires)	111 727,20 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	128 272,14 \$
Total contrat	984 847,34 \$
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>984 847,34 \$</b>

Le montant des incidences à approuver est de 147 727,10 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu entre autres pour des experts-conseils en codes et normes du bâtiment, en programmation, économiste de la construction (contre validation) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SIM au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le professionnel en gestion de projet devra faire appliquer la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre des projets sous sa responsabilité.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant la mise aux normes des systèmes de captation des gaz dans un délai de cinq ans.

Le retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.  
Si requis, une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14383 Mandat : 17581-2-001

Octroi du contrat au CG :	Mars 2015
Début de prestation des services professionnels	Avril 2015
Réalisation des travaux :	Septembre 2015 à mars 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal B BERGERON  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-4150  
**Télécop. :** 514-280-3597

Danielle Lavigne, chef de section  
Section gestion immobilière -  
agglomération  
Tél. : 514-872-7977

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-12

Carlos MANZONI  
Chef de division - Gestion immobilière

**Tél :** 514 872-3957  
**Télécop. :** 514-280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Tél :** 514 872-5844

**Approuvé le :** 2015-02-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la  
planification immobilière

**Tél :** 514 872-0996

**Approuvé le :** 2015-02-25

**Dossier # : 1146342006**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération

**Objet :** Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Suite à une entente avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a l'obligation de se conformer aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompiers de Montréal d'ici les cinq prochaines années.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carole GUÉRIN  
Chef de section - ressources immobilières  
**Tél :** (514) 872-8196

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division  
**Tél :** (514) 872-4711

Le : 2015-02-16

**Division :** Division des ressources matérielles

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'imputation et le virement de crédits requis pour donner suite à la recommandation du service.  
 Le coût maximal de ce contrat est de 984 847,34 \$ toutes taxes incluses, ou 899 296,89 \$, net de ristournes de taxes.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous, après avoir opéré les virements budgétaires requis.

Le budget net requis à la réalisation du projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification financière sous réserve de son approbation par les instances municipales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Information budgétaire (en milliers de dollars)

Provenance aggro :

Projet : 66300 - Projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes  
 Sous-projet : 1566300-000 Projet CSST-SIM captation des gaz à la source dans les casernes  
 Sous-projet Simon : 155132  
 Requérant : Service de la gestion et de la planification immobilière

Année 2015	Année 2016	Année 2017	Ult.	Total
99,00	200,00	200,00	400,00	899,00

Imputation agglo :

Projet : 66300 - Projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes  
 Sous-projet : 1566300-001 Projet CSST-SIM captation des gaz à la source dans les casernes-Sces prof  
 Sous-projet Simon : 156781  
 Requéérant : Service de la gestion et de la planification immobilière

Année 2015	Année 2016	Année 2017	Ult.	Total
99,00	200,00	200,00	400,00	899,00

Information comptable (en dollars)

Provenance

Provenance Agglo (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5006057.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000 Protection d'immeubles Règl. 06-057	593 698 \$	650 177 \$

	Crédits	Dépenses
5001.5008033.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000 Protection d'immeubles Règl. 08-033	305 600 \$	334 671 \$

Un engagement de gestion **no CC46342006** au montant de **899 298 \$** a été pris aux comptes de provenance.

Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par **le conseil d'agglomération** aux comptes suivants :

Imputations

Imputation Agglo (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5006057.803403.02208.54301.000000. 0000.156781.000000.21035.00000 Projet CSST-SIM captation des gaz à la source dans les casernes-Sces prof	593 698 \$	650 177 \$

	Crédits	Dépenses



5001.5008033.803403.02208.54301.000000. 0000.156781.000000.21035.00000 Projet CSST-SIM captation des gaz à la source dans les casernes-Sces prof	305 600 \$	334 671 \$
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------------

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Dominique BALLO  
Conseiller budgétaire  
PS Chaussegros de Léry  
**Tél : 514 872-7344**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Conseil et soutien financier  
CSF-CDL  
Tél.: 514-872-4146

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-16

Sylvain LESSARD  
Chef de division

**Tél : 514 872-1985**

**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier - Point de service CDL

**Dossier # : 1146342006**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération

**Objet :** Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

**Service de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Services professionnels)**

**Appel d'offres public no : 14-14003**

**Titre: Services professionnels en gestion de projets pour le programme de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments occupés par le Service de Sécurité Incendie de Montréal**

**Date de lancement: 15 octobre 2014**

**Date d'ouverture : 3 novembre 2014**

**Preneurs du cahier des charges (8):**

Bouthillette Parizeau inc..	Dessau inc.
Les Consultants S.M. inc.	Les Services EXP inc.
Macogep inc.	MHPM Gestion de Projets inc.
Roche ltée, Groupe-Conseil	WSP Canada inc.

**Soumissions reçues (2):**

Macogep inc.	MHPM Gestion de Projets inc.
--------------	------------------------------

Les firmes n'ayant pas déposés ont invoqués les raisons suivantes pour leur désistement:

- pas d'expertise dans le domaine
- manque de ressources ayant l'expertise pour remplir le mandat
- carnet de commandes complet

**Analyse des soumissions :**

Les deux (2) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection

**Rencontre du comité de sélection:**

Le 19 novembre 2014 à 13h30 au 303 Notre-Dame est - Salle 3A-01

**Grilles d'évaluation:**



[14-14003Tableau de résultat- comité de sélection.pdf](#)

**Résultat d'évaluation:**

Des deux (2) offres évaluées, celle de la firme **Macogep inc.**, ayant obtenu le plus haut pointage, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

**Adjudicataire recommandé :**

Retenir les services professionnels de la firme **Macogep inc.** pour le projet mentionné en titre et ce, pour la somme maximale de 984 847,34 \$ (incluant taxes et contingences). Pour une dépense totale incluant les incidences de 1 132 574.44 \$ Le tout conformément à l'appel d'offres public 14-14003.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Matthieu CROTEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-6777**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Richard DAGENAIS  
Chef de section  
**Tél : 514 872-2608**  
**Division : Acquisition de biens et services**

14-14002 - Services professionnels en gestion de projets pour le programme de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments occupés par le Service de Sécurité Incendie de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>	<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Macogep inc.	3,75	7,75	18,13	22,75	20,00	72,38	856 388,99 \$	1,43	<b>1</b>	<b>Heure</b> 13 h 30
MHPM Gestion de Projets inc.	4,13	7,00	17,50	23,25	24,25	76,13	1 140 552,00 \$	1,11	<b>2</b>	<b>Lieu</b> 303 Notre-Dame est, salle 3A-01
0						-		-		
0						-		-		
0						-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>		Matthieu Côtéau								

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



SCG GP Convention gestion de projets.pdf



**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS  
EN GESTION DE PROJETS**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJETS**

**PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE CAPTATION DES GAZ  
DES BÂTIMENTS OCCUPÉS PAR  
LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL**

**Appel d'offres n° 14-14003**

n° de contrat : 14383

n° de mandat : 17581-2-001

**Ville de Montréal  
Service de la gestion et de la planification immobilière**

Octobre 2014

## **TABLE DES MATIÈRES**

**ARTICLE 1 - DÉFINITIONS**

**ARTICLE 2 - OBJET**

**ARTICLE 3 - INTERPRÉTATION**

**ARTICLE 4 - DURÉE**

**ARTICLE 5 - LES SERVICES DE GESTION DE PROJETS**

**ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

**ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**ARTICLE 8 - SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

**ARTICLE 9 - SERVICES SUPPLÉMENTAIRES EXÉCUTÉS PAR UN TIERS**

**ARTICLE 10 - CALCUL DES HONORAIRES**

**ARTICLE 11 - MODALITÉS DE PAIEMENT**

**ARTICLE 12 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS**

**ARTICLE 13 - HONORAIRES MAXIMALES ET AUTRES DÉPENSES**

**ARTICLE 14 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

**ARTICLE 15 - DROITS D'AUTEUR**

**ARTICLE 16 - RÉSILIATION**

**ARTICLE 17 - CONDITIONS GÉNÉRALES**

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu .....

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :**

**1) CORPORATION :** **MACOGEP INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1255, rue University, bureau 700, Montréal, Québec, H3B 3W1, agissant et représentée par **Stéphane Grégoire**, ingénieur et vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du **2 février 2015**.

N° d'inscription T.P.S. : RI27840460

N° d'inscription T.V.Q. :1006410703

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du **Service de la gestion et de la planification immobilière** ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : Les termes de référence pour services professionnels en gestion de projets datés **d'octobre 2014**;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le **3 novembre 2014**;
- 1.4 « **Ouvrage** » : le(s) bâtiment(s) visé(s) par la présente convention.

### **ARTICLE 2** **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à exécuter les services de gestion de projets ci-après décrits relativement **aux projets de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments occupés par le Services de sécurité incendie de Montréal** (ci-après l' « **Ouvrage** »).



### **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services.

### **ARTICLE 5** **SERVICES DE GESTION DE PROJETS**

Le Contractant doit rendre à la Ville les services de gestion de projets nécessaires à la réalisation complète de l'Ouvrage. Ces services consistent de façon générale à gérer l'interface entre les intervenants externes (représentants d'organismes gouvernementaux ou paragonnementaux, architectes, ingénieurs, experts-conseils spécialisés, entrepreneurs et autres) et internes (exécutants, requérants et autres) de la Ville, à planifier, organiser, coordonner, informer, contrôler l'ensemble des activités et notamment à :

- 5.1 gérer la planification et l'organisation de toutes les étapes et toutes les activités nécessaires à la réalisation de l'Ouvrage et effectuer les contrôles requis;
- 5.2 élaborer un calendrier détaillé de réalisation sous forme d'un cheminement critique (PERT ou CPM) et sous forme d'un diagramme de Gantt, le commenter et le soumettre pour approbation écrite du Directeur;
- 5.3 coordonner et rédiger un programme détaillé, fonctionnel et technique, pour la réalisation de l'Ouvrage, en tenant compte du budget, du calendrier et des exigences de contenu et le soumettre au Directeur pour approbation écrite;
- 5.4 coordonner la préparation d'un programme détaillé de mise en conformité et le soumettre au Directeur pour approbation écrite;
- 5.5 coordonner l'obtention, avec l'accord écrit du Directeur, de toute étude préalable d'avant-projet nécessaire à la définition complète et détaillée de l'Ouvrage;
- 5.6 assurer l'administration des conventions de services professionnels intervenues, le cas échéant, entre la Ville et les professionnels, architectes et ingénieurs, retenus pour l'Ouvrage;
- 5.7 vérifier et approuver, le cas échéant, tout compte d'honoraires des professionnels, architectes et ingénieurs et en recommander le paiement au Directeur ou lui recommander, après vérification, l'application de toute modalité de la convention intervenue avec ces derniers;

- 5.8 coordonner et contrôler l'obtention des approbations requises en regard de la préparation des documents préliminaires et définitifs de l'Ouvrage;
- 5.9 s'assurer que les plans, devis et autres documents d'appel d'offres respectent les paramètres initiaux de l'Ouvrage approuvés par le Directeur et qu'ils sont de qualité;
- 5.10 coordonner et gérer tous les appels d'offres nécessaires à la réalisation de l'Ouvrage et faire les recommandations appropriées au Directeur;
- 5.11 assister à toutes les réunions de chantier ainsi qu'à toute autre réunion nécessaire à la réalisation de l'Ouvrage;
- 5.12 vérifier toute demande de paiement des entrepreneurs dûment approuvée par les professionnels, architectes et ingénieurs, analyser toute demande de changement et faire les recommandations appropriées au Directeur;
- 5.13 coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'Ouvrage et la soumettre pour approbation écrite du Directeur;
- 5.14 planifier et coordonner, le cas échéant, tout déménagement et tout aménagement des espaces des futurs usagers de l'Ouvrage, une fois les travaux de construction terminés;
- 5.15 rédiger, pour le compte du Directeur, tout rapport périodique faisant état de l'avancement de l'Ouvrage et tout sommaire décisionnel adressé aux instances décisionnelles, en commentant l'adéquation des principaux paramètres approuvés par le Directeur en termes de calendrier, de budget, de programme et de performance, ainsi que tout autre événement pertinent et déterminant pour la réalisation de l'Ouvrage;
- 5.16 coordonner et contrôler les services et le travail de tous les intervenants impliqués dans l'Ouvrage, sous réserve des directives du Directeur;
- 5.17 tenir un registre complet et détaillé de tous les déboursés encourus aux fins de l'Ouvrage afin de fournir toutes les informations pertinentes nécessaires à la Ville;
- 5.18 tenir à jour le dossier complet de la réalisation de l'Ouvrage;
- 5.19 rédiger la correspondance nécessaire auprès de tous les intervenants impliqués dans l'Ouvrage, de façon à favoriser la diffusion de l'information et maintenir une communication efficace et essentielle à la réalisation de l'Ouvrage;
- 5.20 prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais;
- 5.21 dégager la Ville de toute responsabilité relativement à la prestation de services du ou des Chargé(s) de projets;
- 5.22 rendre tout autre service non décrit précédemment, mais requis par le Directeur.

## **ARTICLE 6**

## OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Dans le cadre des présentes, le Contractant s'engage notamment à :

- 6.1 exécuter les services décrits à l'article 5, conformément aux termes et conditions de la présente convention et de ses annexes, en collaboration étroite avec le Directeur;
- 6.2 tenir compte de toutes les instructions et recommandations du Directeur sur la façon d'exécuter tout travail confié au Chargé de projets;
- 6.3 confier, pendant toute la durée de la convention, les services à rendre à [Hugo Rafael RIVERO](#) (Chargé de projets n° 1) et à [Alexandra TAVIDIAN](#) (Chargé de projets n° 2) (ci-après appelé(s) « Chargé(s) de projets »);
- 6.4 ne pas remplacer le Chargé de projets sans l'autorisation préalable écrite du Directeur, étant entendu que toute personne qui pourrait être appelée à le remplacer devra disposer de compétences égales ou supérieures à [ceux-ci](#) ;
- 6.5 respecter tous les paramètres de l'Ouvrage déterminé ou approuvé par le Directeur dont notamment le calendrier de réalisation, le budget, le programme de construction et les critères de performance de la Ville, informer le Directeur de tout écart et recommander à celui-ci les modifications appropriées de façon à respecter ces paramètres;
- 6.6 respecter les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à son Annexe 1, ou déterminés par le Directeur;
- 6.7 assurer les services [des](#) [Chargés](#) de projets sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour, de huit heures trente à seize heures trente et à la demande expresse du Directeur, assurer la disponibilité des Chargés de projets, y compris en dehors des heures prévues, et ce, aux fins d'assurer une coordination maximale des professionnels du projet;
- 6.8 assurer le soutien nécessaire [aux](#) [Chargés](#) de projets dans les services rendus;
- 6.9 communiquer promptement toute information pertinente au Directeur et à tout intervenant impliqué et engagé dans l'Ouvrage;
- 6.10 assurer la confidentialité de toute donnée ou renseignement qu'il pourra obtenir à l'occasion de l'exécution des présentes et ne pas employer de tels renseignements sans l'autorisation écrite du Directeur pour d'autres fins que celles de l'Ouvrage, étant entendu que le présent article s'applique également [aux](#) [Chargés](#) de projets;
- 6.11 n'avoir aucun intérêt pécuniaire dans l'acquisition ou l'utilisation, durant l'exécution de la présente convention, des matériaux ou services ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage. Sauf les honoraires prévus aux présentes, le Contractant ne devra recevoir de la Ville ou de tiers, aucune commission, indemnité ou autre rémunération ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage. Toutefois, la possession de moins de 1 % des actions réellement émises d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse ne sera pas considérée comme intérêt pécuniaire;

- 6.12 se conformer aux normes et standards d'aménagement de la Ville ainsi qu'à toute règle et procédure administrative de cette dernière;
- 6.13 assumer ses frais généraux, tels les repas et les services de secrétariat, ainsi que tous autres frais nécessaires à la réalisation de la présente convention, sous réserve de l'article 7 des présentes;
- 6.14 assumer les frais de messagerie, de reproduction des documents et autres frais de même nature requis dans le cadre de l'exécution de la convention;
- 6.15 munir les Chargés de projets d'un téléphone portable intelligent et payer les frais de temps d'antenne et de messagerie qui y sont reliés, ainsi que tout l'équipement et les fournitures nécessaires à la prestation de leurs services, sauf ce qui est spécifiquement décrit à la présente convention comme devant être fourni par la Ville;
- 6.16 assumer, à ses entiers frais, les heures qu'il (le Contractant) consacre à la formation, à l'encadrement et à la coordination des Chargés de projets, y compris les heures de participation de ces derniers aux réunions d'équipe du Contractant, à des activités de formation ou d'intégration prévus par le Contractant, ou encore à des événements corporatifs auxquels le Contractant participe; ces activités, réunions et événements ne devront pas figurer au relevé des heures remboursables des Chargés de projets.

## **ARTICLE 7** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 7.1 fournir aux Chargés de projets un espace de travail au 303, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3Y8 ou à un autre emplacement désigné expressément par le Directeur sur le territoire de la Ville, pendant toute la durée de la convention;
- 7.2 mettre à la disposition des Chargés de projets, lorsqu'ils travaillent à l'emplacement décrit à l'article 7.1, les ordinateurs, photocopieurs ou imprimantes et les fournitures de bureau;
- 7.3 rembourser au Contractant les frais admissibles suivants :
  - 7.3.1 les frais de déplacement en voiture des Chargés de projets entre l'espace de travail fourni par la Ville et le lieu de l'Ouvrage, s'ils utilisent leur véhicule personnel à raison de 0,47 \$ par kilomètre pour l'année 2015, puis au taux en vigueur, conformément à l'Annexe A de l'encadrement administratif « Dépenses à la demande de l'employeur et dépenses afférentes » de la Ville pour les années subséquentes, étant entendu que la Ville ne rembourse pas les frais de stationnement à l'espace de travail fourni par la Ville;
  - 7.3.2 les frais de déplacement en métro et en autobus des Chargés de projets entre l'espace de travail fourni par la Ville et le lieu de l'Ouvrage;
  - 7.3.3 les frais de taxi entre la station de métro la plus proche de l'Ouvrage si celui-ci est situé à plus d'un kilomètre à pied d'une station de métro.

## **ARTICLE 8** **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

8.1 La Ville pourra requérir du Contractant des services supplémentaires tels que :

- des services de secrétariat;
- des services consultatifs comprenant conseils, expertises, estimations, évaluations, études des structures de taux et tarifs, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusions et de recommandations spécialisées;
- des études préparatoires comprenant des recherches, des explorations, des relevés, des études de sol, la détermination de superficies de bâtiment ou de terrain en regard du programme, l'analyse de conditions de solutions possibles et les études économiques de coût de construction ou d'exploitation et d'analyse de valeur, le tout devant servir de base à des conclusions ou recommandations relatives à la mise en marche d'un projet spécifique;
- des services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'Ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de rendement, soit à l'emplacement même de l'Ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;
- des services de tout autre spécialiste, personne ou société, pour des essais et rapports sur les sols, ou pour des actes de contrôle qualitatifs nécessitant plus qu'une inspection visuelle;
- des services de tout autre spécialiste, personne ou société pour l'élaboration de documents de présentation, tels maquettes, perspectives, audio-visuels.

8.2 Dans tous les cas décrits à l'article 8.1, le Contractant doit obtenir au préalable l'accord écrit du Directeur, avec mention d'une enveloppe budgétaire maximale, avant de procéder à l'exécution de ces services supplémentaires. Tout dépassement de l'enveloppe budgétaire autorisée ou tout engagement d'un service non préalablement autorisé par le Directeur sera assumé par le Contractant.

## **ARTICLE 9** **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES EXÉCUTÉS PAR UN TIERS**

Lorsque les services supplémentaires prévus à l'article 8 sont exécutés par un tiers avec l'autorisation préalable du Directeur, la Ville remboursera au Contractant les honoraires effectivement payés par lui à ce tiers, le tout majoré de 10 % du montant ainsi payé, à titre de frais d'administration, sans dépasser l'enveloppe budgétaire maximale autorisée par le Directeur.

## ARTICLE 10 CALCUL DES HONORAIRES

Les honoraires sont calculés comme suit :

### **10.1 Méthode horaire pour les services décrits à l'article 5 des présentes :**

Les honoraires professionnels du Contractant pour les services décrits à l'article 5 sont calculés au taux horaire indiqué à l'Annexe 2 des présentes;

Le Contractant ne peut en aucun cas facturer à la Ville un taux horaire différent de celui de l'annexe 2, y compris pour les heures supplémentaires autorisées par le Directeur;

Il est entendu que les services décrits à l'article 5 des présentes sont rendus sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour. Aucune heure travaillée en sus de ces 35 heures ne sera rémunérée, sauf sur autorisation préalable écrite du Directeur. Les heures quotidiennes de travail sont réparties de huit heures trente à seize heures trente, moins une heure pour le repas;

Si requis, les Chargés de projets devront modifier leurs horaires de travail en variant le nombre d'heures effectivement travaillées d'une journée à l'autre, incluant le samedi et le dimanche, au besoin, afin de mieux répondre aux exigences de leurs services. Ils devront inscrire sur leurs feuilles de temps les heures effectivement travaillées;

Le Directeur pourrait, au besoin, réduire le nombre d'heures de services à rendre par les Chargés de projets du Contractant. Cette situation exceptionnelle pourrait se produire dans l'éventualité où la charge de travail ne requiert pas les services des Chargés de projets. Les honoraires du Contractant lui sont payés selon le taux horaire prévu à l'Annexe 2 pour les heures travaillées.

Le Contractant tient un registre des heures consacrées par les Chargés de projets à l'exécution de leurs services et transmet cette feuille de temps à la Ville hebdomadairement. Il est entendu que la tenue de ce registre ne constitue pas une obligation de la part de la Ville de payer au Contractant des honoraires additionnels pour des heures supplémentaires, mais permet de mesurer l'effort réel requis par les Chargés de projets pour s'acquitter de leurs services;

## **10.2 Méthode horaire pour les services supplémentaires décrits à l'article 8 des présentes :**

- 10.2.1 Dans le cas où des services supplémentaires sont demandés au Contractant, conformément à l'article 8, le Directeur lui indique, avant le dépôt de son offre pour les services supplémentaires demandés, si celle-ci doit être présentée selon la méthode forfaitaire, ou selon la méthode horaire.
- 10.2.2 La méthode horaire consiste à payer le temps consacré par les membres du personnel du Contractant appelé à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur, si ce dernier choisit ce mode de paiement d'honoraires. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur.
- 10.2.3 Le Contractant doit transmettre au Directeur, pour approbation préalable écrite, les noms, les qualifications et le taux horaire qu'il paie aux membres de son personnel affecté à l'exécution d'un service supplémentaire. Ces personnes ne pourront être remplacées sans l'accord écrit du Directeur.
- 10.2.4 Le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel, tel qu'indiqué dans son offre de services et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.
- 10.2.5 Le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel du Contractant sera payé à ce dernier par la Ville en temps régulier.
- 10.2.6 Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maximaux de l'article 10.2.3. Outre les pourcentages ci-dessus, aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée.
- 10.2.7 Si le Contractant affecte du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire applicable dans ce cas, est celui applicable à la classification inférieure.
- 10.2.8 Les honoraires du Contractant pour les services du personnel de soutien ne sont payés que pour le temps affecté à la saisie des cahiers des charges définitifs et des rapports techniques directement reliés à l'exécution du contrat.
- 10.2.9 Le taux horaire du patron ne peut être payé que pour un nombre d'heures n'excédant pas 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre à l'exécution de la convention, pour autant que les services ainsi fournis

soient spécifiques au projet et relèvent de la gérance, de la coordination ou de la supervision.

### **10.3 Méthode à forfait pour les services décrits à l'article 8 des présentes :**

Si la méthode de calcul des honoraires choisie par le Directeur est celle du forfait, il sera versé au Contractant une somme fixe préalablement établie et approuvée par écrit par le Directeur. La Ville ne paiera aucuns autres frais reliés aux services payés selon cette méthode.

## **ARTICLE 11** **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 11.1 Le Contractant soumet à la Ville des comptes d'honoraires que cette dernière acquitte dans les trente (30) jours de leur approbation par le Directeur en fonction des services rendus, étant entendu que la Ville ne verse aucun intérêt pour paiement effectué en retard. Ces comptes doivent être conformes aux conditions ci-après énoncées.
- 11.2 En ce qui concerne les services payés selon la méthode horaire prévue à l'article 10.1, les honoraires s'y rapportant seront payés mensuellement sur approbation d'un compte d'honoraires accompagné d'un relevé de temps ainsi que d'un rapport d'activités relatif à l'état d'avancement de l'Ouvrage.
- 11.3 En ce qui concerne les services supplémentaires rendus par le personnel du Contractant (article 8), le temps que le Contractant et son personnel ont consacré à l'Ouvrage depuis le dernier jour inclus au compte précédent devra être inscrit sur chaque compte.
- Aucune majoration du salaire payé à un membre du personnel du Contractant n'est admissible pour le temps supplémentaire, sauf sur autorisation préalable écrite du Directeur.
- 11.4 En ce qui concerne les services supplémentaires exécutés par un tiers (article 9), le Contractant devra soumettre au Directeur un compte accompagné des pièces justificatives attestant les honoraires dus au tiers dont il a retenu les services en conformité avec cet article.
- 11.5 Tout compte d'honoraires du Contractant doit indiquer clairement et séparément le montant des taxes fédérale et provinciale sur les produits et services payables pour les services rendus. À défaut de quoi, tout compte non conforme sera refusé et retourné au Contractant pour correction sans aucuns frais pour la Ville pour cause de retard de paiement.
- 11.6 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont, en totalité ou en partie, complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

## **ARTICLE 12** **ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS**

- 12.1 Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile-patronale et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la



Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :

- 12.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile-patronale; et
- 12.1.2 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation des polices d'assurance émises à ces fins ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de ces polices. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à ses frais.

- 12.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du *Code civil du Québec* pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 12.3 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.
- 12.4 La Ville devra aussi être désignée comme coassurée du Contractant sur la police de responsabilité civile-patronale.

### **ARTICLE 13** **HONORAIRES MAXIMALS ET AUTRES DÉPENSES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-sept et trente-quatre cents** dollars ( **984 847,34 \$** ) couvrant tous les honoraires calculés aux taux horaires indiqués à l'Annexe 2, les débours prévus à la convention et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Le taux horaire applicable aux services des Chargés de projets sont les suivants :

Chargé de projets n° 1 **Hugo Rafael RIVERO** est de **soixante-douze** dollars **et quatre-vingt-dix cents** (**72,90 \$**).

Chargé de projets n° 2 **Alexandra TAVIDIAN** est de **soixante-douze** dollars **et quatre-vingt-dix cents** (**72,90 \$**).

**ARTICLE 14**  
**LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 13.

**ARTICLE 15**  
**DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 13, le Contractant :

- 15.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux en faveur de celle-ci;
- 15.2 déclare qu'il a la capacité de céder les droits d'auteur décrits à l'article 15.1 et de renoncer à l'exercice des droits moraux en faveur de la Ville;
- 15.3 garantit à la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 15.4 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

**ARTICLE 16**  
**RÉSILIATION**

- 16.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 16.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation et tout document ou tout matériel mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés.
- 16.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

**ARTICLE 17**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES**

**17.1 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention. Si l'adresse du Contractant n'est pas sur le territoire de Montréal, il doit y élire domicile et en aviser le Directeur; à défaut, toute procédure judiciaire lui sera signifiée au Greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal. Une partie peut élire domicile à une toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

**17.2 AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les ayants droit et représentants légaux des parties.

**17.3 AVIS**

Tout avis qui doit être donné en vertu de la présente convention doit être transmis par écrit comme suit :

**POUR LA VILLE :**

Le Directeur  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
303, rue Notre-Dame Est, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**POUR LE CONTRACTANT :**

Le Directeur  
Macogep Inc.  
1255, rue University, bureau 700,  
Montréal, Québec, H3B 3W1

**17.4 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

**17.5 CESSION**

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

**17.6 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**17.7 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :**

Le <sup>e</sup> jour de 20...

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Colette Fraser  
Greffière adjointe

Le <sup>e</sup> jour de 20...

**MACOGEP INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Stéphane Grégoire, ingénieur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20..... (Résolution CM..... ).

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour la somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.



Sommaire des coûts - services professionnels : [GP SCG budget.pdf](#)



Proposition de prix de Macogep inc. : [GP SCG Macogep prix.pdf](#)



Programme général : [SCG GP Programme general.pdf](#)



Autorisation de l'AMF : [Macogep AMF.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal B BERGERON  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-4150

**Télécop. :** 514-280-3597

Danielle Lavigne, chef de section  
Section gestion immobilière - agglomération  
Tél. : 514-872-7977

Estimation des coûts du contrat

<b>Projet :</b>	<b>Services professionnels en gestion de projets</b>	<b>Mandat:</b>	<b>17581-2-001</b>
	<b>Système captation des gaz - Bâtiments divers</b>	<b>Contrat:</b>	<b>14383</b>
<b>Date :</b>	<b>2015-02-10</b>		
<b>Étape :</b>	<b>octroi de contrat</b>		

		Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
<b>Contrat :</b>	<b>Honoraires professionnels</b>	\$			
	prix forfaitaire	744 848,00			
	<b>Sous-total :</b>	<b>744 848,00</b>	<b>37 242,40</b>	<b>74 298,59</b>	<b>856 388,99</b>
	Contingences	111 727,20	5 586,36	11 144,79	128 458,35
	<b>Total - Contrat :</b>	<b>856 575,20</b>	<b>42 828,76</b>	<b>85 443,38</b>	<b>984 847,34</b>
<b>Incidences :</b>	Laboratoire, expertise et	128 486,28	6 424,31	12 816,51	147 727,10
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>128 486,28</b>	<b>6 424,31</b>	<b>12 816,51</b>	<b>147 727,10</b>
	<b>Coût des travaux (Montant à autoriser)</b>	<b>985 061,48</b>	<b>49 253,07</b>	<b>98 259,88</b>	<b>1 132 574,44</b>
<b>Ristournes :</b>	TPS	100,00%	49 253,07		49 253,07
	TVQ	50,0%		49 129,94	49 129,94
	<b>Coût après rist. (Montant à emprunter)</b>	<b>985 061,48</b>	<b>0,00</b>	<b>49 129,94</b>	<b>1 034 191,42</b>

Rythme des déboursés : 15% en 2015, 20% en 2016, 20% en 2017, 20% en 2018, 20% en 2019 et 5% en 2020.

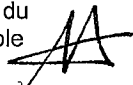
<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> <b>FORMULAIRES DE</b> <b>SOUSSION</b>  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14003 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201409
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**S.P - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJETS POUR LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE CAPTATION DES GAZ DES BÂTIMENTS OCCUPÉS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL**

Description	
<b>Montant de la proposition</b>	744 848.00 \$
Taxe sur les produits et services (5 %) :	37 242.40 \$
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	74 296.59 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>856 388.99 \$</b>

**Informations complémentaires**

**Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».**

<b>Important :</b>  Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie  Macogep inc.			
	Adresse 1255, University, bureau 700			
	Ville Montréal	Code postal H3B 3W1	Téléphone 514 223 9001	Télécopieur 514 670 2814
	Nom de la personne responsable (en majuscules) Louis yves LeBEAU, ing. M.Ing. ÉCA			
	Signature du responsable 	Date Jour 30	Mois octobre	Année 2014

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

**BORDEREAU DE PRIX – ENVELOPPE #2****Contrat : 14383 - Mandat : 17581-2-001**

Mise aux normes des systèmes de captation des gaz

**Tableau 1 – Honoraires services de base**

Chargé de projets attitré	Tarif horaire	Nombre d'heures	Total
Tania F. LOSADA	72.90 \$*	8 400 heures	612 360.00 \$*

\* Montant reporter au formulaire de prix.

**Tableau 2 – Services supplémentaires – Réunions hebdomadaires du chargé de projets avec les responsables de la ville de Montréal**

Chargé de projets attitré	Tarif horaire	Nombre d'heures	Total
Tania F. L.OSADA	72.90 \$*	720 heures	52 488.00 \$*

\* Montant reporter au formulaire de prix.

**Tableau 3 – Services supplémentaires – Frais de déplacement**

Chargé de projets attitré	Total
Tania F. LOSADA	20 000 \$*

\* Montant reporter au formulaire de prix.

**Tableau 4 – Services supplémentaires – Services consultatifs d'expertises**

Chargé de projets attitré	Total
À déterminer	60 000 \$*

\* Montant reporter au formulaire de prix.

**Total des tableaux 1, 2, 3 et 4**

Total des honoraires avant taxes (Prix du soumissionnaire)	744 848.00 \$*
---------------------------------------------------------------	----------------

**Total des tableaux : Montant à reporter au Bordereau de soumission,  
Montant de la proposition**

Ce document doit être rempli obligatoirement et complètement.  
Il doit être inclus dans la deuxième enveloppe.



Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **Mardi, 18 novembre 2014****Résultat de recherche par nom ou numéro pour : 1143366715**

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'Autorité	Adresse du siège social	Ville	Province/État	Code postal	Pays
<a href="#">MACOGEPI INC.</a>		1143366715	2700006016	1255, RUE UNIVERSITY, 700	MONTRÉAL	QC	H3B 3W1	CANADA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#) des services en ligne.



**Dossier # : 1151009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-26 14:14

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du projet

Le projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le Mont-Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés.

Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé principalement en neuf tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. rue McGill, incluant la rue du Square-Victoria est et la rue Viger de même que la Place d'Youville;
2. Côte du Beaver Hall;
3. Place Philips;
4. rue Ste-Catherine (entre Place Philips et l'avenue McGill College);
5. avenue McGill College (entre la rue Cathcart et la rue Sherbrooke);
6. rue Sherbrooke (entre la rue University et la rue Peel);
7. rue McTavish (entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins);
8. avenue du Docteur-Penfield (entre l'avenue des Pins et la rue Peel);
9. avenue des Pins (entre l'avenue du Docteur-Penfield et Redpath Crescent).

Les types d'interventions prévus varient d'un tronçon à l'autre, en fonction notamment des conditions existantes. D'une manière générale, on prévoit trois grands types d'interventions :

- les interventions importantes (rue Sherbrooke, rue McTavish, avenue du Docteur-Penfield

et avenue des Pins) devraient notamment comprendre des travaux d'infrastructures, un changement de géométrie de rue, un réaménagement des trottoirs de même que l'implantation d'un référent visuel spécifique à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;

- les interventions d'enrichissement (rue McGill, Côte du Beaver Hall et avenue McGill College) devraient notamment comprendre l'implantation d'un référent visuel spécifique à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » de même que le réaménagement de certaines traverses piétonnes;

- les interventions intégrées aux grands projets (Place Phillips et rue Sainte-Catherine) devraient notamment comprendre l'implantation d'un référent visuel spécifique à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ».

Précisons que le projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des projets identifiés comme legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.

### Historique du projet et objet du présent dossier

En 2010, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a reçu de la Direction générale le mandat de développer une vision quant à l'implantation de promenades urbaines dans certains secteurs densément peuplés de l'agglomération de Montréal. L'année suivante, la DGPV a déposé un document où l'on expose cette vision et où l'on identifie les orientations et les objectifs à privilégier en la matière.

À la suite du dépôt de ce document, la DGPV a reçu le mandat de développer « un premier réseau des promenades urbaines entre la montagne et le fleuve dans l'arrondissement de Ville-Marie » (CE12 1082). C'est à ce moment que débute, en quelque sorte, la phase de démarrage du projet.

Au mois de septembre 2014, un mandat a été donné au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) afin de débiter la phase de planification du projet. Le SGPVMR a alors entamé l'élaboration d'un avant-projet préliminaire, en collaboration entre autres avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et le Service de l'eau.

En raison du calendrier serré du projet, il a été jugé nécessaire à l'automne 2014 de ne pas attendre que l'avant-projet préliminaire soit complété avant de lancer un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation, notamment, de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet.

Dans ce contexte, un appel d'offres public (numéro 14-14066) a été mené du 15 décembre 2014 au 28 janvier 2015. Ce dernier a été publié dans La Presse et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a donc duré 45 jours calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 27 juillet 2015.

Un seul addendum a été émis le 20 janvier 2015 dans le cadre de l'appel d'offres (voir document en pièce jointe). Cet addendum a permis de répondre à diverses questions posées par des soumissionnaires potentiels, notamment quant à la nécessité de fournir les curriculum vitae des ressources de relève.

Étant donné qu'il était déjà envisagé à l'automne 2014 que le SIVT prenne le relais du SGPVMR dans l'exécution du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », l'appel d'offres ayant mené au présent dossier a été lancé à la demande du SIVT. Ce dernier a également élaboré le devis technique, le bordereau de soumission et le projet de convention de services professionnels inclus dans les documents d'appel d'offres (les autres documents

ont été produits par le Service de l'approvisionnement).

Précisons que l'embauche d'une firme externe est recommandée dans ce cas-ci car :

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;
- les services professionnels requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

Mentionnons finalement :

- qu'une autorisation du comité exécutif de lancer l'appel d'offres 14-14066 n'était pas requise car le contrat prévu est lié à un projet qui est considéré comme étant un « projet de protection » dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville;
- que le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics s'applique au contrat faisant l'objet du présent dossier;
- que certains des travaux prévus dans le cadre du projet nécessiteront l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la DGPV afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier la montagne au fleuve.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet :

- l'octroi d'un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- l'approbation d'un projet de convention à cette fin.

Précisons que la valeur maximale du contrat prévu est de 3 968 019,04 \$, incluant les taxes, les contingences, les incidences et les déboursés.

### Services professionnels requis

Les services professionnels requis portent principalement sur :

- l'élaboration d'un avant-projet définitif couvrant la totalité des disciplines concernées (ingénierie, architecture de paysage, design industriel, architecture, éclairage d'ambiance, etc);
- l'élaboration de l'ensemble des plans et devis;
- l'assistance technique durant le ou les appels d'offres pour la réalisation des travaux;
- l'assistance technique durant la réalisation des travaux.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont données dans la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres fournis en pièce jointe.

### Calendrier de réalisation

Le calendrier prévu pour les principales activités requises est le suivant :

- réalisation de l'avant-projet définitif : printemps 2015;
- réalisation des plans et devis : printemps 2015 à automne 2015;
- assistance technique durant les appels d'offres : automne 2015;
- assistance technique durant les travaux (incluant leur acceptation provisoire) : hiver 2015-2016 à printemps 2017.

Précisons que, par souci de célérité, il est prévu que certaines portions de l'avant-projet définitif et des plans et devis soient élaborées concomitamment.

### Gestion des mandats et mode de rémunération

Les activités requises feront l'objet de mandats où les services professionnels attendus seront précisés. Avant la réalisation de chacun de ces mandats, une demande de prestation de services spécifique devra être transmise à la Ville. Les Consultants S.M. inc. devra alors soumettre à la Ville une estimation budgétaire d'honoraires détaillée indiquant les ressources proposées ainsi que le nombre d'heures projetées pour chacune de celles-ci. Une fois que l'offre de prestation de services sera approuvée par la Ville, Les Consultants S.M. inc. pourra alors procéder à la réalisation du mandat.

Le mode de rémunération retenu pour le contrat proposé est celui du taux horaire. Il est prévu que la facturation des services fournis soit effectuée sur une base mensuelle. À chaque semaine, Les Consultants S.M. inc. devra par ailleurs transmettre à la Ville :

- un rapport sommaire des relevés d'assiduité (somme des heures travaillées par chacune des personnes affectées au projet ainsi que les taux horaires correspondants);
- une évaluation, en pourcentage, de l'avancement des mandats confirmés.

Précisons que les taux horaires utilisés par Les Consultants S.M. inc. dans sa facturation devront être ceux présentés au bordereau de prix soumis pour chacune des catégories d'emplois.

### Contingences, incidences et déboursés

Les enveloppes des contingences, des incidences et des déboursés ont été fixées respectivement à 5 % (soit 177 143,71 \$, taxes incluses), 5 % (soit 177 143,71 \$, taxes incluses) et 2 % (soit 70 857,48 \$, taxes incluses) du total inscrit au bordereau de soumission.

Précisons que les :

- contingences couvrent l'exécution de services professionnels effectués en raison d'imprévus qui surviennent lors du contrat et qui occasionnent un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant;

- incidences couvrent les services de soutien technique complémentaires qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent être réalisés par le contractant, notamment parce qu'il s'agit d'expertises particulières que son équipe ne possède pas;
- déboursés couvrent différentes dépenses afférentes liées par exemple à l'impression des plans et devis.

## JUSTIFICATION

La réalisation du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » nécessite l'élaboration d'un avant-projet définitif et de plans et devis. Étant donné que ces derniers ne peuvent être réalisés par les employés de la Ville ou par une firme possédant un contrat-cadre avec cette dernière (voir rubrique « Contexte »), l'octroi d'un contrat distinct à une firme privée est recommandé.

### Analyse des soumissions

Parmi les 33 preneurs de cahier des charges, 7 ont déposé une soumission et 26 n'en ont pas déposé, soit respectivement 21,2 % et 78,8 %. Les motifs ayant amené certains preneurs de cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Sur les 7 soumissions reçues, 4 ont été jugées non conformes par le comité de sélection car les firmes les ayant déposées n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions en pièce jointe).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions jugées conformes sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base soumis, taxes incluses</b>	<b>Contingences (5%), incidences (5%) et déboursés (2%)</b>	<b>Prix total, taxes incluses</b>
Les Consultants S.M. inc.	82 %	0,37	3 542 874,14 \$	425 144,90 \$	3 968 019,04 \$
Stantec Experts-conseils inc.	71,33%	0,32	3 818 515,56 \$	458 221,87 \$	4 276 737,43 \$
Roche Itée, Groupe-conseil	75,17%	0,31	3 976 582,84 \$	477 189,94 \$	4 453 772,78 \$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	3 674 165,37 \$	440 899,84 \$	4 115 065,21 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)					-147 046,17 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-3,57 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)					308 718,39 \$

(2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)	
$((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale - adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	7,78 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 0,37, est Les Consultants S.M. inc. Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 5 % pour les contingences, de 5 % pour les incidences et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix total de 3 968 019,04 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total calculé sur la base de la soumission de Les Consultants S.M. inc. est de -147 046,17 \$, ou -3,57 %, ce qui paraît acceptable. Précisons que la dernière estimation effectuée par la Ville a été établie en fonction de taux horaires apparaissant dans des contrats accordés au cours des deux dernières années par la Ville.

L'écart entre les prix totaux calculés sur la base des soumissions de Stantec Experts-conseils inc. (firme ayant obtenu la 2<sup>e</sup> meilleure note finale) et de Les Consultants S.M. inc. est de 308 718,39 \$, ou 7,78 %, ce qui paraît également acceptable.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme Les Consultants S.M. inc a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2014 (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 3 968 019,04 \$ (incluant les taxes, les contingences, les incidences et les déboursés) est recommandé. Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du SGPVMR.

Étant donné qu'il est prévu que le SIVT soit responsable de l'exécution des prochaines étapes du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », un virement de crédits est proposé du SGPVMR vers le SIVT en lien avec le présent dossier. Les détails relatifs à ce virement, de même que ceux portant sur la provenance et l'imputation du budget, sont présentés à l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier permettra la production d'un avant-projet définitif et l'élaboration de plans et devis portant sur des travaux visant entre autres :

- la plantation d'un nombre significatif d'arbres d'alignement;
- le réaménagement de certaines traverses piétonnes et l'élargissement de certains trottoirs;
- la mise en œuvre d'un projet pilote de rue en partage.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de respecter le calendrier de réalisation du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », il est nécessaire que l'ensemble des plans et devis définitifs soient livrés d'ici le mois d'octobre 2015. Pour ce faire, l'élaboration de l'avant-projet définitif doit débuter au plus tard à la fin du mois de mars 2015.

Tout retard dans l'octroi du contrat recommandé pourrait donc avoir un impact significatif sur l'échéance de réalisation du projet, qui a été fixée en tenant compte de la date du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.

Certains des travaux prévus dans le cadre du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre-ville de Montréal au cours des prochaines années.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat de services professionnels par le conseil d'agglomération : 26 mars 2015
- Élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet : 26 mars 2015 à octobre 2015
- Approbation de certains travaux par le MCCQ : automne 2015
- Lancement d'appels d'offres pour la réalisation et la surveillance des travaux : automne 2015
- Octroi de contrats pour la réalisation et la surveillance des travaux : hiver 2015-2016
- Réalisation des travaux : hiver 2015-2016 à automne 2016
- Acceptation provisoire des travaux et mise en service : 1<sup>er</sup> mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Pierre-Paul SAVIGNAC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CHAREST  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5822

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

**Tél :**

514 872-4781

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :**

514 872-6855

**Approuvé le :**

2015-02-26

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

**Appel d'offres public no : 14-14066**  
**Service de l'approvisionnement - Direction générale adjointe - Services Institutionnels**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Services professionnels)**

· **Titre : SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, ARCHITECTURE DE PAYSAGE, ARCHITECTURE, ÉCLAIREGE D'AMBIANCE ET DESIGN INDUSTRIEL / CONCEPTION DU PROJET PROMENADE URBAINE FLEUVE/MONTAGNE**

**Mandat:** L'adjudicataire doit effectuer l'ensemble des activités décrites au cahier des charges 14-14066 nécessaire à la réalisation du projet Promenade urbaine «Fleuve/Montagne» qui vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve St-Laurent et le mont Royal.

- **Date de lancement :** 15 décembre 2014
- **Date d'ouverture :** 28 janvier 2015

· **Addenda :**  
 1 addenda a été émis le 20 janvier 2015 pour répondre à des questions d'ordre technique.

· **Preneurs du cahier des charges (33) :**

AECOM Consultant inc.	Affleck de la Riva architectes
Architecture 49 inc.	Arup Canada inc.
Atelier CT	Atelier Urban Soland
Atelier VAP	BC2 Groupe Conseil inc.

Beaudoin Hurens	Beaupré Michaud et associés architectes
BGLA architecte design urbain	CIMA +
Daoust Lestage	Dessau
ÉKM architecture	Groupe SNC Lavalin inc.
Kanva architecture management R & D	Lafreniere architecture de paysage
Les consultants S.M. inc.	Les consultants Trafix inc.
Les services EXP inc.	Luu Nguyen architecte paysagiste
Marchand Houle et ass.	NIPPAYSAGE architectes paysagistes
Projet Paysage inc.	Provencher Roy & ass. Architectes
Roche Ltée, groupe-conseil	Services intégrés Lemay et associés inc.
Stantec Experts-conseils	Tetra Tech QI inc.
The Commons inc. Strategic design	Vlan Paysages
WSP Canada inc.	

· **Soumissionnaires (7)**

Groupe SNC Lavalin inc.
Stantec experts-conseils Ltée
Roche Ltée, groupe-conseil
Les services EXP inc.
Les consultants SM inc.
Beaudoin Hurens
WSP Canada inc.

· **Analyse de soumission :**

Les offres des sept (7) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Les vingt-six (26) firmes qui ont pris le cahier des charges et qui n'ont pas déposé de soumission ont donné les raisons suivantes ; Six (6) firmes ont participé à titre de sous-traitant pour l'un ou l'autre des sept (7) soumissionnaires, sept (7) ont déclaré être trop petites pour l'envergure du contrat, deux (2) indiquent ne pas avoir les qualifications pour ce secteur d'activité, une (1) était en attente de la certification AMF, une (1) disposait d'un carnet de travail trop chargé, deux (2) n'ont pu être jointes car les coordonnées inscrites sur SÉAO étaient erronées et sept (7) n'ont pas répondu.

· **Rencontre du comité de sélection:**

Lundi 9 février 2015 à 9h00 au 303 rue Notre-Dame est salle 5A 35

· **Grille d'évaluation**



[Résultat comité 14-14066 le 9 février 2015.pdf](#)

· **Résultat de l'évaluation :**

Les firmes Groupe SNC Lavalin inc., Les services EXP inc., Beaudoin Hurens inc. et WSP Canada inc. n'ont pas obtenu la note de passage de 70%, les enveloppes de prix (#2) n'ont pas été ouvertes.

L'offre de la firme **Les consultants SM inc.** ayant obtenu le plus haut pointage final

(0.37) en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

**Adjudicataire recommandé :**

Retenir les services professionnels de **Les consultants SM inc.**, pour le projet cité en titre, et ce pour une somme de **3 542 874.14\$** incluant les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14066.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-17

Richard DAGENAIS  
c/s  
**Tél :** 514-872-2608  
**Division :** approvisionnement en biens et services

14-14066 - Services professionnels en ingénierie, architecture de paysage, architecture, éclairage d'ambiance et design industriel / conception du projet Promenade urbaine FLEUVE/MONTAGNE

	Présentation de l'offre	Compréhension des services requis et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du chargé de projet et son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	lundi 09-02-2015
SNC-LAVALIN	3,50	6,67	13,33	21,00	20,33	64,83			Non conforme	<b>Heure</b>	9 h 00
STANTEC EXPERTS-CONSEILS INC	3,50	7,33	18,83	22,00	19,67	71,33	3 818 515,56 \$	<b>0,32</b>	2	<b>Lieu</b>	Salle 5A 35, 303 rue Notre-Dame est
ROCHE LTÉE GROUPE CONSEIL	3,00	7,67	17,50	23,33	23,67	75,17	3 976 582,84 \$	<b>0,31</b>	3		
LES SERVICES EXP INC.	2,67	5,67	13,33	21,00	21,33	64,00			Non conforme		
LES CONSULTANTS SM INC.	3,67	7,33	19,67	26,33	25,00	82,00	3 542 874,14 \$	<b>0,37</b>	<b>1</b>		
BEAUDOIN HURENS INC.	3,00	5,33	13,33	15,33	18,33	55,33			Non conforme		
WSP CANADA INC.	3,83	6,67	15,67	21,33	20,00	67,50			Non conforme		
0						-					
0						-					
0						-					
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>HOULE, CLAUDE</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

**Dossier # : 1151009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

1. d'autoriser une dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 3 968 019,04 \$ toutes taxes incluses, ou 3 623 330, 28 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

**Information budgétaire (en milliers de dollars)****Imputation aggro**

Requérant: 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Projet Investi: 36400 - Legs du 375e - Promenades urbaines

Sous-projet : 15 36400 905 - Promenades urbaines -Tronçon Fleuve-Montagne - Honoraires professionnels

Projet SIMON : 154581

**Exécutant : 2800- Service des infrastructures**

	2015	2016	2017	Total
<b>NET</b>	3 100	500	23	3 623
<b>TOTAL</b>	3 100	500	23	3 623

**Information comptable (en dollars)**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a initié un règlement spécifique pour le projet no 36400 - Legs du 375e Promenades urbaines via le sommaire décisionnel 1146316001 (addenda) . Puisque le règlement d'emprunt n'est pas encore en vigueur, le règlement RCG 11-031 sera utilisé temporairement.

Provenance aggro (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5011031.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.0000 Règlement d'empruntRCG 11-031 Travaux d'aménagement dans les parcs CG11 0475	3 623 331	3 968 019,04 \$

Un engagement de gestion no CC51009004 au montant de 3 623 331\$ est inscrit au compte de provenance.

Imputation aggro (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5011031.802503 .07165.54301.0000000. 0000.154581.000000.15010. 000000. - Projet:Promenades urbaines -Tronçon Fleuve-Montagne - Hon.prof.	3 461 575 \$	3 790 875, 33 \$
5001.5011031.802503 .07165.54301.0000000.0000.154581.050182.15010. 000000. - Projet:Promenades urbaines -Tronçon Fleuve-Montagne - Incidences	161 756 \$	177 143, 71 \$

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sincheng PHOU  
Conseillère budgétaire  
Service des finances-Dir. du Conseil et du  
soutien financier - PS Brennan 2  
**Tél : 514-872-7174**

Mario Primard

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières chef d'équipe

**Tél : 872-0985**



Agent comptable analyste  
514-868-4439

**Division :** Service des finances-Dir. du Conseil  
et du soutien financier - PS Brennan 2

**Dossier # : 1151009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Le SGPVMR à titre de requérant dans le projet de la promenade urbaine fleuve/montagne favorise le recours à des services professionnels spécialisés dans ce domaine pour la mise en oeuvre du projet. Le SIVT a titre de service exécutant devra s'assurer du respect des principes, critères et orientations de la promenade urbaine fleuve/montagne et du déploiement de la vision entérinée par les instances et ce afin d'offrir à l'ensemble des montréalais un legs significatif, innovateur et représentatif pour 2017 .

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division - Bureau du Mont-Royal  
**Tél : 514 872-4046**

**ENDOSSÉ PAR**

Carole PAQUETTE  
Directrice SGPVMR  
**Tél : 514 872-1457**  
**Division :**

Le : 2015-02-18



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Convention de services professionnels -  
12.02.15.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Convention de services professionnels - Annexe 1  
- Novembre 2014.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Convention de services professionnels - Annexe 2  
- 28.01.15.pdf

## **CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**LES CONSULTANTS S.M. INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 433, rue Chabanel Ouest, 12<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2N 2J8, agissant et représentée par Marc Mousset, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare,

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 119914166 RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1001247324 TQ0001

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du **Service des infrastructures, de la voirie et des transports** ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : le **devis technique** pour services professionnels, en date de novembre 2014, relatif aux services requis en ingénierie, en architecture de paysage, en architecture, en éclairage d'ambiance et en design industriel pour la conception du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le **28 janvier 2015**.

### **ARTICLE 2** **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, [à fournir divers services professionnels en ingénierie, en architecture de paysage, en architecture, en éclairage d'ambiance et en design industriel pour la conception du projet Promenade urbaine «Fleuve-Montagne».](#)

### **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

### **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions auxquelles il assiste.

#### **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

#### **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **trois millions neuf cent soixante-huit mille dix-neuf et quatre**

cents (3 968 019,04 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, conformément aux dispositions des Annexes 1 et 2.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

### **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **12.1 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

### **12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

### **12.3 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

### **12.4 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **12.5 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **12.6 LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le      <sup>e</sup> jour de                                  20

**VILLE DE MONTRÉAL**



- 6 -

Par : \_\_\_\_\_  
Colette Fraser, greffière adjointe

Le     <sup>e</sup> jour de                    20

**LES CONSULTANTS S.M. INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Marc Mousset, Vice-président infrastructure

Cette convention a été approuvée par la résolution \_\_\_\_\_.

**Dossier # : 1151009004****Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4

**Objet :**

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses (prix soumis : 3 542 874,14 \$ + contingences : 177 143,71 \$ + incidences : 177 143,71 \$ + déboursés : 70 857,48 \$) - Appel d'offres public 14-14066 - 7 soumissionnaires dont 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Les Consultants S.M. inc. - Offre de services - 28.01.15.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Les Consultants S.M. inc. - Bordereau de prix - 28.01.15.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Les Consultants S.M. inc. - Autorisation AMF - 23.07.14.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Documents d'appel d'offres finaux - 15.12.14.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Comité de sélection - Analyse des soumissions - 09.02.15.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Addendum émis durant l'appel d'offres - 20.01.15.pdf



Promenade urbaine Fleuve-Montagne - Dossier 1151009004 - Plan de localisation - 25.02.15.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Louis-Philippe CHAREST  
Conseiller en aménagement**Tél :** 514 872-5822  
**Télécop. :**

<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> <b>FORMULAIRES DE</b> <b>SOUSSION</b>  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**S.P - Services professionnels en ingénierie, architecture de paysage, architecture, éclairage d'ambiance et design industriel / conception du projet Promenade urbaine Fleuve/montagne**

Description
-------------

**Montant de la proposition** 3 081 430,00 \$

**SOUS-TOTAL** 3 081 430,00 \$

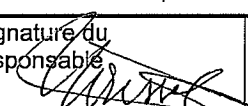
Taxe sur les produits et services (5 %) : 154 071,50 \$

Taxe de vente provinciale (9,975 %) : 307 372,64 \$

**TOTAL :** 3 542 874,14 \$

Informations complémentaires
------------------------------

**Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».**

<b>Important :</b>  Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie  Les Consultants S.M. inc.			
	Adresse 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage			
	Ville Montréal	Code postal H2N 2J8	Téléphone 514 982-6001	Télécopieur 514 982-6106
	Nom de la personne responsable (en majuscules) MARC MOUSSET, ING.			
	Signature du responsable 	Date Jour 28	Mois janvier	Année 2015

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BORDEREAU DE PRIX**  
**ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS**  
**Section 1 : services liés à la gestion des mandats et à la coordination**

Catégories d'employés	Heures prévisio nnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
<i>Chargé de projet (15 ans et +)</i>	1 700 h	x 120,00 \$	= 204 000,00 \$
<i>Personnel auxiliaire (s.o)</i>	200 h	x 40,00 \$	= 8 000,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			<b>= 212 000,00 \$</b>

**Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2**

**\*Reporté au bordereau résumé**

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BORDEREAU DE PRIX**  
**ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS**  
**Section 2 : services en ingénierie**

Catégories d'employés	Heures prévisionnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
Responsable ingénierie (15 ans et +)	2 000 h x	115,00 \$ =	230 000,00 \$
Responsable de discipline (10 ans et +)	2 600 h x	105,00 \$ =	273 000,00 \$
Ingénieur senior (10 ans et +)	3 600 h x	85,00 \$ =	306 000,00 \$
Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	3 000 h x	75,00 \$ =	225 000,00 \$
Ingénieur junior (0 à 5 ans)	950 h x	45,00 \$ =	42 750,00 \$
Technicien senior (10 ans et +)	6 000 h x	70,00 \$ =	420 000,00 \$
Technicien intermédiaire (5 à 10 ans)	2 850 h x	55,00 \$ =	156 750,00 \$
Technicien junior (0 à 5 ans)	650 h x	650,00 \$ =	23 400,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			<b>1 676 900,00 \$</b>

Ce bordereau de prix doit obligatoirement

\*Reporté au bordereau résumé

*erreur  
prix unitaire ↑  
36.00 \$*

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

## BORDEREAU DE PRIX

### ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS

#### Section 3 : services en architecture de paysage

Catégories d'employés	Heures prévisionnel les	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
<i>Responsable architecture de paysage (15 ans et +)</i>	2 000 h x	105,00 \$	210 000,00 \$
<i>Professionnel senior (10 ans et +)</i>	3 000 h x	95,00	285 000,00 \$
<i>Professionnel intermédiaire (5 à 10 ans)</i>	2 360 h x	68,00 \$	160 480,00 \$
<i>Technicien (3 à 10 ans)</i>	4 500 h x	55,00 \$	247 500,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			<b>902 980,00 \$</b>

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2

\*Reporté au bordereau résumé

<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BORDEREAU DE PRIX**  
**ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS**  
**Section 4 : services en architecture**

Catégories d'employés	Heures prévisionnel les	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
<i>Architecte senior (10 ans et +)</i>	500 h x	<u>100,00 \$</u>	= 50 000,00 \$
<i>Architecte intermédiaire (5 à 10 ans)</i>	530 h x	<u>85,00 \$</u>	= 45 050,00 \$
<i>Technicien intermédiaire (5 à 10 ans)</i>	800 h x	<u>70,00 \$</u>	= 56 000,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			<b>= 151 050,00 \$</b>

**Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2**

**\*Reporté au bordereau résumé**

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

## BORDEREAU DE PRIX

### ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS Section 5 : services en éclairage d'ambiance et mise en lumière

Catégories d'employés	Heures prévisionnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
<i>Professionnel concepteur lumière (5 ans et +)</i>	400 h x	95,00 \$	38 000,00 \$
<i>Technicien concepteur lumière (5 ans et +)</i>	400 h x	60,00 \$	24 000,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			<b>62 000,00 \$</b>

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2

\*Reporté au bordereau résumé



<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> FORMULAIRES DE SOUMISSION  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BORDEREAU DE PRIX**  
**ÉTABLISSEMENT DES TAUX HORAIRES PAR CATÉGORIES D'EMPLOYÉS**  
**Section 6 : services en design industriel**

Catégories d'employés	Heures prévisio nnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
<i>Professionnel en design industriel (5 ans et +)</i>	400 h x	95,00 \$	= 38 000,00 \$
<i>Technicien en design industriel (5 ans et +)</i>	550 h x	70,00 \$	= 38 500,00 \$
<b>TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES</b>			= 76 500,00 \$

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2

\*Reporté au bordereau résumé

<b>Service de l'approvisionnement</b> Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	<b>SECTION IV</b> <b>FORMULAIRES DE</b> <b>SOUSSION</b>  Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 14-14066 services professionnels APP_140_SP_R2_201107_public_R1201411
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Acquisition de services

### BORDEREAU RÉSUMÉ DE PRIX

Section 1 : services liés à la gestion des mandats et à la coordination	212 000,00 \$
Section 2 : services en ingénierie	1 676 900,00 \$
Section 3 : services en architecture de paysage	902 980,00 \$
Section 4 : services en architecture	151 050,00 \$
Section 5 : services en éclairage d'ambiance et mise en lumière	62 000,00 \$
Section 6 : services en design industriel	76 500,00 \$
<b>Grand total des honoraires (avant taxes) *</b>	<b>3 081 430,00 \$</b>

**\*Reporté au bordereau de soumission à MONTANT DE LA PROPOSITION**

Les quantités mentionnées sont fournies à titre indicatif seulement.

***Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2***

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.  
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU  
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE  
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772

N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

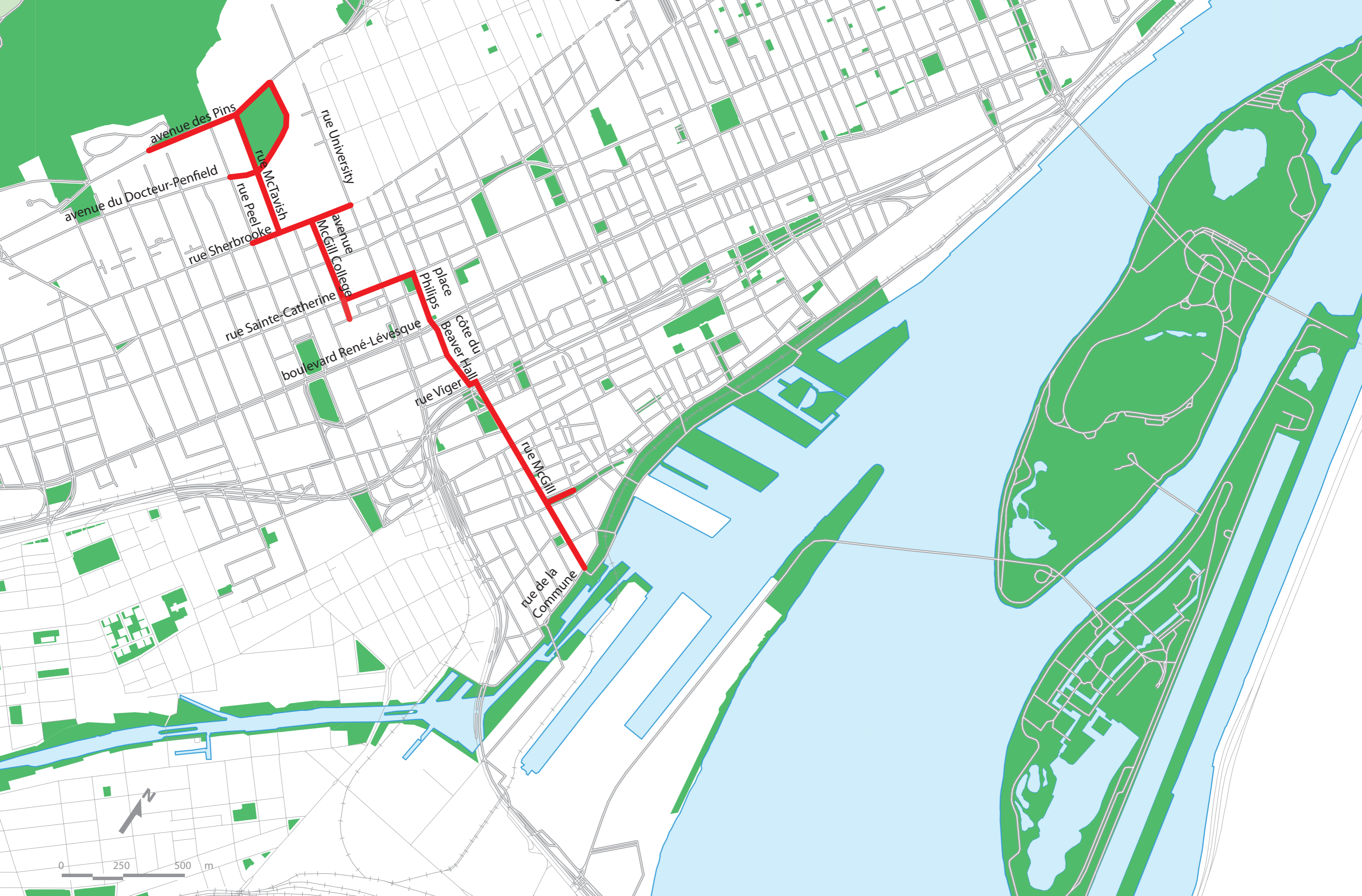
A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Letellier'.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

14-14066 - Services professionnels en ingénierie, architecture de paysage, architecture, éclairage d'ambiance et design industriel / conception du projet Promenade urbaine FLEUVE/MONTAGNE

	Présentation de l'offre	Compréhension des services requis et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Qualification et expérience de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du chargé de projet et son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	25%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date
SNC-LAVALIN	3,50	6,67	13,33	21,00	20,33	64,83			Non conforme	Heure
STANTEC EXPERTS-CONSEILS INC	3,50	7,33	18,83	22,00	19,67	71,33	3 818 515,56 \$	0,32	2	Lieu
ROCHE LTÉE GROUPE CONSEIL	3,00	7,67	17,50	23,33	23,67	75,17	3 976 582,84 \$	0,31	3	
LES SERVICES EXP INC.	2,67	5,67	13,33	21,00	21,33	64,00			Non conforme	
LES CONSULTANTS SM INC.	3,67	7,33	19,67	26,33	25,00	82,00	3 542 874,14 \$	0,37	1	
BEAUDOIN HURENS INC.	3,00	5,33	13,33	15,33	18,33	55,33			Non conforme	
WSP CANADA INC.	3,83	6,67	15,67	21,33	20,00	67,50			Non conforme	
0						-				
0						-				
0						-				
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>HOULE, CLAUDE</b>									

Multiplicateur d'ajustement
10000



**Projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »**

Dossier décisionnel 1151009004 : localisation des interventions prévues



**Dossier # : 1154956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13876) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13876 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-02 11:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13876) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au coeur du quartier résidentiel de Saint-Michel, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changé au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire (1925-1984), site d'enfouissement de matières putrescibles (1968-2000) et site d'enfouissement de matériaux secs (2000-2009), il est en voie de devenir un parc métropolitain. Le parc du CESM fait partie intégrante du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Le site a été acquis par la Ville de Montréal en 1984 en réponse aux pressions de la population environnante qui se plaignait des mauvaises odeurs, de la prolifération incontrôlée des oiseaux et du bruit des camions généré par l'industrie en place. Les risques reliés à la gestion des biogaz et du lixiviat soulevaient aussi des craintes. À la suite d'un processus de concertation sur l'avenir du site, la Ville a approuvé en 1997, le Plan directeur d'aménagement du CESM pour guider sa transformation en un vaste complexe de technologie environnementale et d'éducation situé à l'intérieur d'un espace vert. Les objectifs retenus pour cette transformation sont la revalorisation des sols perturbés, la gestion saine des matières et la création d'aménagements propices au développement d'activités ludiques et récréatives en lien avec l'environnement, le sport et la culture.

L'aménagement du parc du CESM est prévu en deux étapes importantes. La première étape s'est échelonnée de 1994 à 2014 et a permis d'aménager la couronne en parc linéaire

accessible à tous, de finaliser l'enfouissement et le recouvrement des déchets sur une profondeur pouvant atteindre 70 mètres à certains endroits et d'ensemencer la zone d'enfouissement pour la sécuriser. Toutes ces activités ont été réalisées conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La deuxième étape, prévue d'ici à plus ou moins 2020, consiste à finaliser l'aménagement du parc linéaire et à réaliser l'aménagement du centre du site. Cette étape fait aussi l'objet d'autorisations du MDDELCC.

La Ville de Montréal a identifié le CESM comme faisant partie des legs porteurs qu'elle désire mettre de l'avant pour son 375<sup>e</sup> anniversaire. À l'occasion des festivités prévues, une portion du centre du parc doit être accessible à la population.

Le site est très vaste, il compte une multitude d'entrées (17), de secteurs (9) et de pôles, tous répartis à l'intérieur de deux parties distinctes, le centre et la couronne. Le but est d'offrir aux visiteurs une multitude d'expériences à travers le parc et de renforcer les spécificités et différences entre chacun des secteurs. Ainsi, la création des éléments de composition et les différentes interventions de signalétique, d'interprétation, de mise en lumière et de design de mobilier offriront une expérience sensorielle variée et globale, empreinte d'une sensibilité unificatrice grâce à la signature d'ensemble du parc.

La ville doit recourir à une firme externe considérant le manque d'expertise internes.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 17 décembre 2014 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 26 janvier 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 26 janvier 2014 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 5 février 2015 à 9 h.

L'appel d'offres public a été publié dans les journaux La Presse et Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Les trois addenda suivants ont été émis durant l'appel d'offres :

- Addenda no 1 - 15 janvier 2015 - Précisions sur le cahier des charges;
- Addenda no 2 - 16 janvier 2015 - Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres;
- Addenda no 3 - 19 janvier 2015 - Précisions sur le cahier des charges.

Les trois addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 13 octobre 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1576 - 15 octobre 2014 - Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

CG14 0413 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SMCE 141711003 - 21 août 2014 - Mandat d'exécution du Comité exécutif - Planifier la réalisation du projet d'aménagement du secteur Plaine/Boisé.

CE10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour 1) poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), 2) procéder, avec la collaboration de la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement en régie interne, 3) mettre sur pied une table de concertation des partenaires et, 4) évaluer les modes de gestion et d'entretien à mettre en place, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU.

## DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaires. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en design industriel et graphique, en orientation ("wayfinding") et en éclairage. Le mandat vise la création d'une signature unique et propre au CESM. Le projet se décline en quatre volets :

1. Signalétique
2. Interprétation
3. Mise en lumière
4. Mobilier

Le Contractant doit assurer la conception, l'élaboration des plans et cahiers des charges pour chacun de ces quatre volets. Le Contractant doit également assurer le suivi et la surveillance des travaux pour les volets 1 et 4. Ces travaux devront être complétés pour les célébrations du legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend, entre autres, la planification des rencontres et des présentations auprès des représentants du SGPVMR, de l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension, de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, du comité de coordination et de la table de concertation des partenaires.

Pour la réalisation de ce mandat, la rémunération des professionnels sera effectuée à forfait.

## JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, trois firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 21,4 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat, afin de finaliser les travaux avant 2017. Les soumissions reçues ont été évaluées et seule la firme Services intégrés Lemay et associés inc. a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Services Lemay et associés inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
-----------------------	--------------	-------------	-------------------------------	---------------------------	------------------------

Services intégrés Lemay et associés inc.	83,6	1,69	789 318,90 \$	80 482,50 \$	869 801,40 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			804 825,00 \$	80 480,50 \$	885 305,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 15 504,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-1,8 %

Le montant des honoraires professionnels est de 789 318,90 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 80 482,50 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Services intégrés Lemay et associés inc. est de 869 801,40 \$, taxes incluses.

L'écart entre le montant soumissionné et la dernière estimation réalisée à l'interne est inférieur de 1,8 %.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 5 février 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du projet est évalué à 869 801,40 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 794 244,61 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

**Information budgétaire :** ce sous-projet fait partie du programme 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel - sous-projet no 13 35400 395, SIMON no 147488 : Signalisation et signalétique - Honoraires professionnels.

**Information comptable/vote de crédits :** les comptes d'imputation seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux dans le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit à l'intérieur du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi du contrat pour les services professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de bien mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet et ainsi de pouvoir l'inscrire dans les legs aux Montréalais pour le 375e anniversaire qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mois visé pour le début du contrat : avril 2015

Date visée pour la fin du contrat : mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇAO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve BILODEAU BALATTI  
architecte paysagiste

**Tél :** 514 872-6472  
**Télécop. :** 514 872-1458

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-19

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4046  
**Télécop. :**

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel GROULX  
Chef de division

**Tél :** 514 872-6762

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Groulx, chef de division, pour me remplacer du 23 février au 6 mars 2015, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

**Approuvé le :** Et j'ai signé,  
Carole Paquette, directrice  
2015-02-24

**Dossier # : 1154956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13876) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- d'autoriser une dépense de 869 801,40 \$, taxes incluses, pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13876) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 869 801, 40 \$ toutes taxes incluses, ou 794 244, 61 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

### **Information budgétaire (en milliers de dollars)**

#### **Imputation aggro**

**Requérant: 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Projet Investi: 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel

Sous-projet : 13 35400 395 - Signalisation et signalétique - Honoraires professionnels  
Projet SIMON : 147488

	2015	2016	2017	2018 et Ult	Total
<b>NET</b>	400	300	80	14	794
<b>TOTAL</b>	<b>400</b>	<b>300</b>	<b>80</b>	<b>14</b>	<b>794</b>

### **Information comptable (en dollars)**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a initié un règlement spécifique pour le projet no 32125- Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel via le sommaire décisionnel 1154956003. Puisque le règlement d'emprunt n'est pas encore en vigueur, le règlement RCG 11-031 sera utilisé temporairement.

Provenance aggro (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5011031.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001. 00000- Règlement RCG 11-031 Travaux d'aménagement dans les parcs CG11 0475	794 245	869 801, 40 \$

Un engagement de gestion no CC54956002 au montant de 794 245\$ est inscrit au compte de provenance.

Imputation aggro (100%) :

	Crédits	Dépenses
5001.5011031.802503.07165.54301.000000. 0000.147488.000000.15010. 000000- Projet : Signalisation et signalétique - Honoraires professionnels	794 245	869 801, 40 \$

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

---

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste  
**Tél : 514-868-4439**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-20

Sincheng PHOU  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 872-7174**  
**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1154956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13876) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

**Appel d'offres public no : 14-13876**

**Titre : Services professionnels pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel**

- **Date de lancement** : 17 décembre 2014
- **Date d'ouverture** : 26 janvier 2015

- **Preneurs du cahier des charges (15):**

<b>ARIUM Design inc.</b>
<b>Bélanger Branding Design Ltée</b>
<b>CIMA+</b>
<b>CS Design</b>
<b>DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc.</b>
<b>Intégral Jean Beaudouin</b>
<b>Kanva Architecture Management</b>
<b>MORELLI DESIGNERS INC.</b>
<b>Plania inc.</b>
<b>Provencher Roy + Associés architectes</b>
<b>Roche Ltée, Groupe-Conseil</b>
<b>Rousseau Lefebvre</b>
<b>Services intégrés Lemay et associés inc.</b>
<b>Ville de Montréal – Direction du greffe</b>
<b>Vlan Paysages</b>

**- Soumissionnaires (3)**

<b>ARIUM Design inc. // DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc.</b>
<b>Services intégrés Lemay et associés inc.</b>
<b>Vlan Paysages</b>

Sept (7) firmes, preneurs du cahier des charges, sont soumissionnaires ou sous-traitants.

**- Analyse des soumissions :**

Les trois soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

**- Rencontre du comité de sélection:**

Le 5 février 2015 au 801 Brennan salle 4120 à 9h

**- Grille dévaluation :**



[tableau 14-13876.pdf](#)

**-Résultat de l'évaluation :**

La soumission des firmes **ARIUM Design inc. // DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc.** **et** la soumission de la firme **Vlan Paysages** n'ont pas été retenues et déclarées non conforme puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%.

L'offre de la firme **Services intégrés Lemay et associés inc.** qui a obtenue la plus haute note de pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

**-Adjudicataire recommandé :**

Retenir les services professionnels de la firme **Services intégrés Lemay et associés inc.** pour le projet cité en titre, et ce, pour un montant de 789 318.90 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 14-13876

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Richard DAGENAI  
c/s  
**Tél :** 514-872-2608  
**Division :** approvisionnement en biens et services

14-13876 - Services professionnels pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel

	<i>Présentation de l'offre:</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée:</i>	<i>Capacité de production et échéancier:</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise de l'équipe de travail et du Chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
ARIUM Design inc. // DÉOM+PARÉ Experts-conseils inc.	3,00	10,70	13,60	13,80	13,80	13,00	67,9			Non conforme	<b>Heure</b>	jeudi 05-02-2015
Services intégrés Lemay et associés inc.	3,90	11,90	17,20	17,00	16,60	17,00	83,6	789 318,90 \$	1,69	<b>1</b>	<b>Lieu</b>	801 Brennan salle 6_4120
Vlan paysages	3,50	10,60	12,40	11,20	12,60	12,20	62,5			Non conforme		
							-		-			
							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Robert Normandeau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



14-13876\_CONVENTION.pdf14-13876\_CONVENTION Annexe 3.pdf

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

**ET :** **SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 780, avenue Brewster, Montréal (Québec) H4C 2K1, agissant et représentée par Lucie St-Pierre, associée, dûment autorisée aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 14 janvier 2015;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 144269602  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1090128759

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE PAYSAGISTE** »

**ET :** **ELEMA EXPERTS-CONSEILS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 4E-780, avenue Brewster, Montréal (Québec) H4C 2K1, agissant et représentée par David Rokas, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 825192388RT0001  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1222110994TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

**ET :** **INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 11410 boul. de la Rivière-des-Prairies, Montréal (Québec) H1C1P9, agissant et représentée par Maxime Dumont, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N<sup>o</sup> d'inscription T.P.S. : 822285045RT0001  
N<sup>o</sup> d'inscription T.V.Q. : 1220005166TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice du Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal de la direction générale adjointe à la qualité de vie ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Architecte** » : un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;
- 1.3 « **Architecte paysagiste** » : un membre en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cette association qui, dans la pratique privée, exerce cette profession;
- 1.4 « **Coordonnateur** » : l'Architecte paysagiste, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'ingénieur ou à l'architecte, qui assume la coordination des plans, du cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage;
- 1.5 « **Ingénieur** » : un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie conseil;
- 1.6 « **Projet** » : des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 1.7 « **Annexe 1** » : le devis descriptif pour services professionnels, en date du 17 Décembre 2014, relatif au Projet;
- 1.8 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 26 Janvier 2015;
- 1.9 « **Annexe 3** » : la répartition des coûts de services.

**ARTICLE 2**  
**OBJET**

- 2.1 La Ville retient les services de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qui s'engagent à réaliser le Projet conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3. L'annexe 3 est jointe aux présentes, tandis que les annexes 1 et 2 en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement.

- 2.2 Services intégrés Lemay et associés inc. s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant au Coordonnateur un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de l'Architecte.
- 2.3 Sous réserve de la responsabilité solidaire stipulée aux articles 2118 à 2121 du *Code civil du Québec*, le fait de mentionner collectivement les Ingénieurs, dans le cas où plusieurs firmes sont impliquées, ne doit pas être interprété comme obligeant l'une des firmes d'ingénieurs à fournir les services d'ingénieurs de l'autre firme.

### **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 3 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ont complètement exécuté leurs services, ceux-ci demeurant tenus au respect de leurs autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Coordonnateur les documents, relevés, plans, tel que prévu à l'Annexe 1, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devant s'assurer de leur exactitude et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 5.3 communiquer avec diligence au Coordonnateur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur.



**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Coordonnateur s'engage à :

- 6.1 assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits;
- 6.2 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique;

L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur s'engagent à :

- 6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.4 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.5 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui leur sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.6 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.7 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui leur sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit du Directeur;
- 6.8 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui leur seraient révélés à l'occasion de l'exécution de leurs services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.9 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1 %) des actions d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 6.10 fournir, à leurs frais, sur support informatique (disques compacts) les plans, le cahier des charges et les rapports selon les spécifications de l'Annexe 1;
- 6.11 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des présentes;
- 6.12 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
- 6.13 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;

- 6.14 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur étant responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;
- 6.15 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
- 6.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;
- 6.17 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- 6.18 assumer leurs frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.19 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 6.20 dans le cas où la Ville les a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation de l'ouvrage découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
- 6.21 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 6.22 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

*Ajouter si applicable*

- 6.23 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée quant à l'application de la convention et des Annexes;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes;
- 7.4 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur la rectification et la correction de leurs travaux, recherches et rapports, aux frais de ces derniers;
- 7.5 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qu'ils reprennent, en tout ou en partie, à leurs frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des

soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur, la Ville s'engage à verser un montant maximal de huit cent soixante-neuf mille huit cent un et quarante, 869 801,40 \$, couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les imprévus, s'il y a lieu.
- 8.2 Cette somme est payable suivant la répartition des coûts figurant en Annexe 3.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par ceux-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste ou à l'Ingénieur pour les services qu'ils pourraient avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission d'un des membres de l'équipe du Contractant mandatée au Projet, du personnel ou d'un tiers dont il retient les services. À titre d'exemple, et pour plus de clarté, aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Ingénieur, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services, et inversement, aucuns honoraires ne seront versés à l'Ingénieur pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Architecte, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

## **ARTICLE 9** **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

- 9.1 Si la Ville requiert de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste ou de l'Ingénieur des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 2 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.
- 9.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), et ne peut excéder les sommes visées à la rubrique « Imprévus » de l'Annexe 3.
- 9.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ne doivent entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 9.4 La Ville ne versera à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.

**ARTICLE 10**  
**MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 10.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leurs comptes et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard.
- 10.2 Pour des raisons administratives et de coordination de l'ensemble du projet dont les responsabilités relèvent du Coordonnateur, les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de Services intégrés Lemay et associés Inc.. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur. L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur renoncent par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- 10.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent soumettre leurs comptes après chacune des étapes prévues pour la réalisation des présentes une fois que leurs services auront été rendus.
- 10.4 Les comptes doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les numéros d'inscription de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur attribués par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 10.5 Tout compte présenté par le Coordonnateur au nom de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur doit être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, il sera retourné au Coordonnateur pour correction.

**ARTICLE 11**  
**ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX**

- 11.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur seront payés pour les services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.
- 11.2 Si l'abandon ou la suspension des travaux ne touche qu'un des signataires, les prescriptions du présent article ne concerne que ce dernier et n'implique en rien les autres signataires.
- 11.3 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 11.4 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur avise le Coordonnateur de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.
- 11.5 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne droit ni à l'Architecte, ni à l'Architecte paysagiste ni à l'Ingénieur à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.

- 11.6 Lorsque la Ville demande au Coordonnateur de reprendre ses services après une suspension, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

## **ARTICLE 12** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

## **ARTICLE 13** **ASSURANCES**

- 13.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent démontrer individuellement qu'ils sont assurés, en matière de responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance.

Pour l'Architecte paysagiste, les polices d'assurance doivent comporter une protection d'au moins :

- 13.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et
- 13.1.2 un million de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Pour l'Architecte et l'Ingénieur, les polices d'assurance concernant chaque firme doivent comporter une protection d'au moins :

- 13.1.3 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et
- 13.1.4 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent remettre à la Ville une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

- 13.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du *Code civil du Québec* pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 13.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

- 13.4 La Ville doit être désignée comme coassurée de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur sur les polices des responsabilités civiles générales qui ne doivent compter aucune franchise applicable à la Ville.

#### **ARTICLE 14** **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur :

- 14.1 cèdent à la Ville tous leurs droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 14.2 garantissent la Ville qu'ils sont les uniques propriétaires ou les usagers autorisés des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.3 s'engagent à obtenir de tous leurs sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.4 tiennent la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engagent à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

#### **ARTICLE 15** **RÉSILIATION**

- 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 15.2 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 15.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

#### **ARTICLE 16** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

##### **16.1 VÉRIFICATION**

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et ces derniers doivent prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

**16.2 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

**16.3 AYANTS DROIT**

La présente convention lie les ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

**16.4 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

Si une modification aux termes de cette présente convention ne concerne les travaux réalisés que par un seul signataire, la Ville conviendra par écrit de la modification avec ce dernier sans que les autres signataires soient impliqués.

**16.5 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**16.6 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**16.7 LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN CINQ (5) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le <sup>e</sup> jour de 2015

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier

Le <sup>e</sup> jour de 2015

**SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.**

Par : \_\_\_\_\_

Le <sup>e</sup> jour de 2015

**ELEMA EXPERT-CONSEIL INC.**

Par : \_\_\_\_\_

Le <sup>e</sup> jour de 2015

**INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.**

Par : \_\_\_\_\_

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le <sup>e</sup> jour de 2015 (Résolution C.....).



<b>ANNEXE 3</b>				
<b>PROJET 14-13876</b>				
<b>Interventions et aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier</b>				
<b>au Complexe environnemental de Saint-Michel</b>				
	<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>TPS(5%)</b>	<b>TVQ(9,975%)</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>COORDINATION</b>	19 900,00 \$	995,00 \$	1 985,03 \$	22 880,03 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>19 900,00 \$</b>	<b>995,00 \$</b>	<b>1 985,03 \$</b>	<b>22 880,03 \$</b>
<b>PHASE DE PLANIFICATION</b>				
Études et analyses (inventaire, diagnostic, précédents)	23 377,00 \$	1 168,85 \$	2 331,86 \$	26 877,71 \$
Caractéristique géotéchnique et environnemental	1 940,00 \$	97,00 \$	193,52 \$	2 230,52 \$
Plan d'analyse des caractéristiques du site	7 074,00 \$	353,70 \$	705,63 \$	8 133,33 \$
Élaboration du parti pris - Signature	37 548,00 \$	1 877,40 \$	3 745,41 \$	43 170,81 \$
Élaboration du parti pris - Concept d'ensemble	51 480,00 \$	2 574,00 \$	5 135,13 \$	59 189,13 \$
Estimation des coûts de classe D	20 340,00 \$	1 017,00 \$	2 028,92 \$	23 385,92 \$
Calendrier des travaux	8 258,00 \$	412,90 \$	823,74 \$	9 494,64 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>150 017,00 \$</b>	<b>7 500,85 \$</b>	<b>14 964,20 \$</b>	<b>172 482,05 \$</b>
<b>PHASE DE RÉALISATION</b>				
<b>Production des documents préliminaires</b>				
Plans de conditions existantes	22 453,50 \$	1 122,68 \$	2 239,74 \$	25 815,91 \$
Esquisses, estimations de coûts de classe C	28 124,00 \$	1 406,20 \$	2 805,37 \$	32 335,57 \$
Plans d'aménagement préliminaires et finaux, estimation des coûts de classe B	50 759,00 \$	2 537,95 \$	5 063,21 \$	58 360,16 \$
Cahier des critères de design préliminaire et final	30 212,00 \$	1 510,60 \$	3 013,65 \$	34 736,25 \$
Documents de présentation et illustration	23 700,00 \$	1 185,00 \$	2 364,08 \$	27 249,08 \$
Présentations - Documents Projetés	22 905,00 \$	1 145,25 \$	2 284,77 \$	26 335,02 \$
Présentations - Prestations	22 864,00 \$	1 143,20 \$	2 280,68 \$	26 287,88 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>201 017,50 \$</b>	<b>10 050,88 \$</b>	<b>20 051,50 \$</b>	<b>231 119,87 \$</b>
<b>Production des plans et cahier des charges</b>				
Plans et cahiers des charges préliminaires, estimation des coûts de classe A	69 750,00 \$	3 487,50 \$	6 957,56 \$	80 195,06 \$
Plan et cahier des charges finaux, estimation des coûts de classe A	57 891,00 \$	2 894,55 \$	5 774,63 \$	66 560,18 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>127 641,00 \$</b>	<b>6 382,05 \$</b>	<b>12 732,19 \$</b>	<b>146 755,24 \$</b>
<b>Exécution des travaux</b>				
Gestion de l'appel d'offres	8 350,00 \$	417,50 \$	832,91 \$	9 600,41 \$
Plan et cahier des charges "émis pour construction"	11 742,00 \$	587,10 \$	1 171,26 \$	13 500,36 \$
Suivi et surveillance de travaux	129 120,00 \$	6 456,00 \$	12 879,72 \$	148 455,72 \$
Plans et cahier des charges " tels que construits"	7 569,00 \$	378,45 \$	755,01 \$	8 702,46 \$
Programme de gestion	9 366,00 \$	468,30 \$	934,26 \$	10 768,56 \$
Mémoire du projet	13 959,00 \$	697,95 \$	1 392,41 \$	16 049,36 \$
Dossier de recherche et de référence + dossier photographique du projet	7 832,00 \$	391,60 \$	781,24 \$	9 004,84 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>187 938,00 \$</b>	<b>9 396,90 \$</b>	<b>18 746,82 \$</b>	<b>216 081,72 \$</b>
<b>TOTAL CONTRAT</b>	<b>686 513,50 \$</b>	<b>34 325,68 \$</b>	<b>68 479,72 \$</b>	<b>789 318,90 \$</b>
<b>IMPRÉVUS :</b>				
Volet signalétique (sols contaminés, ville intelligente, etc.)	30 000,00 \$	1 500,00 \$	2 992,50 \$	34 492,50 \$
Volet interprétation (ville intelligente; création de contenu, etc.)	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$
Volet mise en lumière (ville intelligente ou autres)	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$
Volet mobilier (exigences supplémentaires selon l'avancement de la conception du parc)	30 000,00 \$	1 500,00 \$	2 992,50 \$	34 492,50 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>3 500,00 \$</b>	<b>6 982,50 \$</b>	<b>80 482,50 \$</b>
<b>MONTANT MAXIMAL*</b>	<b>756 513,50 \$</b>	<b>37 825,68 \$</b>	<b>75 462,22 \$</b>	<b>869 801,40 \$</b>

**Dossier # : 1154956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13876) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.



[CESM Plan localisation.pdf](#)[Plan d'ensemble.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve BILODEAU BALATTI  
architecte paysagiste

**Tél :** 514 872-6472  
**Télocop. :** 514 872-1458



Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Jardin botanique de Montréal

Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

Parc Jarry

Parc du Mont-Royal





**Dossier # : 1151009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels nécessaires pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14093 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:22

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.  
*Historique et état d'avancement du projet*

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

- le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
- la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
- l'aménagement de lieux publics et le réaménagement des rues est-ouest du secteur

d'intervention.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. À titre d'information, une liste des lots de travaux réalisés, en cours et à venir est présentée en pièce jointe.

#### Travaux nécessitant des interventions archéologiques

Plusieurs des lots de travaux du Projet Bonaventure requièrent des interventions archéologiques. À l'automne 2011, le décapage des buttes devant permettre l'élargissement de la chaussée des rues Duke (lot 3) et de Nazareth (lot 2) a été précédé de fouilles. De la même façon, des interventions archéologiques ont été réalisées dans le cadre des travaux d'infrastructures effectués en 2014 à proximité de la chute à neige Wellington (lot 21) de même que dans les rues de Nazareth (lot 15), Wellington (lot 19) et William (lots 17 et 18).

À partir du printemps 2015, des travaux sont prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure. Selon les niveaux altimétriques proposés pour les excavations, les lits de construction et les surfaces finies, ces travaux traverseront trois sites archéologiques répertoriés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec et devront, pour cela, faire l'objet d'interventions archéologiques.

**Tableau 1 - Lots de travaux en lien avec lesquels l'octroi d'un contrat de services professionnels en archéologie est recommandé (voir plan en pièce jointe)**

	<b>Début des travaux</b>	<b>Fin des travaux</b>
Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).	été 2015	automne 2015
Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux de structures préparatoires aux lots 8 et 27.	printemps 2015	été 2015
Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).	printemps 2016	automne 2016

#### Potentiel archéologique du secteur d'intervention

En 2009, une étude de potentiel archéologique produite dans le cadre du Projet Bonaventure a permis de faire état des études et interventions réalisées, des ressources archéologiques à anticiper et des nombreux sites archéologiques recensés aux abords de l'autoroute Bonaventure. Plus récemment, le programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown a souligné l'existence de secteurs à potentiel archéologique aux abords de l'autoroute Bonaventure de même que l'importance de prévoir des mesures appropriées pour protéger, documenter et mettre en valeur les ressources archéologiques présumées et répertoriées.

De façon plus précise, les travaux liés au présent dossier touchent trois sites archéologiques répertoriés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

Connus sous l'appellation « cour de la Commune », les terrains se déployant de part et d'autre de l'autoroute Bonaventure au sud de la rue Brennan ont connu de nombreuses occupations depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Les vestiges de deux moulins à vent figurent parmi les découvertes effectuées dans ces terrains (BiFj-75).

Le tronçon de la rue Wellington situé entre les rues Ann et Duke recèle également des vestiges d'un quartier ouvrier et industriel disparu de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. L'axe de cette rue a en effet été modifié en 1934, entraînant le dérasement d'une partie des quadrilatères compris entre les rues de Nazareth et Murray (BiFj-48).

Finalement, entre les rues Wellington et Brennan, l'îlot se déployant principalement sous l'autoroute Bonaventure contient notamment des témoins d'activités domestiques, artisanales et manufacturières du 19<sup>e</sup> siècle (BiFj-67).

#### Processus d'appel d'offres

En vue de la réalisation des interventions archéologiques requises, un appel d'offres public (numéro 14-14093) a été mené du 15 décembre 2014 au 28 janvier 2015. Ce dernier a été publié dans La Presse et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a donc duré 45 jours calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 27 juillet 2015.

L'appel d'offres 14-14093 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), qui a également produit le projet de convention de services professionnels inclus dans les documents d'appel d'offres. Le devis technique et le bordereau de soumission ont pour leur part été rédigés par la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Conformément à la résolution CG13 0105, un mandat de cartographie a été donné à Ethnoscop inc. pour la superposition du plan des aménagements prévus avec des plans anciens. Le résultat de ce travail, soit 25 plans superposés, a été inclus dans les documents d'appel d'offres. Précisons qu'un mandat a dû être donné pour ce travail puisque la Ville ne disposait pas des ressources requises afin de le réaliser dans le délai fixé.

Étant donné l'ampleur des interventions archéologiques de terrain requises et afin de maximiser le nombre de soumissionnaires potentiels, un système d'avances de fonds a été prévu. Des précisions à ce sujet sont données à la p.13 de la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres (voir pièce jointe) :

#### *Une avance représentant :*

- 50% des activités de terrain prévues en 2015 pourra être facturée à la signature du contrat pour permettre le démarrage du chantier;
- 10% du budget relatif à la production du rapport pourra être facturée à la fin des interventions archéologiques 2015 pour permettre d'amorcer la production du rapport préliminaire « Duke »;
- 10% du budget relatif à la production du rapport pourra être facturée à la fin des interventions archéologiques 2016 pour permettre la production du rapport préliminaire « de Nazareth ».

*Chacune de ces avances devra éventuellement être intégrée aux décomptes progressifs, être appuyée de pièces justificatives et la facturation ajustée en conséquence.*

*Les honoraires, les frais et toutes les taxes pour la réalisation des interventions archéologiques ne peuvent excéder le montant total soumis dans le cadre du présent appel d'offres. La Ville ne garantit par ailleurs aucun montant minimum pour les interventions archéologiques. Advenant que les découvertes ne justifient pas la poursuite des fouilles dans un ou plusieurs lots de travaux, la Ville pourra exiger une révision du budget de même qu'un remboursement d'une partie de l'avance en conséquence.*



Un seul addendum a été émis le 20 janvier 2015 dans le cadre de l'appel d'offres (voir pièce jointe). Cet addendum a permis de préciser que les soumissionnaires potentiels n'étaient pas tenus de détenir une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le 6 février 2015, soit 9 jours calendrier après l'ouverture des soumissions, le comité de sélection s'est réuni afin d'analyser la soumission reçue. Une des grilles standard d'évaluation approuvées en vertu de la résolution CE12 1261 a été utilisée (voir pièce jointe).

À la suite de l'analyse effectuée par le comité de sélection, l'octroi d'un contrat à Ethnoscop inc. est recommandé. Précisons que l'embauche d'une firme externe paraît nécessaire étant donné que :

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;
- les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

Mentionnons finalement que l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1151009001.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1843 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation de divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CG13 0105 - 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation, pour deux périodes de six mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Ethnoscop inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie requis dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération. Dépense maximale 291 012,54 \$, taxes incluses.

CG13 0238 - 20 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux prévus dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington. Dépense maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses.

CE12 1261 - 8 août 2012 - Approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

CE11 2050 - 14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite, en 2012, de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 1581 - 5 octobre 2011 - Conformément à l'entente cadre intervenue entre la Ville et la firme Ethnoscop inc., autoriser une dépense de 140 631,05 \$, taxes incluses, pour les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement de voies temporaires prévus sur une partie des rues de Nazareth et Duke.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet :

- l'octroi d'un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke;
- l'approbation d'un projet de convention à cette fin.

Précisons que la valeur maximale du contrat prévu est de 403 874,98 \$, taxes incluses.

### Services professionnels requis

Les services professionnels requis comprennent notamment :

- des travaux et études préparatoires;
- des interventions archéologiques de terrain (ex. fouilles mécaniques et manuelles, supervision des excavations);
- l'analyse des données archéologiques recueillies et la production d'un rapport archéologique, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont fournis dans la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres fournis en pièce jointe.

### Mode de rémunération

Pour les activités préparatoires et la production du rapport archéologique, le mode de rémunération retenu est celui du forfait tandis que pour les interventions archéologiques de terrain, le mode retenu est celui du taux horaire.

Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées. Ethnoscop inc. devra à chaque mois :

- soumettre une facture détaillée indiquant le nombre d'heures consacrées par chacun des professionnels pour l'exécution de chacune des activités visées;
- présenter un cumulatif des heures et sommes consacrées à la réalisation de l'activité pour chaque poste;
- produire un bilan synthèse faisant état des sommes dépensées et engagées pour l'ensemble du mandat.

Précisons que les taux horaires utilisés par Ethnoscop inc. dans sa facturation devront être ceux présentés au bordereau de prix soumis pour chacune des catégories d'emplois.

## **JUSTIFICATION**

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour y arriver, la Ville doit entre autres réaliser à partir du printemps 2015 les travaux décrits dans la rubrique « Contexte ».

Dans le cadre de ces travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques doivent être réalisées afin d'assurer la protection des ressources archéologiques du secteur. Étant donné

que la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour fournir les services requis à l'interne et que ces derniers ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville, l'octroi d'un contrat distinct à une firme privée est recommandé.

### Analyse des soumissions

Parmi les quatre preneurs de cahier des charges de l'appel d'offres 14-14093, un seul a déposé une soumission et trois n'en n'ont pas déposé, soient respectivement 25 % et 75 %.

Les motifs ayant poussé certains preneurs de cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement. Mentionnons par ailleurs que le peu de preneurs de cahier des charges s'explique notamment par le fait que le marché des firmes concernées par le champ d'expertise est relativement restreint.

La soumission déposée a été évaluée à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Cette soumission a été jugée conforme par le comité de sélection, qui lui a attribué un pointage intérimaire supérieur à 70%.

Les notes décernées, le prix soumis et les autres informations pertinentes quant à la soumission obtenue sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base, taxes incluses</b>	<b>Contingences, incidences et déboursés</b>	<b>Prix total, taxes incluses</b>
Ethnoscop inc. (bordereau initial)	79,17 %	3,09	417 854,79 \$	0 \$	417 854,79 \$
Ethnoscop inc. (bordereau révisé)	79,17 %	3,20	403 874,98 \$	0 \$	403 874,98 \$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	344 925,00 \$	0 \$	344 925,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)					58 949,98 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					17,1 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					Non applicable
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					Non applicable

Le prix total soumis initialement par Ethnoscop inc. était de 417 854,79 \$, taxes incluses. Toutefois, étant donné que la firme a été la seule à soumissionner, une négociation a été possible. Les parties se sont finalement entendues sur un montant de 403 874,98 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total final d'Ethnoscop inc. est de 58 949,98 \$, ou 17,1 %. Cet écart est notamment attribuable à une différence

quant au montant forfaitaire prévu pour la production du rapport archéologique. Après analyse, il semble que la Ville a possiblement sous-estimée quelque peu le nombre d'heures requises pour cette activité. En outre, il est possible que la firme ait jugée que les budgets prévus dans ses offres de services antérieures (qui ont servi lors de la préparation de l'estimation de la Ville) étaient insuffisants pour remplir les mandats demandés.

Rappelons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, est recommandé.

Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du SIVT. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Précisons qu'il est prévu que 45%, 40%, et 15% des dépenses requises soient effectuées respectivement en 2015, 2016 et 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les interventions archéologiques prévues visent notamment à atténuer l'impact de certains travaux de construction du Projet Bonaventure sur les ressources archéologiques du secteur. Ces interventions s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable (la culture étant reconnue par la Ville comme 4<sup>e</sup> pilier de cette forme de développement). Mentionnons par ailleurs que les travaux justifiant les interventions archéologiques prévues permettront entre autres :

- la requalification de plus de 7 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié actuellement à une infrastructure autoroutière urbaine;
- la démolition d'une structure sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en 2017. Afin d'assurer la réalisation des interventions archéologiques requises dans le cadre de ces travaux, l'octroi d'un contrat de services professionnels est nécessaire dès le mois de mars 2014.

Soulignons par ailleurs que le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : mars 2015
- Réalisation des interventions archéologiques requises en lien avec les travaux des lots 8A et 8 (voir rubrique « Contexte ») : printemps 2015 à automne 2015
- Dépôt du rapport portant sur les interventions archéologiques requises en lien avec les

travaux des lots 8A et 8 : printemps 2016

- Réalisation des interventions archéologiques requises en lien avec les travaux du lot 27 (voir rubrique « Contexte ») : printemps 2016 à automne 2016
- Dépôt du rapport portant sur les interventions archéologiques requises en lien avec les travaux du lot 27 : printemps 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marie-Claude MORIN)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CHAREST  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5822  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-20

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4781  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1151009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Il est important d'assurer une coordination relativement à l'occupations du domaine public avec tous les intervenants concernés.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sébastien LÉVESQUE  
Directeur des travaux publics, Arrondissement le Sud-Ouest  
**Tél : 514-872-3344**

**ENDOSSÉ PAR**

Luc GAGNON  
Directeur d'arrondissement  
**Tél : 514-872-8315**  
**Division :**

Le : 2015-02-26

**Dossier # : 1151009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La Service de la mise en valeur du territoire par le biais de sa Division du patrimoine:

- atteste que les démarches entreprises dans le cadre de ce mandat sont conformes à la Loi sur le patrimoine culturel et à la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005 en matière de protection des ressources archéologiques;
  - assurera un suivi scientifique et administratif du mandat en collaboration avec les représentants de la Direction des transports;
- 

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Claude MORIN  
Archéologue, conseillère en aménagement  
**Tél : 514 872-4091**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Nathalie M MARTIN  
Chef de division  
**Tél : 514 872-0352**  
**Division : Division du patrimoine**



<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Ethnoscop s'engage à fournir à la Ville les services professionnels, pour les travaux mentionnés en titre, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses.

**Budget d'immobilisation PTI**

**Information budgétaire** (en milliers de dollars)

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT) et se présente comme suit:

**Imputation Agglo:**

Projet 40501 - Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure

Sous-projet Investi: 1540501-024 Projet Bonaventure - Archéologie - Wellington/Ann/Commune/Duke -Ao-14-14093  
 Projet Simon : 156872  
 Requérant : Direction des infrastructures.

	2015	2016	2017	Ult.	Total
Brut	166	148	55		369

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-bas:

**Information comptable** (en dollars)

**Provenance Agglo (100%)**

	Crédits	Dépenses
5001.5008026.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000 Règlement <b>RCG 08-026</b> Phase 1 réaménagement autoroute Bonaventure	368 792 \$	403 874,98 \$

Un engagement de gestion no **CC51009005** au montant de **368 792 \$** est inscrit au compte de provenance.

**Imputation Agglo (100%)**

Projet 40501: Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure

	Crédits	Dépenses
5001.5008026.802701.03107.54301.000000. 0000.156872.000000.17020.00000 Projet Bonaventure - Archéologie - Wellington/Ann/Commune/Duke -Ao-14-14093	368 792 \$	403 874,98 \$
<b>Total Imputation</b>	<b>368 792 \$</b>	<b>403 874,98 \$</b>

Le virement de crédits sera fait aux comptes d'imputations suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération parce qu'elle est liée à des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nana-Doris SADOU  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél : 514-872-8308**

Co-signataire  
Jean-François Rondou  
Agent comptable analyste - Finances PS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

André LECLERC  
Conseiller en gestion des ressources  
financières - C/É

**Tél : 514-872-4136**

Brennan 1  
(514) 868-3837

**Division :** Dir. du Conseil et du soutien  
financier - PS Brennan 1

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

**Appel d'offres public no : 14-14093**  
**Service de l'approvisionnement - Direction générale adjointe - Services Institutionnels**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Services professionnels)**

· **Titre : SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE / PROJET BONAVENTURE**

**Mandat:** L'adjudicataire doit effectuer l'ensemble des activités décrites au cahier des charges 14-14093 requises pour exécuter les interventions archéologiques nécessaires à la protection des ressources archéologiques potentielles et connus dans la limite des lots inclus dans le projet Bonaventure.

- **Date de lancement :** 15 décembre 2014
- **Date d'ouverture :** 28 janvier 2015

· **Addenda :**  
 1 addenda a été émis le 20 janvier 2015, à la demande d'un preneur du cahier des charges, afin de préciser que l'autorisation de contracter délivrée par l'AMF n'était pas requises pour cet appel d'offres.

· **Preneurs du cahier des charges (4) :**

Arkéos	Désirée-Emmanuelle Duchaine
Ethnoscop inc.	URS Canada

## · Soumissionnaire (1)

Ethnoscop inc.

Des cartes préparées par la firme Ethnoscop inc. étaient incluses dans le devis technique mais ce fait n'empêchait nullement la firme de déposer une offre.

## · Analyse de soumission :

L'offre reçue a été jugée recevable et analysée par le comité de sélection.

Les trois (3) firmes qui ont pris le cahier des charges et qui n'ont pas déposé de soumission ont donné les raisons suivantes ; Une (1) firme d'Ottawa a déclaré avoir un carnet de travail trop chargé pour ce dossier, une (1) firme de Québec a pris les documents dans les derniers jours de parution sur SÉAO et n'a pas été en mesure de compléter une offre acceptable et une (1) firme de Montréal a déclaré que les clauses de nos contrats sont trop restrictives pour lui permettre de présenter une offre.

Il est à noter l'étroitesse du marché des consultants en archéologie.

## · Rencontre du comité de sélection:

Vendredi 6 février 2015 à 10h00 au 303 rue Notre-Dame est salle 5A 35

## · Grille d'évaluation



[Final 14-14093.pdf](#)

L'offre de la firme **Ethnoscop inc.** étant substantiellement supérieur à l'estimé de la Ville, le Service de l'approvisionnement, en vertu de l'article 573.3.3 de la loi des cités et villes, a demandé à la firme, seul soumissionnaire conforme, de réviser à la baisse le montant de son offre. La firme a réduit le montant de son offre de 417 854.79 \$ à 403 874.98 \$.

## · Résultat de l'évaluation :

L'offre de la firme **Ethnoscop inc.**, qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

## Adjudicataire recommandé :

Retenir les services professionnels de **Ethnoscop inc.**, pour le projet cité en titre, et ce pour une somme de **403 874.98 \$** incluant les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14093.

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-868-3709

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-26

Richard DAGENAIS  
c/s  
**Tél :** 514-872-2608  
**Division :** approvisionnement en biens et services

14-14093 - SERVICES  
PROFESSIONNELS EN  
ARCHÉOLOGIE / PROJET  
BONAVENTURE

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Expérience de la firme</i>	<i>Expérience du chargé de projet</i>	<i>Compréhension du mandat et problématiques de recherche</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	vendredi 06-02-2015
ETHNOSCOPE	3,50	13,00	25,00	14,00	23,67	79,17	403 874,98 \$	<b>3,20</b>	<b>1</b>	<b>Heure</b>	10 h 00
						-		-		<b>Lieu</b>	303 Notre-Dame est, salle 5A-35
						-		-			
						-		-			
						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>HOULE, CLAUDE</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Convention de services professionnels -  
20.02.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Convention de services professionnels - Annexe 1 -  
Novembre 2014.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Convention de services professionnels - Annexe 2 -  
27.01.15.pdf



## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

**ET :**

**ETHNOSCOPI INC.**, firme spécialisée en archéologie ayant sa principale place d'affaires au 88, rue de Vaudreuil, local 3, Boucherville, Québec, J4B 5G4, représentée par Laurence Johnson, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2014;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : R101692440

N° d'inscription T.V.Q. : 1001642584

**LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le Directeur du [Service des infrastructures, de la voirie et des transports](#) ou son représentant autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date de novembre 2014, relatifs aux interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux du [Projet Bonaventure](#) visant principalement le remplacement des bretelles d'accès « Duke » et « de Nazareth » de l'autoroute Bonaventure par de nouvelles rampes rejoignant le futur boulevard urbain entre les rues Brennan et Wellington;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le [27 janvier 2015](#);
- 1.4 « **Collection archéologique** » : l'ensemble des biens mobiliers prélevés sur un site archéologique comprenant des artefacts (objets fabriqués de divers matériaux), des écofacts (éléments animal, végétal ou minéral transformés par l'utilisation qui en a

été faite) et des échantillons de sol, de charbon de bois, de bois, etc., prélevés aux fins d'analyses spécialisées;

- 1.5 « **Dossier technique** » : l'ensemble des pièces écrites, informatisées, graphiques, iconographiques et photographiques produites au cours des travaux, tels les notes de terrain, les fiches d'enregistrement, les carnets d'arpentage, les plans, les coupes stratigraphiques, les croquis, les négatifs, diapositives et photographies, les répertoires et les fiches d'inventaire des collections;
- 1.6 « **Frais généraux** » : les frais de location de véhicule, l'essence, le kilométrage, l'usage de son véhicule et le stationnement; les repas; les services de secrétariat et les frais y afférents tels la papeterie, les photocopies, les impressions, les numérisations, l'édition des rapports et documents, les frais de poste, de messagerie et de télécommunication; les frais de services d'administration, soit les frais de direction ou de coordination et de financement; les frais d'achat, de location, d'entretien de matériel; et tous autres frais destinés à rendre les services, à l'exclusion de ce qui est explicitement reconnu comme une dépense remboursable à l'Annexe 1;
- 1.7 « **Comité de suivi** » : le comité composé des représentants dûment autorisés de la Ville dont le mandat est d'évaluer les travaux archéologiques.

## **ARTICLE 2**

### **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure visant principalement le remplacement des bretelles d'accès « Duke » et « de Nazareth » de l'autoroute Bonaventure par de nouvelles rampes rejoignant le futur boulevard urbain entre les rues Brennan et Wellington.

## **ARTICLE 3**

### **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 4**

### **DURÉE**

La présente convention a une durée effective de quarante-huit (48) mois à compter de sa signature par les deux parties.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude par le Contractant;
- 5.3 examiner promptement tout document soumis par le Contractant et lui communiquer sa décision le plus tôt possible de façon à ne pas retarder l'exécution des présentes;
- 5.4 convoquer des rencontres périodiques dont la fréquence sera déterminée par les parties et où le Directeur procédera à l'évaluation des travaux.

**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes les instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 maintenir pendant toute la durée de la présente convention la composition de l'équipe décrite à l'Annexe 2 et n'effectuer aucun changement à celle-ci sans l'autorisation préalable écrite du Directeur;
- 6.7 participer à des rencontres périodiques conformément à l'article 5.4 des présentes et transmettre au Directeur, selon les modalités qu'il lui indique, les comptes-rendus de ces rencontres;
- 6.8 s'assurer que l'archéologue chargé de projet travaillant sous son autorité, possède un permis de recherche archéologique conformément à la *Loi sur les biens culturels*;
- 6.9 fournir les rapports et les documents requis par le Directeur en conformité avec les spécifications, les modalités et la fréquence qu'il détermine, notamment les rapports faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

- 6.10 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et prendre à cet effet fait et cause pour la Ville, l'indemniser de toutes dépenses effectuées avant ou après jugement, ainsi que de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle;
- 6.11 remettre, à ses frais à la Ville, avant le début des travaux prévus à la présente convention, une copie certifiée d'une police d'assurance responsabilité civile qui doit protéger le Contractant, la Ville et, le cas échéant, le propriétaire du terrain contre toute réclamation résultant de la présente convention, que les travaux soient exécutés par le Contractant ou par ses sous-traitants;
- La Ville et le propriétaire du terrain, le cas échéant, doivent apparaître comme coassurés à la police durant toute la durée des travaux et le montant d'indemnité pour les dommages corporels et matériels ne doit en aucun cas être inférieur à deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement. Cette police doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville;
- 6.12 remettre à la Ville les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils ont été livrés;
- 6.13 remettre à la Ville toutes les collections archéologiques prélevées lors de la réalisation des travaux prévus par la présente convention;
- 6.14 assumer ses frais généraux, tels que définis à la présente convention;
- 6.15 réaliser toutes et chacune des obligations de la présente convention pour la somme maximale mentionnée à l'article 8.1;
- 6.16 soumettre à la Ville, à la fréquence indiquée par le Directeur, une facture détaillée indiquant le nombre d'heures consacrées par chacun des professionnels à l'exécution de chacune des activités visées à la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ. Chaque facture doit présenter un cumulatif des heures consacrées à la réalisation de l'activité pour la période écoulée jusqu'à la date de la dernière facture.

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

**ARTICLE 8**  
**HONORAIRES ET DÉPENSES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **trois cent cinquante et un mille deux cent soixante-douze dollars (351 272,00 \$)**, plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ), couvrant tous les honoraires et les dépenses, le cas échéant.

Cette somme est payable comme suit :

- une avance représentant 50% des activités de terrain prévues en 2015, soit **soixante-huit mille quatre-vingt-quatorze dollars (68 094,00 \$)**, plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ), pourra être facturée à la signature de la présente convention pour permettre le démarrage du chantier;
- une avance représentant 10% du budget relatif à la production du rapport archéologique, soit **quinze mille neuf cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (15 922,90 \$)**, plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ), pourra être facturée à la fin des interventions prévues en 2015 pour permettre d'amorcer la production du rapport préliminaire « Duke »;
- une avance représentant 10% du budget relatif à la production du rapport archéologique, soit **quinze mille neuf cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (15 922,90 \$)**, plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ), pourra être facturée à la fin des interventions prévues en 2016 pour permettre d'amorcer la production du rapport préliminaire « de Nazareth »;
- mis à part les avances identifiées ci-dessus, les sommes facturées par le Contractant sont payables sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées. Les factures mensuelles produites par le Contractant doivent tenir compte des avances accordées.

Précisons qu'une réserve représentant vingt pour cent (20%) du budget alloué pour le rapport archéologique sera maintenue jusqu'à l'approbation du dépôt final de ce rapport par le Directeur.

- 8.2 Les dépenses doivent, au préalable, être approuvées par écrit, par le Directeur. Ces dépenses ne font l'objet d'aucune majoration pour administration, profit ou autres considérations.
- 8.3 La Ville acquitte les factures du Contractant dans les trente (30) jours de leur approbation par le Directeur, eu égard à l'avancement des travaux.
- 8.4 Ces factures doivent être conformes aux directives communiquées par le Directeur et aux exigences de l'article 6.16. Elles doivent de plus être accompagnées des pièces justificatives associées aux dépenses remboursables figurant à l'Annexe 1.
- 8.5 La Ville n'acquittera pas les honoraires et dépenses du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.
- 8.6 Ni un rapport sur l'état d'avancement des travaux ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

- 8.7 La Ville ne garantit aucun montant minimum pour les interventions archéologiques. La Ville pourra donc exiger, le cas échéant, une révision du budget de même qu'un remboursement d'une partie de l'avance accordée.

#### **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention.

#### **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur et renonce à ses droits moraux se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

#### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes, plans et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

#### **ARTICLE 12** **CONDITIONS GÉNÉRALES**

##### **12.1 ÉLECTION DU DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

##### **12.2 AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**



**Dossier # : 1151009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 - Un seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Ethnoscop inc. - Offre de services - 27.01.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Ethnoscop inc. - Bordereau de prix initial - 27.01.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Ethnoscop inc. - Bordereau de prix révisé - 23.02.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Documents d'appel d'offres finaux - 15.12.14.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Addendum émis durant l'appel d'offres - 20.01.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Comité de sélection - Analyse des soumissions initiale - 06.02.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Comité de sélection - Analyse des soumissions finale - 23.02.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Travaux complétés, en cours ou à venir - 17.02.15.pdf



Projet Bonaventure - Dossier 1151009005 - Plan de localisation - 25.02.15.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**



Louis-Philippe CHAREST  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5822  
**Télécop. :**

14-14093 - 14-14093 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE / PROJET BONAVENTURE

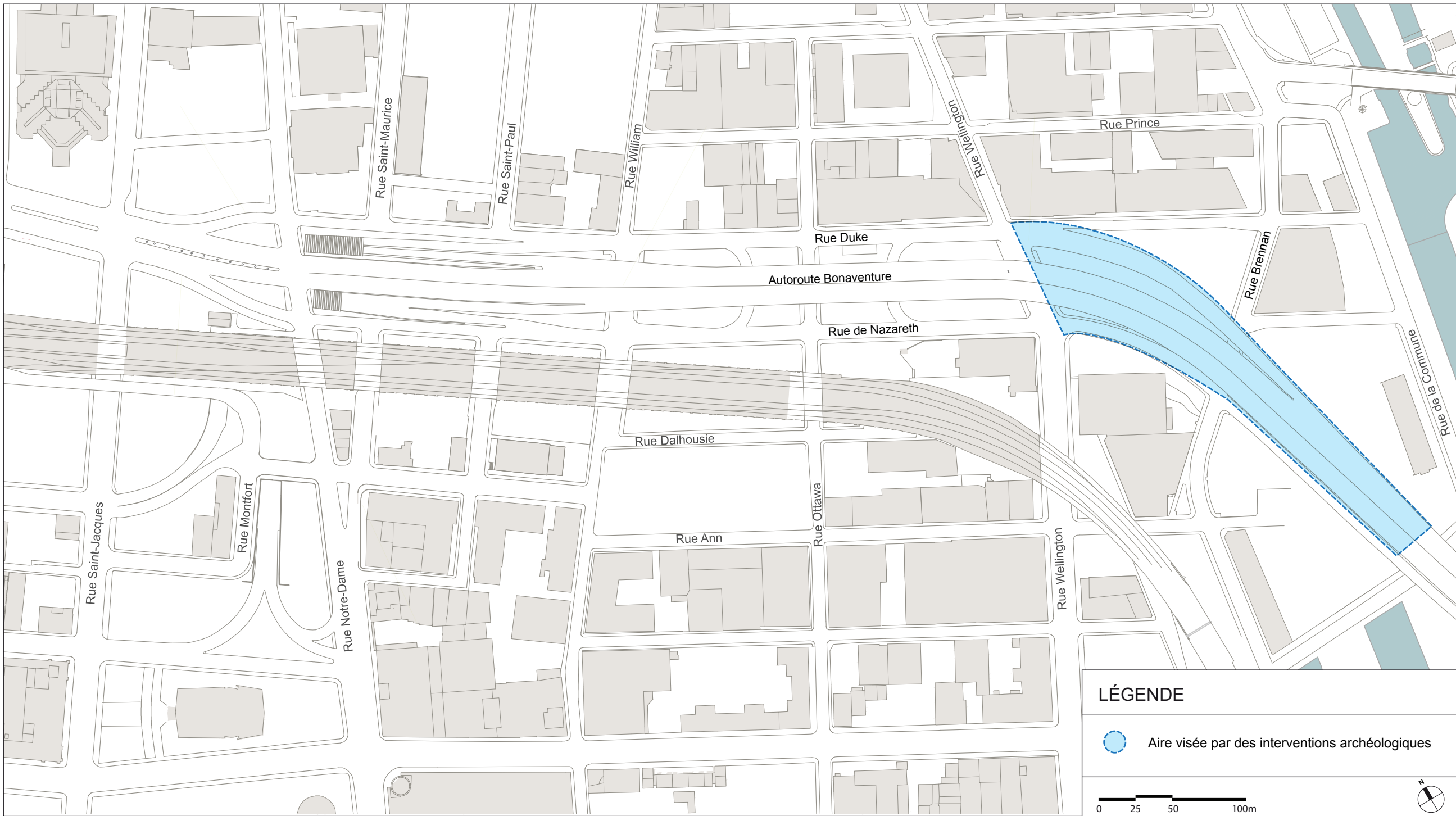
	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Expérience de la firme</i>	<i>Expérience du chargé de projet</i>	<i>Compréhension du mandat et problématiques de recherche</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	vendredi 06-02-2015
ETHNOSCOPE	3,50	13,00	25,00	14,00	23,67	79,17	417 854,79 \$	<b>3,09</b>	<b>1</b>	<b>Heure</b>	10 h 00
0						-		-		<b>Lieu</b>	303 Notre-Dame est, salle 5A-35
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>HOULE, CLAUDE</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

14-14093 - SERVICES  
PROFESSIONNELS EN  
ARCHÉOLOGIE / PROJET  
BONAVENTURE

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Expérience de la firme</i>	<i>Expérience du chargé de projet</i>	<i>Compréhension du mandat et problématiques de recherche</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	vendredi 06-02-2015
ETHNOSCOPE	3,50	13,00	25,00	14,00	23,67	79,17	403 874,98 \$	<b>3,20</b>	<b>1</b>	<b>Heure</b>	10 h 00
						-		-		<b>Lieu</b>	303 Notre-Dame est, salle 5A-35
						-		-			
						-		-			
						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>HOULE, CLAUDE</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>





**Dossier # : 1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 pour cent par l'agglomération, pour un montant de 607 938,36\$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-02 10:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) : assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et rendre la montagne accessible et accueillante.

Dans le cadre du programme de réfection routière (PRR), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports planifie une nouvelle géométrie du chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Cedar et la rue Upper Trafalgar. Les travaux auront lieu en 2015 et incluent le démantèlement de la bretelle d'accès menant de l'avenue Cedar vers la voie nord du chemin de la Côte-des-Neiges. Cette nouvelle configuration engendre la création d'un espace qui sera intégré au parc du Mont-Royal et qui bénéficie d'une localisation et d'un point de vue exceptionnel.

L'actuel projet contribuera à l'amélioration de l'accessibilité et à la mise en valeur du patrimoine inestimable du parc du Mont-Royal puisqu'il s'agit de l'aménagement d'un nouveau secteur devenu disponible pour la création d'une porte d'entrée majeure au parc. Ce projet est aussi connexe à l'ensemble du projet de parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal qui sera mis en place avec la tenue imminente des fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

Les aménagements proposés seront développés en collaboration avec les nombreux

intervenants et parties prenantes concernées – Services de la Ville de Montréal, ministère de la Culture et des Communication du Québec et organismes d'intérêts et de sauvegarde - et feront l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine de Montréal.

#### Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres de services professionnels</li> </ul>	N/A	7 janvier 2015	28 janvier 2015

#### Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de services professionnels</li> </ul>	Avril 2015	Été 2017

#### Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'exécution des travaux</li> </ul>	Hiver 2016	Été 2017

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) fait appel à des services professionnels externes en raison des expertises particulières nécessaires au développement du projet et des délais relativement courts pour sa mise en oeuvre qui doit être complétée pour 2017.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 janvier 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 janvier 2015, respectant la période minimale de 17 jours de calendrier pour un appel d'offres public. Un addenda a été émis le 20 janvier 2015. Les questions et les réponses de cet addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les offres ont été évaluées le 19 février 2015 par un comité de sélection formé de quatre membres.

Les offres déposées sont valides pour une période de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0462 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375e pour une somme maximale de 670 850,38\$, taxes incluses.  
 CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

#### **DESCRIPTION**



Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme *Services intégrés Lemay & Associés inc.* doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en patrimoine, en ingénierie (civil, structure, électricité et forestier), en design industriel et en éclairage pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal. *Services intégrés Lemay & Associés inc.* est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection et de leurs pondérations préétablies dans les documents d'appel d'offres.

Le Contractant élaborera l'aménagement du nouveau seuil au parc du Mont-Royal de même que l'aménagement d'un lien qui connecte ce nouveau seuil au système de circulation déjà en place dans le parc. De plus, il se penchera sur la réfection des sentiers existants, la gestion écologique des bois, la plantation en bordure de rue et l'intégration de mobilier.

Le Consultant a donc pour mandat de :

- préparer les documents requis à l'élaboration du projet, dont une étude des vues;
- élaborer le parti pris et les orientations d'aménagement;
- concevoir les esquisses et plans d'aménagement;
- préparer et participer aux présentations du projet;
- réaliser les plans et devis pour les travaux;
- faire la surveillance des travaux;
- assurer les services durant la période de garantie.

Pendant toute la durée du mandat, le Consultant devra coordonner les rencontres et faire les représentations requises auprès des différentes parties prenantes.

Le mode de paiement du Consultant est forfaitaire, selon les montants prévus dans l'Annexe 3 de sa convention de services professionnels répartis en fonction de l'avancement du projet.

## JUSTIFICATION

Parmi les 19 preneurs de cahiers des charges, six (6) firmes ont déposé une offre de services professionnels, dont trois ont été jugées non-conformes.

Les six propositions techniques ont été évaluées par le comité, en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Les firmes *BC2 Groupe Conseil inc.*, *Beaupré & Associés Experts Conseils inc.* et *VLAN Paysages* ont été rejetées en raison de leur pointage intérimaire insuffisant. La firme *Services intégrés Lemay et associés inc.* a été retenue pour la recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (tx incl.)	Imprévus (tx incl.)	Total (tx incl.)
Services intégrés Lemay & Associés inc.	80,4	2,42	538 953,36 \$	68 985,00 \$	607 938,36 \$
Rousseau Lefebvre inc.	75,0	2,31	541 204,57 \$	68 985,00 \$	610 189,57 \$
WAA Montréal inc.	79,0	2,19	589 037,05 \$	68 985,00 \$	658 022,05 \$
Dernière estimation réalisée			385 000,00 \$	65 000,00 \$	450 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					157 938,36 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	35 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$	2 251,21 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	0,3 %

Même si le devis descriptif traite clairement des documents à produire dans le cadre du projet, il est possible que des dépenses imprévues surviennent en cours de mandat. En effet, des éléments liés, notamment, à la complexité et à la visibilité du site de même qu'à l'originalité des interventions à réaliser, pourraient impliquer des tâches ou des services difficiles à prévoir présentement et justifiant le montant des imprévus. Ainsi, un montant en dépenses imprévues de 68 985,00 \$, taxes incluses, soit 11 pour cent du montant à accorder, a été ajouté au montant soumis de 538 953,36 \$. L'évaluation du risque à 11 pour cent est basée sur l'expérience du SGPVMR et sur le fait qu'il s'agit d'un projet très en vue et pour lequel plusieurs expertises sont requises.

Le SGPVMR a estimé les frais de services professionnels à environ 12 pour cent de l'évaluation du coût des travaux, alors que les trois soumissions conformes sont chiffrées à environ 17 pour cent du coût des travaux.

L'écart entre les coûts de la soumission et ceux de l'estimation réalisée par le SGPVMR peut s'expliquer, d'une part, par le fait que le SGPVMR semble avoir considéré ce mandat comme étant davantage rattaché à la nature d'un projet de *parc urbain* qu'à celle d'un *parc historique*. En effet, pour un site de complexité moyenne dont le budget de réalisation se chiffre entre 2M\$ et 5M\$, le barème des honoraires professionnels suggérés par l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), incluant les honoraires des ingénieurs de base, est de 12% pour un *parc en milieu urbain*, tandis qu'il est de 17% pour un *parc historique*. Le projet est effectivement localisé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Son emplacement (à la frange du milieu urbain) et le programme d'intervention à développer (l'aménagement d'un nouveau seuil) ont probablement été également des considérations déterminantes dans l'évaluation par les firmes de la tarification des services professionnels.

D'autre part, les frais attribués par l'adjudicataire à la production des plans et devis représentent 37 pour cent des honoraires, alors que ceux estimés par le SGPVMR sont de 25 pour cent. Cette différence semble indiquer que le Consultant mesure la complexité du projet comme étant plus substantielle que celle anticipée par le SGPVMR et qu'il vise concentrer ses efforts à la production de documents d'exécution de grande qualité.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du projet est évalué à 607 938,36\$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 555 128,75 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal – DGA – Qualité de vie comme suit :

**Information budgétaire :** ce sous projet fait partie du programme.

**Information comptable/vote de crédits :** les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le mont Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet conviera les citoyens à bénéficier d'un seuil piétonnier accessible et significatif pour le parc du Mont-Royal, mettant en valeur les patrimoines de la montagne tout en encourageant la marche et les saines habitudes de vie.

Le projet permettra de :

- mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel de la montagne;
- consolider un réseau de déplacement actif;
- faciliter l'accessibilité au mont Royal;
- améliorer la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet et ainsi viser sa réalisation pour le 375<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu en 2017. Il est impératif que le projet d'aménagement du nouveau seuil du parc du Mont-Royal se réalise en continuité avec le réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (dans le cadre du programme de réfection routière) de façon à ne pas laisser de délais entre les deux chantiers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes subséquentes sont :

- avril 2015 : début du contrat de services professionnels;
- hiver 2016 : appel d'offres pour travaux et octroi de contrat d'exécution de travaux;
- été 2016 : début des travaux;
- été 2017 : fin des travaux.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphanie

TURCOTTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROBIN  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514 872-1477  
**Télécop. :** 514 872-1416

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-25

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4046  
**Télécop. :** 872-9818

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel GROULX  
Chef de division  
**Tél :**

514 872-6762

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Groulx, chef de division, pour me remplacer du 23 février au 6 mars 2015, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

**Approuvé le :**

Et j'ai signé,  
Carole Paquette, directrice  
2015-02-27

**Dossier # : 1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Le coût maximal de ce projet, incluant les contingences et les incidences le cas échéant, est de 607 939,36 \$ toutes taxes incluses, ou 555 128,75 \$ net de taxes.

Cette dépense est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ici-bas :

**Information budgétaire et comptable**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a initié un règlement spécifique pour le projet no 34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal via le sommaire décisionnel 1150504003 . Puisque le règlement d'emprunt n'est pas encore en vigueur, le règlement RCG 11-031 sera utilisé temporairement.

Un engagement de gestion no CC50504005 au montant de 555 129\$ est inscrit au compte de provenance.



Virement crédit - GDD 1150504005 SGPVMR.xls

Un virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste  
**Tél : 514-868-4439**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Sincheng PHOU  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 872-7174**  
**Division : Service des finances**

## Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439  
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

### **Page 1** Demande de création ou modification du segment « Source » #

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

### **Page 2** Demande de création de comptes de grand-livre \* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

### **Page 3** Demande de virement de crédits \* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

### **Page 4** Demande d'écriture de journal #

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

### **Page 5** Demande de documentation d'un « Projet » #

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

### **Page 6** Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

### **Page 7** Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

## Calcul des taxes 2015

<b>Contrat</b>	Avec taxes
Montant avant taxes	528,757.00
TPS 5%	26,437.85
TVQ 9,975%	52,743.51
<b>Contrat</b> →	<b>607,938.36</b>
Ristourne TPS à 100%	(26,437.85)
Ristourne TVQ à 50%	(26,371.76)
<b>Dépense</b> →	<b>555,128.75</b>

<b>Incidence</b>	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
<b>Contrat</b> →	<b>0.00</b>
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
<b>Dépense</b> →	<b>0.00</b>

**TOTAL imputable** **555,128.75**



<b>DOSSIER</b>	:	1150504005
<b>Estimation du coût du projet</b>	:	<b>607,938.36 \$</b>
<b>Contrat travaux</b>	:	607,938.36 \$
<b>Incidences</b>	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévus	:	-
<b>Moins ristourne ( TPS 5%)</b>	:	(26,437.85)
<b>Moins ristourne (TVQ 9,975%)</b>	:	(26,371.76)
<b>Coût total du projet</b>	=	<b>555,128.75 \$</b>

#### **IMPUTATION**

Requérant	:	2101	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Projet	:	34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal
Sous-projet	:	11 34250 408	Entrée Côte-des-Neiges/Cédar - Réaménagement - Honoraires professionnels
Exécutant	:	2101	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Projet SIMON	:	139773	

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
<b>Budget au net au PTI - 2015-2017</b>	<b>111</b>	<b>278</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>555</b>
<b>Prévision de la dépense</b>					
Brut	111	278	166	0	555
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	111	278	166	0	555
<b>Écart</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Demande de virement de crédits

### Activités d'investissement

**Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.**

Demandeur : Mario Primard Téléphone : 868-4439  
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : FÉV Année : 2015 **FÉV-15** Description de l'écriture : 150223uprim9y GDD 1150504005

Virement de crédits demandé en vertu de :  La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de \_\_\_\_\_  
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. \_\_\_\_\_

**Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.**

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	5001	5011031	802600	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000		555,129.00	
2	5001	5011031	802503	07165	54301	000000	0000	139773	000000	15015	00000	555,129.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
<b>Total de l'écriture :</b>												<b>555,129.00</b>	<b>555,129.00</b>	

Remarques

*Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.*

## Demande de création de comptes de grand-livre

### Activités d'investissement

**Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.**

Demander : Mario Primard Téléphone : 868-4439  
Service/Arrondissement : Service des finances

**Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.**

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	5001	5011031	802503	07165	54301	000000	0000	139773	000000	15015	00000
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

**Remarques**

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.**

## Administration - SIMON

### Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	5001.5011031.802503.07165.54301.000000.0000.139773.000000.15015.00000
2	.....
3	.....
4	.....
5	.....
6	.....
7	.....
8	.....
9	.....
10	.....
11	.....
12	.....
13	.....
14	.....
15	.....
16	.....
17	.....
18	.....
19	.....
20	.....
21	.....
22	.....
23	.....
24	.....
25	.....
26	.....
27	.....
28	.....
29	.....
30	.....
31	.....
32	.....
33	.....
34	.....
35	.....
36	.....
37	.....
38	.....
39	.....
40	.....

### Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	5001.5011031.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	0.00	555,129.00
2	5001.5011031.802503.07165.54301.000000.0000.139773.000000.15015.00000	555,129.00	0.00
3	.....	0.00	0.00
4	.....	0.00	0.00
5	.....	0.00	0.00
6	.....	0.00	0.00
7	.....	0.00	0.00
8	.....	0.00	0.00
9	.....	0.00	0.00
10	.....	0.00	0.00
11	.....	0.00	0.00
12	.....	0.00	0.00
13	.....	0.00	0.00
14	.....	0.00	0.00
15	.....	0.00	0.00
16	.....	0.00	0.00

17	.....	0.00	0.00
18	.....	0.00	0.00
19	.....	0.00	0.00
20	.....	0.00	0.00
21	.....	0.00	0.00
22	.....	0.00	0.00
23	.....	0.00	0.00
24	.....	0.00	0.00
25	.....	0.00	0.00
26	.....	0.00	0.00
27	.....	0.00	0.00
28	.....	0.00	0.00
29	.....	0.00	0.00
30	.....	0.00	0.00
31	.....	0.00	0.00
32	.....	0.00	0.00
33	.....	0.00	0.00
34	.....	0.00	0.00
35	.....	0.00	0.00
36	.....	0.00	0.00
37	.....	0.00	0.00
38	.....	0.00	0.00
39	.....	0.00	0.00
40	.....	0.00	0.00

### Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

**Dossier # : 1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à l'aménagement, à même les résidus de la nouvelle géométrie du secteur Cedar / Côte-des-Neiges, d'un nouvel accès au Parc du Mont-Royal. L'aménagement de cet espace constitue une occasion inouïe pour faciliter l'accessibilité à la montagne, en plus d'offrir de nouvelles vues vers et depuis la montagne. Préalablement à la réalisation des travaux, une demande de certificat d'autorisation des aménagements proposés devra être déposée au bureau de l'arrondissement de Ville Marie pour étude et avis du comité consultatif d'urbanisme. De plus, par l'entremise du guichet unique à l'arrondissement de Ville-Marie, la demande autorisation pourra être transmise au Ministère de la Culture et des Communications pour approbation.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514-868-5164

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Tél :** 514-872-9545

**Division :**

Le : 2015-02-25



**Dossier # : 1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

**Service de l'approvisionnement - Direction générale adjointe - Services Institutionnels**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Services professionnels)**

**Appel d'offres public no : 15-14105**

**Titre: Services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar/Côte-des-Neiges du secteur du parc du mont-Royal**

**Date de lancement: 7 janvier 2015**

**Date d'ouverture : 28 janvier 2015**

**Preneurs du cahier des charges (19)**

AECOM Consultants inc
Arup Canada inc
Atelier Urban Soland
AXOR Experts conseils inc
BC2 Groupe Conseil inc
Beaupré et Associés experts conseil inc
CIMA+
CS Design

Les Consultants S.M. inc
Les Services EXP inc
Plania inc
Roche Ltée, Groupe-Conseil
Rousseau Lefebvre
Services Intégrés Lemay et Associés inc
Stantec Experts-conseils
Ville de St-Eustache
VLAN Paysages
WAA Montréal inc
WSP Canada inc

### Soumissions reçues (7)

BC2 Groupe Conseil inc
Beaupré et Associés experts conseil inc
Les Services EXP inc
Rousseau Lefebvre
Services Intégrés Lemay et Associés inc
VLAN Paysages
WAA Montréal inc

### Analyse des soumissions :

Des sept (7) propositions reçues, six (6) offres ont été jugées recevables en termes de délai de livraison, de conformité administrative et de respect des spécifications techniques et, de ces faits, ont été analysées par le comité de sélection. Par ailleurs, la proposition de la firme *Les Services EXP inc* a été déclarée non-conforme en vertu de l'article 2 de la Section III – Clauses administratives particulières, celle-ci étant une firme d'ingénierie plutôt qu'une firme d'architecte paysagiste qui devait, obligatoirement, être preneur du cahier des charges, coordonnateur du Projet, agir en tant que chef de file du consortium auprès de la Ville et être le soumissionnaire.

Des six (6) offres évaluées, celle de la firme **Services intégrés Lemay & Associés inc**, ayant obtenu le plus haut pointage, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenu pour recommandation par le comité de sélection. Il est à noter qu'à la suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par la firme **Beaupré & Associés Experts conseils inc** a été de 54.1 %, celui de la firme **BC2 Groupe Conseil inc** de 65.5 % et celui de la firme **VLAN Paysages** de 68.8%. Par conséquent, ces firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final, puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage intérimaire d'au moins 70 % se qualifient aux étapes d'évaluations subséquentes.

### Rencontre du comité de sélection:

Le 19 février 2015 au 801 Brennan, Salle 4120, Montréal

### Grille d'évaluation:



[15-14105 - Tabrésultat révisé.pdf](#)

**Adjudicataire recommandé :**

Retenir les services professionnels de la firme **Services Intégrés Lemay et Associés inc.** pour le projet mentionné en titre et ce, pour la somme maximale de 538 953.36 \$ (incluant taxes et contingences). Le tout conformément à l'appel d'offres public 15-14105.

Note: L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Louise VENNE  
Agente d'approvisionnement II

**Tél :** 514-868-5944

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Richard DAGENAI  
Chef/Section Approvisionnement stratégique /  
Biens

**Tél :** 514-872-2608

**Division :** Acquisition Biens et Services

15-14105 - Services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar/Côte-des-Neiges du parc du mont-Royal

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Approche proposée	Capacité de production et Echéancier	Expérience et Expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et Expertise de l'équipe de travail et du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	RÉVISÉ		
FIRME	5%	10%	15%	25%	15%	30%	100%	\$		Rang	Date			
BC2 Groupe Conseil inc	3,00	5,50	9,75	15,13	10,63	21,50	65,5			Non conforme	jeudi 19-02-2015			
Beaupré & Associés Experts Conseils inc	3,13	5,25	7,25	14,00	8,00	16,50	54,1			Non conforme	9h00			
Rousseau Lefebvre inc	3,63	7,00	12,00	17,63	11,50	23,25	75,0	541 204,57 \$	2,31	2	Lieu	801 Brennan , Salle 4120		
Services intégrés Lemay & Associés inc	4,63	8,50	12,25	18,50	12,25	24,25	80,4	538 953,36 \$	2,42	1	<table border="1"> <tr> <th>Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
VLAN Paysages	4,00	7,75	12,75	14,00	10,25	20,00	68,8			Non conforme				
WAA Montréal inc	3,75	8,25	13,00	18,00	11,75	24,25	79,0	589 037,05 \$	2,19	3				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>VENNE, Louise</b>													



15-14105\_Convention\_Lemay.pdf

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est au 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

**ET :** **SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 780 Brewster, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K1, agissant et représentée par **Isabelle Giasson**, dûment autorisée aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 12 novembre 2014;

N° d'inscription T.P.S. :144269602

N° d'inscription T.V.Q. : 1090128759

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE PAYSAGISTE** »

**ET :** **GRAVITAIRE S.E.N.C.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 5139, boul. Lasalle, Verdun, Québec, H4G 2C1, agissant et représentée par Gabriel Pilon, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 27 février 2015;

N° d'inscription T.P.S. : 806750774 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1221649008 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

**ET :** **ELEMA experts-conseil inc.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 780, ave Brewster, bur. 4001, Montréal, Québec, H4C 2K1, agissant et représentée par David Rokas, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 26 février 2015;

N° d'inscription T.P.S. : 825192388 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1222110994 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

**ET :** **MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC.** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1805 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1N3, agissant et représentée par Martin Roy, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du ;

N° d'inscription T.P.S. : 804929875 RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 1211710353 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

**ET :** **NADEAU FORESTERIE URBAINE** personne morale ayant sa principale place d'affaires au 233, boulevard Sainte-Rose, suite 420, Laval, Québec, H7L 1L7, agissant et représentée par Luc Nadeau dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 83549 6936 RT0001  
N° d'inscription T.V.Q. : 121982 9473 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR FORESTIER** »

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Architecte** » : un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;
- 1.3 « **Architecte paysagiste** » : un membre en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cette association qui, dans la pratique privée, exerce cette profession;
- 1.4 « **Coordonnateur** » : l'Architecte paysagiste, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'ingénieur ou à l'architecte, qui assume la coordination des plans, du cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage;
- 1.5 « **Ingénieur** » : un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie conseil;

- 1.6 « **Projet** » : l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal
- 1.7 « **Annexe 1** » : le devis descriptif pour services professionnels, en date du 7 janvier 2015, relatif au Projet;
- 1.8 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 28 janvier 2015;
- 1.9 « **Annexe 3** » : la répartition des coûts de services.

## **ARTICLE 2** **OBJET**

- 2.1 La Ville retient les services de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qui s'engagent à réaliser le Projet conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3. L'annexe 3 est jointe aux présentes, tandis que les annexes 1 et 2 en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement.
- 2.2 **Services intégrés Lemay et associés inc.** s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant au Coordonnateur un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de l'Architecte.
- 2.3 Sous réserve de la responsabilité solidaire stipulée aux articles 2118 à 2121 du *Code civil du Québec*, le fait de mentionner collectivement les Ingénieurs, dans le cas où plusieurs firmes sont impliquées, ne doit pas être interprété comme obligeant l'une des firmes d'ingénieurs à fournir les services d'ingénieurs de l'autre firme.

## **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 3 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ont complètement exécuté leurs services, ceux-ci demeurant tenus au respect de leurs autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.



**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Coordonnateur les documents, relevés, plans, tel que prévu à l'Annexe 1, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devant s'assurer de leur exactitude et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 5.3 communiquer avec diligence au Coordonnateur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur.

**ARTICLE 6**  
**OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Coordonnateur s'engage à :

- 6.1 assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits;
- 6.2 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique;

L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur s'engagent à :

- 6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.4 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.5 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui leur sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.6 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.7 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui leur sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit du Directeur;
- 6.8 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui leur seraient révélés à l'occasion de l'exécution de leurs services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.9 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1%) des actions d'une compagnie

- dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 6.10 fournir, à leurs frais, sur support informatique (disques compacts) les plans, le cahier des charges et les rapports selon les spécifications de l'Annexe 1;
  - 6.11 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des présentes;
  - 6.12 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
  - 6.13 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;
  - 6.14 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur étant responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;
  - 6.15 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
  - 6.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;
  - 6.17 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
  - 6.18 assumer leurs frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
  - 6.19 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
  - 6.20 dans le cas où la Ville les a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation de l'ouvrage découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
  - 6.21 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
  - 6.22 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
  - 6.23 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

**ARTICLE 7**  
**PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée quant à l'application de la convention et des Annexes;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes;
- 7.4 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur la rectification et la correction de leurs travaux, recherches et rapports, aux frais de ces derniers;
- 7.5 exiger de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur qu'ils reprennent, en tout ou en partie, à leurs frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

#### **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur, la Ville s'engage à verser un montant maximal de **six cent sept mille neuf cent trente-huit dollars et trente-six cents 607 938,36 \$** couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les imprévus, s'il y a lieu.
- 8.2 Cette somme est payable suivant la répartition des coûts figurant en Annexe 3.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par ceux-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste ou à l'Ingénieur pour les services qu'ils pourraient avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission d'un des membres de l'équipe du Contractant mandatée au Projet, du personnel ou d'un tiers dont il retient les services. À titre d'exemple, et pour plus de clarté, aucuns honoraires ne seront versés à l'Architecte pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Ingénieur, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services, et inversement, aucuns honoraires ne seront versés à l'Ingénieur pour les services qu'il pourrait avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission de l'Architecte, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

#### **ARTICLE 9** **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

- 9.1 Si la Ville requiert de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste ou de l'Ingénieur des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 2 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.

- 9.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), et ne peut excéder les sommes visées à la rubrique « Imprévus » de l'Annexe 3.
- 9.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur ne doivent entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 9.4 La Ville ne versera à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.

#### **ARTICLE 10** **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 10.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leurs comptes et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard.
- 10.2 Pour des raisons administratives et de coordination de l'ensemble du projet dont les responsabilités relèvent du Coordonnateur, les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de **Services intégrés Lemay et associés inc.** Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur. L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur renoncent par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- 10.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent soumettre leurs comptes après chacune des étapes prévues pour la réalisation des présentes une fois que leurs services auront été rendus.
- 10.4 Les comptes doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les numéros d'inscription de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur attribués par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 10.5 Tout compte présenté par le Coordonnateur au nom de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur doit être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, il sera retourné au Coordonnateur pour correction.

#### **ARTICLE 11** **ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX**

- 11.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur seront payés pour les

services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.

- 11.2 Si l'abandon ou la suspension des travaux ne touche qu'un des signataires, les prescriptions du présent article ne concerne que ce dernier et n'implique en rien les autres signataires.
- 11.3 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 11.4 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur avise le Coordonnateur de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.
- 11.5 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne droit ni à l'Architecte, ni à l'Architecte paysagiste ni à l'Ingénieur à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.
- 11.6 Lorsque la Ville demande au Coordonnateur de reprendre ses services après une suspension, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

## **ARTICLE 12** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

## **ARTICLE 13** **ASSURANCES**

- 13.1 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent démontrer individuellement qu'ils sont assurés, en matière de responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance.

Pour l'Architecte paysagiste, les polices d'assurance doivent comporter une protection d'au moins :

- 13.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et
- 13.1.2 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Pour l'Architecte et l'Ingénieur, les polices d'assurance concernant chaque firme doivent comporter une protection d'au moins :

- 13.1.3 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et
- 13.1.4 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent remettre à la Ville une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

- 13.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du *Code civil du Québec* pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 13.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.
- 13.4 La Ville doit être désignée comme coassurée de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur sur les polices des responsabilités civiles générales qui ne doivent compter aucune franchise applicable à la Ville.

#### **ARTICLE 14** **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 8, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur :

- 14.1 cèdent à la Ville tous leurs droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 14.2 garantissent la Ville qu'ils sont les uniques propriétaires ou les usagers autorisés des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.3 s'engagent à obtenir de tous leurs sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont ils se servent aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.4 tiennent la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engagent à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

#### **ARTICLE 15** **RÉSILIATION**

- 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 15.2 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur doivent alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 15.3 L'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

**ARTICLE 16**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES**

**16.1 VÉRIFICATION**

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur et ces derniers doivent prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

**16.2 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

**16.3 AYANTS DROIT**

La présente convention lie les ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

**16.4 MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

Si une modification aux termes de cette présente convention ne concerne les travaux réalisés que par un seul signataire, la Ville conviendra par écrit de la modification avec ce dernier sans que les autres signataires soient impliqués.

**16.5 VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**16.6 LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**16.7 LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN SEPT EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le       <sup>e</sup> jour de

2015





**Dossier # : 1150504005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses – Appel d'offres public (15-14105) – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

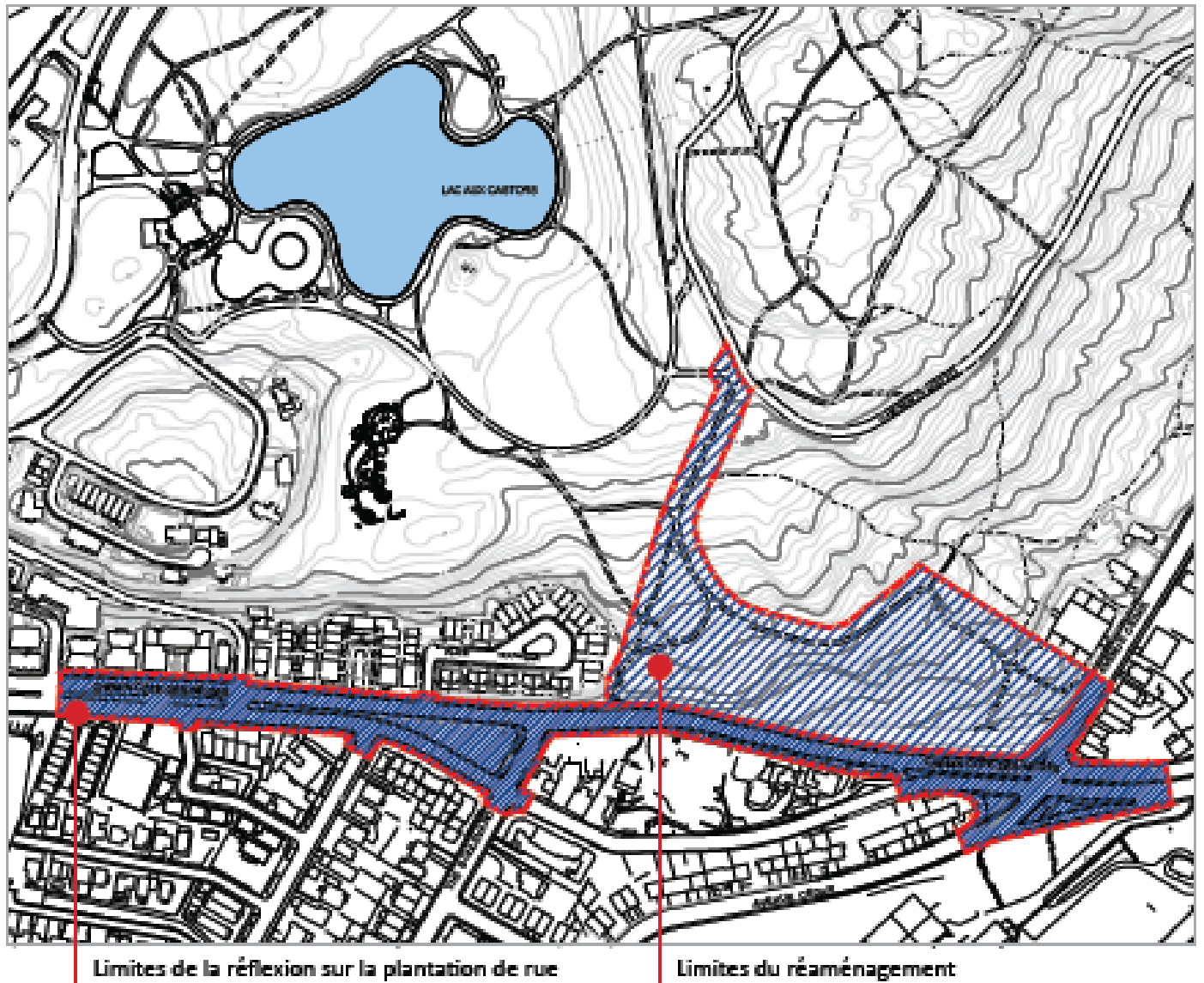


[15-14105\\_plan\\_localisation.pdf0225plan\\_secteur Cedar CdesN.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

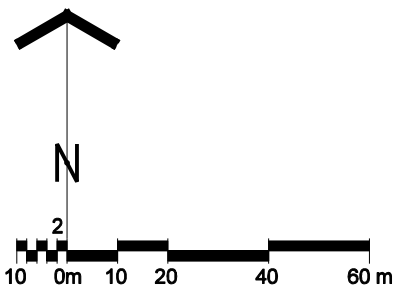
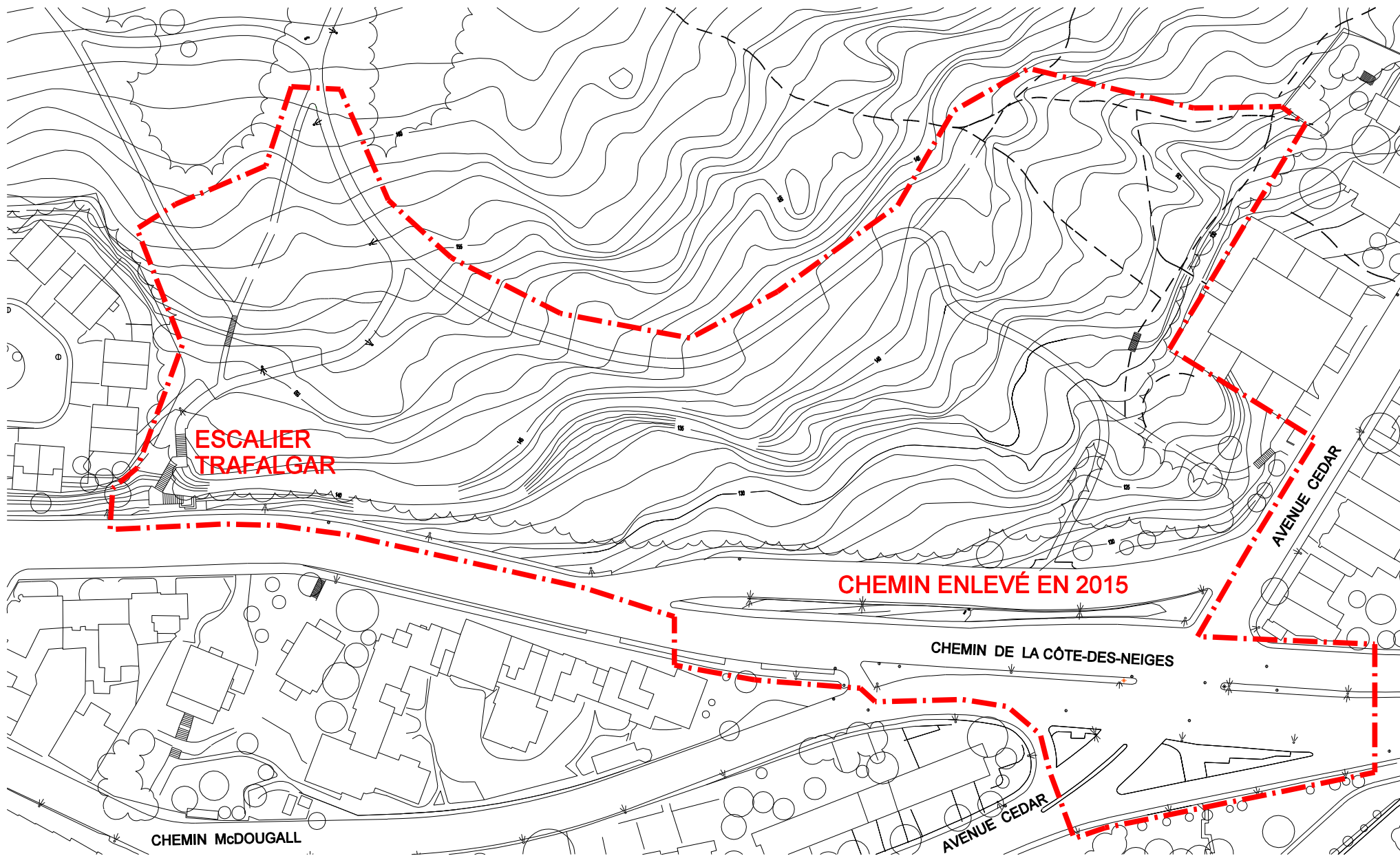
Lucie ROBIN  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514 872-1477  
**Télécop. :** 514 872-1416



Aménagement d'un nouveau seuil  
Parc du Mont-Royal : Secteur Cedar / Côte-des-Neiges  
AO15-14105

Plan de localisation



# PARC DU MONT-ROYAL

## Secteur Cedar / Côte-des-Neiges



**Dossier # : 1144390001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000\$ sur 7 ans ainsi qu'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943\$ sur 7 ans.

D'approuver l'entente avec le Ministère des transports du Québec et autoriser la dépense de 3 255 000\$ ainsi que d'approuver l'entente avec le Centre d'expertise en analyse environnementale et autoriser la dépense de 1 287 943\$ relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et à la réalisation des analyses de laboratoire dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 12:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144390001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000\$ sur 7 ans ainsi qu'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943\$ sur 7 ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot a fait l'objet de consultations publiques lors desquelles plusieurs craintes concernant l'impact des travaux sur la qualité de l'air avoisinant le secteur ont été exprimées.

Afin de répondre aux questions soulevées lors des audiences de consultation ainsi que de rassurer la population et les divers groupes de surveillance environnementale ayant déposé des mémoires et s'étant exprimés sur le sujet, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé à faire des mesures de la qualité de l'air dans les quatre zones principales des travaux: soit les secteurs identifiés Turcot et Ouest, De La Vérendrye, Ville Marie ainsi que près du centre Gadbois (annexe A).

En mai 2011, le MTQ a soumis à la Ville deux programmes de suivi de la qualité de l'air proposant la mise en place de quatre (4) stations d'échantillonnage installées de part et d'autre de l'échangeur en des endroits stratégiques. Après analyse, des modifications ont été apportées et deux programmes finaux ont été soumis pour approbation en septembre 2011. Les mesures seront effectuées avant, pendant et après la mise en service de l'échangeur. L'installation, le rodage et la mise en service des stations de mesure est prévue pour l'année 2015. Selon le programme proposé, les stations seront en opération pendant 7 années à compter de la date d'installation. La possibilité de prolonger la période de mesure au-delà de sept années est prévue à l'article 4 de l'entente.

Ces programmes de suivi de la qualité de l'air sont décrits dans l'annexe A de l'entente à approuver. Les devis de constructions des abris, les plans de localisation, de même que les équipements qui seront fournis par le MTQ se trouvent dans les annexes B et C.

Les sites où seront installées les stations de mesure ont été déterminés en collaboration avec le personnel technique du RSQA de la Ville de Montréal. Des visites ont été effectuées à diverses reprises dans les secteurs concernés afin d'identifier les emplacements qui

répondaient le mieux aux critères établis par Environnement Canada et disponibles dans le document intitulé: Lignes directrices sur l'assurance et le contrôle de la qualité du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (édition 2004).

Étant donné que la Ville opère déjà un réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) sur le territoire de l'agglomération et que la Ville est responsable de l'application du Règlement sur les rejets à l'atmosphère de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la «CMM»), et ce, en vertu d'une délégation en sa faveur par la CMM; il est donc naturel que le MTQ se tourne vers la Ville afin de réaliser ces programmes de mesure.

A cet effet, le MTQ s'engage à payer à la ville tous les coûts associés à la réalisation de ces programmes pendant 7 années, à compter de la date de signature de l'entente.

L'approbation et la signature de l'entente est préalable et nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de suivi de la qualité de l'air dans le secteur de l'échangeur Turcot car la Ville de Montréal ne possède pas la main d'oeuvre ni les ressources matérielles nécessaires à l'opération et l'entretien de 4 stations d'échantillonnage additionnelles. L'embauche de deux personnes, un technicien et un agent de recherche, est d'ailleurs prévue dans le budget détaillé de l'annexe F.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le programme de suivi de la qualité de l'air dans le secteur de l'échangeur Turcot comprend, entre autres, l'installation, le rodage, l'étalonnage et l'opération de 4 stations d'échantillonnage de l'air ambiant pour 7 années (annexe D). Ces activités, de même que le transport des échantillons vers les différents laboratoires, la validation des résultats ainsi que la production de certains rapports d'analyse seront entièrement assumés par le RSQA.

Plusieurs analyseurs feront des mesures de polluant en continu, c'est le cas notamment des particules fines et des oxydes d'azote. Chacune des stations sera équipée d'un ordinateur et d'un système de communication permettant le transfert des données à une base de données centrale en temps réel. Ces données seront accessibles en tout temps sur les postes de travail du personnel technique afin d'optimiser les interventions.

D'autres échantillons seront prélevés pendant 24 heures à tous les 12 jours selon un calendrier précis et devront être analysés en laboratoire pour les paramètres suivants: composés organiques volatils (COV) polaires et non polaires, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), métaux sur filtres et particules totales en suspension.

Le laboratoire de la Ville de Montréal sera responsable de l'analyse des métaux ainsi que de l'analyse des composés organiques volatils polaires. A cet effet, le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal ont déjà une entente inter service et les sommes requises pour les analyses, soient 167 498\$ pour la durée de l'entente. Les montants déterminés à l'annexe F sous la catégorie analyse de laboratoire interne seront déposés annuellement dans un compte associés aux dépenses du laboratoire. A titre d'exemple, le montant est évalué à 22 660\$ pour la première année.

L'analyse des COV non polaires ainsi que l'analyse des HAP seront confiées au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Ce laboratoire accrédité possède l'expertise afin de réaliser ces analyses. De plus, il réalise déjà le même genre d'analyses dans le cadre du projet de surveillance de la qualité de l'air de l'autoroute 25 (décret 1243-

2005) aussi piloté par MTQ. Dans une perspective de comparaison des données et d'homogénéité des procédures de traitement des échantillons, il est tout à fait approprié de faire affaire avec le même fournisseur de service dans le cadre du présent projet.

A cet effet, une entente de service au montant de 1 287 943 \$ doit être conclue et approuvée entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

L'approbation de l'entente de service entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est requise afin d'assurer la réalisation complète des programmes de suivi de la qualité de l'air ambiant.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de construction de l'échangeur Turcot a fait l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- Au terme de cette évaluation environnementale, le ministère des Transports (ci-après le «MTQ») s'est engagé à réaliser un suivi de la qualité de l'air pendant les travaux;
- Les programmes de suivi de la qualité de l'air préparés par le Ministre dans le cadre du projet Turcot ont fait l'objet d'échanges avec les représentants de la Ville et que ceux-ci s'en sont déclarés satisfaits;
- La Ville est responsable de l'application du Règlement sur les rejets à l'atmosphère de la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la «CMM»), et ce, en vertu d'une délégation en sa faveur par la CMM;
- Aux fins d'application de ce règlement, la Ville exploite un réseau de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal et elle a mis en place un programme de suivi de la qualité de l'air;
- L'exploitation des quatre stations additionnelles sera effectuée par la Ville et des analyses chimiques seront nécessaires;
- La Ville souhaite confier au CEAEQ la réalisation des analyses chimiques à être effectuées;
- Le CEAEQ possède l'expertise nécessaire en matière d'analyse environnementale;

La signature de ces deux ententes est nécessaire à la réalisation des engagements pris par le MTQ envers les citoyens et les élus de la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation de ce projet d'envergure.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme totale de 3 255 000\$ (trois millions, deux cent cinquante cinq mille dollars) requise pour la réalisation des programmes de suivi de la qualité de l'air est entièrement assumée par le MTQ pour sept années.

De ce montant:

- 1 697 057\$ seront versés au Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Service de l'environnement de la Ville de Montréal pour l'installation, le rodage, l'étalonnage, le maintien et l'opération de 4 stations d'échantillonnage de l'air ambiant ainsi que pour

effectuer la validation des résultats sur des bases quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles et produire des rapports d'analyse.

- 1 287 943\$ devront être versés au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour la réalisation des analyses de laboratoire prévue par le programme de suivi
- Une somme annuelle devra être versée à la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal, laboratoire du 827 boul Crémazie est, pour la réalisation des analyses de laboratoire selon les montants qui seront facturés.

Les modalités de paiement sont définies dans l'annexe F.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation " Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du plan stratégique de développement durable (tableau 2) et favorise la surveillance de l'objectif " Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ( $30 \mu\text{g} / \text{m}^3$ ) d'ici 2020".

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas signer cette entente signifie que les programmes de surveillance de la qualité de l'air prévu dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot ne pourront être réalisés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La mise en oeuvre des programmes de suivi de la qualité de l'air présentée à l'annexe D, débutera dès la signature de l'entente.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BOULET  
Chimiste

**Tél :** 514 280-4365

**Télécop. :** 514 280-6667

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-06

Annick LE FLOCH  
Chef de division

**Tél :** 514 280-4368

**Télécop. :** 514 280-6667

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

**Tél :** 514 872-3935

**Approuvé le :** 2015-03-02

**Dossier # : 1144390001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Objet :</b>	Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000\$ sur 7 ans ainsi qu'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943\$ sur 7 ans.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur le point suivant de la recommandation:

· Approuver l'entente avec le Ministère des transports du Québec et autoriser la dépense de 3 255 000 \$ ainsi que d'approuver l'entente avec le Centre d'expertise en analyse environnementale et autoriser la dépense de 3 255 000 \$ relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et à la réalisation des analyses de laboratoire dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot.

La somme totale de 3 255 000 \$ requise pour la réalisation du programme de suivi de la qualité de l'air dans le secteur de l'échangeur Turcot est entièrement assumée par le MTQ pour une période de sept années. Ainsi, Le MTQ s'engage à payer à la ville tous les coûts associés à la réalisation de ce programme, c'est à dire l'installation, le rodage, l'étalonnage et l'opération de 4 stations d'échantillonnage de l'air ambiant de même que le transport des échantillons vers les différents laboratoires, la validation des résultats ainsi que la production de certains rapports d'analyse.

Il est à noter que les achats d'équipements d'échantillonnage de l'air requis, les dépenses de construction des abris devant accueillir ces équipements de même que la démolition de ces abris à la fin de l'entente sont assumés directement par le MTQ, qui en devient le propriétaire.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Par ailleurs, les soldes des budgets inutilisés à la fin de l'exercice courant pourront être reportés à l'exercice suivant (source 0014000), à la demande du Service.

Les revenus et les dépenses équivalentes seront imputée à la Division Planification et suivi environnemental au Service de l'environnement, comme suit:

## Revenus 2015

1001-0014000-103300-04601-46370-016603 3 255 000 \$

## Dépenses

### Rémunération - professionnel (RSQA)

1001.0014000.103300.04601.51101.050210.9950 585 505 \$

1001.0014000.103300.04601.51240.050210.9950 18 932 \$

1001.0014000.103300.04601.52100.050210.9950 203 589 \$

### Rémunération - technicien (RSQA)

1001.0014000.103300.04601.51101.050231.9950 501 543 \$

1001.0014000.103300.04601.51240.050231.9950 4 332 \$

1001.0014000.103300.04601.52100.050231.9950 164 454 \$

(voir pièce jointe pour plus de détails) Total: 1 478 355 \$

### Autres familles

- Consommables - biens non capitalisés (RSQA)

1001-0014000-103300-04601-57402 114 247 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Achat de biens non capitalisables)*

- Appareils de remplacement - biens non capitalisés (RSQA)

1001-0014000-103300-04601-57402 125 978 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Achat de biens non capitalisables)*

- Analyse de laboratoire interne - matériel (Expertise technique)

1001-0014000-103300-04601-56590-015041 167 498 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Autres biens non durables / Matériel de laboratoire)*

- Analyse de laboratoire externe - serv. tech. (entente CEAEQ)

1001-0014000-103300-04601-54507-012031 1 287 943 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Serv. tech. scientifique et génie / Tests de laboratoire)*

- Achat d'un camion (RSQA)

1001-0014000-103300-04601-57401-000000 44 500 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Achat de biens capitalisés)*

- Dépenses d'entretien et réparations du camion (RSQA)

1001-0014000-103300-04601-55403-000000 36 479 \$

*(MTQ - Turcot - mesure de la qualité de l'air / Protection de l'environnement / Achat de biens capitalisés)*

*l'environnement /Entr. & rép. - véhicule, outillage, machinerie et équipement)*

**Dépenses totales: 3 255 000\$**

L'achat du camion sera traité de façon plus détaillée, c'est à dire comme un achat de bien capitalisable financé à 100% au comptant, lors du dossier décisionnel d'achat de ce véhicule à venir en 2015.

Il est à noter que si la Ville en fait la demande, six mois avant la fin de l'Entente incluant tout renouvellement, le MTQ pourra laisser sur place l'abri et les équipements localisés au 5441, rue Notre-Dame Ouest. Les modalités de transfert de l'abri, des équipements et du terrain devront être convenues entre les Parties à ce moment.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement de l'atmosphère, qui est une compétence d'agglomération.

Le calcul détaillé des budgets de rémunération et charges sociales pour 2015 et extrapolé pour les 7 années de l'entente est présenté dans le tableau en pièce jointe ci-dessous:



GDD 1144390001 TableauMOC 2.xls

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Raymond VALADE  
Conseiller budgétaire

**Tél :** (514) 872-1511

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

André LECLERC  
Conseiller en gestion des ressources  
financières - C/É

**Tél :** (514) 872-4136

**Division :** Direction du Conseil et Soutien  
financier

## CALCUL DE MAIN-D'ŒUVRE

Dossier 1144390001

### 2015

**Poste:** Ingénieur - professionnels scientifiques et Agent de recherche

**Salaire de base 2013 :**

% Banque maladie 3.233% 0.863%

% Cotisation employeur: 34.772% 32.790%

Ingénieur - professionnels scientifiques

Acc.Gr.	Année	P/A	Salaire annuel	Date début	Date fin	Montant	Banque maladie	Cotisations employeur	Total
11 00	2015	1.00	78,800.0	1/1/2015	12/31/2015	79,210 \$	2,561 \$	27,543 \$	109,314 \$
<b>Total</b>						<b>79,210 \$</b>	<b>2,561 \$</b>	<b>27,543 \$</b>	<b>109,314 \$</b>

Agent de recherche

Acc.Gr.	Année	P/A	Salaire annuel	Date début	Date fin	Montant	Banque maladie	Cotisations employeur	Total
11 002	2015	1.00	67,500.0	1/1/2015	12/31/2015	67,851 \$	586 \$	22,248 \$	90,686 \$
<b>Total</b>						<b>67,851 \$</b>	<b>586 \$</b>	<b>22,248 \$</b>	<b>90,686 \$</b>

<b>Grand Total</b>						<b>147,062 \$</b>	<b>3,147 \$</b>	<b>49,791 \$</b>	<b>200,000 \$</b>
--------------------	--	--	--	--	--	-------------------	-----------------	------------------	-------------------

**Rémunération et charges sociales**  
**Pour 2015 et les 7 années de l'entente avec le MTQ**

**Professionnels scientifiques**

	2015		7 années
1001.0014000.103300.04601.51101.050210.9950.000000.000000.000000.000000 <i>Entité : AF-Général-Agglo</i> <i>Source : crédit ass. à des revenus dédiés</i> <i>C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air</i> <i>Activité : protection environnement</i> <i>Objet : Salaire régulier-structure non perm</i> <i>S. Objet : Professionnels scientifiques</i> <i>Interop : Syst.paie ex Mt</i>	79,210.30	0.724610993	585,504.72
1001.0014000.103300.04601.51240.050210.9950.000000.000000.000000.000000 <i>Entité : AF-Général-Agglo</i> <i>Source : crédit ass. à des revenus dédiés</i> <i>C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air</i> <i>Activité : protection environnement</i> <i>Objet : Maladie courant</i> <i>S. Objet : Professionnels scientifiques</i> <i>Interop : Syst.paie ex Mt</i>	2,561.27	0.023430342	18,932.33
1001.0014000.103300.04601.52100.050210.9950.000000.000000.000000.000000 <i>Entité : AF-Général-Agglo</i> <i>Source : crédit ass. à des revenus dédiés</i> <i>C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air</i> <i>Activité : protection environnement</i> <i>Objet : Cotisation de l'employeur - taux moyen</i> <i>S. Objet : Professionnels scientifiques</i> <i>Interop : Syst.paie ex Mt</i>	27,542.67	0.251958665	203,589.22
<b>Total imputation</b>	<b>109,314.24</b>	0.5465712	<b>808,026.27</b>

**Agent technique**

	2015		7 années
1001.0014000.103300.04601.51101.050231.9950.000000.000000.000000.000000 <i>Entité : AF-Général-Agglo</i> <i>Source : crédit ass. à des revenus dédiés</i> <i>C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air</i> <i>Activité : protection environnement</i> <i>Objet : Salaire régulier-structure non perm</i> <i>S. Objet : cols blancs-Mtl-non perm</i> <i>Interop : Syst.paie ex Mt</i>	67,851.47	0.748204238	501,542.80

1001.0014000.103300.04601.51240.050231.9950.000000.000000.00000.00000 Entité : AF-Général-Agglo Source : crédit ass. à des revenus dédiés C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air Activité : protection environnement Objet : Maladie courant S. Objet : cols blancs-Mtl-non perm Interop : Syst.paie ex Mtl	586.05	0.006462426	4,331.95
1001.0014000.103300.04601.52100.050231.9950.000000.000000.00000.00000 Entité : AF-Général-Agglo Source : crédit ass. à des revenus dédiés C.R. : MTQ-Turcot-mesure de la qualité de l'air Activité : protection environnement Objet : Cotisation de l'employeur - taux moyen S. Objet : cols blancs-Mtl-non perm Interop : Syst.paie ex Mtl	22,248.24	0.245333336	164,453.98
<b>Total imputation</b>	<b>90,685.76</b>	0.4534288	<b>670,328.73</b>
<b>Total imputation</b>	<b>200,000.00</b>		<b>1,478,355.00</b>

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Objet :</b>	Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000\$ sur 7 ans ainsi qu'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943\$ sur 7 ans.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Les coûts liés à l'ajout des quatre stations de surveillance de la qualité de l'air au réseau exploité par la Ville, seront entièrement assumés par le ministère des Transports conformément aux dispositions de l'entente ci-jointe. Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec procédera à certaines analyses dans le cadre de l'exploitation des stations et les coûts encourus par la Ville pour ces analyses seront également remboursés par le ministère des Transports.

 [entente MTQ- VF.pdf](#)  [ANNEXE A -2- MTQ-vf.pdf](#)  [ANNEXE A -2- MTQ-vf.pdf](#)

 [Annexe B localisation station rue Notre-Dame.pdf](#)

 [Annexe B localisation station rue Richelieu.pdf](#)

 [Annexe B localisation station rue Roberval.pdf](#)

 [Annexe B localisation station rue St-Patrick.pdf](#)  [Annexe B plan type abri.pdf](#)

 [Annexe B plan type clôture.pdf](#)  [Annexe C- Équipements fournis par le Ministre.pdf](#)





Annexe D - Étapes de mise en oeuvre.pdfAnnexe E - Données provenant RSQA.pdf



Annexe F - Rémunération.pdfentente CEAEQ-VF.pdf

---

## **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jovette MÉTIVIER  
Avocate  
**Tél : 514-872-0138**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
**Tél : 514-872-2363**  
**Division : Droit contractuel**

# ENTENTE



**Objet : Suivi de la qualité de l'air dans le cadre du projet Turcot**

Municipalité :  
C.E.P. :  
Projet no :

Ville de Montréal  
Saint-Henri — Sainte-Anne  
154030636

## ENTRE

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**,  
représenté par la sous-ministre des Transports, madame Dominique Savoie,  
dûment autorisée en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28)* et de la *Loi sur la voirie (chapitre V-9)*

Ci-après appelé le « **Ministre** »

## ET

**VILLE DE MONTRÉAL**,  
personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée, par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution du conseil d'agglomération numéro CG06 0006.

Ci-après appelée la « **Ville** »,

Le Ministre et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

## PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** le projet Turcot a fait l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2);

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a pris, le 27 octobre 2010, le décret 890-2010 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports pour le projet de reconstruction du complexe Turcot sur le territoire des villes de Montréal, de Montréal-Ouest et de Westmount;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre du processus d'approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des plans de réhabilitation des terrains requis pour la réalisation du projet Turcot, le Ministre s'est engagé à réaliser un suivi de la qualité de l'air pendant les travaux;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application de la Communauté métropolitaine de Montréal, adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal le 14 novembre 2001 en vertu de la résolution numéro CC01-0098 et approuvé le 12 décembre 2001 par le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 à la suite de la publication d'un avis dans le journal *Le Devoir*;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient une délégation de son application en faveur de la Ville de Montréal pour le territoire de l'agglomération de Montréal;

**ATTENDU QUE** les programmes de suivi de la qualité de l'air préparés par le Ministre, dans le cadre du projet Turcot, ont fait l'objet d'échanges avec les représentants de la Ville et que ceux-ci s'en sont déclarés satisfaits;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les citées et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Ministre.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### 1. INTERPRÉTATION

#### 1.1 Définitions

Les termes ci-après ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

#### **Annexe A : Programmes de suivi de la qualité de l'air :**

- Document intitulé : « *Projet Turcot-Programme de suivi de la qualité de l'air lors des travaux de construction* » produit par Gestion AECOM-BPR et signé par Marie-Claude Wilson et François Labelle en date du 3 septembre 2011;
- Document intitulé : « *Projet Turcot-Programme de suivi de la qualité de l'air ambiant pour la station permanente Échangeur Turcot (Centre Gadbois)* » produit par Gestion AECOM-BPR et signé par Marie-Claude Wilson et François Labelle en date du 3 septembre 2011;

**Annexe B :** Caractéristiques des abris et plans de localisation des quatre stations d'échantillonnage;

 2

**Annexe C** : Équipements fournis par le Ministre;

**Annexe D** : Étapes de mise en œuvre des programmes de suivi;

**Annexe E** : Données provenant du réseau de surveillance de la qualité de l'air;

**Annexe F** : Rémunération;

**Entente** : la présente entente ainsi que ses annexes;

**Partie (s)** : la Ville et/ou le Ministre;

**Représentant du Ministre** : la personne mentionnée à l'article 14.1 de l'Entente;

**Représentant de la Ville** : la personne mentionnée à l'article 14.2 de l'Entente.

## **2. PRÉAMBULE ET ANNEXES**

- 2.1 Le préambule et les annexes font partie intégrante de l'Entente, et les Parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.
- 2.2 En cas de conflit, d'ambiguïté ou de contradiction entre l'Entente et ses annexes, l'Entente prévaut.

## **3. OBJET**

- 3.1 La présente Entente a pour objet de confier à la Ville la mise en œuvre de certaines activités nécessaires à la réalisation des Programmes de suivi de la qualité de l'air par le Ministre et d'établir les obligations respectives des Parties.

## **4. DURÉE**

- 4.1 L'Entente entre en vigueur au moment de sa signature par les Parties, et se termine lorsque toutes les obligations qui y sont prévues auront été exécutées.
- 4.2 Si la fin du projet Turcot survient après les sept années au cours desquelles les Programmes de suivi de la qualité de l'air sont prévus conformément à l'annexe A, l'Entente pourra être prolongée, à la demande du Ministre, par périodes successives d'une année.
- 4.3 Dans le cas où le Ministre veut prolonger l'Entente, il doit informer la Ville, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la septième année ou de l'année subséquente pour laquelle une prolongation a déjà été demandée, en transmettant un avis écrit à la Ville.
- 4.4 Suite à la réception de l'avis écrit du Ministre prévu à l'article 4.3, la Ville soumet cette demande aux instances municipales compétentes afin d'obtenir l'autorisation requise lui permettant de donner suite à la prolongation demandée et la transmet au Ministre avant la fin de la septième année ou de l'année subséquente pour laquelle une prolongation a déjà été demandée.

- 4.5 Dans le cas où l'Entente est prolongée, le montant versé biannuellement par le Ministre pour l'exploitation des stations par la Ville, selon les modalités prévues à l'Annexe F, sera calculé au prorata pour l'année de prolongation en cours, et ce montant sera majoré selon l'indice officiel du coût de la vie publié par Statistiques Canada pour chaque période de prolongation.

## **5. RÉSILIATION**

- 5.1 Si l'une des Parties est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de l'Entente, l'autre Partie se réserve le droit de résilier l'Entente, en tout ou en partie.
- 5.2 La Partie qui veut se prévaloir du droit à la résiliation doit transmettre, par courrier recommandé, un avis de résiliation écrit à l'autre Partie énonçant le motif de résiliation. La Partie défaillante a soixante (60) jours ouvrables à compter de la date de réception de cet avis pour y remédier, à défaut de quoi l'Entente est résiliée de plein droit.
- 5.3 S'il y a résiliation de la présente Entente, les dépenses encourues par la Ville, à la suite d'une demande ou d'une autorisation du Ministre en vertu des articles 6.11 et 6.13, seront remboursées sans autre compensation ou indemnité que ce soit.

## **6. OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **Obligations du Ministre**

- 6.1 Les équipements d'échantillonnage de l'air mentionnés à l'Annexe C sont acquis par le Ministre et leur coût est assumé par ce dernier. Toutefois, le choix de ces équipements est réalisé conjointement par les représentants du Ministre et ceux de la Ville.
- 6.2 Les travaux de réparation majeure, de remplacement ou de relocalisation de tous les équipements nécessaires sont à la charge financière du Ministre, à moins qu'ils résultent d'une erreur, d'un manquement ou d'une faute commis par la Ville dans l'exploitation des stations, auquel cas ils sont à la charge financière de la Ville. Tous les travaux doivent être effectués par la Ville après approbation du Ministre.
- 6.3 Le Ministre est responsable de la construction de tous les abris devant accueillir les équipements d'échantillonnage de l'air et du déneigement des accès aux sites de la rue Richelieu, de la rue St-Patrick et de la rue York, ainsi que de l'installation des services d'électricité, de téléphonie et de lien internet dans ces abris. Les caractéristiques des abris sont précisées à l'Annexe B.
- 6.4 Pour la durée de l'Entente et aux fins de la réalisation des Programmes de suivi, les frais d'électricité, de téléphone et de lien internet sont assumés par le Ministre. Le fournisseur d'accès internet est choisi par le Ministre en accord avec le Représentant de la Ville.
- 6.5 Le Ministre procède, à ses frais, au démantèlement des abris à la fin de l'Entente ou à la suite d'une modification des Programmes de suivi.
- 6.6 Pourvu que la Ville en fasse la demande, six (6) mois avant la fin de l'Entente incluant toute prolongation, le Ministre doit laisser sur place l'abri et les équipements localisés au 5441, rue Notre-Dame Ouest. Les modalités de transfert de l'abri, des équipements et du terrain devront être convenues entre les Parties à ce moment.

## Obligations de la Ville

- 6.7 La Ville s'engage à fournir, au Ministre, l'expertise technique et scientifique nécessaire à la réalisation des Programmes de suivi. Cette expertise est fournie pour les quatre (4) étapes décrites sommairement ci-dessous et détaillées à l'Annexe D :
- Réception et vérification des équipements d'échantillonnage et d'analyse de l'air ambiant;
  - Installation et calibration des équipements d'échantillonnage et d'analyse de l'air ambiant;
  - Rodage des stations et des systèmes de transmission de données;
  - Exploitation des stations, validation et production des données brutes validées.
- 6.8 La Ville est responsable de l'entretien des équipements et appareils des stations, et doit s'assurer qu'ils sont fonctionnels aux fins prescrites par l'Entente. Le coût de cet entretien est inclus dans la contrepartie financière mentionnée à l'article 7.1 de l'Entente.
- 6.9 La Ville est responsable du déneigement de l'accès au site de la station d'échantillonnage située au 5441, rue Notre-Dame Ouest.
- 6.10 La Ville s'engage à ce que les membres de l'équipe de travail, qui participent à l'accomplissement des Programmes de suivi, aient les qualifications professionnelles et techniques inhérentes aux activités à réaliser et qu'elles aient, notamment, une expérience pertinente dans la réalisation de programmes de suivi de la qualité de l'air et dans l'exploitation d'équipement d'échantillonnage et d'analyse de l'air ambiant. La description des qualifications des membres de l'équipe sera fournie au Ministre pour qu'il puisse approuver leur expertise.
- 6.11 Les équipements d'échantillonnage de l'air mentionnés à l'Annexe C, ainsi que tous autres équipements nécessaires à la réalisation des Programmes de suivi qui ne sont pas acquis par le Ministre sont fournis par la Ville, et leur coût est inclus dans la contrepartie financière mentionnée à l'article 7.1 de l'Entente.
- 6.12 Avant d'effectuer des travaux de réparation majeure, de remplacement ou de relocalisation d'un abri ou d'un équipement d'échantillonnage, la Ville doit préalablement informer le Représentant du Ministre.
- 6.13 Dans les cas mentionnés à l'article 6.12, la Ville fournit, à la demande du Ministre, un plan de contingence pour assurer la continuité des Programmes de suivi, malgré la réparation majeure ou le remplacement de l'équipement.
- 6.14 Dans le cadre de la réalisation des Programmes de suivi et après discussions avec la Ville, le Ministre peut demander à celle-ci d'effectuer tous travaux, toutes réparations majeures, remplacements ou relocalisations relatifs à un abri ou à un équipement d'échantillonnage et d'analyse, aux frais du Ministre.
- 6.15 Dans le cas où l'Entente est prolongée conformément aux articles 4.2, 4.3 et 4.4 de l'Entente, la Ville poursuit les activités relatives à cette cueillette conformément aux « *Programmes de suivi de la qualité de l'air ambiant lors des travaux de construction* » de l'Annexe A.
- 6.16 En vue de les comparer, la Ville fournit au Ministre, sur la base de leur disponibilité, les données brutes validées sur la qualité de l'air provenant :

- Des quatre (4) stations du projet Turcot dont la localisation est montrée aux plans contenus à l'Annexe B;
- Des stations numéro 6, 7, 13, 17, 28, 50, 61, 66, 68, 80 et 99 du réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville. Les données à fournir pour ces stations sont précisées à l'Annexe E.

6.17 À l'exception des situations où il y aura dépassement des normes environnementales en vigueur, la Ville s'engage à fournir au Ministre les données brutes qu'elle prélève et qui seront regroupées dans un rapport et remis au Ministre en fonction de leur disponibilité.

6.18 Dans le cas où il y aurait un dépassement des normes environnementales en vigueur, la Ville s'engage à aviser le Ministre dans les meilleurs délais.

## **7. PAIEMENTS**

7.1 En contrepartie des services rendus par la Ville pour toute la durée de l'Entente, le Ministre lui verse la somme globale maximale de trois millions deux cent cinquante-cinq mille dollars (3 255 000 \$).

Le total de cette somme sera payé en plusieurs versements, conformément aux modalités établies à l'Annexe F « Rémunération » de la présente Entente, suivant présentation des honoraires et dépenses engagés par la Ville.

7.2 Si, au cours de la réalisation des Programmes de suivi, des activités ou analyses sont ajoutées ou supprimées, ou encore si les frais afférents augmentent ou diminuent, le montant des paiements sera ajusté en fonction des prix unitaires des activités ou analyses indiquées à l'Annexe F de la présente Entente. Les Parties conviennent de revoir annuellement les montants mentionnés à l'Annexe F.

7.3 Le Ministre paie toute facture émise par la Ville et prévue à l'Entente, dans les trente (30) jours de sa réception. Ces factures doivent être accompagnées des pièces justificatives (feuilles de temps, reçus d'achat, factures des laboratoires, etc.) et doivent être transmises au Représentant du Ministre mentionné à l'article 14.1.

En l'absence des pièces justificatives appropriées, le Ministre se réserve le droit de retenir le paiement de la facture jusqu'à la fourniture de toutes les pièces justificatives requises. Le délai de trente (30) jours ne tient pas compte du temps pris par la Ville pour fournir les pièces justificatives ou pour répondre aux questions du Ministre sur la facture, le cas échéant.

## **8. PROPRIÉTÉ ET USAGE DES DONNÉES**

8.1 Le Ministre demeure seul propriétaire des rapports qu'il réalise à partir des données fournies par la Ville, dans le cadre de la présente Entente.

8.2 Le Ministre accorde une licence non exclusive, non transférable, illimitée dans le temps et irrévocable à la Ville pour la diffusion des données provenant des quatre (4) stations identifiées à l'Annexe B de la présente Entente, que ce soit auprès du public, de ses employés ou mandataires ou pour la diffusion dans le cadre de publications, de rapports d'analyse ou toute autre publication.

8.3 La Ville accorde une licence non exclusive, non transférable, illimitée dans le temps et irrévocable au Ministre pour l'utilisation et la diffusion des données provenant des stations de son réseau de suivi de la qualité de l'air

fournies au Ministre en vertu de l'Entente, que ce soit sur son site Internet ou auprès de ses employés ou mandataires, ou pour la diffusion dans le cadre de publications de rapports d'analyse ou de toute autre publication.

## **9. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La Ville est responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, ses agents, ses représentants ou ses sous-traitants, dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de l'Entente, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement.
- 9.2 La Ville n'est pas responsable des coûts ou dommages engendrés par une mauvaise utilisation ou interprétation des données fournies au Ministre, dans le cadre de la présente Entente.
- 9.3 La Ville n'est pas responsable d'une interruption de transfert de données, lors de situations imprévisibles et irrésistibles.
- 9.4 Le Ministre n'est pas responsable des coûts ou dommages engendrés par une mauvaise utilisation ou interprétation des données provenant des quatre (4) stations identifiées à l'Annexe B de la présente Entente, qui sont transmises à la Ville et que cette dernière peut diffuser conformément à l'article 8.2 de la présente Entente.

## **10. CESSION DE L'ENTENTE**

Les droits et les obligations contenus à l'Entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés en tout ou en partie par la Ville sans l'autorisation écrite du Ministre.

## **11. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Tout engagement financier des Parties n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001).

## **12. VÉRIFICATION**

Les transactions financières faites par les Parties et découlant de l'exécution de l'Entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (*Loi sur le ministère des Finances*, chapitre M-24.01).

## **13. MODIFICATION**

- 13.1 Toute modification à l'Entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les Parties et faire l'objet d'un avenant, lequel en fait partie intégrante.
- 13.2 Sous réserve de l'article 13.1, la Partie qui souhaite qu'une modification soit apportée au contenu des Programmes de suivi doit en aviser l'autre Partie six (6) mois avant l'entrée en vigueur souhaitée de la modification.

## **14 COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS**

Tout avis, tout rapport, instruction, recommandation ou tout document exigé en vertu de l'Entente doit, pour être valide et lier les Parties, être donné par écrit au



Représentant identifié, par courrier, par courrier recommandé, par messagerie, par télécopieur ou par courriel, ou remis en mains propres ou par huissier aux coordonnées suivantes :

#### 14.1 Avis au ministre des Transports

Ministère des Transports  
Direction du projet Turcot  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Bureau 13.70  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Télécopieur : (514) 873-3815  
Courriel : stephan.deschenes@mtq.gouv.qc.ca

À l'attention de son Représentant, monsieur Stephan Deschênes, directeur

#### 14.2 Avis à la Ville de Montréal

Ville de Montréal  
Service de l'environnement  
801, rue Brennan, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
Téléphone : (514) 872-7540  
Courriel : rlachance@ville.montreal.qc.ca

À l'attention de son Représentant, monsieur Roger Lachance, directeur

Si une des Parties change de Représentant ou de coordonnées, elle doit aviser l'autre Partie dans les meilleurs délais.

### 15. SIGNATURES

Les Parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent, en double exemplaire, comme suit:

MONTRÉAL, ce

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

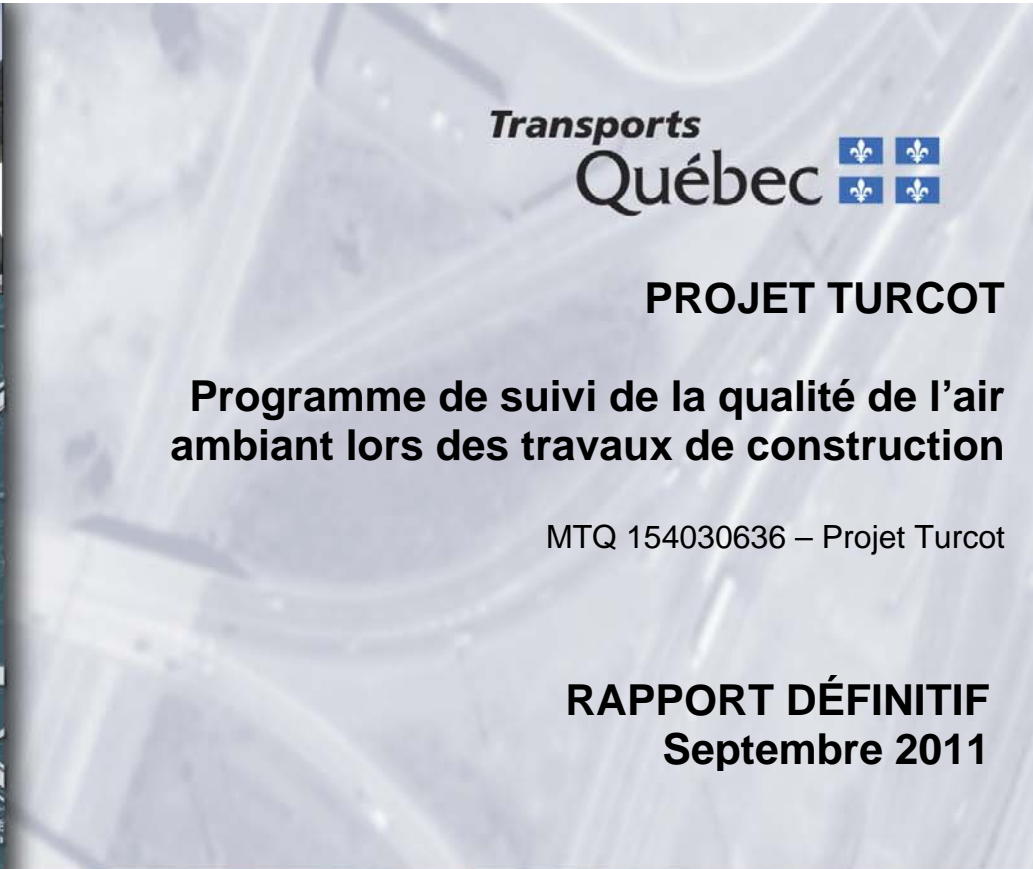
\_\_\_\_\_  
Par Dominique Savoie

MONTRÉAL, ce

VILLE DE MONTRÉAL

\_\_\_\_\_  
Par Yves Saindon

 8



## **PROJET TURCOT**

### **Programme de suivi de la qualité de l'air ambiant lors des travaux de construction**

MTQ 154030636 – Projet Turcot

### **RAPPORT DÉFINITIF Septembre 2011**



**Gestion**

**AECOM**

**BPR**

## PROJET TURCOT

### Programme de suivi de la qualité de l'air ambiant lors des travaux de construction

MTQ 154030636 – Projet Turcot

### Rapport définitif

Validé par :

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Wilson, ing., D.E.S.S., EESA  
Responsable Environnement  
Gestion AECOM-BPR (GAB)

Approuvé par :

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
François Labelle, ing.  
Chargé de projet  
Gestion AECOM-BPR (GAB)

Ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

Michel Forest, ing., M.Sc.      Spécialiste de la qualité de l'air - GAB

Luc-Pascal Rozon, ing.      Spécialiste de la qualité de l'air - GAB

Sylvie Tanguay, urb.      Spécialiste Environnement - MTQ

Lucie Déchaine      Adjointe administrative - GAB

Émis le : 2011-09-03

Rév. : 02

MTQ 154030636

BPT M5-02-01

Gestion

**AECOM**

**BPR**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
1.1	Projet.....	3
1.2	Programme.....	3
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DE L'AIRE D'ÉTUDE .....</b>	<b>6</b>
2.1	Utilisation du sol .....	6
2.2	Problématique environnementale.....	6
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>RÈGLEMENTATION APPLICABLE .....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>CONCENTRATIONS INITIALES DANS L'AIR AMBIANT .....</b>	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES .....</b>	<b>15</b>
<b>7</b>	<b>PROGRAMME DE SUIVI.....</b>	<b>16</b>
7.1	Travaux préliminaires .....	16
7.2	Équipe d'échantillonnage .....	16
7.3	Nombre et emplacement des sites de mesure .....	16
7.4	Déroulement des activités de suivi.....	17
7.5	Équipements .....	17
7.6	Méthode, durée et fréquence des mesures.....	17
7.7	Données météorologiques .....	20
7.8	Programme d'assurance et de contrôle de la qualité .....	20
7.9	Enregistrement et gestion des données.....	20
7.10	Interprétation des résultats.....	20
<b>8</b>	<b>RAPPORT DE SUIVI .....</b>	<b>21</b>

### FIGURES

Figure 1.1 – Configuration du projet turcot .....	5
figure 2.1 – Utilisation du sol.....	7
figure 5.1 – Emplacement des 17 stations du réseau de suivi de la qualité de l'air de la ville de montréal.....	14
figure 6.1 – Rose de provenance des vents pour les années 2006 à 2010.....	15
figure 7.1 – Emplacement des stations de suivi de la qualité de l'air ambiant associé aux travaux.....	19

## TABLEAUX

Tableau 4.1	Normes et critères de qualité de l'air – ville de montréal et <i>règlement sur l'assainissement de l'atmosphère</i> – mddep ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).....	10
Tableau 5.1	Concentrations de matières particulaires fines (pm 2,5) dans l'air ambiant mesurées aux cinq (5) stations du rsqa de montréal utilisées pour évaluer la qualité de l'air de la zone du projet.....	12
Tableau 5.2	Concentrations de matières particulaires totales dans l'air ambiant mesurées aux quatre (4) stations du rsqa de montréal utilisées pour évaluer la qualité de l'air de la zone du projet .....	13
Tableau 7.1	Méthode, durée et fréquence des mesures aux quatre (4) stations .....	18

## ANNEXES

ANNEXE A	Échantillonneurs en continu de PM-2.5
ANNEXE B	Échantillonneurs à haut volume

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Projet

Le projet Turcot inclura des travaux majeurs prévus dans les années à venir. Ce projet inclut la construction de quatre (4) échangeurs, 128 km de voies de circulation autoroutière, 22 km de voies ferrées, 56 structures, 10 km de voies routières sur le réseau local ainsi que divers ouvrages associés.

Les travaux de construction généreront nécessairement des nuisances lors de leur déroulement, dont, entre autres, sur la qualité de l'air. Ainsi, de façon à s'assurer que la qualité de l'air respecte la réglementation en vigueur tout au long des travaux, le MTQ a développé le présent programme de suivi de la qualité de l'air ambiant de l'ensemble des principales zones de travaux, lesquelles peuvent globalement être divisées en trois (3) secteurs, soit le secteur Turcot et Ouest, le secteur De La Vérendrye et le secteur Ville-Marie. L'emplacement des trois (3) secteurs est illustré à la figure 1.1.

Le **secteur Turcot et Ouest** comprend les terrains entre la falaise Saint-Jacques au nord et l'autoroute 20 actuelle au sud, lesquels sont délimités entre la portion de l'A-20 légèrement à l'ouest du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et la rue de Carillon à l'est. Ce secteur, en plus des constructions à effectuer dans le cadre du projet, abritera une vaste zone vouée aux activités de chantier. Ces activités seront principalement situées dans le futur axe autoroutier, mais également au sud de celui-ci sur le terrain de la cour Turcot, au nord de l'autoroute 20 actuelle. Ce secteur abrite les plus grandes aires d'excavation prévues au projet. De plus, les terrains de la cour Turcot seront aussi utilisés pour l'entreposage d'importants volumes de matériaux au cours des prochaines années. Ces matériaux comprennent les sols nécessaires pour l'érection des remblais requis dans le cadre du projet. Près de 2 millions de mètres cubes de matériaux sont nécessaires pour les aménagements autoroutiers et ferroviaires à construire. De même, les matériaux de démolition de l'actuelle structure seront entreposés dans la cour Turcot pour un usage ultérieur, et pourraient aussi y être conditionnés.

Le **secteur De La Vérendrye** comprend globalement la zone de l'autoroute 15 comprise entre le canal de Lachine et l'extrémité sud-est des travaux de reconstruction vis-à-vis l'usine Atwater.

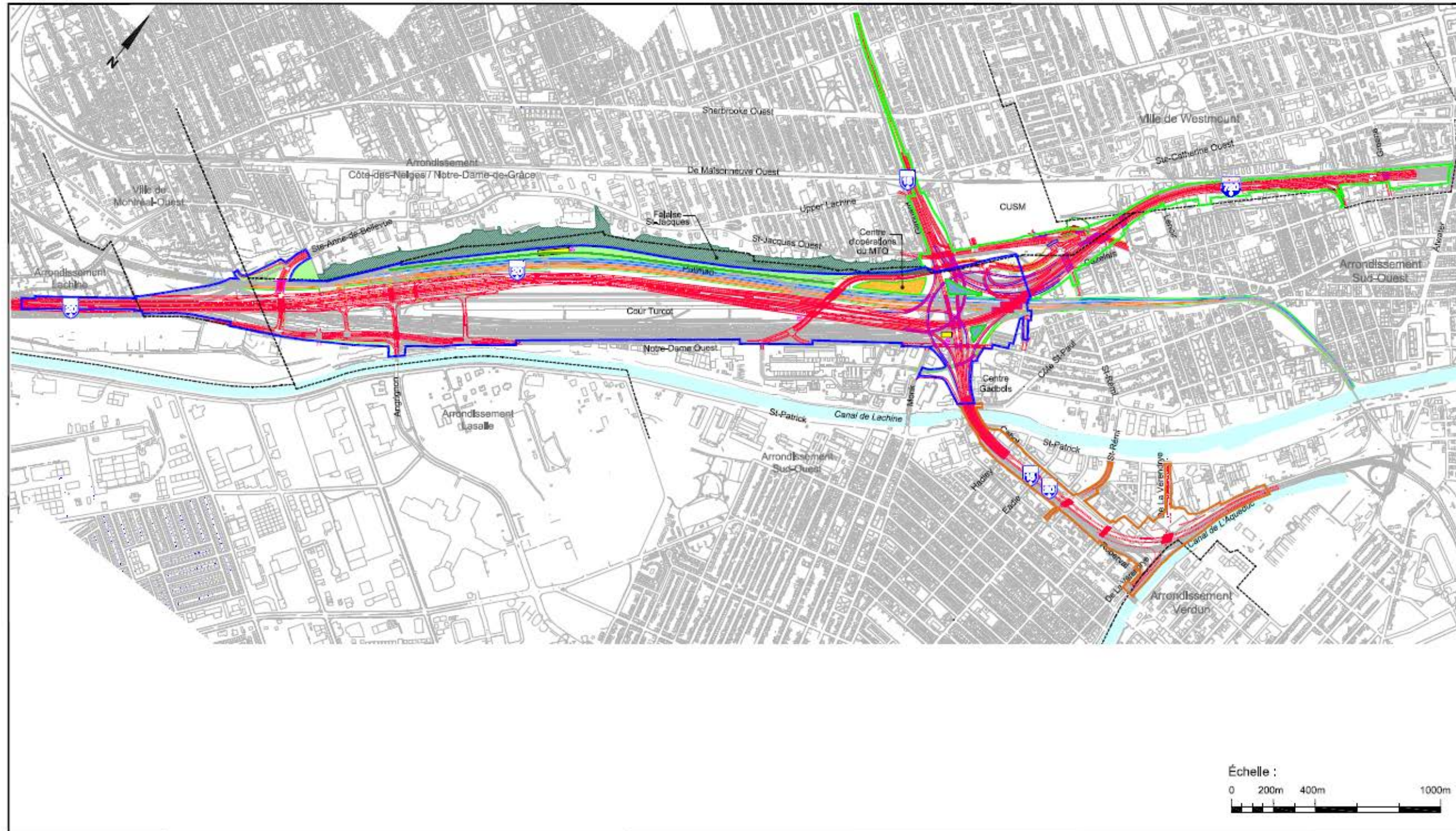
Le **secteur Ville-Marie** inclut la section de l'autoroute 720 de la rue Carillon jusqu'à la fin des aménagements projetés à l'est, soit un peu avant l'avenue Atwater. De plus, ce secteur comprend la portion des travaux le long de l'A-15 au nord de l'échangeur Turcot, soit jusqu'à la hauteur du boulevard de Maisonneuve. Il est à noter que les travaux sur l'A-15 nord concernent plus spécifiquement la réfection du pavage.

### 1.2 Programme

Le présent programme de suivi de la qualité de l'air vise à suivre l'impact sur l'air ambiant des activités de construction du projet Turcot incluant les activités d'entreposage de matériaux dont celles qui auront lieu dans la cour Turcot. Les grands travaux démarreront en 2013. Néanmoins, le MTQ compte démarrer divers lots préparatoires préalablement à la prise en charge de l'ensemble des travaux par un entrepreneur. Un premier lot a, par ailleurs, débuté à l'été 2011.

Il est aussi important de souligner que dans le cadre des plans de réhabilitation pour les trois (3) secteurs mentionnés précédemment (Turcot et Ouest, De La Vérendrye et Ville-Marie) déposés ou à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), il est prévu, comme mesure de gestion de risques pendant les travaux, de mettre en place des stations de mesures de la qualité de l'air ambiant en vue d'en faire un suivi journalier.

L'actuel rapport présente donc la description des activités à réaliser, la réglementation applicable et le programme de suivi proposé pour mesurer l'impact des travaux de construction sur la qualité de l'air à l'endroit des trois (3) principaux secteurs du projet.



**LÉGENDE :**

: VOIES FERRÉES CN PROJETÉES	: LIMITES D'ARRONDISSEMENT
: VOIES FERRÉES CN HORS PROJET (FUTURES)	: LIMITES DU SECTEUR DE LA VÉRENDRY
: CHAUSSEE PROJETÉE	: LIMITES DU SECTEUR VILLE-MARIE
: ZONE VERTE	: LIMITES DU SECTEUR TURCOT ET OUEST
	: STRUCTURES PROJETÉES



NOM DU PROJET:	TURCOT
TITRE DU DESSIN:	PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR CONFIGURATION DU PROJET TURCOT FIGURE 1.1

GÉOMÉTRIE:	3,0,4	DATE:	2011-08-02
ÉCHELLE DU DESSIN:	INDIQUÉE	EMIS PAR:	M-C W.
IDENTIFICATION DU DESSIN:	M5-02-01 D03	RÉVISION:	00

FIGURE 1.1 – Configuration du projet Turcot



## 2 DESCRIPTION DE L'AIRE D'ÉTUDE

### 2.1 Utilisation du sol

L'utilisation du sol autour du secteur du projet Turcot est dominée par des secteurs à vocation résidentielle, industrielle et commerciale (voir figure 2.1).

Les secteurs à vocation résidentielle sont principalement situés à l'est et au sud de la zone d'étude, où on y trouve principalement des unités d'habitation, mais également quelques espaces publics (dont le Centre récréatif Gadbois) et le parc du canal de Lachine qui traverse la zone d'est en ouest. On retrouve également des secteurs résidentiels au nord (en haut de la falaise Saint-Jacques à Notre-Dame-de-Grâce, à Westmount et à Montréal-Ouest).

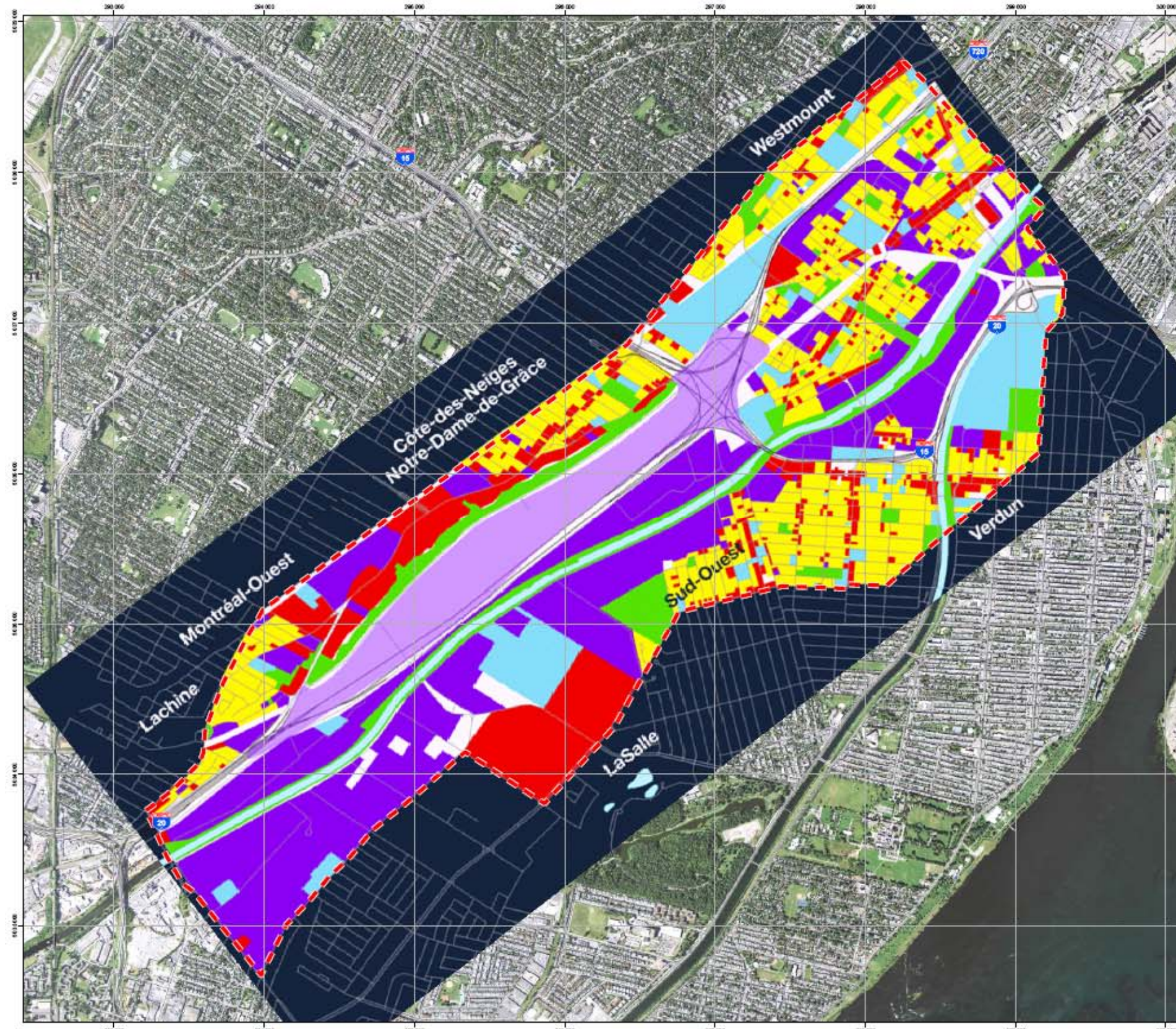
Les secteurs industriel et commercial se trouvent essentiellement au sud-ouest de la zone d'étude et longent plus particulièrement les rues Saint-Patrick et Notre-Dame, l'autoroute 20 et le canal de Lachine.

Une des caractéristiques du secteur est la présence de plusieurs modes de transport : routier (local, régional, automobiles, camions, autobus, etc.) et ferroviaire (marchandises et passagers).

### 2.2 Problématique environnementale

La contamination affectant les terrains concernés par les travaux, et plus spécifiquement ceux de la cour Turcot, est liée, d'une part, aux produits pétroliers anciennement entreposés dans des réservoirs pour le chauffage des bâtiments, ou déversés dans le passé notamment à l'endroit de l'ancienne rotonde de la cour Turcot. L'ensemble des terrains du secteur à l'étude, et plus particulièrement la cour Turcot, est affecté par la présence de matières résiduelles, telles que des scories de bouilloire ou matériaux secs mêlées aux sols mis en place comme matériaux de remblai au XIX<sup>e</sup> siècle. Des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et du soufre peuvent s'y retrouver. Là où l'on retrouve des hydrocarbures pétroliers, il est possible qu'il y ait également présence de composés organiques volatils (COV). Pour cette dernière famille de substances, il s'agit de matières organiques volatiles qui pourraient encore être présentes en faible quantité, malgré leur grande volatilité, dans les quelques zones contaminées par des hydrocarbures.

Dans ce contexte, les travaux de construction, les excavations de sols faiblement à fortement contaminés de même que les entreposages prévus de sols et de matériaux de démolition et de construction pourraient générer des niveaux de poussières contenant certains contaminants tels que des métaux et des HAP.



**Transports Québec**

**Légende**

- Zone d'étude
- Occupation du sol (2001)
  - Commerciale
  - Zone résidentielle
  - Institutionnelle
  - Industrielle
  - Zone industrielle de la cour Turcot
  - Zone verte

MÉTADONNÉES :  
 Projection Mercator Transverse Modifiée, Zone 8  
 Surface de référence : NAD83  
 Datum : NAD83

SOURCE :  
 Image Quickbird acquise le 27 août 2008 © 2008 DigitalGlobe, © 2008 Google

**Projet Turcot**

Programme de suivi de la qualité de l'air

**Figure 2.1**  
 Utilisation du sol

Septembre 2011      Projet : 0516670

Gestion

**AECOM** **BPR**

FIGURE 2.1 - Utilisation du sol

### 3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

Les activités prévues par le projet Turcot comprennent :

- L'excavation et la manutention de sols, de matières résiduelles, de matériaux de démantèlement, etc.;
- La réception, l'entreposage et la manutention de sols et de divers matériaux;
- Les installations de chantier (roulottes, bureaux, stationnement, etc.);
- Diverses activités de conditionnement telles que concassage de roc, béton, etc.;
- La circulation des camions dans les aires de chantier;
- Le remblayage de matériaux pour l'aménagement des structures autoroutières et ferroviaires;
- La construction des infrastructures routières et ferroviaires.

### 4 RÈGLEMENTATION APPLICABLE

Sur le territoire de la Ville de Montréal, c'est le Règlement de la CMM 2001-10 (ancien règlement 90 de la CUM) qui régit la qualité de l'air. Ce règlement fixe notamment les normes pour les particules en suspension totales, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP totaux) et les métaux (As, Ba, Cd, Cu, Cr, Co, Sn, Pb, Ni, Se et Zn). Les normes et critères d'air ambiant sont présentés dans le tableau 4.1.

En ce qui concerne les particules en suspension, depuis l'adoption de standards pancanadiens relatifs aux particules (PM) par le Conseil Canadien des Ministres en Environnement (CCME) en 2000, on cherche à connaître les teneurs en particules fines inférieures à 2,5 microns (PM-2.5). Il a été prouvé que les particules fines avaient un effet néfaste sur la santé humaine.

La norme du CCME pour les particules fines, qui n'est pas incluse dans le *Règlement 2001-10*, fait partie intégrante du nouveau *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* du MDDEP, publié dans la Gazette officielle du Québec en juin 2011. Ce règlement énonce des critères de la qualité de l'air ambiant (annexe K), et plus particulièrement le critère sur la concentration de particules fines (particules de moins de 2.5 microns, PM-2.5). Le critère proposé pour les particules fines PM-2.5 est de 30 µg/m<sup>3</sup> (moyenne sur 24 heures).

Le nouveau *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* contient également des critères pour différents HAP (benzo-a-pyrène et naphthalène) et métaux (As, Ba, Cd, Cu, Cr, Pb, Ni et Zn). Ces critères correspondent en général à des valeurs moyennes annuelles reflétant plus adéquatement les effets de ces substances liés à une exposition à long terme.

Dans ce contexte, le programme de suivi de la qualité de l'air est basé sur les normes du *Règlement 2001-10* ainsi que sur les critères du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, mais en retenant, lorsque deux critères sont applicables pour le même paramètre, le critère énoncé au *Règlement 2001-10* puisque le projet est situé sur le territoire montréalais. Les valeurs retenues des critères sont indiquées au tableau 4.1.

Pour les particules totales et les particules fines (PM-2.5), les valeurs retenues pour le suivi de la qualité de l'air sont celles établies pour des durées de 24 heures et annuelles, et ce, étant donné que les méthodes de mesures établies par Environnement Canada et

appliquées par la Ville de Montréal sont établies sur une période de 24 heures. Aussi, des moyennes mensuelles seront établies à partir des données de mesures journalières pour vérifier la conformité aux critères annuels.

Étant donné que les travaux d'excavation des zones contenant des hydrocarbures pétroliers seront de courte durée et que les effets des COV sont principalement liés à des expositions à long terme, nous ne voyons pas la nécessité d'inclure les COV dans le présent programme.

En ce qui concerne le soufre, aucune norme applicable dans la réglementation sur la qualité de l'air n'est existante. Le soufre est un constituant de matières particulaires et sera donc suivi par l'entremise des particules en suspension totales et des PM-2.5.

**TABLEAU 4.1 Normes et critères de qualité de l'air – Ville de Montréal et Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère – MDDEP ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )**

Polluants	Règlement 2001-10	Règlement MDDEP	Valeurs retenues pour le suivi de la qualité de l'air
<b>Particules en suspension totales</b>			
Moyenne horaire	300	--	--
Moyenne 8 heures	190	--	--
Moyenne 24 heures	150	120	150
Moyenne géométrique annuelle	70	--	70
<b>Particules fines (PM-2.5)</b>			
Moyenne sur 24 heures	--	30	30
<b>Arsenic</b>			
Moyenne horaire	0,09	--	--
Moyenne 8 heures	0,05	--	0,05
Moyenne annuelle	--	0,003	0,003
<b>Baryum</b>			
Moyenne horaire	17,0	--	--
Moyenne 8 heures	17,0	--	17,0
Moyenne annuelle	--	0,05	0,05
<b>Cadmium</b>			
Moyenne horaire	0,96	--	--
Moyenne 8 heures	0,5	--	0,5
Moyenne annuelle	--	0,0036	0,0036
<b>Cuivre</b>			
Moyenne horaire	37,0	--	--
Moyenne 8 heures	33,0	--	33,0
Moyenne 24 heures	--	2,5	2,5
<b>Chrome</b>			
Moyenne horaire	4,8	--	--
Moyenne 8 heures	2,5	--	2,5
Moyenne annuelle	--	0,004	0,004
<b>Cobalt</b>			
Moyenne horaire	3,3	--	--
Moyenne 8 heures	3,3	--	3,3
<b>Étain</b>			
Moyenne horaire	100,0	--	--
Moyenne 8 heures	67,0	--	67,0
<b>Plomb</b>			
Moyenne horaire	10,0	--	--
Moyenne 8 heures	5,0	--	5,0
Moyenne annuelle	--	0,1	0,1
<b>Nickel</b>			
Moyenne horaire	9,6	6,0	--
Moyenne 8 heures	5,0	--	5,0
Moyenne annuelle	--	0,012	0,012
<b>Sélénium</b>			
Moyenne horaire	7,0	--	--
Moyenne 8 heures	7,0	--	7,0
<b>Zinc</b>			
Moyenne journalière	--	2,5	2,5
<b>HAP totaux</b>			
Moyenne horaire	0,19	--	--
Moyenne 8 heures	0,1	--	0,1
<b>Benzo-a-pyrène</b>			
Moyenne annuelle	--	0,0009	0,0009
<b>Naphtalène</b>			
Moyenne 4 minutes	--	200,0	--
Moyenne horaire	300,0	--	--
Moyenne 8 heures	190,0	--	190,0
Moyenne annuelle	--	3,0	3,0

## 5 CONCENTRATIONS INITIALES DANS L'AIR AMBIANT

Depuis plus de 30 ans, le Réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal permet de suivre l'état de la qualité de l'air sur le territoire de la Ville. Ce réseau, constitué de 17 stations de surveillance réparties sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, est intégré au Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) d'Environnement Canada. Ces 17 stations, montrées à la figure 5.1, permettent de suivre continuellement sept (7) contaminants, dont les particules en suspension totales, les PM-2.5 et les NO<sub>x</sub>. Les métaux ne sont plus suivis depuis environ 10 ans en raison des faibles valeurs mesurées par rapport aux normes et aux critères applicables.

Le tableau 5.1 présente les résultats des mesures des PM-2.5 pour les années 2005 à 2009 aux stations les plus représentatives pour évaluer la qualité de l'air dans la zone de l'échangeur Turcot, soit les stations 28 (échangeur Décarie, Mont-Royal), 29 (Parc Pilon, Montréal-Nord), 50 (Sainte-Catherine Est, Mercier/Hochelaga-Maisonneuve), 66 (Aéroport de Montréal, Dorval) et 99 (Sainte-Anne-de-Bellevue). Les stations 28 et 50 sont représentatives des zones où la qualité de l'air est affectée par la circulation routière. La station 99, qui est située à l'extrémité ouest de l'île, sera utilisée en priorité pour évaluer le bruit de fond lors des vents dominants de l'ouest au sud-ouest tandis que la station 29 servira pour évaluer les concentrations de fonds lors des vents du nord-est survenant principalement l'hiver. La station 66, qui est située près de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, pourra aussi, au besoin, être utilisée pour caractériser le bruit de fond ambiant lors des vents dominants en provenance de l'ouest et du sud-ouest.

Il est à noter que la valeur au 98<sup>e</sup> percentile des concentrations ambiantes journalières (24 heures) de PM-2.5 mesurées lors des cinq (5) dernières années aux stations 28, 29, 50, 66 et 99 est de 30,1 µg/m<sup>3</sup>, tel que présenté au tableau 5.1. Le critère provenant du nouveau *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* étant de 30 µg/m<sup>3</sup> (valeur au 98<sup>e</sup> percentile), la concentration ambiante ainsi obtenue se situe pratiquement au même niveau que le critère. De plus, la moyenne des concentrations journalières de PM-2.5 au 98<sup>e</sup> percentile a également été légèrement excédée dans quatre (4) des cinq (5) stations considérées.

Les particules en suspension totales sont suivies aux stations 6 (Anjou), 13 (Ville-Marie), 50 (Hochelaga-Maisonneuve) et 99 (Sainte-Anne-de-Bellevue). Les résultats de mesures à ces stations sont présentés au tableau 5.2. Les concentrations mesurées à la station 6 seront retenues en priorité pour l'analyse des données de suivi des particules en suspension totales puisque cette station est située dans un milieu à forte circulation automobile, soit à l'intersection des autoroutes 25 et 40. Les stations 13 et 50, représentatives d'une circulation plus urbaine, seront aussi utilisées pour l'interprétation des données. La station 99 servira à déterminer le bruit de fond.

En ce qui concerne les HAP, ils sont suivis à la station 80 (Rosemont-Petite-Patrie) qui n'est en opération que depuis la fin de l'année 2008, et pour laquelle les données sont disponibles pour l'année 2009. Cette station est la plus rapprochée des secteurs des travaux du projet Turcot quant aux mesures effectuées sur les HAP. La moyenne des concentrations journalières de HAP totaux se situe à 25,2 ng/m<sup>3</sup>.

**TABLEAU 5.1 - Concentrations de matières particulaires fines (PM 2,5) dans l'air ambiant mesurées aux cinq (5) stations du RSQA de Montréal utilisées pour évaluer la qualité de l'air de la zone du projet**

Emplacement	Concentration moyenne 24 heures, au 98 <sup>e</sup> percentile ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )					
	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2005-2009
28 2495, rue Duncan (échangeur Décarie, Mont-Royal)	30	25	26	35	34	30,0
29 11 280, boul. Pie IX (Parc Pilon, Montréal-Nord)	46	23	23	31	33	31,2
50 3250, rue Sainte-Catherine Est (à proximité de la rue Notre-Dame)	43	26	27	31	--	31,7
66 21A, rue Hervé-Saint-Martin (Aéroport de Montréal, Dorval)	40	24	23	34	33	30,8
99 20 965, route Ste-Marie (Sainte-Anne-de-Bellevue)	34	21	24	--	29	27,0
Pour toutes les stations						30,1

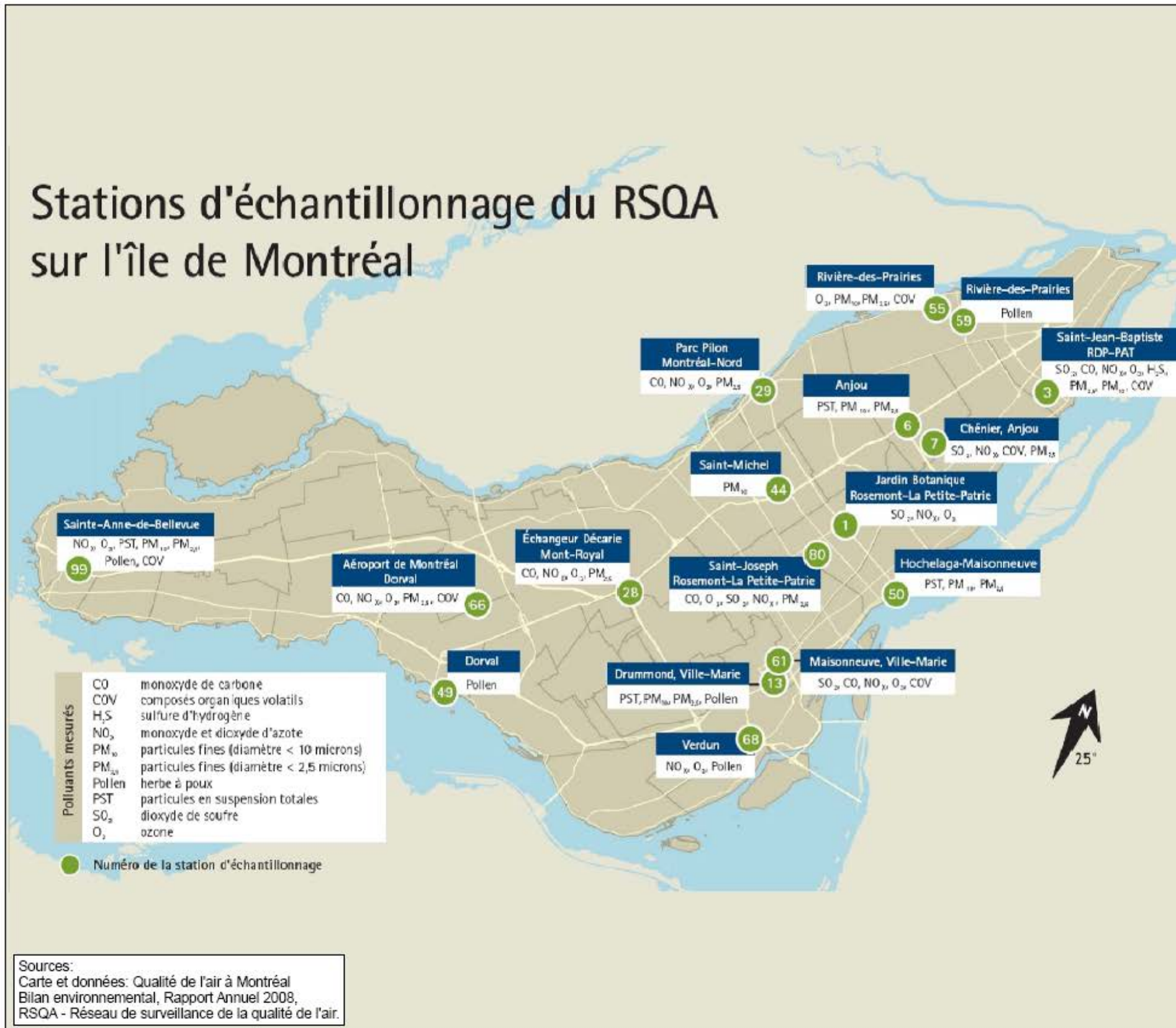
**RSQA : Réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal**

**TABLEAU 5.2 - Concentrations de matières particulaires totales dans l'air ambiant mesurées aux quatre (4) stations du RSQA de Montréal utilisées pour évaluer la qualité de l'air de la zone du projet**

Emplacement	Concentration moyenne 24 heures, géométrique ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )					
	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2005-2009
6 Intersection autoroute 25 et 40 (Anjou)	53	47	51	48	41	48,0
13 1212, rue Drummond (Ville-Marie)	44	37	38	34	34	37,4
50 3250, rue Sainte-Catherine Est (à proximité de la rue Notre-Dame)	40	41	41	36	35	38,6
99 20 965, route Ste-Marie (Sainte-Anne-de-Bellevue)	21	19	20	20	17	19,4
Pour toutes les stations						35,8

**RSQA : Réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal**





Transports Québec

---

**Projet Turcot**

---

Programme de suivi de la qualité de l'air

---

*Figure 5.1*  
Localisation des 17 stations du Réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal

---

Août 2011 Projet : 0516670

---

Gestion

FIGURE 5.1 – Emplacement des 17 stations du réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal

## 6 DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

Les stations de suivi de la qualité de l'air seront positionnées en se basant sur les directions dominantes des vents.

La figure 6.1 présente la répartition de la direction de provenance des vents basée sur les données météorologiques 2006 à 2010 de la station d'Environnement Canada située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. La lecture de cette figure permet de conclure que les vents les plus fréquents proviennent respectivement des directions ouest, ouest-sud-ouest et sud-ouest. Les fréquences nord-est et nord-nord-est représentent également des fréquences de vent relativement élevées, surtout durant la période hivernale.

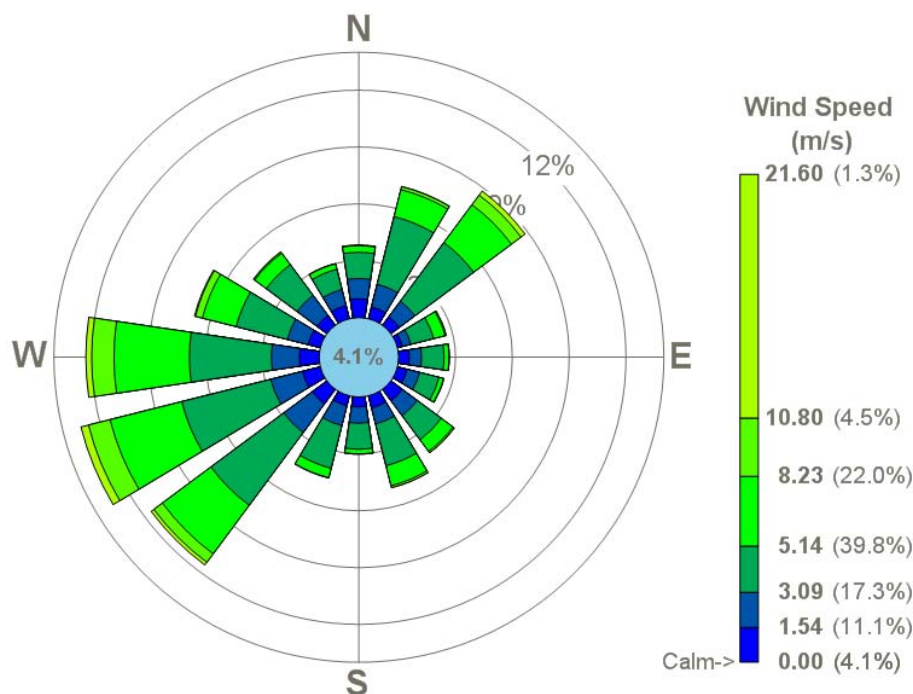


FIGURE 6.1 - Rose de provenance des vents pour les années 2006 à 2010

## 7 PROGRAMME DE SUIVI

### 7.1 Travaux préliminaires

La première étape consiste à identifier l'emplacement exact des sites de suivi et à préparer les sites où seront installés les appareils d'échantillonnage de la qualité de l'air. Cette préparation inclut notamment les activités suivantes :

- Identification des terrains;
- Emplacement où les équipements seront installés, et négociation des ententes avec la Ville de Montréal et les propriétaires, s'il y a lieu;
- Préparation du terrain;
- Installation d'une clôture;
- Acheminement de l'électricité au site;
- Mise en place d'une enceinte climatisée, des équipements d'échantillonnage, et un raccordement au réseau électrique.

### 7.2 Équipe d'échantillonnage

L'équipe d'échantillonnage sera composée d'un professionnel avec un minimum de cinq (5) années d'expérience et d'un technicien avec un minimum de deux (2) années d'expérience, tous deux expérimentés dans la réalisation de programmes de suivi de la qualité de l'air. Le professionnel s'assurera de la qualité des travaux d'échantillonnage et des résultats obtenus. Le technicien effectuera les travaux de terrain, et veillera à ce que les équipements soient maintenus en bon état et fonctionnent bien.

### 7.3 Nombre et emplacement des sites de mesure

Quatre (4) stations de suivi seront nécessaires pour suivre adéquatement la qualité de l'air dans la zone d'étude durant la construction et les activités de chantier du projet Turcot. Ces quatre (4) stations seront situées en aval et en amont des zones des travaux du projet par rapport aux deux (2) directions dominantes des vents (vent de la direction ouest-sud-ouest allant vers la direction est-nord-est et vent de la direction nord-est allant vers la direction sud-ouest). L'emplacement approximatif des stations de suivi envisagées est montré à la figure 7.1. L'emplacement exact de ces stations sera déterminé de concert avec un représentant du Réseau de suivi de la qualité de l'air (RSQA) de la Ville de Montréal et pourrait aussi dépendre de divers facteurs physiques, dont la sécurité, la présence de l'électricité, l'accord du propriétaire du terrain, etc.

Les données de concentrations ambiantes de PM-2.5 obtenues à ces quatre (4) stations seront comparées avec les données de PM-2.5 mesurées aux stations 28, 29, 50, 66 et 99 du Réseau de suivi de la qualité de l'air, et ce, de manière à s'assurer qu'elles sont différentes et que les écarts sont bien attribuables aux travaux de construction ou aux activités de chantier. Il en va de même pour les particules en suspension totales où les données obtenues aux quatre (4) stations proposées seront comparées aux données mesurées aux stations 6, 13, 50 et 99.

#### 7.4 Déroulement des activités de suivi

Le programme de suivi débutera dès que les quatre (4) stations seront opérationnelles, soit au cours de l'année 2012, avant le début des grands travaux de construction prévus pour 2013. Le programme de suivi se terminera avec la fin de ces travaux, c'est-à-dire vers 2018. Il est à noter que le suivi des stations sera effectué seulement pour la période d'avril à novembre de chaque année, soit sans couvert de neige. Bien que des travaux préparatoires de faibles envergures soient prévus pour 2011, il sera exigé de l'entrepreneur de respecter la réglementation en vigueur quant à la qualité de l'air ambiant.

Ce suivi permettra d'évaluer l'impact pendant la réalisation des travaux de construction et permettra d'établir l'efficacité des mesures d'atténuation (s'il y a lieu). L'état initial de la qualité de l'air (bruit de fond) sera également évalué par l'entremise des résultats à l'une des quatre (4) stations de mesure proposées, soit à celle le plus en amont des vents dominants par rapport aux sites des travaux.

Avant d'entreprendre les activités de suivi, il est primordial que les travaux préliminaires aient été réalisés et que l'équipe d'échantillonnage ait été identifiée.

#### 7.5 Équipements

Les activités de suivi de la qualité de l'air ambiant seront effectuées avec l'installation à chaque station d'un échantillonneur en continu de type GRIMM, BAM, THERMO ou équivalent pour les PM-2.5, puis avec un échantillonneur à haut volume qui servira autant pour la mesure des particules en suspension totales et des métaux (filtre seulement) que pour les HAP (filtre et absorbant).

#### 7.6 Méthode, durée et fréquence des mesures

Le tableau 7.1 présente la méthode, la durée et la fréquence des mesures à effectuer aux quatre (4) stations de mesures.

**TABLEAU 7.1 - Méthode, durée et fréquence des mesures aux quatre (4) stations**

Polluant	Méthode d'échantillonnage	Méthode d'analyse	Durée	Fréquence
Particules fines (PM-2.5)	Échantillonneur en continu de type GRIMM, BAM, THERMO ou équivalent (voir annexe A)	Selon la méthode retenue (ex. : atténuation de rayons lumineux ou lasers)	Horaire et 24 heures	En continu
Particules en suspension totales et métaux (As, Ba, Cd, Cu, Cr, Pb, Ni et Zn)	Échantillonneur à haut volume (voir annexe B) avec filtres en fibre de quartz	Gravimétrie et spectrométrie d'émission de plasma induit à haute fréquence	24 heures	À tous les 12 jours <sup>(1) (2)</sup>
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Échantillonneur à haut volume (voir annexe B) avec filtres en fibre de verre et bouchon avec mousse en polyuréthane	Chromatographie liquide à haute performance (HPLC) et détecteur à fluorescence (DFL)	24 heures	À tous les 12 jours <sup>(2) (3)</sup>

- (1) La fréquence sera ramenée à 6 jours si les résultats d'analyse démontrent plus de 3 dépassements d'un des critères retenus pour le suivi de la qualité de l'air en 6 mois.
- (2) L'échantillonnage de particules en suspension totales et métaux et l'échantillonnage des HAP seront effectués à des jours différents puisqu'ils nécessitent le même équipement.
- (3) Échantillonnage réalisé le même jour que le calendrier de mesures du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air de la Ville de Montréal)



**Transports Québec**

**Légende**

- Zone d'étude
- Infrastructure projetée
- Station de suivi de la qualité de l'air

MÉTADONNÉES :  
 Projection Mercator Transverse Modifiée, Zone 8  
 Surface de référence : NAD83  
 Datum : NAD83

SOURCE :  
 Image Google/Earth acquise le 27 août 2008 © 2008 DigitalGlobe, © 2008 Google

**Projet Turcot**

Programme de suivi de la qualité de l'air

*Figure 7.1*  
 Localisation des stations de suivi de la qualité de l'air ambiant associé aux travaux

Août 2011      Projet : 0516670

Gestion

**AECOM** **BPR**

FIGURE 7.1 – Emplacement des stations de suivi de la qualité de l'air ambiant associé aux travaux

## 7.7 Données météorologiques

Pour l'interprétation des résultats, les données météorologiques telles que la vitesse et la direction des vents, la pression, la température et les précipitations mesurées à la station d'Environnement Canada de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau seront utilisées.

## 7.8 Programme d'assurance et de contrôle de la qualité

La calibration des échantillonneurs en continu (GRIMM, BAM ou autres) et ponctuels sera réalisée selon les spécifications du fabricant. De façon générale, les paramètres à calibrer annuellement sont, entre autres :

- la température et la pression barométrique;
- le système analogique (*analog board and amplifier board*);
- le débit d'air;
- la masse de particules fines.

Le débit d'air doit également être vérifié sur une base mensuelle.

Un programme de contrôle d'assurance et de contrôle de la qualité détaillé lorsque les équipements auront été sélectionnés, incluant les modes et fréquences d'entretien, sera produit.

## 7.9 Enregistrement et gestion des données

Les analyseurs en continu (GRIMM, BAM ou autres) permettent généralement d'obtenir des mesures au minimum chaque minute. Les résultats de ces mesures seront traités, et les valeurs moyennes horaires et journalières seront enregistrées dans la mémoire des systèmes d'acquisition de données. Tous les jours, les données collectées sont téléchargées. À partir de ces données, les concentrations de PM-2.5 seront comparées à la norme applicable (voir tableau 4.1).

Dans le cas des échantillonneurs à haut débit, les filtres et les mousses seront envoyés en laboratoire (aux 12 jours) de façon à déterminer les masses de matières particulaires totales, de métaux et de HAP. Les volumes d'air seront déterminés à partir de la charte de débit installée sur les échantillonneurs. La concentration des contaminants correspondra au ratio masse sur volume. Ces concentrations seront également comparées aux normes applicables (voir tableau 4.1) en effectuant les corrections nécessaires (ex. : des corrections seront appliquées pour convertir les données de mesures journalières sur une période de 8 heures et des moyennes mensuelles seront également établies à partir des données de mesures journalières pour vérifier la conformité aux critères annuels).

## 7.10 Interprétation des résultats

Les résultats de mesures seront interprétés en tenant compte des données météorologiques de direction des vents et des données de concentrations initiales du Réseau de suivi de la qualité de l'air de la Ville de Montréal (stations 6, 13, 28, 29, 50, 66, 80 et 99), tel que mentionné à la section 7.3 du présent rapport.

Les résultats pourront être reliés aux activités qui se seront déroulées sur le site du projet si les vents proviennent de la direction pertinente et si les concentrations de contaminants sont significativement différentes des concentrations initiales mesurées par le RSQA (stations 6, 13, 28, 29, 50, 66, 80 et 99). Il est à noter que quelques fois dans l'année, des épisodes de smog surviennent sur le territoire de l'île de Montréal. Lors de ces épisodes, la qualité de l'air est mauvaise et la concentration en PM-2.5 dépasse la norme. Ceci devra être considéré dans l'interprétation des résultats.

En ce qui concerne les HAP et les métaux, les résultats de mesures ne pourront être reliés au site du projet que lorsque la direction des vents dominants permet le transport de ces contaminants du site des travaux aux stations de mesure.

## 8 RAPPORT DE SUIVI

Un rapport d'étape mensuel sera préparé pendant toute la période des travaux. Ces rapports mensuels comprendront les résultats de concentration ambiante et la comparaison aux normes, de même que l'analyse et l'interprétation des résultats, notamment pour ceux qui indiquent des dépassements. Un rapport annuel sera aussi préparé, lequel comprendra, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- L'emplacement des stations de mesure;
- La méthode d'échantillonnage et d'analyse utilisée;
- Les normes applicables;
- La présentation de tous les résultats analytiques bruts issus des équipements de mesures;
- Les données météorologiques (direction et vitesse du vent, température, pression, précipitations);
- Les résultats de la calibration des analyseurs;
- Les résultats de concentration ambiante et la comparaison aux normes;
- L'analyse et l'interprétation des résultats, notamment l'analyse de dépassement des critères;
- La signature des responsables (professionnel et technicien) avec les sceaux pertinents.

Les rapports d'étape mensuels et le rapport annuel seront transmis à la Ville de Montréal et au MDDEP (rapport annuel seulement).



## **ANNEXE A**

### **Échantillonneurs en continu de PM-2.5**

## Ambient Dust Monitor

### Stationary continuous fine dust measuring system for the simultaneous measurement of PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>1</sub> Model #180

The GRIMM #180 has been designed as stationary ambient dust monitor for the installation in a 19"-rack in a measuring container or a shelter. It was developed particularly for the continuous fine dust measurement of the values for PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>1</sub> (according to EN 12341/EN 14907). The dust monitor shows the airborne dust mass in  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . The resolution of the mass calculation is  $0.1 \mu\text{g}/\text{m}^3$  with a flowrate of 72 l/h.

#### Specifications #180

Measurement principle:	Orthogonal Light Scattering (90°)
Measurement range:	0.25 to >32 $\mu\text{m}$ in 31 channels
Channel thresholds:	0.25- 0.28- 0.3- 0.35- 0.4- 0.45- 0.5- 0.58- 0.65- 0.7- 0.8- 1- 1.3- 1.6- 2.0- 2.5- 3- 3.5- 4- 5- 6.5- 7.5- 8.5- 10- 12.5- 15- 17.5- 20- 25- 30- 32 $\mu\text{m}$
Particle counts:	1 to 2 000 000 particle/liter
Dust mass:	0.1 to >1500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Sample flow:	72 l/h, flow controlled
Reproducibility:	3 % in max. range
Power supply:	230 VAC, 50 Hz (Optional: 110 VAC, 60 Hz)
Size:	19", 6 HE
Weight:	15 kg
Sample pipe:	Length: 1.5 m (optional: 3 m)

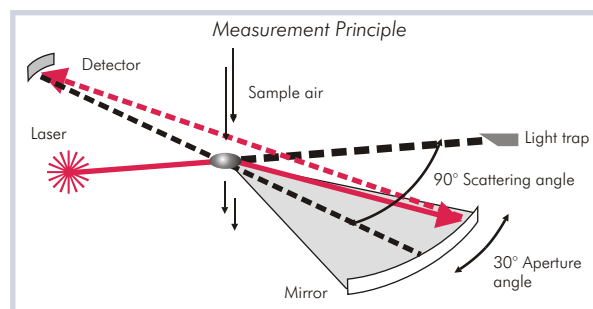
#### Data output

- in PM values on the display of the dust monitor, sensor values
- via Windows® GRIMM-Software: PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>1</sub> and sensor values

#### Measurement principle

The #180 dust monitor takes a continuous air sample with a flow controlled pump. The particles are measured by the physical principle of orthogonal light scattering. Here particles are illuminated by a laser light in and the scattered signal from the particle passing through the laser beam is collected at approx. 90° by a mirror and transferred to a recipient diode. Each signal of the diode is fed, after a corresponding reinforcement, to a pulse height analyser then classified to size and transmitted in each size channel. These counts are converted each 6 seconds to a mass distribution from which the different PM values derive.

Results of the measurement are shown on the display. Over the RS 232 interface and our software program it is possible to display the data as mass distribution in  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ : PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>1</sub>.



### ■ System configuration

The complete system #180 for the installation in the 19"-rack consists of the #180 dust monitor, #181 sample pipe support, sensors for temperature and relative air humidity and the #182 sampling pipe with TSP head.

The ambient dust measuring system #180 has the following advantages:

- Simultaneous determination of PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> and PM<sub>1</sub> mass value (EN 12341/EN 14907)
- No sample heating, volatile components are not lost
- Temperature-, relative humidity- and pressure sensor are included
- Enhancement to a complete weather station is possible (wind-, rain sensor)
- Integrated data logger
- All data are stored on internal memory or a removable memory card (optional)
- Data can be automatically retrieved by remote access
- Customer-friendly software package
- Very low maintenance.

GRIMM Aerosol Technik is the leading European manufacturer of different dust and particle size measuring systems for ambient-, emission-, industrial safety and filter efficiency measurements.

All instruments are carefully calibrated in the factory

- for proper particle sizing in over 30 ranges
- for a known particle mass distribution and
- by our reference system



# BAM-1020

## Continuous Particulate Monitor



Met One Instruments, Inc.

### Features

- U.S. EPA Federal Equivalent Method for PM<sub>10</sub> and PM<sub>2.5</sub> monitoring
- Long term unattended remote operation of up to 60 days between site visits
- Very low operating costs
- Automatic hourly span checks
- Fast and easy field audits using common FRM audit tools
- Bench top or equipment rack mounting in mobile or stationary shelters
- Rugged anodized aluminum, stainless steel, and baked enamel construction
- Highly accurate, reliable, and mechanically simple flow system
- Hourly filter advances minimize effects on volatile compounds
- Advanced Smart Heater technology precisely controls sample relative humidity
- Integrated datalogger allows the connection of up to six additional meteorological sensors
- Internal memory provides up to 182 days of digital data storage
- Data retrieval through RS-232 serial ports using direct PC connections, modems, printers, or digital data collection systems

### Designations

The Met One Instruments Model BAM-1020 has longstanding U.S. EPA designation as a Federal Equivalent Method (FEM) for continuous PM<sub>10</sub> particulate monitoring. In addition, the BAM-1020 is the world's first instrument to obtain U.S. EPA FEM designation for continuous PM<sub>2.5</sub> monitoring, when configured with the specified settings and accessories. The BAM-1020 has also obtained corresponding certifications in other countries and regions.

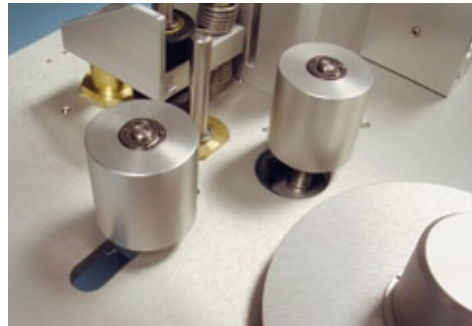
### Principle

The BAM-1020 automatically measures and records airborne particulate concentration levels (in milligrams or micrograms per cubic meter) using the industry-proven principle of beta ray attenuation. Thousands of BAM-1020 units are currently deployed worldwide, making the unit one of the most successful air monitoring platforms in the world.



## Operation

Each hour, a small  $^{14}\text{C}$  (carbon-14) element emits a constant source of high-energy electrons (known as beta rays) through a spot of clean filter tape. These beta rays are detected and counted by a sensitive scintillation detector to determine a zero reading. The BAM-1020 automatically advances this spot of tape to the sample nozzle, where a vacuum pump then pulls a measured and controlled amount of dust-laden air through the filter tape, loading it with ambient dust. At the end of the hour this dirty spot is placed back between the beta source and the detector thereby causing an attenuation of the beta ray signal which is used to determine the mass of the particulate matter on the filter tape and the volumetric concentration of particulate matter in ambient air.



## Data Collection

All data files are accessible via an industry standard two-way RS-232 serial port using common terminal programs or Met One Instruments software such as MicroMet Plus<sup>®</sup> and Comet.<sup>™</sup> The data is available in a variety of formats including daily reports, last record, all data, and new records since last download. Configuration files, error logs, and flow statistics are also available. Digital dataloggers may obtain data from the unit using serial port commands or by recording the automatic hourly serial output.

## Error Handling

The BAM-1020 performs continuous user selected evaluation of a variety of criteria for data validation

including flow statistics and a comprehensive set of error codes including power failures, flow failures, hardware failures, tape errors, nozzle errors, span check errors, beta count errors, and more.

## Maintenance

The BAM-1020 is designed to run continuously with only monthly or bi-monthly scheduled maintenance—a single roll of filter tape will last more than 60 days. The BAM-1020 also contains a comprehensive self-test function which allows the unit to preemptively test itself for any mechanical failures in the tape control system.

**PARAMETER**

Operating Principle  
 U.S. EPA Designations  
 Approvals

**SPECIFICATION**

Measures ambient particulate concentrations using beta ray attenuation  
 PM<sub>10</sub>: FEM (EQPM-0798-122), PM<sub>2.5</sub>: Class III FEM, (EQPM-0308-170)  
 CE, NRC, TUV, California ARB, ISO 9001

**PERFORMANCE**

Accuracy  
 Measurement Resolution  
 Display Resolution  
 Lower Detection Limit  
 (2σ) 1 hour  
 Lower Detection Limit  
 (2σ) 24 hour  
 Standard Range  
 Optional Ranges  
 Measurement Cycle Time  
 Flow Rate  
 Filter Tape  
 Span Check  
 Beta Source  
 Beta Detector Type

Exceeds US-EPA Class III PM<sub>2.5</sub> FEM standards for additive and multiplicative bias  
 0.1 µg/m<sup>3</sup>  
 1 µg/m<sup>3</sup>  
 < 4.8 µg/m<sup>3</sup> (less than 4.0 µg/m<sup>3</sup> typical)  
  
 < 1.0 µg/m<sup>3</sup>  
  
 0 – 1.000 mg/m<sup>3</sup> (0 - 1000 µg/m<sup>3</sup>)  
 0 – 0.100, 0.200, 0.250, 0.500, 2.000, 5.000, 10.000 mg/m<sup>3</sup> (special applications)  
 1 hour  
 16.7 liters/minute adjustable 0–20 LPM range actual or standardized flow  
 Continuous glass fiber filter tape, 30mm x 21m roll > 60 days/roll  
 Automatic 0.800 mg (typical) span foil, verified hourly  
<sup>14</sup>C (carbon-14), 60 µCi ±15 µCi (< 2.22 x 10<sup>6</sup> Beq), half-Life 5730 years  
 Photomultiplier tube with organic plastic scintillator

**ENVIRONMENTAL**

Operating Temperature  
 Ambient Temperature  
 Ambient Humidity  
 Sample Humidity Control  
 Enclosure

0 to +50°C  
 -30° to +60°C  
 0–90% RH, noncondensing  
 Active Smart Heater module, 10–99% RH setpoint  
 Weatherproof enclosure or shelter is required

**INTERFACE**

User Interface  
 Analog Output  
 Serial Interface  
 Printer Output  
 Telemetry Inputs  
 Alarm Contact Closures  
 Error Reporting  
 Memory

Menu-driven interface with 8-line 40-character LCD display and dynamic keypad  
 Isolated 0–1 VDC output standard. 0–10 V, 4–20 mA, 0–16 mA switch-selectable  
 RS-232 two-way serial port for PC or modem communications  
 Output-only serial port for data or diagnostic output to a PC or serial printer  
 Clock reset (voltage or contact closure), telemeter fault (contact closure)  
 Data error, tape fault, flow error, power failure, maintenance  
 User-configurable available through serial port, display, and relay outputs  
 4369 records (182 days at 1 record/hr)

**ELECTRICAL**

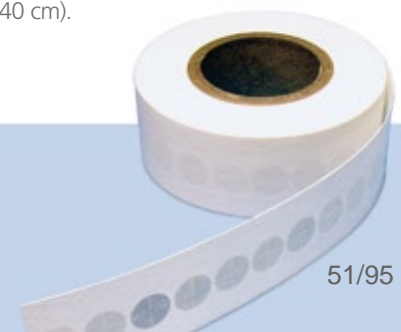
Power Supply  
 Power Consumption

100–230 VAC, 50/60 Hz. Factory configured.  
 Less than 0.4 kw, 3.4 A, worst case with pump and smart heater running.

**PHYSICAL**

Weight  
 Unit Dimensions

54 lbs (24.5 kg) without external accessories.  
 Height = 12.25" (31 cm) Width = 17" (43 cm) Depth = 16" (40 cm).



## Standard Equipment

- Operation Manual
- Automatic Span Membrane
- Internal Flow Sensor
- Internal Flow Controller
- Internal Filter Temperature, Pressure, and RH Sensors
- Six-Channel Datalogger for Accessory Sensors
- Serial Communications Cable
- Universal Power Cable
- Pump Control Cable and Air Tubing
- Rack Mounting Hardware
- Reusable Packing Materials
- Comet™ Data Collection Software
- Glass Fiber Filter Tape, One Roll

## Required Accessories

- BX-802 EPA PM<sub>10</sub> Inlet (all units)
- BGI Inc. VSCC™ PM<sub>2.5</sub> Cyclone (PM<sub>2.5</sub> FEM units)
- BX-596 Ambient AT/BP Combo Sensor (PM<sub>2.5</sub> FEM units)
- BX-302 Zero Filter Calibration Kit, with leak test valve (PM<sub>2.5</sub> FEM units)
- BX-827 or BX-830 Smart Inlet Heater (PM<sub>2.5</sub> FEM units)
- BX-801 Inlet Tube Kit, with roof flange and support struts (most installations)
- Medo Linear Piston, or Gast Rotary Vane Vacuum Pump

## Optional Accessories

- BX-305 Leak Test Valve
- BX-308 Service Tool Kit
- BX-803 TSP Inlet, with Debris Screen
- BX-344 Inlet Cleaning Kit
- BX-592 Ambient Temperature Sensor
- BX-996 Modem Kit
- Custom-length inlet tubes and extension kits, max 16'
- Communications options including radio, cell, and satellite systems
- Weatherproof Outdoor Mini Enclosures BX-902 and BX-903
- Ambient RH, BP, WS, WD, and solar sensors



**Met One Instruments, Inc.**

1600 Washington Blvd., Grants Pass, OR 97526

**Tel:** 541.471.7111 | **Fax:** 541.471.7116

**E-mail:** sales@metone.com | **www.metone.com**

## **ANNEXE B**

### **Échantillonneurs à haut volume**



Tisch Environmental, Inc.

**TE-PNY1123 Mass Flow Controlled PUF  
High Volume Air Sampler  
OPERATIONS MANUAL**



145 South Miami Avenue  
Village of Cleves, Ohio 45002

Toll Free: (877) 263 -7610 (TSP AND-PM10)  
Direct: (513) 467-9000  
FAX: (513) 467-9009  
Web Site: Tisch-Env.com  
Email: [sales@tisch-env.com](mailto:sales@tisch-env.com)

## PREFACE

Tisch Environmental, Inc. is a third generation family owned business. The owners Wilbur J. Tisch and James P. Tisch have been involved in the High Volume Air Pollution field for the last 20 years. Started in March of 1998, they would like to welcome you to their company.

**The intent of this manual is to instruct the user with unpacking, assembly, operating and calibration techniques. For information on air sampling principles, procedures and requirements please contact the local Environmental Protection Agency Office serving your area.**

## CONTENTS

	Page
Introduction .....	2
Unpacking, Assembly .....	3
Electrical Hook-Up .....	4
Gabled Roof Assembly .....	5
General Calibration Requirements and Calibration Kits .....	6
Calibration Procedure .....	7-14
Total Volume .....	15-16
Sampler Operation .....	17
Maintenance .....	18
Motor Brush Replacement & Seating Procedure .....	19

## INTRODUCTION

The TE-PNY1123 High Volume PUF Air Sampler is the recommended instrument for sampling large volumes of air for the collection of TSP (Total Suspended Particulate) and PUF. The physical design of the sampler is based on aerodynamic principles which result in the collection of particles of 100 microns (Stokes Equivalent Diameter) and less. The TE-PNY1123 MFC PUF sampler consists of a TE-5001 Anodized Aluminum Shelter, TE-1004 PUF Aluminum Blower Motor Assembly, TE-5004 8"x10" Stainless Steel Filter Holder with probe hole, TE-5007 7-Day Mechanical Timer, TE-300-310 Mass Flow Controller, TE-5012 Elapsed Time Indicator and 6" round PUF spool piece.

## APPLICATIONS

- Ambient air monitoring to determine suspended particulate levels relative to air quality standards.
- Impact of a specific source on ambient levels of suspended particulates by incorporating a "wind direction-activation" modification which permits the sampler to operate only when conditions are such that a source-receptor relationship exists.
- Monitoring of enclosed environments for relatively high levels of particulate matter, particularly toxic materials.
- Monitoring of emissions from large diameter vents where physical conditions preclude the use of conventional stack-testing equipment.

## UNPACKING

1. Shelter Box – 46" x 22" x 21" 70 lbs

TE-PNY1123 Anodized Aluminum Shelter with mounted Flow Controller, 7-Day Mechanical Timer, Blower Motor Assembly, ETI, Exhaust Hose and 8WT manometer.

Envelope with Manual

2. Lid Box – 19" x 14" x 14" 17 lbs

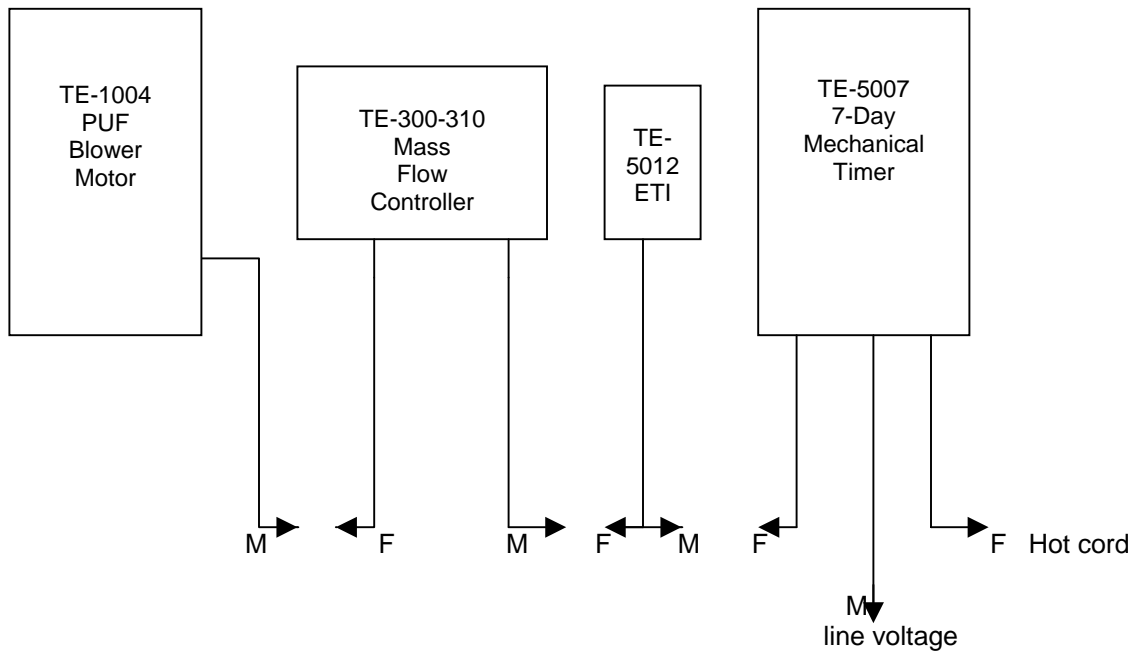
TE-5001-10 Gabled Roof  
TE-5004 8" x 10" TSP Stainless Steel Filter Holder with probe hole  
TE-5005-9 Filter Holder Gasket  
TE-1123-1 6" Spool Piece with end caps

**\*\*\* Save the shipping containers and packing material for future use.**

## ASSEMBLY:

1. Open shelter box and remove Anodized Aluminum Shelter.
2. Take Exhaust Hose out of shelter and hook to side of TE-1004 PUF Blower Motor Assembly.
3. Open lid box. Enclosed in the 13" x 10" x 9" box is the TE-5004 Filter Holder with TE-5005-9 gasket and TE-1123-1 6" Spool Piece. Remove from boxes and remove 5001-10 Roof (for roof assembly see page 7).
4. Fill TE-5008 oil manometer mounted inside of shelter with red gauge oil, that is taped to top of manometer.
5. Screw TE-1123-1 Spool Piece onto TE-1004 Blower Motor Assembly, make sure gasket is in place.
6. Take Flow Controller probe and insert into filter holder collar, bring probe up through shelter and through top pan. Before tightening make sure probe slot is turned so air coming into filter holder goes through it.
7. Lower TE-5004 Filter Holder onto TE-1123-1 by lowering filter holder with probe down through top pan of shelter (again make sure gasket is in place). Tighten.
8. Connect tubing from pressure tap of blower motor to TE-5008 oil manometer.

## ELECTRICAL HOOK-UP



The TE-1004 PUF Blower Motor male cord set plugs into the TE-300-310 Mass Flow Controller Female cord set.

The Mass Flow Controller male cord set plugs into the TE-5012 Elapsed Time Indicator female side.

The male side of the ETI cord set plugs into the TE-5007 7-Day Mechanical Timer timed female cord set which is on the left side of timer.

The other female cord set on timer (on the right) is hot all the time.

The male cord set of timer plugs into the line voltage.

## GABLED ROOF ASSEMBLY

Lid parts bag contents (taped inside of lid):

5 pcs 10-24 x 1/2 pan head screws  
5 pcs 10-24 stop nuts  
1 pc 6-32 x 3/8 pan head screw  
1 pc 6-32 hex nut  
1 pc 20" chain with "S" hook  
1 pc TE-5001-10-9 roof back catch  
1 pc TE-5001-10-10 front catch  
1 pc TE-5001-10-11 rear lid hasp

1. Secure TE-5001-10-10 front catch to the shelter using 2 10-24 pan head screws with stop nuts.
2. Secure TE-5001-10-9 roof back catch to the back of shelter using 10-24 pan head screw with stop nut.
3. Secure TE-5001-10-11 rear lid hasp inside the lid with the slotted end angled up using 2 - 10-24 pan head screws with stop nuts.

**Note: These three items may need adjustment after the shelter lid is installed.**

4. Remove 4 - 10-24 x 1/2 pan head screws from the nutserts in back of shelter.
5. Attach the lid to the shelter by placing the lid hinge plates on the "**OUTSIDE**" of the shelter top and tighten the 4 - 10-24 x 1/2 pan head screws into the nutserts.
6. Adjust the front catch to be sure that the lid slot lowers over it when closing the lid. The rear lid hasp should align with the roof back catch when the lid is open.
7. Attach the chain and "S" hook assembly to the side of the shelter with a 6-32 pan head screw and nut.
8. The lid can now be secured in an open or closed position with the "S" hook.

## **GENERAL CALIBRATION REQUIREMENTS**

TE-PNY1123 MFC PUF High Volume Air Sampler should be calibrated:

1. Upon installation
2. After any motor maintenance
3. Once every quarter (three months)
4. After 360 sampling hours

## **CALIBRATION KIT**

The two types of calibration kits available for the TE-PNY1123 MFC PUF High Volume Air Sampler are the TE-5025 and the TE-5028.

The TE-5025 utilizes five resistance plates to simulate various filter loading. The TE-5025 calibration kit includes: carrying case, 30" slack tube water manometer, adapter plate, 3' piece of tubing, TE-5025A orifice with flow calibration certificate, and 5 load plates (5,7,10,13,18).

The TE-5028 is the preferred method to calibrate the TE-PNY1123 MFC PUF High Volume Air Sampler. It simulates change in the resistance by merely rotating the knob on the top of the calibrator. The infinite resolution lets the technician select the desired flow resistance. The TE-5028 calibration kit includes: carrying case, 30" slack tube water manometer, adapter plate, 3' piece of tubing, and TE-5028A orifice with flow calibration certificate.

Each TE-5025A and TE-5028A is individually calibrated on a primary standard positive displacement device (Rootsmeter) which is directly traceable to NIST.

\*\* It is recommended that each calibrator should be re-calibrated annually for accuracy and reliability.

## CALIBRATION PROCEDURE

The following is a step by step process of the calibration of a **TE-PNY1123 Mass Flow Controlled PUF High Volume Sampling Systems**. Following these steps are example calculations determining the calibration flow rates, and resulting slope and intercept for the sampler. These instructions pertain to the samplers which have air flow controlled by electronic mass flow controllers (MFC) in conjunction with a manometer.

The Total Suspended Particulate samplers (TSP) are many times referred to as lead samplers as this is the primary duty given to these instruments in most cases. These instruments are suitable for capturing larger particulates such as heavy metals. Air monitoring studies that are concerned with smaller respirable particulate generally will call for the use of PM-10 particulate samplers which have a different calibration procedure. The TSP samplers have a very wide range of acceptable air flow operating limits, i.e., 1.10 to 1.70 m<sup>3</sup>/min (39 to 60 CFM). A mass flow controller will sense a decrease in air flow and increases the voltage to the blower which increases the blower speed in order to compensate. This is necessary when sampling with a PM-10 sampler due to the narrow acceptable air flow range of these type of instruments.

The attached example calibration worksheets can be used with either a **TE-5025 Fixed Orifice Calibrator** which uses resistance plates to vary air flow or a **TE-5028 Variable Orifice Calibrator** which uses an adjustable or variable orifice. The attached worksheet uses a fixed orifice. Either type of orifice is acceptable for calibrating high volume samplers and the calibration process does not change with either type.

Proceed with the following steps to begin the calibration:

**Step one:** Disconnect the sampler motor from the mass flow controller. When calibrating the mass flow controller is not used. Plug motor into timed female on timer.

**Step two:** Mount the calibrator orifice and top loading adapter plate to the sampler. A sampling filter is generally not used during this procedure. Tighten the top loading adapter hold down nuts securely for this procedure to assure that no air leaks are present. Also, the 6" Spool Piece is usually empty during calibration but make sure of no leaks.

**Step three:** Turn unit on and allow the sampler motor to warm up to its normal operating temperature.

**Step four:** Conduct a leak test by covering the hole on top of the orifice and pressure tap on the orifice with your hands. Listen for a high-pitched squealing sound made by escaping air. If this sound is heard, a leak is present and the top loading adapter hold-down nuts need to be re-tightened.

**Note: Avoid running the sampler for longer than 30 seconds at a time with the orifice blocked. This will reduce the chance of the motor overheating.** Also, never try this leak test procedure with a manometer connected to the side tap on the calibration orifice or the blower motor. Liquid from the manometer could be drawn into the system and cause motor damage.

**Step five:** Connect one side of a water manometer to the pressure tap on the side of the orifice with a rubber vacuum tube. Leave the opposite side of the manometer open to the atmosphere.

**Note:** Both valves on the manometer have to be open for the liquid to flow freely also to read a manometer one side of the 'U' tube goes up the other goes down; add together this is the "H<sub>2</sub>O

**Step six:** Insert the #18 resistance plate and gasket under the orifice (**TE-5025A**), tighten the threaded collar securely, and record the manometer reading from the orifice and manometer reading from the sampler. A manometer must be held vertically to insure accurate readings. Repeat this procedure until the readings have been taken from all five resistance plates. If you are using a variable orifice (**TE-5028A**), five flow rates are achieved in this step by adjusting the knob on the variable orifice to five different positions and taking five different readings.



**Step seven:** Record the ambient air temperature, the ambient barometric pressure, the sampler serial number, the orifice s/n, the orifice slope and intercept with date last certified, today's date, site location and the operator's initials.

**Step eight:** Disconnect the sampler motor from its power source and remove the orifice and top loading adapter plate. Re-connect the sampler motor to the electronic mass flow controller.

An example of a Lead (or TSP) Sampler Calibration Data Sheet has been attached with data filled in from a typical calibration. This includes the transfer standard orifice calibration relationship which was taken from the Orifice Calibration Worksheet that accompanies the calibrator orifice. Since this calibration is for a TSP sampler, the slope and intercept for this orifice uses **standard** flows rather than actual flows and is taken from the Qstandard section of the Orifice Calibration Worksheet. The Qactual flows are used when calibrating a PM-10 sampler.

The five orifice manometer readings taken during the calibration have been recorded in the column on the data worksheet titled Orifice "H<sub>2</sub>O". The five manometer readings from bottom of motor are recorded under the column titled FLOW (mano).

The orifice manometer readings need to be converted to the standard air flows they represent using the following equation:

$$Q_{std} = 1/m[\text{Sqrt}((H_2O)(Pa/760)(298/Ta))-b]$$

where:  $Q_{std}$  = actual flow rate as indicated by the calibrator orifice, m<sup>3</sup>/min  
 $H_2O$  = orifice manometer reading during calibration, in. H<sub>2</sub>O  
 $T_a$  = ambient temperature during calibration, K (  $K = 273 + \text{ }^\circ\text{C}$  )  
298 = standard temperature, a constant that never changes, K  
 $P_a$  = ambient barometric pressure during calibration, mm Hg  
760 = standard barometric pressure, a constant that never changes, mm Hg  
 $m$  = *Qstandard slope of orifice* calibration relationship  
 $b$  = *Qstandard intercept of orifice* calibration relationship

Once these standard flow rates have been determined for each of the five run points, they are recorded in the column titled  $Q_a$ , and are represented in cubic meters per minute.

The five manometer reading from bottom of blower motor need to be converted to the current meteorological conditions using the following equation:

$$\text{FLOW (corrected)} = [\text{Sqrt}((H_2O)(Pa/760)(298/Ta))]$$

where: flow (corrected) = sampler manometer readings corrected to current  $T_a$  and  $P_a$   
 $H_2O$  = sampler manometer readings during calibration  
 $P_a$  = ambient barometric pressure during calibration, mm Hg.  
760 = standard barometric pressure, a constant that never changes, mm Hg  
 $T_a$  = ambient temperature during calibration, K (  $K = 273 + \text{ }^\circ\text{C}$  )  
298 = standard temperature, a constant that never changes, K

After each of the manometer readings have been corrected, they are recorded under the column titled FLOW (corrected).

Using  $Q_{std}$  and FLOW (corrected) as the x and y axis respectively, a slope, intercept, and correlation coefficient can be calculated using the least squares regression method. The correlation coefficient should never be less than 0.990 after a five-point calibration. A coefficient below .990 indicates a calibration that is not linear and the calibration should be performed again. If this occurs, it is most likely

the result of an air leak during the calibration. The equations for determining the slope (m) and intercept (b) are as follows:

$$m = \frac{\sum xy - \frac{(\sum x)(\sum y)}{n}}{\sum x^2 - \frac{(\sum x)^2}{n}} \quad ; \quad b = \bar{y} - m\bar{x}$$

where: n = number of observations

$$y = \Sigma y/n$$

$$x = \Sigma x/n$$

Σ = sum of

The equation for the coefficient of correlation (r) is as follows:

$$r = \frac{\sum xy - \frac{(\sum x)(\sum y)}{n}}{\sqrt{\left[ \sum x^2 - \frac{(\sum x)^2}{n} \right] \left[ \sum y^2 - \frac{(\sum y)^2}{n} \right]}}$$

where: n = number of observations

Σ = sum of

The acceptable operating flow range of a TSP sampler is 1.1 to 1.7 m<sup>3</sup>/min (39 to 60 CFM). Looking at the worksheet column Qstd, the flow rates that are within this range can be identified along with the manometer reading (Flow (mano)) that represents them. For instance if you wanted to set this sampler at 1.353 m<sup>3</sup>/min (47.77 CFM) (Make sure the mass flow controller is plugged in and a filter is in place and your 6" Spool Piece is prepared) you would turn the Flow Adjustment screw until the manometer read 4.5 inches of H<sub>2</sub>O. By making sure that the sampler is operating at a manometer reading that is within the acceptable range, it can be assumed that valid TSP data is being collected.

## Example Problems

The following example problems use data from the attached calibration worksheet.

After all the sampling site information, calibrator information, and meteorological information have been recorded on the worksheet, standard air flows need to be determined from the orifice manometer readings taken during the calibration using the following equation:

1.  **$Q_{std} = 1/m[\text{Sqrt}((H_2O)(Pa/760)(298/Ta))-b]$**

where:  $Q_{std}$  = actual flow rate as indicated by the calibrator orifice, m<sup>3</sup>/min  
 $H_2O$  = orifice manometer reading during calibration, in. H<sub>2</sub>O  
 $T_a$  = ambient temperature during calibration, K ( K = 273 + °C)  
298 = standard temperature, a constant that never changes, K  
 $P_a$  = ambient barometric pressure during calibration, mm Hg  
760 = standard barometric pressure, a constant that never changes, mm Hg  
 $m$  =  $Q_{standard}$  slope of orifice calibration relationship  
 $b$  =  $Q_{standard}$  intercept of orifice calibration relationship.

Note that the ambient temperature is needed in degrees Kelvin to satisfy the  $Q_{std}$  equation. Also, the barometric pressure needs to be reported in millimeters of mercury. In our case the two following conversions may be needed:

2. **degrees Kelvin = [5/9 (degrees Fahrenheit - 32)] + 273**

3. **millimeters of mercury = 25.4(inches of H<sub>2</sub>O/13.6)**

Inserting the numbers from the calibration worksheet run point number one we get:

4.  $Q_{std} = 1/2.01[\text{Sqrt}((11.5)(737/760)(298/294)) - (-.02003)]$

5.  $Q_{std} = .4975[\text{Sqrt}((11.5)(.9697)(1.0136)) + .02003]$

6.  $Q_{std} = .4975[\text{Sqrt}(11.296) + .02003]$

7.  $Q_{std} = .4975[3.361 + .02003]$

8.  $Q_{std} = .4975[3.381]$

9.  $Q_{std} = 1.682$

Throughout these example problems you may find that your answers vary some from those arrived at here. This is probably due to different calculators carrying numbers to different decimal points. The variations are usually slight and should not be a point of concern.

With the  $Q_{std}$  determined, the corrected manometer reading (FLOW (corrected)) for this run point needs to be calculated using the following equation:

$\text{FLOW (corrected)} = [\text{Sqrt}("H_2O)(Pa/760)(298/Ta)]$   
FLOW (corrected) = sampler manometer readings corrected to current  $P_a$  and  $T_a$   
"H<sub>2</sub>O = sampler manometer reading during calibration  
 $P_a$  = ambient barometric pressure during calibration, mm Hg.  
760 = standard barometric pressure, a constant that never changes, mm Hg  
 $T_a$  = ambient temperature during calibration, K ( K = 273 + °C)  
298 = standard temperature, a constant that never changes, K.

Inserting the data from run point one from the calibration worksheet (two manometers) we get::

10. FLOW (corrected) = [Sqrt(6.9)(737/760)(298/294)]

11. FLOW (corrected) = Sqrt(6.7822)

12. FLOW (corrected) = 2.6

This procedure should be completed for all five run points. EPA guidelines state that at least three of the five Qstd flow rates during the calibration be within or nearly within the acceptable operating limits of 1.10 to 1.70 m<sup>3</sup>/min (39 to 60 CFM). If this condition is not met, the instrument should be recalibrated.

Using Qstd as our x-axis, and FLOW (corrected) as our y-axis, a slope, intercept, and correlation coefficient can be determined using the least squares regression method.

The equations for determining the slope (m) and intercept (b) are as follows:

$$m = \frac{\sum xy - \frac{(\sum x)(\sum y)}{n}}{\sum x^2 - \frac{(\sum x)^2}{n}} ; b = \bar{y} - m\bar{x}$$

where: n = number of observations

y =  $\Sigma y/n$

x =  $\Sigma x/n$

$\Sigma$  = sum of

The equation for the coefficient of correlation (r) is as follows:

$$r = \frac{\sum xy - \frac{(\sum x)(\sum y)}{n}}{\sqrt{\left[ \sum x^2 - \frac{(\sum x)^2}{n} \right] \left[ \sum y^2 - \frac{(\sum y)^2}{n} \right]}}$$

where: n = number of observations

$\Sigma$  = sum of.

Before these can be determined, some preliminary algebra is necessary.  $\Sigma x$ ,  $\Sigma y$ ,  $\Sigma x^2$ ,  $\Sigma xy$ ,  $(\Sigma x)^2$ ,  $(\Sigma y)^2$ , n, y, and x need to be determined.

13.  $\Sigma x = 1.684 + 1.532 + 1.353 + 1.08 + .851 = 6.5$

14.  $\Sigma y = 2.61 + 2.39 + 2.11 + 1.66 + 1.22 = 9.99$

15.  $\Sigma x^2 = (1.684)^2 + (1.532)^2 + (1.353)^2 + (1.08)^2 + (.851)^2 = 8.904$

16.  $\Sigma y^2 = (2.61)^2 + (2.39)^2 + (2.11)^2 + (1.66)^2 + (1.22)^2 = 21.2203$

17.  $\Sigma xy = (1.684)(2.61) + (1.532)(2.39) + (1.353)(2.11) + (1.08)(1.66) + (.851)(1.22) = 13.74257$

- 18.  $n = 5$
- 19.  $\bar{x} = \Sigma x/n = 1.3$
- 20.  $\bar{y} = \Sigma y/n = 1.998$
- 21.  $(\Sigma x)^2 = (6.5)^2 = 42.25$
- 22.  $(\Sigma y)^2 = (9.99)^2 = 99.8001$

Inserting the numbers:

$$23. \text{ slope} = \frac{13.74257 - \frac{(6.5)(9.99)}{5}}{8.904 - \frac{42.25}{5}}$$

$$24. \text{ slope} = \frac{13.74257 - \frac{(64.935)}{5}}{8.904 - \frac{42.25}{5}}$$

$$25. \text{ slope} = \frac{13.74257 - 12.987}{8.904 - 8.45}$$

$$26. \text{ slope} = \frac{.7557}{0.454}$$

$$27. \text{ slope} = 1.6642511$$

$$28. \text{ intercept} = 1.998 - (1.6642511)(1.3)$$

$$29. \text{ intercept} = 1.998 - 2.1635264$$

$$30. \text{ intercept} = -0.1655264$$

$$31. \text{ correlation coeff.} = \frac{\dots\dots\dots(6.5)(9.99)}{13.74257.. - \dots\dots\dots 5}$$

$$\sqrt{\left[8.904 - \frac{42.25}{5}\right] \left[21.2203 - \frac{99.8001}{5}\right]}$$

$$32. \text{ correlation coeff.} = \frac{\dots\dots\dots(64.935)}{13.74257.. - \dots\dots\dots 5}$$

$$\sqrt{[(8.904 - 8.45)] [(21.2203 - 19.96002)]}$$

$$33. \text{ correlation coeff.} = \frac{(13.74257 - 12.987)}{\sqrt{[(8.904 - 8.45)][(21.2203 - 19.96002)]}}$$

$$34. \text{ correlation coeff.} = \frac{.75557}{\sqrt{(0.454)(1.26028)}}$$

$$35. \text{ correlation coeff.} = \frac{.75557}{\sqrt{.5721671}}$$

$$36. \text{ correlation coeff.} = \frac{.75557}{.7564172}$$

$$37. \text{ correlation coeff.} = .9988799$$

A calibration that has a correlation coefficient of less than .990 is not considered linear and should be re-calibrated. As you can see from the worksheet we have 3 Qstd numbers that are in the TSP range (1.1 - 1.7) and the correlation coeff. is > .990 , thus a good calibration.

**TISCH ENVIRONMENTAL, INC.**  
**TE-PNY1123 MFC SAMPLER CALIBRATION**  
**(2 MANOMETERS)**

Site					
Location: Cleves, Ohio Sampler: TE-PNY1123 MFC			Date: Jan. 01, 2003 Tech: Jim Tisch		
Conditions					
Sampler Elevation (Feet)	400	Corrected Pressure (mm HG)	737		
Sea Level Pressure (in HG)	29.43	Temperature (deg K)	294		
Temperature (deg F)	69	Corrected Seasonal (mm HG)	737		
Seasonal SL Press. (in HG)	29.43	Seasonal Temp. (deg K)	294		
Seasonal Temp (deg F)	69				
Calibration Orifice					
Make: Tisch-Env Model: TE-5025A Serial # 0005			Qstd Slope: 2.01000 Qstd Intercept: -0.02003 Date Certified: Original		
Calibration			Linear Regression		
Plate or Test #	H2O (in)	Qstd (m3/min)	FLOW (mano)	FLOW (corrected)	
18	11.50	1.684	6.9	2.61	Slope = 1.6646 Intercept = -0.1684 Corr. coeff. = 0.9987
13	9.50	1.532	5.8	2.39	
10	7.40	1.353	4.5	2.11	
7	4.70	1.080	2.8	1.66	
5	2.90	0.851	1.5	1.22	
Calculations					
<p>H2O (in) = manometer on orifice            Qstd = 1/m [Sqrt (H2O (Pa/Pstd) (Tstd/Ta)) -b]            FLOW (mano) = manometer on blower motor port            FLOW (mano) = [Sqrt (in H2O) (Pa/Pstd) (tstd/Ta)]            Qstd = standard flow rate            FLOW (corrected) = corrected flow reading</p> <p>m = calibrator Qstd slope            b = calibrator Qstd intercept            Ta = actual temperature during calibration (deg K)            Pa = actual pressure during calibration (mm HG)            Tstd = 298 deg K            Pstd = 760 mm Hg</p> <p>For subsequent calculation of sampler flow:</p> <p style="text-align: center;"><b>1/m ((Sqrt (in H2O) (Pav/Pstd) (Tstd/Tav)) -b) (in H2O) = manometer on blower motor port</b></p> <p>m = sampler slope            b = sampler intercept            Tav = daily average temperature            Pav = daily average pressure</p>					

## TOTAL VOLUME

TE-PNY1123 MFC PUF with TE-5008 Manometer

To figure out the total volume of air that flowed through the sampler during your sampling run take a set-up reading (when you set the sampler up manually turn it on and take a TE-5008 manometer reading; in our example it should be 4.5 inches of H<sub>2</sub>O) and a pick-up reading (after the sample has been taken again manually turn sampler on and take a TE-5008 manometer reading; for our example let's say it read 4.3 inches of H<sub>2</sub>O).

Take  $4.5 + 4.3 = 8.8$   $8.8/2 = 4.4$  so the 8WT manometer reading you would use is 4.4 . Put that into the formula (on bottom of worksheet):

$$1/m((\text{Sqrt}(\text{in H}_2\text{O})(P_{\text{av}}/760)(298/T_{\text{av}})) - b)$$

- m = sampler slope
- b = sampler intercept
- in H<sub>2</sub>O = average TE-5008 manometer reading
- T<sub>av</sub> = daily average temperature
- P<sub>av</sub> = daily average pressure
- Sqrt = square root

Example:

$$\begin{aligned} m^3/\text{min} &= 1/1.6718((\text{Sqrt}(4.4)(298/294)(737/760))-(-0.1808)) \\ m^3/\text{min} &= .598 ((\text{Sqrt}(4.4)(1.01)(.97)) + 0.1808) \\ m^3/\text{min} &= .598 ((\text{Sqrt}(4.311)) + 0.1808) \\ m^3/\text{min} &= .598 ((2.076) + 0.1808) \\ m^3/\text{min} &= .598 (2.257) \\ m^3/\text{min} &= 1.349 \\ \text{ft}^3/\text{min} &= 1.349 \times 35.31 = 47.63 \\ \text{Total ft}^3 &= \text{ft}^3/\text{min} \times 60 \times \text{hours that sampler ran} \end{aligned}$$

Let's say our sampler ran 23.3 hours (end ETI reading - start ETI reading)

\*\* Make sure ETI is in hours otherwise convert to hours \*\*

$$\begin{aligned} \text{Total ft}^3 &= 47.63 \times 60 \times 23.3 = 66,586.74 \text{ ft}^3 \\ \text{Total m}^3 &= 1.349 \times 60 \times 23.3 = 1885.90 \text{ m}^3 \end{aligned}$$



## **SAMPLER OPERATION TE-PNY1123 MFC PUF Sampler**

1. After performing calibration procedure, remove filter holder frame by loosening the four wing nuts allowing the brass bolts and washers to swing down out of the way. Shift frame to one side and remove.
2. Carefully center a new filter, rougher side up, on the supporting screen. Properly align the filter on the screen so that when the frame is in position the gasket will form an airtight seal on the outer edges of the filter.
3. Secure the filter with the frame, brass bolts, and washers with sufficient pressure to avoid air leakage at the edges (make sure that the plastic washers are on top of the frame).
4. Wipe any dirt accumulation from around the filter holder with a clean cloth.
5. Close shelter lid carefully and secure with the "S" hook.
6. Open door. Unscrew 6" Spool Piece and insert prepared PUF of your choice.
7. Make sure all cords are plugged into their appropriate receptacles and the rubber tubing between the blower motor pressure tap and the TE-5008 manometer is connected (be careful not to pinch tubing when closing door).
8. Prepare the Timer as instructed on page 18.
9. Manually trip timer switch on to determine if sampler is operating properly.
10. Manually trip timer switch off. If the timer is set correctly you are ready to sample.
11. At the end of the sampling period, remove the frame to expose the filter. Carefully remove the exposed filter from the supporting screen by holding it gently at the ends (not at the corners). Fold the filter lengthwise so that sample touches sample. Unscrew 6" Spool Piece and collect sample.
12. It is always a good idea to contact the lab you are dealing with to see how they may suggest you collect the filter and the PUF and any other information that they may need.

## **TE-5007 7-Day Mechanical Timer**

- a. To set the "START" time, attach a (bright) "ON" tripper to the dial face on the desired "START" time. Tighten tripper screw securely.
- b. To set the "STOP" time, attach a (dark) "OFF" tripper to the dial face on the desired "STOP" time. Tighten tripper screw securely.
- c. To set current time and day, grasp dial and rotate clockwise only until correct time and day appear at time pointer.

## MAINTENANCE

A regular maintenance schedule will allow a monitoring network to operate for longer periods of time without system failure. Our customers may find the adjustments in routine maintenance frequencies are necessary due to the operational demands on their sampler(s). We recommend that the following cleaning and maintenance activities be observed until a stable operating history of the sampler has been established.

### TE-PNY1123 MFC PUF Sampler

1. Make sure all gaskets (including motor cushion) are in good shape and that they seal properly.
2. The power cords should be checked for good connections and for cracks (replace if necessary).

**CAUTION: Do not allow power cord or outlets to be immersed in water!**

3. Inspect the filter screen and remove any foreign deposits.
4. Inspect the filter holder frame gasket each sample period and make sure of airtight seal.
5. Check or replace motor brushes every 500 hours.
6. Make sure elapsed time indicator is working properly.

## **MOTOR BRUSH REPLACEMENT TE-PNY1123 MFC PUF Sampler-Brush**

(Brush part #TE-33384)

**CAUTION:** Ensure that all electrical power to the TE-PNY1123 Sampler is disconnected prior to opening the motor housing. Unplug the motor power cord.

1. Remove the Motor Mounting Cover by removing the four bolts. This will expose the flange gasket and the motor. Turn motor over.
2. Remove ground wires from backplate and carefully lift the metal housing from the motor.
3. With a screwdriver carefully remove the plastic fan cover by prying in between brush and cover until both sides pop loose.
4. With a screwdriver carefully pry the brass quick disconnect tabs away from the expended brushes.
5. With a screwdriver remove brush holder and release **TE-33384** brushes.
6. With new **TE-33384** brushes, carefully slide quick disconnect tabs firmly into tab slot until seated.
7. Push brush carbon against commutator until plastic brush housing falls into place on commutator end bracket.
8. Replace brush holder clamps onto brushes.
9. Assemble motor after brush replacement: snap plastic fan cover back into place, feed ground wires back through backplate, put housing back on to motor, pull cord set back to normal position, **\*\* Make sure wires do not get smashed between metal ring and housing! \*\*** fasten ground wires to backplate, turn motor over, tighten flange on top of housing and gasket.

**\*\*WARNING\*\* Change Brushes Before Brush Shunt Touches Commutator !!**

### **MOTOR BRUSH SEATING PROCEDURE**

**CAUTION:** Direct application of full voltage after changing brushes will cause arcing, commutator pitting, and reduce overall life.

To achieve best performance from new **TE-33384** brushes they must be seated on the commutator before full voltage is applied. After brush change apply 50% voltage for fifteen to twenty minutes to accomplish this seating. Use of **TE-300-310** Mass Flow Controller on system provides the reduced voltage for brush seating.



*Manufacturer of Air Pollution Monitoring Equipment*

## **Calibration Equipment**

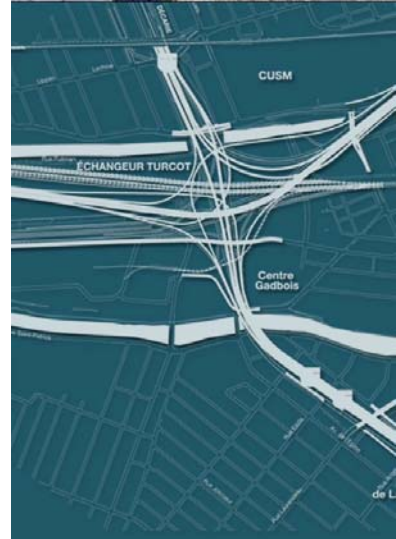
### TE-5028 CALIBRATION KIT

The TE-5028 CALIBRATION KIT is compact and portable, this self-contained calibration kit can be readily used at the sampler site. The sampler flow should be calibrated at least every three months and after every brush or motor change to maintain air volume accuracy. In field calibration the orifice assembly is attached to the Top Loading Adapter Plate. Air Flow is varied by means of a **variable flow orifice**. The TE-5028 CALIBRATION KIT includes the calibrating orifice assembly, gasket and a N.I.S.T. traceable calibration certificate, top loading adapter plate, roll-up style manometer, ¼" tubing and carrying case. The calibration orifice should be re-certified annually according to Federal guidelines.

**Recommended for all TSP and PM 10 Systems.**



Pacwill Environmental  
Beamsville ON, Ste Therese QC, Fredericton NB, Armstrong, BC  
Te1-866-840-0014, Fax 1-866-425-0015, [www.pacwill.ca](http://www.pacwill.ca) [sales@pacwill.ca](mailto:sales@pacwill.ca)

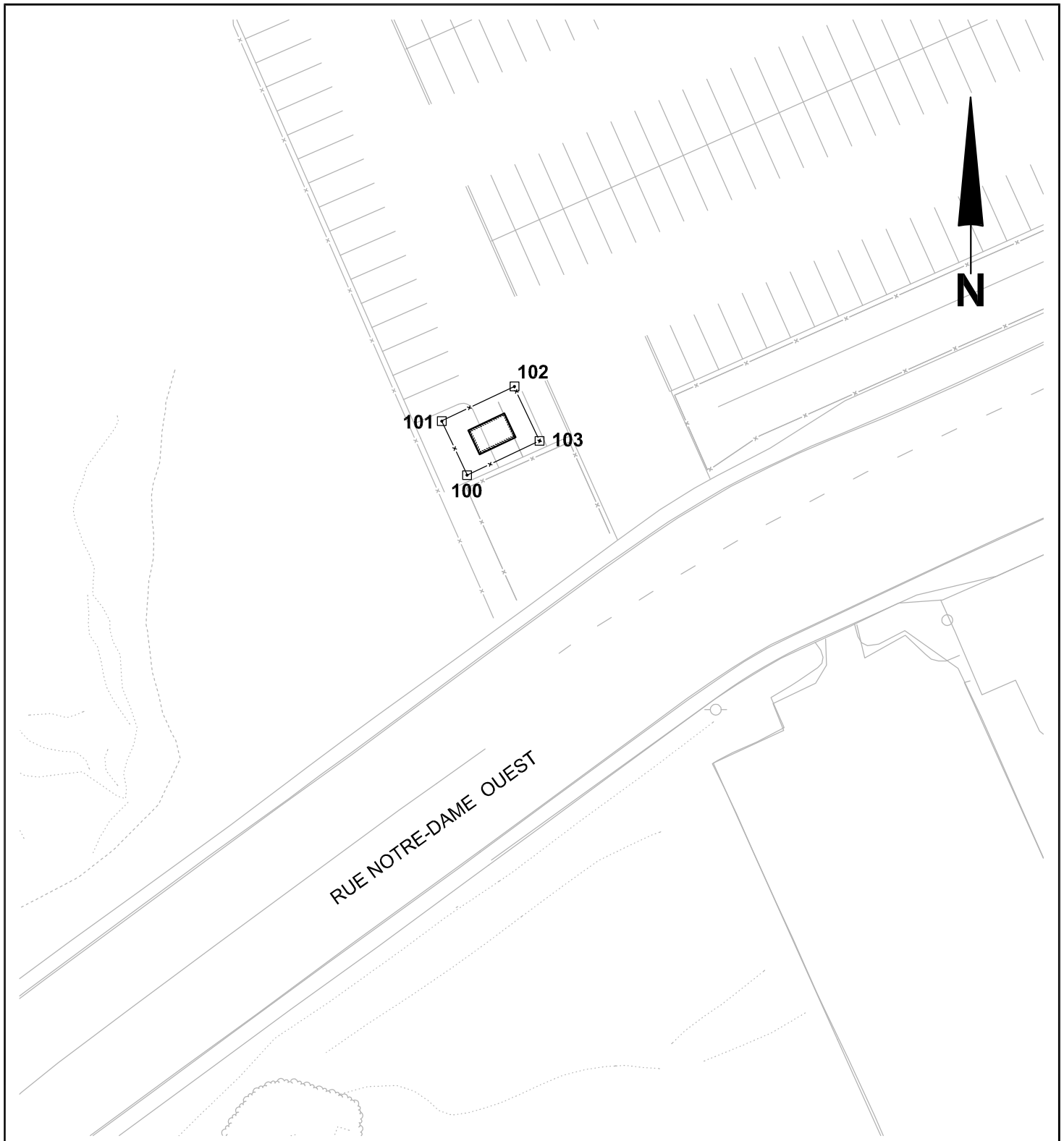


Gestion

**AECOM**

**BPR**

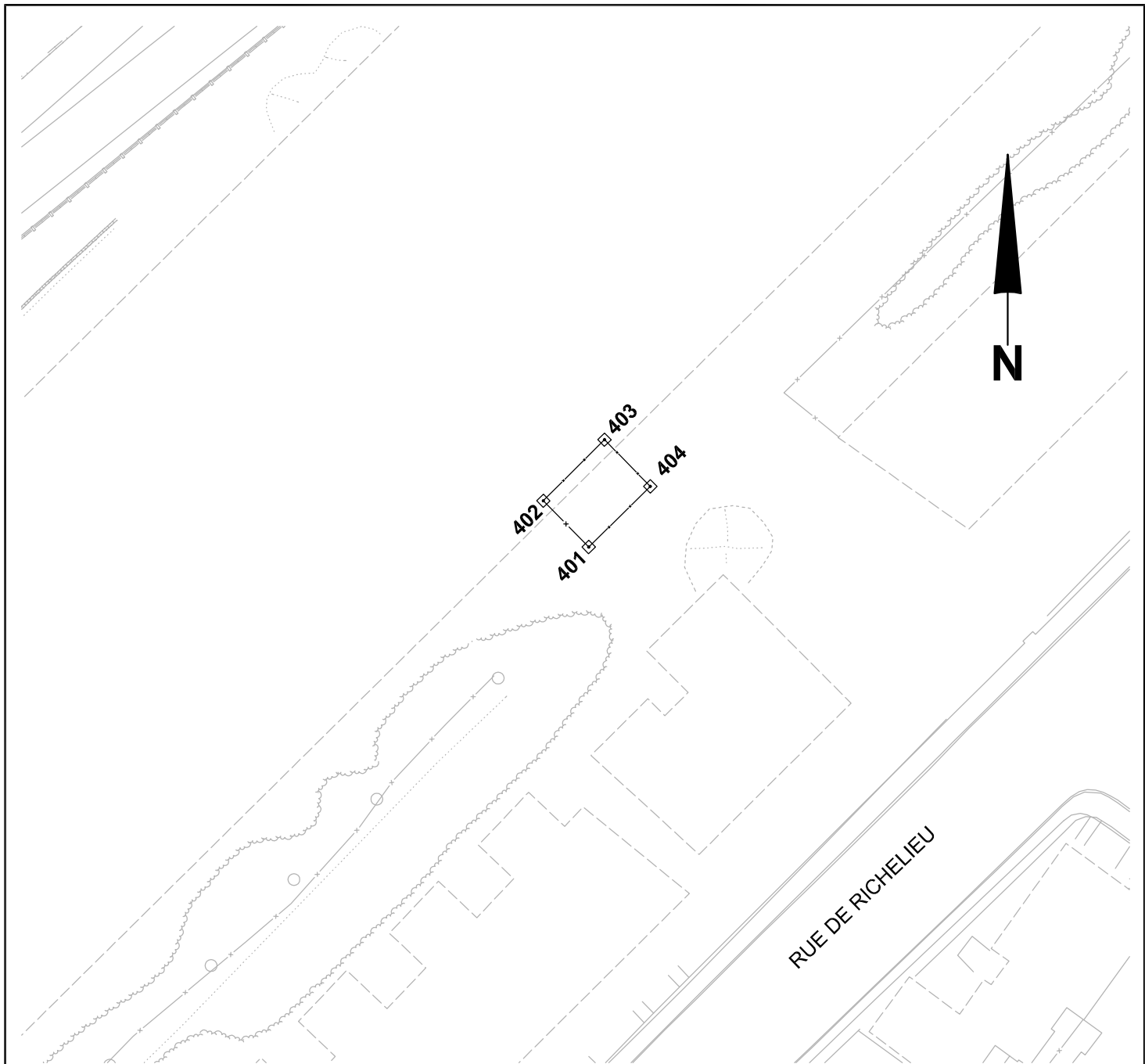
PROJET TURCOT  
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 13.70  
Montréal (Québec)  
H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-3838  
Télécopieur : (514) 873-3815



COORDONNÉE		
POINT	X	Y
100	297 203.334	5 036 488.597
101	297 201.029	5 036 493.532
102	297 207.665	5 036 496.708
103	297 209.965	5 036 491.732



NOM DU PROJET: <b>TURCOT</b>	GÉOMÉTRIE : <b>aucune</b>	DATE: <b>2014-12-01</b>
TITRE DU DESSIN: Localisation approximative de la station d'échantillonnage - Site du 5441 Rue Notre-Dame Ouest	ÉCHELLE : <b>1:500</b>	DESSINÉ PAR: <b>J.T.</b> ÉMIS PAR: <b>M-C.W.</b>
	IDENTIFICATION DU DESSIN: <b>M5-02-01 D06</b>	RÉVISION: <b>04</b>

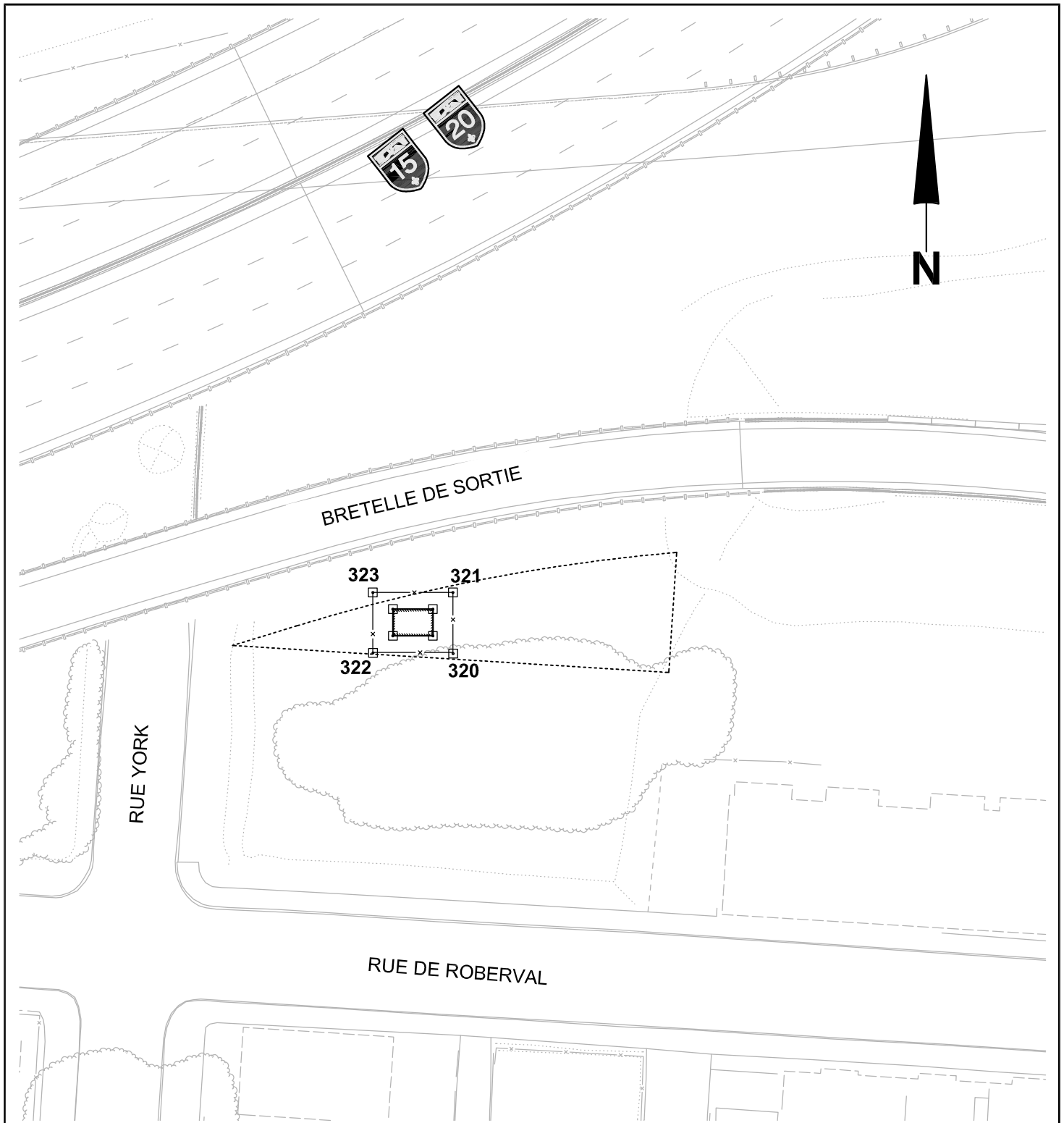


COORDONNÉE		
POINT	X	Y
401	297 703.510	5 037 735.537
402	297 699.914	5 037 739.449
403	297 705.084	5 037 744.617
404	297 708.958	5 037 740.661



NOM DU PROJET: <b>TURCOT</b>	GÉOMÉTRIE : aucune	DATE: 2014-12-01
TITRE DU DESSIN: Localisation approximative de la station d'échantillonnage - Site du terrain Rue de Richelieu (4103-4107 Rue de Richelieu, Westmount)	ÉCHELLE : 1:500	DESSINÉ PAR: ÉMIS PAR: J.T. M-C.W.
	IDENTIFICATION DU DESSIN: M5-02-01 D07	RÉVISION: 04

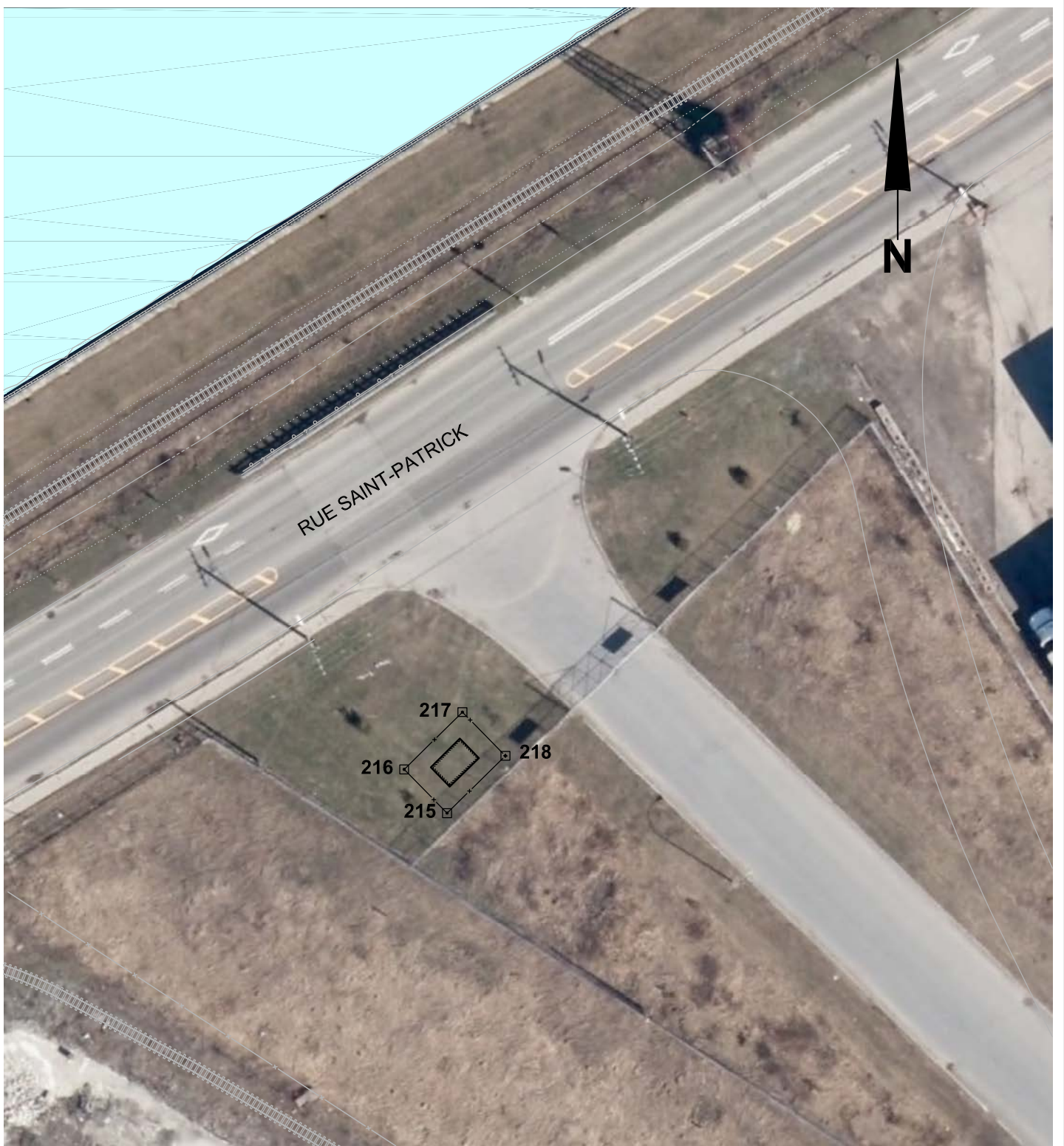




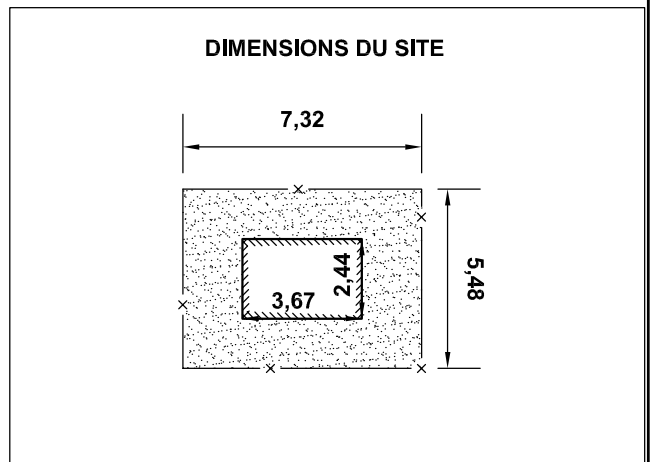
COORDONNÉE		
POINT	X	Y
320	298 342.813	5 036 076.311
321	298 342.810	5 036 081.904
322	298 335.494	5 036 076.373
323	298 335.481	5 036 081.892



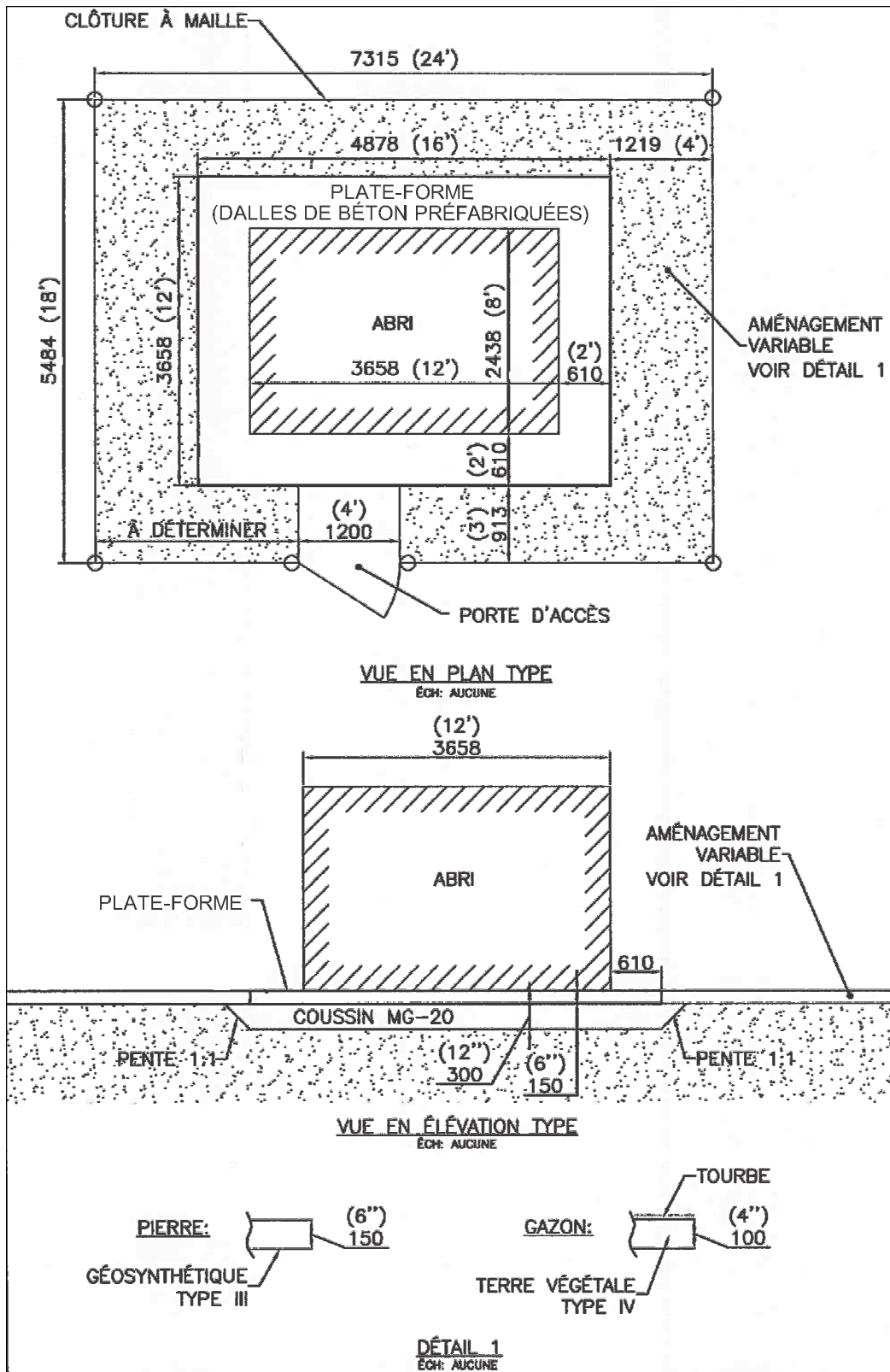
NOM DU PROJET: <b>TURCOT</b>	GÉOMÉTRIE : aucune	DATE: 2014-12-01
TITRE DU DESSIN: Localisation approximative de la station d'échantillonnage	ÉCHELLE : 1:500	DESSINÉ PAR: J.T.    ÉMIS PAR: M-C.W.
- Brette de sortie pour l'Avenue de l'Église	IDENTIFICATION DU DESSIN: M5-02-01 D08	RÉVISION: 04



COORDONNÉE		
POINT	X	Y
215	295 501.566	5 034 967.367
216	295 497.724	5 034 971.279
217	295 502.943	5 034 976.405
218	295 506.785	5 034 972.492

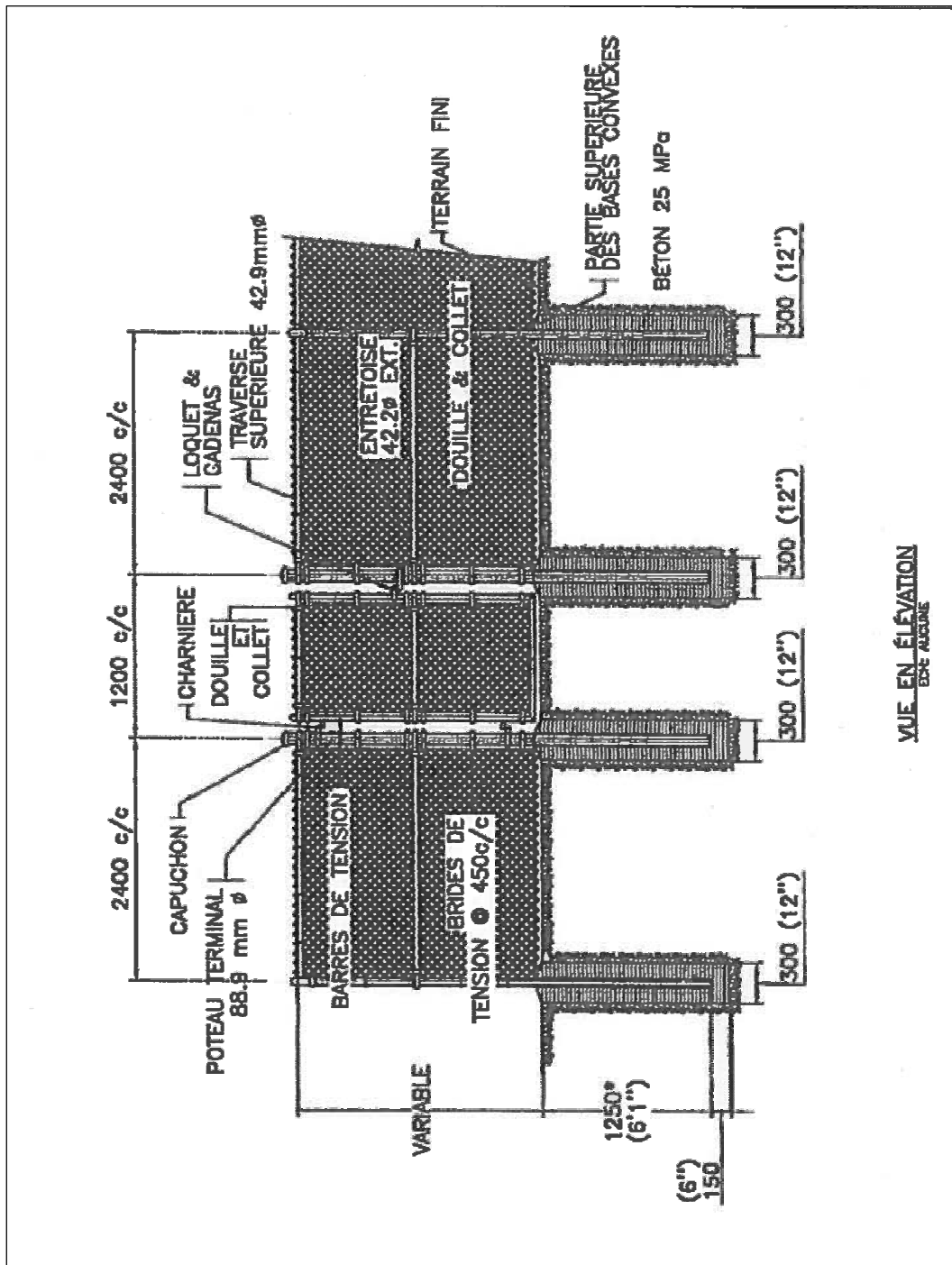


NOM DU PROJET: <b>TURCOT</b>	GÉOMÉTRIE : aucune	DATE: 2014-12-01
TITRE DU DESSIN: Localisation approximative de la station d'échantillonnage - Site de la Rue Saint-Patrick (Terrain Ville de Montréal)	ÉCHELLE : 1:500	DESSINÉ PAR: ÉMIS PAR: J.T. M-C.W.
	IDENTIFICATION DU DESSIN: M5-02-01 D09	RÉVISION: 04



Transports Québec  
Gestion  
AECOM BPR

NOM DU PROJET:	TURCOT	GÉOMÉTRIE :	AUCUNE	DATE:	2014-04-01
TITRE DU DESSIN:	STATION D'ÉCHANTILLONNAGE TYPE	ÉCHELLE :	AUCUNE	DESSINÉ PAR:	J.T.
				ÉMIS PAR:	M-C.W.
		IDENTIFICATION DU DESSIN:	M5-02-01 D13	RÉVISION:	00



VUE EN ÉLÉVATION  
ÉCHE AUCUNE

- NOTES :
- TOUTES LES COMPOSANTES DE LA CLÔTURE SERONT EN ACIER GALVANISÉ
  - SI LES POTEAUX SONT INSTALLÉS DANS LE ROC, LES BASES DE BÉTON SERONT REMPLACÉES PAR DU FORAGE AVEC COULIS
  - DANS LE CAS D'UN SOL INSTABLE, LE BÉTON DEVRA ÊTRE COULÉ DANS UN SONOTUBE DE DIAMÈTRE APPROPRIÉ
  - PARTOUT OÙ L'ÉPAISSEUR DE TERRE VÉGÉTALE EXÈDE 300 mm (12''), ADDITIONNER L'ÉPAISSEUR DE CELLE-CI AUX COTES MARQUÉES D'UNE \*



NOM DU PROJET: TURCOT	GÉOMÉTRIE : AUCUNE	DATE: 2014-04-01
TITRE DU DESSIN: CLÔTURE TYPE	ÉCHELLE : AUCUNE	DESSINÉ PAR: ÉMIS PAR: J.T. M-C.W.
IDENTIFICATION DU DESSIN: M5-02-01 D14	RÉVISION: 00	

## Annexe C

### Équipements fournis par le Ministre

Type d'équipement	Quantité
Équipement d'échantillonnage et d'analyse pour le suivi en continu des NO <sub>x</sub> (NO et NO <sub>2</sub> )	1
Équipement d'échantillonnage et d'analyse pour le suivi en continu des PM <sub>2.5</sub> (GRIMM)	4
Équipements d'échantillonnage pour le prélèvement des particules totales (pour le suivi des HAP)	4
Équipements d'échantillonnage pour le prélèvement des particules totales (pour le suivi des métaux)	4
Équipements d'échantillonnage pour le prélèvement des composés organiques volatils (COV) polaires	1
Équipements d'échantillonnage pour le prélèvement des composés organiques volatils (COV) non polaires	1
Ordinateur UNO2178A et licence Dr Das	4
Module ADAM 5000/485 Series	4
Carte ADAM-5069 (8 power relay)	4
Module VPN check-point, modèle SBXN 100-1 ou équivalent	4
Modem téléphonique	4

## Annexe D

### Étapes de mise en œuvre des programmes de suivi décrits dans l'annexe A

1.
  - a. Embauche et formation du personnel qualifié selon les critères du RSQA.
  - b. Préparation des stations afin de recevoir les analyseurs
  - c. Achat des appareils de réserve et autre matériel requis à l'installation des analyseurs
  - d. Réception et vérification des équipements d'échantillonnage et d'analyse
  - e. Installation et calibration des équipements d'échantillonnage et d'analyse
  - f. Rodage des stations et des systèmes de transmission des données
2. Exploitation des stations, validation des données brutes et production de rapport pendant 7 ans.
3. Collecte, validation et transmission des données provenant des autres stations du RSQA pendant 7 ans.
4.
  - a. Signature d'une entente, d'une durée de 7 ans, avec le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec afin de réaliser les analyses des composés organiques volatiles (COV) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
  - b. Transmission des résultats d'analyse et production des rapports afférents.

## Annexe E

### Données provenant du Réseau de surveillance de la qualité de l'air

Tel que stipulé à l'article 5.16 de l'entente, les données indiquées ci-dessous seront fournies en complément aux données recueillies par les 4 stations prévues dans les programmes spécifiques de surveillance de l'annexe A.

Stations	Polluants
6	Particules en suspension totales (PST)
7	Composés organiques volatiles (COV)
13	Particules en suspension totales (PST)
17	Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )
28	Oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> ) Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )
50	Particules en suspension totales (PST) Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )
61	Composés organiques volatiles (COV) Aldéhydes cétones (COV polaires)
66	Oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> ) Particules fines (PM <sub>2,5</sub> ) Aldéhydes cétones (COV polaires)
68	Oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> )
80	Oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> ) Particules fines (PM <sub>2,5</sub> ) Composés organiques volatiles (COV)
99	Particules en suspension totales (PST) Particules fines (PM <sub>2,5</sub> ) Oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> ) Composés organiques volatiles (COV) Aldéhydes cétones (COV polaires)

## ANNEXE F

### Rémunération Coût total et modalités de paiement

#### Ventilation des coûts

Pour la réalisation complète de chacune des étapes prévues à l'annexe D ainsi que pour les 7 années que doivent durer les programmes de suivi incluant l'entretien des stations, le ministre des Transports verse à la Ville de Montréal les montants forfaitaires détaillés au tableau budget de la présente annexe, selon les modalités ci-après décrites. Les montants forfaitaires comprennent tous les frais directs ou indirects inhérents. Un indice IPC de 1,81% a été utilisé pour estimer les coûts des années subséquentes.

<b>Budget</b>							
	<b>1ere année</b>	<b>2e année</b>	<b>3e année</b>	<b>4e année</b>	<b>5e année</b>	<b>6e année</b>	<b>7e année</b>
<b>Ressources humaines</b>							
technicien et professionnel	\$200,000.00	\$203,620.00	\$207,305.52	\$211,057.75	\$214,877.90	\$218,767.19	\$222,726.87
<b>Ressources matérielles</b>							
appareils de remplacement	\$125,978.00						
consommables	\$15,456.00	\$15,735.75	\$16,020.57	\$16,310.54	\$16,605.76	\$16,906.33	\$17,212.33
analyses de laboratoire interne	\$22,660.00	\$23,070.15	\$23,487.72	\$23,912.84	\$24,345.67	\$24,786.32	\$25,234.95
véhicule	\$49,500.00	\$5,000.00	\$5,090.50	\$5,182.64	\$5,276.44	\$5,371.95	\$5,469.18
<b>Totaux RSQA</b>	<b>\$413,594.00</b>	<b>\$247,425.90</b>	<b>\$251,904.31</b>	<b>\$256,463.78</b>	<b>\$261,105.77</b>	<b>\$265,831.79</b>	<b>\$270,643.34</b>
<b>Analyses de laboratoire externes CEAEQ</b>	<b>\$174,240.00</b>	<b>\$177,393.74</b>	<b>\$180,604.57</b>	<b>\$183,873.51</b>	<b>\$187,201.62</b>	<b>\$190,589.97</b>	<b>\$194,039.65</b>
<b>TOTAUX ANNUELS (RSQA+CEAEQ)</b>	<b>\$587,834.00</b>	<b>\$424,819.64</b>	<b>\$432,508.88</b>	<b>\$440,337.29</b>	<b>\$448,307.39</b>	<b>\$456,421.76</b>	<b>\$464,682.99</b>
<b>Versements bi-annuels</b>	\$293,917.00	\$212,409.82	\$216,254.44	\$220,168.64	\$224,153.70	\$228,210.88	\$232,341.50
<b>Arrondis</b>	\$293,917	\$212,410	\$216,254	\$220,169	\$224,154	\$228,211	\$232,341
<b>TOTAL DU PROJET (7ans)</b>	<b>\$3,254,912</b>	<b>RSQA</b>	<b>\$1,966,969</b>	<b>CEAEQ</b>	<b>\$1,287,943</b>		



## ANNEXE F

### Modalités de paiement

1. La première année :

Le montant à déboursier est de 587 834.00\$ en deux versements égaux de 293 917.00\$

Le premier versement à la signature de l'entente et l'autre versement six mois plus tard.

2. La deuxième année :

Le montant à déboursier est de 424 819\$ en deux versements égaux de 212 410.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

3. La troisième année

Le montant à déboursier est de 432 509\$ en deux versements égaux de 216 254.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

4. La quatrième année

Le montant à déboursier est de 440 337.00\$ en deux versements égaux de 220 169.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

5. La cinquième année

Le montant à déboursier est de 448 307.00\$ en deux versements égaux de 224 154.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

6. La sixième année

Le montant à déboursier est de 456 421.00\$ en deux versements égaux de 228 211.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

7. La septième année

Le montant à déboursier est de 464 683.00\$ en deux versements égaux de 232 341.00\$

Le premier versement à la date anniversaire de la signature de l'entente et le deuxième six mois plus tard.

Les montants prévus à la présente annexe pour l'exploitation comprennent le coût de la main d'oeuvre, les frais de déplacements et de repas, la fourniture d'équipements, de réactifs et de périssables, les frais d'expédition et tous les autres frais encourus pour l'opération normale des stations. Ces montants pourront être révisés annuellement.

Mis à part pour le premier versement à la conclusion de l'entente, des pièces justificatives seront fournies avec chacune des factures qui seront présentées en cours d'exécution du mandat.

Ces montants inclus aussi le coût des services de laboratoire, interne et externe, requis pour la réalisation des programmes de caractérisation de la qualité de l'air pendant les 7 années.

Rappelons que dans l'éventualité où des travaux, une réparation majeure, une relocalisation ou tout remplacement relatif à un abri ou un équipement d'échantillonnage et d'analyse serait requis, la Ville de Montréal doit préalablement consulter le ministre de transports et obtenir l'autorisation écrite de ce dernier avant de procéder aux travaux, réparations, relocalisations ou remplacement et à l'achat d'équipement requis. De plus, toute dépense imprévue doit être supportée par des pièces justificatives claires et précises.

(\*) Le nombre des analyses est un nombre estimé et il pourrait varier à la hausse ou à la baisse.

## ANNEXE F

Taux unitaires matériel consommable et analyses de laboratoire 1ere année				
	Qté	Coût	Total annuel	Récurrence
<b>Station d'échantillonnage</b>				
NOx de rechange	1	\$33,000.00	\$33,000.00	Aucune
analyseur de PM2,5 de rechange	1	\$44,000.00	\$44,000.00	aucune
Hi-vol de rechange	1	\$11,000.00	\$11,000.00	aucune
Hi-vol HAP de rechange	1	\$11,000.00	\$11,000.00	aucune
Ordinateur de rechange	1	\$2,783.00	\$2,783.00	aucune
sonde de verre	2	\$550.00	\$1,100.00	aucune
calibrateur	1	\$16,500.00	\$16,500.00	aucune
Unité UPS	4	\$548.90	\$2,195.60	aucune
Ordinateur portable (personnel)	2	\$2,200.00	\$4,400.00	aucune
<b>Sous-Total</b>			<b>\$125,978.60</b>	
<b>Matériel consommable</b>				
Tube de teflon	1	\$330.00	\$330.00	annuel
Filtres de fibre de verre (prix par boîte)	2	\$168.00	\$336.00	annuel
Silicone	1	\$110.00	\$110.00	annuel
tube de perméation	1	\$412.00	\$412.00	annuel
cylindre de NO(étalonnage)	1	\$550.00	\$550.00	annuel
pompe NOX	1	\$1,580.00	\$1,580.00	annuel
pompe Grimm	1	\$1,650.00	\$1,650.00	
moteur hi-vol	2	\$220.00	\$440.00	annuel
Étalonnage Grimm	4	\$1,645.00	\$6,580.00	annuel
Chambre de perméation	1	\$195.80	\$195.80	annuel
Dryer NOx	1	\$401.50	\$401.50	annuel
Rebuild kit NOx	1	\$1,475.00	\$1,475.00	
Chartes enregistreuses	1	\$40.70	\$40.70	annuel
Pump repair kit	8	\$25.00	\$200.00	annuel
Maintenance annuelle Das	6	\$192.50	\$1,155.00	annuel
<b>Sous-Total</b>			<b>\$15,456.00</b>	
<b>Analyses de laboratoire</b>				
<b>CEAEQ (externe)</b>				
HAP	150	\$792.00	\$118,800.00	annuel
COV non polaires TO-14	60	\$924.00	\$55,440.00	annuel
<b>Sous-Total</b>			<b>\$174,240.00</b>	
<b>Ville de Montréal (interne)</b>				
COV polaires TO-11 aldéhydes cétones	60	\$108.25	\$6,495.00	annuel
Métaux sur filtre	144	\$112.25	\$16,164.00	annuel
<b>Sous-Total</b>			<b>\$22,659.00</b>	



PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'AIR DANS  
LE CADRE DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR DURANT LES TRAVAUX DE  
RECONSTRUCTION DE L'ÉCHANGEUR TURCOT

---

**ENTRE** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution du conseil d'agglomération CG06 0006

Ci-après appelée la «**VILLE**»

**ET** **LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES +CHANGEMENTS CLIMATIQUES**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Jacques Dupont, sous-ministre adjoint, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001) et du *Décret concernant les modalités de signature de certains documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (R.L.R.Q, chapitre M-30.001, r.1)

Ci-après appelé le « **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT** ».

**ET** **Représentant LE CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC**

Ci-après appelé le « **CEAEQ** »

**ATTENDU QUE** le projet de construction de l'échangeur Turcot a fait l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., c. Q-2);

**ATTENDU QU'**au terme de cette évaluation environnementale, le ministère des Transports (ci-après le « **MTQ** ») s'est engagé à réaliser un suivi de la qualité de l'air pendant les travaux;

**ATTENDU QUE** la Ville est responsable de l'application du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application à la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « **CMM** »), et ce, en vertu d'une sous-délégation en sa faveur par la CMM;

**ATTENDU QU'**aux fins d'application de ce règlement, la Ville exploite un réseau de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal et qu'elle a mis en place un programme de suivi de la qualité de l'air;

**ATTENDU QU'**une entente est intervenue entre la Ville et le gouvernement du Québec, représenté par le MTQ, afin de confier à la Ville la responsabilité de l'exploitation de quatre (4) stations de surveillance de la qualité de l'air additionnelles, autour du périmètre des travaux du projet Turcot;

**ATTENDU QUE** l'exploitation des quatre (4) stations additionnelles sera effectuée par la Ville et que des analyses chimiques seront nécessaires;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite confier au CEAEQ la réalisation des analyses chimiques à être effectuées;

**ATTENDU QUE** le CEAEQ possède l'expertise nécessaire en matière d'analyse environnementale;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a transmis une copie de ladite Politique au CEAEQ.

## **EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **1. OBJET DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

La présente entente a pour objet de confier au CEAEQ le mandat de procéder à l'analyse des échantillons d'air qui lui seront transmis par la Ville, dans le cadre de l'exploitation des quatre (4) stations de surveillance de la qualité de l'air aménagées pour le projet Turcot, et d'établir les modalités financières relatives à ces analyses.

### **2. RESPONSABILITÉS DES PARTIES**

#### **2.1 La Ville de Montréal s'engage :**

- a) À prélever environ cent cinquante (150) échantillons de HAP et environ soixante (60) échantillons de COV par canister, par année, et ce, pour une période de sept (7) années. Il est entendu que le nombre exact d'échantillons n'est pas absolu et qu'il pourra varier selon les années;
- b) À acheminer les échantillons au CEAEQ dans les conditions et dans les délais requis, pour une conservation optimale de l'intégrité de ces échantillons;
- c) Sous réserve des modalités prévues à la section 3, à transmettre au CEAEQ un paiement à tous les trimestres;
- d) À compiler et interpréter les résultats d'analyses obtenus du CEAEQ, pour chacun des échantillons analysés.

 2

2.2 Le CEAEQ s'engage :

- a) À réaliser les analyses des COV et HAP en suivant les méthodes analytiques en vigueur au CEAEQ.
- b) À s'assurer de la qualité des travaux d'analyse des COV et HAP qui lui auront été transmis en vertu de la présente, en appliquant un programme de contrôle de la qualité conforme à la norme ISO17025 et au programme d'accréditation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et plus spécifiquement la norme SCA-01.
- c) À fournir les rapports d'analyses des COV et HAP énumérés à l'Annexe A en format papier (pdf) et numérique (chiffrier électronique) à l'intérieur d'un délai d'environ un (1) mois pour les COV et pour les HAP, suivant la réception des échantillons au laboratoire, à moins, pour certaines analyses jugées prioritaires, d'une entente particulière convenue entre les représentants de la Ville et du CEAEQ identifiés aux articles 8.2 et 8.3.
- d) Assumer les frais relatifs au matériel d'échantillonnage, plus précisément : canister, mousses et support de transport.

### 3. MODALITÉS FINANCIÈRES

3.1 Sous réserve de l'article 3.2, la Ville versera au CEAEQ une somme correspondant au coût analytique, soit sept cents dollars (700 \$) par échantillon de COV et six cents dollars (600 \$) par échantillon de HAP (prix 2014). Le montant unitaire des analyses sera révisé au début de chaque année et une majoration, selon l'indice officiel du coût de la vie publié par Statistiques Canada, est à prévoir.

3.2 Afin de faciliter le traitement de la facturation, chaque année sera divisée en quatre (4) trimestres. Les factures devront contenir la description et le nombre d'analyses effectuées. Si la Ville est satisfaite du contenu des rapports d'analyse et de la facture détaillée, elle acquittera la facture de CEAEQ dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception.

3.3 Les factures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Ville de Montréal  
827, boulevard Crémazie Est, suite 302  
Montréal (Québec) H2M 2T8

3.4 Le paiement doit être fait à l'adresse suivante :

CEAEQ  
2700, rue Einstein, bureau E2-220  
Québec (Québec) G1P 3W8.

#### **4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La Ville demeure seule propriétaire des rapports qu'elle réalise à partir des données fournies par le CEAEQ, dans le cadre de la présente entente;

#### **5. DURÉE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature et se terminera 7 années après cette signature.

Si la fin du projet Turcot survient après la date prévue, la présente entente pourra être prolongée pour un maximum de deux (2) années successives.

#### **6. RÉSILIATION DE L'ENTENTE**

La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, dans la mesure où la Partie qui souhaite la résilier donne un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours à l'autre Partie.

En pareil cas, les activités en cours continueront pour les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la date de l'avis, à moins qu'il en soit convenu autrement par les représentants. Dans la mesure où des analyses sont réalisées par le CEAEQ entre la date de l'avis et la fin du quatre-vingt-dixième (90<sup>e</sup>) jour, le CEAEQ pourra facturer ces analyses à Ville.

#### **7. LOIS APPLICABLES**

La présente entente est régie et doit être interprétée conformément aux lois du Québec.

#### **8. AVIS**

- 8.1 Tous avis, renseignements ou documents prévus dans la présente entente seront réputés remis s'ils sont envoyés par la poste, frais d'affranchissement ou autres déjà payés ou par courriel. Tout avis envoyé sera réputé reçu au moment de la livraison ou huit (8) jours civils après réception du courriel.
- 8.2 Les avis ou communications adressés à la Ville de Montréal, incluant les factures, doivent être envoyés à :

Diane Boulet, chimiste (ou son remplaçant)  
Ville de Montréal  
Réseau de surveillance de la qualité de l'air  
Service de l'environnement  
Division de la planification et du suivi environnemental  
827, boulevard Crémazie Est, suite 302  
Montréal (Québec) H2M 2T8

8.3 Les avis ou communications adressés au CEAEQ, sauf les paiements, doivent être envoyés à :

Paule Emilie Groleau, chimiste (ou son remplaçant)  
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec  
Chef de division des contaminants industriels organiques  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7Y 2M7

## 9. ANNEXES

Ce Protocole d'entente contient une Annexe intitulée « Liste des contaminants et méthodes analytiques ».

## 10. SIGNATURES

**LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET COMPRIS LES PRÉSENTES ET SIGNENT, EN DOUBLE EXEMPLAIRE, COMME SUIT :**

VILLE DE MONTRÉAL

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Par : \_\_\_\_\_  
Jacques Dupont  
Sous-ministre adjoint

Signé ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2015

Signé ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2015

*Om*

## Annexe A

### Liste des contaminants COV et HAP (numéro de CAS)

#### COV

1,1,1,2-Tétrachloroéthane	630-20-6
1,1,1-Trichloroéthane	71-55-6
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	79-34-5
1,1,2-Trichloro-1,2,2-trifluoroéthane	76-13-1
1,1,2-Trichloroéthane	79-00-5
1,1-Dichloroéthane	75-34-3
1,1-Dichloroéthène (1,1-Dichloroéthylène)	75-35-4
1,2,4-Trichlorobenzène	180-82-1
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6
1,2-Dibromoéthane	106-93-4
1,2-Dichloro-1,1,2,2-Tétrafluoroéthane	76-14-2
1,2-Dichlorobenzène	95-50-1
1,2-Dichloroéthane	107-06-2
1,2-Dichloropropane	78-87-5
1,3,5-Triméthylbenzène	108-67-8
1,3-Butadiène	106-99-0
1,3-Dichlorobenzène	541-73-1
1-bromo-4-Fluorobenzène	460-00-4
1,4-Dichlorobenzène	106-46-7
1,4-Dioxane	123-91-1
1-Éthyle-4-Méthylbenzène	622-96-8
1-Propène	115-07-1
2-Butanone	78-93-3
2-Hexanone (MBK)	591-78-6
2-Méthoxy-2-Méthyl propane	1634-04-4
2-Propanol	67-63-0
3-Chloropropylène (allyl chloride)	107-05-1
Acétaldéhyde	75-07-0
Acétate de vinyle	108-05-4
Acétate d'éthyle	141-78-6
Acétone	67-64-1
Acroléine	107-02-8
Acrylonitrile	107-13-1
Benzène	71-43-2
Bromodichlorométhane	74-97-5
Bromoéthène	593-60-2
Bromoforme	75-25-2
Bromométhane	74-83-9
Chlorobenzène	108-90-7
Chloroéthane	75-00-3
Chloroforme	67-66-3
Chlorométhane	74-87-3
Chlorure de benzyle	100-44-7
Chlorure de vinyl (Chloroéthène)	75-01-4
cis-1,2-Dichloroéthène	156-59-2
cis-1,3-Dichloropropène	10061-01-5
Cyclohexane	110-82-7
Dibromochlorométhane	124-48-1
Dichlorodifluorométhane	75-71-8
Dichlorométhane	75-09-2
Disulfure de carbone	75-15-0



Éthylbenzène	100-41-4
Heptane	142-82-5
Hexachlorobutadiène	87-68-3
Hexane	110-54-3
Isooctane	540-84-1
Isopropylbenzène	98-82-8
Méthyle isobutylcétone (MIBK)	108-10-1
m+p-Xylènes	108-38-3 + 106-42-3
o-Xylène	95-47-6
Styrène	100-42-5
Tétrachloroéthylène (Tétrachloroéthène)	127-18-4
Tétrachlorure de carbone	56-23-5
Tétrahydrofurane	109-99-9
Toluène	108-88-3
trans-1,2-Dichloroéthène	150-60-5
trans-1,3-Dichloropropène	10061-02-6
Trichloroéthène (Trichloroéthylène)	79-01-6
Trichlorofluorométhane	75-69-4

## HAP

1,3-Diméthylnaphtalène	575-41-7
1-Chloronaphtalène	90-13-1
1-Méthylnaphtalène	90-12-0
1-Nitropyrene	5522-43-0
2,3,5-Triméthylnaphtalène	5522-43-0
2-Chloronaphtalène	91-58-7
2-Méthyl chrysène	3351-32-4
2-Méthyl fluoranthène	33543-31-6
2-Méthylnaphtalène	91-57-6
3-Méthylcholanthrène	56-49-5
3-Méthyl chrysène	3351-31-3
4+5+6-Méthyl chrysène	335-13-02
7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène	57-97-6
7H-Dibenzo(c,g)carbazole	194-59-2
Acénaphène	83-32-9
Acénaphtylène	208-96-8
Anthracène	120-12-7
Anthanthrène	191-26-4
Benzo(a)anthracène	56-55-3
Benzo(a)pyrène	50-32-8
Benzo(b+j)fluoranthène	205-99-2+205-82-3
Benzo(c)acridine	225-51-4
Benzo(c)phénanthrène	195-19-7
Benzo(e)pyrène	192-97-2
Benzo(g,h,i)pérylène	191-24-2
Benzo(k)fluoranthène	207-08-9
Carbazole	86-74-8
Chrysène	218-01-9
Coronène	19-10-71
Dibenzo(a,e)fluoranthène	53-85-75-1
Dibenzo(a,e)pyrène	19-26-54
Dibenzo(a,c)+(a,h)anthracène	53-70-3
Dibenzo(a,h)acridine	226-36-8
Dibenzo(a,h)pyrène	189-64-0
Dibenzo(a,i)pyrène	189-55-9

Dibenzo(a,j)anthracène	224-41-9
Dibenzo(a,l)pyrène	191-30-0
Fluoranthène	206-44-0
Fluorène	86-73-7
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	193-39-5
Naphtalène	91-20-3
Pérylène	198-55-0
Phénanthrène	85-01-8
Pyrène	129-00-0

*SM*



**Dossier # : 1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Planification des déplacements dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 1 816 605 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par l'agglomération de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 08:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Planification des déplacements dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, un réaménagement de l'emprise du boulevard René-Lévesque est prévu à l'est de l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dans cette optique et en prévision de permettre la réalisation de tels travaux, au printemps 2011, un avis de réserve fut imposé sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé à l'intersection nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Parthenais, lequel fut renouvelé en avril 2013 pour un dernier terme de deux ans.

Cet emplacement appartient, en plus grande étendue, à un promoteur immobilier appelé Les Nouveaux ensembles urbains. Au fil des années, celui-ci a acquis un emplacement appartenant à la Société des Alcools, faisant en sorte qu'il est désormais propriétaire du quadrilatère délimité par les rues De Lorimier, Sainte-Catherine, Parthenais et le boulevard René-Lévesque, tel que montré, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans A,B, C et P ci-joints. Il appert que ce grand terrain vague couvrant une superficie de 36 012 mètres carrés (387 643 pieds carrés), partiellement utilisé comme stationnement, fera éventuellement l'objet d'un projet de développement immobilier résidentiel.

Or, malgré que le projet de modernisation de la rue Notre-Dame ait été suspendu, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT») a statué qu'il est essentiel de procéder à un réaménagement du boulevard René-Lévesque afin de corriger la géométrie inhabituelle des chaussées et de l'aménagement urbain, plus particulièrement aux abords de l'avenue De Lorimier, le tout, afin d'améliorer la circulation et la sécurisation de la voie publique.

Dans la perspective de soutenir à long terme le potentiel de réalisation d'un nouvel aménagement favorable au développement urbain dudit secteur, le SIVT a procédé à une analyse complémentaire de ses besoins pour permettre la réalisation des travaux du réaménagement projeté consistant en un élargissement de ce tronçon de boulevard avec un

nouvel aménagement de chaussée, permettant l'ajout d'un terrain-plein central, des trottoirs élargis et la continuité du corridor cyclable. De plus, ce réaménagement permettra éventuellement la mise en place d'un espace dédié au transport collectif.

Puisque le réaménagement de cet artère est essentiel, il est dès lors requis de procéder à l'acquisition de l'emplacement identifié, à titre indicatif, par une trame bleue sur les plans B, C et P ci-joints, et ce, préalablement à ce qu'une demande de permis de construction soit déposée à l'Arrondissement pour la réalisation d'un important projet de construction.

Il est à noter que l'emplacement identifié par le SIVT couvre une superficie de 735,1 mètres carrés (7 913 pieds carrés), représentant environ 2 % de la superficie globale de la propriété appartenant à Les Nouveaux ensembles urbains ltée et 9213-4576 Québec inc.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG13 0080 - 21 mars 2013 - Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier.

CG11 0081 - 24 mars 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier.

## **DESCRIPTION**

L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation relativement à l'immeuble vague situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec ayant une superficie de 735,1 mètres carrés, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») recommande l'acquisition de l'immeuble précité pour les motifs suivants :

- Les négociations de gré à gré entamées par le SGPI auprès du propriétaire se sont avérées infructueuses;
- L'acquisition de ce terrain est nécessaire pour permettre l'élargissement futur de l'emprise du boulevard René-Lévesque, à l'est de l'avenue De Lorimier;
- Cette acquisition est essentielle pour l'aménagement géométrique des lieux conformément aux normes en vigueur;
- L'avis de réserve empêche actuellement l'émission d'un permis de construction mais à son échéance soit, le 16 avril 2015, le promoteur aura la liberté de déposer une telle demande à l'Arrondissement, et ce, sur l'entièreté du quadrilatère délimité par les rues De Lorimier, Sainte-Catherine, Parthenais et le boulevard René-Lévesque; ce qui pourrait contraindre sérieusement le réaménagement projeté par le SIVT;
- En procédant à cette expropriation, la Ville est proactive et limite les dommages qui pourraient découler de son inaction, compte tenu des besoins identifiés par le SIVT.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par expropriation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Section évaluation immobilière du SGPI, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 1 580 000 \$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la restauration des sols, si approprié. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Quant à la contamination des sols, selon les principes de la jurisprudence en matière d'expropriation, la contamination d'un terrain nécessite la réduction de l'indemnité d'expropriation pour un montant équivalent au coût de décontamination dans les cas de changement d'utilisation du terrain. Selon les données disponibles au Service de l'environnement, cet emplacement vacant a eu une vocation industrielle listée à l'annexe III du Règlement sur la protection des sols et la réhabilitation des terrains du ministère de l'Environnement (ancienne fonderie). Or, puisqu'il est connu que ce terrain est destiné à un nouveau développement pour la construction d'un projet résidentiel par le propriétaire exproprié, constituant ainsi un changement d'usage, le coût de la réhabilitation des sols devra être soustrait de la valeur du terrain.

Les crédits requis pour l'acquisition de l'immeuble de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés au PTI du SIVT, tel que mentionné à l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement projeté du boulevard René-Lévesque s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Montréal en contribuant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en y aménageant des quartiers durables avec des aménagements sécuritaires et accessibles, des accès aux transports collectifs et au réseau de piste cyclable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier permettra de protéger les intérêts de la Ville. Il faut préciser que l'avis de renouvellement de réserve venant à échéance le 16 avril 2015, prohibera toute possibilité d'imposer un nouvel avis de réserve tant et aussi longtemps qu'une période de deux ans ne soit écoulée, ce qui signifie le 16 avril 2017. Cette situation aurait pour résultante qu'un projet immobilier d'envergure pourrait être érigé sur le quadrilatère visé entre-temps, ce qui compromettrait le réaménagement de la voie publique planifié par le SIVT.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du présent dossier : 26 mars 2015  
Échéance de l'avis de renouvellement de réserve : 16 avril 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Guy TRUDEL)

Avis favorable :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (James BYRNS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Louis-Henri BOURQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LADOUCEUR  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

**Tél :** 514-872-0069

**Télécop. :** 514-872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-16

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514-872-8350

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND

Directeur  
**Tél :** 514 872-5844  
**Approuvé le :** 2015-02-26

Directeur  
**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-26



**Dossier # : 1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation du service :

- Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord - ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais ,dans l'arrondissement de Ville-Marie
- d'autoriser pour cette fin, une dépense de 1 816 605 \$ incluant taxes.

**Information budgétaire** (en milliers de dollars)

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévue au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci -bas:

**Imputation**

**Projet 76000 - Modernisation de la rue Notre-Dame**

Projet investi : 76000 - Modernisation de la rue Notre-Dame  
 Sous projet investi :1576000-001 - Acquisition d'un terrain /René- Lévesque Est/ Parthenais  
 Projet Simon: 156873  
 Requérant : Direction des transports

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 659				1 659

**Information comptable** (en dollars)

**Provenance**

	Crédits	Dépenses
5001.5006008.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 Règlement <b>RCG 06-008</b> Intervention immédiate (voirie,constr.acq. etc..)	1 658 803.00 \$	1 816 605.00 \$

Un engagement de gestion no **CC54315001** au montant de **1 658 803.00 \$** est inscrit au compte de provenance.

**Imputation**

	Crédits	Dépenses
5001.5006008.802701.03107.57401.000000.0000.156873.000000.17090.00000 Acquisition d'un terrain /René- Lévesque Est/ Parthenais	1 658 803.00 \$	1 816 605.00 \$

Le virement de crédits sera fait au compte d'imputation suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Serge WALLEND  
Préposé au budget - PS Brennan 1

**Tél :** (514) 872-3712

Co-signataire  
Jean-François Rondou  
Agent comptable analyste - Finances PS Brennan 1  
(514) 868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

André LECLERC  
Conseiller en gestion des ressources financières -  
C/É

**Tél :** (514) 872-4136

**Division :** Dir. du Conseil et du Soutien financier

**Dossier # : 1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est favorable à l'acquisition du terrain identifié à la présente démarche de la SGPI. Cette acquisition permettra à la Direction des transports de compléter adéquatement l'aménagement de son emprise publique. Les budgets requis aux coûts d'acquisition sont déjà prévus au PTI 76000.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Guy TRUDEL  
Conseiller en aménagement  
**Tél : 514 872-5093**

**ENDOSSÉ PAR**

Guy PELLERIN  
Directeur  
**Tél : 514 872-6855**  
**Division :**

Le : 2015-02-19

**Dossier # : 1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

La division de la Géomatique prend acte et est en accord avec l'acquisition éventuelle d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec comme rue publique. La partie du lot 1 424 733 à acquérir est indiquée par les lettres ABCDEFGA (item 1) au plan R-35 Sainte-Marie préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à la division de la Géomatique de la ville de Montréal préparé en date du 10 décembre 2014, sous le numéro 2913 de ses minutes, dossier 20942-2 et la description technique l'accompagnant.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sylvie BLAIS  
Ingénieure  
**Tél : 514-872-2960**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-18

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section  
**Tél : 514-872-4036**  
**Division : Division de la Géomatique**

**Dossier # : 1154315001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Considérant que l'acquisition du terrain n'a pas d'impact significatif sur le potentiel de développement du lot 1 424 733;

Considérant que l'acquisition du terrain permettra la réalisation d'aménagements structurants du domaine public favorisant une meilleure cohabitation des modes de transport et favorisant le transport collectif et actif, et ce, en conformité avec les orientations d'aménagement du Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie pour ce secteur;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à l'acquisition du terrain visé.

Advenant que le lot 1 424 733 soit construit avant la réalisation des aménagements du domaine public projetés sur ce tronçon du boulevard René-Lévesque Est dans le cadre notamment de la modernisation de la rue Notre-Dame, il serait opportun de poursuivre les aménagements existants jusqu'à la nouvelle limite de la propriété publique.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement  
**Tél : 514 872-3794**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-17

Sylvain VILLENEUVE  
Chef de division  
**Tél : 514 872-9545**  
**Division : Urbanisme**

**Dossier # : 1154315001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière ,  
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,  
Section transactions immobilières

**Objet :**

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0873-08

**Résumé de transaction immobilière**



[Résumé de transaction immobilière.doc](#)

**Plans A, B, C et P**



[12-0873-08A.pdf](#) [12-0873-08B.pdf](#) [12-0873-08C.pdf](#) [12-0873-08P.pdf](#)

**Avis de réserve**



[Avis de réserve publié le 2011-04-18.pdf](#)



[Avis de renouvellement de réserve publié le 2013-04-16.pdf](#)

**Plan d'expropriation**



[Description technique et plan R-35 Sainte-Marie.pdf](#)

**Registre des entreprises**



[Les nouveaux ensembles urbains ltée registraire.pdf](#)



[9213-4576 Québec inc. registraire.pdf](#)

## Comptes fonciers



F-23000320.pdf F-23000202.pdf

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LADOUCEUR  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

**Tél :** 514-872-0069  
**Télécop. :** 514-872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

# RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

---

**Numéro de GDD :** 1154315001 / Mandat 15-0049-T

**Description de la transaction :**

- **Type de transaction :** Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation.
- **Localisation :** Terrain vague situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie.
- **Lot :** Partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec
- **Superficie :** 735,1 m<sup>2</sup> (7 913 pi<sup>2</sup>)
- **Zonage :** Mixte (M.7C) usages résidentiels autorisant les commerces et services de moyenne intensité.
- **Particularité :** Malgré que le projet de modernisation ait été suspendu, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a statué qu'il est essentiel de procéder au réaménagement du boulevard René-Lévesque à l'est de la rue De Lorimier.

**Vendeurs :** Les Nouveaux ensembles urbains Itée  
9213-4576 Québec inc.

**Acquéreur :** Ville de Montréal

**Coût potentiel d'expropriation :** 1 580 000 \$, plus les taxes applicables.

- **En date du :** 29 janvier 2015

**Valeur au rôle foncier 2014 :** 12 244 100 \$ pour une superficie de 36 012 m<sup>2</sup> (387 643 pi<sup>2</sup>)  
soit, 340 \$/m<sup>2</sup> (31,59 \$/pi<sup>2</sup>)

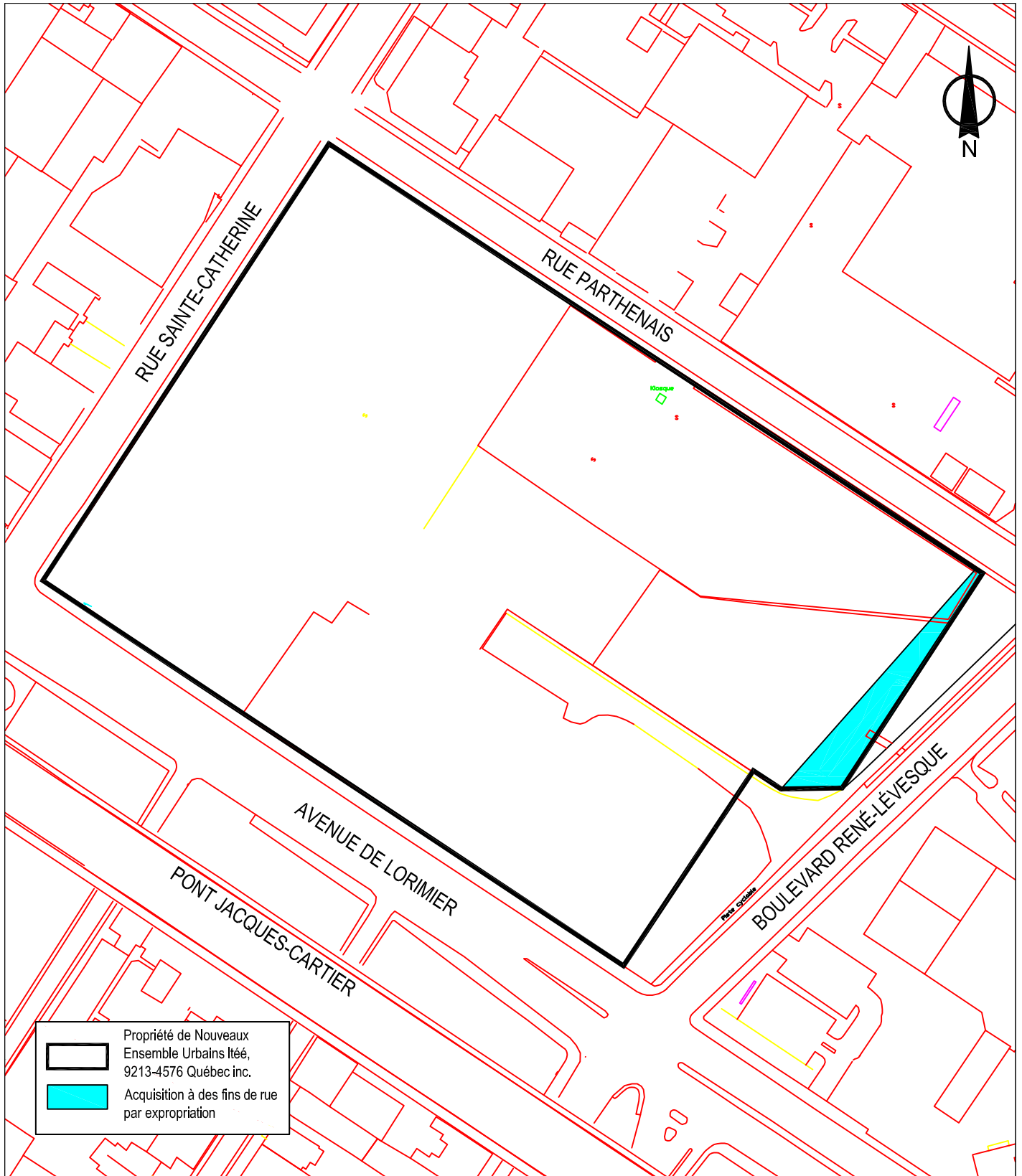
**Valeur aux livres :** Ne s'applique pas

**Motifs du décret d'expropriation :** Le renouvellement de l'avis de réserve arrive à échéance le 15 avril 2015 et, à ce jour, les négociations de gré à gré n'ont pas été concluantes. L'immeuble visé concerne un emplacement de grande superficie voué à un redéveloppement à court ou moyen terme. La Ville se doit d'être proactive dans ce dossier car elle ne pourra, en aucune circonstance, imposer un nouvel avis de réserve avant le 15 avril 2017.

<b>Préparé par :</b>	<b>INITIALES</b>	<b>DATE</b> <b>(JJ-MM-AA)</b>
Jacinthe Ladouceur	Téléphone : 2-0069	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____
Sylvie Desjardins	Téléphone : 2-5493	_____
Michel Nadeau	Téléphone : 2-5844	_____





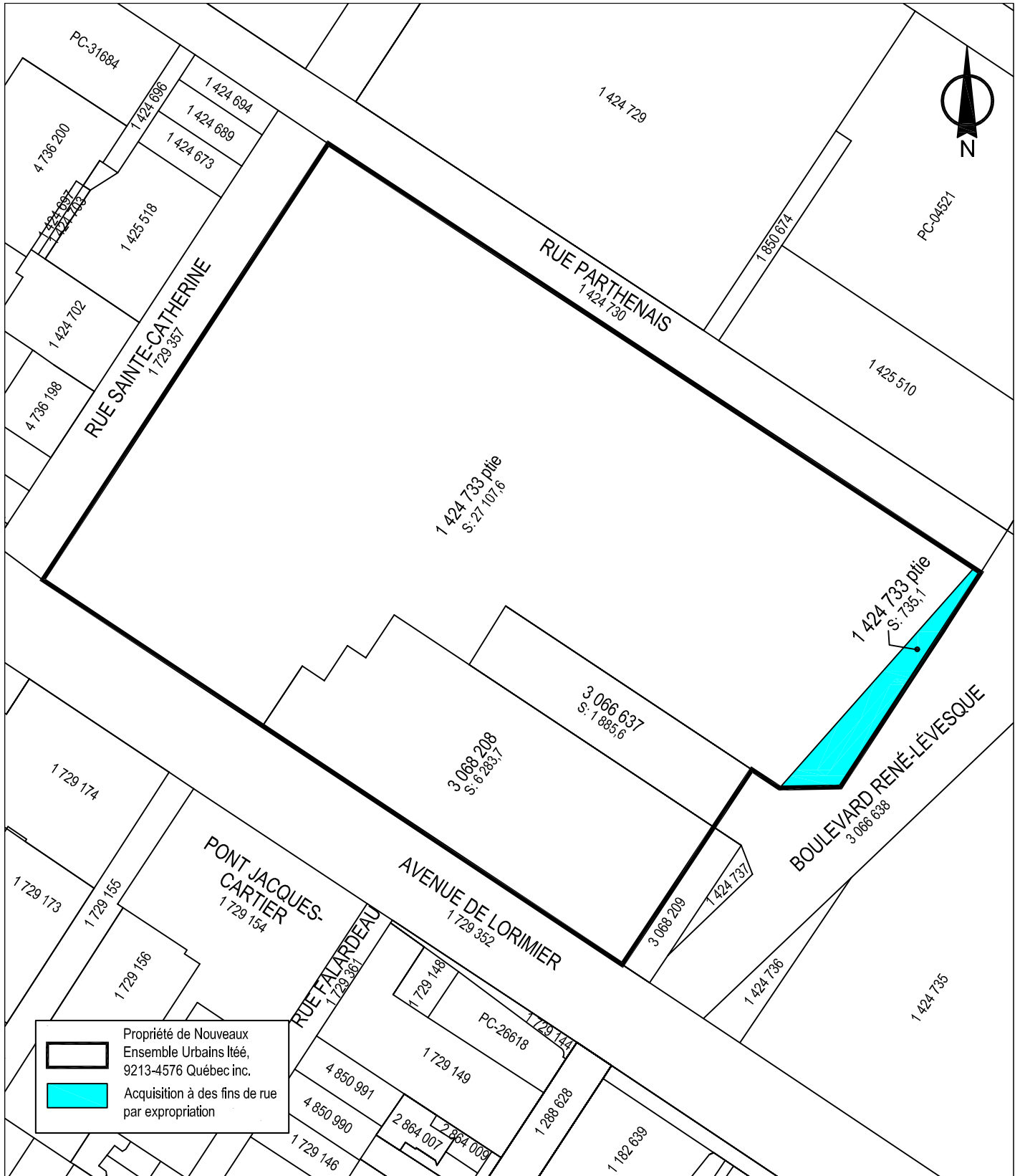


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA  
 PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan B: plan de l'utilisation du sol  
 Dossier: 31h12-005-0873-08  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:1650  
 Date: 2015-02-11

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

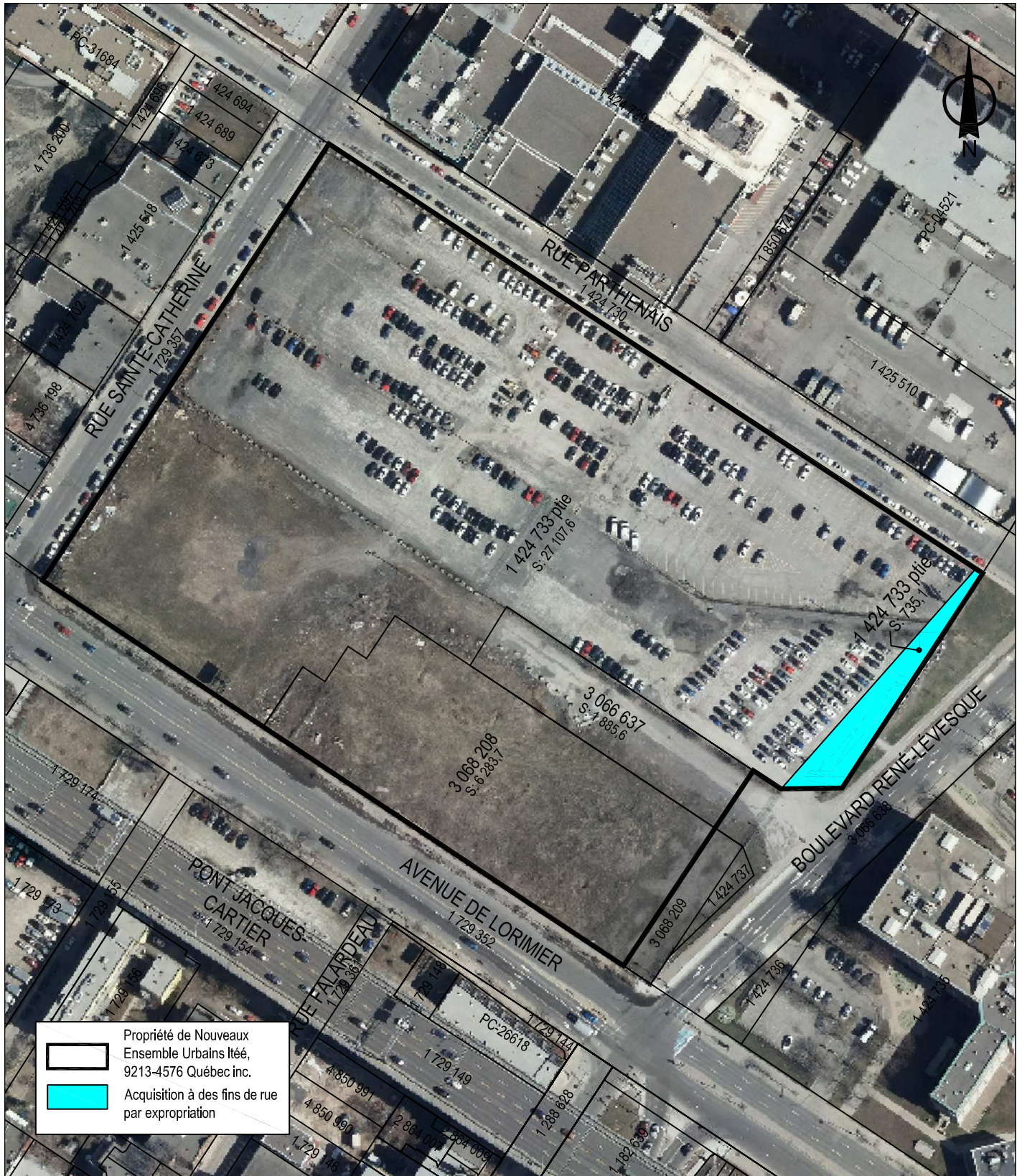


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA  
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan C: plan de cadastre  
Dossier: 31h12-005-0873-08  
Dessinateur: LJC  
Échelle: 1:1650  
Date: 2015-02-11

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



 Propriété de Nouveaux  
Ensemble Urbains Itée,  
9213-4576 Québec inc.  
 Acquisition à des fins de rue  
par expropriation

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA  
 PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan P: photo aérienne  
 Dossier: 31h12-005-0873-08  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:1650  
 Date: 2015-02-11

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

2011-04-18 12:58  
HABO : HABO18 052 104

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉALTRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
Section des affaires immobilières  
Division de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 ;

Plan R-34 Sainte-Marie

Réservante

-VS-

LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTÉE, personne morale ayant son siège au 210-4115, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount, province de Québec, H3Z 1K9 ;

Réservée

---

**AVIS DE RÉSERVE**

---

1. Par résolution de son Comité exécutif, portant le numéro CE11 0256, le 2 mars 2011, de son Conseil municipal, portant le numéro CM11 0201, le 22 mars 2001 et de son Conseil d'agglomération, portant le numéro CG11 0081, le 24 mars 2011, la Ville de Montréal, a décrété l'imposition d'une réserve pour une période de deux (2) ans à compter de la publication du présent avis, contre une PARTIE du lot ci-après décrite, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement Ville-Marie, dont vous êtes propriétaire (voir en annexe la description technique) et dont le plan est joint aux présentes :

2.../

- 2 -

« 1.- Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie), du cadastre du Québec :

de figure irrégulière ;

bornée vers le nord-est par le lot 1 424 730, faisant partie de la rue Parthenais, vers le sud-est par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, vers le sud par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, vers le sud-ouest, pour une première partie, par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, ainsi que par le lot 3 066 637, vers le nord-ouest par la partie restante dudit lot 1 424 733 et vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par la partie restante dudit lot 1 424 733 ;

mesurant trente-huit mètres et quarante-quatre centièmes (38,44 m) vers le nord-est, vingt et un mètres et quatorze centièmes (21,14 m), quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m), dix-sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (17,79 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (24,83 m) vers le sud-est, dix-huit mètres et cinquante-trois centièmes (18,53 m) au sud, pour une première partie, treize mètres (13,00 m) au sud-ouest, cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres (160,00 m) de rayon et vingt-quatre mètres et cinquante-huit centièmes (24,58 m) vers le nord-ouest et pour une seconde partie, trente-quatre mètres et quatre centièmes (34,04) ;

contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 785,7 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI). »

2. L'immeuble réservé est requis par la réservante à des fins de voie publique ;

3.../

- 3 -

3. Vous devez déclarer à la réservante, par écrit, dans un délai de quinze (15) jours de la signification du présent avis, les noms et les adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux;

4. Vous devez également, dans les quinze (15) jours de la signification du présent avis de réserve, produire une comparution au Tribunal administratif du Québec; vous pouvez aussi, dans les trente (30) jours de la signification du présent avis de réserve, contester, devant la Cour supérieure, le droit de la réservante de procéder à cette réserve;

5. La réservante vous prie de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation:

" **ANNEXE I**

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à la réservante, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures de réserve ont été entreprises contre votre propriété.

4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit des dommages. "

4.../

- 4 -

**POUR CES MOTIFS**, la réservante demande à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, d'inscrire le présent avis de réserve contre l'immeuble mentionné au paragraphe 1 du présent avis.

MONTREAL, le 5 avril 2011

**CHAREST, GAGNIER, BIRON, DAGENAI**  
Procureurs de la réservante

Par: *Diane Comtois*  
DIANE COMTOIS, avocate

*[Signature]*  
TÉMOIN

*[Signature]*  
TÉMOIN



### DÉCLARATION SOLENNELLE


Je soussignée, NATHALIE GAGNÉ, secrétaire, ayant élu domicile au 775, rue Gosford, 4<sup>e</sup> étage, dans les cité et district de Montréal, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis l'un des témoins mentionnés à l'Avis de réserve ci-dessus;
2. Le présent Avis de réserve a été signé par Me Diane Comtois pour Charest, Gagnier, Biron, Dagenais, les avocats de la Ville de Montréal, en ma présence et en présence de l'autre témoin;
3. Ladite Diane Comtois est habile à pratiquer et l'autre témoin et moi-même sommes majeurs et capables.

ET J'AI SIGNÉ:

  
NATHALIE GAGNÉ

DÉCLARÉ solennellement devant moi,  
à Montréal, ce 5 avril 2011

  
JAIMY HERRERA-MOREL, #169 975  
Commissaire à l'assermentation  
pour le district de Montréal.





Mes Charest, Gagnier, Biron, Dagenais, avocats \*  
ME DIANE CONTOIS  
V.D.: 11-00559

Date présent. :

Personne Ress.: CAROLE CHARRON MYLENE CYR  
Notre dossier : 3473800-01 DL 15

CANADA - PROVINCE DE QUEBEC

Page: 1

NO.:  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUEBEC

VILLE DE MONTREAL  
PARTIE RESERVANTE  
LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTEE  
PARTIE RESERVEE

### - RAPPORT DE SIGNIFICATION D'AVOCAT -

Je, soussigné(e), DANY LEVESQUE, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 407 Saint-Laurent, Montréal (514-878-3143) certifie sous mon serment d'office que:

**LE 13ième jour d' avril 2011 à 10:15 heures**

J'ai signifié, à l'intention de son destinataire, la COPIE CERTIFIEE CONFORME de l'acte de procédure suivant AVIS DE RESERVE, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN à:

**ME ANDRE BOURGEOIS DE L'ETUDE DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNE, HERBERT & ASSOCIES  
2540 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON BUREAU 400, LAVAL**

EN LAISSANT A SON ETUDE, EN PARLANT A UNE PERSONNE RAISONNABLE QUI EN A LA GARDE ET AUTORISEE, LAQUELLE S'ETANT NOMMEE COMME ETANT MME GISSELE BELANGER.

J'ai noté sous ma signature, au verso de l'acte de procédure, la date et l'heure de la signification.

Montréal, ce 13ième jour d' avril 2011

DANY LEVESQUE, HUISSIER DE JUSTICE

#### Frais taxables

SIGN. AVOCAT 8.00  
Routes 015km 22.35

TPS: 1.52  
TVQ: 2.70  
SOUS-TOTAL: 34.57

#### Frais extra-judiciaires

TPS:  
TVQ:  
SOUS-TOTAL:

Honoraires	30.35
Déboursé(s)	
Sous-total	30.35
TPS (836365403)	1.52
TVQ (1217079124)	2.70
Total	34.57

Saulnier Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5  
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca  
Bureau de Laval: 1200, Boul. Chomedey, bureau 725, Laval (Québec), H7V 1T5, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL

# Montréal

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

---

Assemblée ordinaire du lundi 21 mars 2011  
Séance tenue le 22 mars 2011

Résolution: CM11 0201

---

**Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de voie publique, sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2011 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier, telle qu'identifiée au plan No R-34 Sainte-Marie préparé par la Division de la géomatique à la Ville de Montréal et daté du 26 octobre 2010;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

80.01 1105183001 (30.01)  
/lc

**COPIE CERTIFIÉE**



GREFFIER DE LA VILLE

12  
CM11 0201 (suite)

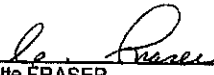
Gérald TREMBLAY

\_\_\_\_\_  
Maire

Colette FRASER

\_\_\_\_\_  
Greffière adjointe

(certifié conforme)

  
\_\_\_\_\_  
Colette FRASER  
Greffière adjointe

**DESCRIPTION TECHNIQUE**

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 1 424 733  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au nord-est de l'avenue De Lorimier est identifié par les lettres ABCDEFGHJKA (item 1) sur le plan R-34 Sainte-Marie préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 26 octobre 2010 dont copie accompagne la présente description technique.

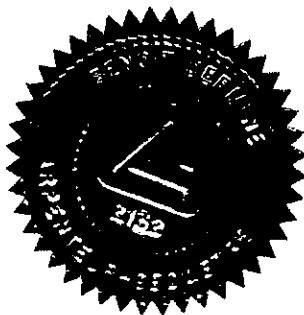
Il est constitué de la partie de lot décrite comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1 - Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie) dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-est par le lot 1 424 730, faisant partie de la rue Parthenais;
- Vers le sud-est par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;
- Vers le sud par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;



/2

- Vers le sud-ouest, pour une première partie, par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, ainsi que par le lot 3 066 637;
- Vers le nord-ouest par la partie restante dudit lot 1 424 733;
- Vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par la partie restante dudit lot 1 424 733;

**MESURANT :**

- Vers le nord-est, trente-huit mètres et quarante-quatre centièmes (38,44 m);
- Vers le sud-est, respectivement vingt et un mètres et quatorze centièmes (21,14 m), quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m), dix-sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (17,79 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (24,83 m);
- Vers le sud, dix-huit mètres et cinquante-trois centièmes (18,53 m);
- Vers le sud-ouest, pour une première partie, treize mètres (13,00 m);
- Vers le nord-ouest, respectivement cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres (160,00 m) de rayon et vingt-quatre mètres et cinquante-huit centièmes (24,58 m);
- Vers le sud-ouest, pour une seconde partie, trente quatre mètres et quatre centièmes (34,04 m);

contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 785,7 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

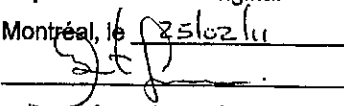
Préparé à Montréal, le vingt-sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix sous le numéro 2821 de mes minutes au dossier 20942 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

  
BENOÎT BÉRMINE  
Arpenteur-géomètre

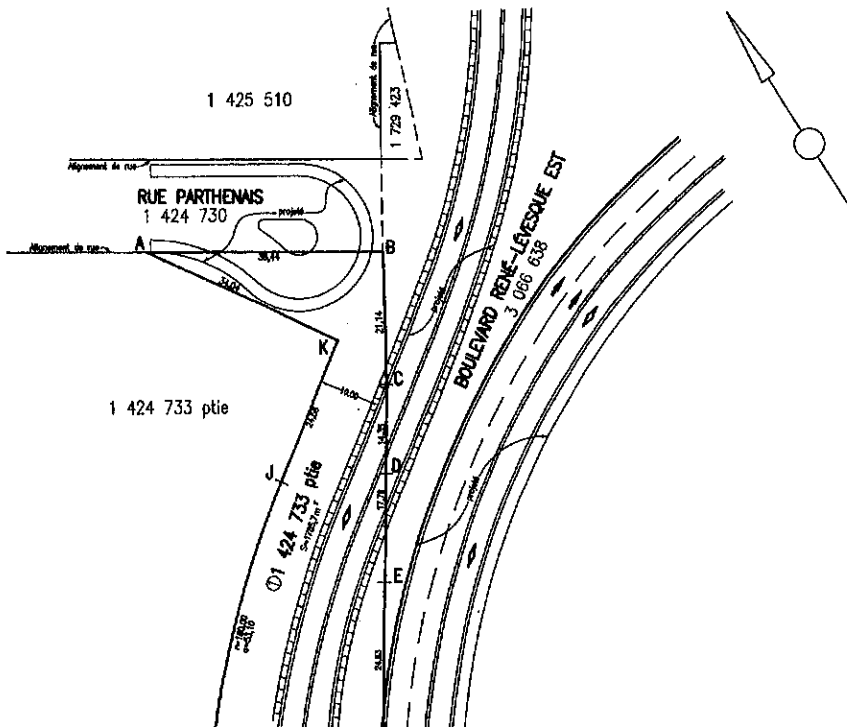
BD/cc

Dossier : 20942

Copie conforme à l'original

Montréal, le 25/10/11  
  
Arpenteur-géomètre

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL 18052 104 47cm x 33cm



code du document	
<b>DIVISION DE LA GÉOMATIQUE</b>	
Échelle: 1: 500	
Les unités utilisées sont celles du système international (SI)	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL	
CADASTRE: du Québec	
<b>LOT(S)</b>	
Une partie du lot 1 424 733	
<b>EMPLACEMENT:</b>	
Bien-fonds situé au nord-ouest du BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST et au nord-est de L'AVENUE DE LORIMIER	
<b>FINS DU DOCUMENT:</b>	
AVIS DE RÉSERVE	
<p>NOTES: 1-Le bien-fonds faisant l'objet de l'avis de réserve est identifié par les lettres ABCDEFGHJKA (item 1).</p> <p>2-Les mesures et superficies indiquées au plan sont fournies à titre informatif. Elles sont issues de celles appartenant au cadastre du Québec et résultent, en partie, des informations fournies par le plan noté en 3 et sont sujettes à un arpentage complet avant une éventuelle acquisition.</p> <p>3-Certains éléments graphiques de ce plan (mentionnés ci-dessus) ont été produits à partir des données d'un plan préliminaire (valant de la modernisation de la rue Notre-Dame et portant le numéro CR-0400-038).</p> <p>4-Ce plan n'est produit que pour illustrer la partie de lot faisant l'objet d'un avis de réserve.</p>	
Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles indiquées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gestionnaire du greffe central.	
Montréal, le 26 octobre, 2010	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Préparé par: <i>STO</i> BENOÎT BERNARD Arpentier-géomètre	Reçu par: <i>STO</i> MONTREAL Arpentier-géomètre
Minute N° 2821	Scans



2013-04-16 11:13  
Heure : minute19862164

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉALTRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
Section des affaires immobilières  
Division de Montréal

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 ;

Plan R-34 Sainte-Marie  
Article :1

Réservante

-VS-

**LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTÉE**, société par actions de régime fédéral, constituée aux termes de la Loi sur les compagnies partie 1A, ayant son domicile au 4115, rue Sherbrooke Ouest, bureau 210 à Westmount, province de Québec, H3Z 1K9 ;

Réservée

-et-

**9213-4576 QUÉBEC INC.**, société par actions de régime fédéral, constituée aux termes de la Loi sur les compagnies partie 1A, ayant son domicile au 5800, boul. Thimens à Montréal, province de Québec, H4S 1S5 ;

Réservée

---

**AVIS DE RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE**  
(Art. 81.2 de la Loi sur l'expropriation)

---

1. Le 18 avril 2011, la réservante faisait publier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 18 052 104, un avis de réserve, aux fins de voie publique, sur une PARTIE du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée au plan R-34 Sainte-Marie, article 1 et décrite comme suit :

« 1.- Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie), du cadastre du Québec :

de figure irrégulière ;

bornée vers le nord-est par le lot 1 424 730, faisant partie de la rue Parthenais, vers le sud-est par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, vers le sud par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, vers le sud-ouest, pour une première partie, par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, ainsi que par le lot 3 066 637, vers le nord-ouest par la partie restante dudit lot 1 424 733 et vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par la partie restante dudit lot 1 424 733 ;

mesurant vers le nord-est, trente-huit mètres et quarante-quatre centièmes (38,44 m), vers le sud-est, respectivement vingt et un mètres et quatorze centièmes (21,14 m), quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m), dix sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (17,79 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (24,83 m), vers le sud, dix-huit mètres et cinquante-trois centièmes (18,53 m), vers le sud-ouest, pour une première partie, treize mètres (13,00 m), vers le nord-ouest, respectivement cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres (160,00 m) de rayon de vingt-quatre mètres et cinquante-huit centièmes (24,58 m) et vers le sud-ouest, pour une seconde partie, trente quatre mètres et quatre centièmes (34,04 m) ;

contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 785,7 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI). »

2. Par résolution de son Comité exécutif, portant le numéro CE13 0263, le 6 mars 2013, de son Conseil municipal, portant le numéro CM13 0201, le 18 mars 2013 et de son Conseil d'agglomération, portant le numéro CG13 0080, le 21 mars 2013, la réservante a décrété le renouvellement de réserve ci-haut décrite au paragraphe 1.

3. La réservante désire renouveler cette réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans, conformément aux articles 73 et 81.2 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) ;

4. Vous devez déclarer à la réservante, par écrit, dans un délai de quinze (15) jours de la signification du présent avis, les noms et les adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux;

**POUR CES MOTIFS**, la réservante demande à l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, d'inscrire le présent avis de renouvellement de réserve contre l'immeuble mentionné au paragraphe 1 du présent avis,

MONTREAL, le 28 mars 2013

**DAGENAIS, GAGNIER, BIRON**  
Procureurs de la réservante

Par: *Diane Comtois*  
DIANE COMTOIS, avocate

*Kathalin Du*  
TÉMOIN

*Silvana Benoit*  
TÉMOIN

**AFFIDAVIT**

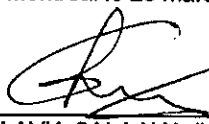
Je, soussignée NATHALIE GAGNÉ, secrétaire, domiciliée aux fins des présentes au 775, rue Gosford, 4<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Y 3B9, district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. J'étais présente et j'ai vu la procureure de l'expropriante, mentionné dans l'avis de renouvellement de réserve ci-joint, le signer ;
2. Cet avis a été signé par Me Diane Comtois, avocate, le 28 mars 2013 en ma présence et en la présence de Sylvania Benfeito l'autre témoin qui y a concouru ;
3. Je connais Me Diane Comtois, avocate.

EN FOI DE QUOI, je signe

  
NATHALIE GAGNÉ

Assermentée devant moi,  
à Montréal le 28 mars 2013

  
FLAVIA SALAJAN, # 168 627  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec





Mes Dagenais, Gagnier, Biron, avocats \*  
ME DIANE COMTOIS  
V.D.: 13-000593

Date présent. :

Personne Ress.: CAROLE CHARRON MYLENE CYR  
Notre dossier : 3666818-03 MS 2

CANADA - PROVINCE DE QUEBEC

Page: 1

NO.:  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUEBEC

VILLE DE MONTREAL  
PARTIE RESERVANTE  
LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTEE ET  
AL  
PARTIE RESERVEE

### - RAPPORT DE SIGNIFICATION -

Je, soussigné(e), MARIO SANTE, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 407 Saint-Laurent, Montréal (514-878-3143) certifie sous mon serment d'office que:

**LE 5ième jour d' avril 2013 à 11:20 heures**

J'ai signifié, à l'intention de son destinataire, la COPIE CERTIFIÉE CONFORME de l'acte de procédure suivant AVIS DE RENOUELEMENT DE RESERVE (ART. 81.2 DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION), AFFIDAVIT, RESERVES (OU RENOUELEMENT DE RESERVES) POUR FINS PUBLIQUES - INFORMATION, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN à:

**9213-4576 QUEBEC INC.  
1285 HODGE 2E ETAGE ST-LAURENT**

EN LAISSANT A SON ETABLISSEMENT D'ENTREPRISE, EN PARLANT A UNE PERSONNE RAISONNABLE QUI EN A LA GARDE ET AUTORISEE, LAQUELLE EST HABILITEE A RECEVOIR LA SIGNIFICATION & S'ETANT NOMMEE COMME ETANT MME SAMANTHA DI PIETRANTONIO.

J'ai noté sous ma signature, au verso de l'acte de procédure, la date et l'heure de la signification.

Montréal, ce 5ième jour d' avril 2013

MARIO SANTE, HUISSIER DE JUSTICE

**Frais taxables**  
SIGNIFICATION 8.00  
Routes 015km 22.35

TPS: 1.52  
TVQ: 3.03  
SOUS-TOTAL: 34.90

#### Frais extra-judiciaires

TPS:  
TVQ:  
SOUS-TOTAL:

Honoraires	30.35
Déboursé(s)	
Sous-total	30.35
TPS (836365403)	1.52
TVQ (1217079124)	3.03
Total	34.90

Sautner Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5  
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca  
Bureau de Laval: 249, Boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (Québec), H7L 1L8, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL



Mes Daignais, Gagnier, Biron, avocats \*  
ME DIANE COMTOIS  
V.D.: 13-000593

Date présent. :

Personne Ress.: CAROLE CHARRON MYLENE CYR  
Notre dossier : 3666818-02 JCA 33

CANADA - PROVINCE DE QUEBEC

Page: 1

NO.:  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUEBEC

VILLE DE MONTREAL  
PARTIE RESERVANTE  
LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTEE ET  
AL  
PARTIE RESERVEE

### - RAPPORT DE TENTATIVE -

Je, soussigné(e), JEAN CARON, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 407 Saint-Laurent, Montréal (514-878-3143) certifie sous mon serment d'office que:

**LE 4ième jour d' avril 2013 à 11:45 heures**

J'ai tenté de signifier l'acte de procédure suivant AVIS DE RENOUELEMENT DE RESERVE (ART. 81.2 DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION), AFFIDAVIT, RESERVES (OU RENOUELEMENT DE RESERVES) POUR FINS PUBLIQUES - INFORMATION, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN, à l'intention de son(ses) destinataire(s):

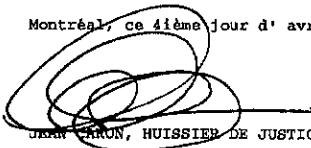
**9213-4576 QUEBEC INC.  
5800 BOULEVARD THIMERS, MONTREAL**

CE QUE JE N'AI PU FAIRE VU QUE LE DESTINATAIRE A DEMENAGE.

COMMENTAIRE: - NOUVELLE ADRESSE - 1285 HODGE ST-LAURENT.

En conséquence, j'en fais le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Montréal, ce 4ième jour d' avril 2013

  
JEAN CARON, HUISSIER DE JUSTICE

#### Frais taxables

RAPPORT	6.00
RED. LEGAL'	6.00
Routes 015km	22.35

TPS:	1.72
TVQ:	3.43
SOUS-TOTAL:	39.50

#### Frais extra-judiciaires

Honoraires	34.35
Débourré(s)	
Sous-total	34.35
TPS(836365403)	1.72
TVQ(1217079124)	3.43
Total	39.50

TPS:	
TVQ:	
SOUS-TOTAL:	

Saulnier Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5  
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca  
Bureau de Laval: 249, Boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (Québec), H7L 1L8, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL



Mes Dagenais, Gagnier, Biron, avocats \*  
ME DIANE COMTOIS  
V.D.: 13-000593

Date présent. :

Personne Ress.: CAROLE CHARRON MYLENE CYR  
Notre dossier : 3666818-01 YL 34

CANADA - PROVINCE DE QUEBEC

Page: 1

NO. :  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUEBEC

VILLE DE MONTREAL  
PARTIE RESERVANTE  
LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS L'EE ET  
AL  
PARTIE RESERVEE

### - RAPPORT DE SIGNIFICATION -

Je, soussigné(e), YANNICK LABATTAGLIA, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 407 Saint-Laurent, Montréal (514-878-3143) certifie sous mon serment d'office que:

**LE 3ième jour d' avril 2013 à 13:30 heures**

J'ai signifié, à l'intention de son destinataire, la COPIE CERTIFIEE CONFORME de l'acte de procédure suivant AVIS DE RENOUELEMENT DE RESERVE (ART. 81.2 DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION), AFFIDAVIT, RESERVES (OU RENOUELEMENT DE RESERVES) POUR FINS PUBLIQUES - INFORMATION, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN à:

**LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS L'EE  
4115 RUE SHERBROOKE O., BUREAU 210, WESTMOUNT**

EN LAISSANT A SON ETABLISSEMENT D'ENTREPRISE, EN PARLANT A UNE PERSONNE RAISONNABLE QUI EN A LA GARDE ET AUTORISEE, LAQUELLE EST HABILITEE A RECEVOIR LA SIGNIFICATION & S'ETANT NOMMEE COMME ETANT FRANCINE BRUYERE, CONTROLLEUR.

J'ai noté sous ma signature, au verso de l'acte de procédure, la date et l'heure de la signification.

Montréal, ce 3ième jour d' avril 2013

  
YANNICK LABATTAGLIA, HUISSIER DE JUSTICE

**Frais taxables**  
SIGNIFICATION 8.00  
RED. LEGAL\* 6.00  
Routes 008km 11.92

TPS: 1.30  
TVQ: 2.59  
SOUS-TOTAL: 29.81

#### Frais extra-judiciaires

TPS:  
TVQ:  
SOUS-TOTAL:

Honoraires	25.92
Déboursé(s)	
Sous-total	25.92
TPS (836365403)	1.30
TVQ (1217079124)	2.59
Total	29.81

Saulnier Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5  
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca  
Bureau de Laval: 249, Boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (Québec), H7L 1L8, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

---

Assemblée ordinaire du lundi 18 mars 2013  
Séance tenue le 18 mars 2013

Résolution: CM13 0201

---

**Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mars 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier, telle qu'identifiée au plan No R-34 Sainte-Marie préparé par la Division de la géomatique à la Ville de Montréal et daté du 26 octobre 2010;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Réal Ménard dépose une image satellite de la parcelle de terrain visé par la réserve sur une partie du lot 1 424 733.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).



12  
CM13 0201 (suite)

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Applebaum, Blanchard, Dorais, Deschamps, Dubois, Tassé, Ménard, Bissonnet, Ayotte, Bourgeois, Richard Bélanger, Brunet, Salem, Gibeau, Cowell-Poitras, Forcillo, DeSousa, Fotopulos, Zambito, Barbe, Teti-Tomassi, Perri, Miele, Farinacci, Dauphin, Harel, Lefebvre, Thériault, Rouleau, Primeau, Leclerc, Fournier, Décarie, Robillard, Rotrand, Samson, Gagnier, Campbell, Benjamin, Daniel Bélanger, Clarke, Hénault, Deguire, Mainville et Cinq-Mars (45)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Thuillier, Duplessis, Duchesne, Bergeron, Gadoury, Limoges, Croteau et McQueen (8)

**Résultat:** En faveur : 45  
Contre : 8

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

80.01 1135183001 (30.01)  
/pl


Michael APPLEBAUM

Maire

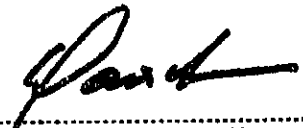
Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

  
Colette FRASER  
Greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE

  
GREFFIER DE LA VILLE

# Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 6 mars 2013

Résolution: CE13 0263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier, telle qu'identifiée au plan No R-34 Sainte-Marie préparé par la Division de la géomatique à la Ville de Montréal et daté du 26 octobre 2010;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Émilie Thuillier

30.002 1135183001  
/lc

Laurent BLANCHARD

Président du comité exécutif

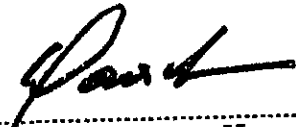
Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

  
Colette FRASER  
Greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE

  
GREFFIER DE LA VILLE

# Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 mars 2013  
Séance tenue le 21 mars 2013

Résolution: CG13 0080

**Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2013 par sa résolution CE13 0263;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- de décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier, telle qu'identifiée au plan No R-34 Sainte-Marie préparé par la Division de la géomatique à la Ville de Montréal et daté du 26 octobre 2010;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1135183001  
/lc

Michael APPLEBAUM

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)



Colette FRASER  
Greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE

  
GREFFIER DE LA VILLE

**DESCRIPTION TECHNIQUE**

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 1 424 733  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au nord-est de l'avenue De Lorimier est identifié par les lettres ABCDEFGHJKA (item 1) sur le plan R-34 Sainte-Marie préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 26 octobre 2010 dont copie accompagne la présente description technique.

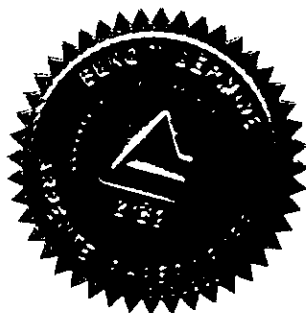
Il est constitué de la partie de lot décrite comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1- Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie) dudit cadastre :

de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord-est par le lot 1 424 730, faisant partie de la rue Parthenais;
- Vers le sud-est par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;
- Vers le sud par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;



12

- Vers le sud-ouest, pour une première partie, par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est, ainsi que par le lot 3 066 637;
- Vers le nord-ouest par la partie restante dudit lot 1 424 733;
- Vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par la partie restante dudit lot 1 424 733;

**MESURANT :**

- Vers le nord-est, trente-huit mètres et quarante-quatre centièmes (38,44 m);
- Vers le sud-est, respectivement vingt et un mètres et quatorze centièmes (21,14 m), quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m), dix-sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (17,79 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (24,83 m);
- Vers le sud, dix-huit mètres et cinquante-trois centièmes (18,53 m);
- Vers le sud-ouest, pour une première partie, treize mètres (13,00 m);
- Vers le nord-ouest, respectivement cinquante-trois mètres et dix centièmes (53,10 m) le long d'un arc de cercle de cent soixante mètres (160,00 m) de rayon et vingt-quatre mètres et cinquante-huit centièmes (24,58 m);
- Vers le sud-ouest, pour une seconde partie, trente quatre mètres et quatre centièmes (34,04 m);

contenant en superficie mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (1 785,7 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

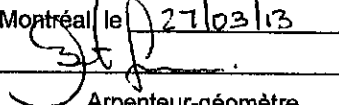
Préparé à Montréal, le vingt-sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix sous le numéro 2821 de mes minutes au dossier 20942 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

  
BENOIT DERMINE  
Arpenteur-géomètre

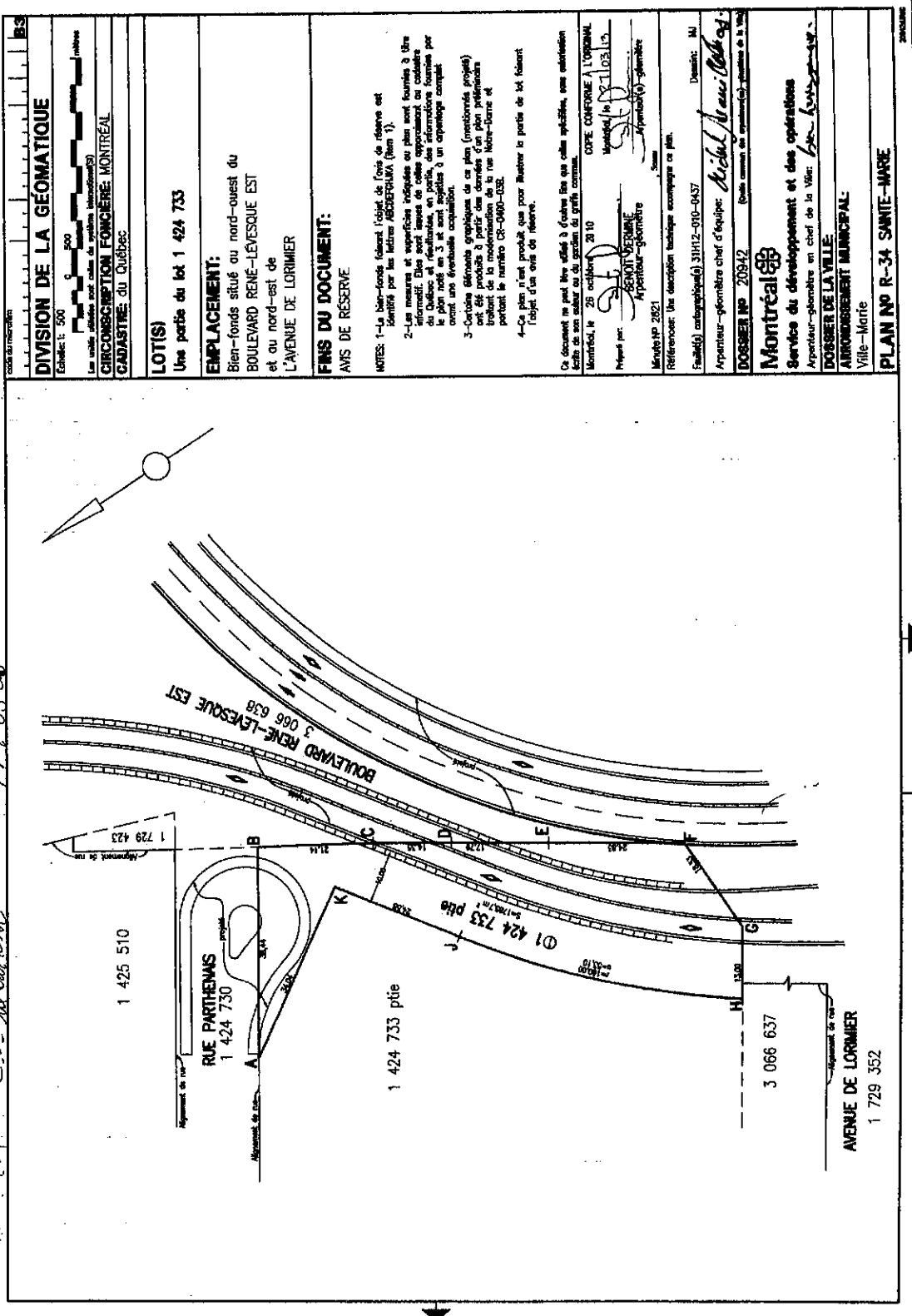
BD/cc

Dossier : 20942

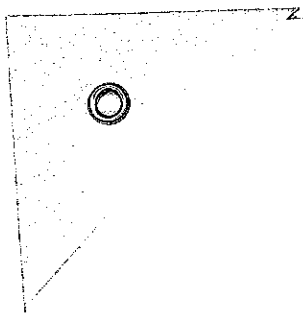
Copie conforme à l'original

Montréal le 27/03/13  
  
Arpenteur-géomètre

19862-164 C.F. MONTREAL 47 x 33 cm



<b>DIVISION DE LA GEOMETRIQUE</b> Échelle: 1: 500 Les unités utilisées sont celles du système international (SI) CADASTRE DU QUÉBEC	
<b>LOTS(S)</b> Une partie du lot 1 424 733	
<b>EMPLACEMENT:</b> Bien-fonds situé au nord-ouest du BOULEVARD RENE-LEVESQUE EST et au nord-est de L'AVENUE DE LORMIER	
<b>FINS DU DOCUMENT:</b> AVIS DE RÉSERVE	
NOTES: 1- Le bien-fonds faisant l'objet de l'avis de réserve est identifié par les lettres <b>ABCD</b> (Item 1). 2- Les mesures indiquées au plan sont fournies à titre indicatif. Elles ne constituent ni cadastre ni plan noté et, en conséquence, ne peuvent servir de base à un acte juridique. En outre, les informations fournies par le plan noté en 3 et sont sujettes à un éventuelle acquisition. 3- Certains éléments graphiques de ce plan (projections projet) ont été produits à partir des données d'un plan préalable traitant de la modernisation de la rue Notre-Dame et portant le numéro CR-040-058. 4- Ce plan n'est produit que pour illustrer la partie de lot faisant l'objet d'un avis de réserve.	
Ce document ne peut être affiché à l'extérieur que dans les cas suivants, sans autorisation écrite de son auteur ou du service du graphisme: COPIE CONFORME À L'ORIGINAL Montréal, le 25 octobre 2010 Membre du 10312	
Préparé par: <b>BENOIT VERMOREL</b> Appointeur-géomètre Numéro de 2021	
Référence: Une description technique accompagnée ce plan. Feuilles(s) cadastrales(s) 31H12-010-0437 Dessiné: <b>MJ</b>	
Appointeur-géomètre chef d'équipe: <b>Michel J. Levesque</b> (Qualité confirmée des appointeurs-géomètres de la Ville)	
<b>DOSSIER N° 20942</b> <b>Montréal</b> Service du développement et des opérations Appointeur-géomètre en chef de la Ville: <b>Yves Lacroix</b>	
<b>ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:</b> Ville-Montreal <b>PLAN N° R-34 SAINTE-MARIE</b>	



### DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 1 424 733  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT : VILLE-MARIE

Ce bien-fonds, faisant l'objet d'une éventuelle acquisition, situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, est identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan R-35 Sainte-Marie, préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 10 décembre 2014 dont copie accompagne la présente description technique.

Il est constitué de la partie de lot décrite comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1 - Une partie du lot UN MILLION QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 424 733 ptie) dudit cadastre :

de figure irrégulière;

### BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord-ouest, par la partie restante dudit lot 1 424 733;
- Vers le nord-est, par le lot 1 424 730, faisant partie de la rue Parthenais;





/2

- Vers le sud-est, par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;
- Vers le sud par le lot 3 066 638, faisant partie du boulevard René-Lévesque Est;

**MESURANT :**


- Vers le nord-ouest, quatre-vingt-neuf mètres et quarante-trois centièmes (89,43 m);
- Vers le nord-est, deux mètres et quarante-neuf centièmes (2,49 m);
- Vers le sud-est, respectivement vingt et un mètres et douze centièmes (21,12 m), quatorze mètres et trente-cinq centièmes (14,35 m), dix-sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (17,79 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (24,83 m);
- Vers le sud, dix-huit mètres et cinquante-trois centièmes (18,53 m).

contenant en superficie sept cent trente-cinq mètres carrés et un dixième (735,1 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

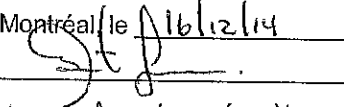
Préparé à Montréal, le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze sous le numéro 2913 de mes minutes au dossier 20942-2 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

  
BENOÎT DERMINE  
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 20942-2

Copie conforme à l'original

Montréal le 11/12/14  
  
Arpenteur-géomètre

**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**  
 1400 Avenue de la Commune  
 1000 Montréal, Québec H3A 2R4  
 Téléphone: (514) 393-9100  
 Télécopieur: (514) 393-9101  
 Courriel: [division-geomatique@montreal.ca](mailto:division-geomatique@montreal.ca)

**LOT(S)**  
 Numéro de lot: 1 424 733

**EMPLACEMENT:**  
 Rue-territoire situé au nord-ouest de  
 BOULEVARD RENÉ-LEVESQUE EST  
 à l'intersection de la  
 RUE PARTHEMIS

**FINS DU DOCUMENT:**  
 ACQUISITION

NOTA: 1- Les données sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ne sont pas destinées à servir de base à des décisions juridiques ou à des actions en justice.  
 2- Les données sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ne sont pas destinées à servir de base à des décisions juridiques ou à des actions en justice.  
 3- Les données sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ne sont pas destinées à servir de base à des décisions juridiques ou à des actions en justice.  
 4- Les données sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ne sont pas destinées à servir de base à des décisions juridiques ou à des actions en justice.  
 5- Les données sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ne sont pas destinées à servir de base à des décisions juridiques ou à des actions en justice.

Échelle: 1/5000

Projet: ACQUISITION  
 Date: 2013-08-23

Montreal, Québec

Document: 2013-08-23  
 (514) 393-9100

Montreal, Québec

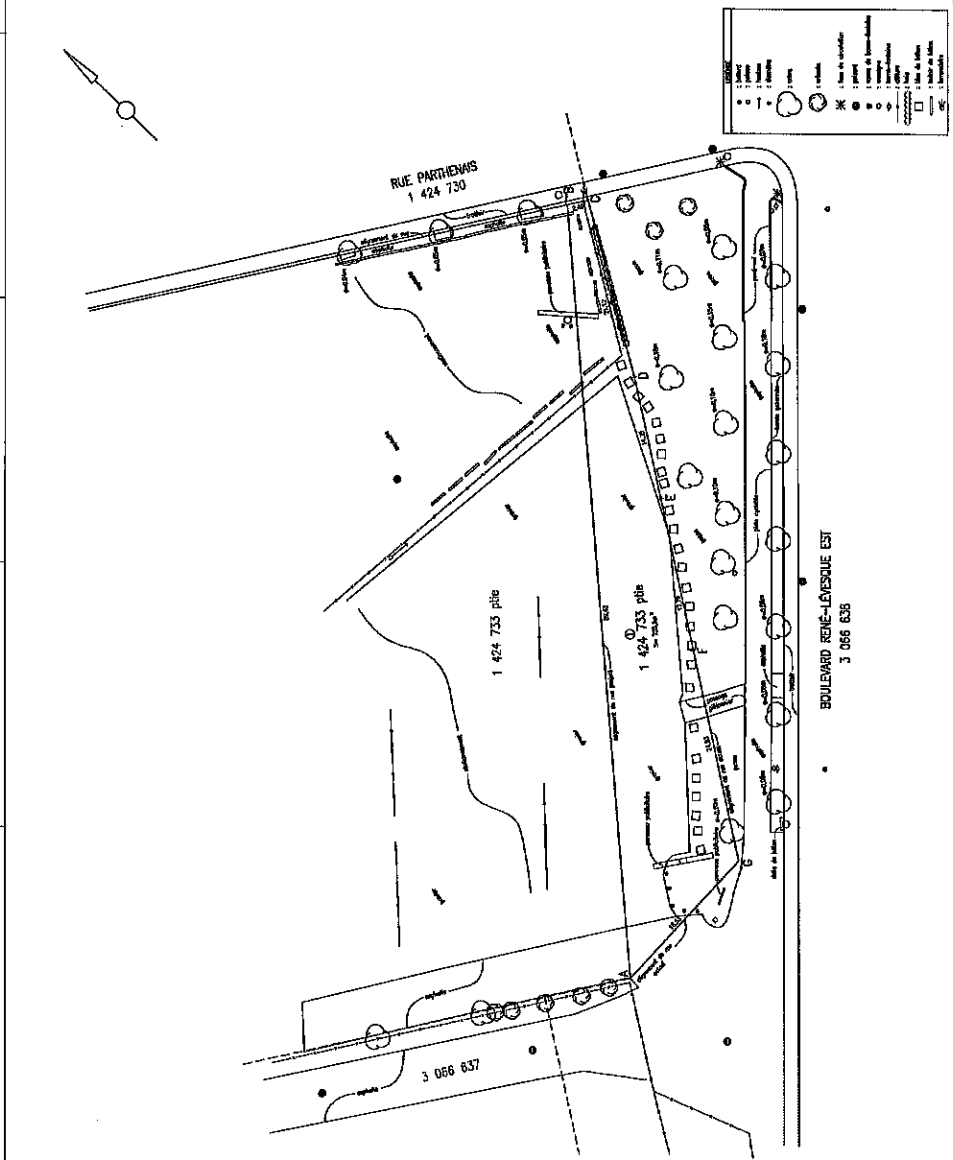
Document: 2013-08-23  
 (514) 393-9100

Montreal, Québec

Document: 2013-08-23  
 (514) 393-9100

Montreal, Québec

Document: 2013-08-23  
 (514) 393-9100





## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-02-12 15:00:09

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1166182619
Nom	LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTÉE

##### Adresse du domicile

Adresse	210-4115 rue Sherbrooke O Westmount (Québec) H3Z1K9 Canada
---------	------------------------------------------------------------------

##### Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2009-10-26
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2009-10-26
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2009-10-23 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2012-01-13
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2014-04-29 2013
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-06-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-06-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38	2009-10-30	LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LIMITÉE 2940-1250 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B4W8 Canada	1143920263	1166182619

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	DÉTENTION ET GESTION D'IMMEUBLE

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
Aucun

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**

**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom CYR, JACQUES  
Adresse 1008-200 rue Hall Montréal (Québec) H3E1P3 Canada

**Deuxième actionnaire**

Nom GESTION TAUPO INC.  
Adresse 2940-1250 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B4W8 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom CYR, JACQUES  
Date du début de la charge  
Date de fin de la charge  
Fonctions actuelles Secrétaire  
Adresse 1008-200 rue Hall Montréal (Québec) H3E1P3 Canada

Nom de famille LAKHDARI  
Prénom SALIM  
Date du début de la charge 2010-11-10  
Date de fin de la charge  
Fonctions actuelles Président  
Adresse 59 ch. de Lavigne Westmount (Québec) H3Y2C3 Canada

Nom de famille NAPIER  
Prénom PHILIP  
Date du début de la charge 2010-11-10

Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	2 rue Redpath Court Montréal (Québec) H3G1E1 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents**

**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-08
Déclaration annuelle 2011	2012-06-08
Déclaration de mise à jour courante	2012-01-13
Déclaration annuelle 2010	2011-06-06
Certificat de fusion	2009-10-30
Certificat de modification	2009-10-30
Déclaration modificative de fusion	2009-10-30
Certificat de constitution	2009-10-26
Déclaration initiale	2009-10-26

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-10-30
-----------------------------------------	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTÉE		2009-10-30		En vigueur
9215-1570 QUÉBEC INC.		2009-10-23	2009-10-30	Antérieur

**Autres noms utilisés au Québec**

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PORTE SAINTE -MARIE		2009-10-30		En vigueur



© Gouvernement du Québec





## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-02-12 15:01:16

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1166087644
Nom	9213-4576 QUÉBEC INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	200-1285 RUE Hodge Saint-Laurent Québec H4N2B6 Canada
---------	-------------------------------------------------------------

##### Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	9213-4576 Quebec Inc.
---------------------	-----------------------

Adresse	200-1285 RUE Hodge Saint-Laurent Québec H4N2B6 Canada
---------	-------------------------------------------------------------

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2009-09-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2009-09-08
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2009-09-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2014-04-23
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2014-04-23 2013
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-06-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-06-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	-

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
Aucun

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**

**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	BERTONE GROUP LIMITED PARTNERSHIP
Adresse	200-1285 RUE Hodge St Laurent Québec H4N2B6 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom	BERTONE, MICHAEL D.
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	5929 rue André Montréal (Québec) H8Z2V9 Canada

Nom de famille	BERTONE
Prénom	CLAUDIO
Date du début de la charge	2010-12-08
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	7510 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S2G8 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents**

**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-04-23
Déclaration de mise à jour courante	2013-07-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2012-08-14
Déclaration annuelle 2011	2012-05-31
Déclaration annuelle 2010	2011-06-01
Déclaration modificative	2010-01-12
Déclaration modificative	2009-09-28
Certificat de constitution	2009-09-08
Déclaration initiale	2009-09-08

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms 2009-09-08

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9213-4576 QUÉBEC INC.		2009-09-01		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

**Emplacement**

\*\*\* Rénové \*\*\*

**Localisation:** 230003-20 (OASIS) - 1296 rue Parthenais (MTL)

**No compte:** 23000320 **No ident UEV:** 01111114 **Matr. :** NAD83 0142-07-1996-3-000-0000

**Code Postal :**

**Entre:** boulevard René-Lévesque Est et rue Sainte-Catherine Est

**P.U.S. :** 231-26

**Remarque loc. :**

**No Terrain :** 24454400

**Informations générales**

		Mesure du terrain		
	Frontage	Profondeur	Superficie	
Av	14.35m	74.52m	27,800.28mc	
Ap	237.93m		27,842.70mc	

		Bâtiment	
	Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage
	1950	1950	
<b>M. Implantation:</b> Indéterminé			
<b>Quote-Part Empl./Condo:</b>			100.000000
<b>% Non Résidentiel:</b>			100.000
<b>No Permis:</b>			

		Évaluation		
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total	
2011	1,775,000	83,800	1,858,800	
2014	9,466,500	83,800	9,550,300	

**Terrain vague:** Oui **desservi:** Oui **avec surtaxe:** Oui **Type:** Régulier

**No UEV:** 457530

**Catégorie immeuble:** 04 Immeubles commerciaux ou semi-commerciaux

**Sous-cat. immeuble:** 04K Terrain avec amélioration d'emplacement

**Code d'utilisation :** 4621 Terrain de stationnement pour automobiles

**Municipalité:** 50 Montréal  
**Arrondissement :** 19 Ville-Marie  
**Dist. Électoral :** 183 Sainte-Marie

**No certificat :** Émis le : **Code modif. :** **Date révisée :** 2014-01-01 **Date fin rôle :** 2016-12-31

**Remarque générale :**

**Propriétaires**

Principal			
<b>Nom:</b>	LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LIMITEE		
<b>A/S:</b>			
<b>Adresse:</b>	1250 BOUL RENE-LEVESQUE O 2940 MONTREAL QC H3B 4W8 CANADA	<b>No Acte:</b>	16777001
<b>No cont:</b>	1024340	<b>Langue:</b> F	<b>%Possession Indivise:</b>
		<b>Date début:</b> 2009-12-02	<b>Date fin:</b>

**Secondaire(s)**

Nom	No Cont	Langue	%Poss.
9213-4576 QUEBEC INC.	5611681	F	

**Cadastres**

**Cadastres Actuels**

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	1424733		R	237.93m		27,842.70mc

**Emplacement**

\*\*\* Rénové \*\*\*

Localisation: 230002-02 (OASIS) - 99999 avenue De Lorimier (MTL)

No compte: 23000202 No ident UEV: 05107113 Matr.: NAD83 0142-07-2714-9-000-0000 Code Postal :

Entre: P.U.S. :

Remarque loc. : No Terrain : 24730321

**Informations générales**

Mesure du terrain			Bâtiment				
Av	Frontage	Profondeur	Superficie	Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.
Ap	131.50m		8,169.30mc				
Évaluation			M. implantation: Indéterminé				
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total	Quote-Part Empl./Condo:		100.000000	
2011	347,200		347,200	% Non Résidentiel:			
2014	2,777,600		2,777,600	No Permis:			

Terrain vague: Oui desservi: Oui avec surtaxe: Oui Type: Régulier No UEV: 468562

Catégorie immeuble: 07 Terrains vacants  
Sous-cat. immeuble: 07C Terrain vacant - zonage industriel  
Code d'utilisation : 9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité (sauf l'exploitation non commerc

Municipalité: 50 Montréal  
Arrondissement : 19 Ville-Marie  
Dist. Électoral : 999

No certificat : 85178 Émis le : 2012-02-17 Code modif. : CMC101 Date révisée : 2014-01-01 Date fin rôle : 2016-12-31

Remarque générale :

**Propriétaires**

**Principal**  
Nom: LES NOUVEAUX ENSEMBLES URBAINS LTEE  
A/S:  
Adresse: 4115 RUE SHERBROOKE O 210 No Acte: 18802031  
Westmount QC H3Z 1K9  
CANADA  
No cont: 5688052 Langue: F %Possession Indivise: Date début: 2011-11-03 Date fin:

**Secondaire(s)**

Nom	No Cont	Langue	%Poss.
9213-4576 QUEBEC INC.	5611681	F	

**Cadastres**

**Cadastres Actuels**

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	3066637		R	89.45m	21.00m	1,885.60mc
	3068208		R	131.50m		6,283.70mc



(1)

**Dossier # : 1154565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Bâtiment 3250

Il est recommandé :

1. d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 30 mois, à compter du 1er juin 2015, un espace d'une superficie de 4 500 pi<sup>2</sup> situé au 5995, boulevard Décarie et utilisé pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 554 122,01 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-30 14:24

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Bâtiment 3250

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ancien poste de quartier 25 (maintenant nommé le PDQ 26) du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 1er mai 1998, un local d'une superficie de 418,06 m<sup>2</sup> (4 500 pi<sup>2</sup>) situé au 5995, boulevard Décarie, Montréal, dont le troisième renouvellement du bail vient à échéance le 31 mai 2015.

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, ce présent site a été fusionné avec l'ancien PDQ 26 qui était situé sur la rue Queen-Mary. Pour répondre aux nouveaux besoins du PDQ 26 fusionné, le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une transaction pour le nouveau site qui sera situé sur la rue Jean-Talon Ouest. La date de livraison initiale pour le nouveau PDQ 26 était prévue pour 2015, mais pour différentes raisons administratives, architecturales et autres que le SGPI ne contrôle pas, le permis de construction n'a toujours pas été émis par l'Arrondissement, ainsi le projet de construction du nouveau site n'a pas encore débuté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG13 0396 - 26 septembre 2013 - 5995, Décarie - PDQ 26 - Approbation de la 3e convention de modification de bail pour 16 mois – 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 mai 2015 au locateur 7218397 Canada inc. pour une dépense totale de 290 383,74 \$.

Résolution CG13 0227- 20 juin 2013 - 5075, Jean-Talon Ouest - Approbation du bail de 10 ans - à compter du 1er sept 2014 - avec le locateur Gestion immobilière Place Dorée inc. pour le nouveau site du PDQ 26 pour une dépense totale de 1 150 653,70 \$.

Résolution CG13 0042 - 28 février 2013 - 5995, Décarie - PDQ 26 - Approbation de la 2e convention de modification de bail pour 9 mois – 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 janvier 2014 au locateur 7218397 Canada inc. pour une dépense totale de 107 681,27 \$.

Résolution CG08 0106 - 3 avril 2008 - 5995, Décarie - PDQ 25 - Approbation du renouvellement de bail pour 5 ans – 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2013 aux locateurs Raymond



Deschamps et Pierre Desjardins pour une dépense totale de 763 658,73 \$.  
 Décision 5414 - 15 octobre 1997 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande le renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, d'une superficie de 418,06 m<sup>2</sup> (4 500 pi<sup>2</sup>), pour le poste de quartier 26 incluant 14 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement est de trente (30) mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 novembre 2017.

## JUSTIFICATION

Le bail actuel vient à échéance le 31 mai 2015 et il est nécessaire de le renouveler jusqu'au 30 novembre 2017, date à laquelle le nouveau site sera livré, selon les échéanciers estimés. Le loyer de base proposé augmente de trente cents le pied carré pour la première année du renouvellement, puis il augmente de quarante cents le pied carré pour les seize derniers mois, ce qui correspond à une augmentation de 2 %. Il s'agit d'un loyer de base comparable au marché, compte tenu que le local occupé est de type commercial et qu'il y a rareté de bureaux avec stationnements dans ce secteur.

Cependant, lorsque nous ajoutons tous les autres frais (frais d'exploitation, taxes foncières, entretien et réparation, énergie, entretien ménager) nous atteignons un loyer brut de 42,30 \$/pi<sup>2</sup> (28,30 \$/pi<sup>2</sup> + 14 \$/pi<sup>2</sup>). Les coûts pour les frais d'exploitation, l'énergie et les taxes foncières étant particulièrement élevés, cela explique pourquoi le loyer brut de cet immeuble est supérieur à ce qui est observé dans le secteur, d'où l'écart de loyer important. Il nous a été impossible d'obtenir des précisions sur les raisons qui justifient que ces frais soient plus élevés. Notre recherche de sites (offrant du stationnement) dans le secteur pour relocaliser un PDQ nous a permis de conclure à un loyer brut moyen de +/- 30 \$/pi<sup>2</sup> sur le marché.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

<b>Superficie locative:</b> 418,06 m <sup>2</sup> (4 500 pi <sup>2</sup> )	<b>Loyer annuel actuel</b>	<b>Loyer 1er juin 2015 au 31 mai 2016</b>	<b>Loyer 1er juin 2016 au 30 nov 2017</b>	<b>Coût total du loyer pour 30 mois</b>	<b>Coûts payables aux fournisseurs (30 mois)</b>
Loyer de base	16,30 \$/pi <sup>2</sup>	16,60 \$/pi <sup>2</sup>	17,00 \$/pi <sup>2</sup>		
Frais d'exploitation payés au locateur	1,00 \$/pi <sup>2</sup>	1,00 \$/pi <sup>2</sup>	1,00 \$/pi <sup>2</sup>		
Taxes foncières	11,00 \$/pi <sup>2</sup>	11,00 \$/pi <sup>2</sup>	11,00 \$/pi <sup>2</sup>		
Entretien et réparation					4,00 \$/pi <sup>2</sup>
Hydro-Québec					6,00 \$/pi <sup>2</sup>
Entretien ménager					4,00 \$/pi <sup>2</sup>
<b>Loyer unitaire brut</b>	<b>28,30 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>28,60 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>29,00 \$/pi<sup>2</sup></b>		14,00 \$/pi <sup>2</sup>
<b>Loyer brut</b>		<b>128 700,00 \$</b>	<b>195 750,00 \$</b>		<b>157 500,00 \$</b>

TPS - 5 %		6 435,00 \$	9 787,50 \$		7 875,00 \$
TVQ - 9,975 %		12 837,83 \$	19 526,06 \$		15 710,63 \$
<b>Loyer total</b>		<b>147 972,83 \$</b>	<b>225 063,56 \$</b>	<b>373 036,39 \$</b>	<b>181 085,63 \$</b>
Ristourne TPS		6 435,00 \$	9 787,50 \$		7 875,00 \$
Ristourne TVQ		6 418,91 \$	9 763,03 \$		7 855,31 \$
Loyer net annuel		135 118,91 \$	205 513,03 \$		165 355,31 \$

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La dépense de loyer annuel à remettre au locateur représente une augmentation de 2,5 %.

Le locateur assume une faible portion des frais d'exploitation alors que la Ville assume l'ensemble de l'entretien et des réparations du local, d'où la dépense d'entretien et réparation payable directement aux fournisseurs.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même leur base budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que le renouvellement soit refusé, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement le PDQ 26 jusqu'en novembre 2017 et investir des sommes importantes pour des travaux d'aménagement. Une relocalisation d'un PDQ prend plusieurs mois de préparation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 mars 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

Nicole Rodier, chef de section  
Section Locations  
Tél.: 514 872-8726

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-22

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514-872-5493  
**Télécop. :** 514-872-8350

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Tél :** 514 872-5844  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Tél :** 514 872-2573  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**Dossier # : 1154565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Bâtiment 3250

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

L'approbation de ce sommaire est requise pour assurer la continuité de nos activités dans l'attente du projet de relogement.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Érik VINCENT  
Chef de section  
**Tél : 514-280-2947**

**ENDOSSÉ PAR**

Didier DERAMOND  
Directeur-adjoint  
**Tél : 514-280-2003**  
**Division :**

Le : 2015-01-27

**Dossier # : 1154565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Bâtiment 3250

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur la recommandation :

· d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$.

En 2015, les cinq premiers mois sont inclus dans la facturation immobilière et sont suffisants pour permettre au SPVM de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'occupation du bâtiment. Pour le reste de l'année, le budget disponible pour le nouveau PDQ 26 sur la rue Jean- Talon, dont l'ouverture a été retardée, sera utilisé pour respecter les obligations découlant du présent contrat.

Pour les années ultérieures, les crédits requis dans le cadre de ce dossier seront considérés dans le cadre de la confection des budgets du SPVM.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**Informations comptables**

LOYER				
1001.0010000.107233.02101.55201.014700.0000.000000.061425.00000.00000				
AF - Général - Agglomération, Budget régulier, Division des ressources matérielles, Activités policières, Location - Immeubles et terrains, Location d'immeubles, Général, PDQ 26 Ouest - 5995 boul. Décarie MTL				
Année	Période	Montant avant taxes	Dépenses taxes incluses	Dépenses taxes nettes
2015	7 mois : du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015	75 075,00 \$	86 317,48 \$	78 819,36 \$
2016	5 mois : du 1er janvier 2016 au 31 mai 2016	53 625,00 \$	61 655,34 \$	55 614,86 \$
2016	7 mois : du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016	76 125,00 \$	87 524,72 \$	78 949,77 \$
2017	12 mois : du 1er janvier 2017 au 30 novembre 2017	119 625,00 \$	137 538,84 \$	4 269,42 \$
<b>TOTAL</b>		<b>324 450,00 \$</b>	<b>373 036,38 \$</b>	<b>217 653,43 \$</b>

<b>Énergie</b>				
1001.0010000.107233.02101.56306.000000.0000.000000.061425.00000.00000				
AF - Général - Agglomération, Budget régulier, Division des ressources matérielles, Activités policières, Énergie, Général, Général, PDQ 26 Ouest - 5995 boul. Décarie MTL				
<b>Année</b>	<b>Période</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Dépenses taxes incluses</b>	<b>Dépenses taxes nettes</b>
2015	7 mois : du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015	10 500,00 \$	12 072,37 \$	11 023,69 \$
2016	5 mois : du 1er janvier 2016 au 31 mai 2016	7 500,00 \$	8 623,13 \$	7 778,30 \$
2016	7 mois : du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016	10 500,00 \$	12 072,38 \$	10 889,62 \$
2017	12 mois : du 1er janvier 2017 au 30 novembre 2017	16 500,00 \$	18 970,88 \$	4 269,42 \$
<b>TOTAL</b>		<b>45 000,00 \$</b>	<b>51 738,76 \$</b>	<b>33 961,04 \$</b>

<b>Entretien et Gardiennage</b>				
1001.0010000.107233.02101.55401.010420.0000.000000.061425.00000.00000				
AF - Général - Agglomération, Budget régulier, Division des ressources matérielles, Activités policières, Entr.rép. - Immeubles et terrains, Facturation immobilière - SCARM (DIMM) - Fact.interne, Général, PDQ 26 Ouest - 5995 boul. Décarie MTL				
<b>Année</b>	<b>Période</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Dépenses taxes incluses</b>	<b>Dépenses taxes nettes</b>
2015	7 mois : du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015	26 250,00 \$	30 180,94 \$	27 559,22 \$
2016	5 mois : du 1er janvier 2016 au 31 mai 2016	18 750,00 \$	21 557,81 \$	19 445,76 \$
2016	7 mois : du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016	26 250,00 \$	30 180,94 \$	27 224,06 \$
2017	12 mois : du 1er janvier 2017 au 30 novembre 2017	41 250,00 \$	47 427,19 \$	4 269,42 \$
<b>TOTAL</b>		<b>112 500,00 \$</b>	<b>129 346,88 \$</b>	<b>78 498,46 \$</b>

<b>TOTAL</b>				
<b>Année</b>	<b>Période</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Dépenses taxes incluses</b>	<b>Dépenses taxes nettes</b>
2015	7 mois : du 1er juin 2015 au 31 décembre 2015	111 825,00 \$	128 570,79 \$	117 402,27 \$
2016	5 mois : du 1er janvier 2016 au 31 mai 2016	79 875,00 \$	91 836,28 \$	82 838,92 \$
2016	7 mois : du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016	112 875,00 \$	129 778,03 \$	117 063,46 \$
2017	12 mois : du 1er janvier 2017 au 30 novembre 2017	177 375,00 \$	203 936,91 \$	4 269,42 \$
<b>TOTAL</b>		<b>481 950,00 \$</b>	<b>554 122,01 \$</b>	<b>321 574,08 \$</b>

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Réginald CINEAS  
Conseiller en gestion des ressources financières  
Service des finances - Opérations budgétaires et  
comptables  
PS-Sécurité Publique  
**Tél :** (514) 280-8531

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Mathieu PERRIER  
Chef d'équipe  
Service des finances - Opérations budgétaires et  
comptables  
PS-Sécurité Publique  
**Tél :** (514) 242-3789  
**Division :**

**Dossier # : 1154565002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du SPVM pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 554 122,01 \$. Bâtiment 3250



[4e Convention de renouvellement PDQ 26 Décarie-2015.pdf](#)



[Aspects financiers loyer PDQ 26.pdf](#)[Résumé de transaction immobilière 4e convention.doc](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

Nicole Rodier, chef de section  
Section Locations  
Tél.: 514 872-8726



## QUATRIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE

**7218397 CANADA INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social au 1368, avenue Greene, Ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2B1, ici représentée par M. George Hassan dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée le « Bailleur »)

ET

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 janvier 2006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(ci-après appelée le « Locataire »)

**ATTENDU QUE** Raymond Deschamps et Pierre Desjardins ont signé une convention de bail (ci-après appelée le « Bail ») avec la Communauté urbaine de Montréal, le 28 octobre 1997, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de quatre mille cinq cent (4 500) pieds carrés de l'édifice sis au 5995, boul. Décarie, Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1<sup>er</sup> mai 1998 et se terminant le 30 avril 2008 ;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le 6 février 2008, les parties ont renouvelé le Bail pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2013 ;

**ATTENDU QUE** le 25 août 2009, Raymond Deschamps et Pierre Desjardins ont vendu l'édifice sis au 5995, boul. Décarie, Montréal à 7218397 Canada Inc. et que le Bail a été transféré à cette dernière ;

**ATTENDU QUE** le 16 décembre 2010, le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

**ATTENDU QUE** le 6 mars 2013, les parties ont renouvelé le Bail pour une période de neuf (9) mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 janvier 2014 ;

**ATTENDU QUE** le 22 novembre 2013, les parties ont renouvelé le Bail pour une période de seize (16) mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 mai 2015 ;

**ATTENDU QUE** le Locataire désire renouveler le Bail pour une période de deux (2) ans et six (6) mois sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

- 1 Preamble :** Le préambule fait partie intégrante du Bail ;
- 2 Durée :** Le présent Bail est prolongé pour une période de trente (30) mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ( la «Date de commencement ») pour se terminer le 30 novembre 2017, à moins d'être autrement retardé, prolongé ou résilié, selon les dispositions qui y sont contenues ;

- 3 Loyer :** Le Locataire paiera un Loyer de base annuel de SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE CENT (16,60 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 avril 2016 et DIX-SEPT DOLLARS (17,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 novembre 2017.

**Sous réserve des dispositions et engagements de cette convention de modification, faisant partie intégrante du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulations du bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.**

**POUR LE BAILLEUR :**

Signée par le Bailleur à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de janvier 2015

Par \_\_\_\_\_  
George Hassan

**POUR LE LOCATAIRE :**

Signée par le Locataire à Montréal ce \_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2015

Par \_\_\_\_\_  
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le \_\_\_\_e jour de \_\_\_\_\_ 2015.  
(Résolution CG15 \_\_\_\_\_)

**Aspects financiers payables au locateur pour 2 ans ½**

Superficie locative en pi² : 4 500	Loyer actuel	1 juin 15 au 31-déc-15 (7 mois)	1 janvier 16 au 31-mai-16 (5 mois)	1 juin 16 au 31-déc-16 (7 mois)	1 janvier 17 au 30-nov-17 (11 mois)	
Loyer de base \$/pi²	16,30 \$	16,60	16,60	17,00	17,00	
		43 575,00 \$	31 125,00 \$	44 625,00 \$	70 125,00 \$	189 450,00 \$
Frais d'exploitation \$/pi²	1,00 \$	1,00	1,00	1,00	1,00	
		2 625,00 \$	1 875,00 \$	2 625,00 \$	4 125,00 \$	11 250,00 \$
Taxes foncières \$/pi²	11,00 \$	11,00	11,00	11,00	11,00	
		28 875,00 \$	20 625,00 \$	28 875,00 \$	45 375,00 \$	123 750,00 \$
<b>Loyer au pi²</b>	<b>28,30 \$</b>	<b>28,60</b>	<b>28,60</b>	<b>29,00</b>	<b>29,00</b>	
<b>Loyer annuel total avant taxes</b>	<b>127 350,00 \$</b>	<b>75 075,00 \$</b>	<b>53 625,00 \$</b>	<b>76 125,00 \$</b>	<b>119 625,00 \$</b>	<b>324 450,00 \$</b>
TPS		3 753,75 \$	2 681,25 \$	3 806,25 \$	5 981,25 \$	16 222,50 \$
TVQ		7 488,73 \$	5 349,09 \$	7 593,47 \$	11 932,59 \$	32 363,89 \$
<b>Total</b>		<b>86 317,48 \$</b>	<b>61 655,34 \$</b>	<b>87 524,72 \$</b>	<b>137 538,84 \$</b>	<b>= 373 036,39 \$</b>
Ristourne TPS		3 753,75 \$	2 681,25 \$	3 806,25 \$	5 981,25 \$	16 222,50 \$
Ristourne TVQ		3 744,37 \$	2 674,55 \$	3 796,73 \$	5 966,30 \$	16 181,94 \$
Loyer net		78 819,37 \$	56 299,55 \$	79 921,73 \$	125 591,30 \$	340 631,94 \$

**Aspects financiers payables aux fournisseurs pour 2 ans ½**

Superficie locative en pi² : 4 500		1 juin 15 au 31-déc-15 (7 mois)	1 janv 16 au 31-déc-16 (12 mois)	1 janv 17 au 30-nov-17 (11 mois)	
Énergie \$/pi²		4,00	4,00	4,00	
		10 500,00 \$	18 000,00 \$	16 500,00 \$	45 000,00 \$
Entretien courant \$/pi²		6,00	6,00	6,00	
		15 750,00 \$	27 000,00 \$	24 750,00 \$	67 500,00 \$
Entretien ménager \$/pi²		4,00	4,00	4,00	
		10 500,00 \$	18 000,00 \$	16 500,00 \$	45 000,00 \$
<b>Coût au pi²</b>		<b>14,00</b>	<b>14,00</b>	<b>14,00</b>	
<b>Coût annuel total avant taxes</b>		<b>36 750,00 \$</b>	<b>63 000,00 \$</b>	<b>57 750,00 \$</b>	<b>157 500,00 \$</b>
TPS		1 837,50 \$	3 150,00 \$	2 887,50 \$	7 875,00 \$
TVQ		3 665,81 \$	6 284,25 \$	5 760,56 \$	15 710,63 \$
<b>Total</b>		<b>42 253,31 \$</b>	<b>72 434,25 \$</b>	<b>66 398,06 \$</b>	<b>= 181 085,63 \$</b>
Ristourne TPS		1 837,50 \$	3 150,00 \$	2 887,50 \$	7 875,00 \$
Ristourne TVQ		1 832,91 \$	3 142,13 \$	2 880,28 \$	7 855,31 \$
Loyer net		38 582,91 \$	66 142,13 \$	60 630,28 \$	165 355,31 \$

## RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

---

**Numéro de GDD/DD :** 1154565002

- **Description de la transaction :** Approuver la 4e convention de modification de bail
- **Durée :** Pour un terme de 30 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017.
- **Type de transaction :** Location - Ville locataire à des fins de poste de police 26
- **Endroit :** Un espace à bureaux situé au 5995, boul. Décarie
- **Superficie des lieux loués :** 4500 pi<sup>2</sup>

**Locateur :** 7218397 Canada inc.

**Locataire :** Ville de Montréal

**Recettes ou dépenses :** 554 122 \$

**Valeur locative :** S/O

**Raison de la location :** Le bail actuel vient à échéance le 31 mai 2015 et il est nécessaire de le renouveler jusqu'au 30 novembre 2017, date à laquelle le nouveau site sera livré.

<b>Préparé par :</b>		<b>INITIALES</b>	<b>DATE (JJ-MM-AA)</b>
Annie Bertrand	Téléphone : 0-4275	_____	_____
Nicole Rodier	Téléphone : 2-8726	_____	_____
Sylvie Desjardins	Téléphone : 2-5493	_____	_____
Michel Nadeau	Téléphone : 2-5844	_____	_____



**Dossier # : 1154565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques). La dépense totale est de 393 745,91 \$. Bâtiment 8158.

Il est recommandé :

1. d'approuver le premier avenant de l'entente par lequel la Ville loue de la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, pour une période de 5 ans, à compter du 5 février 2015, un espace d'une superficie de 480,65 m<sup>2</sup> situé au 600, rue Fullum et utilisé pour les besoins du SPVM, moyennant une dépense totale de 393 745,91 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au premier avenant;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-27 07:01

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques). La dépense totale est de 393 745,91 \$. Bâtiment 8158.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 5 février 2010, des locaux d'une superficie de 480,65 m<sup>2</sup> situés au 3e étage du 600, rue Fullum à Montréal pour les besoins du module des crimes technologiques, dont l'entente d'occupation est échue depuis le 4 février 2015.

En 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à l'acquisition de l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est afin d'héberger les bureaux du SPVM dans un immeuble dédié uniquement à celui-ci. Parmi les équipes du SPVM qui intégreront cet immeuble, il est prévu, en 2017, lorsque le lien réseau adapté aux besoins de cette équipe sera installé, d'y emménager le module crimes technologiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG10 0043 - 4 février 2010 - Approbation de l'entente pour une période de 5 ans.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande le renouvellement de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du locateur la Société québécoise des infrastructures (la « SQI ») et la Sûreté du Québec, un espace à bureaux situé au 600, rue Fullum à Montréal, utilisé pour les besoins du module des crimes technologiques du SPVM, dont la superficie représente 480,65 m<sup>2</sup>. Le terme du renouvellement est de cinq (5) ans, soit du 5 février 2015 au 4 février 2020. Cette entente contient une option de résiliation sans frais avec un préavis de six (6) mois.

Le SGPI et la SQI ont convenu de renouveler l'entente pour une période de 5 ans malgré les prévisions de la livraison des nouveaux espaces prévus pour 2017, car le SGPI pourra

mettre fin à l'entente dès que la date de déménagement officielle du module des crimes technologiques sera connue, et ce, sans aucune pénalité.

## **JUSTIFICATION**

Le bail actuel est échu depuis le 4 février 2015 et il est nécessaire de le renouveler en attendant le déménagement de ce module.  
Le loyer de base proposé correspond à ce qui avait été convenu dans l'entente initiale pour une période de cinq ans. Il n'y a donc aucune augmentation de loyer.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Superficie de 480,65 m <sup>2</sup>	<b>Loyer annuel proposé</b>	<b>Loyer total pour 5 ans</b>
Loyer brut annuel	68 492,44 \$	
TPS 5 %	3 424,62 \$	
TVQ 9.975 %	6 832,12 \$	
<b>Loyer total</b>	<b>78 749,18 \$</b>	<b>393 745,91 \$</b>
Ristourne TPS 100 %	3 424,62 \$	
Ristourne TVQ 50 %	3 416,06 \$	
Loyer net	71 908,50 \$	

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même sa base budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 393 745,91 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que le renouvellement soit refusé, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement le module des crimes technologiques jusqu'à ce que les nouveaux locaux soit prêts.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 mars 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-16

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Tél :** 514-872-5493  
**Télécop. :** 514-872-8350

Nicole Rodier  
Chef de section  
Tél. 514 872-8726

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur  
**Tél :** 514 872-5844  
**Approuvé le :** 2015-02-26

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
**Tél :** 514 872-5844  
**Approuvé le :** 2015-02-26



**Dossier # : 1154565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques). La dépense totale est de 393 745,91 \$. Bâtiment 8158.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Le SPVM recommande l'approbation de cette entente d'occupation. L'unité des crimes technologiques doit déménager dans l'immeuble acquis par la Ville de Montréal pour loger le Service des enquêtes spécialisées. Cependant, cette unité nécessite un lien réseau de gros débit et il ne sera pas disponible avant plusieurs mois. Les locaux actuels sont munis de cette technologie. Le refus de renouvellement aura pour impact de devoir reloger temporairement cette unité et d'installer de nouveaux liens réseaux coûteux.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Érik VINCENT  
Chef de division  
**Tél : 514-280-2947**

**ENDOSSÉ PAR**

Didier DERAMOND  
Directeur-adjoint  
**Tél : 514-280-2003**  
**Division :**

Le : 2015-02-26

**Dossier # : 1154565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques). La dépense totale est de 393 745,91 \$. Bâtiment 8158.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur la recommandation :

· d'approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques).

Pour 2015, les coûts de location sont inclus dans la facturation immobilière et sont suffisants pour permettre au SPVM de faire face à ses obligations contractuelles liées à l'occupation du bâtiment. Pour les années à venir, les coûts seront prévus dans le cadre de la préparation du budget du service.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**Information comptable**

<b>LOYER</b>			
1001.0010000.107152.02101.55201.014700.0000.000000.061654.00000.00000			
AF - Général - Agglomération, Budget régulier, Gestion des immeubles, Activités policières, Location - Immeubles et terrains, Location d'immeubles, Crimes techno. 600 Fullum Montréal			
<b>Période</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant taxes incluses</b>	<b>Montant taxes nettes</b>
2015 (11 mois)	62 784,74 \$	72 186,75 \$	65 916,13 \$
2016	68 492,44 \$	78 749,18 \$	71 908,50 \$
2017	68 492,44 \$	78 749,18 \$	71 908,50 \$
2018	68 492,44 \$	78 749,18 \$	71 908,50 \$
2019	68 492,44 \$	78 749,18 \$	71 908,50 \$
2020 (1 mois)	5 707,70 \$	6 562,44 \$	5 992,39 \$
<b>TOTAL</b>	<b>342 462,20 \$</b>	<b>393 745,91 \$</b>	<b>359 542,52 \$</b>

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Réginald CINEAS  
 Conseiller en gestion des ressources  
 financières  
 Direction du conseil et du soutien financier  
 Point de service - Sécurité publique - SPVM  
 Service des finances  
**Tél :** (514) 280-8531

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-19

Mathieu PERRIER  
 Chef d'équipe  
 Direction du conseil et du soutien financier  
 Point de service - Sécurité publique - SPVM  
 Service des finances

**Tél :** (514) 242-3789

**Division :**

**Dossier # : 1154565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Objet :</b>	Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville loue, du Locateur la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal utilisé pour les besoins du SPVM (Crimes technologiques). La dépense totale est de 393 745,91 \$. Bâtiment 8158.



2014-04-22 Proposition Entente tripartite version finale.pdf



Résumé de transaction immobilière.doc

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

Nicole Rodier  
Chef de section  
Tél. 514 872-8726

**ENTENTE RELATIVE À L'ESPACE OCCUPÉ  
PAR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU  
600, RUE FULLUM, MONTRÉAL**

ENTRE

**Ville de Montréal**

Personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée aux présentes par sa greffière adjointe, Madame Colette Fraser, dûment autorisée à agir aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 006 en date du 23 janvier 2006 dont copie certifiée est jointe à la présente et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelé le «**locataire**»

ET

**La Société immobilière du Québec**

Corporation légalement constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1) et ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-Française, Québec (Québec) G1R 5P8, ici représentée par Monsieur Paul McGraw son directeur immobilier, Rive-Sud et Est de Montréal, dûment autorisé à agir aux termes du Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec,

Ci-après appelée le «**locateur** »

ET

**La Sûreté du Québec**

Ayant son siège au 1701, rue Parthenais, bureau 11,49, Montréal, Québec, H1K 3S7, ici représentée par Monsieur Serge Laperrière, son chef du service des immeubles, dûment autorisé à agir aux termes du Règlement sur la signature de certains documents de la Sûreté du Québec,

Ci-après appelé l'«**intervenant** »

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

**ENTENTE RELATIVE À L'ESPACE OCCUPÉ  
PAR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU  
600, RUE FULLUM, MONTRÉAL**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec occupe des locaux situés au 600, rue Fullum, Montréal et qu'il y a lieu de pourvoir aux modalités d'occupation de cet espace;

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec a le contrôle exclusif des services immobiliers fournis aux ministères et organismes du gouvernement et qu'elle seule peut permettre la location d'une partie d'un immeuble faisant déjà l'objet d'une entente d'occupation avec ce ministère ou cet organisme;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Sûreté du Québec intervienne pour consentir aux présentes et répondre des obligations qui lui sont attribuées;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

**1. OBJETS ET SITES**

Cette entente a pour objet d'accorder au locataire, suivant les conditions qui y sont prescrites, l'autorisation d'utiliser des locaux situés aux 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages de même qu'au sous-sol de l'immeuble du 600, rue Fullum, Montréal. Ces locaux sont montrés aux plans de l'Annexe « A » et sont mesurés selon les règles de mesurage de l'Annexe « B ».

**2. HEURES NORMALES D'OCCUPATION**

Les heures normales d'occupation sont de 50 heures par semaine, réparties sur cinq (5) jours, de 8h00 à 18h00.

**3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Aux fins des présentes, le locataire s'engage :

3.1 à payer au locateur, pour l'année financière gouvernementale 2009-2010 s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, un loyer d'espace annuel, comprenant le loyer de base, le loyer des taxes, le loyer des frais d'exploitation (excluant le loyer des frais d'exploitation spéciaux) et le loyer des frais du gestionnaire, de 131,25\$/m<sup>2</sup> pour l'utilisation de locaux d'une superficie locative de 444,14 m<sup>2</sup> au 3<sup>ème</sup> étage et de 24,02 m<sup>2</sup> au 5<sup>ème</sup> étage et de 65,62\$/m<sup>2</sup> pour l'utilisation d'un local d'une superficie locative de 12,49 m<sup>2</sup> au sous-sol de l'immeuble. En sus, le locataire paiera sa quote-part des frais d'exploitation spéciaux pour l'occupation de ses locaux du 3<sup>ème</sup> étage en dehors des heures normales d'occupation soit de 6h00 à 8h00 et de 18h00 à 20h00 cinq jours par semaine du lundi au vendredi, incluant les jours fériés ainsi que de 8h00 à 16h00 durant les fins de semaine. Ce loyer d'exploitation spécial est établi au taux de 14,02\$/m<sup>2</sup> pour la superficie locative de 444,14 m<sup>2</sup> du 3<sup>ème</sup> étage.

Globalement, sur une base annuelle pour l'année financière 2009-2010, le loyer d'occupation, composé du loyer d'espace et du loyer d'exploitation spécial, sera de SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (68 492,40\$). Ce loyer sera applicable à compter de la date d'occupation par le locataire et sera payable sur une base trimestrielle au début d'avril, juillet, octobre et janvier de chaque année.

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

Le loyer d'occupation est établi en fonction de la tarification en vigueur à la Société immobilière du Québec (SIQ) et le locataire sera assujéti à l'indexation de cette tarification au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, l'augmentation du loyer d'occupation du locataire ne pourra dépasser 3,2%. Pour les trois années subséquentes, l'indexation du loyer d'occupation sera fonction de la nouvelle tarification triennale de la SIQ qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Pour la dernière année de l'entente, l'indexation du loyer d'occupation sera fonction de la nouvelle tarification triennale de la SIQ qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014.

- 3.2 à utiliser les locaux fournis par le locateur et l'intervenant pour les fins auxquelles ils sont destinés;
- 3.3 à obtenir l'autorisation du locateur et de l'intervenant pour modifier ou rénover le local;
- 3.4 à informer le locateur et l'intervenant du déplacement, à l'extérieur du local, de tout équipement ou mobilier;
- 3.5 à obtenir l'autorisation écrite du locateur pour effectuer ou faire effectuer des travaux d'aménagement dans les lieux occupés et à assumer toutes les dépenses liées à la réalisation de ces travaux;
- 3.6 à assumer toutes les dépenses reliées à ses activités, y compris l'acquisition à ses frais des équipements et appareils nécessaires à la tenue et à la réalisation de ses activités;
- 3.7 à respecter les exigences de la législation et de la réglementation applicables à l'immeuble;
- 3.8 à permettre au locateur, l'accès en tout temps au local occupé;
- 3.9 le locataire s'engage à ne révéler, ni ne faire connaître, sans y être dûment autorisé par l'intervenant, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

**4. OBLIGATIONS DU LOCATEUR**

Le locateur s'engage:

- 4.1 à reconnaître le locataire et l'intervenant comme étant les seuls interlocuteurs pour l'application de la présente entente et à informer son directeur régional de l'existence de celle-ci;
- 4.2 à créditer l'intervenant, sur le loyer global d'occupation payé au locateur, d'un montant annuel égal au total du loyer payé par le locataire conformément à la clause 3.1.

**5. OBLIGATIONS DE L'INTERVENANT**

L'intervenant s'engage :

- 5.1 à reconnaître le locataire et le locateur comme étant les seuls interlocuteurs pour l'application de la présente entente et à informer son directeur régional de l'existence de celle-ci;

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

- 5.2 à assumer les coûts de déménagement ou de relocalisation si l'on procède, à sa demande, à des rénovations majeures de l'un ou l'autre des locaux occupés. Ces travaux excluent ceux mentionnés aux articles 3.4 et 3.5 de la présente entente;
- 5.3 sous réserve de l'approbation du locateur quant à la forme que peut prendre l'identification et l'accès aux locaux, permettre au locataire d'identifier son local et d'en contrôler l'accès par les moyens qu'il juge appropriés.

## 6. COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- 6.1 Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 757 407,75\$ plus le montant des contingences de 62 400\$ pour une somme totale de 819 807,75\$. Le locataire et l'intervenant s'entende pour que les déboursés du coût des travaux d'aménagement et des contingences soient répartis de la façon suivante :

47% du coût des travaux d'aménagement sera assumé par l'intervenant soit une somme estimée à 355 981,65\$;

53% du coût des travaux d'aménagement sera assumé par le locataire soit une somme estimée à 401 426,10\$;

Le partage des contingences sera fait selon la responsabilité de chacun et tiendra compte du coût réel des travaux.

- 6.2 Ces coûts sont basés sur les plans et devis d'architecture et d'ingénierie émis pour construction en date du 5 octobre 2009 et le montant des contingences est de 62 400\$ ce qui correspond à 10% du sous-total des travaux excluant les frais de déménagement, de signalisation, les honoraires et autres frais d'administration et de financement.

- 6.3 Conformément aux politiques tarifaires du locateur et à l'entente entre le locateur et l'intervenant, l'intervenant paiera sa quote-part de 47% du coût réel de l'aménagement au locateur après la livraison des locaux. Le locataire remboursera sa quote-part de 53% du coût des travaux d'aménagement selon les modalités suivantes :

En fonction du pourcentage d'avancement des travaux établi par les professionnels du projet en date du 17 décembre 2009, le locataire paiera sa quote-part du coût des travaux réalisés sur présentation d'une facture du locateur au locataire.

Après la livraison des travaux sur présentation d'un certificat d'achèvement substantiel des travaux et basé sur les coûts réels du projet, le locateur facturera ou créditera un montant au locataire selon les résultats du projet.

## 7. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

- 7.1 Le locataire prend à sa charge les conséquences ou obligations pécuniaires découlant de ses activités ou de sa simple présence, celle de ses matériaux, équipements ou appareils dans les lieux occupés, ainsi que celles dont le locateur ou l'intervenant ne peuvent être tenus responsables en vertu de la loi ou en vertu d'ententes entre ces derniers.

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT



- 7.2 Le locataire indemnise directement le locateur ou l'intervenant de tous les coûts directs et indirects que ceux-ci ont encourus pour indemniser un tiers ou pour réparer tout préjudice qu'il a subi en raison des activités du locataire ou de sa simple présence, celle de ses matériaux, équipements et appareils dans les lieux occupés.
- 7.3 Le locataire s'auto-assure et procède en vertu de sa charte, aux réserves budgétaires requises pour faire face aux réclamations dirigées contre lui.
- 7.4 Le locataire s'engage à informer sans délai les représentants désignés du locateur ou de l'intervenant de toute blessure corporelle, dommage matériel ou autre anomalie survenue dans les lieux occupés pendant la durée de la présente convention.

**8. MAINTIEN EN BON ÉTAT DES LIEUX**

Le locataire devra, à ses frais, maintenir le local propre et en bon état pendant toute la durée de l'entente. A la remise du local, le locataire devra procéder, à ses frais, au nettoyage de celui-ci. Le locataire peut aussi convenir avec le locateur et l'intervenant de verser une compensation monétaire pour la réparation des dommages causés ou le nettoyage, le cas échéant.

**9. CESSION**

Le locataire ne peut transférer ou céder ses droits et obligations sans l'autorisation préalable écrite du locateur et de l'intervenant. Toute contravention au présent article peut entraîner la résiliation immédiate de cette entente.

**10. RÉSILIATION DE L'ENTENTE**

- 10.1 Chacune des parties se réserve le droit de résilier la présente entente sans motif en transmettant aux autres parties un préavis de résiliation de cent quatre-vingt (180) jours à la fin duquel cette entente sera résiliée de plein droit.
- 10.2 L'une ou l'autre des parties peut également résilier cette entente si une autre partie fait défaut de remplir l'un des termes, conditions ou obligations qui lui incombent. Dans un tel cas, la partie qui souhaite résilier cette convention doit transmettre un avis de défaut aux autres parties. La partie en défaut aura alors trente (30) jours pour y remédier.
- 10.3 Si le défaut persiste à l'expiration de ces trente (30) jours, la résiliation prendra effet de plein droit. Les parties peuvent cependant convenir d'accorder un délai additionnel à la partie en défaut pour remédier à celui-ci.

**11. MODIFICATION**

Les parties conviennent que la présente entente pourra être modifiée par avenant lequel prend effet à la date de sa signature par toutes les parties.

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

**12. DURÉE ET PRISE D'EFFET**

Cette entente a une durée de cinq ans. Elle prend effet à la date de livraison des locaux prévue le 1<sup>er</sup> février 2010 et se termine le 31 janvier 2015. Dans le cas où la date de livraison des locaux est reportée, sa prise d'effet sera la date de livraison des locaux et sa durée sera de cinq ans à compter de cette date.

**13. RENOUVELLEMENT ET PRÉAVIS**

Les parties peuvent convenir de renouveler cette entente. La partie qui souhaite renouveler l'entente doit donner un préavis de renouvellement aux autres parties au moins six mois (180 jours) avant son échéance.

**14. REPRÉSENTANTS**

Le locateur, aux fins de l'application de la présente entente, désigne Monsieur Paul McGraw, directeur immobilier Rive-Sud et Est de Montréal. Si un remplaçant était rendu nécessaire, le locateur y pourvoira et en avisera le locataire et l'intervenant dans les meilleurs délais.

L'intervenant, aux fins de l'application de la présente entente, désigne Monsieur Serge Laperrière, chef du service des immeubles pour le représenter. Si un remplaçant était rendu nécessaire, l'intervenant y pourvoira et en avisera le locataire et le locateur dans les meilleurs délais.

Le locataire aux fins de l'application de la présente entente, désigne Monsieur Michel Nadeau, Directeur – Stratégies et transactions immobilières, pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le locataire y pourvoira et en avisera le locateur et l'intervenant dans les meilleurs délais.

**15. FACTURATION**

Pour les fins de facturation et jusqu'à ce qu'un avis de changement de domicile soit transmis par un moyen comportant une preuve de transmission, les parties font élection de domicile aux endroits suivants :

A) Pour le locateur

La Société immobilière du Québec  
Direction de la gestion financière  
1075, rue de l'Amérique-Française  
Québec (Québec)  
G1R 5P8  
Tél : (418) 646-1766, poste 3359  
Télec : (418) 646-7448

B) Pour l'intervenant

Sûreté du Québec  
Direction des ressources financières et matérielles  
Grand quartier général  
1701, rue Parthenais, local 10.43  
Montréal (Québec)  
H2K 3S7  
Tél : (514) 597-8731  
Télec : (514) 598-4253

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

C) Pour le locataire

Ville de Montréal  
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine  
Direction des stratégies et transactions immobilières  
Division de la gestion immobilière  
303, rue Notre-Dame Est, 3<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 3Y8  
Tél : (514) 872-3929 (Simone Labbé)  
Télé : (514) 280-3597

**16. FIN DE L'ENTENTE**

Les obligations qui doivent nécessairement survivre à la fin de la présente entente lient les parties jusqu'à leur complète réalisation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé.

Madame Colette Fraser,  
Greffière adjointe  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

\_\_\_\_\_  
Signature du locataire

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2009

M. Paul McGraw  
Directeur immobilier Rive-Sud et Est de Montréal  
Société immobilière du Québec  
600, rue Fullum, bureau 7.11  
Montréal (Québec) H2K 4L1

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant  
du locateur

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2009

Monsieur Serge Laperrière  
Chef du service des immeubles  
Sûreté du Québec  
1701, rue Parthenais, bureau 11,49  
Montréal (Québec) H1K 3S7

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant  
de l'intervenant

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2009

PARAPHER ICI		
LOCATAIRE	LOCATEUR	INTERVENANT

## RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

---

**Numéro de GDD/DD :** 1154565004

- **Description de la transaction :** Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation
- **Durée :** Pour un terme de 5 ans
- **Type de transaction :** Location - Ville locataire
- **Endroit :** Espace à bureaux situé au 600 rue Fullum
- **Superficie des lieux loués :** 480,65 m<sup>2</sup>

**Locateur :** Société québécoise des infrastructures

**Locataire :** Ville de Montréal

**Recettes ou dépenses :** 393 746 \$

**Valeur locative :** S/O

**Raison de la location :** Le bail actuel est échu depuis le 4 février 2015 et il est nécessaire de le renouveler.

<b>Préparé par :</b>		<b>INITIALES</b>	<b>DATE (JJ-MM-AA)</b>
Annie Bertrand	Téléphone : 0-4275	_____	_____
Nicole Rodier	Téléphone : 2-8726	_____	_____
Sylvie Desjardins	Téléphone : 2-5493	_____	_____
Michel Nadeau	Téléphone : 2-5844	_____	_____



**Dossier # : 1145897008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme de 836 552,35 \$. Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 254 828,53 \$, incluant taxes, contingences et incidences.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 14:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145897008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;

- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

### Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant d'intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprend actuellement 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

<b>Intersections du réseau artériel mises aux normes</b>					
		<b>MAN 2</b>		<b>Total réseau artériel</b>	
<b>Année</b>	<b>N<sup>bre</sup> Intersections</b>	<b>Cumul Man2</b>	<b>%</b>	<b>Cumul total</b>	<b>%</b>
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2014)	443	443	41	1076	63
Man 2 2014	145*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	<b>1083</b>	100	<b>1716</b>	100

\*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2014, 443 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 étaient complétées, soit 41% de ce programme. Le présent mandat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 50 de ces intersections munies de feux de circulation. Il est à noter que ce dossier est le quatrième de la présente série pour 2014

L'appel d'offres a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 13 avril 2015.

Un addenda a été émis:

Addenda #1 - Ajout de documents de référence en version numérique.  
(Publié le 2014-10-01)

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation



lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

**CM12 0286 - 16 mars 2012** -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 50 intersections. La liste des intersections visées est détaillée en pièce jointe.

Les travaux électriques aux feux de circulation aux 50 intersections consistent essentiellement :

- 1) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 2) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
  - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
  - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
  - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
  - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
  - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le quatrième de la présente série pour 2014. Des demandes supplémentaires s'ajouteront en fonction de l'avancement des plans pour la mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

## JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

### Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Constructions NRC Inc.	661 450,00 \$	66 145,00 \$	727 595,00 \$
Systèmes Urbains Inc.	713 980,50 \$	71 398,05 \$	785 378,55 \$
Installume	758 464,00 \$	75 846,40 \$	834 310,40 \$
Néolect	795 559,00 \$	79 555,90 \$	875 114,90 \$
Bruneau Électrique	870 610,00 \$	87 061,00 \$	957 671,00 \$
Girard & Girard Inc.	967 381,00 \$	96 738,10 \$	1 064 119,10 \$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	1 003 583,40 \$	100 358,34 \$	1 103 941,74 \$
Dernière estimation réalisée	833 205,00 \$	83 320,50 \$	916 525,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			906 875,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			376 346,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 188 930,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 20,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			57 783,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,94 %

### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public : # 14-44004**

**Titre :** Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement :** 22 septembre 2014

**Date d'ouverture :** 15 octobre 2014

Sept des huit preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, soit 88%.

**Soumissionnaires : (7)**

• Constructions NRC Inc.
• Systèmes Urbains Inc.
• Installume
• Néolect
• Bruneau Électrique
• Girard & Girard Inc.
• Pierre Brossard (1991) Ltée.

**Adjudicataire recommandé :**

L'appel d'offres public # 14-44004 a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Constructions NRC Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Constructions NRC Inc.

Montant de l'offre :

727 595,00 \$+ TPS (5 %) 36 379,75 \$ + TVQ (9,975 %) 72 577,60 \$ = 836 552,35 \$

Des contingences de 10% sont déjà incluses dans ce montant.

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Constructions NRC Inc un (1) contrat, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de

l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 836 552,35 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-44004. Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Constructions NRC Inc. est de 836 552,35 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences de 50% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 836 552,35 \$ + 418 276,18 \$ (50% d'incidences) = 1 254 828,53 \$.

La totalité des dépenses sera assumée par l'agglomération, étant donné que les 50 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal dans le périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants nets de ristournes, toutes taxes comprises, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

#### **Année Travaux Incidences Totaux**

2015 509 255,87 \$ 254 627,93 \$ 763 883,80 \$

2016 254 627,93 \$ 127 313,97 \$ 381 941,90 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 11 février 2015
- Approbation du Conseil municipal: 23 mars 2015
- Approbation du Conseil d'agglomération : 26 mars 2015
- Octroi de contrats: Avril 2015
- Réalisation des travaux: Avril 2015 à octobre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yannick ROY  
Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-872-5976

**Télécop. :** 514 872-4494

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-10

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514-872-5181

**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2015-01-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-01-29

**Dossier # : 1145897008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation du service :

- Accorder un contrat 836 552.35 \$, taxes incluses, à Construction N.R.C. Inc. pour les travaux mentionnés en titre;
- autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 254 828.53 \$ , incluant taxes et incidences.

**Budget d'immobilisation (PTI)**

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2015-2017 de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et du transport et se présente comme suit :

**IMPUTATION:**

Projet investi : 59002- Feux de circulation & équipement de gestion du trafic  
 Sous projet investi : 1559002-010 Contrat MAN des FC à 50 intersections sur le réseau artériel #14-44004  
 Projet Simon: 155696  
 Requérant : Direction des transports

2014	2015	2016	Ult.	Total
	764	382		1 146

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-bas:

**Information comptable** (en dollars)

**PROVENANCE:**

	Crédits	Dépenses
5001.5006063.802600.01909.57201. 000000.0000.115470.000000.98001.00000 Règlement <b>06-063</b> Acquisition équipement signalisation routière et lampadaires	1 145 825.70 \$	1 254 828.53 \$

Un engagement de gestion no **CC45897008** au montant de **1 145 825.70 \$** est inscrit au compte de provenance.

**IMPUTATION:**

	Crédits	Dépenses
5001.5006063.802701.03163.57201. 000000.0000.155696.000000.17040.00000 Contrat MAN des FC à 50 intersections sur le réseau artériel #14-44004 - Const. NRC inc.	763 883.80 \$	836 552.35 \$
	Crédits	Dépenses
5001.5006063.802701.03163.54590. 000000.0000.155696.000000.17040.00000 Contrat MAN des FC à 50 intersections sur le réseau artériel #14-44004 - Incidences technique	381 941.90 \$	418 276.18 \$
<b>Total imputations</b>	<b>1 145 825.70 \$</b>	<b>1 254 828.53 \$</b>

Le virement de crédits sera fait aux comptes d'imputations suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Xuan Mai NHAN  
Préposé au budget - PS Brennan 1  
**Tél : 514-872-2889**

Co-signataire  
Jean-François Rondou  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
(514) 868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-13

Paul KANAAN  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-2857**

**Division :** Dir. du Conseil et du Soutien  
financier PS - Brennan 1

**Dossier # : 1145897008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

**Liste des intersections (fichier ajouté suite à la demande formulée au conseil municipal à la séance du 23 février 2015)**



[Liste 50 intersections GDD 1145897008.xls](#)

**Liste des preneurs du cahier des charges**



[SP-2014-04 Liste des commandes.pdf](#)

**Plus bas soumissionnaire**



[NRC - Soumission.pdf](#)

**Résultats des soumissions**



[SP-2014-04 - AO 14 44004 Résultats \(50 élec\).pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yannick ROY  
Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-872-5976  
**Télécop. :** 514 872-4494



\* Intersections déterminées pour contrat

Circule	Rue_1	Rue_2	Rue_3
388	Mansfield	Saint-Antoine	
489	Hôtel-de-Ville	Sherbrooke	
505	Saint-André	Sherbrooke	
486	Cherrier	Saint-Hubert	
451	Gauchetière (de la)	Sanguinet	
1557	Parc	Rachel	
548	Prince-Arthur	Saint-Laurent	
276	Docteur-Penfield	Montagne	
405	Peel	William	
401	Ottawa	Peel	
278	Docteur-Penfield	Simpson	McGregor
280	Pins	Redpath Cressent	
155	Côte-Sainte-Catherine	Hôpital Sainte-Justine	
241	Montagne	Ottawa	
242	Montagne	William	
402	Peel	Saint-Antoine	
1526	Jean-d'Estrée	Saint-Antoine	
153	Côte-Sainte-Catherine	Darlington	
156	Côte-Sainte-Catherine	Hudson	
1696	Beaver Hall	Belmont	
281	Pins	University	
1495	Aylmer	Pins	
453	Notre-Dame	Saint-François-Xavier	
452	Jacques-Cartier	Notre-Dame	
138	Gosford	Notre-Dame	Saint-Claude
436	Jean-Paul-Riopel	Saint-Antoine	Saint-Pierre
462	Saint-François-Xavier	Saint-Jacques	
4081	McGill	William	place Youville
235	Guy	Notre-Dame	
376	Beaver Hall	La Gauchetière	
437	Bleury	Jean-Paul-Riopel	Viger
465	Saint-Jacques	Saint-Pierre	
473	Amherst	Robin	
474	Amherst	Sainte-Catherine	
504	Saint-André	Sainte-Catherine	
507	Sainte-Catherine	Saint-Hubert	
488	Hôtel-de-Ville	Sainte-Catherine	
506	Saint-Denis	Sainte-Catherine	
508	Sainte-Catherine	Sanguinet	
1462	Notre-Dame	place d'Armes	Saint-Sulpice
240	Montagne	Notre-Dame	
1422	Docteur-Penfield	Drummond	

AGGLO
AO - 14-44004
SP-2014-04
NRC

\* Intersections probables en analyses pour contrat

Circule	Rue_1	Rue_2	Rue_3
432	Berri	René-Lévesque	
4427	Crescent	du Musée	Sherbrooke
5923	Mill	Riverside	
523	Côte-Sainte-Catherine	Mont-Royal	
316	Guy	Maisonneuve	
333	Maisonneuve	Montagne	
396	Maisonneuve	Saint-Antoine	
17890	Viau	200m nord de Sherbrooke	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 14-44004

Numéro de référence : 815545

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SP-2014-04 Travaux de signalisation lumineuse \_Électrique.pdf

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5 NEQ :	<a href="#">Monsieur Eric Bruneau</a> Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	<b>Commande : (851896)</b> 2014-09-29 13 h 44 <b>Transmission :</b> 2014-09-29 13 h 44	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-01 10 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	<a href="#">Madame Nathalie Côté</a> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (849344)</b> 2014-09-23 9 h 09 <b>Transmission :</b> 2014-09-23 9 h 55	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-01 10 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Girard & Girard Inc 2451, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7 <a href="http://www.enixum.com">http://www.enixum.com</a> NEQ : 1142064840	<a href="#">Madame France Dassylva</a> Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 679-4050	<b>Commande : (848994)</b> 2014-09-22 14 h 19 <b>Transmission :</b> 2014-09-22 14 h 57	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-01 10 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Installume inc. 1075 Armand Bombardier Terrebonne, QC, J6Y 1S9 NEQ :	<a href="#">Madame Marilou Mainville</a> Téléphone : 450 434-3499 Télécopieur : 450 434-4235	<b>Commande : (856119)</b> 2014-10-08 16 h 56 <b>Transmission :</b> 2014-10-08 16 h 56	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-08 16 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.laurinlaurin.ca">http://www.laurinlaurin.ca</a> NEQ : 1142298448	<a href="#">Monsieur François Tobin</a> Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	<b>Commande : (849728)</b> 2014-09-23 14 h 48 <b>Transmission :</b> 2014-09-23 15 h 39	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-01 11 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord	<a href="#">Madame Marjolaine Émond</a> Téléphone : 450	<b>Commande : (848701)</b> 2014-09-22 10 h 03	2368159 - Addenda 01 - SP- 2014-04.pdf 2014-10-01 11 h 27 - Télécopie

Candiac, QC, J5R 3L8  
NEQ : 1166302126

659-5457  
Télécopieur : 450  
659-9265

**Transmission :**  
2014-09-22 10 h 45

Mode privilégié (devis) :  
Télécopieur  
Mode privilégié (plan) :  
Messagerie (Purolator)

Pierre Brossard 1981 Ltée  
9595 Rue Ignace  
Brossard, QC, J4Y 2P3  
NEQ : 1143511773

[Monsieur Marc  
Desautels](#)  
Téléphone : 450  
659-9641  
Télécopieur : 450  
659-4068

**Commande : (848666)**  
2014-09-22 9 h 37  
**Transmission :**  
2014-09-22 10 h 21

2368159 - Addenda 01 - SP-  
2014-04.pdf  
2014-10-01 10 h 55 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) :  
Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc.  
8345 Pascal Gagnon  
Saint-Léonard  
Montréal, QC, H1P 1Y5  
<http://www.systemesurbains.com> NEQ :

[Monsieur Francis  
Duchesne](#)  
Téléphone : 514  
321-5205  
Télécopieur : 514  
321-5835

**Commande : (849786)**  
2014-09-23 15 h 51  
**Transmission :**  
2014-09-23 16 h 04

2368159 - Addenda 01 - SP-  
2014-04.pdf  
2014-10-01 10 h 55 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

© 2003-2014 Tous droits réservés

Résultat de soumission 14-44004 - SP-2014-04 - 50 intersection électrique sans mobilier - agglo

BORDEREAU D'ESTIMATION					
16.1 FOURNITURE DE CÂBLES					128 800,00 \$
ITEM	QUANTITÉ PROB.	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE		TOTAL
<b>Câble B</b>					
223	A 300	Deux (2) câbles monoconducteurs	5	/m	1 500,00 \$
	B 2500	Trois (3) câbles monoconducteurs	6	/m	15 000,00 \$
224	100	Câble B cam	3	/m	300,00 \$
226	8000	Câble nu #6, D ou V	3	/m	24 000,00 \$
227	2500	Câble J	3	/m	7 500,00 \$
228	100	Câble F	9	/m	900,00 \$
<b>Câble G</b>					
229	A 100	Deux (2) câbles monoconducteurs	6	/m	600,00 \$
	B 100	Trois (3) câbles monoconducteurs	8	/m	800,00 \$
231	1000	Câble W	5	/m	5 000,00 \$
232	100	Câble S	5	/m	500,00 \$
<b>Câble E</b>					
233	A 300	de diamètre 1/4" (6,35mm)	2	/m	600,00 \$
	B 300	de diamètre 5/16" (7,94mm)	3	/m	900,00 \$
	C 300	de diamètre 3/8" (9,525mm)	4	/m	1 200,00 \$
234	8000	Câble A	4	/m	32 000,00 \$
235	4000	Câble R	5	/m	20 000,00 \$
237	100	Câble L	2	/m	200,00 \$
238	600	Câble O	20	/m	12 000,00 \$
239	100	Câble P	5	/m	500,00 \$
<b>Câble H</b>					
240	A 50	Duplex	4	/m	200,00 \$
	B 100	Triplex	5	/m	500,00 \$
	C 50	Quadruplex	6	/m	300,00 \$
241	100	Câble T	8	/m	800,00 \$
242	100	Câble M	5	/m	500,00 \$
243	100	Câble X	12	/m	1 200,00 \$
244	100	Câble K	18	/m	1 800,00 \$
16.2 FOURNITURE DE MOBILIER					0,00 \$
ITEM	QUANTITÉ PROB.	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE		TOTAL
301	0	Caisson en acier noir	0	/un	0,00 \$
302	0	Rallonge en acier pour fût rond	0	/un	0,00 \$
303	0	Rallonge en acier pour fût carré	0	/un	0,00 \$
304	0	Fût d'acier rond 4.6m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
305	0	Fût d'acier rond 7.3m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
306	0	Fût d'acier carré 4.6m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
307	0	Fût d'acier carré 7.6m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
308	0	Fût d'acier carré 10.7m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
309	0	Fût spécial tronconique en acier de 6.0m avec capuchon	0	/un	0,00 \$
310	0	Potence ronde en acier de 3m avec attache pour fût rond	0	/un	0,00 \$
311	0	Potence ronde en acier de 5m avec attache pour fût rond	0	/un	0,00 \$
312	0	Potence carrée en acier de 3m avec attache pour fût carré	0	/un	0,00 \$
313	0	Potence carrée en acier de 5m avec attache pour fût carré	0	/un	0,00 \$
314	0	Potence d'acier tronconique de 9m	0	/un	0,00 \$

RÉSULTATS DE SOUMISSIONS													
Construction NRC		Système Urbains		Installume		Nélect		Bruneau Électrique		Girard & Girard		Pierre Brossard	
Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total	Unitaire	Total
102 775,00 \$		97 672,50 \$		106 697,50 \$		84 165,00 \$		110 390,00 \$		114 350,00 \$		118 195,00 \$	
5,00 \$	1 500,00 \$	4,00 \$	1 200,00 \$	3,60 \$	1 080,00 \$	3,40 \$	1 020,00 \$	4,00 \$	1 200,00 \$	12,00 \$	3 600,00 \$	4,50 \$	1 350,00 \$
6,00 \$	15 000,00 \$	6,00 \$	15 000,00 \$	5,35 \$	13 375,00 \$	5,10 \$	12 750,00 \$	6,00 \$	15 000,00 \$	12,00 \$	30 000,00 \$	6,80 \$	17 000,00 \$
2,00 \$	200,00 \$	1,80 \$	180,00 \$	3,15 \$	315,00 \$	1,40 \$	140,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	2,10 \$	210,00 \$
2,25 \$	18 000,00 \$	2,00 \$	16 000,00 \$	1,80 \$	14 400,00 \$	1,70 \$	13 600,00 \$	2,00 \$	16 000,00 \$	2,00 \$	16 000,00 \$	1,60 \$	12 800,00 \$
2,25 \$	5 625,00 \$	2,00 \$	5 000,00 \$	1,80 \$	4 500,00 \$	2,10 \$	5 250,00 \$	2,00 \$	5 000,00 \$	2,00 \$	5 000,00 \$	2,30 \$	5 750,00 \$
6,50 \$	650,00 \$	5,70 \$	570,00 \$	5,75 \$	575,00 \$	8,90 \$	890,00 \$	6,00 \$	600,00 \$	6,00 \$	600,00 \$	5,60 \$	560,00 \$
				0,00 \$		0,00 \$							
6,00 \$	600,00 \$	5,90 \$	590,00 \$	5,65 \$	565,00 \$	4,90 \$	490,00 \$	6,00 \$	600,00 \$	17,00 \$	1 700,00 \$	6,50 \$	650,00 \$
8,50 \$	850,00 \$	8,80 \$	880,00 \$	8,50 \$	850,00 \$	7,30 \$	730,00 \$	9,00 \$	900,00 \$	17,00 \$	1 700,00 \$	9,80 \$	980,00 \$
3,00 \$	3 000,00 \$	5,40 \$	5 400,00 \$	6,80 \$	6 800,00 \$	1,60 \$	1 600,00 \$	5,00 \$	5 000,00 \$	2,00 \$	2 000,00 \$	2,80 \$	2 800,00 \$
5,25 \$	525,00 \$	4,60 \$	460,00 \$	29,00 \$	2 900,00 \$	3,90 \$	390,00 \$	6,00 \$	600,00 \$	5,00 \$	500,00 \$	5,70 \$	570,00 \$
				0,00 \$									
2,00 \$	600,00 \$	1,50 \$	450,00 \$	8,40 \$	2 520,00 \$	1,60 \$	480,00 \$	1,00 \$	300,00 \$	2,00 \$	600,00 \$	3,10 \$	930,00 \$
2,50 \$	750,00 \$	2,40 \$	720,00 \$	8,40 \$	2 520,00 \$	2,00 \$	600,00 \$	2,00 \$	600,00 \$	2,00 \$	600,00 \$	12,50 \$	3 750,00 \$
3,00 \$	900,00 \$	3,50 \$	1 050,00 \$	8,40 \$	2 520,00 \$	2,60 \$	780,00 \$	3,00 \$	900,00 \$	2,00 \$	600,00 \$	22,60 \$	6 780,00 \$
3,25 \$	26 000,00 \$	3,00 \$	24 000,00 \$	3,10 \$	24 800,00 \$	2,30 \$	18 400,00 \$	3,10 \$	24 800,00 \$	3,00 \$	24 000,00 \$	3,50 \$	28 000,00 \$
5,25 \$	21 000,00 \$	4,60 \$	16 400,00 \$	5,60 \$	22 400,00 \$	3,90 \$	15 600,00 \$	5,00 \$	20 000,00 \$	5,00 \$	20 000,00 \$	5,70 \$	22 800,00 \$
2,00 \$	200,00 \$	0,80 \$	80,00 \$	1,50 \$	150,00 \$	0,60 \$	60,00 \$	1,00 \$	100,00 \$	1,00 \$	100,00 \$	2,00 \$	200,00 \$
6,00 \$	3 600,00 \$	6,60 \$	3 960,00 \$	5,55 \$	3 330,00 \$	11,90 \$	7 140,00 \$	7,40 \$	4 440,00 \$	7,00 \$	4 200,00 \$	14,70 \$	8 820,00 \$
2,50 \$	250,00 \$	3,80 \$	380,00 \$	1,75 \$	175,00 \$	1,90 \$	190,00 \$	40,00 \$	4 000,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	2,50 \$	250,00 \$
3,00 \$	150,00 \$	2,15 \$	107,50 \$	2,35 \$	117,50 \$	1,50 \$	75,00 \$	5,00 \$	250,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	2,00 \$	100,00 \$
3,50 \$	350,00 \$	2,70 \$	270,00 \$	3,15 \$	315,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	5,00 \$	500,00 \$	6,00 \$	600,00 \$	3,10 \$	310,00 \$
6,50 \$	325,00 \$	5,90 \$	295,00 \$	5,60 \$	280,00 \$	3,60 \$	180,00 \$	6,00 \$	300,00 \$	7,00 \$	350,00 \$	4,10 \$	205,00 \$
2,00 \$	200,00 \$	10,00 \$	1 000,00 \$	7,10 \$	710,00 \$	15,80 \$	1 580,00 \$	3,00 \$	300,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	19,60 \$	1 960,00 \$
7,50 \$	750,00 \$	7,80 \$	780,00 \$	5,00 \$	500,00 \$	6,30 \$	630,00 \$	8,00 \$	800,00 \$	8,00 \$	800,00 \$	2,30 \$	230,00 \$
10,00 \$	1 000,00 \$	1,20 \$	120,00 \$	5,00 \$	500,00 \$	2,20 \$	220,00 \$	50,00 \$	5 000,00 \$	4,00 \$	400,00 \$	8,80 \$	880,00 \$
7,50 \$	750,00 \$	7,80 \$	780,00 \$	5,00 \$	500,00 \$	11,70 \$	1 170,00 \$	30,00 \$	3 000,00 \$	2,00 \$	200,00 \$	3,10 \$	310,00 \$
0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$		0,00 \$	

CB  
7 nov. 2014



		<b>Épissure de câbles</b>				
		<b>Câbles de signal dans un fût ou un caisson</b>				
609.1	A	500	câble A	60	/un	30 000,00 \$
	B	10	câble P	35	/un	350,00 \$
	C	250	câble R	70	/un	17 500,00 \$
	D	200	câble W	35	/un	7 000,00 \$
609			<b>Câbles de contrôle et de télémétrie</b>			
609.2	A	50	câble M	100	/un	5 000,00 \$
	B	10	câble K	160	/un	1 600,00 \$
	C	10	câble X	140	/un	1 400,00 \$
	D	10	câble S	120	/un	1 200,00 \$
	E	10	câble L	75	/un	750,00 \$
610			<b>Amarrage pour fil porteur</b>			
	A	5	sur poteau de bois	125	/un	625,00 \$
	B	5	sur fût métallique	125	/un	625,00 \$
611			<b>Câblage aérien</b>			
	A	50	installation d'un fil porteur - Câble E	8	/m	300,00 \$
	B	50	installation de 1 à 7 câbles sur fil porteur	10	/m	500,00 \$
	C	50	enlèvement de 1 à 7 câbles sur fil porteur	5	/m	250,00 \$
	D	50	enlèvement d'un 1 à 7 câbles ainsi que fil porteur	5	/m	250,00 \$
	E	50	enlèvement d'un câble triplex	5	/m	250,00 \$
612			<b>Entrée de câble</b>			
	A	5	fourniture et installation des accessoires pour entrée de câble	200	/un	1 000,00 \$
	B	5	démantèlement des accessoires pour entrée de câble	100	/un	500,00 \$
614			<b>Raccordement aéro-souterrain de conduits</b>			
	A	2	pour un branchement électrique avec une nouvelle prise de mise à la terre	1200	/un	2 400,00 \$
	B	2	pour un branchement électrique avec une prise de mise à la terre existante	1000	/un	2 000,00 \$
	C	2	pour un câblage de signaux	1000	/un	2 000,00 \$
	D	2	démantèlement le raccordement aéro-souterrain de conduits	200	/un	400,00 \$
615			<b>Rallonge de fût rond 750 mm</b>			
	A	25	installation d'une rallonge	75	/un	1 875,00 \$
	B	5	enlèvement d'une rallonge	50	/un	250,00 \$
616			<b>Préparation et raccordement de montage FC</b>			
	A	250	à une (1) tête	75	/un	18 750,00 \$
	B	130	à deux (2) têtes	100	/un	13 000,00 \$
	C	15	à trois (3) têtes	125	/un	1 875,00 \$
	D	5	à quatre (4) têtes	150	/un	750,00 \$
617		2	Installation d'un montage FC sur poteau de bois	175	/un	350,00 \$
618		400	Installation d'un montage FC sur fût	125	/un	50 000,00 \$
619		200	Enlèvement d'un montage FC	50	/un	10 000,00 \$
622			<b>bouton-poussoir</b>			
	A	24	installation d'un bouton-poussoir sur un fût ou un poteau de bois	100	/un	2 400,00 \$
	B	12	enlèvement d'un bouton-poussoir sur un fût ou un poteau de bois	50	/un	600,00 \$
626			<b>Installation d'une potence</b>			
	A	60	potence de 1 à 3 m (DN-4401 à DN-4404)	150	/un	9 000,00 \$
	B	10	potence de 4 et 5 m (DN-4402, DN-4404)	175	/un	1 750,00 \$
	C	0	potence tronconique de 9m (DN-4407)	0	/un	0,00 \$
627			<b>Enlèvement d'une potence</b>			
	A	5	enlèvement d'une potence de 1,0 m à 3,0 m	115	/un	575,00 \$
	B	5	enlèvement d'une potence de 4,0 m et 5,0 m	125	/un	625,00 \$
	C	0	enlèvement d'une potence de 6,0m à 9,0m	0	/un	0,00 \$
628		5	Enlèvement d'une tête de feu à une potence	125	/un	625,00 \$
629		70	Installation d'une tête de feu à une potence	200	/un	14 000,00 \$

	40,00 \$	20 000,00 \$	20,00 \$	10 000,00 \$	67,00 \$	33 500,00 \$	34,00 \$	17 000,00 \$	20,00 \$	10 000,00 \$	93,00 \$	46 500,00 \$	118,30 \$	59 150,00 \$
	20,00 \$	200,00 \$	11,00 \$	110,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	18,00 \$	180,00 \$	20,00 \$	200,00 \$	84,00 \$	840,00 \$	64,70 \$	647,00 \$
	50,00 \$	12 500,00 \$	31,00 \$	7 750,00 \$	75,00 \$	18 750,00 \$	49,00 \$	12 250,00 \$	30,00 \$	7 500,00 \$	105,00 \$	26 250,00 \$	183,10 \$	45 775,00 \$
	20,00 \$	4 000,00 \$	54,00 \$	10 800,00 \$	48,00 \$	9 600,00 \$	29,00 \$	5 800,00 \$	20,00 \$	4 000,00 \$	60,00 \$	12 000,00 \$	35,70 \$	7 140,00 \$
	75,00 \$	3 750,00 \$	110,00 \$	5 500,00 \$	45,00 \$	2 250,00 \$	68,00 \$	3 400,00 \$	35,00 \$	1 750,00 \$	148,00 \$	7 400,00 \$	64,70 \$	3 235,00 \$
	75,00 \$	750,00 \$	110,00 \$	1 100,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	581,00 \$	5 810,00 \$	25,00 \$	250,00 \$	148,00 \$	1 480,00 \$	42,50 \$	425,00 \$
	75,00 \$	750,00 \$	17,00 \$	170,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	81,00 \$	810,00 \$	20,00 \$	200,00 \$	148,00 \$	1 480,00 \$	94,20 \$	942,00 \$
	75,00 \$	750,00 \$	31,00 \$	310,00 \$	88,00 \$	880,00 \$	102,00 \$	1 020,00 \$	30,00 \$	300,00 \$	148,00 \$	1 480,00 \$	183,10 \$	1 831,00 \$
	75,00 \$	750,00 \$	5,80 \$	56,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	53,00 \$	530,00 \$	10,00 \$	100,00 \$	148,00 \$	1 480,00 \$	35,70 \$	357,00 \$
	150,00 \$	750,00 \$	100,00 \$	500,00 \$	98,00 \$	490,00 \$	78,00 \$	390,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	158,00 \$	790,00 \$	145,60 \$	728,00 \$
	200,00 \$	1 000,00 \$	100,00 \$	500,00 \$	200,00 \$	1 000,00 \$	77,00 \$	385,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	106,00 \$	530,00 \$	35,80 \$	179,00 \$
	10,00 \$	500,00 \$	4,20 \$	210,00 \$	7,90 \$	395,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	3,00 \$	150,00 \$	7,00 \$	350,00 \$	12,70 \$	635,00 \$
	5,00 \$	250,00 \$	4,90 \$	245,00 \$	9,45 \$	472,50 \$	6,10 \$	305,00 \$	8,00 \$	400,00 \$	10,00 \$	500,00 \$	7,50 \$	375,00 \$
	5,00 \$	250,00 \$	2,50 \$	125,00 \$	12,60 \$	630,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	5,00 \$	250,00 \$	5,80 \$	290,00 \$
	5,00 \$	250,00 \$	2,50 \$	125,00 \$	6,30 \$	315,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	5,00 \$	250,00 \$	7,00 \$	350,00 \$	6,70 \$	335,00 \$
	5,00 \$	250,00 \$	4,20 \$	210,00 \$	6,30 \$	315,00 \$	2,00 \$	100,00 \$	4,00 \$	200,00 \$	5,00 \$	250,00 \$	6,40 \$	320,00 \$
	200,00 \$	1 000,00 \$	440,00 \$	2 200,00 \$	263,00 \$	1 315,00 \$	126,00 \$	630,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	152,00 \$	760,00 \$	218,00 \$	1 090,00 \$
	100,00 \$	500,00 \$	32,00 \$	160,00 \$	66,00 \$	330,00 \$	53,00 \$	265,00 \$	50,00 \$	250,00 \$	114,00 \$	570,00 \$	80,10 \$	400,50 \$
	1 250,00 \$	2 500,00 \$	1 790,00 \$	3 580,00 \$	630,00 \$	1 260,00 \$	1 794,00 \$	3 588,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$	1 554,00 \$	3 108,00 \$	1 024,40 \$	2 048,80 \$
	1 000,00 \$	2 000,00 \$	1 440,00 \$	2 880,00 \$	275,00 \$	550,00 \$	1 697,00 \$	3 394,00 \$	950,00 \$	1 900,00 \$	1 554,00 \$	3 108,00 \$	915,60 \$	1 831,20 \$
	1 000,00 \$	2 000,00 \$	170,00 \$	340,00 \$	275,00 \$	550,00 \$	1 697,00 \$	3 394,00 \$	390,00 \$	780,00 \$	1 244,00 \$	2 488,00 \$	688,30 \$	1 376,60 \$
	500,00 \$	1 000,00 \$	330,00 \$	660,00 \$	131,00 \$	262,00 \$	634,00 \$	1 268,00 \$	200,00 \$	400,00 \$	227,00 \$	454,00 \$	200,30 \$	400,60 \$
	30,00 \$	750,00 \$	53,00 \$	1 325,00 \$	66,00 \$	1 650,00 \$	58,00 \$	1 450,00 \$	100,00 \$	2 500,00 \$	52,00 \$	1 300,00 \$	56,10 \$	1 402,50 \$
	30,00 \$	150,00 \$	32,00 \$	160,00 \$	66,00 \$	330,00 \$	26,00 \$	130,00 \$	50,00 \$	250,00 \$	52,00 \$	260,00 \$	40,10 \$	200,50 \$
	40,00 \$	10 000,00 \$	130,00 \$	32 500,00 \$	34,00 \$	8 500,00 \$	36,00 \$	9 000,00 \$	90,00 \$	22 500,00 \$	116,00 \$	29 000,00 \$	84,00 \$	21 000,00 \$
	45,00 \$	5 850,00 \$	160,00 \$	20 800,00 \$	68,00 \$	8 840,00 \$	73,00 \$	9 490,00 \$	135,00 \$	17 550,00 \$	146,00 \$	18 980,00 \$	155,90 \$	20 267,00 \$
	50,00 \$	750,00 \$	180,00 \$	2 700,00 \$	102,00 \$	1 530,00 \$	109,00 \$	1 635,00 \$	180,00 \$	2 700,00 \$	170,00 \$	2 550,00 \$	251,80 \$	3 777,00 \$
	55,00 \$	275,00 \$	200,00 \$	1 000,00 \$	135,00 \$	675,00 \$	145,00 \$	725,00 \$	200,00 \$	1 000,00 \$	201,00 \$	1 005,00 \$	355,70 \$	1 778,50 \$
	100,00 \$	200,00 \$	190,00 \$	380,00 \$	325,00 \$	650,00 \$	231,00 \$	462,00 \$	180,00 \$	360,00 \$	277,00 \$	554,00 \$	275,20 \$	550,40 \$
	50,00 \$	20 000,00 \$	87,00 \$	34 800,00 \$	125,00 \$	50 000,00 \$	94,00 \$	37 600,00 \$	180,00 \$	72 000,00 \$	167,00 \$	66 800,00 \$	95,60 \$	38 240,00 \$
	20,00 \$	4 000,00 \$	95,00 \$	19 000,00 \$	33,00 \$	6 600,00 \$	35,00 \$	7 000,00 \$	75,00 \$	15 000,00 \$	78,00 \$	15 600,00 \$	48,10 \$	9 620,00 \$
	50,00 \$	1 200,00 \$	110,00 \$	2 640,00 \$	80,00 \$	1 920,00 \$	44,00 \$	1 056,00 \$	115,00 \$	2 760,00 \$	103,00 \$	2 472,00 \$	214,70 \$	5 152,80 \$
	25,00 \$	300,00 \$	76,00 \$	912,00 \$	40,00 \$	480,00 \$	13,00 \$	156,00 \$	40,00 \$	480,00 \$	48,00 \$	576,00 \$	67,50 \$	810,00 \$
	250,00 \$	15 000,00 \$	53,00 \$	3 180,00 \$	210,00 \$	12 600,00 \$	58,00 \$	3 480,00 \$	140,00 \$	8 400,00 \$	140,00 \$	8 400,00 \$	78,10 \$	4 686,00 \$
	250,00 \$	2 500,00 \$	110,00 \$	1 100,00 \$	315,00 \$	3 150,00 \$	84,00 \$	840,00 \$	170,00 \$	1 700,00 \$	168,00 \$	1 680,00 \$	160,20 \$	1 602,00 \$
	100,00 \$	500,00 \$	32,00 \$	160,00 \$	126,00 \$	630,00 \$	53,00 \$	265,00 \$	110,00 \$	550,00 \$	99,00 \$	495,00 \$	40,10 \$	200,50 \$
	100,00 \$	500,00 \$	63,00 \$	315,00 \$	168,00 \$	840,00 \$	79,00 \$	395,00 \$	170,00 \$	850,00 \$	201,00 \$	1 005,00 \$	112,10 \$	560,50 \$
	20,00 \$	100,00 \$	95,00 \$	475,00 \$	131,00 \$	655,00 \$	53,00 \$	265,00 \$	100,00 \$	500,00 \$	169,00 \$	845,00 \$	104,10 \$	520,50 \$
	90,00 \$	6 300,00 \$	240,00 \$	16 800,00 \$	188,00 \$	13 160,00 \$	120,00 \$	8 400,00 \$	200,00 \$	14 000,00 \$	203,00 \$	14 210,00 \$	204,10 \$	14 287,00 \$

CB / 7 nov. 2014

		Signalisation écrite				
631	A	200	installation	50	/un	10 000,00 \$
	B	40	enlèvement	25	/un	1 000,00 \$
		Feu piéton sonore				
635	A	8	installation	400	/un	3 200,00 \$
	B	8	enlèvement	170	/un	1 360,00 \$
		Détection aérienne				
638	A	8	installation d'un détecteur sur un fût ou une rallonge de fût	250	/un	2 000,00 \$
	B	8	installation d'un détecteur sur une potence	275	/un	2 200,00 \$
		Stroboscopique (Strobe)				
639	A	2	installation d'un Strobe sur fût ou poteau de bois	125	/un	250,00 \$
	B	2	enlèvement d'un Strobe sur fût ou poteau de bois	100	/un	200,00 \$
		Antenne RF				
640	A	2	installation d'une antenne RF sur fût ou poteau de bois	200	/un	400,00 \$
	B	2	enlèvement d'une antenne RF sur fût ou poteau de bois	200	/un	400,00 \$
641		50	Installation et enlèvement d'une toile	175	/un	8 750,00 \$
643		450	Changement d'une lentille sur une lanterne existante sur le site	40	/un	18 000,00 \$
		Modification de tête de feux existante au chantier				
645	A	100	modifier des raccordements	100	/un	10 000,00 \$
	B	50	aligner une tête	50	/un	2 500,00 \$
	C	30	remplacer ou installer de visière	50	/un	1 500,00 \$
	D	20	ajouter ou remplacer une bride de montage	120	/un	2 400,00 \$
		Mise à la terre du coffret de branchement				
651	A	47	raccordement dans un puits d'accès	180	/un	8 460,00 \$
	B	2	installation et raccordement en surface	280	/un	560,00 \$
		Raccordement du réseau équipotentiel (câble de conducteur de masse - D ou V)				
652	A	400	raccordement dans un fût ou dans un caisson	40	/un	16 000,00 \$
	B	100	raccordement dans un puits d'accès	60	/un	6 000,00 \$
655		400	Thermographie d'un puits d'accès de la CSEM	110	/un	44 000,00 \$
		Nettoyage de puits d'accès				
656	A	50	Nettoyer un PA de la CSEM	400	/un	20 000,00 \$
	B	5	Nettoyer un PA Ville de Montréal	300	/un	1 500,00 \$
662		50	Installation d'un caisson de service en acier	75	/un	3 750,00 \$
663		50	Installation décontacteur (sectionneur)	150	/un	7 500,00 \$
665		10	Remplacement d'une tête de feux piétons	150	/un	1 500,00 \$
674		100	Obturation d'un trou dans un fût	75	/un	7 500,00 \$
		Caméra de télésurveillance				
680	A	6	enlèvement d'une caméra et le câble de remonté sur fût en latéral ou sur tenon	250	/un	1 500,00 \$
	B	6	installation d'une caméra et le câble de remonté sur fût en latéral ou sur tenon	350	/un	2 100,00 \$
		Coffret STI				
681	A	6	enlèvement d'un coffret STI sur fût	150	/un	900,00 \$
	B	6	installation d'un coffret STI sur fût	250	/un	1 500,00 \$
		Connecteurs et tests de fibres optiques				
680	A	8	installation de six (6) connecteurs à une extrémité et le rapport de tests	800	/un	6 400,00 \$
	B	8	installation de 12 connecteurs à une section du réseau et le rapport de tests	1000	/un	8 000,00 \$

	20,00 \$	4 000,00 \$	53,00 \$	10 600,00 \$	61,00 \$	12 200,00 \$	36,00 \$	7 200,00 \$	60,00 \$	12 000,00 \$	58,00 \$	11 600,00 \$	38,90 \$	7 780,00 \$
	10,00 \$	400,00 \$	25,00 \$	1 000,00 \$	20,00 \$	800,00 \$	11,00 \$	440,00 \$	30,00 \$	1 200,00 \$	26,00 \$	1 040,00 \$	15,90 \$	636,00 \$
	500,00 \$	4 000,00 \$	680,00 \$	5 440,00 \$	225,00 \$	1 800,00 \$	331,00 \$	2 648,00 \$	810,00 \$	6 480,00 \$	311,00 \$	2 488,00 \$	352,00 \$	2 816,00 \$
	150,00 \$	1 200,00 \$	290,00 \$	2 320,00 \$	80,00 \$	640,00 \$	105,00 \$	840,00 \$	400,00 \$	3 200,00 \$	52,00 \$	416,00 \$	160,20 \$	1 281,60 \$
	500,00 \$	4 000,00 \$	180,00 \$	1 440,00 \$	140,00 \$	1 120,00 \$	235,00 \$	1 880,00 \$	210,00 \$	1 680,00 \$	261,00 \$	2 088,00 \$	175,70 \$	1 405,60 \$
	500,00 \$	4 000,00 \$	180,00 \$	1 440,00 \$	140,00 \$	1 120,00 \$	262,00 \$	2 096,00 \$	250,00 \$	2 000,00 \$	209,00 \$	1 672,00 \$	175,70 \$	1 405,60 \$
	200,00 \$	400,00 \$	66,00 \$	132,00 \$	140,00 \$	280,00 \$	104,00 \$	208,00 \$	460,00 \$	920,00 \$	173,00 \$	346,00 \$	355,30 \$	710,60 \$
	100,00 \$	200,00 \$	32,00 \$	64,00 \$	140,00 \$	280,00 \$	26,00 \$	52,00 \$	200,00 \$	400,00 \$	101,00 \$	202,00 \$	160,20 \$	320,40 \$
	150,00 \$	300,00 \$	190,00 \$	380,00 \$	140,00 \$	280,00 \$	99,00 \$	198,00 \$	200,00 \$	400,00 \$	173,00 \$	346,00 \$	238,00 \$	476,00 \$
	100,00 \$	200,00 \$	190,00 \$	380,00 \$	140,00 \$	280,00 \$	26,00 \$	52,00 \$	100,00 \$	200,00 \$	101,00 \$	202,00 \$	120,20 \$	240,40 \$
	50,00 \$	2 500,00 \$	68,00 \$	3 400,00 \$	131,00 \$	6 550,00 \$	37,00 \$	1 850,00 \$	20,00 \$	1 000,00 \$	55,00 \$	2 750,00 \$	40,10 \$	2 005,00 \$
	20,00 \$	9 000,00 \$	53,00 \$	23 850,00 \$	26,00 \$	11 700,00 \$	13,00 \$	5 850,00 \$	20,00 \$	9 000,00 \$	47,00 \$	21 150,00 \$	108,00 \$	48 600,00 \$
	40,00 \$	4 000,00 \$	83,00 \$	8 300,00 \$	26,00 \$	2 600,00 \$	49,00 \$	4 900,00 \$	35,00 \$	3 500,00 \$	93,00 \$	9 300,00 \$	140,00 \$	14 000,00 \$
	20,00 \$	1 000,00 \$	53,00 \$	2 650,00 \$	20,00 \$	1 000,00 \$	13,00 \$	650,00 \$	100,00 \$	5 000,00 \$	78,00 \$	3 900,00 \$	33,70 \$	1 685,00 \$
	20,00 \$	600,00 \$	53,00 \$	1 590,00 \$	20,00 \$	600,00 \$	18,00 \$	540,00 \$	100,00 \$	3 000,00 \$	78,00 \$	2 340,00 \$	33,70 \$	1 011,00 \$
	30,00 \$	600,00 \$	66,00 \$	1 320,00 \$	36,00 \$	720,00 \$	125,00 \$	2 500,00 \$	100,00 \$	2 000,00 \$	103,00 \$	2 060,00 \$	34,70 \$	694,00 \$
				0,00 \$										
	100,00 \$	4 700,00 \$	81,00 \$	3 807,00 \$	46,00 \$	2 162,00 \$	73,00 \$	3 431,00 \$	150,00 \$	7 050,00 \$	112,00 \$	5 264,00 \$	378,10 \$	17 770,70 \$
	500,00 \$	1 000,00 \$	320,00 \$	640,00 \$	420,00 \$	840,00 \$	195,00 \$	390,00 \$	290,00 \$	580,00 \$	398,00 \$	796,00 \$	336,10 \$	672,20 \$
	25,00 \$	10 000,00 \$	7,90 \$	3 160,00 \$	57,00 \$	22 800,00 \$	19,00 \$	7 600,00 \$	15,00 \$	6 000,00 \$	45,00 \$	18 000,00 \$	12,90 \$	5 160,00 \$
	50,00 \$	5 000,00 \$	7,90 \$	790,00 \$	57,00 \$	5 700,00 \$	67,00 \$	6 700,00 \$	30,00 \$	3 000,00 \$	64,00 \$	6 400,00 \$	40,10 \$	4 010,00 \$
	90,00 \$	36 000,00 \$	85,00 \$	34 000,00 \$	110,00 \$	44 000,00 \$	127,00 \$	50 800,00 \$	125,00 \$	50 000,00 \$	184,00 \$	73 600,00 \$	97,80 \$	39 120,00 \$
	100,00 \$	5 000,00 \$	990,00 \$	49 500,00 \$	368,00 \$	18 400,00 \$	417,00 \$	20 850,00 \$	920,00 \$	46 000,00 \$	544,00 \$	27 200,00 \$	905,30 \$	45 265,00 \$
	100,00 \$	500,00 \$	990,00 \$	4 950,00 \$	368,00 \$	1 840,00 \$	417,00 \$	2 085,00 \$	920,00 \$	4 600,00 \$	517,00 \$	2 585,00 \$	527,20 \$	2 636,00 \$
	40,00 \$	2 000,00 \$	70,00 \$	3 500,00 \$	95,00 \$	4 750,00 \$	83,00 \$	4 150,00 \$	300,00 \$	15 000,00 \$	114,00 \$	5 700,00 \$	50,60 \$	2 530,00 \$
	100,00 \$	5 000,00 \$	85,00 \$	4 250,00 \$	80,00 \$	4 000,00 \$	120,00 \$	6 000,00 \$	150,00 \$	7 500,00 \$	286,00 \$	14 300,00 \$	137,30 \$	6 865,00 \$
	50,00 \$	500,00 \$	160,00 \$	1 600,00 \$	158,00 \$	1 580,00 \$	80,00 \$	800,00 \$	350,00 \$	3 500,00 \$	168,00 \$	1 680,00 \$	100,40 \$	1 004,00 \$
	10,00 \$	1 000,00 \$	23,00 \$	2 300,00 \$	55,00 \$	5 500,00 \$	38,00 \$	3 800,00 \$	40,00 \$	4 000,00 \$	47,00 \$	4 700,00 \$	36,80 \$	3 680,00 \$
	250,00 \$	1 500,00 \$	95,00 \$	570,00 \$	66,00 \$	396,00 \$	105,00 \$	630,00 \$	210,00 \$	1 260,00 \$	103,00 \$	618,00 \$	200,30 \$	1 201,80 \$
	500,00 \$	3 000,00 \$	315,00 \$	1 890,00 \$	185,00 \$	1 110,00 \$	1 479,00 \$	8 874,00 \$	450,00 \$	2 700,00 \$	355,00 \$	2 130,00 \$	320,40 \$	1 922,40 \$
											0,00 \$			
	250,00 \$	1 500,00 \$	155,00 \$	930,00 \$	120,00 \$	720,00 \$	315,00 \$	1 890,00 \$	210,00 \$	1 260,00 \$	218,00 \$	1 308,00 \$	539,60 \$	3 237,60 \$
	500,00 \$	3 000,00 \$	395,00 \$	2 370,00 \$	315,00 \$	1 890,00 \$	990,00 \$	5 940,00 \$	450,00 \$	2 700,00 \$	313,00 \$	1 878,00 \$	1 470,20 \$	8 821,20 \$
	1 500,00 \$	12 000,00 \$	550,00 \$	4 400,00 \$	365,00 \$	2 920,00 \$	952,00 \$	7 616,00 \$	400,00 \$	3 200,00 \$	817,00 \$	6 536,00 \$	1 178,80 \$	9 430,40 \$
	2 250,00 \$	18 000,00 \$	850,00 \$	6 800,00 \$	567,00 \$	4 536,00 \$	1 172,00 \$	9 376,00 \$	800,00 \$	6 400,00 \$	1 115,00 \$	8 920,00 \$	1 453,60 \$	11 628,80 \$

*CB / 7 nov. 2014*

16.6 TRAVAUX CIVILS			16 800,00 \$		
ITEM	QUANTITE PROB.	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL	
<b>Base de béton</b>					
705	A	x	base de béton monolithe RAC-042	x	/un x
	B	x	petite base de béton DN-1308	x	/un x
	C	x	grande base de béton DN-1307	x	/un x
706	x	<b>Socle de béton</b>	x	/un	x
<b>Modification de base ou de socle au chantier</b>					
707	A	16	retirer et installer 1 à 4 tiges d'ancrage sur une base	800	/un 12 800,00 \$
	B	8	retirer et installer 1 à 4 tiges d'ancrage sur un socle	500	/un 4 000,00 \$
714	x	<b>Puits d'accès</b>	x	/un	x
715	x	<b>Boîte de tirage</b>	x	/un	x
<b>Conduits 100 mm enrobée de béton</b>					
716	A	x	un (1) conduit bétonné	x	/m x
	B	x	deux (2) conduits bétonnés	x	/m x
	C	x	trois (3) conduits bétonnés	x	/m x
	D	x	quatre (4) conduits bétonnés	x	/m x
<b>Enlèvement de base ou de socle de béton</b>					
720	A	x	dans le trottoir, le mail et la chaussée	x	/un x
	B	x	dans autre surface (le gazon ...)	x	/un x
	C	x	sur plaque et cloche	x	/un x
<b>Rattrapage de conduit électrique</b>					
725	A	x	un (1) conduit	x	/un x
	B	x	deux (2) conduits	x	/un x
	C	x	trois (3) conduits	x	/un x
	D	x	quatre (4) conduits	x	/un x
<b>Réfection de surface</b>					
730	A	x	béton de fondation pour surface de roulement	x	/m2 x
	B	x	béton de trottoir	x	/m2 x
	C	x	béton pour la bordure, l'ilot et le mail	x	/m2 x
	D	x	enrobé chaud ESG-10, 3B, 2, PG 58-28 (rue locale sans autobus)	x	/m2 x
	E	x	enrobé chaud ESG-10, 1A, 1, PG 70-28 (autres types de chaussée)	x	/m2 x
	F	x	autre surface (gazon ...)	x	/m2 x
<b>Total</b>			<b>833 205,00 \$</b>		

8 000,00 \$	9 792,00 \$	8 808,00 \$	10 000,00 \$	17 600,00 \$	15 176,00 \$	5 323,20 \$
250,00 \$	4 000,00 \$	283,00 \$	4 528,00 \$	367,00 \$	5 872,00 \$	450,00 \$
250,00 \$	2 000,00 \$	283,00 \$	2 264,00 \$	367,00 \$	2 936,00 \$	350,00 \$
661 450,00 \$	713 980,50 \$	758 464,00 \$	795 559,00 \$	870 610,00 \$	967 381,00 \$	1 003 583,40 \$
33 072,50 \$	65 979,64 \$	35 699,03 \$	71 219,55 \$	37 923,20 \$	75 656,78 \$	39 777,95 \$
				79 357,01 \$	43 530,50 \$	86 843,35 \$
					48 369,05 \$	96 496,25 \$
						50 179,17 \$
						100 107,44 \$

*7 nov. 2014*



Total	833 205,00 \$
Contingences 10%	83 320,50 \$
Incidences 50%	416 602,50 \$
<b>Total</b>	<b>1 333 128,00 \$</b>
TPS(5 %)	66 656,40 \$
TVQ (9.975%)	132 979,52 \$
<b>Grand Total</b>	<b>1 532 763,92 \$</b>

Statut	
Durée du contrat	
Terme	
Dépôt	
Signature	

661 450,00 \$	713 980,50 \$	758 464,00 \$	795 559,00 \$	870 610,00 \$	967 381,00 \$	1 003 583,40 \$
66 145,00 \$	71 398,05 \$	75 846,40 \$	79 555,90 \$	87 061,00 \$	96 738,10 \$	100 358,34 \$
330 725,00 \$	356 990,25 \$	379 232,00 \$	397 779,50 \$	435 305,00 \$	483 690,50 \$	501 791,70 \$
<b>1 058 320,00 \$</b>	<b>1 142 368,80 \$</b>	<b>1 213 542,40 \$</b>	<b>1 272 894,40 \$</b>	<b>1 392 976,00 \$</b>	<b>1 547 809,60 \$</b>	<b>1 605 733,44 \$</b>
52 916,00 \$	57 118,44 \$	60 677,12 \$	63 644,72 \$	69 648,80 \$	77 390,48 \$	80 286,67 \$
105 567,42 \$	113 951,29 \$	121 050,85 \$	126 971,22 \$	138 949,36 \$	154 394,01 \$	160 171,91 \$
<b>1 216 803,42 \$</b>	<b>1 313 438,53 \$</b>	<b>1 395 270,37 \$</b>	<b>1 463 510,34 \$</b>	<b>1 601 574,16 \$</b>	<b>1 779 594,09 \$</b>	<b>1 846 192,02 \$</b>

Conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
18 mois	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
120 jours à corriger(demandé le 7 novembre 2014)	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	120 jours
La compagnie d'assurance Travelers du Canada	Intact Compagnie d'assurance	L'Unique Assurances générales Inc	Intact Compagnie d'assurance	La garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du nord	La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada	Intact Compagnie d'assurance
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Chheng Bun, ing. 2014-08-19

Répartition

	Coût	%
16.1 FOURNITURE DE CÂBLES	128 800,00 \$	15,46%
16.2 FOURNITURE DE MOBILIER	0,00 \$	0,00%
16.3 FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS	0,00 \$	0,00%
16.4 COORDINATION DE TRAVAUX	83 750,00 \$	10,05%
16.5 TRAVAUX ÉLECTRIQUES	603 855,00 \$	72,47%
16.6 TRAVAUX CIVILS	16 800,00 \$	2,02%
<b>Total</b>	<b>833 205,00 \$</b>	<b>100,00%</b>

30% incluant dans incidences (DAI)

Coût	%	Coût	%	Coût	%	Coût	%	Coût	%	Coût	%	Coût	%
102 775,00 \$	15,54%	97 672,50 \$	13,68%	106 697,50 \$	14,07%	84 165,00 \$	10,58%	110 390,00 \$	12,88%	114 350,00 \$	11,82%	118 195,00 \$	11,78%
0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%
0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%	0,00 \$	0,00%
106 250,00 \$	16,06%	12 800,00 \$	1,79%	66 750,00 \$	8,80%	145 255,00 \$	18,26%	172 250,00 \$	19,78%	110 220,00 \$	11,39%	93 200,50 \$	9,29%
446 425,00 \$	67,49%	596 716,00 \$	83,58%	576 208,50 \$	75,97%	556 139,00 \$	69,91%	570 370,00 \$	65,51%	727 635,00 \$	75,22%	786 864,70 \$	78,41%
6 000,00 \$	0,91%	6 792,00 \$	0,95%	8 808,00 \$	1,16%	10 000,00 \$	1,26%	17 600,00 \$	2,02%	15 176,00 \$	1,57%	5 323,20 \$	0,53%
<b>661 450,00 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>713 980,50 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>758 464,00 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>795 559,00 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>870 610,00 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>967 381,00 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 003 583,40 \$</b>	<b>100,00%</b>

Chheng Bun, ing. 2014-10-30 2014-11-07

CB / 7 nov. 2014

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE152621001**

**Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.)  
Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE152621001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / et d'un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE152621001**

**Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349.**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1152621001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrats de biens et services de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE152621001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles d'ici la fin 2015. En 2013, le taux de récupération de ces matières était de 13 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus verts pour la zone «Est» de l'agglomération de Montréal et des résidus mélangés, soit alimentaires et verts, pour la zone «Ouest».

La mise en service de la première phase des centres de traitement des matières organiques (CTMO) est prévue en 2019. En attendant, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter l'ensemble des résidus verts et les résidus mélangés des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus verts a été octroyé en 2008. Des contrats de traitement pour les résidus verts ainsi que pour les résidus mélangés ont ensuite été attribués en 2011 pour une durée de deux ans (14 avril 2011 au 13 avril 2013) avec trois options de prolongation d'une année. Les contrats ont été prolongés en 2013 pour une durée d'une année (14 avril 2013 au 13 avril 2014) et en 2014 pour une durée d'une autre année (14 avril 2014 au 13 avril 2015). La dernière année de prolongation n'est pas utilisée en raison de l'inversion des tonnages des deux contrats selon les besoins identifiés (15 000 tonnes pour la zone Est au lieu de 20 000 tonnes annuelles et l'inverse pour la zone Ouest).

Le bilan pour les quatre années des ententes, au 31 décembre 2014, est le suivant : 41 911 tonnes de résidus verts traités par GSI Environnement inc. et 40 083 tonnes de résidus mélangés traités par 142975 Canada ltée (Mironor).

Les deux contrats du présent dossier prévoient deux articles chacun : le traitement par compostage de la matière (Article 1) et le retour en compost de la matière traitée (Article 2). Tel que décrit à la clause 6 des *Clauses administratives particulières* des documents de l'appel d'offres : *Selon la solution la plus avantageuse pour elle, la Ville se réserve le droit de ne pas octroyer un des articles des contrats.*

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts (Contrat 1) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés (Contrat 2) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus mélangés traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Pour le Contrat 2, l'Article 2 n'a pas été retenu d'une part en raison du prix trop élevé fourni par le soumissionnaire et d'autre part en raison des quantités accumulées de compost au cours des dernières années via les précédents contrats de traitement des résidus verts et des résidus mélangés. Ces quantités accumulées en retour de compost ainsi que les quantités de l'Article 2 du Contrat 1 combleront les besoins de l'agglomération pour les deux prochaines années.

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2014 et les soumissions ont été déposées le 12 janvier 2015. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu vingt-quatre jours en

excluant les journées entre le 24 décembre et le 2 janvier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de cent vingt jours. Trois addendas ont été émis.

Il y a eu dix preneurs du cahier des charges et un seul soumissionnaire pour chacun des deux contrats. La proposition reçue pour les deux contrats est conforme. Deux compagnies ont fait part de leur motif de désistement : la première a signifié que le devis était trop spécialisé (quantités à traiter trop grandes et qualité demandée du compost à retourner à la Ville trop élevée); la deuxième a prétendu que le délai de soumission et d'octroi était trop court suite à la réception de l'addenda 3 le 8 janvier (dépôt des soumissions le 12 janvier).

Les écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation sont de 0,59% (contrat 1) et de 2,86% (contrat 2).

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

La présence d'un seul soumissionnaire conforme pour les deux contrats, Mironor, témoigne du marché très restreint pour le traitement des résidus verts et des résidus mélangés. Les membres ont demandé pourquoi il n'y a pas eu d'autres soumissionnaires pour ces contrats. Les représentants du Service de l'environnement ont expliqué que la firme GSI, l'autre soumissionnaire prévisible pour ces contrats, s'est désistée considérant les délais pour le dépôt des soumissions insuffisants suite à la parution d'un addenda précisant la responsabilité des adjudicataires face aux lois et règlements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'entreprise prétend que l'addenda a pour effet de transférer au transporteur la responsabilité de respecter le décret de l'ACIA en ce qui a trait à la présence possible de branches de frênes dans les résidus. Le Service a rappelé que le transport de la matière, dans le présent contrat et dans ceux qui ont précédé, a toujours été la responsabilité du transporteur.

La Commission prend acte de l'opinion que le Service des affaires juridiques a donnée au Service de l'approvisionnement à l'effet qu'il n'y avait là aucun motif d'annulation de l'appel d'offres.

Enfin, les membres ont apprécié la qualité des réponses données par le Service à leurs questions.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrats de biens et services de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE152621001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1152621001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles

**Objet :** Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

**Numéro du mandat**  
SMCE152621001

**Date du mandat**  
2015-03-04

**Objet du mandat**

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que la valeur du contrat est supérieure à 2 M \$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1152621001, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2015-03-04

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**



**Dossier # :1152621001**

---



**Dossier # : 1152621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

Il est recommandé :

1. d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus; d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:36

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles d'ici la fin 2015. En 2013, le taux de récupération de ces matières était de 13 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus verts pour la zone « Est » de l'agglomération de Montréal et des résidus mélangés, soit alimentaires et verts, pour la zone « Ouest » (voir « Carte\_secteurs\_E-O.pdf » en pièce jointe).

La mise en service de la première phase des centres de traitement des matières organiques (CTMO) est prévue en 2019. En attendant, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter l'ensemble des résidus verts et les résidus mélangés des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus verts a été octroyé en 2008. Des contrats de traitement pour les résidus verts ainsi que pour les résidus mélangés ont ensuite été attribués en 2011 pour une durée de 2 ans (14 avril 2011 au 13 avril 2013) avec trois options de prolongation d'une année. Les contrats ont été prolongés en 2013 pour une durée d'une année (14 avril 2013 au 13 avril 2014) et en 2014 pour une durée d'une autre année (14 avril 2014 au 13 avril 2015). La dernière année de prolongation n'est pas utilisée en raison de l'inversion des tonnages des deux contrats selon les besoins identifiés (15 000 tonnes pour la zone Est au lieu de 20 000 tonnes annuelles et l'inverse pour la zone Ouest).

Le bilan pour les quatre années des ententes, au 31 décembre 2014, est le suivant : 41 911 tonnes de résidus verts traités par GSI Environnement inc. et 40 083 tonnes de résidus mélangés traités par 142975 Canada Ltée (Mironor).

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2014 et les soumissions ont été déposées le 12 janvier 2015. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 24 jours calendrier en excluant les journées entre le 24 déc et le 2 janvier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 120 jours. Trois addendas sont parus : le premier le 17 décembre 2014 afin de corriger la date du dépôt des soumissions (12 janvier 2015 au lieu de 2014); le deuxième le 7 janvier 2015 apportant principalement des précisions sur les normes de qualité du compost retourné à la Ville, sur les quantités de matières générées au cours des deux dernières années ainsi que sur la définition des résidus verts qui exclut les branches de feuillus en raison de la lutte à l'agrile du frêne; finalement, le troisième addenda le 8 janvier 2015 afin de préciser que même si les branches de feuillus sont interdites dans les collectes en bordure de rue, la Ville ne peut offrir la garantie qu'aucune branche de frêne ne se retrouvera dans les matières à traiter et qu'il est de la responsabilité de l'adjudicataire de s'assurer qu'il respecte le décret de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au niveau de l'agrile du frêne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0120** - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, et ce, conformément à l'art. 3 des clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$.

**CG13 0075** - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à la firme GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, soit du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, et ce, conformément à l'art. 3.1 du cahier des charges régissant ce contrat (soumission 10-11491), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$. Autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements pour la collecte et le transport des résidus verts.

**CG11 0119** - 14 avril 2011 - Accorder un contrat à GSI Environnement inc. pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts (OPTION A), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 3 199 564,20 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires

(OPTION B), pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 2 268 887,25 \$, taxes incluses (1 seul soum.) Dépense totale de 6 015 297,69 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 10-11491

**CG08 0157** - 30 avril 2008 - Octroyer un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le transbordement et le traitement des résidus verts, pour une période de 3 ans, au montant approximatif de 8 205 502 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10651 (2 soum.)

## DESCRIPTION

Les contrats 1 et 2 prévoient deux articles chacun : le traitement par compostage de la matière (Article 1) et le retour en compost de la matière traitée (Article 2). Tel que décrit à la clause 6 des *Clauses administratives particulières* des documents de l'appel d'offres : *Selon la solution la plus avantageuse pour elle, la Ville se réserve le droit de ne pas octroyer un des articles des contrats .*

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts (Contrat 1) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés (Contrat 2) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement et le compostage de la matière (Article 1). ainsi que la remise à l'agglomération de compost équivalent à 40 % en poids des résidus mélangés traités pour la première année et de 20 % pour la deuxième année (Article 2).

Pour le Contrat 2, l'Article 2 n'a pas été retenu d'une part en raison du prix trop élevé fourni par le soumissionnaire et d'autre part en raison des quantités accumulées de compost au cours des dernières années via les précédents contrats de traitement des résidus verts et des résidus mélangés. Ces quantités accumulées en retour de compost ainsi que les quantités de l'Article 2 du Contrat 1 combleront les besoins de l'agglomération pour les deux prochaines années.

## JUSTIFICATION

Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges et un (1) seul soumissionnaire pour chacun des deux contrats. La proposition reçue pour les deux contrats est conforme. Deux compagnies ont fait part de leur motif de désistement : la première a signifié que le devis était trop spécialisé (quantités à traiter trop grandes et qualité du compost demandée à retourner à la Ville trop élevée); la deuxième a prétendu que le délai de soumission et d'octroi était trop court suite à la réception de l'addenda 3 le 8 janvier (dépôt des soumissions le 12 janvier), ce qui n'était pas le cas.

Voici les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne. L'estimation diffère de celle mentionnée au dossier, qui était de 8 945 055 \$, puisque les options de tonnage (10 000 tonnes par année pour chaque contrat) ainsi que l'article 2 du Contrat 2 (retour de compost) ne sont pas octroyés. L'estimation qui servira pour le calcul est donc de 5 564 790.\$.

<b>Soumissions conformes (taxes incluses)</b>	<b>Contrat 1 Résidus verts</b>	<b>Contrat 2 Résidus Mélangés</b>
142975 Canada Ltée (Mironor)	2 359 287 \$	3 311 280 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 345 490 \$	3 219 300 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	2 359 287 \$	3 311 280 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	13 797 \$	91 980 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	0,59%	2,86%

Dans le secteur « Est », tous les territoires effectuent une collecte exclusive aux résidus verts. Le nouveau contrat pour le traitement de 15 000 tonnes des résidus verts (Contrat 1) permettra de maintenir les services actuels de collecte.

L'implantation de la collecte des résidus mélangés dans le secteur « Ouest » est graduelle. En 2014, la Ville de Mont-Royal a tenu un projet-pilote auprès de 500 unités d'occupation et la collecte doit être implantée au sein de toutes les unités de 8 logements et moins en 2015. Toujours en 2015, l'arrondissement Saint-Laurent compte implanter ses unités de 1 à 4 logements pour compléter son implantation en 2016 dans les 8 logements et moins. À la fin 2014, dix territoires desservaient 39 437 unités par une collecte de résidus mélangés alors que les six autres territoires du secteur « Ouest » effectuaient seulement la collecte des résidus verts.

Le nouveau contrat pour le traitement de 20 000 tonnes de résidus mélangés (Contrat 2) permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en place, ces territoires poursuivront la collecte des résidus mélangés qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

L'octroi des contrats doit être étudié par la Commission d'examen des contrats en raison que les deux contrats répondent au critère suivant : valeur de plus de 2 M\$ avec une seule soumission conforme reçue.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour les deux contrats s'élève à 5 670 567\$ taxes incluses pour une période de 24 mois. La répartition des coûts annuels se présentent comme suit :

<b>Montant des contrats - taxes incluses</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Contrat 1 – résidus verts	1 179 644 \$	1 179 644 \$	- \$	2 359 287 \$
Contrat 2 – résidus mélangés	1 572 858 \$	1 655 640 \$	82 782 \$	3 311 280 \$
<b>Total</b>	<b>2 752 502 \$</b>	<b>2 835 284 \$</b>	<b>82 782 \$</b>	<b>5 670 567 \$</b>

Le détail du calcul est dans la pièce jointe.

Le coût à la tonne est de 78,64\$ taxes incluses pour le traitement par compostage des résidus verts (contrat 1) incluant la remise de compost, ce qui représente une baisse 3,55 \$ /t comparativement à l'ancien contrat (82,20 \$/t). L'économie anticipée est estimée à 106 582 \$ durant la période du contrat (détail du calcul dans la pièce jointe)

Le coût à la tonne pour le traitement par compostage des résidus mélangés (contrat 2) s'élève à 82,78 \$ taxes incluses et l'article de la remise de compost coûte 18,40 \$/t mais il n'est pas retenu lors du processus de l'octroi du contrat à cause du prix demandé. Cela

engendre une hausse de coût de 460 820 \$ par rapport à l'ancien contrat dont le coût du traitement incluant la remise de compost était de 76,78 \$ /t (détail du calcul dans la pièce jointe). Cette hausse s'expliquerait par les raisons suivantes : un réajustement du prix en fonction de l'expérience du premier contrat et du type de matières traitées; l'inflation selon le coût de la vie dans les 2 prochaines années et la rareté de fournisseurs dans le marché du traitement par compostage.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Division de la planification et des opérations - gestion des matières résiduelles (DPOGMR), du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires et verts. Les crédits requis ont été réservés pour l'année 2015 et seront priorisés pour les années subséquentes lors de la confection du budget de fonctionnement du service.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E- 20. 001), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La valorisation des résidus verts et des résidus mélangés en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service est interrompu, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières en plus de constituer une réduction du service à la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage du dossier à la Commission d'examen des contrats : février 2015

Octroi des contrats : 26 mars 2015

Début des contrats: 14 avril 2015

Fin des contrats : 13 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois LESAGE  
Agent de recherche

**Tél :** 514 872-0161

**Télécop. :** 514 872-8146

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et operations  
(gest mat residuelles)

**Tél :** 514 872-4404

**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

**Tél :** 514 872-3935

**Approuvé le :** 2015-03-02



**Dossier # : 1152621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'intervention du Service des finances porte sur le point suivant de la recommandation:

- Accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus; d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), soumissionnaire unique et conforme, pour une période de 24 mois, le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus;

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Division de la planification et des opérations - gestion des matières résiduelles (DPGMR) du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires et verts.

Le coût maximal de ce contrat est de 5 670 567 \$, toutes taxes incluses, ou 5 177 984 \$, net de ristournes, et se répartit comme suit de 2015 à 2017:

Coûts net de taxes		2015	2016	2017	Total
<b>Contrat 1 - EST</b>	<b>Résidus verts</b>	1 077 172 \$	1 077 172 \$	- \$	2 154 344 \$
<b>Contrat 2 - OUEST</b>	<b>Résidus mélangés</b>	1 436 229 \$	1 511 820 \$	75 591 \$	3 023 640 \$
<b>Total</b>		2 513 401 \$	2 588 992 \$	75 591 \$	5 177 984 \$

Si le conseil d'agglomération juge à propos de donner suite au présent dossier, cette dépense

sera imputée comme suit en 2015:

### **Imputation / provenance 2015**

1001.0010000.103161.04333.54503.014479 2 513 401.21 \$  
(Compostage / Matières recyclables - matières organiques -  
traitement / Serv. tech. - Gestion des matières résiduelles /  
Traitement résidus alimentaires et verts)

Pour 2015, les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion DE52621001 au montant de 2 513 401.21 \$ dans la clef comptable ci-dessus.

Pour les années 2016 à 2017, le Service de l'environnement devra s'assurer de prioriser, à même sa base budgétaire, les crédits requis pour payer les montants prévus au tableau ci-dessus, de sorte qu'il n'y ait aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération.

---

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Serge WALLEND  
Préposé au budget - PS Brennan 1

**Tél :** (514) 872-3712

Co-auteur  
Raymond VALADE  
Conseiller budgétaire  
Tél: (514) 872-1511

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

André LECLERC  
Conseiller en gestion des ressources  
financières - C/É  
**Tél :** (514) 872-4136

**Division :** Dir. du Conseil et du soutien  
financier

**Dossier # : 1152621001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

#### **Service de l'approvisionnement**

#### **Direction générale adjointe – Services Institutionnels**

#### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres no : 14-13349

**Titre :** Traitement par compostage de résidus verts et de résidus mélangés 2015-2017

Date de lancement : 10 décembre 2014

Date d'ouverture : 12 janvier 2015

Preneurs du cahier des charges (10) :

9147-9277 Québec Inc.  
BFI Usine de triage Lachenaie Itée  
Granulab Inc.  
GSI Environnement Inc.  
142975 Canada Ltée (Mironor)  
R.C.I Environnement une dicision de WM Québec  
Recyclage Notre-Dame Inc.  
Services Matrec Inc.  
Transport PMJ inc

Viridis Environnement Inc.

Soumissionnaires (01) :  
142975 Canada Ltée (Mironor)

#### Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Cet appel d'offres a pour objectif des soumissions pour le traitement par compostage de résidus verts et de résidus mélangés pour une durée de 24 mois.

Tel que mentionné dans le document d'appel d'offres, l'octroi se fait au plus bas soumissionnaire conforme par contrat et la Ville se réserve le droit d'octroyer ou ne pas octroyer un des articles d'un des deux contrats. Pour cet appel d'offres il y a eu un seul soumissionnaire : **142975 Canada Ltée (Mironor)**.

Après analyse de l'offre la Ville retient la solution suivante :

**Contrat 1 : Résidus Verts - Zone Est :** octroi des articles 1 et 2, l'article 2 étant soumis à 0\$.

Tel que mentionné à la clause 3 du devis technique, les quantités inscrites au bordereau pour l'article 1 incluent 15 000 tonnes prévues par année de contrat et 10 000 tonnes optionnelles par année de contrat. Le prix unitaire est le même dans les deux cas.

Pour l'octroi de ce contrat, la Ville retient les quantités prévisionnelles de 15 000 tonnes par année de contrat. Au cours du contrat, la Ville se réserve le droit de se prévaloir des 10 000 tonnes optionnelles par année de contrat si elle en a besoin. Elle en fera alors la demande aux instances décisionnelles concernées au prix soumis au bordereau.

**Contrat 2 Résidus mélangés - Zone Ouest :** octroi de l'article 1. L'article 2 n'est pas octroyé pour deux raisons : d'une part, le prix soumis est trop élevé et n'offre pas une solution avantageuse pour la Ville; d'autre part, la Ville dispose déjà d'une quantité en stock qui, jumelée à l'article 2 du Contrat 1, sera suffisante pour couvrir les besoins de l'agglomération pour les deux prochaines années.

Tel que mentionné à la clause 3 du devis technique, les quantités inscrites au bordereau pour l'article 1 incluent 20 000 tonnes prévues par année de contrat et 10 000 tonnes optionnelles par année de contrat. Le prix unitaire est le même dans les deux cas.

Pour l'octroi de ce contrat, la Ville retient les quantités prévisionnelles de 20 000 tonnes par année de contrat. Au cours du contrat, la Ville se réserve le droit de se prévaloir des 10 000 tonnes optionnelles par année de contrat si elle en a besoin. Elle en fera alors la demande aux instances décisionnelles concernées au prix soumis au bordereau.

L'offre de **142975 Canada Ltée. (Mironor)** étant conforme aux exigences du document d'appel d'offres, nous la recommandons comme adjudicataire.

**Montant estimé des contrats pour la période de 24 mois:**

\*(avant l'indexation annuelle et sans les contingences)

Contrat 1 : Résidus Verts - Zone Est :

**2 052 000.00 \$ + TPS: 102 600.00 \$ + TVQ : 204 687.00 \$ = 2 359 287.00 \$**

Contrat 2 Résidus mélangés - Zone Ouest

**2 880 000.00 \$ + TPS: 144 000.00 \$ + TVQ : 287 280.00 \$ = 3 311 280,00 \$**

Recommandation :

Conclure avec l'entreprise **142975 Canada Ltée. (Mironor)** deux contrats pour le traitement par compostage de résidus verts et de résidus mélangés pour une durée de 24 mois débutant le 14 avril 2015 et finissant le 13 avril 2017, conformément au document d'appel d'offres public # 14-13349.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites.



[14-13349 tcp contrat 1.pdf](#)[14-13349 tcp contrat 2.pdf](#)[grille soumissionnaire unique.pdf](#)

---

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sonia BEDDER  
Agent d'approvisionnement 2  
**Tél : 514 872-5514**

### ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU  
chef de division  
**Tél : 514 872-0349**  
**Division :**

Le : 2015-02-26

## Tableau de prix reçus

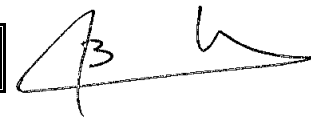
Direction générale adjointe  
Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement  
9515, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Soumission publique

TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE DE RÉSIDUS VERTS ET DE RÉSIDUS MÉLANGÉS 2015-2017 - Contrat 1	Ouverture des soumissions			No appel d'offres
	Jour	Mois	Année	
	12	1	2015	14-13349
AGENT D'APPROVISIONNEMENT : Sonia Bedder				
NOM DU FOURNISSEUR : Adjudicataire : Numéro de soumission :	142975 CANADA LTÉE / MIRONOR * 13186			
			T QUANTITÉ PRÉVISIONNELLE EN TONNE INCLUANT LE TONNAGE EN OPTION POUR LA DURÉE DU CONTRAT	COÛT DE TRAITEMENT C(U) x T
Prix unitaire pour le traitement	Site de réception fourni, soit le CESM	68,40 \$	50 000	3 420 000,00 \$
Prix unitaire pour le retour de compost	Site de réception fourni, soit le CESM	0,00 \$	15 000	0,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :	3 420 000,00 \$			
T.P.S. 5 % :	171 000,00 \$			
T.V.Q. 9,975 % :	341 145,00 \$			
<b>MONTANT TOTAL :</b>	<b>3 932 145,00 \$</b>			
CONDITION DE PAIEMENT :	Net 30 jours			
DÉLAI DE LIVRAISON :				
SIGNATURE :	Oui			
GARANTIE DE SOUMISSION :	Fournie, cautionnement de 50 000,00 \$			

Rempli par : Annie Emond  
22 janvier 2015

Approuvé par : Sonia Bedder



TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE DE RÉSIDUS VERTS ET DE RÉSIDUS MÉLANGÉS 2015-2017 - Contrat 2	Ouverture des soumissions				No appel d'offres		
	Jour	Mois	Année				
	12	1	2015		14-13349		
AGENT D'APPROVISIONNEMENT : Sonia Bedder							
NOM DU FOURNISSEUR : Adjudicataire : Numéro de soumission :	142975 CANADA LTÉE / MIRONOR * 13187						
	CENTROIDE	D DISTANCE ALLER- RETOUR ENTRE CENTROIDE / LIEU LIVRAISON EN KM	C (U) PRIX/Tonne	T QUANTITÉ PRÉVISIONNELLE EN TONNE INCLUANT LE TONNAGE EN OPTION POUR LA DURÉE DU CONTRAT	COÛT DE TAIEMENT C1 = C(U) x T	AJUSTEMENT PAR RAPPORT À LA DISTANCE C2 = D x T x 1,22	(C1 + C2)
Prix unitaire pour le traitement	45.4674,-73.7982	23,1	72,00 \$	60 000	4 320 000,00 \$	1 690 920,00 \$	6 010 920,00 \$
Prix unitaire pour le retour de compost		Site de réception fourni, soit le CESM	16,00 \$	18 000	288 000,00 \$	0,00 \$	288 000,00 \$
<b>TOTAL AVANT TAXES :</b>	6 298 920,00 \$						
<b>T.P.S. 5 % :</b>	314 946,00 \$						
<b>T.V.Q. 9,975 % :</b>	628 317,27 \$						
<b>MONTANT TOTAL :</b>	7 242 183,27 \$						
<b>CONDITION DE PAIEMENT :</b>	Net 30 jours						
<b>DÉLAI DE LIVRAISON :</b>							
<b>SIGNATURE :</b>	Oui						
<b>GARANTIE DE SOUMISSION :</b>	Fournie, cautionnement de 50 000,00 \$						

Rempli par : Annie Emond  
22 janvier 2015

Approuvé par : Sonia Bedder



## GRILLE D'ANALYSE

### Un seul soumissionnaire

<b>Nombre de preneurs du cahier des charges :</b> 10	<b>Numéro de l'appel d'offres :</b> 15-13349 <b>Titre de l'appel d'offres :</b> Traitement par compostage de résidus verts et de résidus mélangés 2015-2017
------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
<b><u>Cahier des charges</u></b>		
Le devis est spécialisé	Oui	Possibilité de présence de l'AgriLe du frêne dans les résidus verts à transporter; ce qui implique que les fournisseurs doivent prendre des dispositions spéciales à savoir disposer d'un certificat d'autorisation.
<b><u>Délai de soumission et d'octroi</u></b>		
Les délais de la soumission sont insuffisants	Oui	Une compagnie qui à pris le cahier des charges a estimé que le délai de soumission et d'octroi était trop court suite à la réception de l'addenda 3 le 8 janvier (dépôt des soumissions le 12 janvier).
La période de soumission ne convient pas à la compagnie	Non	
Longs délais d'octroi de la part de la Ville	Non	
<b><u>Produit ou service</u></b>		
Produit ou service non offert	Non	



Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
Spécifications demandées non rencontrées	Oui	Les fournisseurs sont tenus de disposer du Certificat d'autorisation de l'ACIA pour le transport de l'Agrile du Frêne bien que la probabilité de sa présence avec les résidus verts à transposer est minime. Il est difficile aux fournisseurs de respecter l'exigence.
<b><u>Délai de livraison</u></b>		
Délais de livraison hors d'atteinte	Non	
Les manufacturiers ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu	Non	
<b><u>Carnet de commandes</u></b>		
Le carnet des commandes de la firme est complet présentement	Non	
<b><u>Autres:</u></b>		
	Non	
<b>Raisons de l'écart du prix estimé par rapport au prix soumis</b>		
	Non	
<b><u>Estimé</u></b>		
Est-il récent?	Oui	2015

**Service de l'approvisionnement**  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
9515, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Z4

<b>Motifs des désistements</b>	<b>OUI/NON</b>	<b>COMMENTAIRE(S)</b>
<u>Autres</u>	Non	

**Dossier # : 1152621001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles

**Objet :** Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses (1 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses (1 soum.) Dépense totale de 5 670 567 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13349



[Carte secteurs E-O.pdf](#)



[Aspect financier.xls](#)



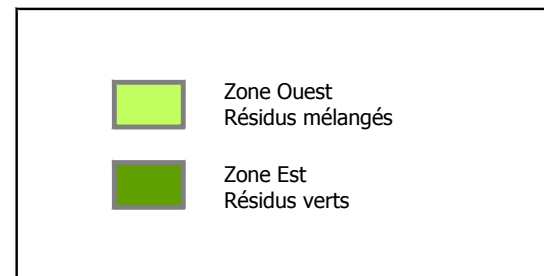
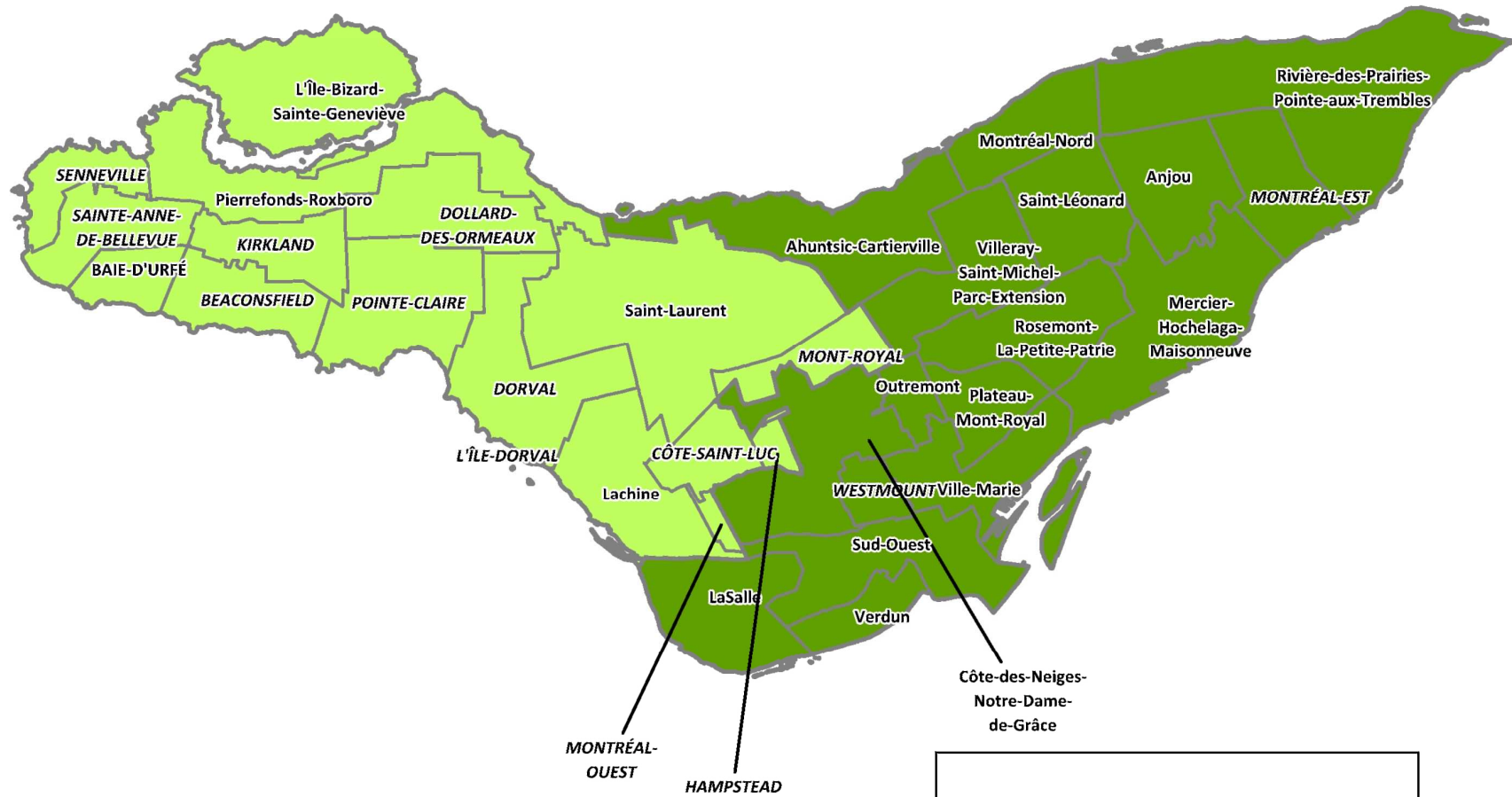
[Comparaison.xls](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois LESAGE  
Agent de recherche

**Tél :** 514 872-0161  
**Télécop. :** 514 872-8146

# Traitement des matières organiques : zones Est et Ouest



<b>Montant des contrats - taxes incluses</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Secteur Est - Contrat 1	1,179,644 \$	1,179,644 \$	- \$	2,359,287 \$
Secteur Ouest - Contrat 2	1,572,858 \$	1,655,640 \$	82,782 \$	3,311,280 \$
<b>Total</b>	<b>2,752,502 \$</b>	<b>2,835,284 \$</b>	<b>82,782 \$</b>	<b>5,670,567 \$</b>

Service de l'environnement  
 Division Planification et Opération - Gestion des matières Résiduelles  
 Évaluation du coût de traitement pour les résidus verts et mélangés 2015 - 2017  
 GDD 1152621001

Territoires de l'agglomération	Période / année	Taux	2015	2016	2017	Total
	<b>Mois</b>		<b>8.5</b>	<b>12</b>	<b>3.5</b>	<b>24</b>
Secteur Est	<b>Contrat 1 - Résidus verts (A) / Tonnage prévisionnel</b>	Tonne	15,000	15,000	-	30,000
	Article 1 - Traitement	68.40 \$	1,026,000 \$	1,026,000 \$	- \$	2,052,000 \$
	Article 2 - Retour de compost (B)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	TPS	5%	51,300.00 \$	51,300.00 \$	- \$	102,600.00 \$
	TVQ	9.975%	102,344 \$	102,344 \$	- \$	204,687 \$
	<b>Total taxes incluses - contrat 1</b>		<b>1,179,644 \$</b>	<b>1,179,644 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2,359,287 \$</b>
	<b>Total taxe nette - contrat 1</b>		<b>1,077,172 \$</b>	<b>1,077,172 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2,154,344 \$</b>
Secteur Ouest	<b>Contrat 2 - Résidus mélangés (C) / Tonnage prévisionnel</b>	Tonne	19,000	20,000	1,000	40,000
	Article 1 - Traitement	72.00 \$	1,368,000 \$	1,440,000 \$	72,000 \$	2,880,000 \$
	TPS	5%	68,400 \$	72,000 \$	3,600 \$	144,000 \$
	TVQ	9.975%	136,458 \$	143,640 \$	7,182 \$	287,280 \$
	<b>Total taxes incluses - contrat 2</b>		<b>1,572,858 \$</b>	<b>1,655,640 \$</b>	<b>82,782 \$</b>	<b>3,311,280 \$</b>
	<b>Total taxe nette - contrat 2</b>		<b>1,436,229 \$</b>	<b>1,511,820 \$</b>	<b>75,591 \$</b>	<b>3,023,640 \$</b>
<b>Grand total taxes incluses - Contrat 1 &amp; 2</b>			<b>2,752,502 \$</b>	<b>2,835,284 \$</b>	<b>82,782 \$</b>	<b>5,670,567 \$</b>
<b>Grand total taxe nette - Contrat 1 &amp; 2</b>			<b>2,513,401 \$</b>	<b>2,588,992 \$</b>	<b>75,591 \$</b>	<b>5,177,984 \$</b>

IMPUTATION et PROVENANCE : 1001.0010000.103161.04333.54503.014479

(A) Il n'y a pas de résidus verts durant la période hivernale.

(B) La remise de compost est prévue à 40% en poids des résidus verts traités pour la première année et à 20% pour la deuxième année.

Cette remise a un coût nul. En se basant sur l'estimé des quantités traitées, le retour de compost s'élève approximativement à 9 000 tonnes pour la période de 24 mois.

(C) Les résidus mélangés durant la période hivernale sont estimés à 5% de la quantité prévisionnelle annuelle.

## Comparaison du coût des contrats (1)

Matière	Quantité estimée (t)	Ancien contrat		Nouveau contrat		Ecart	
		Prix - taxes incluses/tonne	Montant (\$)	Prix - taxes incluses/tonne	Montant (\$)	Prix	Montant du contrat
Traitement RV	30,000	82.20 \$	2,465,869 \$	78.64 \$	2,359,287 \$	(3.55 \$)	(106,582 \$)
Retour compost RV (2)	9,000	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total RV</b>			<b>2,465,869 \$</b>		<b>2,359,287 \$</b>		<b>(106,582 \$)</b>
Traitement RM	40,000	76.78 \$	3,071,212 \$	82.78 \$	3,311,280 \$	6.00 \$	240,068 \$
Retour compost RM (2)	12,000	0.00 \$	0 \$	18.40 \$	220,752 \$	18.40 \$	220,752 \$
<b>Total RM</b>			<b>3,071,212 \$</b>		<b>3,532,032 \$</b>		<b>460,820 \$</b>

### Note :

- 1) Le tableau est fait seulement pour des fins de comparaison du coût des contrats car la quantité estimée du tonnage et la durée de nouveaux contrats ne sont pas pareilles par rapport à celles des anciens contrats.
- 2) Le retour de compost est de 40% pour la première année et de 20% pour la deuxième année.

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE146019006**

**Accorder un contrat à Céleb Construction ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015



## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE146019006, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE146019006**

**Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire.**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1146019006. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE146019006 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

En 2011, à la suite des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Une étude a démontré la désuétude du bâtiment, des équipements mécaniques, électriques et de procédés à l'usine Charles J. Des Bailleurs. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'exécution de travaux de rénovations majeures au bâtiment principal. Actuellement, à l'usine, le programme REQUP prévoit

deux lots d'exécution de travaux, soit un pour le bâtiment principal et l'autre pour le secteur usine.

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la réalisation des travaux visant la rénovation des équipements d'électricité moyenne et basse tension, des systèmes électromécaniques ainsi que l'exécution des travaux connexes effectués au bâtiment principal de l'usine Charles-J.-Des Baillets, dans le cadre du programme REQUUP.

Ces travaux comprennent, entre autres :

- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'électricité du bâtiment;
- la réfection des systèmes de régulation automatique et de télécommunication;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les travaux d'architecture;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de quinze mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 824 945,63 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 5 % du prix de base, soit 412 472,81 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 0,1 % de la valeur du contrat, soit 7 175 \$ par jour de retard dans l'exécution des travaux

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse du 27 juin 2014 au 20 août 2014, soit pour une durée de cinquante-cinq jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 20 août 2014. La durée de validité des offres était de cent-quatre-vingts jours à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée au seul soumissionnaire conforme. Il a accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Il y a eu quinze preneurs du cahier des charges et un seul soumissionnaire. Il y a un écart de 28,77 %, favorable à la Ville, entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée par des professionnels externes.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont manifesté leur étonnement devant la présence d'un seul soumissionnaire conforme pour un contrat d'exécution de travaux ne présentant pas, à première vue, de complexité particulière. Les représentants du Service de l'eau ont abondé dans le même sens et ont reconnu ne pas avoir d'explication pour ce résultat. Comme le prix soumis par l'adjudicataire est nettement inférieur à l'estimation, le Service a jugé la situation moins préoccupante. Il en aurait été autrement si le prix avait été plus élevé que l'estimation.

Les membres ont d'ailleurs posé plusieurs questions sur l'estimation qui est de 29 % supérieure à la seule soumission reçue. Une estimation aussi distante de la réalité des prix est préoccupante. Le Service a souligné que, pour les trois appels d'offres de travaux liés à la modernisation des usines Atwater et Charles-J. Des Bailleurs, les estimations préparées par la firme SNC-Lavalin sont en moyenne de 20% supérieures à la moyenne des soumissions reçues.

Les membres ont apprécié les explications données par le Service pour expliquer les principaux écarts entre l'estimation et la soumission reçue.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE146019006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

**Numéro du mandat**  
SMCE146019006

**Date du mandat**  
2015-03-04

**Objet du mandat**

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que la valeur du contrat est supérieure à 2 M \$, qu'une seule soumission a été reçue et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1146019006, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2015-03-04

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

---

**Dossier # :1146019006**

---



**Dossier # : 1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

1. d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Céleb Construction Itée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 074 401,88 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10105;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-10-28 11:42

**Signataire :** Marc BLANCHET

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste programme de réfection des équipements des usines de production d'eau potable et des stations de pompage de l'agglomération de Montréal (REQUP) qui fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable (MNU). Ce programme a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Une étude a démontré la désuétude du bâtiment, des équipements mécaniques, électriques et de procédé. Ainsi, ces conclusions ont mené à la réalisation de plans et devis pour l'exécution de travaux de rénovations majeures au bâtiment principal. Actuellement, à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, le programme REQUP1 prévoit deux lots d'exécution de travaux, soit un pour le bâtiment principal et l'autre pour le secteur usine.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse du 27 juin 2014 au 20 août 2014, soit pour une durée de 55 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 20 août 2014. La durée de validité des offres était de 180 jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée au seul soumissionnaire conforme. Il a accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Calendrier d'émission des addenda
-----------------------------------

#1. 16 juillet 2014	Précisions concernant les assurances tous risques et civile. Précisions sur la santé et la sécurité. Précision du sommaire des travaux et séquençement.
#2. 11 août 2014	Précisions techniques en ventilation et en électricité du bâtiment (chauffage, diagramme vue d'ensemble, tableaux des équipements).
#3. 13 août 2014	Précisions et mise à jour des dessins en architecture( RC, 1ier étage, 2ième étage, plafond, coupes générales).
#4. 14 août 2014	Précisions techniques en ventilation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Céleb Construction Itée., pour la réalisation des travaux visant la rénovation des équipements d'électricité moyenne et basse tension, des systèmes électromécaniques ainsi que l'exécution des travaux connexes effectués au bâtiment principal de l'usine Charles-J.-Des Baillets, dans le cadre du programme REQUP. Ces travaux comprennent, entre autres :

- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'électricité du bâtiment;
- la réfection des systèmes de régulation automatique et de télécommunication;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les travaux d'architecture;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 15 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 824 945,63 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 5 % du prix de base, soit 412 472,81 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 15 mois pour réaliser les travaux. Le devis contient

des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 0.1 % de la valeur du contrat, soit 7 175 \$ par jour de retard dans l'exécution des travaux

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10105, il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièce jointe et une seule firme a déposé une soumission. Les motifs de désistement sont indiqués en pièce jointe.

L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Céleb Construction Ltée est conforme.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Céleb Construction Ltée	8 249 456,25 \$	824 945,63\$	9 074 401,88 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	11 581 012,32 \$	1 158 101,23 \$	12 739 113,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			9 074 401,88 \$ 0 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(3 664 711,67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(28,77 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 28,77 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC Lavalin. Il se situe principalement aux articles suivants :

- électricité du bâtiment où un écart de -2,05 M\$ est constaté (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
  - démolition des installations électriques existantes;
  - modifications des panneaux électriques;
  - remplacement des appareils de chauffage.
- organisation de chantier où un écart de -0,6 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Il est à noter que cet item comprend :

- les frais des installations requises par le programme de santé et sécurité établi par la Ville et la remise en état des lieux;
- les frais nécessaires pour administrer le contrat tels que le personnel administratif et de supervision, les assurances, les cautionnements, les roulottes de chantier, l'alimentation électrique temporaire, l'entretien des installations temporaires, le nettoyage et la disposition des déchets de construction;
- profit de l'entrepreneur.
- régulation automatique où un écart de -0,5 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
  - variateurs de vitesse;
  - systèmes de contrôle pour la ventilation;
  - profit du sous-traitant.
- ventilation où un écart de -0,4 M\$ est observé (contingences et taxes incluses). Les principaux écarts reliés à cette section du bordereau se retrouvent aux items :
  - système de ventilation au laboratoire et dans les salles électriques;
  - profit du sous-traitant.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$, une seule soumission a été reçue et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire n'a donc pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais l'adjudicataire recommandé, Céleb Construction Ltée, détient cette attestation. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA).

L'adjudicataire a une licence de la régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec.

L'adjudicataire a une attestation de conformité du Registraire des Entreprises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 9 074 401,88 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 8 249 456,25 \$ taxes incluses pour l'exécution de travaux au bâtiment principal et un montant de 824 945,63 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 412 472,81 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

La dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, soit un coût net de 8 557 429,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 6 845 943,31 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 1 711 485,83 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	8 557
Subventions: part Ville de Montréal	6 846
Emprunt net	1 711

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus ou un retard dans l'octroi du présent dossier occasionnera les impacts suivants :

- Coût supplémentaire pour la location des roulottes pour le personnel de l'usine et des locaux pour le laboratoire;
- Retarder le décaissement du PTI 2015 et 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015

Octroi du contrat : 26 mars 2015

Début des travaux : mars 2015

Essais et mise en service : juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

**Tél :** 514-868-3587

**Télécop. :** 514-872-2898

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-10-17

Robert MILLETTE  
Chef de projet - gestion de l'eau

**Tél :** 514 872-5714

**Télécop. :** 514 872-2898

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2014-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2014-10-28

**Dossier # : 1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a demandé des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public n° 10105 portant sur des travaux de construction sur l'un des bâtiments de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs. Suivant le sommaire décisionnel, une seule soumission a été reçue et l'analyse de celle-ci confirme qu'elle est conforme.

En conséquence, il s'agit d'une matière relevant des compétences d'agglomération suivant l'article 19 (5) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et conformément à l'article 16 du Décret 1229-2005, c'est le conseil d'agglomération qui a la compétence d'octroyer le contrat.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Michel S SIMARD  
Avocat - Droit contractuel  
Tél : 872-4582

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-17

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
Tél : 872-8323  
Division : Droit contractuel

**Dossier # : 1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Ltée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité de bâtiment, contrôle et automatisation au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information budgétaire**

La dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, soit un coût net de 8 557 429,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Ce budget sera réaménagé lorsqu'il sera disponible.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 6 845 943,31 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). L'emprunt net de 1 711 485,83 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions



ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

### Imputation aggro :

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1358026022 - DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante Adminis.  
 Travaux TECQ  
 Sous-projet SIMON : 146496  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
5 730	2 455	0	0	8 185

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1458026097 DB - DB- Méc Élec. Bâtiment Installation Composante Adminis.  
 Labo TECQ  
 Sous-projet SIMON : 155466  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
260	112	0	0	372

Total

5 990	2 567	0	0	8 557
-------	-------	---	---	-------

### Information comptable

#### Provenance aggro

		Crédits	Dépenses
Règlement RCG10-024	5030.5010024.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000	8 557 429,14 \$	9 486 874,69 \$

Un engagement de gestion **no CC46019006** au montant de 8 557 429,14 \$ est inscrit au compte de provenance.

Le virement de crédits sera fait aux comptes d'imputation suivants, suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées**.

#### Imputation aggro

DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante Administration - Travaux TECQ

		Crédits	Dépenses
Trav. const.	5030.5010024.802706.04101.57201.000000. 0000.146496.000000.14010.00000	8 185 367,01 \$	9 074 401,88 \$

DB- Méc Élec. Bâtiment Installation Composante Administration - Labo TECQ

		Crédits	Dépenses
Serv. prof.	5030.5010024.802706.04101.54301.000000. 0000.155466.000000.14010.00000	372 062,13 \$	412 472,81 \$
Total		8 557 429,14 \$	9 486 874,69 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

---

## **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction des opérations budgétaires et  
comptables PS-Eau  
**Tél : 2-2648**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS Eau  
Tél.: 514-872-4146

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-24

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél : 2-5878**

**Division :** Direction des opérations  
budgétaires et comptables PS-Eau

**Dossier # : 1146019006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10105 - 1 soumissionnaire

**- Attestation de l'AMF**



[AMF Autorisation CELEB.pdf](#)

**- Liste des preneurs SÉAO**



[Liste complète d'acheteurs de documents - Soum. 10105.pdf](#)

**- Motifs de désistement**



[10105\\_Motifs de Désistement.xlsx](#)

**- Calcul de crédit:**



[1146019006\\_1358026022-146496.xls](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingénieur

**Tél :** 514-868-3587  
**Télécop. :** 514-872-2898

Québec, le 8 octobre 2013

Céleb Construction Itée  
À l'attention de : Monsieur Stéphann Bélec  
630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2780  
Montréal (Québec) H3B 1S6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Céleb Construction Itée  
Autorisation n° 2013-CPSM-0227 n° d'identification de l'Autorité : 2700033120**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Céleb Construction Itée est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 octobre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec  
Place de la Cité, tour Commerce  
1640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 5K1  
tél. : 418 521-1111  
télé sans fil : 418 521-1111  
tél. : 418 521-1111

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C3  
tél. : 514 396-1111  
ligne sans fil : 514 396-1111  
tél. : 514 396-1111



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 10105

Numéro de référence : 783380

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux en arch., civil, struct., méc., élect., contrôle et autom. au bâtiment adm. du secteur "Adm." de l'usine Charles-J. Des Baillets

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> 3 Axes Construction Inc. 16681, boul. Hymus Kirkland, QC, H9H4R9	<a href="#">Madame Caroline St-Germain</a> Téléphone : 514 674-0595 Télécopieur :	<b>Commande : (823774)</b> 2014-07-17 10 h 21 <b>Transmission :</b> 2014-07-17 11 h 51	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-17 10 h 21 - Autocueillette 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-17 10 h 21 - Autocueillette 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 15 h 40 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h 01 - Courriel 2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 46 - Messagerie 2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 21 - Courriel 2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 27 - Courriel 2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf 2014-08-14 16 h 11 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> 3 Axes Construction Inc. 16681, boul. Hymus Kirkland, QC, H9H4R9	<a href="#">Madame Caroline St-Germain</a> Téléphone : 514 674-0595 Télécopieur :	<b>Commande : (823721)</b> 2014-07-17 9 h 36 <b>Transmission :</b> 2014-07-17 9 h 36	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-17 9 h 36 - Téléchargement 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-17 9 h 36 - Téléchargement 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel

2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
2014-08-12 15 h 38 - Messagerie

2355067 - Addenda no 3 -  
Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
2014-08-13 15 h 56 - Courriel

2355071 - Addenda no 3 -  
Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
2014-08-13 16 h 01 - Courriel

2355075 - Addenda no 3 -  
Plans\_formatA0\_8pages.pdf  
2014-08-14 13 h 44 - Messagerie

2355310 - Addenda no 4\_Lot  
71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
2014-08-14 9 h 21 - Courriel

2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
2014-08-14 9 h 27 - Courriel

2355315 - Plans\_formatA0\_4pages.pdf  
2014-08-14 15 h 48 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 <a href="http://www.abf-inc.com">http://www.abf-inc.com</a>	<a href="#">Madame Kim Bellavance</a> Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	<b>Commande : (816596)</b> 2014-07-01 15 h 07 <b>Transmission :</b> 2014-07-01 15 h 07	<p>2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel</p> <p>2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 04 - Courriel</p> <p>2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel</p> <p>2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel</p> <p>2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 16 h 07 - Messagerie</p> <p>2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel</p> <p>2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h - Courriel</p> <p>2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 51 - Messagerie</p> <p>2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 21 - Courriel</p> <p>2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 27 - Courriel</p> <p>2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf 2014-08-14 16 h 10 - Messagerie</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purulator)</p>
<input type="checkbox"/> Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse	<a href="#">Monsieur Andy Cimelli</a> Téléphone : 514	<b>Commande : (817448)</b> 2014-07-03 8 h 42 <b>Transmission :</b>	<p>2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel</p> <p>2348190 - Addenda no 1 -</p>

Montréal, QC, H4T 1E3  
<http://www.apecq.org>

739-2381 2014-07-03 8 h 42  
 Télécopieur : 514  
 341-9514

Devis\_annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_50p.pdf  
 2014-07-16 15 h 04 - Courriel  
 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf  
 2014-08-12 7 h 52 - Courriel  
 2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_pages18.pdf  
 2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
 2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
 2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
 2014-08-12 16 h 05 - Messagerie  
 2355067 - Addenda no 3 -  
 Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
 2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h 01 - Courriel  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatAO\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 49 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 27 - Courriel  
 2355315 - Plans\_formatAO\_4pages.pdf  
 2014-08-14 15 h 48 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Celeb Construction Ltée  
 100-3850, Place De Java  
 Brossard, QC, J4Y 0C4

[Monsieur Stéfann](#) **Commande : (818230)**  
 2014-07-04 10 h  
[Belec](#)  
 Téléphone : 450  
 659-9608 **Transmission :**  
 2014-07-04 10 h  
 Télécopieur : 450  
 659-4296

2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf  
 2014-07-16 15 h 03 - Courriel  
 2348190 - Addenda no 1 -  
 Devis\_annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_50p.pdf  
 2014-07-16 15 h 04 - Courriel  
 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf  
 2014-08-12 7 h 52 - Courriel  
 2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_pages18.pdf  
 2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
 2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
 2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
 2014-08-12 15 h 36 - Messagerie  
 2355067 - Addenda no 3 -  
 Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
 2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h - Courriel  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatAO\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 42 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf

			2014-08-14 9 h 27 - Courriel
			2355315 - Plans_formatAO_4pages.pdf
			2014-08-14 15 h 48 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Corporation de Construction Germano 2160 boul des Laurentides LAVAL, QC, H7M 2Y6	<a href="#">Monsieur Richard Germano</a> Téléphone : 450 668-7807 Télécopieur : 450 668-5002	<b>Commande : (817118)</b> 2014-07-02 14 h 06 <b>Transmission :</b> 2014-07-02 20 h 15 2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 04 - Courriel 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 15 h 53 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h 01 - Courriel 2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatAO_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 47 - Messagerie 2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 21 - Courriel 2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 27 - Courriel 2355315 - Plans_formatAO_4pages.pdf 2014-08-14 16 h 12 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Développement Atrium inc. 81 rue Gérard Lavaltrie, QC, J5T1B8 <a href="http://www.atriumdeveloppement.com">http://www.atriumdeveloppement.com</a>	<a href="#">Madame Cynthia Lefebvre</a> Téléphone : 450 935-21373 Télécopieur : 450 935-1473	<b>Commande : (819389)</b> 2014-07-08 8 h 22 <b>Transmission :</b> 2014-07-08 9 h 21 2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 04 - Courriel 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 16 h 06 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf



			2014-08-13 16 h 01 - Courriel
			2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf
			2014-08-14 13 h 50 - Messagerie
			2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf
			2014-08-14 9 h 21 - Courriel
			2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf
			2014-08-14 9 h 27 - Courriel
			2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf
			2014-08-14 16 h 13 - Messagerie
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<hr/>			
<input type="checkbox"/>	Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 <a href="http://www.grimard.ca">http://www.grimard.ca</a>	<a href="#">Monsieur Jacques Grimard</a> Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	<b>Commande : (816361)</b> 2014-07-01 10 h 45 <b>Transmission :</b> 2014-07-01 10 h 45
			2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf
			2014-07-16 15 h 03 - Courriel
			2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf
			2014-07-16 15 h 04 - Courriel
			2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf
			2014-08-12 7 h 52 - Courriel
			2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf
			2014-08-12 7 h 53 - Courriel
			2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf
			2014-08-12 15 h 38 - Messagerie
			2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf
			2014-08-13 15 h 56 - Courriel
			2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf
			2014-08-13 16 h - Courriel
			2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf
			2014-08-14 13 h 43 - Messagerie
			2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf
			2014-08-14 9 h 21 - Courriel
			2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf
			2014-08-14 9 h 27 - Courriel
			2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf
			2014-08-14 15 h 48 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/>			
<input type="checkbox"/>	Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 <a href="http://www.gastier.com">http://www.gastier.com</a>	<a href="#">Madame Johanne Doré</a> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	<b>Commande : (819245)</b> 2014-07-07 15 h 51 <b>Transmission :</b> 2014-07-07 15 h 51
			2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf
			2014-07-16 15 h 03 - Courriel
			2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf
			2014-07-16 15 h 04 - Courriel
			2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf
			2014-08-12 7 h 52 - Courriel
			2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf

2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
 2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
 2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
 2014-08-12 15 h 39 - Messagerie  
 2355067 - Addenda no 3 -  
 Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
 2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h 01 - Courriel  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatA0\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 45 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 27 - Courriel  
 2355315 - Plans\_formatA0\_4pages.pdf  
 2014-08-14 15 h 48 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Groupe Hexagone, s.e.c.. 4125, autoroute des Laurentides Laval, QC, H7L 5W5	<a href="#">Madame Line Proulx</a> Téléphone : 450 781-3510 Télécopieur : 450 781-3567	<b>Commande : (816507)</b> 2014-07-01 13 h 24 <b>Transmission :</b> 2014-07-02 14 h 47	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Télécopie 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 39 - Télécopie 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Télécopie 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 8 h 25 - Télécopie 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 16 h 04 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 57 - Télécopie 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h 01 - Télécopie 2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 48 - Messagerie 2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 22 - Télécopie 2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 29 - Télécopie 2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf 2014-08-14 16 h 12 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Honeywell Ltée (Lachine) 2100, 52e avenue	<a href="#">Madame Estimation</a>	<b>Commande : (816410)</b> 2014-07-01 11 h 22	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf

Lachine,  
Montréal, QC, H8T 2Y5

[Montreal](#)  
Téléphone : 514  
422-3407  
Télécopieur : 514  
422-3523

**Transmission :**  
2014-07-01 11 h 22

2014-07-16 15 h 03 - Courriel  
2348190 - Addenda no 1 -  
Devis\_annexe\_formatletter\_Soum.  
10105\_50p.pdf  
2014-07-16 15 h 04 - Courriel  
2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf  
2014-08-12 7 h 52 - Courriel  
2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
10105\_pages18.pdf  
2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
2014-08-12 15 h 53 - Messagerie  
2355067 - Addenda no 3 -  
Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
2355071 - Addenda no 3 -  
Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
2014-08-13 16 h 01 - Courriel  
2355075 - Addenda no 3 -  
Plans\_formatA0\_8pages.pdf  
2014-08-14 13 h 47 - Messagerie  
2355310 - Addenda no 4\_Lot  
71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
2014-08-14 9 h 27 - Courriel  
2355315 - Plans\_formatA0\_4pages.pdf  
2014-08-14 15 h 48 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Lambert Somec Inc..  
1505 rue des Tanneurs  
Québec, QC, G1N 4S7

[Madame Lucie  
Deschênes](#)  
Téléphone : 418  
687-1640  
Télécopieur : 418  
780-3226

**Commande : (821376)**  
2014-07-11 11 h 21  
**Transmission :**  
2014-07-11 11 h 21

2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf  
2014-07-16 15 h 03 - Télécopie  
2348190 - Addenda no 1 -  
Devis\_annexe\_formatletter\_Soum.  
10105\_50p.pdf  
2014-07-16 15 h 39 - Télécopie  
2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf  
2014-08-12 7 h 53 - Télécopie  
2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
10105\_pages18.pdf  
2014-08-12 8 h 28 - Télécopie  
2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
2014-08-12 15 h 41 - Messagerie  
2355067 - Addenda no 3 -  
Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
2014-08-13 15 h 57 - Télécopie  
2355071 - Addenda no 3 -  
Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
2014-08-13 16 h 05 - Télécopie  
2355075 - Addenda no 3 -  
Plans\_formatA0\_8pages.pdf  
2014-08-14 13 h 46 - Messagerie  
2355310 - Addenda no 4\_Lot  
71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf

2014-08-14 9 h 22 - Télécopie  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 28 - Télécopie  
 2355315 - Plans\_formatAO\_4pages.pdf  
 2014-08-14 15 h 48 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 <a href="http://www.master.ca">http://www.master.ca</a>	<a href="#">Madame Karine LeBlanc</a> Téléphone : 514 787-1561 Télécopieur : 514 788-1773	<b>Commande : (832256)</b> 2014-08-12 9 h 22 <b>Transmission :</b> 2014-08-12 9 h 22	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 9 h 22 - Téléchargement 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-08-12 9 h 22 - Téléchargement 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 9 h 22 - Téléchargement 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 9 h 22 - Téléchargement 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 15 h 37 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h - Courriel 2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatAO_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 42 - Messagerie 2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 21 - Courriel 2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 27 - Courriel 2355315 - Plans_formatAO_4pages.pdf 2014-08-14 15 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> Les Installations Électriques Pichette Inc . 3080 rue Peugeot Laval, QC, H7L 5C5	<a href="#">Monsieur François Pichette</a> Téléphone : 450 682-4411 Télécopieur : 450 682-8930	<b>Commande : (816220)</b> 2014-07-01 9 h 05 <b>Transmission :</b> 2014-07-02 10 h 06	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Télécopie 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 39 - Télécopie 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Télécopie 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 8 h 29 - Télécopie 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 16 h 08 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2014-08-13 15 h 57 - Télécopie  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h 05 - Télécopie  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatA0\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 51 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 22 - Télécopie  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 28 - Télécopie  
 2355315 - Plans\_formatA0\_4pages.pdf  
 2014-08-14 16 h 13 - Messagerie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)


---

<input type="checkbox"/> Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7	<a href="#">Madame France Dassylva</a> Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 679-4050	<b>Commande : (819803)</b> 2014-07-08 15 h <b>Transmission :</b> 2014-07-08 17 h 41	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 04 - Courriel 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf 2014-08-12 7 h 52 - Courriel 2354297 - Annexe_formatletter_Soum. 10105_pages18.pdf 2014-08-12 7 h 53 - Courriel 2354300 - Plans_formatAO_Addenda no 2_Soum. 10105_pages9.pdf 2014-08-12 15 h 54 - Messagerie 2355067 - Addenda no 3 - Lot71BG005_21_Add3.pdf 2014-08-13 15 h 56 - Courriel 2355071 - Addenda no 3 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-13 16 h 01 - Courriel 2355075 - Addenda no 3 - Plans_formatA0_8pages.pdf 2014-08-14 13 h 48 - Messagerie 2355310 - Addenda no 4_Lot 71BG005_21_docAML_2pages.pdf 2014-08-14 9 h 21 - Courriel 2355312 - Annexe_formatletter_18pages.pdf 2014-08-14 9 h 27 - Courriel 2355315 - Plans_formatA0_4pages.pdf 2014-08-14 16 h 12 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

<input type="checkbox"/> Procova Inc. 1924, rue Vallières Laval, QC, H7M 3B3 <a href="http://www.procova.ca">http://www.procova.ca</a>	<a href="#">Monsieur Étienne Archambault</a> Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	<b>Commande : (816814)</b> 2014-07-02 9 h 22 <b>Transmission :</b> 2014-07-02 16 h 04	2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf 2014-07-16 15 h 03 - Courriel 2348190 - Addenda no 1 - Devis_annexe_formatletter_Soum. 10105_50p.pdf 2014-07-16 15 h 04 - Courriel 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2014-08-12 7 h 52 - Courriel  
 2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_pages18.pdf  
 2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
 2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
 2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
 2014-08-12 15 h 40 - Messagerie  
 2355067 - Addenda no 3 -  
 Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
 2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h 01 - Courriel  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatAO\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 45 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 27 - Courriel  
 2355315 - Plans\_formatAO\_4pages.pdf  
 2014-08-14 16 h 10 - Messagerie  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

 tuyauterie dunor inc..  
 1955 st-elzear  
 Laval, QC, h7l 3n7

[Monsieur Simon](#) **Commande : (828943)**  
[Chalifoux](#) 2014-08-04 16 h 24  
 Téléphone : 450 **Transmission :**  
 686-7062 2014-08-04 16 h 56  
 Télécopieur : 514  
 745-2653

2348188 - Addenda no1 - Soum. 10105.pdf  
 2014-08-04 16 h 24 - Téléchargement  
 2348190 - Addenda no 1 -  
 Devis\_annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_50p.pdf  
 2014-08-04 16 h 24 - Téléchargement  
 2354295 - Addenda no 2 - Soum. 10105.pdf  
 2014-08-12 7 h 52 - Courriel  
 2354297 - Annexe\_formatletter\_Soum.  
 10105\_pages18.pdf  
 2014-08-12 7 h 53 - Courriel  
 2354300 - Plans\_formatAO\_Addenda no  
 2\_Soum. 10105\_pages9.pdf  
 2014-08-12 16 h 07 - Messagerie  
 2355067 - Addenda no 3 -  
 Lot71BG005\_21\_Add3.pdf  
 2014-08-13 15 h 56 - Courriel  
 2355071 - Addenda no 3 -  
 Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-13 16 h 01 - Courriel  
 2355075 - Addenda no 3 -  
 Plans\_formatAO\_8pages.pdf  
 2014-08-14 13 h 50 - Messagerie  
 2355310 - Addenda no 4\_Lot  
 71BG005\_21\_docAML\_2pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 21 - Courriel  
 2355312 - Annexe\_formatletter\_18pages.pdf  
 2014-08-14 9 h 27 - Courriel  
 2355315 - Plans\_formatAO\_4pages.pdf  
 2014-08-14 15 h 48 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

© 2003-2014 Tous droits réservés

	<b>Preneurs de document</b>
1	Axes Construction Inc
2	Armature Bois-Franc Inc
3	Celeb Construction Ltée
4	Corporation de Construction Germano
5	Développement Atrium Inc
6	Électricité Grimard Inc
7	Gastier M.P. Inc
8	Groupe Hexagone, s.e.c.
9	Honeywell Ltée
10	Lambert Somec Inc
11	Le Groupe Master Inc
12	Les installations Électriques Pichette Inc
13	Les Services électriques Blanchette Inc
14	Procova Inc
15	Tuyauterie Dunor Inc



<b>Motif de désistement</b>
Manque de prix des sous-traitants
Sous-traitant
Soumissionnaire
Trop de soumissions à remplir en même temps
Trop d'addenda
Pas trouvé d'entrepreneurs généraux
Sous-traitant
Pas assez de temps pour soumissionner
Sous-traitant
Sous-traitant
À venir
Pas trouvé d'entrepreneurs généraux
À venir
Trop de documents, pas assez clair
Sous-traitant

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019006

CALCUL DES CRÉDITS:

Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>				
PTI	6,352,081.32	2,722,320.56		9,074,401.88
<b>Total contrat</b>	<b>6,352,081.32</b>	<b>2,722,320.56</b>	-	<b>9,074,401.88</b>
<b>Dépenses incidentes</b>				
PTI	288,730.97	123,741.84	-	412,472.81
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>288,730.97</b>	<b>123,741.84</b>	-	<b>412,472.81</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>				
PTI	6,640,812.28	2,846,062.41	-	9,486,874.69
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>6,640,812.28</b>	<b>2,846,062.41</b>	-	<b>9,486,874.69</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>				
PTI	5,990,200.40	2,567,228.74	-	8,557,429.14
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>5,990,200.40</b>	<b>2,567,228.74</b>	-	<b>8,557,429.14</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
PTI	4,792,160.32	2,053,782.99	-	6,845,943.31
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>4,792,160.32</b>	<b>2,053,782.99</b>	-	<b>6,845,943.31</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
SUBC	3,392,849.50	1,454,078.36	-	4,846,927.86
SUBD	1,399,310.82	599,704.64	-	1,999,015.46
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>4,792,160.32</b>	<b>2,053,783.00</b>	-	<b>6,845,943.32</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>				
PTI				
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-	-	-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>				
PTI	1,198,040.07	513,445.74	-	1,711,485.81
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>1,198,040.07</b>	<b>513,445.74</b>	-	<b>1,711,485.81</b>

## INVESTI

Projet:58026

Programme de réhabilitation des conduites d'eau

Sous-projet :

SIMON:

BRUT	5,990	2,567	-	8,557
SUBC	3,393	1,454	-	4,847
SUBD	1,399	600	-	1,999
BF	-	-	-	-
EMPRUNT	1,198	513	-	1,711

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019006  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet : 1358026022

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>				
PTI	6,352,081.32	2,722,320.57		9,074,401.88
<b>Total contrat</b>	<b>6,352,081.32</b>	<b>2,722,320.57</b>	-	<b>9,074,401.88</b>
<b>Dépenses incidentes</b>				
PTI			-	-
<b>Total dépenses incidentes</b>	-	-	-	-
<b>Dépenses à autoriser</b>				
PTI	6,352,081.32	2,722,320.57	-	9,074,401.88
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>6,352,081.32</b>	<b>2,722,320.57</b>	-	<b>9,074,401.88</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>				
PTI	5,729,756.90	2,455,610.10	-	8,185,367.01
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>5,729,756.90</b>	<b>2,455,610.10</b>	-	<b>8,185,367.01</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
PTI	4,583,805.52	1,964,488.08		6,548,293.60
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>4,583,805.52</b>	<b>1,964,488.08</b>	-	<b>6,548,293.60</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
SUBC	3,245,334.31	1,390,857.56	-	4,636,191.87
SUBD	1,338,471.22	573,630.53	-	1,912,101.75
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>4,583,805.53</b>	<b>1,964,488.09</b>	-	<b>6,548,293.62</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>				
PTI				
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-	-	-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>				
PTI	1,145,951.37	491,122.01	-	1,637,073.38
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>1,145,951.37</b>	<b>491,122.01</b>	-	<b>1,637,073.38</b>

## INVESTI

Projet:58026

Programme de réhabilitation des conduites d'eau

Sous-projet :1358026022

SIMON: 146496

DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante

Administration - TECQ

BRUT	5,730	2,455	-	8,185
SUBC	3,245	1,391	-	4,636
SUBD	1,338	574	-	1,912
BF	-	-	-	-
EMPRUNT	1,146	490	-	1,637

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019006  
 CALCUL DES CRÉDITS: 1458026097  
 Sous-projet : 1458026097

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>				
PTI				-
<b>Total contrat</b>	-	-	-	-
<b>Dépenses incidentes</b>				
PTI	288,730.97	123,741.84	-	412,472.81
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>288,730.97</b>	<b>123,741.84</b>	-	<b>412,472.81</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>				
PTI	288,730.97	123,741.84	-	412,472.81
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>288,730.97</b>	<b>123,741.84</b>	-	<b>412,472.81</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>				
PTI	260,443.49	111,618.64	-	372,062.13
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>260,443.49</b>	<b>111,618.64</b>	-	<b>372,062.13</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
PTI	208,354.80	89,294.91	-	297,649.71
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>208,354.80</b>	<b>89,294.91</b>	-	<b>297,649.71</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>				
SUBC	147,515.19	63,220.80	-	210,735.99
SUBD	60,839.61	26,074.12	-	86,913.73
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>208,354.80</b>	<b>89,294.92</b>	-	<b>297,649.72</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>				
PTI				
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-	-	-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>				
PTI	52,088.69	22,323.72	-	74,412.41
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>52,088.69</b>	<b>22,323.72</b>	-	<b>74,412.41</b>

## INVESTI

Projet:58026

Programme de réhabilitation des conduites d'eau

Sous-projet :1458026097

SIMON: 155466

DB- Méc Elec. Bâtiment Installation Composante  
 Administration - Labo TECQ

BRUT	260	112	-	372
SUBC	148	63	-	211
SUBD	61	26	-	87
BF	-	-	-	-
EMPRUNT	52	22	-	74

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154822003**

**Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE143822003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi de deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822003**

**Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822003. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Durant les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté, en général, un historique de bris important. La réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

Les techniques de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;

- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'eau potable à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 14 km pour le premier contrat et de 14.1 km pour le second.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 680 entrées de service en plomb est prévu.

Étant donné l'envergure des travaux, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a décidé de diviser le projet en deux contrats. Le premier contrat vise principalement les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Outremont, Rosemont—La Petite-Patrie et Ville-Marie. Le second contrat vise principalement les arrondissements à l'Ouest de la Ville soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Verdun et Villieray—Saint-Michel—Parc Extension. Les rues à réhabiliter sont identifiées au devis et présentées au tableau en pièces jointes.

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un seul contrat ou les deux. Toutefois, des équipes distinctes étaient exigées au devis pour chacun des contrats.

Conformément au devis, les travaux devront être terminés au plus tard le 13 novembre 2015.

Des contingences, correspondant à 8% du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le premier contrat est de 1 502 923,31 \$ (taxes incluses) et de 1 497 631,70 \$ pour le second, taxes incluses.

Les dépenses incidentes pour le premier contrat sont de 305 000 \$ (taxes incluses) et de 304 000 \$ pour le second (taxes incluses). Ces incidences représentent environ 1,5% du coût des travaux et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de distribution d'avis et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Sur cinq preneurs de cahier des charges, deux firmes ont déposé une soumission. Un addenda a été émis durant le processus pour apporter certaines modifications aux documents d'appel d'offres.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont apprécié les réponses des représentants du SIVT, mais ont constaté que certains éléments pertinents étaient absents du sommaire décisionnel. Lors de sa présentation à la Commission, le SIVT a présenté un tableau récapitulatif des contrats de réhabilitation de conduites secondaires d'eau potable depuis 2008 présentant le



nombre de kilomètres réhabilités et les montants octroyés pour chaque contrat. La Commission croit que ce tableau devrait se retrouver dans le sommaire décisionnel.

D'autre part, les membres ont déploré le fait de ne pas retrouver dans le dossier une mesure de l'évolution du coût par kilomètre du travail de chemisage. Même s'il est vrai que certains travaux connexes inclus au contrat (remplacement des entrées en plomb, certains frais incidents) peuvent rendre les comparaisons un peu moins faciles d'un contrat à l'autre, la Commission croit que le SIVT devrait tenir à jour l'évolution des coûts de réhabilitation par kilomètre. Cette information est importante particulièrement dans un marché où il y a peu d'entreprises soumissionnaires.

Les membres nourrissaient une certaine inquiétude face à la capacité de l'adjudicataire de réaliser simultanément les deux contrats prévus au présent dossier. Le SIVT a bien expliqué que l'entreprise, en identifiant la composition des équipes pour chaque contrat et en fournissant les données sur l'immatriculation des équipements, avait bien démontré sa capacité à réaliser les deux contrats.

Enfin, la Commission est favorable à l'idée de lancer, dès l'an prochain, des appels d'offres pour de plus petits contrats de réhabilitation par chemisage. Cela pourrait permettre d'ouvrir le marché à de plus petites entreprises capables de réaliser des contrats de moins grande envergure et d'acquérir une expérience leur permettant d'éventuellement déposer des soumissions pour de plus gros contrats.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154822003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

**Numéro du mandat**  
SMCE154822003**Date du mandat**  
2015-03-04**Objet du mandat**

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;**VU** que les contrats d'exécution de travaux sont supérieurs à 10 M \$;**VU** que le contrat est accordé à un adjudicataire qui en est à son 4e octroi consécutif pour un contrat de même nature;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1154822003, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2015-03-04

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1154822003**



**Dossier # : 1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351-secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,57 % par la ville centrale, pour un montant de 37 648 701,37 \$, et à 8,43 % par l'agglomération, pour un montant de 3 467 791,25 \$.

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations PTI 2015-2017.

Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux de conduites d'eau potable afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques sont une solution économique et environnementale. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelle avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation durant l'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les riverains lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. De plus, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés

à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Les soumissions sont valides pendant deux cents dix (210) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 19 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 49 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis le 14 janvier 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Modification du bordereau des prix d'une rue contrat UX-15-351
- Modification d'un plan contrat UX-15-351
- Modification de l'article 29 ( Disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats) à la section C avis aux soumissionnaires
- Ajout de l'article 30 (Programme d'infrastructure Québec-Municipalité) à la section C avis aux soumissionnaires
- Modification au cahier des prescriptions spéciales sur le maintien de la circulation et signalisation temporaire des articles suivants:
  - art. 3.1.3 ( Permis d'occupation temporaire du domaine public )
  - Tableau de l'article 3.1.3 ( Coordonnées des arrondissements )
  - art. 3.3.2.1 ( Installation et démolition )
  - art. 3.3.5 ( Pose de plaque d'acier )
  - art. 6.3.5 ( Panneaux à messages variables mobiles)

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);  
CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soum.); (1144551002);

CG13 0337 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc (UX-13-192) pour une dépense totale de 18 129 853.31 \$, taxes incluses et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) pour une dépense totale de 33 513 827.89 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public 10072 (2 soumissionnaires pour chacun des contrats) (1134551002);

CG12 0122 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage, le premier pour le secteur Est d'une dépense totale de 13 062 136,26 \$, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 818 424,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10033 (2 soum.) (1120112002).

### **DESCRIPTION**

Durant les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté, en général, un historique de bris important. La réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

Les techniques de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;
- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'eau potable à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 14 km pour le contrat UX15350 et de 14.1 km pour le contrat UX15351.

De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 680 entrées de service en plomb est prévu.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux (2) contrats. Le contrat UX15350 vise principalement les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Outremont, Rosemont—La Petite-Patrie et Ville-Marie. Le contrat UX15351 vise principalement les arrondissements à l'Ouest de la Ville soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Verdun et Villeray—Saint-Michel—Parc Extension. Les rues à réhabiliter sont identifiées au devis et présentées au tableau en pièces jointes.

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un seul contrat ou les deux. Toutefois, des équipes distinctes sont exigées au devis pour chacun des contrats.

Conformément au devis, les travaux devront être terminés au plus tard le 13 novembre 2015.

Des contingences, correspondant à 8% du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le contrat UX15350 est de 1 502 923,31 \$ (taxes incluses) et de 1 497 631,70 \$ pour le contrat UX15351 (taxes incluses).

Les dépenses incidentes pour le contrat UX15350 sont de 305 000,00 \$ (taxes incluses) et de 304 000,00 \$ pour le contrat UX15351 (taxes incluses). Ces incidences représentent environ 1,5% du coût des travaux et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de distribution d'avis et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public # 10164 s'est déroulé du 2 décembre 2014 au 21 janvier 2015. Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 40% et 60%.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes:

- L'écuyer & Fils est un fournisseur de regards et de chambres de vannes des entrepreneurs en réhabilitation de conduites d'eau potable;



- Réhabilitation Du O Inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers;
- Sade Canada Inc. considère les contrats de trop grande envergure pour elle.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des preneurs du cahier des charges - liste des commandes ainsi que la liste des ouvertures de soumission.

## JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au PTI 2015-2017. Ils sont également admissibles aux programmes de subventions PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) 1.5 et TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). La justification de l'octroi se trouve aussi dans l'intervention de l'unité requérante.

Les tableaux des résultats de soumission suivants résument la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

### Contrat UX15350

<b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>	<b><u>CONTINGENCES</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
1 Sanexen Services Environnementaux inc.	18 786 541,34 \$	1 502 923,31 \$	20 289 464,65 \$
2 Aquaréhab (Canada) inc.	21 959 385,68 \$	1 756 750,85 \$	23 716 136,53 \$
Estimation des professionnels (\$)	18 866 035,05 \$	1 509 282,80 \$	20 375 317,85 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>22 002 800,59 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>1 713 335,94 \$ 8,4%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>3 426 671,88 \$ 16,9%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>-85 853,20 \$ -0,4%</b>

### Contrat UX15351

<b><u>RÉSULTATS DE SOUMISSION</u></b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>	<b><u>CONTINGENCES</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
1 Sanexen Services Environnementaux inc.	18 720 396,27 \$	1 497 631,70 \$	20 218 027,97 \$
2 Aquaréhab (Canada) inc.	22 267 604,91 \$	1 781 408,39 \$	24 049 013,30 \$
Estimation des professionnels (\$)	19 875 639,72 \$	1 590 051,18 \$	21 465 690,90 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>22 133 520,64 \$</b>

<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>1 915 492,67 \$</b> <b>9,5%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>3 830 985,33 \$</b> <b>18,9%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>-1 247 662,93 \$</b> <b>-5,8%</b>

L'analyse des soumissions permet de constater que pour le contrat UX15350, le montant de la plus basse soumission est favorable de 0,4% par rapport au montant de l'estimation détaillée. Pour le contrat UX15351, l'écart favorable est de 5,8% par rapport au montant de l'estimation.

Le marché montréalais de la réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage est particulier puisqu'il ne comptait que deux entrepreneurs jusqu'à tout récemment. L'arrivée de compagnies telles que Sade Canada Inc et Réhabilitation Du O Inc pourrait contribuer à augmenter le nombre de soumissionnaires lors des octrois futurs. Or, comme pour les années précédentes, seules deux compagnies ont déposé une soumission cette année. Ceci peut sans doute s'expliquer par l'ampleur des travaux à réaliser en 2015.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, les contrats d'exécution de travaux sont supérieurs à 10 000 000 \$. De plus, Sanexen Services Environnementaux inc. en sera à son 4e octroi consécutif pour un contrat de même nature.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 et le décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 15 juillet 2013. Une copie de cette attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 3 décembre 2014 par Revenu Québec a été déposée avec les soumissions et sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de Sanexen Services Environnementaux inc. est le 2945-6936-50.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 37 544 838,17 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense, assumée à 8,43% par l'agglomération pour un montant de 3 166 555,63 \$, est admissible à une subvention estimée à 2 533 244,50 \$ (80%) au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 633 311,13 \$ (20%) est à la charge spécifique des villes reconstituées. La liste des rues présentée en pièce jointe identifie les rues de compétence agglomération qui sont localisées dans la zone du centre-ville.

La dépense de 91,57%, assumée par la Ville centrale pour un montant de 34 378 282,54 \$, est admissible à une subvention estimée à 25 783 711,90 \$ (75%) au programme PIQM et la portion non subventionnée de 8 594 570,64 \$ (25%) est financée par la réserve de l'eau locale ne laissant aucun emprunt à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage visent à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

De plus, ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Compte tenu de la longueur des conduites d'eau potable à réhabiliter, il est primordial d'octroyer le contrat en mars 2015 afin de pouvoir entreprendre la planification pour l'exécution des travaux en avril et permettre l'exécution des travaux sur une période cumulative de huit mois avant l'hiver, la réhabilitation de conduites d'eau potable ne pouvant se faire en période de gel.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 août 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Tableau des exigences spécifiques et particulières du maintien de la circulation et signalisation temporaire du document d'appel d'offres».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se trouve en pièce jointe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Mars 2015

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

visées  
Début des travaux : Avril 2015  
Fin des travaux : Novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LAVOIE  
Ingénieur (Contrat UX15350)

**Tél :** 514 872-8027  
**Télécop. :** 514 872-2874

Dominique FILION  
Ingénieure (Contrat (UX15351)  
Tél. : 514 872-3945  
Télécop. : 514 872-2874

Mario DUGUAY, ing.  
Chef de section - Aqueduc et  
égouts  
Tél. : 514 872-8976  
Télécop. : 514 872-2874

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-06

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :** 514 872-2874

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures  
**Tél :** 514 872-4101  
**Approuvé le :** 2015-02-17

Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-02-18

**Dossier # : 1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par le biais des 2 contrats (UX15350 - secteur Est et centre-ville; UX15351 - secteur Ouest) représentent un montant total de 37 544 838,17 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale et provinciale. La dépense totale est assumée à 8,43 % par l'agglomération et à 91,57 % par la Ville Centre et est prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Ces travaux sont admissibles à la subvention PIQM et TECQ.

Ces travaux seront réalisés en 2015 tels que définis dans le sommaire décisionnel. La Direction des infrastructures devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Kathy DAVID  
Chef de division - unité Sud

**Tél :** 514 868-5988

Co-Auteur : Mathieu-Pierre Laberge, chef de  
division - unité Nord

Tél : 514 855-6216 #4480

Co-Auteur : Abdelwahid Bekkouche, chef de  
division - unité Est

Tél : 514 872-2575

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-13

Dominique DEVEAU  
Directrice - Direction de la gestion stratégique  
des réseaux d'eau

**Tél :** 514 872-4023

**Division :**

**Dossier # : 1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivant de la recommandation du service :

- d'autoriser une dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents ;
- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351-secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;

La dépense totale est assumée à 8,43 % par l'agglomération, et à 91,57 % par la Ville Centrale.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information budgétaire**

La dépense totale de 41 116 492,62 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 37 544 838,17 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du



Service de l'eau.

La dépense assumée par l'agglomération est admissible à une subvention estimée à 2 533 244,50 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 633 311,13 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

La dépense assumée par la Ville centrale est admissible à une subvention estimée à 25 783 711,90 \$ au programme PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et la portion non subventionnée de 8 594 570,64 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	37 545
Subventions TECQ	2 533
Subventions PIQM	25 784
Réserve de l'eau locale	8 595
Emprunt net	633

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

#### **Contrat UX-15350**

La dépense totale relative à ce contrat est de 20 594 464,65 \$ taxes incluses, soit un coût net de 18 805 491,26 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

#### **Contrat UX-15351**

La dépense totale relative à ce contrat est de 20 522 027,97 \$ taxes incluses, soit un coût net de 18 739 346,91 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des sous-projets est listé dans le document ci-joint.

#### **Imputation Corpo :**

##### **Contrat UX-15350 et Contrat UX-15351**

Projet : Divers arrondissements – prog de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout

Sous-projet : Divers projet de réhabilitation d'aqueduc

Sous-projet SIMON : Divers projets

Requérant : Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

2015	2016	2017	Ult.	Total
34 378	0	0	0	34 378

#### **Imputation Agglo :**

##### **Contrat UX-15350**

Projet : Divers arrondissements – prog de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout

Sous-projet : Divers projet de réhabilitation d'aqueduc

Sous-projet SIMON : Divers projets

Requérant : Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

2015	2016	2017	Ult.	Total
3 167	0	0	0	3 167

La mise-à-jour du système Investi sera complétée dans les prochains jours pour chacun des sous-projets en raison du volume important de données à traiter et des délais serrés. Toutefois ceci n'affecte en rien notre capacité de confirmer la disponibilité des budgets.

### **Information comptable**

#### **Provenance aggro**

<b>Contrat X-15350</b>		Crédits	Dépenses
Règlement RCG10-024	5030.5010024.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	3 166 556 \$	3 467 791 \$

#### **Provenance corpo**

<b>Contrat X-15350</b>		Crédits	Dépenses
Règlement 14-025	6130.7714025.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	15 638 936 \$	17 126 673 \$

<b>Contrat X-15351</b>		Crédits	Dépenses
Règlement 14-025	6130.7714025.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	18 739 347 \$	20 522 028 \$

<b>Total provenances</b>		37 544 839 \$	41 116 492 \$
--------------------------	--	---------------	---------------

Un engagement de gestion **no CC54822003** au montant de **37 544 839 \$** est inscrit aux comptes de provenance.

Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées** aux comptes d'imputations indiqués aux fichiers suivants :



[GDD1154822003 contrat UX-15-350.xls](#)[GDD1154822003 contrat UX-15-351.xls](#)

#### **Contrat UX-15350**

Compétence Corpo

Crédits	Contrat	Incidences	Dépenses
15 638 935,63 \$	16 869 884,61 \$	256 788,79 \$	17 126 673,40 \$

Compétence Aggro

Crédits	Contrat	Incidences	Dépenses
---------	---------	------------	----------

3 166 555,63 \$	3 419 580,04 \$	48 211,21 \$	3 467 791,25 \$
-----------------	-----------------	--------------	-----------------

### **Contrat UX-15351**

Compétence Corpo

Crédits	Contrat	Incidences	Dépenses
18 739 346,91 \$	20 218 027,97 \$	304 000,00 \$	20 522 027,97 \$

### **Affectation de la réserve de l'eau**

L'affectation de la réserve de l'eau locale sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».



[1154822003 - Annexe intervention- UX-15-350.xls](#)



[1154822003 Annexe intervention UX 15351.xls](#)

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mélanie BRISSON  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
**Tél : 514 872-6052**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Conseil et soutien financier  
CSF-Service de l'eau  
Tél.: 514-872-4146

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières, chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables du point de service Eau  
CSF-Service de l'eau

Type de solde B  
 Base de données SIMON2.ILE.MONTREAL.QC.CA  
 Livre VILLE DE MONTREAL  
 Source Feuille de calcul  
 Devise CAD

Catégorie	Liste - Texte	VDM - Bud Actualisé - NON
Budget	Liste - Texte	CRÉDITS AUTOR.
Période	Liste - Texte	FÉV-15
Nom du lot	Texte	150213utremof 1154822003 Contrat UX-1
Description du lot	Texte	1154822003 Contrat UX-15350
Nom de l'écriture	Texte	1154822003 Contrat UX-15350

Chai	ENTITE SOURCES	C RESP	ACTIVITE	OBJET	S-OBJET	INTEROP	PROJET	AUTRE	CAT	ACTIF	FUTUR	Débit	Crédit	Description de la ligne
	* Liste - Texte											* Numéro	* Numéro	Texte
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152970	000000	13025	00000	469,950.29		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152972	000000	13025	00000	292,426.94		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152973	000000	13025	00000	114,641.10		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149000	000000	13025	00000	173,029.90		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149001	000000	13025	00000	325,613.48		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149009	000000	13025	00000	493,315.27		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152610	000000	13025	00000	288,222.19		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152612	000000	13025	00000	446,480.34		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152614	000000	13025	00000	210,226.97		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152616	000000	13025	00000	360,401.09		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155490	000000	13025	00000	667,820.24		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149928	000000	13025	00000	473,420.14		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153048	000000	13025	00000	286,174.93		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153524	000000	13025	00000	320,201.37		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153525	000000	13025	00000	161,145.32		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153528	000000	13025	00000	327,114.81		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153529	000000	13025	00000	343,309.13		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155441	000000	13025	00000	77,874.48		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155385	000000	13025	00000	278,873.04		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155436	000000	13025	00000	112,861.57		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155411	000000	13025	00000	366,737.08		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151099	000000	13025	00000	494,984.56		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153212	000000	13025	00000	581,237.04		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155296	000000	13025	00000	210,394.95		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155300	000000	13025	00000	512,076.53		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145403	000000	13025	00000	187,612.67		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145409	000000	13025	00000	113,806.45		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145296	000000	13025	00000	141,890.60		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155446	000000	13025	00000	303,224.90		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155447	000000	13025	00000	219,969.81		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155448	000000	13025	00000	276,227.36		1154822003 Contrat UX-15350
⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155450	000000	13025	00000	205,796.50		1154822003 Contrat UX-15350

6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155453	000000	13025	00000	261,303.39	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155454	000000	13025	00000	149,029.75	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155455	000000	13025	00000	194,856.80	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155456	000000	13025	00000	241,082.79	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	147226	000000	13025	00000	284,306.15	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153573	000000	13025	00000	75,213.05	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155275	000000	13025	00000	87,685.56	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153575	000000	13025	00000	77,942.72	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153581	000000	13025	00000	100,378.55	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149983	000000	13025	00000	312,805.00	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149987	000000	13025	00000	219,423.88	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155462	000000	13025	00000	203,507.77	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149988	000000	13025	00000	156,011.43	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149989	000000	13025	00000	51,989.81	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155459	000000	13025	00000	245,891.23	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155460	000000	13025	00000	225,744.13	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155463	000000	13025	00000	242,678.60	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153640	000000	13025	00000	489,567.21	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	156614	000000	13025	00000	477,640.63	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	147787	000000	13025	00000	508,874.42	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	156743	000000	13025	00000	961,459.33	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	156745	000000	13025	00000	234,482.39	1154822003 Contrat UX-15350
6130	7714025	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	155333	000000	13025	00000	615,515.46	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	141240	000000	13025	00000	1,203,513.69	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	145520	000000	13025	00000	344,495.49	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	145521	000000	13025	00000	270,594.79	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	153647	000000	13025	00000	277,502.96	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	156744	000000	13025	00000	410,909.98	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802705	04121	57201	000000	0000	156746	000000	13025	00000	44,023.26	1154822003 Contrat UX-15350
5030	5010024	802600	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000		1154822003 Contrat UX-15350

15,638,935.64

3,166,555.63

Totaux:

18805491.27

18805491.27

Conseil : Il ne s'agit pas de la fin du modèle. Désactivez la protection de la feuille et insérez-y le nombre de rangées nécessaires.

Type de solde B  
 Base de données SIMON2.ILE.MONTREAL.QC.CA  
 Livre VILLE DE MONTREAL  
 Source Feuille de calcul  
 Devise CAD

Catégorie	Liste - Texte	VDM - Bud Actualisé - NON
Budget	Liste - Texte	CRÉDITS AUTOR.
Période	Liste - Texte	FÉV-15
Nom du lot	Texte	150213utremof 1154822003 Contrat UX-1
Description du lot	Texte	1154822003 Contrat UX-15351
Nom de l'écriture	Texte	1154822003 Contrat UX-15351

Chai	ENTITE	SOURCES	C RESP	ACTIVITE	OBJET	S-OBJET	INTEROP	PROJET	AUTRE	CAT	ACTIF	FUTUR	Débit	Crédit	Description de la ligne
													* Numéro	* Numéro	Texte
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152245	000000	13025	00000	168,483.94		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151634	000000	13025	00000	434,102.32		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	154422	000000	13025	00000	453,692.99		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151629	000000	13025	00000	377,388.07		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155092	000000	13025	00000	475,530.39		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155093	000000	13025	00000	473,819.08		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155094	000000	13025	00000	277,329.73		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155103	000000	13025	00000	406,343.62		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155104	000000	13025	00000	381,787.05		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	154887	000000	13025	00000	426,417.23		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151630	000000	13025	00000	461,871.51		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151631	000000	13025	00000	479,215.45		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155111	000000	13025	00000	638,460.49		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	144229	000000	13025	00000	356,117.60		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151198	000000	13025	00000	177,040.42		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	144232	000000	13025	00000	931,475.34		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150735	000000	13025	00000	160,116.43		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150733	000000	13025	00000	205,995.98		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150736	000000	13025	00000	144,914.24		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150806	000000	13025	00000	214,494.71		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150740	000000	13025	00000	179,050.93		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150741	000000	13025	00000	244,022.44		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150742	000000	13025	00000	223,959.34		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150744	000000	13025	00000	316,694.80		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150748	000000	13025	00000	239,812.45		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150749	000000	13025	00000	339,309.10		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151757	000000	13025	00000	334,595.17		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	143958	000000	13025	00000	104,609.55		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153561	000000	13025	00000	184,494.54		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153563	000000	13025	00000	190,305.59		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155452	000000	13025	00000	207,670.53		1154822003 Contrat UX-15351
⊞	⊞	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155451	000000	13025	00000	135,481.12		1154822003 Contrat UX-15351



LISTE DES RUES  
Projets de réhabilitation d'aqueduc - 2015  
GDD 1154822003  
Secteur Ouest (UX15350) - Soumission 10164

Arrondissement	Rue	De	À	Agglo ou Corpo	Unité	# S-P INVESTI	# Projet SIMON	IMPUTATION														Année 2015					Subv. estimées															
								Entité	Source	C. resp	Activ	Objet	S obj.	Inter.	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Travaux Avant taxes	Travaux tx incluses	Travaux Net	%	INVESTI - budget et prévisions																			
																							Brut	Sub C	BF	Sub D		Net														
<b>CORPO</b>																																										
Anjou	De la Seine	Louis-H.-La Fontaine	Bois-de-Coulonge	Corpo.	Est	1561090140	152970	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152970	000000	13025	00000	447.625.00	514.656.84	469.950.29		470	0	117	353	0	PIQM														
Anjou	Goncourt	Dalkeith	Spalding	Corpo.	Est	1561090240	152972	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152972	000000	13025	00000	278.535.00	320.245.62	292.426.94		293	0	73	220	0	PIQM														
Anjou	Eric	Des Ormeaux	Limite Est	Corpo.	Est	1561090340	152973	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152973	000000	13025	00000	109.195.00	125.546.95	114.641.10		115	0	29	86	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Alfred-Duranleau	Louis-Veuillot	Madore	Corpo.	Est	1461230240	149000	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149000	000000	13025	00000	164.810.00	189.490.30	173.029.90		173	0	43	130	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Bossuet	Boulevard Rosemont	De Charette	Corpo.	Est	1461230340	149001	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149001	000000	13025	00000	310.145.00	356.589.21	325.613.48		326	0	81	245	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Boulevard Langelier	Hochelaga	Pierre-De Coubertin	Corpo.	Est	1461230940	149009	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149009	000000	13025	00000	469.880.00	540.244.53	493.315.27		493	0	123	370	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	de Forbin-Janson	des ormeaux	Joffre	Corpo.	Est	1661230140	152610	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152610	000000	13025	00000	274.530.00	315.640.87	288.222.19		288	0	72	216	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Hochelaga	des ormeaux	French	Corpo.	Est	1661230240	152612	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152612	000000	13025	00000	425.270.00	488.954.18	446.480.34		447	0	112	335	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Hector	Bellerive	Notre-Dame	Corpo.	Est	1661230340	152614	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152614	000000	13025	00000	200.240.00	230.225.94	210.226.97		210	0	52	158	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Notre-Dame	Haig	Beauclerk	Corpo.	Est	1561230440	152616	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152616	000000	13025	00000	343.280.00	394.686.18	360.401.09		360	0	90	270	0	PIQM														
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	d'Orléans	Ontario	Rouen	Corpo.	Est	1561230740	155490	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155490	000000	13025	00000	636.095.00	731.350.23	667.820.24		668	0	167	501	0	PIQM														
Montréal-Nord	Henri-Bourassa	Salk	Lacordaire	Corpo.	Est	1461160540	149928	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	149928	000000	13025	00000	450.930.00	518.456.77	473.420.14		473	0	118	355	0	PIQM														
Montréal-Nord	Hénault	d'Amos	Henri-Bourassa	Corpo.	Est	1461161340	153048	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153048	000000	13025	00000	272.580.00	313.398.86	286.174.93		286	0	71	215	0	PIQM														
Montréal-Nord	Maurice-Duplessis	Monty	Albert-Hudon	Corpo.	Est	1461161440	153524	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153524	000000	13025	00000	304.990.00	350.662.25	320.201.37		320	0	80	240	0	PIQM														
Montréal-Nord	Langelier	Bonneville	Tardif	Corpo.	Est	1461161540	153525	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153525	000000	13025	00000	153.490.00	176.475.13	161.145.32		161	0	40	121	0	PIQM														
Montréal-Nord	Langelier	Marie-Victorin	Maurice-Duplessis	Corpo.	Est	1461161640	153528	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153528	000000	13025	00000	311.575.00	358.233.36	327.114.81		327	0	82	245	0	PIQM														
Montréal-Nord	Fortin	Joseph-Dufresne	Villeneuve	Corpo.	Est	1461161740	153529	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153529	000000	13025	00000	327.000.00	375.968.25	343.309.13		343	0	86	257	0	PIQM														
Montréal-Nord	Houde	Fortin	Robert	Corpo.	Est	1561160840	155441	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155441	000000	13025	00000	74.175.00	85.282.71	77.874.48		78	0	20	58	0	PIQM														
Montréal-Nord	Robert	Houde	Gouin	Corpo.	Est	1461160940	155385	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155385	000000	13025	00000	265.625.00	305.402.34	278.873.04		279	0	70	209	0	PIQM														
Montréal-Nord	Touchette	Boulevard Gouin	Albert-Brossoseau	Corpo.	Est	1561160440	155436	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155436	000000	13025	00000	107.500.00	123.598.13	112.861.57		113	0	28	85	0	PIQM														
Outremont	Saint-Joseph	De l'Épée	Hutchinson	Corpo.	Nord	1561050140	155411	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155411	000000	13025	00000	349.315.00	401.624.92	366.737.08		367	0	92	275	0	PIQM														
Le Plateau Mont-Royal	Boyer	Marie-Anne	du Mont-Royal	Corpo.	Est	1461222140	151099	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151099	000000	13025	00000	471.470.00	542.072.63	494.984.56		495	0	124	371	0	PIQM														
Le Plateau Mont-Royal	Henri-Julien	Villeneuve	Laurier	Corpo.	Est	1461223340	153212	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153212	000000	13025	00000	553.625.00	636.530.34	581.237.04		581	0	145	436	0	PIQM														
Le Plateau Mont-Royal	Garnier	Gilford	Saint-Joseph	Corpo.	Est	1561220340	155296	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155296	000000	13025	00000	200.400.00	230.409.90	210.394.95		210	0	53	157	0	PIQM														
Le Plateau Mont-Royal	Chapleau	Rachel	Marie-Anne	Corpo.	Est	1561220440	155300	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155300	000000	13025	00000	487.750.00	560.790.56	512.076.53		512	0	128	384	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	Pierre-Martin	Alexis-Carrel	Jean-Nollet	Corpo.	Est	1361190440	145403	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145403	000000	13025	00000	178.700.00	205.460.33	187.612.67		188	0	47	141	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	60e Avenue	Fléuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Corpo.	Est	1361191040	145409	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145409	000000	13025	00000	108.400.00	124.632.90	113.806.45		114	0	29	85	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	67e Avenue	Fléuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Corpo.	Est	1361191140	145296	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	145296	000000	13025	00000	135.150.00	155.388.71	141.890.60		142	0	36	106	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	86e Avenue	Bellerive	Notre-Dame	Corpo.	Est	1561190140	155446	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155446	000000	13025	00000	288.820.00	332.070.80	303.224.90		303	0	76	227	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	57e Avenue	3e rue	Boulevard Gouin	Corpo.	Est	1561190240	155447	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155447	000000	13025	00000	209.520.00	240.895.62	219.969.81		220	0	55	165	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	15e Avenue	Perras	Boulevard Gouin	Corpo.	Est	1561190040	155448	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155448	000000	13025	00000	263.105.00	302.504.97	276.227.36		276	0	69	207	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	4e Avenue	Maurice-Duplessis	André-Arnoux	Corpo.	Est	1561190340	155450	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155450	000000	13025	00000	196.020.00	225.374.00	205.796.50		206	0	52	154	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	6e Avenue	8e Rue	Honoré-Vaillancourt	Corpo.	Est	1561190440	155453	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155453	000000	13025	00000	248.890.00	286.161.28	261.303.39		261	0	65	196	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	6e Avenue	Notre-Dame	Prince-Albert	Corpo.	Est	1561190540	155454	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155454	000000	13025	00000	141.850.00	163.207.01	149.029.75		149	0	37	112	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	54e Avenue	De Montigny	Forsyth	Corpo.	Est	1561190640	155455	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155455	000000	13025	00000	185.600.00	213.393.60	194.856.80		195	0	49	146	0	PIQM														
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Lacs	40e Avenue	De La Gauchetière	De Montigny	Corpo.	Est	1561190740	155456	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155456	000000	13025	00000	229.830.00	264.017.09	241.082.79		241	0	60	181	0	PIQM														
Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Joseph	Henri-Deslongchamps	d'Orléans	Corpo.	Est	1461251840	147226	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	147226	000000	13025	00000	270.800.00	311.352.30	284.306.15		284</																			



Calcul des contingences et incidences AGGLO versus Corpo

	<u>Travaux</u>	<u>%</u>	<u>Contingences</u>	<u>Total Travaux + Contingences</u>	<u>Incidences</u>	<u>Total Travaux + Contingences + Incidences</u>
<b>AGGLO</b>	2,969,580.04 \$	<b>15.81%</b>	450,000.00 \$	3,419,580.04 \$	48,211.21 \$	3,467,791.25 \$
<b>CORPO</b>	15,816,961.30 \$	<b>84.19%</b>	1,052,923.31 \$	16,869,884.61 \$	256,788.79 \$	17,126,673.40 \$
<b>Grand total</b>	18,786,541.34 \$	<b>100.00%</b>	1,502,923.31 \$	20,289,464.65 \$	305,000.00 \$	20,594,464.65 \$

Les deux contrats

<b>AGGLO</b>	3,467,791.25 \$	8.43%
<b>CORPO</b>	37,648,701.37 \$	91.57%
TOTAL	41,116,492.62 \$	

**LISTE DES RUES**  
**Projets de réhabilitation d'aqueduc - 2015**  
**GDD 1154822003**  
**Secteur Est (UX15351) - Soumission 10164 - SANEXEN**

Arrondissement	Rue	De	À	Agglo ou Corpo	Unité	# S-P INVESTI	# Projet SIMON	IMPUTATION										Travaux Avant taxes	Travaux tx incluses	Travaux Net	%	Année 2015 100%					Subv. estimées	
								Entité	Source	C. resp	Activ	Objet	S obj.	Inter.	Projet	Autre	Cat actif					Futur	INVESTI - budget et prévisions					
																							Brut	Sub C	BF	Sub D		Net
<b>CORPO</b>																												
Ahuntsic-Cartierville	Sauvé	Sackville	Vianney	Corpo.	Nord	1461242140	152245	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	152245	000000	13025	00000	160,480.00	184,511.88	168,483.94		169	0	42	127	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	J.J.-Gagnier	Sauvé	Sauriol	Corpo.	Nord	1461240940	151634	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151634	000000	13025	00000	413,480.00	475,398.63	434,102.32		434	0	108	326	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Saint-Réal	Henri-Bourassa	Poncet	Corpo.	Nord	1461243140	154422	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	154422	000000	13025	00000	432,140.00	496,852.97	453,692.99		454	0	113	341	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	du Bois-de-Boulogne	Henri-Bourassa	10 500 Bois-de-Boulogne	Corpo.	Nord	1461240440	151629	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151629	000000	13025	00000	359,460.00	413,289.14	377,388.07		377	0	94	283	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Saint-Hubert	Fleury	Prieur	Corpo.	Nord	1461243440	155092	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155092	000000	13025	00000	452,940.00	520,767.77	475,530.39		476	0	119	357	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Saint-Hubert	Prieur	Henri-Bourassa	Corpo.	Nord	1461243540	155093	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155093	000000	13025	00000	461,310.00	518,893.67	473,819.08		474	0	118	356	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Vianney	Prieur	Henri-Bourassa	Corpo.	Nord	1461243640	155094	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155094	000000	13025	00000	264,155.00	303,712.21	277,329.73		277	0	69	208	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Desencloves	Louisbourg	De Salabery	Corpo.	Nord	1461244540	155103	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155103	000000	13025	00000	387,040.00	444,999.24	406,343.62		406	0	101	305	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Pothier	Garnier	Prieur	Corpo.	Nord	1461244640	155104	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155104	000000	13025	00000	363,650.00	418,106.59	381,787.05		382	0	95	287	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Gouin	Curotte	Laperle	Corpo.	Nord	1456124003	154887	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	154887	000000	13025	00000	406,160.00	466,982.46	426,417.23		426	0	106	320	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Zotique-Racicot	Edmont-Valade	François-Dugas	Corpo.	Nord	1461240540	151630	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151630	000000	13025	00000	439,930.00	505,809.52	461,871.51		462	0	115	347	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Place Étienne-Brulé	Pont	#1861-63 Etienne Brulé	Corpo.	Nord	1461240640	151631	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151631	000000	13025	00000	456,450.00	524,803.39	479,215.45		479	0	120	359	0	PIQM
Ahuntsic-Cartierville	Fleury	Clark	D'Auteuil	Corpo.	Nord	1461245140	155111	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155111	000000	13025	00000	608,130.00	699,197.47	638,460.49		638	0	159	479	0	PIQM
CDN-NDG	Mountain Sights	Dupuis	Bourret	Corpo.	Nord	1361270640	144229	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	144229	000000	13025	00000	339,200.00	389,995.20	356,117.60		356	0	89	267	0	PIQM
CDN-NDG	Saint-Kevin	Lermieux	Westbury	Corpo.	Nord	1461271540	151198	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151198	000000	13025	00000	168,830.00	193,882.94	177,040.42		177	0	44	133	0	PIQM
CDN-NDG	West Hill	Somerled	Côte-Saint-Luc	Corpo.	Nord	1361270940	144232	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	144232	000000	13025	00000	887,225.00	1,020,086.94	931,475.34		931	0	233	698	0	PIQM
CDN-NDG	De Sorel	Bougainville	Mayrand	Corpo.	Nord	1461270240	150735	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150735	000000	13025	00000	152,510.00	175,348.37	160,116.43		160	0	40	120	0	PIQM
CDN-NDG	Mayrand	Sax	Sax	Corpo.	Nord	1461270140	150733	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150733	000000	13025	00000	196,210.00	225,592.45	205,995.98		206	0	51	155	0	PIQM
CDN-NDG	Labarre	Sorel	Sax	Corpo.	Nord	1461270340	150736	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150736	000000	13025	00000	138,030.00	158,699.99	144,914.24		145	0	36	109	0	PIQM
CDN-NDG	Savane (Sud)	Décarie	Mountain Sights	Corpo.	Nord	1461271440	150806	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150806	000000	13025	00000	204,305.00	234,899.67	214,494.71		214	0	53	161	0	PIQM
CDN-NDG	Fernier	Décarie	Limite arrondissement	Corpo.	Nord	1461270440	150740	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150740	000000	13025	00000	170,545.00	196,084.11	179,050.93		179	0	45	134	0	PIQM
CDN-NDG	Mountain Sights	Namur	Jean-Talon	Corpo.	Nord	1461270540	150741	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150741	000000	13025	00000	232,430.00	267,236.39	244,022.44		244	0	61	183	0	PIQM
CDN-NDG	Décarie	Côte-Saint-Antoine	Notre-Dame-de-Grâce	Corpo.	Nord	1461270640	150742	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150742	000000	13025	00000	213,320.00	245,264.67	223,959.34		224	0	56	168	0	PIQM
CDN-NDG	Jean-Talon	4180 Jean-Talon	4855-85 Jean-Talon	Corpo.	Nord	1461270840	150744	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150744	000000	13025	00000	301,650.00	346,822.09	316,694.80		317	0	79	238	0	PIQM
CDN-NDG	Savane	Jean-Talon	Victoria	Corpo.	Nord	1461271240	150748	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150748	000000	13025	00000	228,420.00	262,625.90	239,812.45		240	0	60	180	0	PIQM
CDN-NDG	Sherbrooke	West Broadway	Elmhurst	Corpo.	Nord	1461271340	150749	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	150749	000000	13025	00000	323,190.00	371,587.70	339,309.10		339	0	85	254	0	PIQM
CDN-NDG	Côte-Saint-Luc	King-Edward	Prince-of-Wales	Corpo.	Nord	1661270140	151757	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	151757	000000	13025	00000	318,700.00	366,425.33	334,595.17		335	0	84	251	0	PIQM
Lachine	Desrosiers	du Moulin	Rolland	Corpo.	Sud	1361170940	143958	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	143958	000000	13025	00000	99,640.00	114,561.09	104,609.55		105	0	26	79	0	PIQM
Lachine	47e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	Sud	1561170540	153561	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153561	000000	13025	00000	175,730.00	202,045.57	184,494.54		184	0	46	138	0	PIQM
Lachine	45e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	Sud	1561170740	153563	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153563	000000	13025	00000	181,265.00	208,409.43	190,305.59		190	0	47	143	0	PIQM
Lachine	46e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	Sud	1561170640	155452	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155452	000000	13025	00000	197,805.00	227,426.30	207,670.53		208	0	52	156	0	PIQM
Lachine	Sherbrooke	44e		Corpo.	Sud	1561170440	155451	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155451	000000	13025	00000	129,045.00	148,369.49	135,481.12		135	0	34	101	0	PIQM
Lachine	Rathwell	30e Avenue	26e Avenue	Corpo.	Sud	1561170840	153564	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153564	000000	13025	00000	177,700.00	204,310.58	186,562.79		187	0	47	140	0	PIQM
LaSalle	78e Avenue	Boulevard LaSalle	Centrale	Corpo.	Sud	1561180140	153551	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153551	000000	13025	00000	114,890.00	132,094.78	120,620.14		121	0	30	91	0	PIQM
LaSalle	Hayward	Laflour	Orchard	Corpo.	Sud	1561180240	153552	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153552	000000	13025	00000	190,555.00	219,090.61	200,058.93		200	0	50	150	0	PIQM
LaSalle	Trudeau	Clément	Larente	Corpo.	Sud	1561180340	153553	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153553	000000	13025	00000	150,690.00	173,255.83	158,205.67		158	0	39	119	0	PIQM
LaSalle	Larente	Smith	Laplante	Corpo.	Sud	1561180440	153554	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	153554	000000	13025	00000	157,900.00	181,545.53	165,775.27		166	0	42	124	0	PIQM
Saint-Laurent	Lippé	McWillis	Goulet	Corpo.	Nord	1461153340	155069	6130	7714025	802705	04121	57201	000000	0000	155069													

**Dossier # : 1154822003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - Secteur ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

**Principes de gestion de la circulation Attestation de l'Autorité des marchés financiers**



[Tableau\\_exigences\\_circulation\\_AnnexeB.pdf](#) [Sanexen Services Environnementaux inc.pdf](#)

**Liste de rues**



[Liste des rues UX15350\\_rev.pdf](#) [Liste des rues UX15351\\_rev.pdf](#)

**Liste des preneurs de cahier des charges (liste des commandes SEAO)**



[Ann15-00\\_10164 Preneurs des documents et motifs de désistement.xls](#)

**Résultats d'ouverture des soumissions**



[2015-01-21 Ouverture de soumission UX15350.pdf](#)



[2015-01-21 Ouverture de soumission UX15351.pdf](#)

**Tableau de qualification des soumissionnaires**



[Qualification soumission contrat UX15350.pdf](#)



[Qualification soumission contrat UX15351.pdf](#)

**Pièce jointe ajoutée suite à la recommandation de la CEC**



Liste des contrats octroyés.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LAVOIE  
Ingénieur (Contrat UX15350)

**Tél :** 514 872-8027  
**Télécop. :** 514 872-2874

Dominique FILION  
Ingénieure (Contrat (UX15351)  
Tél. : 514 872-3945  
Télécop. : 514 872-2874

Mario DUGUAY, ing.  
Chef de section - Aqueduc et  
égouts  
Tél. : 514 872-8976  
Télécop. : 514 872-2874

## **ANNEXE B1**

# **TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES**

*\* Cette annexe comporte 7 pages incluant celle-ci.*

**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE																			
Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/ Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)	PÉRIODE de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité
<b>CONTRAT UX-15-350</b>																			
1	AJ-2015-01	Anjou	de la Seine	Louis-H.-La Fontaine	Bois-de-Coulonge	Locale	Artérielle	X	X					X		Maintien d'une seule direction dans la rue Bois-de-Coulonge. Fermeture de l'autre direction.	sur Louis-H.-La Fontaine		Intersection de la voie de service de l'A-25.
2	AJ-2015-02	Anjou	Goncourt	Dalkeith	Spalding	Locale	Locale				X			X		Maintien d'une seule direction dans la rue Goncourt. Fermeture de l'autre direction.		Été	Bus STM sur Goncourt. Corridor scolaire.
3	AJ-2015-03	Anjou	Éric	Des Ormeaux	Limite Est	Locale	Collectrice							X	X				Bande cyclable sur des Ormeaux.
4	MHM-2015-01	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Alfred-Duranleau	Louis-Veuillot	Madore	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3m min par direction dans toutes les rues visées par les travaux.			
5	MHM-2015-01	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Bossuet	Boulevard Rosemont	De Charette	Locale	Artérielle							X		Bossuet: Maintien d'une voie de 3m min par direction dans la rue.			
6	MHM-2015-02	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Boulevard Langelier	Hochelaga	Pierre-De Coubertin	Artérielle	Artérielle	X						X		Pierre de Coubertin: Maintien d'une voie de 3m min par direction.			Bus STM sur Hochelaga et Pierre De Coubertin.
7	MHM-2015-03	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	de Forbin-Janson	des ormeaux	Joffre	Locale	Locale				X			X		Forbin-Janson: Maintien d'une voie de 3m min par direction.		Été	Bus STM sur Forbin-Janson et des Ormeaux. Corridor Scolaire. Présence d'une école, service de garde, camp de jour, résidence de personnes âgées et Église.
8	MHM-2015-04	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Hochelaga	des ormeaux	French	Artérielle	Collectrice	X	X		X		X			Hochelaga: Maintien d'une voie par direction via un contresens French, Joffre et Mousseau: Maintien d'une voie de 3m min. Des Ormeaux: Maintien d'une seule direction. Fermeture de la direction Sud.			Bus STM sur boul Hochelaga et des Ormeaux. Pavé uni au coin de la rue Des Ormeaux à conserver.
9	MHM-2015-05	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Hector	Bellerive	Notre-Dame	Locale	Artérielle	X	X					X		Hector et Bellerive: Maintien d'une voie par direction.	sur Notre-Dame		Réhab égout 2015.
10	MHM-2015-06	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Notre-Dame	Haig	Beauclerk	Artérielle	Collectrice	X	X	4		X	X			Notre-Dame: maintien de 2 voies direction Ouest le matin et 2 voies direction Est le soir, via un contresens avec gestion matin et soir. Rues Lyall et Émile-Légrand: maintien d'une voie à l'intersection Notre-Dame. Haig: fermeture de la direction Nord.	sur Notre-Dame	Été	Bus STM sur boul Notre-Dame, Haig et Émile-Légrand. Circulation très importante. Utilisation de NJ à évaluer par l'Entrepreneur (V=> 60km/hr).
11	MHM-2015-07	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	d'Orléans	Ontario	de Rouen	Locale	Collectrice		X				X	X		de Rouen: maintien d'une voie de 3m min. par direction d'Orléans: Maintien d'une voie de 3 m min.	sur Ontario	Printemps	PRR 2015. Réhab égout 2015. Bande cyclable sur de Rouen
12	MN-2015-01	Montréal-Nord	Boulevard Henri-Bourassa	Salk	Boulevard Lacordaire	Artérielle	Artérielle	X	X	2			X		X	Maintien d'une direction seulement dans les rues Salk et Jean-Meurier.			Bus STM sur H-Bourassa et Lacordaire. Entrave de la voie réservée pour Autobus c/Sud. Bande cyclable dans rue Salk.
13	MN-2015-02	Montréal-Nord	Hénault	d'Amos	Boulevard Henri-Bourassa	Locale	Artérielle	X	X		X			X		Maintien d'une voie de 3 m min dans Avenue Hénault. Maintien d'une direction dans la rue de Bayonne.		Printemps	Bus STM sur d'Amos et H-Bourassa. Corridor Scolaire. PRR local sur Hénault entre Amos et Bayonne.
14	MN-2015-03	Montréal-Nord	Boulevard Maurice-Duplessis	Monty	Boulevard Albert-Hudon	Artérielle	Collectrice	X	X	1			X			Sur M-D, entre Monty et Langelier: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur min. de 3,5m. Rue Monty: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur min. de 3m.	sur Maurice-Duplessis	Printemps	Bus STM sur M-Duplessis. Présence d'une église. PRR artériel entre Lacordaire et A-25 (2016).
15	MN-2015-03	Montréal-Nord	Boulevard Langelier	Bonneville	Tardif	Collectrice	Locale	X	X				X				Intersection Langelier/Maurice-Duplessis	Printemps	Bus STM sur M-Victorin et M-Duplessis PRR artériel entre M-Victorin et Tardif (2015-2016).
16	MN-2015-03	Montréal-Nord	Boulevard Langelier	Marie-Victorin	Boulevard Maurice-Duplessis	Collectrice	Artérielle	X	X				X	X			Intersection Langelier/Marie-Victorin	Printemps	Bus STM sur M-Victorin et M-Duplessis. PRR artériel entre M-Victorin et Tardif (2015-2016).
17	MN-2015-04	Montréal-Nord	Fortin	Joseph-Dufresne	Villeneuve	Locale	Artérielle		X		X			X		Maintien d'une voie de 3 m min dans rue Fortin.	sur Léger	Printemps	Bus STM sur Léger. Corridor scolaire sur Fortin. PRR artériel sur Léger entre Lacordaire et Fortin en 2015.
18	MN-2015-04	Montréal-Nord	Houde	Fortin	Robert	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3m min dans dans Houde et fermeture de l'autre direction. Maintien d'une voie de 3 m min dans toutes les rues visées par les travaux.			
19	MN-2015-04	Montréal-Nord	Robert	Houde	Boulevard Guin	Locale	Collectrice							X	X				
20	MN-2015-05	Montréal-Nord	Touchette	Boulevard Guin	Boulevard Albert-Brosseau	Locale	Collectrice	X			X			X		Gouin: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3,2m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction. Touchette et Albert-Brosseau: Maintien d'une voie de 3m min dans chaque direction.	sur Guin		Bus STM sur boul Guin. Résidence pour personnes âgées.

**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE																			
Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/ Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)	PÉRIODE de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité
21	OM-2015-01	Outremont	Saint-Joseph	De l'Épée	Hutchison	Collectrice	Locale	X	X							Contresens requis sur Saint-Joseph entre Hutchison et Nelson.		Printemps	Projet 2015 de reconst. de chaussée, eg/qa sur de l'Épée et St-Joseph (de Côte-Sainte-Catherine à de l'Épée).
22	PMR-2015-01	Le Plateau-Mont-Royal	Laval	Sherbrooke	Square Saint-Louis	Locale	Artérielle		X		X		X	X	X	Fermeture de la portion de la rue qui est à double sens. Rue Laval: Maintien en tout temps d'une voie de 3m min.		Été	Fermeture de la bande cyclable. Circulation des cyclistes en voie partagée. Relocalisation des SRRR. Réhab d'égout à réaliser avant les travaux. Pavé uni dans l'intersection Prince Arthur. Aucune entrave sur Sherbrooke.
23	PMR-2015-02	Le Plateau-Mont-Royal	Boyer	Marie-Anne	du Mont-Royal	Locale	Collectrice						X	X		Rue Boyer: Maintien en tout temps d'une voie de 3,2m min.			Assurer accès aux camions de livraison à l'Intermarché (prévoir voie largeur=3,2m). Réhab d'égout à réaliser avant les travaux. Aqueduc en partie sous le trottoir avec présence d'arbres à proximité.
24	PMR-2015-03	Le Plateau-Mont-Royal	Henri-Julien	Villeneuve	Laurier	Locale	Artérielle	X	X					X	X	Villeneuve: Maintien d'une seule direction.	sur St-Joseph	Automne	Bus STM sur boul. St-Joseph. Reconstruction rue Laurier entre Henri-Julien et Saint-Denis. Reconstruction sur St-Joseph entre St-Denis et St-Hubert.
25	PMR-2015-04	Le Plateau-Mont-Royal	Garnier	Gilford	Saint-Joseph	Locale	Artérielle							X	X	Garnier: Fermeture des voies automobiles et maintien uniquement de la circulation cyclable		Été ou Automne	Présence d'une église. Bande cyclable + chaussée partagée. Réhab d'égout à réaliser avant les travaux.
26	PMR-2015-05	Le Plateau-Mont-Royal	Chapleau	Rachel	Marie-Anne	Locale	Collectrice				X			X	X			Été	Circulation piétonne importante et piste cyclable sur Rachel. Mettre rue Chapleau à double sens pour circ.local et permettre virage en U
27	RDP-2015-01	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Pierre-Martin	Alexis-Carrel	Jean-Nollet	Locale	Collectrice							X					
28	RDP-2015-02	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	60e Avenue	Fleuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Locale	Artérielle							X		Secteur enclavé			Corridor scolaire sur la rue Notre-Dame
29	RDP-2015-03	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	67e Avenue	Fleuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Locale	Artérielle							X		Secteur enclavé			Corridor scolaire sur la rue Notre-Dame
30	RDP-2015-03	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Bellerive	66e Avenue	67e Avenue	Locale	Locale							X		Secteur enclavé			
31	RDP-2015-04	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	86e Avenue	Bellerive	Notre-Dame	Locale	Artérielle							X					Corridor scolaire sur la 86e Avenue.
32	RDP-2015-05	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	57e Avenue	3e rue	Boulevard Gouin	Locale	Collectrice							X					
33	RDP-2015-06	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15e Avenue	Perras	Boulevard Gouin	Locale	Artérielle		X					X			Intersection Gouin/15e avenue		
34	RDP-2015-07	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4e Avenue	Boulevard Maurice-Duplessis	André-Arnoux	Locale	Artérielle							X	X				Corridor scolaire sur M-Duplessis. Piste cyclable bidirectionnelle sur le côté Nord de M-Duplessis.
35	RDP-2015-08	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6e Avenue	8e Rue	Honoré-Vaillancourt	Collectrice	Collectrice						X						Secteur industriel
36	RDP-2015-09	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6e Avenue	Notre-Dame	Prince-Albert	Locale	Artérielle							X	X	Maintien d'une voie de 3 m min dans la rue Prince-Albert.			Corridor scolaire sur la rue Prince Albert.
37	RDP-2015-10	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	54e Avenue	De Montigny	Forsyth	Locale	Collectrice							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur les rues Forsyth et 54e Avenue			Corridor scolaire sur les rues Forsyth, Montigny et 54e Avenue.
38	RDP-2015-11	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	40e Avenue	De La Gauchetière	De Montigny	Locale	Collectrice							X	X	Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur 40e Avenue et sur de la Gauchetière			Impact STM sur De Montigny. Corridor scolaire sur les rues De Montigny et 40e Avenue. Bande cyclable bidirectionnelle du côté sud de la Gauchetière
39	RPP-2015-01	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Joseph	Henri-Deslongchamps	d'Orléans	Artérielle	Collectrice	X	X	1	X			X		Saint-Joseph: Maintien d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur min. de 3,5m. Maintien de la totalité des voies dans l'autre direction. Deslongchamps: Maintien d'une voie de circulation par direction d'une largeur min. de 3m par direction. D'Orléans: Maintien d'une voie de circulation par direction d'une largeur min. de 3m par direction.		ÉTÉ	Bus STM sur St-Joseph.

**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE																			
Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/ Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)	PÉRIODE de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité
40	RPP-2015-02	Rosemont-La Petite-Patrie	Rachel	d'Orléans	Charlemagne	Collectrice	Artérielle	X	X	1			X		X	Jeanne-D'arc: Maintien d'une voie de circulation par direction d'une largeur min. de 3m par direction.		Printemps	Réfection chaussée projet triangle Sherbrooke-Pie-IX-Rachel en lien avec travaux SRB sur Pie-IX. Piste cyclable en site propre côté nord.
41	RPP-2015-02	Rosemont-La Petite-Patrie	Rachel	Jeanne-d'Arc	Boulevard Pie-IX	Artérielle	Artérielle	X							X			Printemps	Réfection chaussée projet triangle Sherbrooke-Pie-IX-Rachel en lien avec travaux SRB sur Pie-IX Réhab égot 2015. Piste cyclable en site propre côté nord.
42	RPP-2015-02	Rosemont-La Petite-Patrie	Jeanne-d'Arc	Sherbrooke	Rachel	Locale	Artérielle	X	X									Printemps	Réfection chaussée projet triangle Sherbrooke-Pie-IX-Rachel en lien avec travaux SRB sur Pie-IX. Réhab égot 2015. Bus STM sur Sherbrooke.
43	RPP-2015-02	Rosemont-La Petite-Patrie	Rachel	Charlemagne	Jeanne-d'Arc	Artérielle	Artérielle	X							X			Printemps	Réfection chaussée projet triangle Sherbrooke-Pie-IX-Rachel en lien avec travaux SRB sur Pie-IX. Piste cyclable en site propre côté nord.
44	SLN-2015-01	Saint-Léonard	Maritain	Lionel-Groulx	Boulevard Couture	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur Couture, Maritain et Lionel-Groulx			Impact Bus STM sur Lionel-Groulx et Boul Couture.
45	SLN-2015-02	Saint-Léonard	Chantenay	Coutances	Belherbe	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			
46	SLN-2015-02	Saint-Léonard	Bellau	Bonnivert	PE Lamarche	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			
47	SLN-2015-03	Saint-Léonard	Valéry	Boulevard Viau	D'Ars	Locale	Collectrice							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			Bus STM sur Boul Viau.
48	SLN-2015-03	Saint-Léonard	D'Ars	Valéry	D'allet	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			
49	SLN-2015-04	Saint-Léonard	Rochette	Albert-Lozeau	Perthuis	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			
50	SLN-2015-04	Saint-Léonard	Belmont	Le Normand	Perthuis	Locale	Locale							X		Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les rues visées par les travaux			Corridor scolaire sur la rue Albert-Lozeau.
51	SLN-2015-05	Saint-Léonard	Laverdière	Ringuet	Verlaine	Locale	Locale							X					
52	SO-2015-01	Le Sud-Ouest	De la Vérendrye	Chemin du Parc-Angrignon	Des Trinitaires	Artérielle	Artérielle	X	X	1	X					De la Vérendrye: Maintien d'une seule voie en direction Ouest. Maintien de la totalité des voies dans l'autre direction.	Intersection De la Vérendrye/des Trinitaires		Terminus Angrignon sur Des Trinitaires. Coordination avec STM à faire lors des travaux d'intersection De La Vérendrye/Des Trinitaires. Utilisation de NJ à évaluer par l'Entrepreneur (V=> 60km/hr).
53	SO-2015-02	Le Sud-Ouest	Bridge	Wellington	Mill	Artérielle	Artérielle	X	X	4	X	X				Contresens 1 voie / 1 voie	X	ÉTÉ	Coordination avec Pont Victoria/CN, PJCCI, MTQ. Travaux à exécuter de fin de semaine pour toutes les excavations et remplacement de conduite, CV, BI et entrées de services. L'entrepreneur devra prévoir des chemins de détournement alternatif. Les travaux devront avoir une durée maximale de 6 semaines et être réalisés en juillet et août.
54	VM-2015-01	Ville-Marie	Ontario	Clark	Sanguinet	Collectrice	Artérielle	X	X	1	X		X	X		Fermeture complète. Circulation pour véhicules d'urgence seulement.	Ontario et toutes les intersections: tous les branchements d'entrées de service et borne d'incendie	Printemps	Travaux à réaliser avant le 15 juin 2015. Bus STM sur Ontario, St-Laurent. Circulation très importante. Présence d'un Cégep, caserne de pompier, multi-logements.
55	VM-2015-02	Ville-Marie	Saint-Vincent	Saint-Paul	Notre-Dame	Locale	Collectrice	X	X				X	X		Saint-Paul: Maintenir une voie de 3m min.	Intersection Saint-Paul	Automne	Les travaux devront être réalisés après le 5 septembre. Rue très étroite avec du pavé uni sur St-Paul. Stationnement pour handicapés à préserver.
56	VM-2015-03	Ville-Marie	Saint-Antoine	Saint-Urbain	Saint-Laurent	Artérielle	Artérielle	X	X	1	X	X		X			Intersection St-Urbain, tous les branchements d'entrées de service et borne d'incendie	Printemps	Travaux à réaliser avant le 15 juin 2015. Circulation importante avec bande cyclable.



**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE																			
Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/ Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)	PÉRIODE de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité
57	VM-2015-04	Ville-Marie	de Rouen	Bercy	Wurtele	Locale	Locale				X			X	X	de Rouen: maintien d'une voie par direction via un contresens Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction sur toutes les autres rues visées par les travaux	de Rouen: Tous les branchements d'entrées de service et borne d'incendie	ÉTÉ	Chaussée partagée pour cyclistes.
58	VM-2015-05	Ville-Marie	City Councillors	Sainte-Catherine	De Maisonneuve	Locale	Artérielle	X	X				X	X		City Councillors et Mayor: Maintenir une voie de 3m min.		Printemps	Travaux à réaliser avant le 15 juin 2015.
<b>CONTRAT UX-15-351</b>																			
59	AC-2015-01	Ahuntsic-Cartierville	Sauvé	Sackville	Vianney	Collectrice	Locale											Printemps	PRR 2015. Bus STM sur Sauvé. Parc côté nord.
60	AC-2015-01	Ahuntsic-Cartierville	J.J.-Gagnier	Sauvé	Sauriol	Locale	Collectrice				X			X		Maintien d'une voie de 3m min. par direction sur toutes les rues visées par ces travaux		Été	2 écoles primaires. Bus STM sur Sauvé.
61	AC-2015-02	Ahuntsic-Cartierville	Saint-Réal	Henri-Bourassa	Poncet	Locale	Artérielle							X		Maintien d'une voie de 3m min. par direction sur toutes les rues visées par ces travaux			Limite sud : voie de service de Henri-Bourassa direction est.
62	AC-2015-03	Ahuntsic-Cartierville	du Bois-de-Boulogne	Henri-Bourassa	Sud Bois-de-Boulogne	Locale	Artérielle				X					Maintien d'une voie de 3m min. par direction sur Ave. du Bois-de-Boulogne entre H-B et Robert-Charbonneau.		Été	Limite nord: voie de service de Henri-Bourassa. Complexe sportif avec piscine intérieure.
63	AC-2015-04	Ahuntsic-Cartierville	Saint-Hubert	Fleury	Prieur	Collectrice	Collectrice						X					Printemps	PRR 2015 - reconstruction chaussée
64	AC-2015-04	Ahuntsic-Cartierville	Saint-Hubert	Prieur	Henri-Bourassa	Collectrice	Artérielle	X	X				X				sur Henri-Bourassa	Printemps	PRR 2015 - reconstruction chaussée
65	AC-2015-05	Ahuntsic-Cartierville	Vianney	Prieur	Henri-Bourassa	Locale	Artérielle	X	X		X			X		Maintien d'une voie de 3m min. sur Vianney	sur Henri-Bourassa	Printemps	PRR 2015 - reconstruction chaussée. Plaquer excavation dans la voie réservée pour autobus sur H-B.
66	AC-2015-06	Ahuntsic-Cartierville	Desenclaves	Louisbourg	De Salaberry	Locale	Collectrice				X			X				Été	Bus STM sur de Salaberry. Centre d'hébergement et écoles à proximité.
67	AC-2015-07	Ahuntsic-Cartierville	Pothier	Garnier	Prieur	Locale	Locale							X		Maintien d'une direction dans la rue Prieur. Fermeture de l'autre direction.			
68	AC-2015-08	Ahuntsic-Cartierville	Gouin	Francis	Curotte	Collectrice	Locale				X			X	X	Fermeture complète avec circulation locale dans le boul. Gouin		Printemps ou Automne	Résidence pour personnes âgées.
69	AC-2015-09	Ahuntsic-Cartierville	Zotique-Racicot	Edmont-Valade	François-Dugas	Locale	Locale							X					
70	AC-2015-10	Ahuntsic-Cartierville	Place Étienne-Brulé	Pont	#1861-63 Étienne Brulé	Locale	Locale							X	X			Printemps	À proximité d'une entrée piétonne pour le parc de l'Île-de-la-Visitation.
71	AC-2015-11	Ahuntsic-Cartierville	Fleury	Clark	D'Auteuil	Collectrice	Artérielle	X	X				X	X		Rue Fleury: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans la direction Ouest d'une largeur min. de 3,2m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction	sur St-Laurent		Secteur commercial à l'ouest de St-Laurent et résidentiel à l'est. Fermeture de la rue Fleury direction Est
72	CDN-2015-01	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Mountain Sights	Dupuis	Bourret	Locale	Artérielle	X	X		X					Maintien d'une voie de 3m min dans toutes les rues visées par les travaux.	sur Cote st-Catherine		Centre communautaire, corridor scolaire, bus STM sur Côte-Saint-Catherine.
73	CDN-2015-01	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Saint-Kevin	Lemieux	Westbury	Locale	Locale				X			X		Bourret: Maintien d'une direction. Fmeture de l'autre direction. St-Kevin: Maintien d'une voie de 3m min. Lemieux: pas d'impact.			Parc avec pataugeoire.
74	CDN-2015-02	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	West Hill	Somerled	Chemin de la Côte-Saint-Luc	Locale	Artérielle	X	X		X				X	West Hill: Maintien d'une voie de 3m min.	sur Côte St-Luc	Été	Suggestion de BI à localiser par l'arrondissement (mi-distance #7-2056 et #7-2062). École secondaire St-Luc, Aréna Doug Harvey, parc-école primaire Marc-Favreau sur Somerled. Bus STM sur Côte-St-Luc, Somerled et Fielding.
75	CDN-2015-03	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	De Sorel	Bougainville	Mayrand	Locale	Locale						X			Maintien en tout temps d'une direction avec voie d'une largeur min. de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction, pour toutes les rues visées par les travaux.			
76	CDN-2015-03	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Mayrand	Sorel	Sax	Locale	Locale									Maintien en tout temps d'une direction avec voie d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction, pour toutes les rues visées par les travaux.			
77	CDN-2015-03	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Labarre	Sorel	Sax	Locale	Locale									Maintien en tout temps d'une direction avec voie d'une largeur min. de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction, pour toutes les rues visées par les travaux.			
78	CDN-2015-04	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Savane (Sud)	Décarie	Mountain Sights	Collectrice	Artérielle		X		X		X			Fermeture complète de la bretelle d'entrée de Décarie Nord vers de la Savane Est.	Décarie / de la Savane		Égout même tranchée.

**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE										Période de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité
								Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)		
79	CDN-2015-05	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Ferrier	Décarie	Limite arrondissement	Locale	Artérielle		X			X	X		Maintien de la direction Est. Fermeture complète de la direction Ouest.	Décarie / Ferrier	Bus STM sur Décarie.		
80	CDN-2015-06	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Mountain Sights	Namur	Jean-Talon	Locale	Artérielle		X			X	X		Secteur enclavé	Jean-Talon/Mountain Sights	Bus STM sur J-Talon. Garage. Proximité du métro Namur.		
81	CDN-2015-07	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Décarie	Chemin de la Côte-Saint-Antoine	Notre-Dame-de-Grâce	Artérielle	Collectrice	X			X	X	X		Décarie: Maintien d'une seule voie de circulation dans une direction. Maintien de la totalité des voies dans l'autre direction.		Bus STM sur les rues. Corridor scolaire sur Côte-St-Antoine.		
82	CDN-2015-08	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Jean-Talon	4180 Jean-Talon	4855-85 Jean-Talon	Artérielle	Collectrice	X	X	3		X			Jean-Talon: Maintien d'une seule voie de circulation dans la direction Ouest. Maintien de la totalité des voies dans l'autre direction.	Victoria/Jean-Talon	Bus STM sur Jean-Talon et Victoria. Ne peut être réalisé simultanément avec les travaux sur de la Savane.		
83	CDN-2015-08	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Savane	Jean-Talon	Victoria	Collectrice	Artérielle	X	X			X			Contresens	Jean-Talon/Savane	Bus STM sur Jean-Talon et Victoria. Ne peut être réalisé simultanément avec les travaux sur Jean-Talon		
84	CDN-2015-09	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Sherbrooke	West Broadway	Elmhurst	Artérielle	Collectrice	X			X			X	Sherbrooke: Maintien d'une seule voie de circulation dans la direction Est. Maintien de la totalité des voies dans l'autre direction.		Bus STM sur Sherbrooke et Elmhurst. Corridors scolaires. Entrave de la voie réservée pour autobus.		
85	CDN-2015-10	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Chemin de la Côte-Saint-Luc	Prince-of-Wales	King-Edward	Artérielle	Locale	X				X	X		Maintien d'une voie de 3m min. sur Prince of Wales, King Edward et Walkley.		Bus STM sur Côte-Saint-Luc.		
86	LC-2015-01	Lachine	Desrosiers	du Moulin	Rolland	Locale	Locale											Rue très étroite à 2 sens.	
87	LC-2015-02	Lachine	47e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Locale	Locale										Printemps	Priorité car reconstruction rue Sir-George-Simpson en 2015 (PRR). Bus STM sur Sherbrooke.	
88	LC-2015-02	Lachine	45e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Locale	Locale										Printemps	Priorité car reconstruction rue Sir-George-Simpson en 2015 (PRR) à l'est de la 46e. Bus STM sur Sherbrooke.	
89	LC-2015-02	Lachine	46e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Locale	Locale										Printemps	Priorité car reconstruction rue Sir-George-Simpson en 2015 (PRR) à l'est de la 46e. Bus STM sur Sherbrooke.	
90	LC-2015-02	Lachine	Sherbrooke	44e	47e	Locale	Locale										Printemps	Priorité car reconstruction rue Sir-George-Simpson en 2015 (PRR) à l'est de la 46e. Bus STM sur Sherbrooke.	
91	LC-2015-03	Lachine	Rathwell	30e Avenue	26e Avenue	Locale	Locale								Maintien d'une voie de 3 m min dans chaque direction dans la 30e Avenue. Maintien d'une voie de 3m min dans Rathwell et 26e Avenue				
92	LS-2015-01	LaSalle	78e Avenue	Boulevard LaSalle	Centrale	Locale	Collectrice								Maintien d'une voie de 3,2m min dans une direction du Boul. Lasalle. Fermeture complète de l'autre direction. Maintien d'une voie de 3m min par direction dans la rue Centrale et 78e Avenue			Bus STM sur Centrale et Boul. Lasalle. Traverse piétons sur Boul. lasalle pour accès au parc.	
93	LS-2015-02	LaSalle	Hayward	Lafleur	Orchard	Locale	Collectrice	X	X						Maintien d'une voie de 3,2m min dans une direction de l'avenue Lafleur. Fermeture complète de l'autre direction.	Intersection Hayward/Lafleur	Automne	Tronçon de conduite dans parc. Piscine municipale. Bus STM sur Lafleur.	
94	LS-2015-03	LaSalle	Trudeau	Clément	Larente	Locale	Locale								Maintien d'une voie de 3m min par direction dans la rue Trudeau. Fermeture d'une direction dans les rues Clément et Larente.		Été	Bus STM sur Trudeau au sud de Clément. École et CPE.	
95	LS-2015-03	LaSalle	Larente	Smith	Laplante	Locale	Locale								Fermeture d'une direction dans la rue Larente. Maintien d'une voie par direction dans la rue Laplante.				
96	SLR-2015-01	Saint-Laurent	Lippé	McWillis	Goulet	Locale	Locale								Maintien d'une voie de 3m min dans une direction et fermeture de l'autre direction sur toutes les rues visées par les travaux.				
97	SLR-2015-01	Saint-Laurent	Cazeneuve	Modugno	Modugno	Locale	Locale								Maintien d'une voie de 3m min dans une direction et fermeture de l'autre direction sur toutes les rues visées par les travaux.				
98	SLR-2015-02	Saint-Laurent	Guertin	Poirier	du Ruisseau	Locale	Collectrice	X							Ruisseau: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction. Guertin: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction.				
99	SLR-2015-02	Saint-Laurent	Dutrisac	Poirier	du Ruisseau	Locale	Collectrice	X							Dutrisac: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction.			Bus STM sur Dutrisac et Poirier. Piste cyclable sur Poirier.	

**TABLEAU DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES ET PARTICULIÈRES - Maintien de la circulation et signalisation temporaire**

Index	No. PLAN	ARRONDISSEMENT	RUE	LIMITE DE (sud ou ouest)	LIMITE À (nord ou est)	Catégorie Rue du gainage	Catégorie Rue transversale	MAINTIEN DE CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE										PÉRIODE de RÉALISATION À PRIORISER	Environnement Contraintes/Priorité	
								Flèche lumineuse (pour flèches requises dans autres travaux voir Article 4.2)	Plaque d'acier Travaux de gainage seulement (pour plaques requises dans autres travaux voir Article 4.2)	PMVM	École / Hôpital	Coord avec MTQ	SECTEUR COMMERCIAL	SECTEUR RÉSIDENTIEL	Piste/Bande cyclable	Exigences PARTICULIÈRES Maintien circulation (voir Tableau 3 - Annexe B)	Travaux d'excavation et/ou remplacement fin de sem. et/ou hors pointe (voir la NOTE 6 dans les plans)			
100	SLR-2015-03	Saint-Laurent	Biret	Marcel	Limite Biret	Locale	Locale								X		Secteur enclavé			
101	SLR-2015-03	Saint-Laurent	Létang	Marcel	Limite de rue	Locale	Locale								X		Secteur enclavé			
102	SLR-2015-03	Saint-Laurent	Marcel	Létang	Biret	Locale	Locale								X		Marcel: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction.			
103	SLR-2015-03	Saint-Laurent	Marcel	Boulevard Toupin	Létang	Locale	Locale				X				X		Marcel: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction. Toupin: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction.	Été	École primaire. Parc. Bus STM sur Toupin.	
104	SLR-2015-04	Saint-Laurent	Cushing	Gratton	Boulevard Alexis-Nihon	Locale	Collectrice	X			X				X	X	Gratton: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction. Cushing: Maintien en tout temps d'une voie de circulation dans une direction d'une largeur minimum de 3m. Fermeture complète des voies dans l'autre direction.		Corridor scolaire sur Alexis-Nihon. Bus STM sur Alexis-Nihon	
105	SLR-2015-05	Saint-Laurent	Marlatt	du Collège	Beaudet	Locale	Locale								X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.			
106	SLR-2015-06	Saint-Laurent	Ouimet	du Collège	de l'Église	Locale	Collectrice	X	X		X				X	X	Ouimet: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction.	Intersection de l'Église/Ouimet	Été	Piste cyclable sur de l'Église. Bus STM de l'Église.
107	SLR-2015-07	Saint-Laurent	Scott	Marlatt	Alexis-Nihon	Locale	Collectrice	X	X						x		Scott: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction.	Intersection Alexis-Nihon/Scott		Bus STM Alexis-Nihon
108	SLR-2015-08	Saint-Laurent	Hickmore	Montée de Liesse	Courval	Collectrice	Collectrice	X	X			X						Intersection Hickmore/Montée-de-Liesse	Printemps	Secteur industriel. À réaliser en priorité en début de saison. Travaux de PRR et éclairage.
109	VD-2015-01	Verdun	Bannantyne	de l'Église	Gordon	Collectrice	Collectrice	1 sur Galt	X	1 sur Galt	X		X		X			sur Galt		Présence d'un centre communautaire pour aînés, clinique médicale et centre radiologique. Bus STM sur Bannantyne, de l'Église et Galt.
110	VD-2015-01	Verdun	Bannantyne	Gordon	Willibrord	Collectrice	Locale				X		X		X					Présence d'un centre communautaire pour aînés, clinique médicale et centre radiologique. Bus STM.
111	VD-2015-02	Verdun	Bannantyne	Dupuis	Hickson	Collectrice	Locale						X							Bus STM sur Bannantyne et Dupuis.
112	VD-2015-03	Verdun	Gaspé	#661 Gaspé	Grand-Duc	Locale	Locale				X				X				ÉTÉ	
113	VY-2015-01	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	9e Avenue	Émile-Journault	Legendre	Locale	Locale								X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.			
114	VY-2015-02	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	D'Hérelle	Boulevard Saint-Michel	Joseph-Guibord	Locale	Artérielle								X			sur St-Michel		Bus STM sur St-Michel.
115	VY-2015-03	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	13e Avenue	Jean-Rivard	Robert	Locale	Locale								X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.		Printemps ou Automne	Piscine municipale intérieure George-Vernot.
116	VY-2015-03	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	14e avenue	Jean-Rivard	Parc George-Vernot	Locale	Locale								X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.			
117	VY-2015-04	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	12e avenue	Émile-Journault	Sainte-Lucie	Locale	Locale				X				X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.		ÉTÉ	2 écoles primaires sur 12e avenue.
118	VY-2015-05	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Villeray	D'Iberville	2e Avenue	Collectrice	Artérielle								X		Villeray: fermeture de la direction Est Molson, 1er et 2e avenue: Maintien d'une voie d'une largeur minimum de 3m.	sur d'Iberville		Bus STM sur d'Iberville et Villeray Iberville pas d'entrave longue durée mais plaquée
119	VY-2015-06	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Bordeaux	Tillemont	Crémazie	Locale	Artérielle								X		Tillemont: Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction.	sur Crémazie et sur Jarry	Printemps	PRR 2015 de type reconstruction. Crémazie et Jarry: pas d'entrave longue durée mais plaquées
120	VY-2015-07	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Everett	Cartier	Chabot	Locale	Locale								X		Maintien en tout temps d'une voie de circulation par direction d'une largeur minimum de 3m par direction sur toutes les rues visées par les travaux.		Printemps	PRR 2015 de type reconstruction.
121	VY-2015-08	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	9e avenue	Villeray	Crémazie	Locale	Artérielle	X	X		X				X			sur Crémazie	ÉTÉ	École secondaire et piscine John-F.Kennedy. Réhab égout 2015. Bus STM sur Villeray.

**ANNEXE B2**

**FORMULAIRE D'INSPECTION**

*\* Cette annexe comporte 3 pages incluant celle-ci.*

<b>Contrat no :</b>	<b>Date :</b>	<b>Heure :</b>
<b>Entrepreneur :</b>		
<b>Localisation :</b>		
<b>Type de travaux</b>		
<input type="checkbox"/> Démarrage initial	<input type="checkbox"/> Courte durée < 24 heures	
<input type="checkbox"/> Changement de phase / nouvelle configuration	<input type="checkbox"/> Longue durée > 24 heures	
<input type="checkbox"/> Inspection hebdomadaire		

<b>Panneaux</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>1</b>	Type de pellicule sur panneaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Apparence des panneaux et des pictogrammes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Hauteur d'installation p/r à la ligne de rive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Distance d'éloignement p/r à la ligne de rive 0 à < 3,5 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Masquage des panneaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Propreté des panneaux et des repères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mise en place de la signalisation temporaire</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>7</b>	Validation selon les planches de signalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b>	Longueur de biseau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>9</b>	Espacement des repères visuels et panneaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>10</b>	Largeur des voies de circulation (min 3,0m rue locale; min 3,2m artère/collectrice)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11</b>	Panneau fin affiché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	Dispositifs de retenue frontaux et latéraux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>13</b>	Chemin de détour et Itinéraire facultatif vérifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Repères visuels</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>14</b>	Alignement des repères visuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>15</b>	Stabilité des repères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>16</b>	Flèches de signalisation de chantier / Distance de visibilité > 600 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>17</b>	Flèches de signalisation / Dimensions et fonctionnement des blocs optiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Marquage temporaire de la chaussée</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>18</b>	Marquage /Délinéateurs de surface	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>19</b>	Effaçage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Signaleur</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>20</b>	Équipement de protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>21</b>	Utilisation du panneau ARRÊT/LENTEMENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>22</b>	Attestation de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>PMV</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>23</b>	Emplacement des panneaux à messages variables (visibilité > 300 m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>24</b>	Affichage adéquat des messages en fonction des travaux et des incidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Divers</b>		<b>C</b>	<b>NC</b>	<b>NA</b>
<b>25</b>	Minibalises sur glissières en béton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>26</b>	Présence du SPVM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Préparé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Raisons des non-conformités ou autres commentaires			
*Note : Joindre une feuille en annexe au besoin pour les non-conformités			
Préparé par :	Date :	Signature du Directeur :	Date :

## **ANNEXE B3**

# **FORMULAIRE DE POSE D'ENSEIGNES PROHIBANT LE STATIONNEMENT**

*\* Cette annexe comporte 2 pages incluant celle-ci.*



## ANNEXE 2

S.A.R.S. - Section de l'application de la réglementation du stationnement

### FORMULAIRE DE POSE D'ENSEIGNES PROHIBANT LE STATIONNEMENT

VILLE DE MONTRÉAL : SOUMISSION N° : \_\_\_\_\_

DATE DE POSE DE PANNEAUX : \_\_\_\_\_

ENTREPRENEUR/organisateur : \_\_\_\_\_

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : \_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT : \_\_\_\_\_

Lors de l'événement, si l'assistance d'un agent de stationnement est requise, communiquez avec le 514 280-2222.

RÉF.	RUE PRINCIPALE	INTERSECTION		Installé du côté :				Cocher le type de panneaux installés :				Heure d'installation :		N°. de permis :
		De la rue : ou N° civique :	À la rue : ou N° civique :	N	S	E	O	00 h 07 h	07 h 19 h	19 h 07 h	autre	De :	À :	
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
Signature du c/m :		Mat. :		Préposé à l'installation :								N° de tél. :		
				Signature :										
Agent de stationnement :		Mat. :		Organisateur/ Responsable :								N° de tél. :		
				Signature :										

Note : Immédiatement **après l'installation** des panneaux de signalisation temporaire (**ou vérification** pour les événements de plus d'un jour), une copie de la feuille de pose doit être envoyée par télécopieur au 514 872-6776, **et ce à chaque jour de l'événement**. L'original doit également être envoyé au 1500, rue Des Carrières, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, QC, H2G 1V8 et une copie au Directeur (ou son représentant) de l'arrondissement ou ville liée concerné. Il est à noter que **le remorquage ne pourra pas être effectué** si la feuille de pose n'a pas été reçue par le SARS, ni si les panneaux de signalisation temporaires ne sont pas conformes, comme indiqué aux *Normes – Ouvrages routiers, Tome V, Signalisation routière* du MTQ. **Le SARS n'est pas responsable du remorquage ni des frais qui y sont associés**. L'Entrepreneur ou l'organisateur doit s'assurer qu'une remorqueuse est sur les lieux.

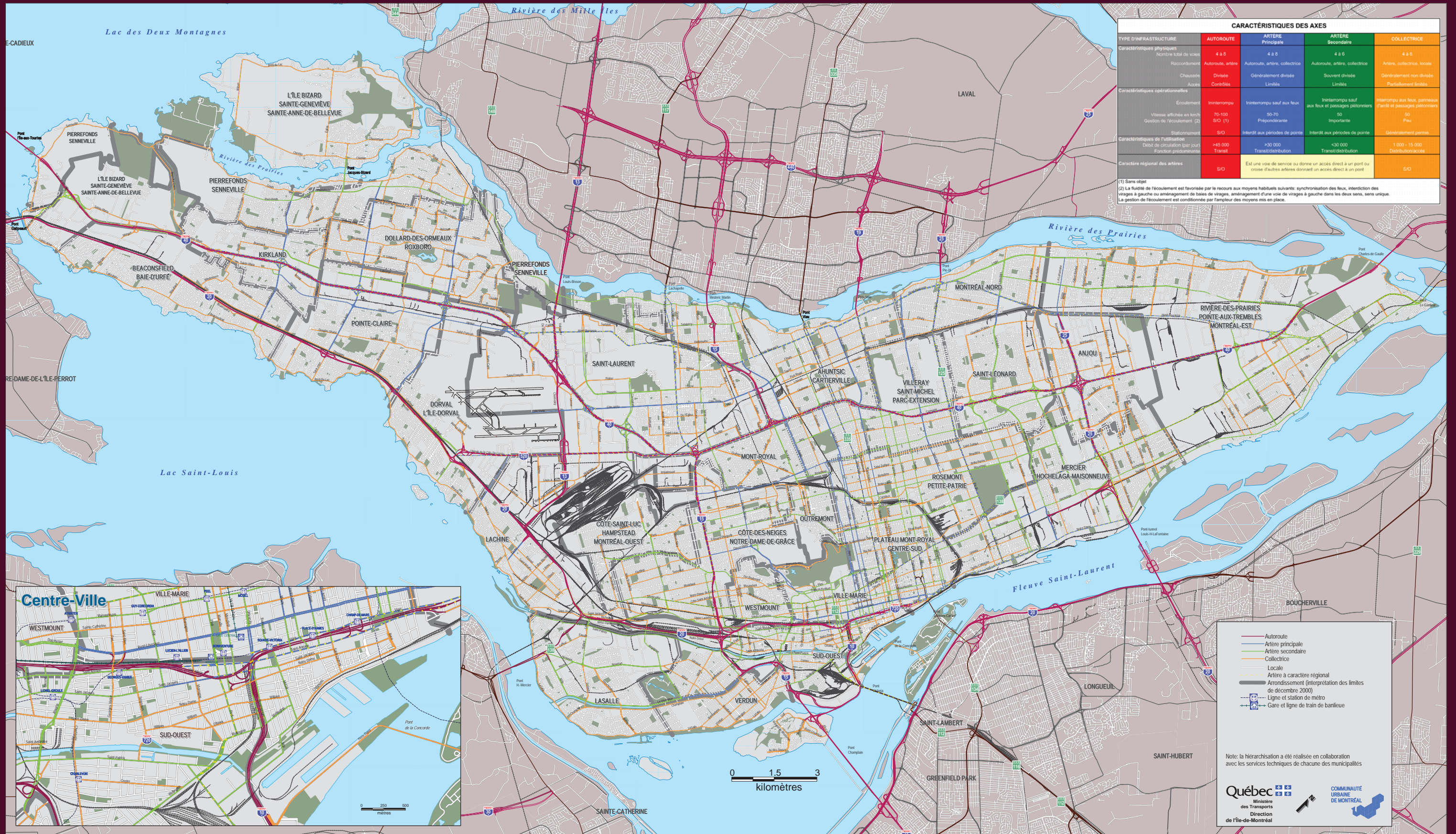


## **ANNEXE B4**

# **CARTE DU RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES ARRONDISSEMENTS**

*\* Cette annexe comporte 2 pages incluant celle-ci.*

# RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ, Application à Montréal et ses arrondissements



CARACTÉRISTIQUES DES AXES				
TYPE D'INFRASTRUCTURE	AUTOROUTE	ARTÈRE Principale	ARTÈRE Secondaire	COLLECTRICE
Caractéristiques physiques				
Nombre total de voies	4 à 8	4 à 8	4 à 6	4 à 6
Raccordement	Autoroute, artère	Autoroute, artère, collectrice	Autoroute, artère, collectrice	Artère, collectrice, locale
Chaussée	Divisée	Généralement divisée	Souvent divisée	Généralement non divisée
Accès	Contrôlés	Limités	Limités	Partiellement limités
Caractéristiques opérationnelles				
Écoulement	Interrompu	Interrompu sauf aux feux	Interrompu sauf aux feux et passages piétons	Interrompu aux feux, panneaux d'arrêt et passages piétons
Vitesse affichée en km/h	70-100	50-70	50	50
Gestion de l'écoulement (2)	S/O (1)	Prépondérants	Importants	Peu
Stationsnement	S/O	Interdit aux périodes de pointe	Interdit aux périodes de pointe	Généralement permis
Caractéristiques de l'utilisation				
Débit de circulation (par jour)	>45 000	>30 000	<30 000	1 000 - 15 000
Fonction prédominante	Transit	Transit/distribution	Transit/distribution	Distribution locale
Caractère régional des artères	S/O	Est une voie de service ou donne un accès direct à un pont ou à une autre artère donnant un accès direct à un pont		S/O

(1) Sans objet  
 (2) La fluidité de l'écoulement est favorisée par le recours aux moyens habituels suivants: synchronisation des feux, interdiction des virages à gauche ou aménagement de baies de virages, aménagement d'une voie de virages à gauche dans les deux sens, sens unique. La gestion de l'écoulement est conditionnée par l'ampleur des moyens mis en place.

- Autoroute
- Artère principale
- Artère secondaire
- Collectrice
- Locale
- Artère à caractère régional
- Arrondissement (interprétation des limites de décembre 2000)
- Ligne et station de métro
- Gare et ligne de train de banlieue

Note: la hiérarchisation a été réalisée en collaboration avec les services techniques de chacune des municipalités



Cartographie: M.T.Q., Direction de l'Île-de-Montréal et DGTI, CUM, avril 2001  
 Cum\_arrondissement\_22x34.WDR

Québec, le 15 juillet 2013

Sanexen Services Environnementaux inc.  
À l'attention de : Monsieur Réjean Loïselle  
9935, avenue de Catania  
Brossard (Québec) J4Z 3V4

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à  
Sanexen Services Environnementaux inc.  
Autorisation n° 2013-CPSM-0129 n° d'identification de l'Autorité : 2700007373**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SANEXEN, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Sanexen Services Environnementaux inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec ☒  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 5C1  
tél. : 418.525.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1G3  
tél. : 514.395.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 514.873.3090

# LISTE DES RUES

Projets de réhabilitation de conduites d'eau potable 2015

Contrat : UX15350

# Plan	Identification (rue)	Identification (de) (sud ou ouest)	Identification (à) (nord ou est)	Agglo ou corpo	Diamètre	Longueur (m)	Type de chaussée	PLOMB					
								Maison	Inconnu	Plomb	Puits exp	Pas de plomb	
<b>ARRONDISSEMENT Anjou</b>													
AJ-2015-01	de la Seine	Louis-H.-La Fontaine	Bois-de-Coulonge	Corpo.	200	166	Souple	16	3	9			4
AJ-2015-02	Goncourt	Dalkeith	Spalding	Corpo.	200	143	Souple	7	1	4	1		1
AJ-2015-03	Éric	Des Ormeaux	Limite Est	Corpo.	200	101	Souple	6					6
<b>ARRONDISSEMENT Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>													
MHM-2015-01	Alfred-Duranleau	Louis-Veuillot	Madore	Corpo.	200	133	Rigide	4	1	3			
MHM-2015-01	Bossuet	Boulevard Rosemont	De Charette	Corpo.	200	206	Rigide	20	3	13			4
MHM-2015-02	Boulevard Langelier	Hochelaga	Pierre-De Coubertin	Corpo.	200	254	Rigide	26	1	21	2		2
MHM-2015-03	de Forbin-Janson	des ormeaux	Joffre	Corpo.	200	159	Rigide	15	3	9			3
MHM-2015-04	Hochelaga	des ormeaux	french	Corpo.	200	241	Rigide	25	4	11	2		8
MHM-2015-05	Hector	Bellerive	Notre-Dame	Corpo.	150	126	Rigide	11	1	7			3
MHM-2015-06	Notre-Dame	Haig	beauclerk	Corpo.	300	224	Rigide	8	1	3			4
MHM-2015-07	d'Orléans	Ontario	Rouen	Corpo.	200	311	Rigide	40	10	19	5		6
<b>ARRONDISSEMENT Montréal-Nord</b>													
MN-2015-01	Henri-Bourassa	Saik	Lacordaire	Corpo.	150	609	Rigide	33	5				28
MN-2015-02	Hénault	d'Amos	Henri-Bourassa	Corpo.	150	353	Souple	34	1				33
MN-2015-03	Maurice-Duplessis	Monty	Albert-Hudon	Corpo.	200	350	Souple	10					10
MN-2015-03	Langelier	Bonneville	Tardif	Corpo.	200	172	Souple	3					3
MN-2015-03	Langelier	Marie-Victorin	Maurice-Duplessis	Corpo.	200	361	Souple	23	5				18
MN-2015-04	Fortin	Joseph-Dufresne	Villeneuve	Corpo.	150	395	Souple	23					23
MN-2015-04	Houde	Fortin	Robert	Corpo.	150	78	Souple	6					6
MN-2015-04	Robert	Houde	Gouin	Corpo.	150	346	Souple	23					23
MN-2015-05	Touchette	Boulevard Gouin	Albert-Brosseau	Corpo.	150	143	Souple	11					11
<b>ARRONDISSEMENT Outremont</b>													
OM-2015-01	Saint-Joseph	De l'Épée	Hutchison	Corpo.	150	219	Souple	16	5	3			8
<b>ARRONDISSEMENT Le Plateau-Mont-Royal</b>													
PMR-2015-01	Laval	Sherbrooke	Square Saint-Louis	Agglo.	150/250	239	Rigide	36	11	18	2		5
PMR-2015-02	Boyer	Marie-Anne	du Mont-Royal	Corpo.	200	211	Rigide	34	10	19			5
PMR-2015-03	Henri-Julien	Villeneuve	Laurier	Corpo.	250	325	Rigide	46	9	7	2		28
PMR-2015-04	Garnier	Gilford	Saint-Joseph	Corpo.	250	116	Rigide	9	8				1
PMR-2015-05	Chapleau	Rachel	Marie-Anne	Corpo.	200	255	Rigide	27	27				
<b>ARRONDISSEMENT Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</b>													
RDP-2015-01	Pierre-Martin	Alexis-Carrel	Jean-Nollet	Corpo.	200	150	Rigide	14	1				13
RDP-2015-02	60e Avenue	Fleuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Corpo.	150	123	Souple	14	1				13
RDP-2015-03	67e Avenue	Fleuve Saint-Laurent	Notre-Dame	Corpo.	150	133	Souple	17					17
RDP-2015-04	86e Avenue	Bellerive	Notre-Dame	Corpo.	200	352	Souple	39					39
RDP-2015-05	57e Avenue	3e rue	Boulevard Gouin	Corpo.	150/200	222	Rigide	21	1				20
RDP-2015-06	15e Avenue	Perras	Boulevard Gouin	Corpo.	200	319	Rigide	35					35
RDP-2015-07	4e Avenue	Maurice-Duplessis	André-Arnoux	Corpo.	200	232	Souple	28					28
RDP-2015-08	6e Avenue	8e Rue	Honoré-Vaillancourt	Corpo.	200	329	Rigide	19					19
RDP-2015-09	6e Avenue	Notre-Dame	Prince-Albert	Corpo.	200	135	Souple	12	11				1
RDP-2015-10	54e Avenue	De Montigny	Forsyth	Corpo.	200	270	Souple	24					24
RDP-2015-11	40e Avenue	De La Gauchetière	De Montigny	Corpo.	200	263	Souple	40					40
<b>ARRONDISSEMENT Rosemont-La Petite-Patrie</b>													
RPP-2015-01	Saint-Joseph	Henri-Deslongchamps	d'Orléans	Corpo.	200&250	223	Rigide	11	2				9
RPP-2015-02	Rachel	d'Orléans	Charlemagne	Corpo.	300	72	Rigide	2					2
RPP-2015-02	Rachel	Charlemagne	Jeanne-d'Arc	Corpo.	300	66	Rigide	2	1				1
RPP-2015-02	Rachel	Jeanne-d'Arc	Boulevard Pie-IX	Corpo.	300	77	Rigide	0					
RPP-2015-02	Jeanne-d'Arc	Sherbrooke	Rachel	Corpo.	200	83	Rigide	2					2
<b>ARRONDISSEMENT Saint-Léonard</b>													
SLN-2015-01	Maritain	Lionel-Groulx	Couture	Corpo.	200	376	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-02	Chantenay	Coutances	Belherbe	Corpo.	200	270	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-02	Bellau	Bonnivert	PE Lamarche	Corpo.	200	246	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-03	Valéry	Boulevard Viau	D'Ars	Corpo.	200	170	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-03	D'Ars	Valéry	D'allet	Corpo.	200	72	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-04	Rochette	Albert-Lozeau	Perthuis	Corpo.	200	271	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-04	Belmont	Le Normand	Perthuis	Corpo.	200	252	Souple	-	-	-	-	-	-
SLN-2015-05	Laverdière	Ringuet	Verlaine	Corpo.	150	335	Souple	-	-	-	-	-	-
<b>ARRONDISSEMENT Le Sud-Ouest</b>													
SO-2015-01	De la Vérendrye	Parc-Angrignon	Des Trinitaires	Corpo.	200	611	Rigide	0					
SO-2015-02	Bridge	Wellington	Mill	Corpo.	250/300	361	Rigide	8					8
<b>ARRONDISSEMENT Ville-Marie</b>													
VM-2015-01	Ontario	Clark	Sanguinet	Agglo.	150/300	987	Rigide	11	7				4
VM-2015-02	Saint-Vincent	Saint-Paul	Notre-Dame	Agglo.	200	159	Rigide	5	1				4
VM-2015-03	Saint-antoine	Saint-Urbain	Saint-Laurent	Agglo.	300	142	Rigide	5		2	1		2
VM-2015-04	de Rouen	Bercy	Wurtele	Corpo.	200	210	Rigide	14	3	6	1		4
VM-2015-05	City Councillors	Sainte-Catherine	De Maisonneuve	Agglo.	200	196	Rigide	3					3

13941,5

838

137

154

16

531

# LISTE DES RUES

Projets de réhabilitation de conduites d'eau potable 2015

Contrat : UX15351

# Plan	Identification (rue)	Identification (de) (sud ou ouest)	Identification (à) (nord ou est)	Agglo ou corpo	Diamètre	Longueur (m)	Type de chaussée	PLOMB					
								Maison	Inconnu	Plomb	Puits exp	Pas de plomb	
<b>ARRONDISSEMENT Ahuntsic-Cartierville</b>													
AC-2015-01	Sauvé	Sackville	Vianney	Corpo.	300	89	Rigide	7		7			
AC-2015-01	J.J.-Gagnier	Sauvé	Sauriol	Corpo.	300	264	Rigide	20	5	11	2	2	
AC-2015-02	Saint-Réal	Henri-Bourassa	Poncet	Corpo.	200	292	Rigide	44	40				4
AC-2015-03	du Bois-de-Boulogne	Henri-Bourassa	10 500 Bois-de-Boulogne	Corpo.	200	318	Rigide	7	1	2			4
AC-2015-04	Saint-Hubert	Fleury	Prieur	Corpo.	300	252	Rigide	23	22				1
AC-2015-04	Saint-Hubert	Prieur	Henri-Bourassa	Corpo.	250/300	316	Rigide	28	6	13	1		8
AC-2015-05	Vianney	Prieur	Henri-Bourassa	Corpo.	200	280	Rigide	18	15				3
AC-2015-06	Desenclaves	Louisbourg	De Salaberry	Corpo.	200	312	Rigide	39	35				4
AC-2015-07	Pothier	Garnier	Prieur	Corpo.	200	215	Rigide	28	28				
AC-2015-08	Gouin	Curotte	Laperle	Corpo.	200	308	Rigide	21	18				3
AC-2015-09	Zotique-Racicot	Edmont-Valade	François-Dugas	Corpo.	200	229	Rigide	34	6	23			5
AC-2015-10	Place Étienne-Brulé	Pont	#1861-63 Étienne Brulé	Corpo.	200	265	Rigide	43	10	28	1		4
AC-2015-11	Fleury	Clark	D'Auteuil	Corpo.	200	409	Rigide	27		22	2		3
<b>ARRONDISSEMENT Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce</b>													
CDN-2015-01	Mountain Sights	Dupuis	Bourret	Corpo.	200	290	Rigide	9	1	3	2		3
CDN-2015-01	Saint-Kevin	Lemieux	Westbury	Corpo.	200	189	Rigide	6					6
CDN-2015-02	West Hill	Somerled	Côte-Saint-Luc	Corpo.	200	764	Rigide	44	8	19	2		15
CDN-2015-03	De Sorel	Bougainville	Mayrand	Corpo.	200	153	Rigide	4	2				2
CDN-2015-03	Mayrand	Sorel	Sax	Corpo.	200	193	Rigide	8	4	2			2
CDN-2015-03	Labarre	Sorel	Sax	Corpo.	200	149	Rigide	1					1
CDN-2015-04	Savane (Sud)	Décarie	Mountain Sights	Corpo.	200	185	Rigide	6	1	1			4
CDN-2015-05	Ferrier	Décarie	Limite arrondissement	Corpo.	200	127	Rigide	2					2
CDN-2015-06	Mountain Sights	Namur	Jean-Talon	Corpo.	200	184	Rigide	5		2			3
CDN-2015-07	Décarie	Côte-Saint-Antoine	Notre-Dame-de-Grâce	Corpo.	300	181	Rigide	14		2	1		11
CDN-2015-08	Jean-Talon	4180 Jean-Talon	4855-85 Jean-Talon	Corpo.	300	197	Rigide	9		1			8
CDN-2015-08	Savane	Jean-Talon	Victoria	Corpo.	200	236	Rigide	5	3	2			
CDN-2015-09	Sherbrooke	West Broadway	Elmhurst	Corpo.	200	187	Rigide	17	2	6	2		7
CDN-2015-10	Côte-Saint-Luc	Prince-of-Wales	King-Edward	Corpo.	300	275	Rigide	6	1	1			4
<b>ARRONDISSEMENT Lachine</b>													
LC-2015-01	Desrosiers	du Moulin	Rolland	Corpo.	200	80	Souple	0					
LC-2015-02	47e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	150	293	Souple	34					34
LC-2015-02	45e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	150	279	Souple	28					28
LC-2015-02	46e Avenue	Sherbrooke	Sir-George-Simpson	Corpo.	150	278	Souple	30					30
LC-2015-02	Sherbrooke	47e	44e	Corpo.	150	182	Souple	19					19
LC-2015-03	Rathwell	30e Avenue	26e Avenue	Corpo.	200	250	Souple	33					33
<b>ARRONDISSEMENT LaSalle</b>													
LS-2015-01	78e Avenue	Boulevard LaSalle	Centrale	Corpo.	150	119	Souple	11					11
LS-2015-02	Hayward	Laffeur	Orchard	Corpo.	150	238	Souple	15		1			14
LS-2015-03	Trudeau	Clément	Larente	Corpo.	200	162	Souple	8					8
LS-2015-03	Larente	Smith	Laplante	Corpo.	150	190	Souple	10	1				9
<b>ARRONDISSEMENT Saint-Laurent</b>													
SLR-2015-01	Lippé	McWillis	Goulet	Corpo.	150	308	Souple	34					34
SLR-2015-01	Cazeneuve	Modugno	Modugno	Corpo.	200/150	251	Souple	17					17
SLR-2015-02	Guertin	Poirier	du Ruisseau	Corpo.	150	114	Souple	11					11
SLR-2015-02	Dutrisac	Poirier	du Ruisseau	Corpo.	150	112	Souple	9					9
SLR-2015-03	Biret	Marcel	Limite Biret	Corpo.	150	169	Souple	16					16
SLR-2015-03	Létang	Marcel	Limite de rue	Corpo.	200	78	Souple	4					4
SLR-2015-03	Marcel	Létang	Biret	Corpo.	200	146	Souple	20					20
SLR-2015-03	Marcel	Boulevard Toupin	Létang	Corpo.	200/300	260	Souple	10					10
SLR-2015-04	Cushing	Gratton	Alexis-Nihon	Corpo.	150	245	Souple	20					20
SLR-2015-05	Marlatt	du Collège	Beaudet	Corpo.	150	188	Souple	22	10				12
SLR-2015-06	Ouimet	du Collège	de l'Église	Corpo.	150	91	Souple	3		1			2
SLR-2015-07	Scott	Alexis-Nihon	Marlatt	Corpo.	150/200	298	Souple	29					29
SLR-2015-08	Hickmore	Montée de Liesse	Courval	Corpo.	300	205	Souple	5					5
<b>ARRONDISSEMENT Verdun</b>													
VD-2015-01	Bannantyne	de l'Église	Gordon	Corpo.	200	198	Rigide	12					12
VD-2015-01	Bannantyne	Gordon	Willibrord	Corpo.	200	198	Rigide	24	6	4	2		12
VD-2015-02	Bannantyne	Dupuis	Hickson	Corpo.	150	116	Rigide	3	2				1
VD-2015-03	Gaspé	#661 Gaspé	Grand-Duc	Corpo.	250	69	Souple	3					3
<b>ARRONDISSEMENT Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</b>													
VY-2015-01	9e Avenue	Émile-Journault	Legendre	Corpo.	150	272	Souple	53	8				45
VY-2015-02	D'Hérelle	Saint-Michel	Joseph-Guibord	Corpo.	200	154	Souple	45	45				
VY-2015-03	13e Avenue	Jean-Rivard	Robert	Corpo.	150/200	437	Souple	56	52				4
VY-2015-03	14e avenue	Jean-Rivard	Joseph-Guibord	Corpo.	150	166	Souple	14	10				4
VY-2015-04	12e avenue	Émile-Journault	Sainte-Lucie	Corpo.	150	150	Souple	10	10				
VY-2015-05	Villeray	D'Iberville	2e Avenue	Corpo.	150&200	251	Rigide	24	12		4		8
VY-2015-06	Bordeaux	Tillemont	Crémazie	Corpo.	200	374	Rigide	58	14	30	2		12
VY-2015-07	Everett	Cartier	Chabot	Corpo.	250	108	Rigide	5	4				1
VY-2015-08	9e avenue	Villeray	Crémazie	Corpo.	150	234	Souple	43	41				2
								14119,5	1213	423	181	21	588



## OUVERTURE DE SOUMISSION

Date : 21 janvier 2015

Heure : 14H00

Endroit : 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-101

Titre et n° de contrat **SOUMISSION NO. 10164**  
**CONTRAT NO.UX15350 Secteur Est**

**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par  
chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal**

<b>ENTREPRENEUR</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
<b>Sanexen</b>	<b>20 289 464,64\$</b>
Aquaréhab	23 716 136,54\$

Personnes présentes à l'ouverture :

1- Kim Phung Huynh ing.

## OUVERTURE DE SOUMISSION

Date : 21 janvier 2015

Heure : 14H00

Endroit : 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-101

Titre et n° de contrat **SOUMISSION NO. 10164**  
**CONTRAT NO.UX15351 secteur Ouest**

**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par  
chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal**

<b>ENTREPRENEUR</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
<b>Sanexen</b>	<b>20 218 027,91\$</b>
Aquaréhab	24 049 013,31\$

Personnes présentes à l'ouverture :

1- Kim Phung Huynh ing.



**TABLEAU DE QUALIFICATION DES SOUMISSIONS**

**SOUSSION NO. 10164 CONTRAT UX15350 Secteur Est**  
**Réhabilitation aqueduc**

EXIGENCES DU DEVIS	Soumissionnaires	
	Sanexen	Aquaréhab
<b>Documents à fournir avec la soumission</b>		
Montant de la soumission Incluant TPS 5% & TVQ 9,975% (formulaire de soumission)	20 289 464,64\$	23 716 136,54\$
Formulaire de soumission (original + 3 copies)	oui	oui
Bordereau conforme ou montants révisés	oui	oui
Addenda # 1	oui	oui
Cautionnement de soumission, 10% (Formulaire 1)	oui	oui
Lettre d'engagement (Formulaire 2)	oui	oui
Résolution de compagnie	oui	oui
Licence d'entrepreneur L.R.Q., c. B-1.1 (Régie des Entrepreneurs de construction du Québec)	oui	oui
Certificat d'attestation L.R.Q., c. P-45 (Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)	oui	oui
Clause de qualification (expérience et liste des contrats, CV)	oui	oui
Liste d'équipements	oui	oui
Attestation de Revenu Québec	oui	oui
Documents de conception de l'épaisseur de la gaine	oui	oui
Autorisation de l'AMF (Entrepreneur Général)	oui	oui
Certificats de conformité en eau potable (BNQ 3660-950 et NSF/ANSI61)	oui	oui
Certificat d'accréditation << installateur certifié>> par le fabricant	oui	oui
Conflits d'intérêt (Formulaire 11)	oui	oui
Protection de la couche d'ozone et SIMDUT (Formulaire 12)	oui	oui
Échéancier ( en option )	oui	oui
Fiche technique des produits et technique sans tranchée pour remplacement des entrées de service en plomb ( en option )	oui	oui

Vérifiés par : **Éric Lavoie ing.**

Direction des infrastructures

Signatures : \_\_\_\_\_



## TABLEAU DE QUALIFICATION DES SOUMISSIONS


SOUMISSION NO. 10164 CONTRAT UX15351 Secteur Ouest  
Réhabilitation aqueduc

EXIGENCES DU DEVIS	Soumissionnaires	
	Sanexen	Aquaréhab
<b>Documents à fournir avec la soumission</b>		
Montant de la soumission Incluant TPS 5% & TVQ 9,975% (formulaire de soumission)	20 218 027,91\$	24 049 013,13\$
Formulaire de soumission (original + 3 copies)	oui	oui
Bordereau conforme ou montants révisés	oui	oui
Addenda #1	oui	oui
Cautionnement de soumission, 10% (Formulaire 1)	oui	oui
Lettre d'engagement (Formulaire 2)	oui	oui
Résolution de compagnie	oui	oui
Licence d'entrepreneur L.R.Q., c. B-1.1 (Régie des Entrepreneurs de construction du Québec)	oui	oui
Certificat d'attestation L.R.Q., c. P-45 (Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)	oui	oui
Clause de qualification (expérience et liste des contrats, CV)	oui	oui
Liste d'équipements	oui	oui
Attestation de Revenu Québec	oui	oui
Documents de conception de l'épaisseur de la gaine	oui	oui
Autorisation de l'AMF ( Entrepreneur Général )	oui	oui
Certificats de conformité en eau potable (BNQ 3660-950 et NSF/ANSI61)	oui	oui
Certificat d'accréditation << installateur certifié>> par le fabricant	oui	oui
Conflits d'intérêt (Formulaire 11)	oui	oui
Protection de la couche d'ozone et SIMDUT (Formulaire 12)	oui	oui
Échéancier ( en option )	oui	oui
Fiche technique des produits et technique sans tranchée pour remplacement des entrées de service en plomb ( en option )	oui	oui

Vérifiés par : **Éric Lavoie ing.**

Direction des infrastructures

Signatures : \_\_\_\_\_



### Travaux de réhabilitation de conduites secondaires d'eau potable

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	No Contrat	Partenariat	Entrepreneur	Longueur réhabilitée (km)	Montant octroyé (Million de \$)	Remarques
1084408001	2008	9841	UX-08-002	DGSRE	Aquaréhab	9,14	6,20	
1094134001	2009	9887	UX-09-002	DGSRE	Sanexen	6,45	9,00	
1094134002	2009	9888	UX-09-003	DGSRE	Sanexen	8,42	8,11	
1103802001	2010	9955	UX-10-002	DGSRE	Sanexen	10,52	9,58	
1100112006	2010	9970	N/D	DGSRE	Sanexen	2,35	2,25	
1110112004	2011	9992	N/D	DGSRE	Aquaréhab	0,69	0,67	
1110112002	2011	9991	UX-11-003	DGSRE	Sanexen	9,67	11,87	
1110112008	2011	10015	UX-11-006	DGSRE	Aquaréhab	3,08	1,96	
1120112002	2012	10033	UX-12-002	DGSRE	Sanexen	9,87	12,93	
1120112002	2012	10033	UX-12-005	DGSRE	Sanexen	8,38	11,70	
1134551002	2013	10072	UX-13-192	DGSRE	Sanexen	13,18	17,86	Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	UX-13-193	DGSRE	Aquaréhab	23,00	33,02	Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	UX-14-296	DGSRE	Sanexen	6,30	8,85	
<b>Total</b>						<b>111,05</b>	<b>134,00</b>	

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE144474003**

**Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144474003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE144474003**

**Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144474003. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144474003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Le présent dossier englobe les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et de l'ozone.

Les travaux à effectuer consistent principalement à :

- protéger, par des plates-formes temporaires, les bassins ouverts de production d'eau potable;
- cloisonner les filtres par des murs rideaux;
- construire de nouveaux murs de maçonnerie de blocs de béton;
- construire de nouveaux escaliers d'acier et de béton;
- remettre à neuf des sections de toiture après l'implantation de nouveaux équipements et pose d'écrans visuels avec panneaux d'absorption acoustique au toit;
- renforcer la structure;
- remplacer et ajouter des portes et fenêtres;
- remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond;
- appliquer des produits de protection contre l'ozone à l'intérieur des nouveaux bassins de contact.

Le montant des contingences (395 167,50 \$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira, entre autres, pour :

- des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- des imprévus liés aux travaux d'architecture (secteur filtration);
- des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;
- des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 150 000 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 300 jours de calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addendas.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingts jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

Il y a eu douze preneurs du cahier des charges et sept soumissionnaires. Il y a un écart de 22,36 % favorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation des professionnels externes.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont été très étonnés d'apprendre que plusieurs contrats totalisant quelque 12 M\$ étaient suspendus depuis longtemps en attente de la réalisation du présent dossier. Les représentants du Service de l'eau ont expliqué que la stratégie retenue pour la mise aux normes de l'usine de Pierrefonds avait été d'octroyer divers petits contrats selon les spécialités requises au lieu de tout regrouper dans un seul contrat alloué à un entrepreneur général. La Ville s'est alors retrouvée à jouer un rôle de quasi entrepreneur coordonnant le travail de tous les contractants, ce qui a généré une grande complexité de coordination. Le Service de l'eau a donc choisi de suspendre l'exécution des contrats.

Selon le Service, ces contrats pourront reprendre quand les travaux de structure et d'architecture prévus au présent contrat auront été réalisés.

Les membres ont longuement discuté du choix de procéder avec plusieurs contrats plutôt que de regrouper l'ensemble des travaux sous un seul entrepreneur général coordonnant ses sous-traitants. La suspension des contrats déjà octroyés entraîne des coûts additionnels et fait en sorte de prolonger considérablement la durée des travaux à l'usine de Pierrefonds.

Par ailleurs, la Commission souligne que la mention faite, dans la section « impacts majeurs » du dossier décisionnel, sur les retards et les frais de compensation aux entrepreneurs, présente une information incomplète et pratiquement incompréhensible.

Enfin, les membres ont apprécié l'insertion, en annexe au sommaire décisionnel, des analyses des soumissions réalisées par les firmes Dessau et Réal Paul, architecte.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*



À l'égard du mandat SMCE144474003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1144474003**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -

**Objet :**

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

**Numéro du mandat**  
SMCE144474003

**Date du mandat**  
2015-03-04

**Objet du mandat**

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que la valeur du contrat est supérieure à 2 M \$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1144474003, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2015-03-04

**Jean-François MILOT**

\_\_\_\_\_  
**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1144474003**





**Dossier # : 1144474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10166;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:57

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Afin d'intéresser un grand nombre de soumissionnaires, les travaux d'architecture et de structure devant être réalisés au bâtiment principal de traitement de l'usine de Pierrefonds ont été répartis en quatre contrats suivant des secteurs distincts de l'usine ou le type de travaux :

AO 10166 : Travaux dans les secteurs des filtres et ozone Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10167 : Travaux dans le secteur des produits chimiques Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10168 : Travaux dans le secteur des ultraviolets Ouverture à venir

AO 10169 : Travaux de peinture Ouverture à venir

Le présent dossier porte sur le premier contrat (AO 10166) et il englobe les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone. L'appel d'offres 10167 du deuxième contrat concernant les travaux d'architecture et de structure dans le secteur des produits chimiques, a été lancé simultanément. Les résultats de cet appel d'offres sont

présentés dans le dossier décisionnel 1144474004. Quant aux deux autres appels d'offres (10168 et 10169), concernant les travaux dans le secteur des ultraviolets et les travaux de peinture, ils sont prévus pour l'été 2015.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

<b>Addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Pages</b>	<b>Objets</b>
# 1	14 novembre 2014	18	Nouvelle version du bordereau de soumission, du tableau de portes et cadres et de 2 plans d'architecture. Agrandissement de fenêtres.
# 2	18 novembre 2014	21	Ajout d'une journée de visite ; nouvelle version du calendrier des travaux ; précisions sur le niveau de risque de travaux en présence d'amiante.
# 3	19 novembre 2014	11	Report de la date d'ouverture ; nouvelle version de la formule de soumission.
# 4	20 novembre 2014	5	Nouvelle version du tableau des finitions ; diverses précisions techniques suite à des questions.
# 5	24 novembre 2014	112	Ajouts de prescriptions pour des travaux en condition d'amiante ; diverses précisions techniques suite à des questions.

L'addendum # 3 reportait la date d'ouverture des soumissions du 26 novembre 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 à la demande de certains preneurs et à la demande du Service du greffe en raison d'une grève planifiée, ce qui a porté la période d'appel d'offres à 25 jours.

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **SERVICES PROFESSIONNELS**

CE10 1839 - 24 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 349 528,47 \$, taxes incluses, pour le Programme de mise aux normes du procédé de l'usine production d'eau potable de Pierrefonds et approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses.

CG09 0309 - 27 août 2009 - Autoriser une dépense de 5 869 500 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs à des études et des projets de rénovation ou de construction de conduites principales d'aqueduc, d'usines, de réservoirs et de station de pompage et approuver un projet de convention par lequel le consortium Cima+/Dessau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 2 991 187,50 \$, taxes incluses.

### **LOTS DE CONSTRUCTION**

CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - (Lot C3-905).

CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - (Lot C3-507).

CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - (Lot C3-708).

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$ au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot T3-902).

CG09 0201 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat de 2 964 148,30\$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-405).

CG08 0118 - 3 avril 2008 - Octroyer un contrat de 15 385 659,37 \$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour la construction d'un nouveau réservoir à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-203).

## **DESCRIPTION**

Les travaux à effectuer dans les secteurs des filtres et ozone consistent principalement à :

- Protéger, par des plates-formes temporaires, les bassins ouverts de production d'eau potable;
- Cloisonner les filtres par des murs rideaux;
- Construire de nouveaux murs de maçonnerie de blocs de béton;
- Construire de nouveaux escaliers d'acier et de béton;
- Remettre à neuf des sections de toiture après l'implantation de nouveaux équipements et pose d'écrans visuels avec panneaux d'absorption acoustique au toit;
- Renforcer la structure;
- Remplacer et ajouter des portes et fenêtres;
- Remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond;
- Appliquer des produits de protection contre l'ozone à l'intérieur des nouveaux bassins de contact.

Le montant des contingences (395 167,50 \$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira, entre autres, pour :

- Des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- Des imprévus liés aux travaux d'architecture (secteur filtration);
- Des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;

- Des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 150 000 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 300 jours calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux :

- - Pénalité pour retard : L'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard à terminer les travaux (minimum 200 \$ par jour de retard);
  - Si une suspension totale des travaux décrétée par la Ville dure plus de 60 jours consécutifs, la Ville paiera à l'entrepreneur, à compter du 61e jour, un montant quotidien établi par une formule mentionnée dans le cahier des clauses administratives générales ou des frais raisonnables de démobilisation et de remobilisation, selon la méthode la moins coûteuse;
  - Il n'y a aucune clause de bonification au devis pour une fin des travaux qui devancerait la date contractuelle.

## JUSTIFICATION

Suite à la publication de l'appel d'offres public 10166, il y a eu douze (12) preneurs des cahiers des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe (Voir fichier *AO 10166 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf*). Un des preneurs est l'Association de la construction du Québec (ACQ) - région métropolitaine alors que les onze (11) autres sont des entrepreneurs généraux. Sept (7) des entrepreneurs ont déposé une soumission. Parmi les quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas soumissionné, les principales raisons avancées sont les suivantes:

<b>Firmes n'ayant pas soumissionné</b>	<b>Raisons</b>
Aranda Construction inc.	Pas reçu tous les prix de ses sous-traitants et fournisseurs
Construction Genfor Ltée	Manque de temps car trop occupé.
Kingston Byers inc.	Manque de temps car trop de soumissions à préparer
L'Archevêque et Rivest Ltée	Pas reçu le prix de son sous-traitant en structure

Tous les soumissionnaires ont effectué une visite des lieux telle qu'exigée dans les documents d'appel d'offres.

Une vérification des documents demandés dans l'appel d'offres a été effectuée (voir fichier *AO10166 - Vérification des documents soumis*) et a permis de juger l'ensemble des soumissions conformes.

Les sept (7) soumissions reçues conformes sont décrites ci-dessous :

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (15%)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Construction Gamarco inc.	2 634 450,00 \$	395 167,50 \$	3 029 617,50 \$



Cosoltec inc.	3 140 658,51 \$	471 098,78 \$	3 611 757,29 \$
Trempro Construction inc.	3 295 161,02 \$	494 274,15 \$	3 789 435,17 \$
Construction Arcade	3 413 262,83 \$	511 989,42 \$	3 925 252,25 \$
Groupe VIG inc.	3 646 086,96 \$	546 913,04 \$	4 193 000,00 \$
Procova inc.	4 185 090,00 \$	627 763,50 \$	4 812 853,50 \$
Socomec industriel inc.	4 698 334,95 \$	704 750,25 \$	5 403 085,20 \$
<b>Dernière estimation réalisée externe</b>	<b>3 393 082,41 \$</b>	<b>508 962,36 \$</b>	<b>3 902 044,77 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 109 285,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			35,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 373 467,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			78,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 872 427,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 22,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			582 139,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,21 %

Il peut être constaté que :

- l'estimation des professionnels externes (3 902 044,77 \$, taxes et contingences incluses) est inférieure d'un montant de 207 241,07 \$ (5,41 %) à la moyenne des soumissions (4 109 285,84 \$);
- l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation est de -22,36 % et que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 19,21 %, indiquant ainsi un prix avantageux pour la Ville de la part du plus bas soumissionnaire.

Un écart de -872 427 \$ est donc noté entre la plus basse soumission et l'estimation ; cet écart s'établit à -659 824 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les contingences (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de -659 824 \$ sont les suivants :

- En charges générales : Écart de -268 837 \$
- En architecture : Écart de -342 437 \$
- En structure : Écart de -48 550 \$

Ces valeurs démontrent que Construction Gamarco inc. a présenté des prix compétitifs à la fois par rapport à l'estimation et à la fois par rapport à la moyenne des soumissions.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Construction Gamarco inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes suivantes : la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 2737-9403-72), le registre des entreprises non admissibles (RENA) et le registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

La firme a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 20 octobre 2014 avec sa soumission. Dans le cadre du présent contrat, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF. À ce jour, Construction Gamarco inc. ne détient pas une attestation de l'AMF.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. La dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 150 000 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que d'autres travaux connexes tels que le nettoyage des lieux, des achats d'équipements spécialisés de sécurité, le contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 3 179 617,50 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 903 414,59 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 322 731,67 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 580 682,92 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 903
Subventions: part Ville de Montréal	2 323
Emprunt net	580

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal. L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seront les suivants:

- retarder la finalisation des travaux de mise aux normes de l'usine Pierrefonds, ce qui augmente le risque de panne d'équipements à l'ozonation et de mauvaise performance de la filtration et pourrait ainsi compromettre la qualité de l'eau potable;
- retarder l'obtention de la conformité aux exigences de la réglementation québécoise sur la qualité de l'eau potable;
- entraîner des retards et des frais de compensation aux entrepreneurs des lots C3-507 (AO 9859, GDD 1124745003, Mécanique du bâtiment), C3-708 (AO 9857, GDD 1124745004, Électricité) , C3-905 (AO 9834, GDD 1124745005) et T3-902 (AO 9786, GDD 1104745001, Chaîne de traitement.) dont l'exécution des travaux a été suspendue en attente de la réalisation des travaux du présent contrat. Ces frais de compensation, conformément à l'article 5.1.8.5 des Clauses administratives générales, s'établissent "à compter du 61e jour de suspension, à l'augmentation du coût des matériaux, ainsi que le montant quotidien établi conformément à l'article 5.1.7.5 ou des frais raisonnables de démobilitation et de re-mobilisation, selon la méthode la moins coûteuse".

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance visée de la commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015

Octroi de contrat : Mars 2015

Début des travaux : Avril 2015

Fin des travaux : Février 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André PÉPIN  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-4721  
**Télécop. :** 514 868-4275

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-18

Robert MALEK  
Chef de Projets, Gestion de l'eau

**Tél :** 514 872-4503  
**Télécop. :** 514 868-4275

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2015-02-20

**Dossier # : 1144474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Cet avis porte sur le volet architecture seulement.

Le plan d'action a été mis en application pour deux phases de travaux des quatre planifiées : travaux des secteurs des filtres et ozone (présent dossier) et travaux des secteurs des produits chimiques.

La stratégie a porté ses fruits et un bon nombre de soumissions ont été reçues par des entrepreneurs expérimentés pour ce type de travaux. Les prix des plus bas soumissionnaires conformes sont, dans les deux cas en deçà de l'estimation des professionnels externes.

L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels externes pour le présent dossier est de - 22,36 %. Il résulte d'une sous-estimation de l'entrepreneur Construction Gamarco inc. suivant sa lettre reçue en date du 22 janvier 2015.

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos MANZONI  
Chef de division - gestion immobilière  
**Tél : 872-3957**

Danielle Lavigne, chef de section  
Section agglomération  
Tél.: 514-872-7977

Claire Duval

**ENDOSSÉ PAR**

Michel NADEAU  
Directeur  
**Tél : 872-5488**

Le : 2015-02-19

Gestionnaire immobilier  
Tél.: 514-872-7827

**Division :**

**Dossier # : 1144474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$ \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information budgétaire**

La dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 903 414,59 \$ \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 322 731,67 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 580 682,92 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

**Imputation agglo**

Projet : 58052 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet : 0958025502 MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-1  
 TECQ3  
 Sous-projet SIMON : 127003  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
2 213	553	0	0	2 766

Projet : 58052 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet : 1458025005 MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-406-1 Labo  
 - TECQ  
 Sous-projet SIMON : 156216  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
110	27	0	0	137

Total

2 323	580	0	0	2 903
-------	-----	---	---	-------

### **Information comptable**

#### **Provenance aggro**

		Crédits	Dépenses
Règlement	5030.5014015.802600.01909.57201.000000.	2 903 414,59	
RCG14-015	0000.115470.000000.98001.00000	\$	3 179 617,50 \$

Un engagement de gestion **no CC44474003** au montant de **2 903 414,59 \$** est inscrit au compte de provenance.

Le virement de crédits sera effectué aux comptes d'imputation suivants, suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées**.

#### **Imputation aggro**

MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT C3-406-1 TECQ3

		Crédits	Dépenses
Travaux :	5030.5014015.802706.04101.57201.000000.		
	0000.127003.000000.14010.00000	2 766 444,60 \$	3 029 617,50 \$

MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-406-1 Labo- TECQ

		Crédits	Dépenses
Serv.	5030.5014015.802706.04101.54301.000000.		
Prof.	0000.156216.000000.14010.00000	136 969,99 \$	150 000,00 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».



---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction des opérations budgétaires et  
comptables PS-EAU  
**Tél : 2-2648**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS-Eau  
Tél.: 514-872-4146

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-19

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél : 2-5878**

**Division :** Direction des opérations  
budgétaires et comptables PS-Eau

**Dossier # : 1144474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires

**Liste des preneurs du cahier des charges :**



[AO 10166 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf](#)

**Lettres de recommandation :**



[Rapport de soumission-architecture AO10166-FO-signé.pdf](#)



[AO10166 - Structure - Lettre filtres et ozone.pdf](#)

**Calcul des crédits :**



[1144474003-0958025502-127003.xls](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André PÉPIN  
Ingénieur

**Tél :** 514 872-4721  
**Télécop. :** 514 868-4275



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats  
d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



Numéro : 10166

Numéro de référence : 832357

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone - Usine de Pierrefonds

<input type="checkbox"/>	<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
<input type="checkbox"/>	ACQ Métropolitaine 7900, avenue Jean-Desprez Montréal, QC, H1K 0H4 <a href="http://acq.org/region-metropolitaine.html">http://acq.org/region-metropolitaine.html</a> NEQ :	<a href="#">Madame Sophie Quenneville</a> Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur : 514 351-7490	<b>Commande : (872910)</b> 2014-11-21 10 h 46 <b>Transmission</b> : 2014-11-21 10 h 46	2379368 - AO-10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-21 10 h 46 - Téléchargement  2379371 - AO-10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-21 10 h 46 - Téléchargement  2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-21 10 h 46 - Téléchargement  2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-21 10 h 46 -

			Téléchargement
			2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-21 10 h 46 - Téléchargement
			2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Aranda Construction Inc 583, rue Guy Laval, QC, H7P 2P8 <a href="http://www.arandaconstruction.ca">http://www.arandaconstruction.ca</a> NEQ : 1143816370	<a href="#">Monsieur Bernard Najm</a> Téléphone : 450 625-3303 Télécopieur : 450 625-3320	<b>Commande</b> : (866928) 2014-11-05 12 h 26 <b>Transmission</b> : 2014-11-05 13 h 46
			2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel 2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 31 - Messagerie 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 58 - Courriel 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 33 - Courriel 2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 39 - Courriel 2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) :

			Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	<a href="#">Monsieur Michel Lehoux</a> Téléphone : 514 881-0579  Télécopieur : 514 881-1255	<b>Commande : (867500)</b> 2014-11-06 14 h 03 <b>Transmission</b> : 2014-11-06 14 h 03 2379368 - AO-10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel 2379371 - AO-10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 14 h 43 - Courriel 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 58 - Courriel 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 33 - Courriel 2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 39 - Courriel 2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Gamarco 3845 Leman Laval, QC, H7E 5A6 NEQ : 1143791698	<a href="#">Monsieur Petar Lukov</a> Téléphone : 450 664-2131  Télécopieur : 450 664-1533	<b>Commande : (869237)</b> 2014-11-12 9 h 39 <b>Transmission</b> : 2014-11-12 10 h 10 2379368 - AO-10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel 2379371 - AO-10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15

h 29 -  
 Messagerie  
 2380140 -  
 10166-  
 Addenda2-DC  
 2014-11-18 16  
 h 58 - Courriel  
 2380457 -  
 Addenda no 3 -  
 Soum.  
 10166.pdf  
 2014-11-19 14  
 h 33 - Courriel  
 2380725 -  
 10166-  
 Addenda4-DC  
 2014-11-20 13  
 h 39 - Courriel  
 2381300 -  
 10166-Addenda  
 5-DC  
 2014-11-24 13  
 h - Courriel  
 Mode privilégié  
 (devis) :  
 Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié  
 (plan) :  
 Messagerie  
 (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 <a href="http://www.genfor.qc.ca">http://www.genfor.qc.ca</a>	Monsieur <a href="#">Emmanuel</a> <a href="#">Haché</a> Téléphone : 450 661-2040	<b>Commande</b> : <b>(867219)</b> 2014-11-06 8 h 31 <b>Transmission</b> : 2014-11-06 9 h 01	2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 11 h 20 - Télécopie 2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 33 - Messagerie 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 17 h - Télécopie 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 34 - Télécopie
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2380725 -  
10166-  
Addenda4-DC  
2014-11-20 13  
h 40 -  
Télécopie  
2381300 -  
10166-Addenda  
5-DC  
2014-11-24 13  
h 53 -  
Messagerie  
Mode privilégié  
(devis) :  
Télécopieur  
Mode privilégié  
(plan) :  
Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	<p>Cosoltec Inc 3131 boul Saint-Martin O Bureau 400 Laval, QC, H7T 2Z5 NEQ : 1147240098</p>	<p><a href="#">Monsieur</a> <a href="#">François</a> <a href="#">Lambert</a></p>	<p><b>Commande</b> : <b>(868103)</b> 2014-11-07 16 h 32</p>	<p><b>Transmission</b> : 2014-11-07 16 h 38</p>	<p>2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 11 h 16 - Télécopie 2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 30 - Messagerie 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 17 h - Télécopie 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 34 - Télécopie 2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 40 - Télécopie 2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h 50 - Messagerie Mode privilégié</p>
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(devis) :  
 Télécopieur  
 Mode privilégié  
 (plan) :  
 Messagerie  
 (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Groupe VIG Inc.. 8032, Rue Berri Montréal, QC, H2R 2H3 <a href="http://info@groupevig.com">http://info@groupevig.com</a> 1161962213	<b>Monsieur</b> <b><a href="#">Patrick Vignola</a></b> Téléphone : 514 388-0104 Télécopieur : 514 388-2184	<b>Commande</b> <b>: (869750)</b> 2014-11-13 9 h 05 <b>Transmission</b> : 2014-11-13 9 h 59	2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch En cours d'envoi - Télécopie 2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 32 - Messagerie 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 17 h 33 - Télécopie 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 34 - Télécopie 2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 40 - Télécopie 2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h 52 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Kingston Byers Inc 9100 rue Elmslie Montréal, QC, H8R 1V6 NEQ : 1143009521	<b>Monsieur Frank</b> <b><a href="#">Ballerini</a></b> <b><a href="#">Kingston Byers</a></b> Téléphone : 514 365-1781	<b>Commande</b> <b>: (867682)</b> 2014-11-07 8 h 27 <b>Transmission</b>	2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10



: h 45 - Courriel  
 Télécopieur : 2014-11-07 8 2379371 - AO-  
 : 514 365-7875 h 27 10166-  
 Addenda1-Plan  
 arch  
 2014-11-14 14  
 h 43 - Courriel  
 2380140 -  
 10166-  
 Addenda2-DC  
 2014-11-18 16  
 h 58 - Courriel  
 2380457 -  
 Addenda no 3 -  
 Soum.  
 10166.pdf  
 2014-11-19 14  
 h 33 - Courriel  
 2380725 -  
 10166-  
 Addenda4-DC  
 2014-11-20 13  
 h 39 - Courriel  
 2381300 -  
 10166-Addenda  
 5-DC  
 2014-11-24 13  
 h - Courriel  
 Mode privilégié  
 (devis) :  
 Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié  
 (plan) : Courrier  
 électronique

<input type="checkbox"/>	<p>           L'Archevêque et Rivest Ltée            96 boul Industriel            Repentigny, QC, J6A 4X6            NEQ : 1163230627         </p>	<p> <a href="#">Monsieur</a>  <a href="#">Sylvain Rivest</a>            Téléphone            : 450 581-4480              Télécopieur            : 450 581-1134         </p>	<p> <b>Commande</b>  <b>: (866832)</b>            2014-11-05            10 h 46  <b>Transmission</b>            :            2014-11-05            11 h 19         </p>	<p>           2379368 - AO-            10166-            Addenda1-            Devis arch            2014-11-14 10            h 45 - Courriel            2379371 - AO-            10166-            Addenda1-Plan            arch            2014-11-14 14            h 43 - Courriel            2380140 -            10166-            Addenda2-DC            2014-11-18 16            h 58 - Courriel            2380457 -            Addenda no 3 -            Soum.            10166.pdf            2014-11-19 14         </p>
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

h 33 - Courriel  
 2380725 -  
 10166-  
 Addenda4-DC  
 2014-11-20 13  
 h 39 - Courriel  
 2381300 -  
 10166-Addenda  
 5-DC  
 2014-11-24 13  
 h - Courriel  
 Mode privilégié  
 (devis) :  
 Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié  
 (plan) : Courrier  
 électronique

<input type="checkbox"/>	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 <a href="http://www.procova.ca">http://www.procova.ca</a> NEQ : 1143985894	<a href="#">Monsieur</a> <a href="#">Étienne</a> <a href="#">Archambault</a> Téléphone : 450 668-3393  Télécopieur :	<b>Commande</b> <b>: (867575)</b> 2014-11-06 15 h 48 <b>Transmission</b> : 2014-11-06 15 h 57	2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel 2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 31 - Messagerie 2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 58 - Courriel 2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 33 - Courriel 2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 39 - Courriel 2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(plan) :  
Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	<p>Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3 NEQ : 8104384633</p>	<p><a href="#">Madame Josée Arseneault</a> Téléphone : 450 743-0017</p>	<p><b>Commande</b> : <b>(871129)</b> 2014-11-17 15 h 10 <b>Transmission</b> : 2014-11-17 15 h 10</p>	<p>2379368 - AO-10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-17 15 h 10 - Téléchargement</p> <p>2379371 - AO-10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-17 15 h 10 - Téléchargement</p>
				<p>2380140 - 10166- Addenda2-DC 2014-11-18 16 h 58 - Courriel</p>
				<p>2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-19 14 h 33 - Courriel</p>
				<p>2380725 - 10166- Addenda4-DC 2014-11-20 13 h 39 - Courriel</p>
				<p>2381300 - 10166-Addenda 5-DC 2014-11-24 13 h - Courriel</p>
				<p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 NEQ : 1165135550</p>	<p><a href="#">Madame Karine Mailly</a> Téléphone : 514 903-5460</p>	<p><b>Commande</b> : <b>(869342)</b> 2014-11-12 10 h 57 <b>Transmission</b> : 2014-11-12 11 h 46</p>	<p>2379368 - AO-10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel</p> <p>2379371 - AO-10166- Addenda1-Plan arch</p>

			2014-11-14 15 h 33 - Messagerie
			2380140 - 10166- Addenda2-DC
			2014-11-18 16 h 58 - Courriel
			2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf
			2014-11-19 14 h 33 - Courriel
			2380725 - 10166- Addenda4-DC
			2014-11-20 13 h 39 - Courriel
			2381300 - 10166-Addenda 5-DC
			2014-11-24 13 h - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 NEQ : 1165135550	<a href="#">Madame Karine Maily</a> Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	<b>Commande</b> : (869421) 2014-11-12 12 h 43 <b>Transmission</b> : 2014-11-12 12 h 43
			2379368 - AO- 10166- Addenda1- Devis arch 2014-11-14 10 h 45 - Courriel
			2379371 - AO- 10166- Addenda1-Plan arch 2014-11-14 15 h 30 - Messagerie
			2380140 - 10166- Addenda2-DC
			2014-11-18 16 h 58 - Courriel
			2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf
			2014-11-19 14 h 33 - Courriel
			2380725 -

10166-  
Addenda4-DC  
2014-11-20 13  
h 39 - Courriel  
2381300 -  
10166-Addenda  
5-DC  
2014-11-24 13  
h - Courriel  
Mode privilégié  
(devis) :  
Courrier  
électronique  
Mode privilégié  
(plan) :  
Messagerie  
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal - Direction du greffe. 275 rue Notre-Dame Est Suite R-134 Montréal, QC, H2y 1c6 NEQ :	<a href="#">Madame MEYRANIE ST-HILAIRE</a> Téléphone : 514 872-0509 Télécopieur : 514 872-5655	<b>Commande : (873138)</b> 2014-11-21 16 h <b>Transmission</b> : 2014-11-21 16 h	2379368 - AO-10166-Addenda1-Devis arch 2014-11-21 16 h - Téléchargement  2379371 - AO-10166-Addenda1-Plan arch 2014-11-21 16 h - Téléchargement  2380140 - 10166-Addenda2-DC 2014-11-21 16 h - Téléchargement  2380457 - Addenda no 3 - Soum. 10166.pdf 2014-11-21 16 h - Téléchargement  2380725 - 10166-Addenda4-DC 2014-11-21 16 h - Téléchargement  Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

[Sélectionner](#)
[Annuler](#)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)


[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

#### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2014 Tous droits réservés

Le 12 décembre 2014

**Mme Claire Duval, ing.**  
**Gestionnaire immobilier**  
 Ville de Montréal  
 Division gestion immobilière  
 Section administration immobilière - Agglomération  
 303, rue Notre-Dame Est, 3e étage  
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**OBJET : Analyse des soumissions et recommandation en architecture**  
**«Usine de production d'eau potable de Pierrefonds (3227)**  
**Travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone»**  
**Appel d'offres : 10166 / Contrat : MNU-2014-05 / Mandat : 16092-2-006**  
**Notre dossier : 10-684**

Madame,

Suite à l'ouverture des soumissions du 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente notre analyse et recommandation accompagnée du formulaire « Analyse des soumissions » dûment complété et d'un tableau comparatif des prix soumis par chacun des soumissionnaires.

Sur les sept (7) soumissions reçues qui ont été déposées, toutes ont été jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission. Deux soumissions présentent des non-conformités mineures, qui sont détaillées dans le formulaire « Analyse de soumission » (ADS) de la Ville de Montréal, joint avec la présente lettre.

Le plus bas soumissionnaire conforme est « Construction Gamarco inc. » avec un montant proposé de 3 029 617,50 \$ (taxes incluses). Pour la liste et le montant proposés par les autres soumissionnaires se référer au formulaire « Analyse des soumission ».

**Explications des écarts avec le plus bas soumissionnaire conforme par chapitre :**

- Chapitre 00 et 1 : Charges générales et clauses particulières au contrat  
 Écart favorable de 172 213,80 \$.

Dans notre estimation, le pourcentage global accordé aux charges générales et clauses particulières est de l'ordre de 21,30% par rapport aux divisions techniques (chapitre 2 et 3). Le plus bas soumissionnaire présente un pourcentage global de 17,79 %. Nous comprenons que le plus bas soumissionnaire n'a pas jugé que les conditions de mise en œuvre complexes du contrat (multiples lots et calendrier de phasage) étaient de nature à entraîner de surcoût de logistique, car son pourcentage se compare à des pourcentages considérés conformes pour des contrats sans enjeu particulier à cet égard. En effet la valeur moyenne de ce pourcentage retenue par l'ensemble des soumissionnaires est de 21,22% et se compare à notre estimation.

Pour les valeurs expliqués aux chapitres 00 et 1 les valeurs d'architecture et structure ont été considérés.  
 Pour les autres valeurs (chapitre 2) seul les valeurs en architecture ont été regardées.

**Chapitre 2 :**

- **Division 1** Conditions générales particulières en architecture  
 Écart favorable de 96 623,00 \$.  
 La volatilité des prix obtenus pour cette division rend difficile une analyse pointue. Cette division regroupe des prescriptions qui devront être suivies par tous les entrepreneurs (général ou spécialisés). Il est très possible, selon les soumissionnaires, que la valeur de ces postes soient intégrés à différents degrés dans les prix des divisions suivantes. Cela peut justifier l'écart trouvé pour ce poste.
  
- **Division 2** Aménagement du terrain  
 Écart non favorable de 74 670,00 \$.  
 Le montant pour cette division est nettement surévalué par la quasi-totalité des soumissionnaires. Il est malheureusement de pratique courante de surévaluer la division 2 dans les soumissions des travaux de réaménagement, car ce type de projet commence toujours par une phase de démolition, qui pourra être facturée au début du chantier semble-t-il, pour permettre à l'entrepreneur de se constituer une réserve pour la suite.
  
- **Division 4** Ouvrages de maçonnerie  
 Écart non favorable négligeable de 1 940,00 \$.
  
- **Division 5** Ouvrages métalliques  
 Écart non favorable négligeable de 7 730,00 \$.
  
- **Division 6** Ouvrage en bois et plastique  
 Écart non favorable de 37 550,00 \$.  
 Le plus bas soumissionnaire se trouve dans la moyenne basse des soumissionnaires. Le niveau du prix de l'ensemble des soumissionnaires est très surévalué par rapport à notre estimation. Nous trouvons cette différence questionnable en regard de la portée des travaux réelle pour cette division. Toutefois il est à noter que les travaux à ce poste sont souvent effectués directement par l'entrepreneur général. En conséquence il lui est possible d'utiliser ce montant comme levier pour amortir des coûts dans d'autres divisions, qui n'auraient pas été suffisamment évalués en période d'appel d'offres.
  
- **Division 7** Isolant calorifuge et hydrofuge  
 Écart favorable de 189 172,00 \$.  
 L'observation des sections de cette division permet de mettre en lumière qu'il y a deux postes en particulier qui causent l'écart : « Parement de métal façonné » et « Solins et garnitures d'étanchéité ». Le premier concerne des travaux dont l'évaluation moyenne des soumissionnaires se compare avec l'estimation, et où le plus bas soumissionnaire est largement en deçà de l'évaluation de ses confrères. Nous n'observons pas de montants à d'autres postes reliés où le plus bas soumissionnaire aurait transféré les coûts pour ces travaux. Il pourrait être possible qu'une mauvaise compréhension des travaux ait entraîné cette différence. Pour le second poste avec un écart substantiel, le plus bas soumissionnaire n'a pas identifié de coût spécifique. Comme les travaux de cette section sont souvent connexes et réalisés par l'entrepreneur en charge d'une autre section (par exemple toiture), cela signifie généralement que le soumissionnaire a inclus ces travaux à un autre poste.
  
- **Division 8** Portes et fenêtres  
 Écart favorable de 208 685,00 \$.  
 Les travaux de cloisons vitrées causent à eux-seuls cet écart notable. Pour une bonne compréhension des coûts de cet ouvrage, il convient de considérer ensemble les sections 08410 et 08800, la répartition entre les deux dépend de l'appréciation du soumissionnaire. De cette perspective, le prix identifié par le plus bas soumissionnaire se démarque très nettement. Il est aussi éloigné de l'estimation de contrôle que de la moyenne des autres soumissionnaires. En



effet la variation entre les six autres soumissionnaires et l'estimation est de l'ordre de 7 %, sans qu'il y ait d'écart notable dans cette fourchette de prix. Nous comprenons que l'évaluation de ces travaux par une nette majorité des soumissionnaires va dans le même sens que notre lecture de la portée de ces travaux. Le plus bas soumissionnaire présente donc un prix très compétitif, qui dénote sa grande motivation.

- Division 9 Produits de finition  
Écart favorable de 66 470,00 \$.

De nouveau le plus bas soumissionnaire est nettement plus bas (env. 50%), aussi bien par rapport à l'estimation que par rapport à l'ensemble des autres soumissionnaires. Cet écart peut s'expliquer, par le fait que cet entrepreneur est connu pour effectuer les travaux de finition lui-même, plutôt qu'en faisant appel à des sous-traitants. Cela lui permet d'être plus compétitif dans ce domaine.

- Autres considérations

De façon générale, il apparaît manifeste que le plus bas soumissionnaire a volontairement sous-évalué son prix en regard des travaux à faire. Ce geste démontre sa très grande motivation à obtenir la charge des travaux. Or cet entrepreneur a l'habitude de souvent effectuer lui-même un grand nombre de travaux, beaucoup plus souvent que la pratique de la majorité des autres entrepreneurs sur le marché. Nous comprenons donc que le plus bas soumissionnaire est confiant de réaliser des économies en logistique et organisation par son mode de fonctionnement, et qu'ainsi il sera à même de réaliser l'ouvrage pour le coût sur lequel il s'engage.

D'autre part cet entrepreneur « Construction Garmarco » a eu l'occasion récemment de réaliser des projets pour la Ville de Montréal. La réputation et la qualité du travail qu'il fournit sont à la hauteur des attentes du donneur d'ouvrage.

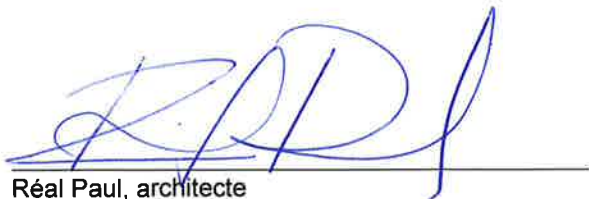
Néanmoins, il serait avisé d'être en mesure de demander des éclaircissements avant le début des travaux pour comprendre la stratégie adoptée dans sa proposition par le plus bas soumissionnaire conforme.

### Recommandation

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « Construction Garmarco inc. » au montant de 3 029 617,50 \$ (valeur du contrat incluant travaux contingents et taxes).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Réal Paul, architecte

RP/wd

p.j.  
c.c. : Mr André Pépin, ing., Chef d'équipe, Direction de l'eau potable

Le 11 décembre 2014

**Monsieur André Pépin, ing.**

Chef d'équipe  
Ville de Montréal  
Direction de l'eau potable  
Complexe Ingénierie  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds

**Titre :** Travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone

**Contrat n° :** MNU-2014-05

**Mandat n° :** 16092-2-006

**Objet :** Analyse des soumissions et recommandation

---

Monsieur,

Depuis 2008, la Ville de Montréal procède à des travaux de mises aux normes de ses usines de production d'eau potable. L'usine de traitement d'eau potable située à Pierrefonds fait partie des usines touchées par ces mises à niveau. Les travaux à réaliser dans cette usine ont été divisés en plusieurs lots. Plusieurs de ces lots sont terminés et d'autres à venir. Or, parmi ces lots, le lot C3-406 a fait l'objet de trois appels d'offres distincts, mais n'a toujours pas pu être octroyé. Un mandat a été octroyé à la firme Dessau qui a subdivisé le lot C3-406 en trois lots : filtres et ozone; produits chimiques; ultraviolet.

La présente analyse concerne le secteur filtres et ozone.

## 1. Analyse des soumissions

Pour cet appel d'offres, sept (7) entrepreneurs ont présenté des soumissions représentées dans le tableau 1.1.

Tableau 1.1 : Résultats des soumissions des entrepreneurs		
Entrepreneurs soumissionnaires	Estimation pour la structure	Estimation totale (architecture et structure)
Construction Gamarco inc.	877 450,00 \$	3 029 617,50 \$

...2

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds  
**Titre :** Travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone  
**Contrat n° :** MNU-2014-05  
**Mandat n° :** 16092-2-006

Le 11 décembre 2014

<b>Tableau 1.1 : Résultats des soumissions des entrepreneurs</b>		
<b>Entrepreneurs soumissionnaires</b>	<b>Estimation pour la structure</b>	<b>Estimation totale (architecture et structure)</b>
Cosoltec inc.	656 911,00 \$	3 611 757,29 \$
Trempro Construction Inc.	813 194,00 \$	3 789 435,17 \$
Construction Arcade	754 500,00 \$	3 925 252,25 \$
Groupe VIG inc.	790 530,00 \$	4 193 000,00 \$
Procova Inc.	831 300,00 \$	4 812 853,50 \$
Socomec Industriel inc.	1 130 430,00 \$	5 403 085,20 \$

Pour la partie structure, six (6) des coûts présentés sur sept (7) sont inférieurs au coût de **926 000 \$** (avant taxes et contingences) estimé par notre firme. Par contre, lorsque nous regardons le coût de l'estimation totale (architecture et structure), trois (3) des coûts présentés sur sept (7) sont inférieurs au coût de **3 902 044,77 \$** (avec taxes et contingences) estimé par les professionnels.

Pour ce qui est de la division 5 – Ouvrages métalliques, le coût estimé (678 000 \$) était basé sur nos connaissances des conditions du marché à ce moment-là. Nous avons ajouté un facteur à ce coût, que le sous-traitant de cette discipline aurait pu ajouter, dû à la complexité des travaux. En révisant le coût pour cette division, sans ce facteur nous obtenons un total révisé de 522 760 \$ qui représente un écart d'environ 2% par rapport à la moyenne des coûts (514 173\$) pour l'ensemble des soumissionnaires. Donc, nous pouvons supposer que la différence entre notre estimation et celles des entrepreneurs s'expliquerait par ce facteur et supposons que des coûts supplémentaires ont été ajoutés dans d'autres divisions pour tenir compte des conditions lors des travaux.

Enfin, lorsque nous comparons l'estimation totale faite par les professionnels, à la moyenne des estimations déposées par les soumissionnaires 4 109 285 \$, nous obtenons un écart d'environ 5% que nous jugeons acceptable.

## **2. Conclusion et recommandation**

Selon les soumissions reçues des différents entrepreneurs, par la Ville, Construction Gamarco inc. a fourni, pour l'estimation totale, la soumission la moins coûteuse des sept (7).

**Bâtiment :** Usine de production d'eau potable de Pierrefonds  
**Titre :** Travaux d'architecture et structure des secteurs filtres et ozone  
**Contrat n° :** MNU-2014-05  
**Mandat n° :** 16092-2-006

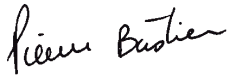
Le 11 décembre 2014

Cette soumission est 22% moins élevée que le coût estimé pour l'ensemble des disciplines par les professionnels et ne semble pas suivre la même tangente que les soumissions des autres entrepreneurs. En effet, une différence de coûts de 582 140 \$ a été remarquée entre la soumission du deuxième soumissionnaire le moins élevé et Construction Gamarco inc. Cette différence représente un écart de 19% par rapport au deuxième soumissionnaire, tandis que l'écart entre les autres soumissionnaires (excluant Gamarco inc.) est d'environ 8%.

Sur la base des documents ayant servi à notre analyse, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entrepreneur Construction Gamarco inc.

Nous espérons que le tout sera conforme à vos attentes. Si, toutefois, de plus amples renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Bastien, ing.  
Structure - Bâtiments

PB/cl

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474003  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	2,423,694.00	605,923.50			3,029,617.50
<b>Total contrat</b>	<b>2,423,694.00</b>	<b>605,923.50</b>	-	-	<b>3,029,617.50</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI	120,000.00	30,000.00			150,000.00
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>120,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	-	-	<b>150,000.00</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	2,543,694.00	635,923.50	-	-	3,179,617.50
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>2,543,694.00</b>	<b>635,923.50</b>	-	-	<b>3,179,617.50</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	2,322,731.67	580,682.92	-	-	2,903,414.59
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>2,322,731.67</b>	<b>580,682.92</b>	-	-	<b>2,903,414.59</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	1,858,185.34	464,546.33	-	-	2,322,731.67
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>1,858,185.34</b>	<b>464,546.33</b>	-	-	<b>2,322,731.67</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	1,315,595.22	328,898.80	-	-	1,644,494.02
SUBD	542,590.12	135,647.53	-	-	678,237.65
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>1,858,185.34</b>	<b>464,546.33</b>	-	-	<b>2,322,731.67</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	464,546.33	116,136.58	-	-	580,682.92
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>464,546.33</b>	<b>116,136.58</b>	-	-	<b>580,682.92</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :  
 SIMON:

BRUT	2,323	581	-	-	2,903
SUBC	1,316	329	-	-	1,644
SUBD	543	136	-	-	678
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	465	116	-	-	581

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474003  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :0958025502

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	2,423,694.00	605,923.50			3,029,617.50
<b>Total contrat</b>	<b>2,423,694.00</b>	<b>605,923.50</b>	-	-	<b>3,029,617.50</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	-	-	-	-	-
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	2,423,694.00	605,923.50	-	-	3,029,617.50
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>2,423,694.00</b>	<b>605,923.50</b>	-	-	<b>3,029,617.50</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	2,213,155.68	553,288.92	-	-	2,766,444.60
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>2,213,155.68</b>	<b>553,288.92</b>	-	-	<b>2,766,444.60</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	1,770,524.54	442,631.14	-	-	2,213,155.68
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>1,770,524.54</b>	<b>442,631.14</b>	-	-	<b>2,213,155.68</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	1,253,531.37	313,382.84	-	-	1,566,914.22
SUBD	516,993.17	129,248.30	-	-	646,241.47
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>1,770,524.54</b>	<b>442,631.14</b>	-	-	<b>2,213,155.69</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-			-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	442,631.13	110,657.78	-	-	553,288.91
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>442,631.13</b>	<b>110,657.78</b>	-	-	<b>553,288.91</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :0958025502  
 SIMON: 127003

MNU-PF-TRAITEMENT-Architecture et structure LOT  
 C3-406-1 TECQ3

BRUT	2,213	553	-	-	2,766
SUBC	1,254	313	-	-	1,567
SUBD	517	129	-	-	646
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	443	111	-	-	553

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1144474003  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :1458025005

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI					-
<b>Total contrat</b>	-	-	-	-	-
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI	120,000.00	30,000.00			150,000.00
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>120,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	-	-	<b>150,000.00</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	120,000.00	30,000.00	-	-	150,000.00
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>120,000.00</b>	<b>30,000.00</b>	-	-	<b>150,000.00</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	109,575.99	27,394.00	-	-	136,969.99
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>109,575.99</b>	<b>27,394.00</b>	-	-	<b>136,969.99</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	87,660.80	21,915.20	-	-	109,575.99
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>87,660.80</b>	<b>21,915.20</b>	-	-	<b>109,575.99</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	62,063.84	15,515.96	-	-	77,579.80
SUBD	25,596.96	6,399.24	-	-	31,996.20
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>87,660.80</b>	<b>21,915.20</b>	-	-	<b>109,576.00</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-	-	-	-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	21,915.19	5,478.80	-	-	27,393.99
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>21,915.19</b>	<b>5,478.80</b>	-	-	<b>27,393.99</b>

**INVESTI**

Projet:58052  
 Modernisation Usine Pierrefonds  
 Sous-projet :1458025005  
 SIMON: 156216

MNU-PF-Traitement-Architecture et structure Lot C3-  
 406-1 Labo- TECQ

BRUT	110	27	-	-	137
SUBC	62	16	-	-	78
SUBD	26	6	-	-	32
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	22	5	-	-	27

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE146019007**

**Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015



## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE146019007, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE146019007**

**Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1146019007. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE146019007 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste projet de modernisation des usines de production d'eau potable, lequel fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable. Ce projet a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Dans le cadre du projet de modernisation de l'usine Charles-J.-Des Baillets, deux lots d'exécution de travaux ont été planifiés. Le premier lot de travaux concerne le bâtiment principal. Le dossier décisionnel y afférent, porte le numéro 1146019006 et a aussi été soumis à la Commission sur l'examen des contrats. Le présent dossier concerne le deuxième lot, soit les travaux de la partie usine.

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la réalisation des travaux visant la rénovation de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs.

Ces travaux comprennent, entre autres :

- le remplacement d'équipements électriques de moyenne tension 25 kV et 600 V;
- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de quarante-deux mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 2 642 807,62 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 4 % du prix de base, soit 1 057 123,04 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 6.8 des Clauses administratives spéciales. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 2 000 \$ par jour avant taxes.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 9 mai 2014, pour une durée de soixante-six jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 14 juillet 2014. La durée de validité des offres était de cent-quatre-vingts jours à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée à tous les soumissionnaires conformes. Ils ont tous accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Sept addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions sur le projet. L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte de certains ajouts.

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu dix-sept preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq soumissions ont été déposées. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC-Lavalin. Après analyse des soumissions, il s'avère que trois soumissionnaires sont conformes et que la firme Ondel inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Il y a un écart favorable à la Ville de 29,65 % entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'externe.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont posé plusieurs questions sur l'estimation qui est de 29,7 % supérieure à la soumission de l'adjudicataire recommandé. Une estimation aussi distante de la réalité des prix est préoccupante. Le Service a souligné que, pour les trois appels d'offres de travaux liés à la modernisation des usines Atwater et Charles-J. Des Bailleurs, les estimations préparées par la firme SNC-Lavalin sont en moyenne de 20% supérieures à la moyenne des soumissions reçues.

Par ailleurs, les membres ont discuté de la recommandation de SNC-Lavalin de retenir les services du deuxième plus bas soumissionnaire parce que la firme Ondel présenterait un risque en raison de son expérience et du montant moindre budgété au niveau de son organisation de chantier. Les membres ont bien compris qu'il n'est pas possible d'écarter le plus bas soumissionnaire s'il est conforme selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*. Ils ont aussi pris note de la position du Service de l'eau qui est d'avis que la firme Ondel a la capacité de réaliser les travaux.

Cela a entraîné une discussion entre les membres sur la méthode utilisée pour aller en appel d'offres pour ce type de travaux. Les membres croient que des balises devraient être établies pour déterminer dans quelles situations la Ville pourrait choisir une autre approche que celle du plus bas soumissionnaire conforme. Il y a toujours la possibilité d'utiliser une grille de critères précis pour s'assurer de la capacité du soumissionnaire à réaliser les travaux requis ou encore de faire appel au système à deux enveloppes avec une pondération appropriée, comme c'est le cas pour les contrats de services professionnels.

Dans le cas précis du présent contrat, les membres reconnaissent la conformité du processus, mais croient que l'utilisation d'une grille de critères aurait été appropriée, compte tenu du coût des travaux à exécuter et du milieu sensible (une usine d'eau potable) du chantier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

*Considérant que l'adjudicataire recommandé n'a pas été jugé non conforme dans le présent dossier;*

*Considérant que le Service de l'eau est d'avis que l'adjudicataire peut effectuer les travaux ;*

*Considérant que la Ville ne peut s'écarter du principe du plus bas soumissionnaire conforme à moins d'en faire la demande au ministre;*

À l'égard du mandat SMCE146019007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

**Numéro du mandat**  
SMCE146019007

**Date du mandat**  
2015-03-04

**Objet du mandat**

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

**VU** le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

**VU** la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

**VU** que la valeur du contrat est supérieure à 10 M \$ et qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M \$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1146019007, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2015-03-04

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

---

**Dossier # :1146019007**

---



**Dossier # : 1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

1. d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10106;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:30

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, suite à des études menées sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste projet de modernisation des usines de production d'eau potable, lequel fait suite au projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable. Ce projet a débuté par l'octroi de deux contrats de services professionnels pour réaliser des études complémentaires ainsi que les plans et devis pour la réfection des équipements désuets.

Dans le cadre du projet de modernisation de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, deux lots d'exécution de travaux ont été planifiés. Le premier lot de travaux concerne le bâtiment principal. Le dossier décisionnel y afférent, portant le numéro 1146019006 est en cours d'approbation par les instances. Le présent dossier concerne le deuxième lot, soit les travaux de la partie usine.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 9 mai 2014, pour une durée de 66 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 14 juillet 2014. La durée de validité des offres était de 180 jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été demandée à tous les soumissionnaires conformes. Ils ont tous accepté de prolonger le délai jusqu'au 3 avril 2015, aux mêmes termes et conditions.

Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le calendrier ci-dessous), afin d'apporter certaines précisions sur le projet. L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte de certains ajouts :

Calendrier d'émission des addenda	
#1. 13 juin 2014	Ajout de périodes de visites des lieux. Précisions techniques concernant les tiroirs des dispositifs de transfert de charges, la tension et les phases des appareils de chauffage à fournir. Précision concernant les exigences en santé et sécurité du travail.
#2. 20 juin 2014	Précisions techniques concernant les persiennes, l'installation des cheminées des génératrices et les accès pour l'installation des équipements mécaniques.
#3. 25 juin 2014	Précisions techniques concernant la gestion et l'élimination des déchets de construction, l'électricité et l'éclairage du bâtiment ainsi que l'électricité de puissance.
#4. 26 juin 2014	Report de la date d'ouverture des soumissions du 7 au 14 juillet pour répondre adéquatement et bien compléter les documents d'appel d'offres.
#5. 3 juillet 2014	Précisions techniques concernant le séquençement des travaux, l'agencement des tiroirs à transfert de charge, les dispositifs d'embrochage et de débrochage et l'alimentation temporaire.
#6. 8 juillet 2014	Précisions concernant les assurances tous risques et les horaires de travail.
#7. 9 juillet 2014	Précisions concernant la sécurité du chantier et le remplacement des câbles.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel inc., pour la réalisation des travaux visant la rénovation de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs.

Ces travaux comprennent, entre autres :

- le remplacement d'équipements électriques de moyenne tension 25 kV et 600 V;
- la réfection des systèmes de mécanique du bâtiment;
- la réfection des systèmes d'éclairage;
- les essais et tests lors des installations;
- les rapports d'inspection et d'essais, le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier;
- la formation du personnel.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 42 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux, incluant la garantie contractuelle des biens et services.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 2 642 807,62 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir

les imprévus, tels que les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 4 % du prix de base, soit 1 057 123,04 \$ taxes incluses, ont été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 6.8 des Clauses administratives spéciales. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 2 000 \$ par jour avant taxes.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10106, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. Douze (12) entreprises n'ont pas déposé d'offre, en évoquant différents motifs. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes. L'analyse administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC-Lavalin.

Après analyse des soumissions, il s'avère que trois (3) soumissionnaires sont conformes et que la firme Ondel inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Malgré l'avis de SNC-Lavalin mentionnant le peu d'expérience de la firme Ondel inc sur des contrats d'envergure similaire, les experts de la Direction de l'eau potable, après des vérifications additionnelles, considèrent que les contrats exécutés antérieurement par cette firme démontrent sa capacité à effectuer des travaux complexes. Ils recommandent donc que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, tel que stipulé dans l'intervention du Service des affaires juridiques.

Deux (2) soumissionnaires ont été déclarées non-conformes, en vertu de l'article 20.0 «Dispositions générales visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats», des instructions aux soumissionnaires (Section B), car elles ne détenaient pas au moment du dépôt de leurs soumissions, l'autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soumissionnaires conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Ondel inc.	26 428 076,24 \$	2 642 807,62 \$	29 070 883,86 \$
Lambert Somec inc.	28 538 027,53 \$	2 853 802,75 \$	31 391 830,28 \$
Magil construction corporation	36 248 168,25 \$	3 624 816,83 \$	39 872 985,08 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	37 567 374,15 \$	3 756 737,42 \$	41 324 111,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			33 445 233,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,05 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	10 802 101,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	37,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(12 253 227,71\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(29,65 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 320 946,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,98 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 29,65 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de SNC Lavalin. Cet écart est principalement attribuable aux items suivants du bordereau (contingences et taxes incluses):

- Organisation du chantier : écart d'environ -4,2 M\$;
- Travaux en électricité de puissance : l'écart est d'environ -3,2 M\$ (article des travaux temporaires);
- Travaux en ventilation : l'écart est d'environ -3,1 M\$ (article des travaux des ventilateurs, des conduits et des accessoires);
- Travaux en électricité du bâtiment : l'écart est d'environ -1,2 M\$ (articles de raccordement de systèmes mécaniques);
- et un écart d'environ 500 K\$ réparti dans les articles suivants: architecture, structure, plomberie, régulation automatique et télécommunications.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1105-2013 adopté le 30 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Ondel inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une

attestation valide délivrée le 11 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 26 428 076,24 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipements électriques moyenne et basse tension et connexes et un montant de 2 642 807,62 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 1 057 123,04 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

La dépense au montant de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, soit un coût net de 27 510 886,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2015, 2016 et 2017. La portion prévue pour 2018 sera priorisée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 22 008 708,85 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 5 502 177,21 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	27 511
Subventions: part Ville de Montréal	22 009
Emprunt net	5 502

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de modernisation des usines d'eau potable vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, il y aura un manque de coordination qui pourrait provoquer une augmentation des coûts et des échéanciers dans les autres projets de modernisation des usines d'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 mars 2015  
Octroi du contrat : 26 mars 2015  
Début des travaux : Avril 2015  
Fin des travaux : Automne 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 868-3587

**Télécop. :**  
André Pépin  
ingénieur chef d'équipe  
Téléphone: 514-872-4721

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-18

Robert MALEK  
Chef de Projets, Gestion de l'eau

**Tél :** 514 872-4503

**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2015-02-20

**Dossier # : 1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

La recommandation du rapport de SNC-Lavalin est de retenir les services de Lambert Somec Inc. alors que le plus bas soumissionnaire est Ondel Inc. Ce dernier présenterait de l'avis de SNC-Lavalin un risque supérieur en raison de son expérience et du montant moindre budgété au niveau de son organisation de chantier. Nonobstant cette analyse, la Ville ne peut s'écarter du principe du plus bas soumissionnaire à moins d'en faire la demande au ministre (art. 573 (7) LCV).

Dans la mesure où le Service de l'eau se convainc qu'Ondel Inc. peut effectuer les travaux, nous concluons qu'Ondel Inc. doit être l'entrepreneur à qui doit être octroyé le contrat.

En conséquence, il s'agit d'une matière relevant des compétences d'agglomération suivant l'article 19 (5) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et conformément à l'article 16 du Décret 1229-2005, c'est le conseil d'agglomération qui a la compétence d'octroyer le contrat puisqu'il s'agit d'une dépense de plus de 500 000 \$.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Michel S SIMARD  
Avocat - Droit contractuel  
**Tél : 872-4582**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-12

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire - Chef de division  
**Tél : 872-8323**  
**Division : Droit contractuel**

**Dossier # : 1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense, selon les informations énoncées au sommaire décisionnel, est conforme à la politique de capitalisation de la Ville de Montréal et sera imputée conformément aux informations financières indiquées ci-dessous.

**Information budgétaire**

La dépense de 30 128 006,90 \$ taxes incluses soit un coût net de 27 510 886,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour les années 2015, 2016 et 2017. Ce budget sera réaménagé lorsqu'il sera disponible. La portion prévue pour 2018 sera priorisée au PTI 2016-2018 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 22 008 708,85 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 5 502 177,21 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.



**Imputation agglo :**

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 0958025805 DB-Élec. Installation Composante REQU1- Trav - TECQ  
 Sous-projet SIMON : 123559  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
2 028	4 733	4 733	2 029	13 523

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1058026009 DB-Méc. Élec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQU1  
 Trav TECQ  
 Sous-projet SIMON : 127660  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 900	4 434	4 434	1 900	12 668

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1458026113 DB Décontamination usine REQU1 - TECQ  
 Sous-projet SIMON : 156196  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
2	6	6	2	16

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1458026114 DB - Architecture usine REQU1 - TECQ  
 Sous-projet SIMON : 156197  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
51	118	118	51	338

Projet : 58013 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet : 1458026098 DB- Méc, Élec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ  
 Sous-projet SIMON : 155477  
 Requérant : Direction de l'eau potable

2015	2016	2017	Ult.	Total
145	338	338	145	966

Total

4 126	9 629	9 629	4 127	27 511
-------	-------	-------	-------	--------

**Information comptable****Provenance agglo**

		Crédits	Dépenses
--	--	---------	----------

Règlement RCG14- 015	5030.5014015.802600.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000	27 510 886,06 \$	30 128 006,90 \$
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------	---------------------

Un engagement de gestion **no CC46019007** au montant de **27 510 886,06 \$** est inscrit au compte de provenance.

Le virement de crédits sera effectué aux comptes d'imputation suivants, suite à l'approbation de ce dossier par **les instances décisionnelles appropriées**.

### Imputation agglo

#### DB-Élec. Installation Composante REQU1- Trav - TECQ

		Crédits	Dépenses
Trav. const.	5030.5014015.802706.04101.57201.000000. 0000.123559.000000.14010.00000	13 523 305,42 \$	14 809 782,50 \$

#### DB-Méc. Élec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQU1 Trav TECQ

		Crédits	Dépenses
Trav. const.	5030.5014015.802706.04101.57201.000000. 0000.127660.000000.14010.00000	12 668 945,39 \$	13 874 146,89 \$

#### DB- Décontamination usine REQU1 - TECQ

		Crédits	Dépenses
Trav. const.	5030.5014015.802706.04101.57201.000000. 0000.156196.000000.14010.00000	16 244,34 \$	17 789,67 \$

#### DB - Architecture usine REQU1 - TECQ

		Crédits	Dépenses
Trav. const.	5030.5014015.802706.04101.57201.000000. 0000.156197.000000.14010.00000	337 096,67 \$	369 164,80 \$

#### DB- Méc, Élec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ

		Crédits	Dépenses
Serv. prof.	5030.5014015.802706.04101.54301.000000. 0000.155477.000000.14010.00000	965 294,24 \$	1 057 123,04 \$
Total		27 510 886,06 \$	30 128 006,90 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Leilatou DANKASSOUA

**ENDOSSÉ PAR**

Lise NOLIN

Le : 2014-12-15

Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction des opérations budgétaires et  
comptables PS-Eau  
**Tél : 2-2648**

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS Eau  
Tél.: 514-872-4146

Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél : 2-5878**

**Division :** Direction des opérations  
budgétaires et comptables PS-Eau

**Dossier # : 1146019007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ondel inc., pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 - 5 soumissionnaires

- Attestation de l'AMF



[AMF Autorisation ONDEL.pdf](#)

- Liste des preneurs SÉAO



[Liste complète d'acheteurs de documents - Soum. 10106.pdf](#)

Motifs de désistement:



[Motifs de désistement 1146019007.xlsx](#)



Calcul de crédits: [1146019007 0958025805- 1058026009.xls](#)

Recommandation de SNC-Lavalin:



[Recommandation SNC-Lavalin- 1146019007.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane OUELLET  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 868-3587

**Télécop. :**

André Pépin  
ingénieur chef d'équipe  
Téléphone: 514-872-4721

Québec, le 28 août 2013

Ondel inc.  
À l'attention de : Monsieur François-Yves Thibeault  
415, rue Adanac  
Québec (Québec) G1C 6B9

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Ondel inc.  
Autorisation n° 2013-CPSM-0188 n° d'identification de l'Autorité : 2700016746**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). Ondel inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 août 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Québec ☒  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 5C1  
tél. : 418.525.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1G3  
tél. : 514.395.0337  
ligne sans frais : 877.525.0337  
télééc. : 514.873.3090



Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 10106

Numéro de référence : 761630

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Installation d'équipement élect. et mécanique - Travaux en architecture, civil structure, mécanique, électricité, télécom , automat. et contrôle

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 <a href="http://www.abf-inc.com">http://www.abf-inc.com</a>	<a href="#">Madame Geneviève Beaudoin</a> Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	<b>Commande : (795322)</b> 2014-05-17 15 h 13 <b>Transmission :</b> 2014-05-17 15 h 13	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 27 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 35 - Courriel 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devis ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf 2014-07-09 12 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	<a href="#">Monsieur Eric Bruneau</a> Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	<b>Commande : (796140)</b> 2014-05-20 14 h 57 <b>Transmission :</b> 2014-05-20 20 h 23	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 36 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
 planification.pdf  
 2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-25 16 h 36 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dawcoelectric Inc  
 8315 chemin Devonshire  
 Arr. Mont-Royal  
 Montréal, QC, H4P 2L1

[Monsieur Yvon  
 Gamache](#)  
 Téléphone : 514 738-  
 3033  
 Télécopieur : 514 342-  
 0368

**Commande : (791524)**  
 2014-05-12 10 h 22  
**Transmission :**  
 2014-05-12 10 h 36

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-13 17 h 28 - Courriel

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
 2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
 et devis.pdf  
 2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
 Plans\_formatA0.pdf  
 2014-06-26 15 h 33 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
 planification.pdf  
 2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Électricité Grimard Inc.

[Monsieur Jacques](#)

**Commande : (791637)**

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf

1235 Bersimis  
Chicoutimi, QC, G7K 1A4  
<http://www.grimard.ca>

[Grimard](#)  
Téléphone : 418 549-  
0745  
Télécopieur : 418 545-  
7942

2014-05-12 11 h 16  
**Transmission :**  
2014-05-12 11 h 16

2014-06-13 17 h 28 - Courriel  
2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
2014-06-25 15 h 55 - Courriel  
2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
et devis.pdf  
2014-06-25 15 h 53 - Courriel  
2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-26 15 h 31 - Messagerie  
2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
planification.pdf  
2014-06-25 16 h 30 - Courriel  
2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 35 - Courriel  
2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 14 h 38 - Courriel  
2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 35 - Courriel  
2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 14 h 37 - Courriel  
2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
4.pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 31 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Électricité Grimard Inc.  
1855, Bernard-Lefebvre  
Laval, QC, H7C 0A5  
<http://www.grimard.ca>

[Monsieur Jacques  
Grimard](#)  
Téléphone : 418 549-  
0745  
Télécopieur : 418 545-  
7942

**Commande : (795867)**  
2014-05-20 11 h 43  
**Transmission :**  
2014-05-20 11 h 43

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-13 17 h 28 - Courriel  
2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
2014-06-25 15 h 55 - Courriel  
2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
et devis.pdf  
2014-06-25 15 h 53 - Courriel  
2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-26 15 h 32 - Messagerie  
2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
planification.pdf  
2014-06-25 16 h 30 - Courriel  
2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 35 - Courriel  
2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 14 h 38 - Courriel  
2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 35 - Courriel  
2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 14 h 37 - Courriel  
2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel



2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
4.pdf

2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf

2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Électricité Grimard Inc.  
1855, Bernard-Lefebvre  
Laval, QC, H7C 0A5  
<http://www.grimard.ca>

[Monsieur Jacques  
Grimard](#)

Téléphone : 418 549-  
0745

Télécopieur : 418 545-  
7942

**Commande : (796693)**

2014-05-21 10 h 52

**Transmission :**

2014-05-21 10 h 52

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf

2014-06-13 17 h 28 - Courriel

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106

2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
et devis.pdf

2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -

Plans\_formatA0.pdf

2014-06-26 15 h 26 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau

planification.pdf

2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf

2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf

2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf

2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe

A\_Devis ajout\_Section C.pdf

2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance

tout risque - Page 1 .pdf

2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
4.pdf

2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf

2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Filtrum Inc.  
430 rue des Entrepreneurs  
Québec, QC, G1M 1B3  
<http://www.filtrum.qc.ca>

[Madame Christine  
Gauthier](#)

Téléphone : 418 687-  
0628

Télécopieur : 418 687-  
3687

**Commande : (795196)**

2014-05-16 15 h 06

**Transmission :**

2014-05-17 0 h 13

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf

2014-06-13 17 h 28 - Courriel

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106

2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
et devis.pdf

2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -

Plans\_formatA0.pdf

2014-06-26 15 h 30 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau

planification.pdf

2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf

2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf

2014-06-26 14 h 38 - Courriel  
 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 35 - Courriel  
 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 14 h 37 - Courriel  
 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 31 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

G.C.M. Limitée  
 1001 Chemin Dion  
 Sherbrooke, QC, J1R 0R8  
<http://www.gcmltee.com/>

[Monsieur André  
 Charron](#)  
 Téléphone : 819 563-  
 9484  
 Télécopieur : 819 563-  
 0778

**Commande : (795193)**  
 2014-05-16 15 h 05  
**Transmission :**  
 2014-05-16 15 h 05

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-13 17 h 28 - Télécopie  
 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
 2014-06-25 16 h 27 - Télécopie  
 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
 et devis.pdf  
 2014-06-25 18 h 39 - Messagerie  
 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
 Plans\_formatA0.pdf  
 2014-06-26 15 h 33 - Messagerie  
 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
 planification.pdf  
 2014-06-25 20 h 34 - Messagerie  
 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-25 16 h 36 - Télécopie  
 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-26 14 h 39 - Télécopie  
 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 36 - Télécopie  
 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 15 h 34 - Messagerie  
 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 45 - Télécopie  
 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 14 - Télécopie  
 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 32 - Télécopie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Gastier M.P. Inc.  
 10400 boul du Golf  
 Montréal, QC, H1J 2Y7  
<http://www.gastier.com>

[Madame Johanne Doré](#)  
 Téléphone : 514 325-  
 4220  
 Télécopieur : 514 325-  
 3822

**Commande : (794411)**  
 2014-05-15 15 h 09  
**Transmission :**  
 2014-05-15 21 h 05

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-13 17 h 28 - Courriel  
 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
 2014-06-25 15 h 55 - Courriel  
 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
 et devis.pdf  
 2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-26 15 h 31 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf  
2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



La Cie électrique Britton Ltée.  
8555 chemin Devonshire  
Montréal, QC, H4P 2L3  
<http://www.britton.ca>

[Monsieur André Gagnon](#)

Téléphone : 514 342-5520  
Télécopieur : 514 342-5108

**Commande : (795575)**

2014-05-20 9 h 11

**Transmission :**

2014-05-20 9 h 11

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-13 17 h 28 - Courriel

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf  
2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-26 15 h 28 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf  
2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Lambert Somec Inc.. 1505 rue des Tanneurs Québec, QC, G1N 4S7	<a href="#">Madame Lucie Deschênes</a> Téléphone : 418 687-1640 Télécopieur : 418 780-3226	<b>Commande : (792617)</b> 2014-05-13 13 h 54 <b>Transmission :</b> 2014-05-13 13 h 54	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 35 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 35 - Courriel 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devs ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf 2014-07-09 12 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6	<a href="#">Monsieur Sébastien Hamel</a> Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	<b>Commande : (792839)</b> 2014-05-13 18 h 09 <b>Transmission :</b> 2014-05-13 22 h 39	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 29 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 35 - Courriel 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devs ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel
---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
4.pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

---

<input type="checkbox"/> Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1	<a href="#">Madame Nancy Ross</a> Téléphone : 450 347- 1996 Télécopieur : 450 347- 8509	<b>Commande : (797653)</b> 2014-05-22 12 h 36 <b>Transmission :</b> 2014-05-22 12 h 36	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 35 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 36 - Courriel 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devis ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf 2014-07-09 12 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

<input type="checkbox"/> Les Installations Électriques Pichette Inc . 3080 rue Peugeot Laval, QC, H7L 5C5	<a href="#">Monsieur François Pichette</a> Téléphone : 450 682- 4411 Télécopieur : 450 682- 8930	<b>Commande : (791400)</b> 2014-05-12 9 h 08 <b>Transmission :</b> 2014-05-12 10 h 03	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Télécopie 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 56 - Télécopie 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 18 h 39 - Messagerie 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 29 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 20 h 31 - Messagerie
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 36 - Télécopie

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 15 h 09 - Télécopie

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 36 - Télécopie

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 15 h 34 - Messagerie

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 45 - Télécopie

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
4.pdf  
2014-07-08 18 h 14 - Télécopie

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 32 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

---

<input type="checkbox"/>	<p>Magil Construction Corporation 1655, rue De Beauharnois Ouest Montréal, QC, H4N 1J6 <a href="http://www.magil.com">http://www.magil.com</a></p>	<p><a href="#">Monsieur Sabatino</a> <a href="#">Schiavone</a> Téléphone : 514 341-9899 Télécopieur : 514 341-9159</p>	<p><b>Commande : (793352)</b> 2014-05-14 12 h 18 <b>Transmission :</b> 2014-05-14 12 h 18</p>	<p>2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel</p> <p>2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel</p> <p>2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel</p> <p>2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 32 - Messagerie</p> <p>2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel</p> <p>2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 35 - Courriel</p> <p>2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel</p> <p>2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel</p> <p>2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devis ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel</p> <p>2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel</p> <p>2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel</p> <p>2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf 2014-07-09 12 h 31 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

<input type="checkbox"/>	<p>Magil Construction Corporation 1655, rue De Beauharnois Ouest Montréal, QC, H4N 1J6 <a href="http://www.magil.com">http://www.magil.com</a></p>	<p><a href="#">Monsieur Sabatino</a> <a href="#">Schiavone</a> Téléphone : 514 341-9899 Télécopieur : 514 341-</p>	<p><b>Commande : (815648)</b> 2014-06-27 14 h 13 <b>Transmission :</b> 2014-06-27 14 h 13</p>	<p>2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-27 14 h 13 - Aucun</p> <p>2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-27 14 h 13 - Aucun</p>
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9159

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf  
2014-06-27 14 h 13 - Aucun

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-27 14 h 13 - Aucun

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf  
2014-06-27 14 h 13 - Aucun

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-27 14 h 13 - Aucun

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-27 14 h 13 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir



Ondel Inc.  
415 rue Adanac  
Québec, QC, G1C 6B9  
<http://www.ondel.ca>

[Madame Soumission Ondel](#)  
Téléphone : 418 664-1066  
Télécopieur : 418 664-1688

**Commande : (792256)**  
2014-05-13 9 h 10  
**Transmission :**  
2014-05-13 9 h 10

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-13 17 h 28 - Courriel

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf  
2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans\_formatA0.pdf  
2014-06-26 15 h 30 - Messagerie

2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf  
2014-06-25 16 h 30 - Courriel

2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 16 h 35 - Courriel

2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-26 14 h 38 - Courriel

2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-03 14 h 35 - Courriel

2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
2014-07-03 14 h 37 - Courriel

2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf  
2014-07-08 18 h 13 - Courriel

2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
2014-07-09 12 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Regulvar Inc..  
3985, boul. Industriel  
Laval, QC, H7L4S3

[Madame Marie-Claire Vigneault](#)  
Téléphone : 450 629-0435  
Télécopieur : 450 662-0043

**Commande : (814209)**  
2014-06-25 10 h 58  
**Transmission :**  
2014-06-25 10 h 58

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
2014-06-25 10 h 58 - Téléchargement

2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
2014-06-25 15 h 55 - Courriel

2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf  
2014-06-25 15 h 53 - Courriel

2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans\_formatA0.pdf

2014-06-26 15 h 27 - Messagerie  
 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
 planification.pdf  
 2014-06-25 16 h 30 - Courriel  
 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-25 16 h 35 - Courriel  
 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-26 14 h 38 - Courriel  
 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 35 - Courriel  
 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 14 h 37 - Courriel  
 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 13 - Courriel  
 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 31 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Siemens Canada Ltée.  
 5005 rue Lévy, arrond. Ville Saint-  
 Laurent  
 Montréal, QC, H4R2N9  
<http://www.siemens.ca>

[Monsieur Christian  
 Couillard](#)  
 Téléphone : 418 687-  
 4528  
 Télécopieur : 418 687-  
 8054

**Commande : (808385)**  
 2014-06-11 16 h  
**Transmission :**  
 2014-06-11 16 h

2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-13 17 h 28 - Télécopie  
 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106  
 2014-06-25 15 h 56 - Télécopie  
 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes  
 et devis.pdf  
 2014-06-25 18 h 45 - Messagerie  
 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
 Plans\_formatA0.pdf  
 2014-06-26 15 h 34 - Messagerie  
 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
 planification.pdf  
 2014-06-25 20 h 36 - Messagerie  
 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-25 16 h 36 - Télécopie  
 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
 2014-06-26 15 h 09 - Télécopie  
 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf  
 2014-07-03 14 h 36 - Télécopie  
 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe  
 A\_Devis ajout\_Section C.pdf  
 2014-07-03 15 h 35 - Messagerie  
 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance  
 tout risque - Page 1 .pdf  
 2014-07-08 18 h 45 - Télécopie  
 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages  
 4.pdf  
 2014-07-08 18 h 14 - Télécopie  
 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf  
 2014-07-09 12 h 32 - Télécopie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)



<input type="checkbox"/> Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	<a href="#">Madame Josée Arseneault</a> Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	<b>Commande : (794047)</b> 2014-05-15 10 h 26 <b>Transmission :</b> 2014-05-15 10 h 26	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-13 17 h 28 - Courriel 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-25 15 h 55 - Courriel 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-25 15 h 53 - Courriel 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-26 15 h 34 - Messagerie 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-25 16 h 30 - Courriel 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-25 16 h 35 - Courriel 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-26 14 h 38 - Courriel 2344183 - Addenda no 5 - Soum. 10106.pdf 2014-07-03 14 h 35 - Courriel 2344186 - Addenda no 5 - Soum. 10106 - Annexe A_Devis ajout_Section C.pdf 2014-07-03 14 h 37 - Courriel 2345592 - Addenda no 6 - Soum. 10016 - Assurance tout risque - Page 1 .pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345595 - Addenda no 6 - Soum. 10106 - Pages 4.pdf 2014-07-08 18 h 13 - Courriel 2345969 - Addenda no 7 - Soum.10106.pdf 2014-07-09 12 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> Ville de Montréal - Direction du greffe. 275 rue Notre-Dame Est Suite R-134 Montréal, QC, H2y 1c6	<a href="#">Madame MEYRANIE ST-HILAIRE</a> Téléphone : 514 872-0509 Télécopieur : 514 872-5655	<b>Commande : (815961)</b> 2014-06-30 10 h 25 <b>Transmission :</b> 2014-06-30 10 h 25	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes et devis.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Plans_formatA0.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau planification.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement 2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf 2014-06-30 10 h 25 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> Ville de Montréal - Direction du greffe. 275 rue Notre-Dame Est Suite R-134 Montréal, QC, H2y 1c6	<a href="#">Madame MEYRANIE ST-HILAIRE</a> Téléphone : 514 872-0509 Télécopieur : 514 872-5655	<b>Commande : (816838)</b> 2014-07-02 9 h 37 <b>Transmission :</b> 2014-07-02 9 h 37	2338100 - Addenda-N1 - Soum. 10106.pdf 2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement 2340805 - Addenda-N2 - Soum. 10106 2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement 2341790 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Annexes
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

et devis.pdf  
2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement  
2341795 - Addenda no 3 - Soum. 10106 -  
Plans\_formatA0.pdf  
2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement  
2341802 - Addenda no 3 - Soum. 10106 - Tableau  
planification.pdf  
2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement  
2341806 - Addenda no 3 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement  
2342330 - Addenda no 4 - Soum. 10106.pdf  
2014-07-02 9 h 37 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir

---

© 2003-2014 Tous droits réservés

## AVIS DE DÉSISTEMENT AO - 10106

	<b>Détenteurs des documents</b>	<b>Motifs de désistement</b>
1	Armatures Bois-Francs Inc (ABF)	Sous-traitant d'un entrepreneur général
2	Bruneau Électrique Inc.	Entrepreneur général - Manque de ressources pour soumissionner
3	Dawcoelectric Inc	Soumissionnaire
4	Électricité Grimard Inc.	Soumissionnaire
5	Filtrum Inc.	N'est pas éligible à ce genre de contrat
6	G.C.M. Limitée	N'avait pas d'attestation de l'AMF
7	Gastier M.P. Inc.	Pas de réponse
8	La Cie électrique Britton Ltée.	Pas de réponse
9	Lambert Somec Inc..	Soumissionnaire
10	Le Groupe Centco inc	Sous-traitant de plusieurs entrepreneurs
11	Le Groupe LML Ltée	Manque de ressources pour soumissionner
12	Les Installations Électriques Pichette Inc .	Manque de ressources pour soumissionner Document remis en retard pour soumissionner
13	Magil Construction Corporation	Soumissionnaire
14	Ondel Inc.	Soumissionnaire
15	Regulvar Inc.	Sous-traitant de plusieurs entrepreneurs
16	Siemens Canada Ltée.	Pas de réponse
17	Socomec Industriel Inc.	Entrepreneur général plutôt orienté en travaux de mécanique et de structure
<b>Date : 27 octobre 2014</b>		

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI					
	4,360,632.58	10,174,809.35	10,174,809.35	4,360,632.58	29,070,883.86
<b>Total contrat</b>	<b>4,360,632.58</b>	<b>10,174,809.35</b>	<b>10,174,809.35</b>	<b>4,360,632.58</b>	<b>29,070,883.86</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					
	158,568.46	369,993.06	369,993.06	158,568.46	1,057,123.04
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>158,568.46</b>	<b>369,993.06</b>	<b>369,993.06</b>	<b>158,568.46</b>	<b>1,057,123.04</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI					
	4,519,201.04	10,544,802.42	10,544,802.42	4,519,201.04	30,128,006.90
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>4,519,201.04</b>	<b>10,544,802.42</b>	<b>10,544,802.42</b>	<b>4,519,201.04</b>	<b>30,128,006.90</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI					
	4,126,632.91	9,628,810.12	9,628,810.12	4,126,632.91	27,510,886.06
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>4,126,632.91</b>	<b>9,628,810.12</b>	<b>9,628,810.12</b>	<b>4,126,632.91</b>	<b>27,510,886.06</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI					
	3,301,306.33	7,703,048.10	7,703,048.10	3,301,306.33	22,008,708.85
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>3,301,306.33</b>	<b>7,703,048.10</b>	<b>7,703,048.10</b>	<b>3,301,306.33</b>	<b>22,008,708.85</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	2,337,324.88	5,453,758.05	5,453,758.05	2,337,324.88	15,582,165.86
SUBD	963,981.45	2,249,290.05	2,249,290.05	963,981.45	6,426,543.00
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>3,301,306.33</b>	<b>7,703,048.10</b>	<b>7,703,048.10</b>	<b>3,301,306.33</b>	<b>22,008,708.86</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI					
	825,326.58	1,925,762.02	1,925,762.02	825,326.58	5,502,177.19
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>825,326.58</b>	<b>1,925,762.02</b>	<b>1,925,762.02</b>	<b>825,326.58</b>	<b>5,502,177.19</b>

**INVESTI**

Projet:58013  
 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet :  
 SIMON:

BRUT	4,127	9,629	9,629	4,127	27,511
SUBC	2,337	5,454	5,454	2,337	15,582
SUBD	964	2,249	2,249	964	6,427
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	825	1,926	1,926	825	5,502

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007

CALCUL DES CRÉDITS:

Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	2,221,467.38	5,183,423.88	5,183,423.88	2,221,467.38	14,809,782.50
<b>Total contrat</b>	<b>2,221,467.38</b>	<b>5,183,423.88</b>	<b>5,183,423.88</b>	<b>2,221,467.38</b>	<b>14,809,782.50</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	2,221,467.38	5,183,423.88	5,183,423.88	2,221,467.38	14,809,782.50
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>2,221,467.38</b>	<b>5,183,423.88</b>	<b>5,183,423.88</b>	<b>2,221,467.38</b>	<b>14,809,782.50</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	2,028,495.81	4,733,156.90	4,733,156.90	2,028,495.81	13,523,305.42
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>2,028,495.81</b>	<b>4,733,156.90</b>	<b>4,733,156.90</b>	<b>2,028,495.81</b>	<b>13,523,305.42</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	1,622,796.65	3,786,525.52	3,786,525.52	1,622,796.65	10,818,644.33
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>1,622,796.65</b>	<b>3,786,525.52</b>	<b>3,786,525.52</b>	<b>1,622,796.65</b>	<b>10,818,644.33</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	1,148,940.03	2,680,860.07	2,680,860.07	1,148,940.03	7,659,600.19
SUBD	473,856.63	1,105,665.46	1,105,665.46	473,856.63	3,159,044.18
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>1,622,796.66</b>	<b>3,786,525.53</b>	<b>3,786,525.53</b>	<b>1,622,796.66</b>	<b>10,818,644.37</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	405,699.15	946,631.37	946,631.37	405,699.15	2,704,661.05
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>405,699.15</b>	<b>946,631.37</b>	<b>946,631.37</b>	<b>405,699.15</b>	<b>2,704,661.05</b>

**INVESTI**

Projet:58013

Modernisation Usine DesBaillets

Sous-projet :0958025805

SIMON: 123559

DB-Élec. Installation Composante REQP1- Trav -

TECQ

BRUT	2,028	4,733	4,733	2,029	13,523
SUBC	1,149	2,680	2,681	1,149	7,659
SUBD	474	1,106	1,106	474	3,159
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	405	947	946	406	2,705

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet : 1058026009

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI					
	2,081,122.03	4,855,951.41	4,855,951.41	2,081,122.03	13,874,146.89
<b>Total contrat</b>	<b>2,081,122.03</b>	<b>4,855,951.41</b>	<b>4,855,951.41</b>	<b>2,081,122.03</b>	<b>13,874,146.89</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					
					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI					
	2,081,122.03	4,855,951.41	4,855,951.41	2,081,122.03	13,874,146.89
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>2,081,122.03</b>	<b>4,855,951.41</b>	<b>4,855,951.41</b>	<b>2,081,122.03</b>	<b>13,874,146.89</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI					
	1,900,341.81	4,434,130.89	4,434,130.89	1,900,341.81	12,668,945.39
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>1,900,341.81</b>	<b>4,434,130.89</b>	<b>4,434,130.89</b>	<b>1,900,341.81</b>	<b>12,668,945.39</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI					
	1,520,273.45	3,547,304.71	3,547,304.71	1,520,273.45	10,135,156.31
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>1,520,273.45</b>	<b>3,547,304.71</b>	<b>3,547,304.71</b>	<b>1,520,273.45</b>	<b>10,135,156.31</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	1,076,353.60	2,511,491.73	2,511,491.73	1,076,353.60	7,175,690.67
SUBD	443,919.85	1,035,812.98	1,035,812.98	443,919.85	2,959,465.66
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>1,520,273.45</b>	<b>3,547,304.71</b>	<b>3,547,304.71</b>	<b>1,520,273.45</b>	<b>10,135,156.33</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI					
	380,068.36	886,826.17	886,826.17	380,068.36	2,533,789.06
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>380,068.36</b>	<b>886,826.17</b>	<b>886,826.17</b>	<b>380,068.36</b>	<b>2,533,789.06</b>

#### INVESTI

Projet:58013  
 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet :1058026009  
 SIMON: 127660  
 DB-Méc. Elec. Bâtiment Installation Composantes  
 Usine REQUP1 Trav TECQ

BRUT	1,900	4,434	4,434	1,900	12,668
SUBC	1,076	2,511	2,511	1,076	7,176
SUBD	444	1,036	1,036	444	2,959
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	380	887	887	380	2,534

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet : 1458026113

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	2,668.45	6,226.38	6,226.38	2,668.45	17,789.67
<b>Total contrat</b>	<b>2,668.45</b>	<b>6,226.38</b>	<b>6,226.38</b>	<b>2,668.45</b>	<b>17,789.67</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	2,668.45	6,226.38	6,226.38	2,668.45	17,789.67
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>2,668.45</b>	<b>6,226.38</b>	<b>6,226.38</b>	<b>2,668.45</b>	<b>17,789.67</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	2,436.65	5,685.52	5,685.52	2,436.65	16,244.34
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>2,436.65</b>	<b>5,685.52</b>	<b>5,685.52</b>	<b>2,436.65</b>	<b>16,244.34</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	1,949.32	4,548.42	4,548.42	1,949.32	12,995.47
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>1,949.32</b>	<b>4,548.42</b>	<b>4,548.42</b>	<b>1,949.32</b>	<b>12,995.47</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	1,380.12	3,220.28	3,220.28	1,380.12	9,200.79
SUBD	569.21	1,328.14	1,328.14	569.21	3,794.70
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>1,949.33</b>	<b>4,548.42</b>	<b>4,548.42</b>	<b>1,949.33</b>	<b>12,995.49</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	487.32	1,137.10	1,137.10	487.32	3,248.85
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>487.32</b>	<b>1,137.10</b>	<b>1,137.10</b>	<b>487.32</b>	<b>3,248.85</b>

**INVESTI**

Projet:58013  
 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet :1458026113  
 SIMON: 156196  
 DB- Décontamination usine REQP1 - TECQ

BRUT	2	6	6	2	16
SUBC	1	3	3	1	9
SUBD	1	1	1	1	4
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	0	1	1	0	3

DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet : 1458026114

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI	55,374.72	129,207.68	129,207.68	55,374.72	369,164.80
<b>Total contrat</b>	<b>55,374.72</b>	<b>129,207.68</b>	<b>129,207.68</b>	<b>55,374.72</b>	<b>369,164.80</b>
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI					-
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	55,374.72	129,207.68	129,207.68	55,374.72	369,164.80
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>55,374.72</b>	<b>129,207.68</b>	<b>129,207.68</b>	<b>55,374.72</b>	<b>369,164.80</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	50,564.50	117,983.83	117,983.83	50,564.50	337,096.67
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>50,564.50</b>	<b>117,983.83</b>	<b>117,983.83</b>	<b>50,564.50</b>	<b>337,096.67</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	40,451.60	94,387.07	94,387.07	40,451.60	269,677.33
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>40,451.60</b>	<b>94,387.07</b>	<b>94,387.07</b>	<b>40,451.60</b>	<b>269,677.33</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	28,639.73	66,826.04	66,826.04	28,639.73	190,931.55
SUBD	11,811.87	27,561.03	27,561.03	11,811.87	78,745.80
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>40,451.60</b>	<b>94,387.07</b>	<b>94,387.07</b>	<b>40,451.60</b>	<b>269,677.35</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	10,112.90	23,596.76	23,596.76	10,112.90	67,419.32
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>10,112.90</b>	<b>23,596.76</b>	<b>23,596.76</b>	<b>10,112.90</b>	<b>67,419.32</b>

**INVESTI**

Projet:58013  
 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet :1458026114  
 SIMON: 156197  
 DB - Architecture usine REQU1 - TECQ

BRUT	51	118	118	51	337
SUBC	29	67	67	29	191
SUBD	12	28	28	12	79
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	10	24	24	10	67




DOSSIER DÉCISIONNEL: 1146019007  
 CALCUL DES CRÉDITS:  
 Sous-projet :

Années	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	Total \$
<b>Montant du contrat</b>					
PTI					-
<b>Total contrat</b>	-	-	-	-	-
<b>Dépenses incidentes</b>					
PTI	158,568.46	369,993.06	369,993.06	158,568.46	1,057,123.04
<b>Total dépenses incidentes</b>	<b>158,568.46</b>	<b>369,993.06</b>	<b>369,993.06</b>	<b>158,568.46</b>	<b>1,057,123.04</b>
<b>Dépenses à autoriser</b>					
PTI	158,568.46	369,993.06	369,993.06	158,568.46	1,057,123.04
<b>Total dépenses à autoriser</b>	<b>158,568.46</b>	<b>369,993.06</b>	<b>369,993.06</b>	<b>158,568.46</b>	<b>1,057,123.04</b>
<b>Calcul de l'investissement net</b>					
PTI	144,794.14	337,852.98	337,852.98	144,794.14	965,294.24
<b>Total du calcul de l'investissement net</b>	<b>144,794.14</b>	<b>337,852.98</b>	<b>337,852.98</b>	<b>144,794.14</b>	<b>965,294.24</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
PTI	115,835.31	270,282.39	270,282.39	115,835.31	772,235.39
<b>Total dépense nette - TECQ</b>	<b>115,835.31</b>	<b>270,282.39</b>	<b>270,282.39</b>	<b>115,835.31</b>	<b>772,235.39</b>
<b>Répartition de la dépense nette financée par le programme TECQ</b>					
SUBC	82,011.40	191,359.93	191,359.93	82,011.40	546,742.66
SUBD	33,823.92	78,922.46	78,922.46	33,823.92	225,492.76
<b>Total de la répartition de la dépense nette - TECQ</b>	<b>115,835.32</b>	<b>270,282.39</b>	<b>270,282.39</b>	<b>115,835.32</b>	<b>772,235.42</b>
<b>Calcul de la dépense nette financée par la réserve de l'eau</b>					
PTI					
<b>Total dépense nette - Réserve de l'eau</b>	-	-	-	-	-
<b>Calcul de la dépense nette financé par emprunt</b>					
PTI	28,958.82	67,570.59	67,570.59	28,958.82	193,058.82
<b>Total dépense nette - emprunt</b>	<b>28,958.82</b>	<b>67,570.59</b>	<b>67,570.59</b>	<b>28,958.82</b>	<b>193,058.82</b>

**INVESTI**

Projet:58013  
 Modernisation Usine DesBaillets  
 Sous-projet :1458026098  
 SIMON: 155477  
 DB- Méc, Elec, bâtiment installation composante -  
 Labo -TECQ

BRUT	145	338	338	145	966
SUBC	82	191	191	82	547
SUBD	34	79	79	34	225
BF	-	-	-	-	-
EMPRUNT	29	68	68	29	193

 <b>SNC • LAVALIN</b>	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	1

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL, DIRECTION DE L'EAU POTABLE**

**PROJET: REQUP 1**

**Conformément aux dispositions de la convention (cf. AO#11-11570: Devis technique, art. 2.5.21 g) :**

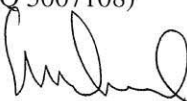
"Nous, soussignés, confirmons avoir analysé les soumissions ci-dessus mentionnées et déclarons solennellement qu'à notre connaissance personnelle et après une vérification sérieuse nous n'avons pas détecté ou été mis au courant de collusion ou d'une tentative de collusion entre les soumissionnaires relativement à cet appel d'offres, ni été informés d'une diffusion d'informations avant le dépôt des soumissions qui aurait pu privilégier l'un de ces derniers.

En foi de quoi, nous avons signé la présente recommandation d'octroi.'

PRÉPARÉ PAR :



Franck Ningue, ing.  
 (#OIQ 5007108)



2015-01-09

Serge Léonard, ing.  
 (#OIQ 39203)

VÉRIFIÉ PAR :




Mostepha Azizi, ing.  
 Responsable de discipline



2015-01-09

APPROUVÉ PAR :

Serge Léonard, ing.  
 Responsable d'équipe

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	2

**Titre:**


**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**INDEX DES RÉVISIONS**

Rév.	Objet de l'émission	Pages révisées	Par	Date
00	Émis pour usage projet		FN/SL	2015-01-08

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	3

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**


**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0</b>	<b>GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>4</b>
<b>2.0</b>	<b>PORTÉE .....</b>	<b>4</b>
<b>3.0</b>	<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>4</b>
3.1	OBJET DE L' APPEL D' OFFRES .....	4
3.2	PROCESSUS D' APPEL D' OFFRES .....	5
<b>4.0</b>	<b>BUDGETS .....</b>	<b>5</b>
<b>5.0</b>	<b>SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>6</b>
<b>6.0</b>	<b>ANALYSE COMPARATIVE AVEC L'ESTIMATION DE CONTRÔLE.....</b>	<b>7</b>
6.1	TABLEAU NORMALISE .....	8
6.2	DISCUSSION .....	8
<b>7.0</b>	<b>RECOMMANDATION.....</b>	<b>9</b>
<b>8.0</b>	<b>ANALYSE DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>9</b>
8.1	ONDEL INC.....	10
8.2	ÉLECTRICITÉ GRIMARD INC .....	12
8.3	LAMBERT SOMEK INC .....	12
8.4	DAWCOLECTRIC INC .....	13
8.5	MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION.....	14

**ANNEXES**

**ANNEXE A:           TABLEAU COMPARATIF**

**ANNEXE B:           LETTRES DE CLARIFICATION DES SOUMISSIONS**

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	4

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

### 1.0 Généralités

Le présent document couvre l'analyse des soumissions découlant de l'appel d'offres du lot d'installation d'équipement électrique moyenne et basse tension et des travaux connexes effectués dans le cadre du projet REQUPI à l'usine Charles-J. Des Bailleurs. Cet appel de soumissions est réalisé avec l'assistance de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de la Ville de Montréal, utilisant les clauses administratives et les formulaires de soumissions applicables à ce type d'appel d'offres.

La Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal effectue conjointement une partie de l'analyse de conformité des parties commerciales et administratives des soumissions reçues. Elle vérifie principalement les documents et informations suivants :

- Cautionnement de soumission,
- Lettre d'engagement,
- Autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF),
- Certificat du registraire des entreprises du Québec,
- Liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

### 2.0 Portée

Le présent document vise à identifier les soumissionnaires jugés « acceptable » et à formuler une recommandation visant l'octroi du présent lot.


La présente analyse présente un sommaire rappelant les grandes lignes de l'appel d'offres et identifie:

- les soumissionnaires qui satisfont les exigences spécifiées,
- les paramètres critiques analysés,
- les exceptions et non-conformités identifiées,
- les écarts et divergences par rapport à l'estimation de contrôle,
- des recommandations quant à l'octroi.

### 3.0 Sommaire

#### 3.1 Objet de l'appel d'offres

Accorder un contrat à un Entrepreneur Général pour la réalisation des travaux visant la rénovation des équipements d'électricité moyenne et basse tension, des systèmes électromécaniques ainsi que l'exécution des travaux connexes dans divers secteurs de l'usine de production d'eau potable Charles-J.- Des Bailleurs dans le cadre de la mise à niveau et de la modernisation des usines d'eau potable de la Ville de Montréal.

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	5

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**3.2 Processus d'appel d'offres**

Quelques éléments importants :

- Date de parution : 09 mai 2014
- Date de réception: 14 juillet 2014
- Nombre de preneurs de cahier: N.D.
- Nombre de soumissionnaires ayant déposés une offre : 5
- Nombre d'avis de désistement à soumissionner reçus: N.D.
- Addendas émis : 7

Addendas	Commentaires
#1 à #7	Sept (7) addenda transmis au total: Ceux-ci portaient principalement sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponses aux demandes et questions des détenteurs du cahier des charges</li> <li>• Quelques clarifications et changements techniques.</li> <li>• Clarifications sur certains aspects administratifs du contrat à l'instar de : assurances, gestion et élimination des déchets, santé et sécurité</li> <li>• Report de date de fermeture de l'appel d'offres</li> </ul>

**4.0 Budgets**


Estimation de SLI	Total bordereau (1) (A)	Incidences (B)	Autre (contingences add.) (C)	Budget total (A + B + C)
détaillée (2)	40 507 829 \$	0 \$	0 \$	40 507 829 \$
de contrôle (3)	41 324 112 \$	0 \$	0 \$	41 324 112 \$

Tous les montants incluent les taxes

(1) Incluant les contingences indiquées au bordereau (10% du montant total)

(2) Voir document 608307-717G004\_20-47KA-0001 REV 00.

(3) Voir document 608307-717G004\_20-47EA-0001 REV 01 : Révision des estimations pour tenir compte des différents changements survenus lors des addenda.

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	6

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électrique moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

La hausse du budget (816 283 \$) par rapport à l'estimation détaillée initiale est essentiellement attribuable aux ajustements apportés à certains items du bordereau de soumission en vertu des addendas émis et aux clarifications apportées par la Ville entre autres au sujet des assurances et du volet santé et sécurité.

**5.0 Soumissionnaires**

La présente analyse est basée sur une évaluation de la conformité des soumissions reçues de chaque soumissionnaire par rapport aux exigences du cahier des charges.

Soumissions reçues:


1. *Ondel Inc*
2. *Électricité Grimard Inc*
3. *Lambert Somec Inc.*
4. *Dawcoelectric Inc.*
5. *Magil Construction Corporation*

Suite à une vérification préliminaire de la conformité des parties commerciales et administratives, les soumissions suivantes ont fait l'objet de l'analyse technique :

1. *Ondel Inc*
2. *Électricité Grimard Inc*
3. *Lambert Somec Inc.*
4. *Dawcoelectric Inc.*
5. *Magil Construction Corporation*

Le tableau d'analyse des soumissions contenu à l'annexe A présente les résultats détaillés de l'analyse des soumissions.

Suite à une revue préliminaire des soumissions avec la Ville de Montréal, des questions de clarification ont été préparées par celle-ci à l'intention de chacun des soumissionnaires (cf. annexe B) afin de leur permettre de motiver les projets cités à l'appui de leurs soumissions ainsi que les qualifications du surintendant proposé, suivant les exigences de la Partie V «Compte rendu de qualification» du formulaire de soumission.

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	7

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**6.0 Analyse comparative avec l'estimation de contrôle**

Le tableau 1 de l'annexe A présente l'analyse comparative détaillée du formulaire de soumission (Section C du dossier d'appel d'offres), entre l'estimation de contrôle préparée par SLI et chacune des soumissions reçues. Les montants totaux de l'estimation et de chaque soumission sont résumés au tableau ci-dessous.

La vérification des formulaires de soumission a permis de déceler les écarts suivants entre le montant indiqué à la ligne 1 de la Partie I « Formulaire de soumission » et la somme des prix de la Partie III « Bordereau des prix »:

- Pour la soumission de Lambert Somec Inc. : - 642.83\$
- Pour la soumission de Dawcoelectric Inc. : + 354 397.60\$

Ces corrections ont été appliquées au prix de base et montants des contingences présentés ci-après.

Firmes soumissionnaires	prix de base	Contingences	Total
1- Ondel Inc	26 428 076,24 \$	2 642 807,62 \$	29 070 883,86 \$
2- Électricité Grimard Inc	28 456 995,21 \$	2 845 699,52 \$	31 302 694,73 \$
3- Lambert Somec Inc. (2)	28 537 288,44 \$	2 853 728,84 \$	31 391 017,28 \$
4- Dawcoelectric Inc. (2)	36 135 922,19 \$	3 613 592,22 \$	39 749 514,41 \$
5- Magil Construction Corporation	36 248 168,81 \$	3 624 816,88 \$	39 872 985,69 \$
Dernière estimation réalisée (1)	37 567 374,31 \$	3 756 737,44 \$	41 324 111,75 \$


**Notes :**

Tous les montants incluent les taxes applicables

(1) Selon estimation de contrôle de SLI, voir document 608307-717G004\_20-47KA-0001 REV 01

(2) Montants corrigés



	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	8

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisé à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**6.1 Tableau normalisé**

Le tableau normalisé suivant compare uniquement l'estimation de contrôle avec les soumissions retenues afin d'établir les écarts applicables. Les soumissions de Lambert Somec Inc et Magil Corporation sont celles retenues pour cette analyse (voir les explications à la section suivante).

Firmes soumissionnaires	prix de base	Contingences	Total
1- Lambert Somec Inc.	28 537 288,44 \$	2 853 728,84 \$	31 391 017,28 \$
2- Magil Construction Corporation	36 248 168,81 \$	3 624 816,88 \$	39 872 985,69 \$
<b>Dernière estimation réalisée (1)</b>	<b>37 567 374,32 \$</b>	<b>3 756 737,43 \$</b>	<b>41 324 111,75 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			35 632 001,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,51%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			8 481 968,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27,02%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-9 933 094,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-24,04%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A <sup>(2)</sup>
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A <sup>(2)</sup>

**Notes :**

Tous les montants incluent les taxes applicables


(1) Selon estimation de contrôle de SLI, voir document 608307-717G004\_20-47KA-0001 REV 01

(2) Non applicable, juste 2 soumissions conformes

**6.2 Discussion**

La soumission la plus basse (*Ondel Inc.*) est jugée à risque pour les raisons décrites à la section 8.1 ci-dessous et n'est pas recommandée. Elle n'apparaît donc pas au tableau normalisé.

Les soumissions de *Électricité Grimard Inc.* et de *Dawcoelectric Inc.* sont jugées non-conformes et rejetées par la Ville en raison de l'absence dans chacune de l'autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	9

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

La soumission de *Lambert Somec Inc.* apparaît comme étant la plus basse soumission qui répond à l'ensemble des exigences du contrat. Suivant les résultats indiqués au tableau normalisé ci-dessus, on observe un écart de 24% entre cette soumission et l'estimation de contrôle. Cet écart se situe principalement dans les montants pour les travaux en électricité de puissance (30% d'écart), en ventilation (37% d'écart). Le montant soumissionné par *Lambert Somec Inc.* pour la ventilation s'avère similaire à celui soumissionné par le sous-traitant JP Lessard, retenu par l'ensemble des autres soumissionnaires. Néanmoins, certaines clarifications de prix sont recommandées auprès du soumissionnaire, suivant les indications au tableau 2 de l'annexe A.

Pour les travaux en électricité de puissance, le montant soumissionné par *Lambert Somec Inc.* est de 20% inférieure à la moyenne des soumissions. Considérant que l'écart entre l'estimation de contrôle et la moyenne des soumissions pour ces travaux est de 12,5%, certains des prix soumissionnés par *Lambert Somec Inc.* apparaissent faibles pour ces travaux et des clarifications de prix sont recommandées auprès du soumissionnaire, suivant les indications au tableau 2 de l'annexe A.


**7.0 RECOMMANDATION**

Sur la base des résultats de la présente analyse de soumission, la soumission la plus basse (*Ondel Inc.*) est jugée à risque et n'est pas recommandée. La soumission de *Lambert Somec Inc.* apparaît donc comme étant la plus basse soumission qui répond à l'ensemble des exigences du contrat. De plus, SLI recommande que la Ville de Montréal demande à ce soumissionnaire certaines précisions et informations complémentaires à propos des éléments à clarifier (identifiés dans la présente analyse) avant de procéder à l'octroi du contrat.

**8.0 ANALYSE DES SOUMISSIONS**

Le tableau 2 de l'annexe A regroupe les caractéristiques principales (articles du bordereau) des soumissions reçues et les points techniques analysés. Comme mentionné plus haut, tous les soumissionnaires ont fait l'objet d'une analyse technique et commerciale dont les résultats essentiels sont consignés dans ce tableau, incluant un sommaire des éléments commerciaux analysés par la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal.

Les principaux résultats des analyses de chacune des soumissions sont résumés aux paragraphes qui suivent.

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	10

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

**8.1 Ondel Inc**

Identification du soumissionnaire:

Ondel Inc  
4408 Louis B-Mayer  
Laval Qc

Type de compagnie :

Entrepreneur en électricité

Sous-traitance:

- |                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| • Travaux de plomberie              | Le Groupe Centco Inc  |
| • Travaux de ventilation            | JP Lessard Canada Inc |
| • Travaux de régulation automatique | Régular               |
| • Travaux de télécommunication      | EMCOR                 |

8.1.1 Ondel Inc. – préoccupations particulières


1. Qualifications

Suivant les exigences énoncées à l'article 3 a) de la section B (Instructions aux soumissionnaires) et au compte rendu de qualification (Partie V du formulaire de soumission) du cahier des charges, le soumissionnaire doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et indiquer les contrats de nature et d'envergure similaire au présent lot qu'il exécute ou a complété.

Les observations suivantes sont formulées suite à l'analyse de la soumission et de la lettre de clarification obtenue du soumissionnaire à ce sujet :

- la valeur de chacun des contrats indiquées au formulaire de qualification par le soumissionnaire (6 M\$ à 7 M\$) est nettement en deçà de la valeur des travaux du présent lot;
- en réponse à la demande de la Ville de motiver les projets à l'appui de sa soumission, afin de démontrer son expérience sur des contrats d'envergure similaire, le soumissionnaire a regroupé trois des contrats indiqués, effectués sur un même projet minier et fait référence à un 4<sup>ème</sup> contrat dans le cadre du même projet (non mentionné dans soumission), totalisant ainsi 21 M\$.
- les projets indiqués par le soumissionnaire sont tous en électricité et instrumentation et ne démontrent pas l'expérience du soumissionnaire à réaliser, à titre d'entrepreneur général, un projet multidisciplinaire d'envergure et de nature similaire au présent lot où près du tiers du projet (près de 10 M\$) sera réalisé par des sous-traitants pour des travaux de rénovation (principalement en ventilation, plomberie, régulation).

Malgré que le soumissionnaire semble posséder une bonne expérience en tant entrepreneur spécialisé en électricité, le soumissionnaire n'a pas démontré de façon claire son expérience pertinente à titre d'entrepreneur général pour le présent projet, où il sera appelé à faire exécuter et

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	11

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électrique moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

coordonner des travaux en sous-traitance dont la valeur globale est plus élevée que les contrats individuels qu'il a réalisés à ce jour.

2. Organisation de chantier

Suivant la description des articles du bordereau de soumission contenue à la section B (Instructions aux soumissionnaires) du cahier des charges, à l'item 18.3 « Article 1.0 - Organisation de chantier », le soumissionnaire soumet différents prix forfaitaires pour les travaux relatifs aux installations de chantier (incluant les travaux temporaires et les travaux relatifs à la santé et sécurité) et pour l'administration du contrat.

Les observations suivantes sont formulées suite à l'analyse de la soumission.

- Le montant soumissionné pour cet article (1,57M\$) est très faible et s'avère 100% inférieur à la deuxième plus basse soumission reçue et 171% en deçà de la moyenne des soumissions reçues.
- Le montant soumissionné pour le sous-article « Frais généraux » est également très faible (écarts similaires à ceux-ci-dessus) et est jugée inadéquat pour assurer l'administration du contrat, la supervision et la coordination des travaux (suivant la description fournie pour ce sous-article) pour toute la durée du contrat.

3. Organigramme de l'équipe de projet


(selon les exigences de la Section E – Clauses administratives spéciales, article 5.3)

L'organigramme de l'équipe du projet fourni par le soumissionnaire est incomplet par rapport aux exigences spécifiées. Plusieurs des ressources importantes, exigées au dossier d'appel d'offres ne sont pas identifiées : ingénierie (aspects techniques), gestion et contrôle de la qualité, planification, gestionnaire de mise en service.

8.1.2 Ondel Inc. – Sommaire de l'analyse

Considérant :

1. les contraintes importantes de réalisation des travaux ainsi que les exigences spécifiques pour le projet au niveau de la gestion, la planification, la coordination (avec l'exploitant de l'usine, l'équipe projet de la Ville et les sous-traitants du soumissionnaire) clairement indiquées au dossier d'appel d'offres;
2. la criticité des travaux à effectuer dans différents secteurs de l'usine, sur des équipements qui doivent être maintenus en opération ou mis temporairement hors service afin de ne pas affecter la capacité de production de l'usine et la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la Ville;
3. l'importance de l'organisation du chantier pour le bon déroulement de ces travaux et du projet;

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	12

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

4. que le montant soumissionné pour l'organisation de chantier est grandement inférieur aux autres soumissions et à l'estimation de contrôle, qui tient compte des contraintes et exigences particulières ci-dessus;
5. l'organigramme incomplet fourni par le soumissionnaire;
6. le manque d'expérience du soumissionnaire comme entrepreneur général sur un projet de nature et d'envergure similaire;

SLI juge que le soumissionnaire n'a pas adéquatement démontré qu'il possède l'expérience pertinente pour réaliser le mandat et qu'à défaut d'obtenir de ce soumissionnaire un organigramme complet, incluant toutes les ressources exigées aux termes de références, ainsi que des clarifications adéquates démontrant que le soumissionnaire fournira l'organisation de chantier nécessaire au bon déroulement du projet et au respect de ses obligations contractuelles, la soumission de *Ondel Inc.* est jugée à risque et n'est pas recommandée.

**8.2 Électricité Grimard Inc**

Identification du soumissionnaire:

Électricité Grimard Inc.  
1855 Bernard-Lefebvre  
Laval, Qc

Type de compagnie :

Entrepreneur en électricité

Sous-traitance:

- Travaux de plomberie
- Travaux de ventilation
- Travaux de régulation automatique
- Non spécifié

Le Groupe Centco Inc  
JP Lessard Canada Inc  
Régular  
Valmer


**8.2.1 Électricité Grimard Inc. –  
Sommaire de l'analyse**

En vertu de l'article 20.0 « Dispositions générales visant à favoriser l'intégrité de contrats » des instructions aux soumissionnaires (Section B) du dossier d'appel d'offres, la soumission de *Électricité Grimard Inc.* est jugée non-conforme et rejetée par la Ville en raison de l'absence dans sa soumission de l'autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**8.3 Lambert Somec Inc**

Identification du soumissionnaire:

Électricité Grimard Inc.  
1505 rue des Tanneurs

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	13

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

Québec, Qc

Type de compagnie :

Entrepreneur en électromécanique

Sous-traitance:

- Travaux de régulation automatique
- Architecture, structure, décontamination
- Travaux de télécommunication

Régular  
Construction Chartel  
EMCOR

8.3.1 Lambert Somec Inc. – Sommaire de l'analyse

Une vérification du formulaire de soumission (Section C) a identifié un écart de - 642.83\$ entre le montant indiqué à la ligne 1 de la Partie I « Formulaire de soumission » et la somme des prix de la Partie III « Bordereau des prix ».

La proposition de *Lambert Somec Inc.* apparaît comme étant la plus basse soumission qui répond à l'ensemble des exigences du contrat. Cependant, il est recommandé de clarifier les points suivants auprès du soumissionnaire :

- confirmer que le soumissionnaire fournit le gestionnaire de mise en service tel que requis au devis technique 01 91 13 « Mise en service – Plan de mise en service » et corriger l'organigramme de l'équipe de projet afin d'inclure cette ressource;
- quelques disparités sont constatées au niveau des prix soumis, raison pour laquelle quelques clarifications techniques mentionnées au tableau de l'analyse sont à effectuer dans le but de confirmer la compréhension du mandat.

**8.4 Dawcoelectric Inc**

Identification du soumissionnaire:

Dawcoelectric Inc.  
8315 Devonshire,  
Ville Mont-Royal, Qc


Type de compagnie :

Entrepreneur en électricité

Sous-traitance:

- Travaux de plomberie
- Travaux de ventilation
- Travaux de régulation automatique
- Travaux en électricité de bâtiment
- Travaux en électricité de puissance
- Travaux de télécommunication

Le Groupe Centco Inc  
JP Lessard Canada Inc  
Régular  
GFTec  
Dual-ADE  
Zigue Communication

	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	14

Titre:

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électrique moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

8.4.1 Dawcoelectric Inc. – Sommaire de l'analyse

En vertu de l'article 20.0 « Dispositions générales visant à favoriser l'intégrité de contrats » des instructions aux soumissionnaires (Section B) du dossier d'appel d'offres, la soumission de *Dawcoelectric Inc.* est jugée non-conforme et rejetée par la Ville en raison de l'absence dans sa soumission de l'autorisation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) (la soumission ne contient qu'un accusé de réception de l'AMF).

**8.5 Magil Construction Corporation**

Identification du soumissionnaire:

Magil Construction Corporation  
1655 rue Beauharnois Ouest,  
Montréal, Qc

Type de compagnie :

Entrepreneur général


Sous-traitance:

- Travaux de plomberie
- Travaux de ventilation
- Travaux de régulation automatique
- Travaux de télécommunication

Le Groupe Centco Inc  
JP Lessard Canada Inc  
Régular  
Le Groupe LML Itée

8.5.1 Magil Construction. – Sommaire de l'analyse

La proposition de *Magil Construction Corporation* apparaît répondre à l'ensemble des exigences du contrat. Cependant, certaines disparités sont constatées au niveau des prix soumis, raison pour laquelle quelques clarifications techniques mentionnées au tableau de l'analyse sont à effectuer dans le but de confirmer la compréhension du mandat.

 <b>SNC • LAVALIN</b>	Code du document	Révision		Page
		No.	Date	
	608307-717G004_20-51BS-I-0001	00	2015-01-08	B-1

**Titre:**

**ANALYSE DE SOUMISSION ET RECOMMANDATION D'OCTROI**

**Installation d'équipements électriques moyenne et basse tension - Travaux en architecture, civil, structure, mécanique, électricité, procédé, télécommunications, contrôle et automatisation à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets**

**LOT 717G004\_20 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 10106**

ANNEXE "B"  
 LETTRES DE CLARIFICATION DES SOUMISSIONS



Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

LP 401 061 072 CA

Le 25 septembre 2014

Benoit Lajeunesse, Coordonnateur  
ONDEL inc.  
4408, Louis 8-Mayer, Laval (Québec) H7P 0G1  
Courriel : blajeunesse@ondel.ca

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal**  
**Appel d'offres # 10-106**  
**Acquisitions de biens et services généraux**  
**Analyse de votre soumission**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la section C partie V intitulée «Compte rendu de qualification» et nous aurions besoin de précisions ou informations complémentaires pour poursuivre l'analyse de votre soumission.

Suivant l'article 3 a) des instructions aux soumissionnaires, l'entreprise doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et la section C partie V vise à démontrer l'atteinte de cette exigence en identifiant et documentant des projets réalisés et en cours de réalisation qui sont de nature et d'envergure similaire au projet soumissionné. Nous vous demandons donc de motiver les projets à l'appui de votre soumission démontrant votre capacité à réaliser un projet de nature et d'envergure similaire à celui sur lequel vous avez déposé une soumission.

La même demande vous est également formulée à l'égard du surintendant qui doit avoir supervisé au cours des dix dernières années des projets de nature et d'envergure similaire au présent appel d'offres.

Conformément à l'article 19.1 du cahier des instructions aux soumissionnaires, la Ville de Montréal vous demande de lui fournir au plus tard le jeudi 2 octobre 2014 à 15 heures, les précisions ou informations complémentaires précitées pour continuer l'analyse de votre soumission. **À défaut de ne pas obtenir une réponse, la Ville de Montréal peut sans autre avis ni délai rejeter votre soumission.**

Dans l'attente d'une réponse par courrier recommandé, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.



Anne-Marie Laberge, ing., Chef de section, Projets usines - Ville de Montréal

cc M. Babak Herischi, Directeur, direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., chef de projet - Ville de Montréal



**ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ**

415, rue Adanac  
Québec (Québec)  
CANADA G1C 6B9

Téléphone : (418) 664-1066

Télécopieur : (418) 664-1688

PAR COURRIER RECOMMANDÉ  
ET COURRIEL

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Madame Anne-Marie Laberge, ing.  
Chef de section, Projets usines  
Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
VILLE DE MONTRÉAL  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

N/R : L814-038

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal, appel d'offres # 10-106**  
**Informations supplémentaires pour analyse de notre soumission**

---

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 25 septembre dernier, vous trouverez, tel que demandé, en annexes le détail des projets en cours de réalisation et ceux déjà exécutés.

Vous remarquerez que nous sommes très actifs dans le secteur industriel. Nous avons une excellente réputation auprès des donneurs d'ouvrage privé qui nous invitent sur des projets restreints requérant les compétences nécessaires pour ce projet. Vous constaterez que nous avons les acquis et l'expérience nécessaires afin de réaliser votre projet dans les délais prévus. À votre demande, nous avons seulement renchéri sur les projets indiqués lors de l'appel d'offres. Néanmoins, sur demande, nous pouvons fournir une multitude d'autres projets similaires équivalents en complexité au projet en rubrique.

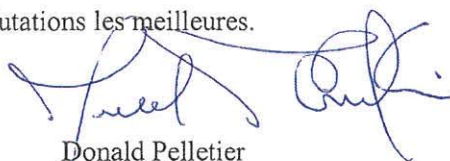
Vous trouverez ci-joint le curriculum vitae de M. Gaétan Leclerc.

Compte tenu du fait que ce projet à une durée de près de quatre ans, nous n'avons aucune crainte quant à notre capacité de réalisation d'un projet de cette envergure.

Nous restons dans l'attente de l'adjudication nous permettant de procéder aux approvisionnements, une composante importante de ce projet.

Soyez assuré de notre entière collaboration et si d'autres détails vous sont requis, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.



Donald Pelletier  
Président

p.j.



## PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

### Projet no. 1

<b>Client :</b>	Tembec
<b>Endroit :</b>	Usine Temiscaming
<b>Projet :</b>	Bouilloire et turbo-générateur
<b>Travaux :</b>	Électricité et instrumentation : équipements de distribution électriques, étagères à câbles, câblage, alarme incendie, instruments, etc.
<b>Nombre de travailleurs :</b>	68
<b>Durée :</b>	Novembre 2013 à octobre 2014
<b>Valeur finale :</b>	9M\$

### Projet no. 2

<b>Client :</b>	Université de Montréal
<b>Endroit :</b>	Montréal
<b>Projet :</b>	Relocalisation des cannibares
<b>Travaux :</b>	Remplacer les cannibares par des câbles teck installés dans des étagères. Nouvelles distributions : quatre de 2000A et une de 3000A. Enlever barres blindées existantes.
<b>Nombre de travailleurs :</b>	12
<b>Durée :</b>	Mars 2013 à septembre 2014
<b>Valeur finale :</b>	3M\$

### Projet no. 3

<b>Client :</b>	Société de transport de Montréal (STM)
<b>Endroit :</b>	Métro
<b>Projet :</b>	Remplacement câbles 12 kV L1 Est
<b>Travaux :</b>	Enlever les câbles existants et installer les nouveaux câbles : travaux de nuit de courte durée (2.5 heures) avec planification sans faille.
<b>Nombre de travailleurs :</b>	7
<b>Durée :</b>	Septembre 2013 à octobre 2015
<b>Valeur finale :</b>	4M\$



**PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS (VOIR NOTE)**

<b>Client :</b>	Cliffs Ressources
<b>Endroit :</b>	Fermont
<b>Projet :</b>	Mine du Lac Bloom (phase 2)
<b>Travaux :</b>	Électricité basse et moyenne tension et instrumentation * Travaux exécutés simultanément <ul style="list-style-type: none"><li>• Poste de distribution 35 kV</li><li>• Convoyeur aérien 4.5 km</li><li>• Broyeur</li><li>• Station de pompage</li></ul>
<b>Nombre de travailleurs :</b>	110 (chantier) 145 (rotation)
<b>Durée :</b>	Mai 2012 à octobre 2013
<b>Valeur totale :</b>	21M\$

Note : Les trois projets mentionnés dans notre soumission ont été réalisés en même temps qu'un autre projet, c'est pourquoi que nous les avons regroupés.

**CURRICULUM VITAE**

**GAÉTAN LECLERC**

## CURRICULUM VITAE

**NOM:** Leclerc, Gaétan

**ADRESSE:**

**TÉLÉPHONE:**

**PROFESSION:** Électricien

**LANGUES:** Français et anglais

\*\*\*\*\*

### EXPÉRIENCE

**2012-2013**      **ONDEL INC.**  
Surintendant (*35 hommes*)

. Cliffs Ressources Sept-Îles  
Modifications aux convoyeurs

**2010-2011**      **ONDEL INC.**  
Surintendant (*72 hommes*)

. Consolidated Thompson - Installations portuaires de Sept-Îles

**2010**            **ONDEL INC.**  
Contremaître

. Université de Montréal

**2009**            **ONDEL INC.**  
Contremaître

. Université de Montréal

**2009**            **ONDEL INC.**  
Contremaître

. Port de Montréal

## EXPÉRIENCE (SUITE)

- 2008-2009**            **ONDEL INC.**  
Surintendant (*22 hommes*)  
.  
.  
. Poste de pompage Limoilou, Ville de Québec
- 2007**                **ONDEL INC.**  
Surintendant (*53 hommes*)  
.  
.  
. Tafisa Canada, Ligne 2, Lac Mégantic  
Électricité et instrumentation
- 2006**                **TALVI INC.**  
Contremaître  
.  
.  
. Hydro-Québec, Québec
- 2005 - 2006**        **CONSTRUCTION ONDEL INC.**  
Surintendant (*66 hommes*)  
.  
.  
. Ultramar Ltée, Unité de désulfuration, St-Romuald  
Électricité et instrumentation
- 2003 - 2004**        **CONSTRUCTION ONDEL INC.**  
Surintendant (*91 hommes*)  
.  
.  
. Alouette inc., phase II, Sept-Iles  
Électrification des salles de cuves
- 2002**                **CONSTRUCTION ONDEL INC.**  
Contremaître  
.  
.  
. Alcoa, Baie-Comeau
- 2001 - 2002**        **INDUSTRO-TECH INC.**  
Contremaître  
.  
.  
. Ultramar, St-Romuald
- 1999 - 2001**        **CONSTRUCTION ONDEL INC.**  
Surintendant (*74 hommes*)  
.  
.  
. Projet Alcan, Alma  
Électrification et instrumentation des salles de cuves

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

LP 401 062 625 CA

Le 25 septembre 2014

Jean Lavoie, Directeur général  
ELECTRICITÉ GRIMARD Inc.  
1235, rue Bersimis, Chicoutimi, Québec G7K 1A4  
Courriel : electricite.soum@grimard.ca

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal  
Appel d'offres # 10-106  
Acquisitions de biens et services généraux  
Analyse de votre soumission**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la section C partie V intitulée «Compte rendu de qualification» et nous aurions besoin de précisions ou informations complémentaires pour poursuivre l'analyse de votre soumission.

Suivant l'article 3 a) des instructions aux soumissionnaires, l'entreprise doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et la section C partie V vise à démontrer l'atteinte de cette exigence en identifiant et documentant des projets réalisés et en cours de réalisation qui sont de nature et d'envergure similaire au projet soumissionné. Nous vous demandons donc de motiver les projets à l'appui de votre soumission démontrant votre capacité à réaliser un projet de nature et d'envergure similaire à celui sur lequel vous avez déposé une soumission.

La même demande vous est également formulée à l'égard du surintendant qui doit avoir supervisé au cours des dix dernières années des projets de nature et d'envergure similaire au présent appel d'offres.

Conformément à l'article 19.1 du cahier des instructions aux soumissionnaires, la Ville de Montréal vous demande de lui fournir au plus tard le jeudi 2 octobre 2014 à 15 heures, les précisions ou informations complémentaires précitées pour continuer l'analyse de votre soumission. **À défaut de ne pas obtenir une réponse, la Ville de Montréal peut sans autre avis ni délai rejeter votre soumission.**

Dans l'attente d'une réponse par courrier recommandé, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.



Anne-Marie Laberge, ing., Chef de section, Projets usines - Ville de Montréal

cc M.Babak Herischi, Directeur, direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., chef de projet - Ville de Montréal



Chicoutimi, le 30 septembre 2014

Par courrier recommandé et courriel

**Madame Anne-Marie Laberge, ing**

Ville de Montréal

Direction de l'eau potable

999, rue Dupuis

Montréal (Québec), H4G 3L4

N/Réf. : 7014-063S

**Objet : Soumission « 10-106 »**

**Projet : Usine Charles-J. des Baillets**

**Installation des éléments électriques de moyenne et basse tension**

---

Madame,

En réponse à votre lettre du 25 septembre, nous vous transmettons les informations complémentaires pour les projets d'envergure similaire et/ou de même nature que nous avons décrits à la partie V du compte rendu de qualification de notre soumission.

**Projets en cours :**

**Ville de Montréal - Contrat 1547AE - 1M\$**

Fourniture et installation de 10 disjoncteurs 36KV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte

Conception et ingénierie des disjoncteurs « rétrofit »

**Produits forestiers Résolu – Usine de sciage Atikokan – Ontario – 6.5M\$**

Projet de type Clé en main

Ingénierie des systèmes électriques avec entrée de 8000A

Fourniture et installations des transformateurs de puissance moyenne tension 4Mva

Électricité du bâtiment et éclairage

Fournir et installer les appareillages moyennes et basses tensions

Câblage des forces motrices (10,000HP)

Automatisation et optimisation des systèmes de procédés

1235, RUE BERSIMIS  
CHICOUTIMI, QUÉBEC, CANADA, G7K 1A4  
TÉL.: 418 696 9000  
TÉLÉCOPIEUR: 418 545 7942  
Licence RBQ: 1163-8350-95

1855, RUE BERNARD-LEFEBVRE, SUITE 100  
LAVAL, QUÉBEC, CANADA, H7C 0A5  
TÉL.: 450 665 5553 TÉL.: 514 333 7100  
TÉLÉCOPIEUR: 450 665 3655  
Licence RBQ: 1163-8350-95

[www.grimard.ca](http://www.grimard.ca)

**Projets exécutés :**

**Ministère du transport du Québec (MTQ) - Réfection de la salle de contrôle du tunnel Ville-Marie – 11M\$**

Notre mandat consistait au réaménagement du bâtiment existant pour le système de télésurveillance et à la numérisation de 325 caméras.

Intégration de 24 postes de surveillance des voies

Intégration d'un mur vidéo composé de 30 moniteurs Barco 70 pouces

Intégration des systèmes intelligents SCADA et RENIR

Intégration d'une infrastructure réseau LAN pour supporter les différents systèmes

Installation d'un réseau de câblages structuré de cuivre et fibre optique

Aménagement d'un centre de contrôle dans un bâtiment temporaire

Refaire les systèmes de ventilation sur les différents étages et la nouvelle salle de contrôle

Le nature de ce projet était motivé par le maintien des opérations 24/24 du plus grand centre de contrôle routier au Québec et à la gestion et coordination de différents corps de métiers avec plus de 10 sous-traitants sur un échancier de 104 semaines.

**Projet d'expansion Mont-Wright - Silo et concentrateur - ArcelorMittal- 11,2M\$**

Ce projet consistait à l'ajout d'un nouveau concentrateur et d'un silo aux installations existantes afin d'augmenter la production

Travaux d'alimentation de puissance, appareillages moyennes et basses tensions

Instrumentation et électricité du concentrateur

Chemins de câbles, interrupteurs, éclairage high-bay, etc...

VPO (vérification pré-opérationnelle)

Démarrage et soutien technique

Ce projet a été repris en cours d'exécution dû à la non-productivité de l'entrepreneur en place, nous avons réalisés les travaux sur un échancier de 9 mois avec un budget de 133,000 heures, tout en mettant en place des plans de travail spécifiques à chaque tâches et coordination avec les différent métiers. Nous avons ainsi rencontrés les attentes de notre client

**Usine pilote AP60, Rio-Tinto Alcan de 38 cuves basées sur la nouvelle technologie - 30M\$**

Installation des cuves et brasquage  
Soudure des bus barres et autres soudures  
Travaux de puissance moyennes et basses tensions  
Installation électrique et d'instrumentation de procédé.  
Installation électrique des « Booster »  
Installation électrique des transformateurs de puissance sous-station  
Travaux de mécanique majeure  
Mise à la terre d'équipement  
Alarme-incendie  
Démarrage et support technique

Ce projet était unique car nous avons à travailler avec de l'information restreinte (IP).  
Chaque jour, de nouveaux défis se présentaient et étaient relevés pour rencontrer l'échéancier.

**STM – Lot C32 - Fourniture et installation des armoires de disjonction 750VCC et panneaux connexes pour la ligne 1 ouest – 5.2M\$**

Conception, fourniture et installation des équipements de remplacement électriques pour 8 postes de redressement sur la ligne verte de métro.

Études d'ingénierie et conception des armoires de disjonction  
Sectionneurs motorisés et manuel  
Chargeurs-accumulateurs  
Panneaux de services auxiliaires  
Automates de gestion des alarmes des redresseurs  
Panneaux de contrôles de ventilation

**STM – Lot C39 – Fourniture et remplacement de l'éclairage et des prises 600V en tunnel, ligne 1 et ligne 4 - 6M\$**

Remplacement des vieux panneaux de distributions 347/600V et prises  
Modification du réseau d'éclairage de la voûte pour rendre conforme à la norme NFPA-130  
Changements du câblage existant et des boîtes de répartitions  
Récupération et la disposition des tubes fluorescents et des ballasts contenant des BPC

Travaux exécutés de nuit sur des arrêts du service de métro et coordination au quotidien pour les cadenassages des secteurs des travaux. Priorité pour reprise des opération complète du métro à tous les matins.

**AMT – Lot 0019 – Prolongement de la ligne 2 est du métro vers Laval – 3M\$**

Ingénierie, conception et fabrication des équipements de traction  
Armoires de disjoncteurs des voies et contacteurs  
Rupteurs de voies et trolleys  
Câblage de puissance

**Projets similaires que notre Surintendant a supervisé :**

**Ministère du transport du Québec (MTQ) - Réfection de la salle de contrôle du tunnel Ville-Marie – 11M\$**

Description, idem à l'entreprise

**AMT – Lot 0019 – Prolongement de la ligne 2 est du métro vers Laval – 3M**

Description, idem à l'entreprise

**Ville de Montréal - Contrat AO-9976**

Fourniture et installation de variateurs de vitesse 75HP pour la station de surpression Côte-Vertu avec filtre active  
Fournir et installer 4 moteurs asynchrones 75HP  
Remplacement de la distribution 400A et dérivation 200A

**ADM – Lot M3126 et M3133 – Aéroport de Mirabel – Réhabilitation du bouclage électrique 25KV**


Remplacement des cabinets de sectionnement 12,5KV  
Remplacer les transformateurs moyennes tensions  
Refaire les terminaisons 12.5KV  
Remplacer des câbles 25KV existants

Nous demeurons disponibles pour toutes questions additionnelles ou rencontre possible pour expliquer notre compréhension et faire valoir notre organisation pour mener à terme ce projet.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JL/sb

1235, RUE BERSIMIS  
CHICOUTIMI, QUÉBEC, CANADA, G7K 1A4  
TÉL.: 418 696 9000  
TÉLÉCOPIEUR: 418 545 7942  
Licence RBQ: 1163-8350-95

  
Jean Lavoie  
Directeur général

1855, RUE BERNARD-LEFEBVRE, SUITE 100  
LAVAL, QUÉBEC, CANADA, H7C 0A5  
TÉL.: 450 665 5553 TÉL.: 514 333 7100  
TÉLÉCOPIEUR: 450 665 3655  
Licence RBQ: 1163-8350-95

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

LP 401 062 617 CA

Le 25 septembre 2014

Jean-François Lapointe, ing, Directeur  
LAMBERT SOMEC Inc.  
1505, rue des Tanneurs, Québec (Océan) G1N 4S7  
Courriel : jflapointe@lambertsomec.com

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal**  
**Appel d'offres # 10-106**  
**Acquisitions de biens et services généraux**  
**Analyse de votre soumission**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la section C partie V intitulée «Compte rendu de qualification» et nous aurions besoin de précisions ou informations complémentaires pour poursuivre l'analyse de votre soumission.

Suivant l'article 3 a) des instructions aux soumissionnaires, l'entreprise doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et la section C partie V vise à démontrer l'atteinte de cette exigence en identifiant et documentant des projets réalisés et en cours de réalisation qui sont de nature et d'envergure similaire au projet soumissionné. Nous vous demandons donc de motiver les projets à l'appui de votre soumission démontrant votre capacité à réaliser un projet de nature et d'envergure similaire à celui sur lequel vous avez déposé une soumission.

La même demande vous est également formulée à l'égard du surintendant qui doit avoir supervisé au cours des dix dernières années des projets de nature et d'envergure similaire au présent appel d'offres.

Conformément à l'article 19.1 du cahier des instructions aux soumissionnaires, la Ville de Montréal vous demande de lui fournir au plus tard le jeudi 2 octobre 2014 à 15 heures, les précisions ou informations complémentaires précitées pour continuer l'analyse de votre soumission. **À défaut de ne pas obtenir une réponse, la Ville de Montréal peut sans autre avis ni délai rejeter votre soumission.**

Dans l'attente d'une réponse par courrier recommandé, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.



Anne-Marie Laberge, ing., Chef de section, Projets usines - Ville de Montréal

cc M. Babak Herischi, Directeur, direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., chef de projet - Ville de Montréal



**LAMBERT SOMEC**

2 octobre 2014

**Madame Anne-Marie Laberge**, ing.  
Chef de section, Projets usines – Ville de Montréal

Ville de Montréal  
**Service de l'eau**  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

Madame Laberge,

Pour faire suite à votre demande datée du 25 septembre concernant l'appel d'offres # 10-106, voici un complément d'information sur la qualification de notre entreprise pour réaliser le présent mandat.

## 1. Présentation de l'entreprise

---

### Entreprise privée fondée en 1954

Avec ses 60 ans d'existence, Lambert Somec est considérée comme l'un des plus importants entrepreneurs en construction spécialisée au Québec.

Au cours des 30 dernières années, elle a offert une solution intégrée pour tous les services électromécaniques et elle a développé une expertise dans la planification de travaux sur arrêt de production, projets avec échéanciers serrés et à l'intérieur d'usines en opération.

### Expertises

#### **Électricité**

Dans ce domaine, Lambert Somec a complété une grande variété de projets en milieu industriel, commercial et institutionnel.

Notre expertise couvre, entre autres, les alumineries, les usines de pâtes et papiers, les centrales hydro-électriques, les hôpitaux, les édifices de bureaux, les centres d'informatique et de télécommunication, ainsi que laboratoires et les installations aéroportuaires.

Page 1 sur 7

Lambert Somec compte sur un personnel spécialisé pour réaliser des travaux allant de l'installation de systèmes électriques de base dans un immeuble commercial, à la mise en place de systèmes complexes pour le secteur industriel.

## **Plomberie et Chauffage**

Avec plus de 45 années d'expérience en plomberie et en chauffage Lambert Somec utilise les techniques les plus sûres et les plus modernes pour donner vie aux bâtiments. L'eau étant l'un des biens les plus précieux de la planète, sa distribution est une responsabilité vitale que Lambert Somec maîtrise dans les moindres détails.

L'expertise de Lambert Somec dans les secteurs commercial et institutionnel couvre à la fois les domaines suivants : la plomberie sanitaire et pluviale, la distribution d'eau potable, le chauffage, l'eau de refroidissement, la vapeur, les systèmes de traitement d'eau, l'air comprimé, le gaz naturel, le propane ainsi que l'emmagasinement et la distribution de produits pétroliers.

## **Tuyauterie**

Lambert Somec est spécialisée dans la fourniture et l'installation de réseaux de tuyauterie soudée en acier au carbone, acier inoxydable et autres alliages pour les procédés industriels.

Notre expertise est particulièrement reconnue dans les secteurs d'activités comme l'énergie, les pâtes et papiers, les mines, les alumineries, les produits chimiques et la pétrochimie.

Lambert Somec est qualifiée selon ASME IX, B31.1 et B31.3

## **Ventilation**

La compagnie réalise des travaux de ventilation dans les secteurs commercial, institutionnel et industriel. Elle s'est spécialisée dans la construction d'hôpitaux, laboratoires, centres de recherche, centrales hydroélectriques, pavillons universitaires, dépoussiérage, usines manufacturières, usines de traitement des eaux, salles blanches et confinements « BSL ».

Lambert Somec effectue des travaux dans les bâtiments neufs et existants.

## **Fabrication**

Lambert Somec possède un atelier de fabrication spécialisé dans la transformation de divers métaux, dont l'aluminium, le galvanisé, l'acier inoxydable, l'acier corten et les divers autres types d'aciers. Elle dispose des équipements nécessaires lui permettant de couper, de plier et de rouler des feuilles de différentes épaisseurs.

Les expertises de cet atelier sont, entre autres :

- Conduits de ventilation commerciale et industrielle
- Dépoussiéreurs et de conduits de dépoussiérage
- Incinérateurs industriels (Biotox) composés d'acier isolés de matériaux en céramique
- Conduits isolés couverts d'un revêtement en aluminium ou en acier inoxydable.
- Systèmes de séchage de pâte de papier et de copeaux de bois, en acier inoxydable et en aluminium
- Structures, passerelles et supports
- Séparateurs
- Cheminées
- Silencieux industriels
- Boîtes électriques
- Travaux de peinture et de réparation

Nos travailleurs expérimentés contrôlent parfaitement les procédés de soudage SMAW, GMAW, GTAW et FCAW et nous détenons les certifications CWB 47.1 / 47.2 / 59.1 / 59.2.

Nous accompagnons nos clients dans la réalisation de leurs projets complexes afin d'en assurer le succès. Le système d'assurance qualité que nous avons développé (ISO 9001-2008) garantit que le matériel fabriqué est conforme en tous points aux exigences du client.

## 2. Contrats en cours

---

**Nous avons à l'heure actuelle des contrats en cours pour une valeur d'environ \$130 000 000.00. Le contrat faisant l'objet de la présente demande représente un contrat de moyenne envergure pour notre entreprise.**

---

CUSM – Centre universitaire de santé McGill (Valeur du contrat \$ 50 000 000.00)

### Électricité

- sous-stations électriques de 25 KV et 600V
- groupes électrogènes
- centres de contrôle de moteurs
- éclairage
- services

### Tuyauterie

- refroidisseurs
- chaudières à vapeur

---

Hôpital Général Juif (Valeur du contrat \$ 35 000 000.00)



### Électricité

- sous-stations électriques de 25 KV et 600V
- groupes électrogènes
- centres de contrôle de moteurs
- alarme incendie
- contrôle d'accès
- éclairage
- services

### Tuyauterie

- refroidisseurs
- chaudières à vapeur

---

### Établissement de détention de Roberval (Valeur du contrat \$ 10 000 000.00)

### Électricité

- entrée principale à 600V
- groupes électrogènes
- alarme incendie
- contrôle d'accès
- éclairage
- services

---

### Centre hospitalier de l'université de Montréal (valeur du contrat \$ 15 000 000.00)

### Ventilation

- Distribution verticale (puits au bloc D)
- Salles mécaniques du bloc D

---

### Bell – Nexacor à Ville Saint-Laurent (valeur du contrat \$ 7 000 000.00)

### Électricité

- entrée principale à 600V
- groupes électrogènes
- alarme incendie
- contrôle d'accès
- éclairage
- services

### Tuyauterie

- mise en place des refroidisseurs et constructions des réseaux d'eau refroidie pour les salles des serveurs

### Ventilation

- mise en place des unités et constructions des réseaux de ventilation pour les salles des serveurs

### 3. Contrats réalisés

---

**Les contrats à la suite, déjà mentionnés à la section C du formulaire de soumission, sont d'envergures variant entre \$ 1 000 000.00 et \$ 100 000 000.00. La plupart ont été réalisés dans plusieurs disciplines de l'électromécanique et ce, dans des environnements similaires à l'environnement du présent projet (stations de pompage, stations d'épuration, centrales hydro-électriques, réfection d'équipements de distribution pour le métro, etc). Plusieurs de ces projets ont été réalisés dans des contextes d'usines en production où les temps d'arrêts sont critiques et où l'on doit prévoir des solutions de rechange si tout ne se déroule pas comme prévu.**

- Usine Charles-J. Des Baillets - Mécanique - \$ 1 000 000.00
- Usine de traitement des eaux Atwater – Tuyauterie, Ventilation, \$ 11 000 000.00
- SQAE – Longueuil – Ventilation, traitement des odeurs – \$ 6 500 000.00
- SQAE – Laval - Électricité, Tuyauterie, Ventilation - \$ 11 000 000.00
- Ville de Québec – Usine d'épuration – Mécanique, Tuyauterie, Ventilation - \$ 10 500 000.00
- CRCHUM – Électricité, Plomberie, Ventilation - > \$ 100 000 000.00
- STM – Poste de district Dickson – Électricité - \$ 5 000 000.00
- HQ – Centrale la Sarcelle – Électricité, Tuyauterie, Ventilation – \$ 74 000 000.00
- HQ – Centrale Rapides-des-Cœurs – Électricité, Tuyauterie, Ventilation – \$ 35 000 000.00
- HQ – Centrale Chute Allard – Électricité, Tuyauterie, Ventilation – \$ 34 000 000.00

### 4. Expérience de notre personnel

---

Lambert Somec emploie plusieurs surintendants et gérants de projet qui comptent entre 25 et 30 années d'expérience et ce, dans chacune des disciplines dans laquelle œuvre notre compagnie.

Je vous joins à la suite de lettres de référence pour des projets récents que nous avons réalisés avec professionnalisme et dans le respect des échéanciers.

Enfin, si vous arrivez à la conclusion que notre entreprise est toujours dans la course pour ce projet et que vous désirez avoir plus de détails sur notre vision de la réalisation des travaux, il nous fera plaisir d'aller vous rencontrer à votre convenance.



Jean-François Lapointe, ing.  
Directeur – électricité – Région de Québec  
Lambert Somec inc.

Le 28 mai 2014

Objet : Lettre d'appréciation – Lambert Somec  
Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen

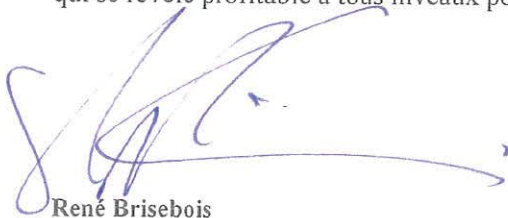
Madame  
Monsieur,

Lambert Somec, sous-traitant du consortium Pomerleau-Verreault, a participé à la construction de la centrale thermique et de la sous-station électrique du Campus Glen, en réalisant les travaux d'électricité, de plomberie et de ventilation. De plus, Lambert Somec était responsable de la fourniture et l'installation des 11 génératrices dans 4 secteurs différents du site totalisant 12.5 MW.

Durant la période de conception et de construction, Lambert Somec, toutes disciplines confondues, a su mettre son expérience à profit auprès de notre personnel technique afin d'optimiser et de coordonner les installations dont la réalisation des plans et devis était en mode « design-build ».

Pendant toute la durée de l'exécution des travaux, le personnel de chantier ainsi que le personnel de gestion de Lambert Somec ont été d'une collaboration exemplaire. Cette collaboration a permis une qualité de construction de nos plans et devis selon nos attentes et qui répond aux normes strictes que requiert une installation de cette ampleur.

Lambert Somec est, à notre avis, une entreprise dont le personnel et la direction sont à l'unisson, ce qui se révèle profitable à tous niveaux pour la réalisation de projets quels qu'ils soient.



**René Brisebois**  
*Coordonnateur principal MEP et surveillant en chef*  
*Division Transport, Infrastructures et Bâtiment*

c. c. Pierre Hénault, Vice-président, Mécanique et Électricité

Le 22 mai 2014

Madame, Monsieur,

Lambert Somec inc., en partenariat avec le consortium Pomerleau-Verreault, à participé à la construction du nouveau centre de recherche du CHUM (CRCHUM), en réalisant les travaux d'électricité, de plomberie et de ventilation. Ce contrat de type conception-construction à forfait d'une valeur de plus de cent millions de dollars s'est échelonné sur une période de trois ans.

Dès le début de la phase de conception, le personnel de Lambert Somec a offert une grande disponibilité afin de mettre à profit son expérience pour l'optimisation du design.

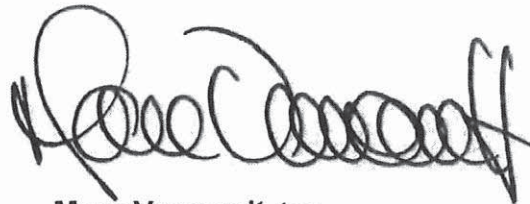
Pendant la construction, l'équipe de gestion de Lambert Somec a su démontrer ses compétences en planifiant les travaux en fonction d'échéanciers serrés, en dirigeant un groupe de plus de 250 travailleurs et en offrant une qualité de construction répondant aux normes strictes qui régissent les établissements de santé.

Nous avons été à même de constater que Lambert Somec accorde une importance capitale à la santé et à la sécurité dans la réalisation de ses travaux.

La participation de Lambert Somec à ce projet s'est révélée être profitable à tous les niveaux.



**Jean-François Poisson**, ing. COP  
Vice Président Opérations  
Fiera-Axiom Infrastructures



**Marc Verreault**, ing.  
Directeur de projet  
Consortium Pomerleau-Verreault

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

LP 401 062 634 CA

Le 25 septembre 2014

Réjean Normandin, Directeur  
DAWCOLECTRIC Inc.  
8315 Devonshire, Ville Mont-Royal, H2P 2L1  
Courriel : rnormandin@dawcolectric.com

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal**  
**Appel d'offres # 10-106**  
**Acquisitions de biens et services généraux**  
**Analyse de votre soumission**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la section C partie V intitulée «Compte rendu de qualification» et nous aurions besoin de précisions ou informations complémentaires pour poursuivre l'analyse de votre soumission.

Suivant l'article 3 a) des instructions aux soumissionnaires, l'entreprise doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et la section C partie V vise à démontrer l'atteinte de cette exigence en identifiant et documentant des projets réalisés et en cours de réalisation qui sont de nature et d'envergure similaire au projet soumissionné. Nous vous demandons donc de motiver les projets à l'appui de votre soumission démontrant votre capacité à réaliser un projet de nature et d'envergure similaire à celui sur lequel vous avez déposé une soumission.

La même demande vous est également formulée à l'égard du surintendant qui doit avoir supervisé au cours des dix dernières années des projets de nature et d'envergure similaire au présent appel d'offres.

Conformément à l'article 19.1 du cahier des instructions aux soumissionnaires, la Ville de Montréal vous demande de lui fournir au plus tard le jeudi 2 octobre 2014 à 15 heures, les précisions ou informations complémentaires précitées pour continuer l'analyse de votre soumission. **À défaut de ne pas obtenir une réponse, la Ville de Montréal peut sans autre avis ni délai rejeter votre soumission.**

Dans l'attente d'une réponse par courrier recommandé, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.



Anne-Marie Laberge, ing., Chef de section, Projets usines - Ville de Montréal

cc M.Babak Herischi, Directeur, direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., chef de projet - Ville de Montréal

# Dawcoelectric

Montréal, le 2 octobre 2014

Madame Anne-Marie Laberge, ing.  
Chef de section  
Projet usines – Ville de Montréal

N/Réf. : 14-067

**Objet:** Expérience pertinente  
Appel d'offres no. 10-106

---

Madame,

En réponse à votre demande pour le projet mentionné en rubrique, veuillez trouver ci-joint la fiche de projet DA-FP-MK-45 celle-ci vient démontrer la pertinence de notre expérience face à l'appel d'offres no. 10-106.

Concernant l'expérience de supervision de notre surintendant, Francois Mercier veuillez vous référer au fiches suivantes :

- DA-FP-MK-45-Usine d'eau potable Atwater et Des Bailleurs, Surintendant;
- DA-FP-MK-06-Enerkem, Contremaître;
- DA-FP-MK-22-Petro-Canada, Contremaître;
- DA-FP-MK-Shell Canada ULSD, Contremaître;
- DA-FP-MK-46-Beauharnois, Contremaître.

Nous espérons le tout conforme à votre entière satisfaction, si toutefois de plus amples détails étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Le directeur de la division commerciale,

  
Réjean Normandin

## FICHE DE PROJET

### Mise à niveau usine de production d'eau potable / Atwater et Charles-J. Des Baillets

---

**Localisation :** Montréal (Québec, Canada)  
**Propriétaire :** Ville de Montréal  
**Titre du projet :** Mise à niveau usine de production d'eau potable /  
Atwater et Charles-J.-Des Baillets  
**Client :** Allen Entrepreneur Général Inc.  
**Début :** Mai 2012  
**Fin :** Juillet 2013  
**Surintendant :** Francois Mercier

---

**Modalités de tarification :** Forfaitaire  
**Portée des travaux :** Électricité  
**Rôle :** Sous-traitant  
**Secteur d'industrie :** Industriel

---

**Valeur approximative  
des travaux octroyés :** 2.5M\$  
**Pourcentage des travaux  
accordés en sous-traitance :** 2%  
**Heures complétées :** 19 000

---

#### Description du contrat :

Notre mandat incluait le démantèlement des ozoneurs existants et l'installation d'un système de production d'ozone, incluant de l'instrumentation, ainsi que les transformateurs pour l'alimentation des ozoneurs, les panneaux d'alimentation et de certains travaux de contrôle «Profibus».

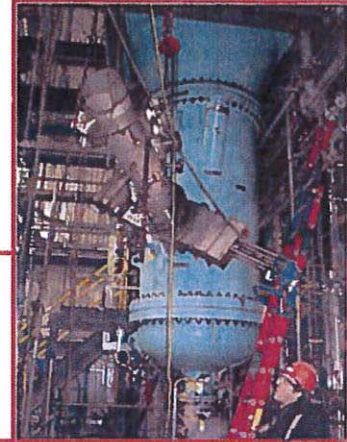
#### RÉFÉRENCE

Contact client: Serge Fillion  
Téléphone:

Poste : Coordonateur/surveillant de chantier, VDM  
Courriel:

## FICHE DE PROJET

### Usine pilote d'éthanol cellulosique



**Localisation:** Westbury (Québec, Canada)  
**Propriétaire:** Enerkem  
**Titre du projet:** Usine pilote d'éthanol cellulosique  
**Client:** Enerkem  
**Début:** 2008  
**Fin:** 2009

**Modalités de tarification:** Temps & Matériaux  
**Portée des travaux:** Électricité & Instrumentation  
**Rôle :** Contracteur principal  
**Secteur d'industrie:** Pétrochimie



**Valeur approximative des travaux octroyés:** 3M\$ (dollars US)  
**Pourcentage des travaux accordés en sous-traitance:**  
**Heures complétées:** 16 200 heures



#### Description du contrat :

#### REFERENCE

Contact client: Vincent Chornet  
Téléphone: +1 514 875 0284

Poste: Président  
Courriel: vchornet@enerkem.com



## FICHE DE PROJET

### Unité de désulfuration du diesel

**Localisation :** Montréal (Québec, Canada)  
**Propriétaire :** Pétro-Canada  
**Titre du projet :** Unité de désulfuration du diesel  
**Client :** SNC Lavalin  
**Début :** 2006  
**Fin :** 2007



**Modalités de tarification:** Lump Sum  
**Portée des travaux :** Mécanique & Électricité  
**Rôle :** Contracteur principal  
**Secteur d'industrie :** Pétrochimie



**Valeur approximative des travaux octroyés :** 20 000 000\$  
**Pourcentage des travaux accordés en sous-traitance :**  
**Heures complétées :** 157 000 heures

#### Description du contrat :

Participation à la construction d'une nouvelle unité de désulfuration à la raffinerie de Montréal-Est (Tuyauterie & électricité).

#### RÉFÉRENCE

Contact client: Andrew Sharp  
Téléphone: +1 514 393 8000

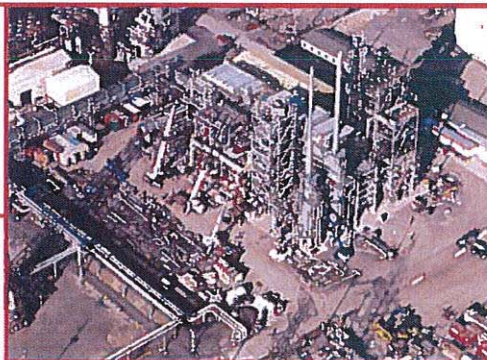
Poste: Vice-President  
Courriel: andrew.sharp@snclavalin.com

## FICHE DE PROJET

### Unité de désulfuration du diesel - Projet ULSD

**Localisation :** Montréal Est (Québec, Canada)  
**Propriétaire :** Shell Canada  
**Titre du projet :** Unité de désulfuration du diesel - Projet ULSD  
**Client :** Fluor  
**Début :** 2005  
**Fin :** 2006

**Modalités de tarification:** Prix fixe & à l'unité  
**Portée des travaux :** Électricité & Instrumentation  
**Rôle :** Contracteur principal  
**Secteur d'industrie :** Pétrochimie



**Valeur approximative des travaux octroyés :** 16.5M\$  
**Pourcentage des travaux accordés en sous-traitance :**  
**Heures complétées :** 72 500 heures

#### Description du contrat :

Construction d'une nouvelle unité de désulfuration du gaz à la raffinerie de Montréal Est. Dawcoelectric et DL Instrumentation ont fait environ 50% des travaux d'électricité et d'instrumentation de l'unité et ce, en respectant le budget et l'échéancier.

Travaux réalisés en collaboration avec



#### REFERENCE

Contact client: Denis Morency  
Téléphone: +1 514 640 3541

Poste: Ingénieur de projet  
Courriel: denis.morency@shell.com

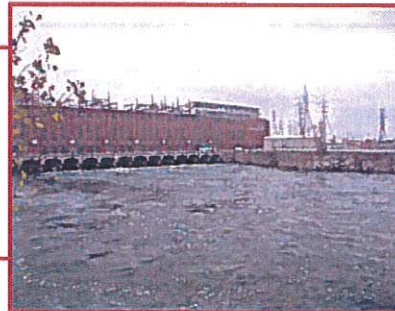
## FICHE DE PROJET

### Centrale de Beauharnois

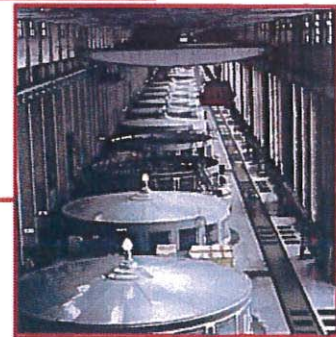
**Localisation:** Beauharnois (Québec, Canada)  
**Propriétaire:** Hydro-Québec  
**Titre du projet:** Travaux de mécanique et d'électricité reliés aux systèmes de tuyauterie de la centrale et divers travaux d'architecture et de génie civil  
**Client:** Hydro-Québec  
**Début:** 2001  
**Fin:** 2004



**Modalités de tarification:** Forfaitaire  
**Portée des travaux:** Électrique & Mécanique  
**Rôle :** Entrepreneur général  
**Secteur d'industrie:** Énergie



**Valeur approximative des travaux octroyés:** 22M\$  
**Pourcentage des travaux accordés en sous-traitance:**  
**Heures complétées:**



#### Description du contrat :

Travaux électriques, mécaniques, tuyauterie et civiles pour la rénovation majeure de cette centrale bâti en 1929 sur le fleuve St-Laurent. Équipé avec 38 unités de génératrices situées à travers un bâtiment d'une longueur de plus d'un kilomètre.

#### RÉFÉRENCE

Contact client:  
Téléphone:

Poste: LOREM IPSUM  
Courriel: LOREM IPSUM

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

PAR COURRIER RECOMMANDÉ ET COURRIEL  
SOUS TOUTES RÉSERVES

LP 401 062 603 CA

Le 25 septembre 2014

Giovanni Marcovecchio ing., Président  
MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION  
1655, rue de Beauharnois ouest, Montréal, Québec H4N 1J6  
Courriel : jm@magil.com

**Objet : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal**  
**Appel d'offres # 10-106**  
**Acquisitions de biens et services généraux**  
**Analyse de votre soumission**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la section C partie V intitulée «Compte rendu de qualification» et nous aurions besoin de précisions ou informations complémentaires pour poursuivre l'analyse de votre soumission.

Suivant l'article 3 a) des instructions aux soumissionnaires, l'entreprise doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat et la section C partie V vise à démontrer l'atteinte de cette exigence en identifiant et documentant des projets réalisés et en cours de réalisation qui sont de nature et d'envergure similaire au projet soumissionné. Nous vous demandons donc de motiver les projets à l'appui de votre soumission démontrant votre capacité à réaliser un projet de nature et d'envergure similaire à celui sur lequel vous avez déposé une soumission.

La même demande vous est également formulée à l'égard du surintendant qui doit avoir supervisé au cours des dix dernières années des projets de nature et d'envergure similaire au présent appel d'offres.

Conformément à l'article 19.1 du cahier des instructions aux soumissionnaires, la Ville de Montréal vous demande de lui fournir au plus tard le jeudi 2 octobre 2014 à 15 heures, les précisions ou informations complémentaires précitées pour continuer l'analyse de votre soumission. **À défaut de ne pas obtenir une réponse, la Ville de Montréal peut sans autre avis ni délai rejeter votre soumission.**

Dans l'attente d'une réponse par courrier recommandé, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.



Anne-Marie Laberge, ing., Chef de section, Projets usines - Ville de Montréal

cc M. Babak Herischi, Directeur, direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., chef de projet - Ville de Montréal



Le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Madame Anne-Marie Laberge, ing.  
Chef de section, Projets usines  
VILLE DE MONTRÉAL  
Service de l'eau - Direction de l'eau potable  
999, rue Dupuis  
Montréal (Québec) H4G 3L4

Par courrier recommandé et courriel

OBJET : Usines de production d'eau potable Ville de Montréal  
Appel d'offres # 10-106  
Acquisitions de biens et services généraux  
Analyse de notre soumission

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 25 septembre 2014 dans laquelle vous demandez des précisions sur notre soumission, en réponse à l'appel d'offres n° 10-106, afin de compléter votre analyse.

À votre question sur l'article 3.0 a), des instructions aux soumissionnaires, qui stipule que le soumissionnaire doit posséder l'expérience pertinente à l'objet du contrat, nous proposons la réponse suivante :

1. Liste de contrats

Les projets identifiés et documentés à la Section C - Partie V du formulaire de soumission ont été sélectionnés de manière à démontrer la capacité de l'entreprise à mener à terme des projets nécessitant les connaissances pertinentes en électromécanique du bâtiment et en mécanique de procédé. En réponse, nous avons choisi des projets qui illustrent une diversité horizontale de travaux de nature similaire à ceux énoncés à l'appel d'offres.

Magil a su, au fil des soixante dernières années, réaliser avec succès une grande variété de projets d'envergures diverses dans tous les segments de l'industrie de la construction. Elle a ainsi démontré sa détermination à relever ses engagements contractuels pour les projets industriels, commerciaux, multi résidentiels et institutionnels.

Magil parachève actuellement deux importants projets dans le domaine de la Santé dans la métropole, soit le nouveau Pavillon K de l'Hôpital général juif de Montréal, un projet réalisé en milieu opérant, sans interrompre les activités; et la structure de plus de deux millions de pieds carrés du Bloc D du nouveau CHUM, avec des excavations de cinq étages en zone particulièrement urbaine. Ces deux projets ont nécessité des investissements de plus de 500 M\$. Ils ont des caractéristiques comparables, et mêmes supérieures à certains égards, à celles du présent appel d'offres.

Magil compte également sur le support de sa société sœur, Le Groupe SCV, spécialisée en électromécanique et en électricité de procédé pour valider sa pertinence.

Conséquemment, la feuille de route de Magil démontre sans équivoque qu'en qualité d'entrepreneur général, la firme possède toutes les qualités requises pour mener à terme diligemment et avec succès ce projet.

## 2. Qualification du surintendant

Le surintendant que nous proposons, à la Section C - Partie V du formulaire de soumission, a été sélectionné selon sa capacité de mener à terme un projet complexe et nécessitant l'habileté dans divers champs spécialisés; que ce soit du domaine du bâtiment, du procédé ou tout particulièrement de l'électricité de puissance. Avec plus de trente années d'expérience sur des chantiers de nature comparable, voire même de plus grande envergure et complexité, il saura encadrer et structurer le déroulement du projet pour honorer les obligations contractuelles.

En terminant, nous espérons avoir répondu adéquatement à vos interrogations et si un complément d'information s'avère nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



John Marcovecchio, ing.  
Président

c.c. M. Babak Herischi, Directeur, Direction de l'eau potable  
M. Robert Millette, ing., Chef de projet – Ville de Montréal

**Article 20.27**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission sur  
l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat pour la fabrication, la livraison et la mise  
en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des  
eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Ce document vous sera livré ultérieurement.



**Dossier # : 1155334001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative d'Une heure pour la Terre et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015

Il est recommandé:

1. D'appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
2. De demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 13:47

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155334001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative d'Une heure pour la Terre et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 28 mars 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de sensibiliser la population et inspirer les actions de préservation du climat, le chapitre australien du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), en collaboration avec la ville de Sydney (Australie), ont demandé à la population d'éteindre leurs lumières pour une durée d'une heure. Le 31 mars 2007, le pont et l'Opéra de Sydney se sont éteints de concert avec 2 100 commerces et industries locales et les résidences de 2,2 millions de citoyens entre 20h00 et 21h00, réduisant ainsi la consommation locale d'électricité de plus de 10%. L'événement Earth Hour (Heure pour la Terre) était né. Depuis, chaque année, des centaines de millions de particuliers, d'entreprises et de gouvernements aux quatre coins de la planète s'unissent dans le cadre du plus important événement environnemental de l'histoire, Une heure pour la Terre. La participation des villes à l'échelle planétaire ne cesse d'augmenter, passant d'une centaine en 2008 à plus de 7 000 lors de la dernière édition.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG14 0090 - 3 mars 2014 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth Hour) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014.
- CG13 0084 - 21 mars 2013 - Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (Earth hour) et demander à la population, aux commerces industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013.
- CG12 0053 - 23 février 2012 - Appuyer l'initiative «une Heure pour la Terre» (Earth hour),

et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 21 mars 2012.

CG11 0055 - 24 février 2011 - Appuyer l'initiative «Heure de la Terre» (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde.

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CG10 0080 du 25 février 2010 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement.

CG09 0032 - 29 février 2009 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre, demander aux unités administratives de participer à l'événement ainsi qu'au conseil d'agglomération et aux partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

CG08 0074 - 28 février 2008 - Appuyer l'initiative de l'Heure de la Terre et demander la participation à l'événement.

## **DESCRIPTION**

L'invitation consiste à éteindre les lumières des bâtiments administratifs le samedi 28 mars prochain entre 20h30 et 21h30, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux et à lancer l'invitation à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire à faire de même à l'instar de plusieurs grandes villes du pays et de la planète.

## **JUSTIFICATION**

Le programme «Partenaires pour la protection du climat» administré par la Fédération canadienne des municipalités et auquel adhère la Ville de Montréal, prescrit l'adoption d'un plan d'action pour la collectivité comme une des étapes suivant l'adoption d'un plan corporatif.

Il convient toutefois d'indiquer que l'électricité produite au Québec (hydroélectricité) produit très peu de gaz à effet de serre lorsque comparée à d'autres modes de production. Cette électricité «propre» est utilisée pour répondre aux besoins de la plupart des bâtiments municipaux. Selon le plus récent inventaire des gaz à effet de serre, produit en 2009, la première source d'émission de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal est le transport (39%) suivi des industries (24%). L'énergie totale consommée par les bâtiments privés et publics de l'île de Montréal est responsable de 20% des émissions produites sur le territoire (électrique, mazout, gaz, etc). Il est à noter que l'éclairage des édifices à bureaux ne constitue que le quart de la consommation électrique, soit 5 % de l'énergie totale consommée.

La présente recommandation s'inscrit donc dans un esprit de sensibilisation du public sur les changements climatiques et de solidarité avec les grandes villes qui se préoccupent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier réfère au premier principe directeur du plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015, soit «Une collectivité au coeur du développement

durable». L'ensemble de la collectivité montréalaise est mis à contribution pour la mise en oeuvre du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'événement aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20h30 à 21h30.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie CHARBONNEAU  
Chef de section

**Tél :** 514-280-8668  
**Télécop. :** 514-280-6667

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Annick LE FLOCH  
Chef de division

**Tél :** 514 280-4368  
**Télécop. :** 514 280-6667

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

**Tél :** 514 872-3935  
**Approuvé le :** 2015-03-02



**Dossier # : 1153430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

**Commission sur l'examen des contrats**

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville

dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);  
Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

### **Commission sur les finances et l'administration**

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;  
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;  
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

### **Commission de la sécurité publique**

Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;  
Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-12 14:16

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2015 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

### **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852)

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail

### **Commission sur l'examen des contrats**

Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);  
Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

### **Commission sur les finances et l'administration**

Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;  
Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;  
Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales

### **Commission de la sécurité publique**

Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;  
Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

Politique de stationnement

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux commissions et réglementation

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-11

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux commissions et réglementation

**Tél :** 514 872-6957  
**Télécop. :** 514 872-5655

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-03-12





**Dossier # : 1153592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

Autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-12 13:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2014 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le nouveau document intitulé « Reddition de comptes financière 2014 ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Afin de permettre une reddition de compte financière plus détaillée que celle produite dans les années antérieures, le Service des finances produira à partir de l'année financière 2014 un nouveau document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permettra de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce nouveau document avec la production du rapport financier 2014, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce nouveau document, propose de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2014 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 27 et 30 avril 2015.

**JUSTIFICATION**

Afin de permettre la production simultanée de ce nouveau document avec la production du rapport financier 2014, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce nouveau document, propose de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes

**Tél :** 514-872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-12

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes

**Tél :** 514-872-2436  
**Télécop. :** 514 872-8647

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et contrôles  
internes

**Tél :** 514 872-2436  
**Approuvé le :** 2015-03-12

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2015-03-12



**Dossier # : 1146807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau recommande :  
D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération".

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-20 18:12

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**Dossier # : 1146807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau recommande :  
D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération".

**Signé par** Daniel - Ext BLIER **Le** 2015-01-19 14:51

**Signataire :**

Daniel - Ext BLIER

---

Directeur général  
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017, respectivement 12,750 M\$, 13,4 M\$ et 5,4 M\$ pour les années 2015, 2016 et 2017 afin d'assurer la pérennité des installations et la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés.

**Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)**

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 2,5 millions de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour les équipements majeurs qui s'y trouvent (p. ex. Complexe aquatique, plage, Biosphère, Bassin olympique, etc.), pour la tenue de plus de 60 événements et activités qui s'y déroulent (p. ex. Fête des neiges, Week-ends du Monde, Fête des enfants, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Compte tenu de l'achalandage annuel, du nombre important et de la variété des activités, de même que de l'envergure des événements qui se tiennent sur le territoire du parc Jean-Drapeau, la Société, afin de réaliser sa mission, se doit d'offrir des installations et des infrastructures appropriées capables d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les usagers et les employés. Faute de budget, les installations et les infrastructures de la Société sur le site sont vétustes et ont souffert au cours des années d'un déficit d'investissement (selon le rapport de vérification du vérificateur général de la Ville de Montréal des installations et infrastructures de la Société du parc Jean-Drapeau réalisé en 2010 et l'étude de SNC Lavalin). Par ailleurs, des bâtiments patrimoniaux nécessitent des travaux importants et urgents. Compte tenu de l'état des installations et des infrastructures ainsi que des risques qui en découlent, des actions doivent être entreprises dès 2015 et les prochaines années en vue de corriger des

situations problématiques. Par la suite, il importe que les installations et les infrastructures fassent l'objet d'un entretien constant, ainsi que des mises aux normes et à niveau qui s'imposent afin de contrer une détérioration prématurée. Ces opérations d'entretien prévues en 2015 sont une condition essentielle pour maintenir les infrastructures du Parc en bon état de fonctionnement et assurer la sécurité des lieux tout en préservant leurs valeurs historiques et patrimoniales.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1779 - 19 novembre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à Construction Socam, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014 et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE14 1616 - 22 octobre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

CE14 0880 - 4 juin 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néolect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CE13 1087 - 31 juillet 2013 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme « Transelec / Common inc. », aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

CE13 1088 - 31 juillet 2013 – Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau et autoriser la Société à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CG13 0049 - 28 février 2013 - Adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CE12 2057 - 12 décembre 2012 - Effectuer les travaux essentiels et urgents. Autoriser la SPJD à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme "Les Entreprises QMD" aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012. Autoriser le report des budgets non utilisés de 2012 à 2013. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE12 1919 - 28 novembre 2012 - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une dépense de 15 758 000 \$ afin de poursuivre les travaux afférents à la réfection de



bâtiments, d'équipements, du réseau électrique de l'île Notre-Dame et du réseau routier. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 758 000 \$.

CG12 0333 - 21 septembre 2012 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG12 0283 - 23 août 2012 - Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société. Autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

CE11 0766 - 25 mai 2011 - Autoriser une dépense de 14 536 000 \$ afin de procéder à la réalisation de travaux au parc Jean-Drapeau, relatifs au développement et à la sécurisation des bâtiments, des aménagements extérieurs, dont la mise aux normes du réseau électrique haute tension, et des équipements. Autoriser la SPJD à faire appel aux services professionnels de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 14 536 000 \$. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 12,75 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération.

Dans le cadre de sa mission, la Société du parc Jean-Drapeau a entre autres responsabilités la gestion, le développement et la préservation des bâtiments et des équipements du parc Jean-Drapeau. Or, actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier urbain et les équipements.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 12,750 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour l'année 2015. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

Le montant de 12,750 M\$ provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 se répartit ainsi :

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2015 INVESTI
43010	1143010002	Bâtiments	135814	11 000 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	325 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 425 000 \$
				12 750 000 \$

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux demeurent importants pour assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau. Ils permettront en outre de maintenir un haut niveau de fréquentation dans un environnement plus adapté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

n/a

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario - Ext DE FANTI  
Directeur Finances et Technologies de  
l'information

**Tél :** 514-872-7326  
**Télécop. :** 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-05

Daniel - Ext BLIER  
Directeur général

**Tél :** 514-872-5574  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1146807004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation de la Direction:

- D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération".

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le montant de 12,750 M\$ pour l'année 2015 provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 se répartit ainsi :

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2015 INVESTI
43010	1143010002	Bâtiments	135814	11 000 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	325 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 425 000 \$
				<b>12 750 000 \$</b>

### **Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

#### **Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 12 750 000 \$

#### **Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (12 750 000 \$)

---

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-16

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E

**Tél :** 514 872-0985

Co-signataire:

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
514-868-4439

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1146807004**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1146807004-programme de protection de l'actif immo V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-13

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 750 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ, DES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU POUR L'ANNÉE 2015, CONFORMÉMENT AU BUDGET D'INVESTISSEMENTS AUTORISÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 750 000 \$ est autorisé afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Dossier # : 1146807004**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."



[PTI 2015 à 2017 - SPJD.xls](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario - Ext DE FANTI  
Directeur Finances et Technologies de l'information

**Tél :** 514-872-7326  
**Télécop. :** 000-0000





Parc Jean-Drapeau

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - BUDGET 2015-2017**

Préparé le 2 octobre 2014

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2015 INVESTI	2016 INVESTI	2017 INVESTI	TOTAL
43010	1143010002	Bâtiments	135814	11,000,000 \$	11,375,000 \$	450,000 \$	22,825,000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	325,000 \$	1,250,000 \$	1,525,000 \$	3,100,000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1,425,000 \$	775,000 \$	425,000 \$	2,625,000 \$
43010	1143010005	Réseau électrique	135819	- \$	- \$	- \$	- \$
43010	1143010007	Réseaux routiers	138696	- \$	- \$	3,000,000 \$	3,000,000 \$
				12,750,000 \$	13,400,000 \$	5,400,000 \$	31,550,000 \$



**Dossier # : 1154207003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154207003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 34 000 000 \$ pour instaurer une nouvelle solution technologique dans le cadre du projet Système intégré de répartition Montréal relevant de la compétence du conseil d'agglomération. La mise en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville nécessitent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

**DESCRIPTION**

Le projet vise à mettre en place une solution technologique unifiée (équipements et logiciels) pour le traitement des appels d'urgence à la Ville de Montréal. Il consiste à remplacer le système de prise d'appels 9-1-1 ainsi que les systèmes RAO (répartition

assistée par ordinateur) du Service de police et du Service de sécurité incendie par un seul système appuyé par des modèles opérationnels et organisationnels optimisés et à y intégrer le 311 pour le volet des interventions prioritaires.

Pour atteindre un niveau de performance organisationnelle en matière de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la Ville de Montréal, l'arrimage des processus et des systèmes d'information est devenu une nécessité afin que les intervenants en sécurité publique puissent assurer une meilleure coordination des opérations.

Avec l'utilisation massive des appareils intelligents par les citoyens, les services d'urgence doivent être en mesure de recevoir et traiter les appels en provenance de différentes technologies (textos, images, vidéos, GPS, etc.).

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017.

Compte tenu de l'ampleur projet « Système intégré de répartition Montréal », l'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Projet description</b>	<b>Projet Investi</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>ultérieur</b>	<b>Montant total AGGLO</b>
Système intégré de répartition Montréal	72050	1 500 000 \$	3 000 000 \$	10 000 000 \$	19 500 000 \$	<b>34 000 000 \$</b>

Le projet « Système intégré de répartition Montréal » est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser le projet prévu au PTI 2015-2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

Le : 2015-01-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur les éléments suivants de la recommandation du Service des technologies de l'information

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet Système intégré de répartition Montréal est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information à l'intérieur du programme Enveloppe pour nouveaux projets, comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

Projet :60005 - Enveloppe pour nouveaux projets  
 Sous-projet Investi :1460005000  
 SIMON : 155117  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 500	3 000	10 000	19 500	34 000

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**57201**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 34 000 000\$

**Emprunts à long terme**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**49200**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 (34 000 000\$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luminita MIHAI  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-5872

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0985

**Division :** Division opérations budgétaires et  
comptables - Point de service Brennan 2

**Dossier # : 1154207003**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence » prévu à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1154207003- Système intégré de répartition urgences.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**



**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 34 000 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LE SYSTÈME INTÉGRÉ DE RÉPARTITION POUR LE  
TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 34 000 000 \$ est autorisé afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207003



**Dossier # : 1154207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, chaque service requérant est responsable d'obtenir la totalité des crédits requis auprès des instances décisionnelles appropriées. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 58 000 000 \$ pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);  
CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt à portée globale de 58 000 000 \$ pour le financement des projets de compétence d'agglomération et de

compétence mixte – volet agglomération inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du STI. La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

Les investissements dans les technologies constituent un moyen essentiel pour rendre la Ville performante. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers projets futurs et évitera, ainsi, leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2015-2017 et ultérieur. Il permettra de réduire les délais administratifs lors de l'autorisation de débiter un projet et, par conséquent, permettra de réaliser plus rapidement les différentes solutions technologiques priorisées au sein de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de s'assurer de la mise en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015-2017 et ultérieur, l'adoption d'un règlement d'emprunt à portée globale est requise.

Ce règlement permettra de financer le volet agglomération pour un ensemble de projets totalisant un montant de 103 991 000 \$. La portion relevant de la compétence de l'agglomération s'élève à 58 000 000 \$. La liste de ces projets est jointe au présent dossier. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser les projets prévus au PTI 2015-2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

---

Le : 2015-01-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25

**Dossier # : 1154207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur les éléments suivants de la recommandation du Service des technologies de l'information

- d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Informations budgétaires**

Les projets sont prévus au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation agglo (100%)**

Projet : 28020 - Système de gestion des projets d'immobilisation (GTI-Gespro)  
 Sous-projet Investi : 1528020000  
 SIMON : 155214  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
458	467	477		1402

Projet : 60000 - Opportunités technologiques  
 Sous-projet Investi : 1260000000  
 SIMON : 140246

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
531	1325	1345	1067	4268

Projet : 60005 - Enveloppe pour nouveaux projets

Sous-projet Investi : 1460005000

SIMON : 155117

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
6653	7817	8279		22750

Projet : 68033 - Schéma de couverture de risques (volet « gestion intégrée des activités de prévention »)

Sous-projet Investi : 1168033000

SIMON : 134133

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1310				1310

Projet : 68063 - Gestion des services en technologie de l'information

Sous-projet Investi : 1168063000

SIMON : 134144

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1185	684			1869

Projet : 68083 - Approvisionnement II

Sous-projet Investi : 1168083000

SIMON : 134018

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
797	1062			1859

Projet : 68111 - Modernisation télécommunications

Sous-projet Investi : 1368111000

SIMON : 144255

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1274	1301	876		3451

Projet : 68230 - Poursuite de l'implantation du système M-IRIS

Sous-projet Investi : 1168230000

SIMON : 133986

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
3191	2125			5316

Projet : 68231 - Intégration des modules optionnels dans M-IRIS (inscription et recherche de l'information sur la sécurité)

Sous-projet Investi : 1368231000

SIMON : 148288

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
466				466

Projet : 70015 - Système de relève des compteurs d'eau

Sous-projet Investi : 1470015000

SIMON : 154198

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
78	65	64		207

Projet : 70038 - Mise à niveau du progiciel Court Web pour l'enregistrement des audiences et SICMA-Phase 2

Sous-projet Investi : 1170038001

SIMON : 134196

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1746	535			2281

Projet : 70055 - Mise à niveau des applications non conformes Windows 7

Sous-projet Investi : 1470055000

SIMON : 154200

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
212	1062	266		1540

Projet : 71700 - Production intégrée de la matrice graphique avec le rôle foncier

Sous-projet Investi : 1071700001

SIMON : 129635

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
305				305

Projet : 71750 - Refonte du système gestion de la qualité de l'air et de l'eau(GAE)

Sous-projet Investi : 1471750000

SIMON : 154235

Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
750	1000	1000	125	2875

Projet : 71800 - Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à revenus

Sous-projet Investi : 1171800000



SIMON : 133994  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1600				1600

Projet : 72760 - Développement et mise en œuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles  
Sous-projet Investi : 1472760000  
SIMON : 155121  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
175	175	175		525

Projet : 73000 - Recettes et encaissements  
Sous-projet Investi : 1173000000  
SIMON : 134053  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1450				1450

Projet : 74400 - Rehaussement des OS des postes de travail  
Sous-projet Investi : 1174400000  
SIMON : 137839  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1304	531			1835

Projet : 74600 - Remplacement de composantes SGI-SIM  
Sous-projet Investi : 1174600000  
SIMON : 137940  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
150				150

Projet : 74650 - Harmonisation des applications Oracle  
Sous-projet Investi : 1274650000  
SIMON : 140244  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1115	919			2034

Projet : 74850 - Renseignement  
Sous-projet Investi : 1374850000  
SIMON : 146799  
Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total

109

109

### **Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

### **Dépenses**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**57201**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 58 000 000\$

### **Emprunts à long terme**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**49200**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 (58 000 000\$)

---

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luminita MIHAI  
Agente de gestion des ressources financières  
Tél. 514 872-5872

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
**Tél : 514-868-4439**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél : 514 872-0962**  
**Division : Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2**

**Dossier # : 1154207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1154207001 - équipements et services professionnels informatique.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 58 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 58 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207001

**Dossier # : 1154207001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » pour les projets inscrits à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)



[Global - Projets 2015-2017 ulterieur.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

## PTI 2015-2017 DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

## Règlements à portée globale

Numéro Investi	Intitulé Projet	2015	2016	2017	Total PTI	Ultérieur	Total
68033	Schéma de couverture de risques (volet « gestion intégrée des activités de prévention »)	1310	0	0	1310	0	1310
68063	Gestion des services en technologie de l'information	2232	1288	0	3520	0	3520
68083	Approvisionnement II	1500	2000	0	3500	0	3500
68111	Modernisation télécommunications	2400	2450	1650	6500	0	6500
68230	Poursuite de l'implantation du système M-IRIS	3191	2125	0	5316	0	5316
68231	Intégration des modules optionnels dans M-IRIS (inscription et recherche de l'information sur la sécurité)	466	0	0	466	0	466
70038	Mise à niveau du progiciel Court Web pour l'enregistrement des audiences et SICMA-Phase 2	1746	535	0	2281	0	2281
71700	Production intégrée de la matrice graphique avec le rôle foncier	305	0	0	305	0	305
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éva	1600	0	0	1600	0	1600
72500	Implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques	4554	0	0	4554	0	4554
73000	Recettes et encaissements	2730	0	0	2730	0	2730
74400	Rehaussement des OS des postes de travail	2455	1000	0	3455	0	3455
74600	Remplacement de composante SGI-SIM	150	0	0	150	0	150
74650	Harmonisation des applications Oracle	2100	1730	0	3830	0	3830
74800	Système intelligent de transport de la neige (SIT-NEIGE)	2718	193	0	2911	0	2911
74850	Renseignement	109	0	0	109	0	109
70060	Système de gestion des structures routières (ponts et tunnels)	146	49	0	195	0	195
74860	Geo-Trafic	250	250	250	750	0	750
70015	Système de relèvement des compteurs d'eau	147	122	121	390	0	390
60005	Enveloppe pour nouveaux projets	12529	14722	15592	42843	0	42843
71850	Système de gestion du passif environnemental	300	0	0	300	0	300
60000	Opportunités technologiques	1000	2495	2533	6028	2009	8037
28020	Système de gestion des projets d'immobilisation (GTI-Gespro)	862	879	898	2639	0	2639
70055	Mise à niveau des applications non conformes Windows 7	400	2000	500	2900	0	2900
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	750	1000	1000	2750	125	2875
72760	Développement et mise en œuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	175	175	175	525	0	525
	<b>TOTAL</b>	<b>46125</b>	<b>33013</b>	<b>22719</b>	<b>101857</b>	<b>2134</b>	<b>103991</b>

La clef de répartition en vigueur à l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% pour l'agglomération et 46,9% pour la ville centrale



**Dossier # : 1145075005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 12:38

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145075005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la



délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées)

CG13 0429 - 26 septembre 2013 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 4A datée du 15 juillet 2013 en remplacement de l'annexe B révision 3 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG10 0085 - 25 février 2010 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 2, de l'annexe B révision 3 et de l'annexe C révision 2 datées du 16 juin 2009 en remplacement de l'annexe A révision 1, de l'annexe B révision 2 et de l'annexe C révision 1 du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG08 0660 - 18 décembre 2008 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe A révision 1, l'annexe B révision 2 et l'annexe C révision 1 datées du 19 juin 2008 en remplacement de l'annexe A, de l'annexe B révision 1 et de l'annexe C du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG08 0041 - 31 janvier 2008 - Adoption de l'annexe B révision 1 datée du 22 février 2007 en remplacement de l'annexe B du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

## **DESCRIPTION**

### **A. Délai de facturation**

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le Comité technique propose de modifier le délai stipulé au chapitre IV, article 8, du règlement de délégation RCG 05-002, pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, par le délai suivant:

- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour toute intervention liée à la délégation de l'entretien des conduites principales d'aqueduc et d'égout

### **B. Composition des membres du comité technique**

Le conseil d'agglomération a adopté, le 19 décembre 2005, le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique. La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées.

L'article 11 du règlement prévoit également que le président du comité technique est un représentant du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (l'ancien service SITE) où était rattachée la Direction de la gestion de l'eau au moment de l'adoption initiale du règlement. Dans le but de refléter l'organigramme actuel de la Ville de Montréal, l'article 11 du chapitre V du règlement de délégation RCG 05-002, doit être remplacé par le descriptif suivant:

*Le comité est composé de neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées. Cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. Un membre provenant du Service de l'eau en est le président.*

### **C. Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération (annexe D)**

Les équipements et les tarifs qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002 tient compte d'une indexation de l'IPC de la région de Montréal pour les années 2011 à 2014. Pour 2015, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 2 » datée du 5 février 2015, telle qu'insérée en pièce jointe, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2015.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2015.

### **JUSTIFICATION**

La révision du règlement de délégation RCG 05-002 et de son annexe D, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération et l'opération du comité technique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :  
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle MARIN  
Agente technique

**Tél :** 514-280-0179  
**Télécop. :** 514-872-3587

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-05

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

**Tél :** 514-872-3944  
**Télécop. :** 514 872 8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2015-03-02

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**Dossier # : 1145075005**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction

**Objet :** Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**



[Règlement modifiant règl. RCG 05-002 finale corrigée.doc](#) [Annexe D - révision 2.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie MCSWEEN  
avocate  
**Tél : 514-872-4783**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Annie GERBEAU  
Avocate chef d'équipe  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Fiscalité**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG 05-  
002)**

Vu l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2015, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 8 du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (05-002) est modifié par le remplacement, au premier alinéa, des mots « dans les 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations ou dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel » par les mots « dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier ».
2. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Un membre provenant du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement en est le président » par les mots « Un membre provenant du Service de l'eau en est le président ».
3. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

-----

**ANNEXE 1**

**ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES  
D'AGGLOMÉRATION (révision 2, le 5 février 2015)**

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1145075005

**ANNEXE D**  
**GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION**

Tarif horaire des équipements (comité technique)

**Base tarif 2015**

<b>Classe</b>	<b>Nom de l'équipement</b>	<b>Taux horaire</b>
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	18,26
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	18,62
134	Auto compacte - 4 cylindres	9,71
151	Auto C.E.	24,90
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,26
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	13,79
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	11,63
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,19
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	19,73
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	22,65
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	23,52
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	24,81
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	35,35
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	22,54
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	35,35
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	35,35
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	23,28
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	43,85
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	56,85
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	53,56
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	63,08
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	48,40
309	Camion écurer d'égout	99,00
319	Camion vide-puisard (Vector)	66,58
387	Unité mobile d'entretien mécanique	57,41
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	26,97
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	37,85
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	57,73
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	250,76
451A	Excavatrice sur roues	49,94
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	95,99
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	155,39
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibrateur	11,43
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	39,20
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	72,01
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	39,71
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	45,90
557	Grue automotrice 7 tonnes	63,05
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	129,27
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	28,59
614	Opérateur de valve remorqué	7,33

<b>Classe</b>	<b>Nom de l'équipement</b>	<b>Taux horaire</b>
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	11,83
645C	Génératrice 15 KW remorquée	21,07
645E	Génératrice 150 KW remorquée	90,54
645F	Génératrice 280 KW remorquée	108,41
646	Génératrice à souder remorquée	13,42
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,35
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	13,81
753	Fardier 4 à 6 tonnes	4,92
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,54
759B	Fardier 50 tonnes	42,88
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	16,72
760E	Remorque à chlorination	15,84
761	Roulotte de chantier	6,32
763B	Semi-remorque, benne basculante	37,23
815	Scie à béton	23,13
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,41
845B	Génératrice 15 KW portative	18,42
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,24
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,24
860	Compresseur petite capacité portatif	3,06
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	12,43





**Dossier # : 1152839015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 11:13

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152839015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réservoir et la station de pompage Dollard-des Ormeaux (DDO) ont été construits en 1973 pour desservir le secteur est du réseau régional de Pierrefonds. L'ensemble est situé sur le boulevard Sunnybrooke au sud de la rue Hyman à Dollard-des-Ormeaux. Une étude réalisée en 2008 révèle que les pressions dans le réseau de certains secteurs de DDO sont insuffisantes pour desservir adéquatement la population. D'autre part, la réserve totale du réseau de Pierrefonds ne rencontre pas les normes sur la conception des réservoirs et des réseaux d'aqueduc. Différents scénarios ont été étudiés pour remédier à ces problématiques. La réfection complète de la station de pompage et l'agrandissement de son réservoir s'avèrent le meilleur scénario pour corriger la situation. De plus, la station construite depuis presque 40 ans montre des signes de vétusté et les équipements mécaniques, électriques et de contrôle ont atteint la fin de leur vie utile.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les travaux comprendront :

- l'agrandissement du réservoir et la pose d'une membrane d'étanchéité sur le dessus;
- la réfection complète de la station de pompage incluant, si requis, le remplacement des pompes, des équipements électriques, mécaniques et de contrôle, du système de chloration ainsi que l'ajout d'une conduite de refoulement avec chambre de vannes.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de réfection de la station de pompage et d'agrandissement du réservoir DDO sont nécessaires pour assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et ainsi sécuriser l'alimentation de la partie est du réseau qui est actuellement très vulnérable en cas de bris d'une conduite primaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-18

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839015**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction , -

**Objet :** Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 4 000 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 4 000 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN

**ENDOSSÉ PAR**

Louise B LAMARCHE

Le : 2015-02-26

Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél :** 514 872-5878

Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-6538  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839015**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839015 - Station pompage et reservoir DDO.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR DOLLARD-DES ORMEAUX**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839015





**Dossier # : 1152839001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus afin d'effectuer le bouclage des conduites primaires d'eau potable dans l'est. En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. Des travaux ont alors dû être effectués exigeant la fermeture de la conduite. Or, cette fermeture a nécessité plusieurs activités palliatives afin de redonner au réseau hydraulique une capacité convenable, de préserver un service aux citoyens adéquat et d'assurer la protection incendie. De plus, elle a mis en évidence le manque de flexibilité et la vulnérabilité du réseau d'alimentation en eau potable de l'est de la ville de Montréal.

En effet, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens. Ainsi, si nous devons intervenir à nouveau sur la conduite sous le boulevard Pie-IX, le bouclage permettra de maintenir l'alimentation des secteurs desservis de façon beaucoup plus satisfaisante.

Le projet consiste à réaliser principalement une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre en tunnel dans :

- l'axe de la 24e Avenue, entre la rue Villeray et la rue Jarry;
- l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue Champ-d'Eau.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 60 600 000 \$ afin de permettre de financer ce projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, le projet permettant la réalisation des travaux de construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre dans :

- l'axe de la 24<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Villeray et la rue Jarry;
- l'axe de la rue Jarry, entre la 24<sup>e</sup> Avenue et la rue Champ-d'Eau.

Les principaux travaux compris dans ce projet se résume ainsi :

- construction d'une conduite principale de 1 200 mm de diamètre par tunnelage sur une distance d'environ 4100 m;
- construction de 2 chambres de vanne;
- construction de 2 chambres de vanne de réduction de pression;
- construction d'une chambre de débitmètre;
- construction de 4 chambres de puits d'accès;
- raccordements au réseau d'eau potable existant au droit de la 24<sup>e</sup> Avenue, la rue Viau, la rue Louis-Vannier et la rue Champ-d'Eau.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Cette conduite d'eau potable est nécessaire afin de remédier à l'absence de bouclage dans les secteurs mentionnés ci-haut. Ce bouclage permet l'alimentation du secteur de deux façons différentes afin d'assurer l'alimentation en eau, même en cas de bris d'une conduite principale.

L'expérience des dernières années a démontré le manque de flexibilité du réseau d'aqueduc principal de la Ville de Montréal dans la zone de distribution située à l'est du boulevard Pie-IX. Toutes les mesures alternatives pouvant être mises en place ne parviennent pas à assurer un niveau de service adéquat dans l'arrondissement RDP/PAT en cas de fermeture des conduites de 1650 et 1800 mm des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa. Lors du bris de cette conduite survenu en août 2002, ces conduites ont démontré des indices inquiétants concernant leur fiabilité structurale et sont donc considérées comme des conduites à risque. Afin de pallier aux conséquences d'un bris sur ces conduites existantes, la nouvelle conduite proposée permettra l'alimentation en eau dans la zone de distribution située à l'est du boulevard Pie-IX.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet est admissible à des subventions dans le cadre du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ - GV).

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions FCCQ-GV que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de remédier à l'absence de bouclage du réseau d'aqueduc particulièrement dans les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus entre 2015 et 2017, serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-11

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839001****Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 60 600 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 60 600 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-27

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**



[AML - 1152839001 - FCCQ Bouclage conduites Saint-Léonard Villeray V2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**



**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 600 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES DANS LES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-LÉONARD ET DE VILLERAY-ST-MICHEL-PARC-EXTENSION ADMISSIBLES AU VOLET GRANDES VILLES DU PROGRAMME DE SUBVENTION FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC**

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement les termes « potentiel fiscal » signifient le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5067A.
2. Un emprunt de 60 600 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal

respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visé à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
  - 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

---

GDD 1152839001



**Dossier # : 1152839003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 12:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Charles-J.-Des Bailleurs est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Avec l'usine Atwater, elle dessert une population de plus d'un million et demi d'habitants. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les principaux travaux prévus sont :

- la rénovation du système d'électricité de puissance;
- la mise à niveau de l'usine : procédés, mécanique et électricité du bâtiment, automatisation et contrôle, structure et architecture;
- la rénovation du secteur administratif;
- le remplacement des robinets motorisés aux filtres;
- le remplacement d'une pompe de lavage.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. En effet, la désuétude de ces équipements (âgés d'une

trentaine d'années) et la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus, serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-11

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-02

**Dossier # : 1152839003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 36 603 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 36 603 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN

**ENDOSSÉ PAR**

Louise B LAMARCHE

Le : 2015-03-02

Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél :** 514 872-5878

Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-6538  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau



**Dossier # : 1152839003**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839003 - Réfection usine eau potable DesBaillets.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 603 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE D'EAU POTABLE CHARLES-J.-DES BAILLETS**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839003



**Dossier # : 1152839007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 10:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Atwater est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal et la plus importante. Avec l'usine Charles-J. Des-Baillets, elle dessert une population de plus d'un million et demi d'habitants. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Atwater doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les principaux travaux sont :

- la réfection des quatorze groupes motopompes;
- la réfection des équipements électriques de haute tension;
- la réfection des équipements de mécanique de bâtiment (ventilation, chauffage, climatisation);
- la décontamination de la station haute pression et interconnexion 1;
- la mise en route des procédés : réacteurs UV, hypochlorite et ozonation;
- la réfection des pompes à la basse pression;
- la fabrication et l'installation de vitres pour la fermeture des façades des filtres.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. En effet, la désuétude de ces équipements (âgés d'une cinquantaine d'années) et la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet est admissible à une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-12

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 9 088 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 9 088 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau



**Dossier # : 1152839007**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839007 - TECQ Réfection usine eau potable Atwater.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 9 088 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE D'EAU POTABLE ATWATER ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ)**

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement les termes « potentiel fiscal » signifient le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5067A.
2. Un emprunt de 9 088 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

---

GDD 1152839007



**Dossier # : 1152839008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 11:14

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Atwater est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal et la plus importante. Avec l'usine Charles-J. Des-Baillets, elle dessert une population de plus d'un million et demi d'habitants. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Atwater doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les principaux travaux sont :

- la réfection des quatorze groupes motopompes;
- la réfection des équipements électriques de haute tension;
- la réfection des équipements de mécanique de bâtiment (ventilation, chauffage, climatisation);
- la décontamination de la station haute pression et interconnexion 1;
- la mise en route des procédés : réacteurs UV, hypochlorite et ozonation;
- la réfection des pompes à la basse pression;
- la fabrication et l'installation de vitres pour la fermeture des façades des filtres.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. En effet, la désuétude de ces équipements (âgés d'une cinquantaine d'années) et la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-12

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839008****Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction , -**Objet :** Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater ».**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 82 110 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 82 110 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières**ENDOSSÉ PAR**Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

Le : 2015-02-26



Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau

**Tél :** 514 872-5878

**Tél :** 514 872-6538

**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839008**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839008 - Réfection usine eau potable Atwater.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 82 110 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE D'EAU POTABLE ATWATER**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839008



**Dossier # : 1152839010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ».

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-04 07:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152839010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées, ce qui complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte, faisant en sorte que le fleuve retrouvera sa vocation récréotouristique ce qui diminuera grandement les risques d'infection en cas de contact indirect lors d'activités sur le fleuve. Aussi, ce projet permettra de retourner une eau au fleuve qui sera plus acceptable auprès des utilisateurs et aura un effet positif sur la chaîne des riverains en aval de l'île de Montréal.

La réalisation du projet permettra à la Ville de Montréal de se conformer aux engagements de la Politique nationale de l'eau émise par le gouvernement du Québec en 2002 ainsi que d'atteindre les exigences environnementales de rejets en termes de bactéries.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 43 216 000 \$ pour la mise en œuvre de la conception, la réalisation et la mise en service d'une unité de production d'oxygène à la Station d'épuration Jean-R. Marcotte afin d'alimenter l'unité d'ozonation pour atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

**JUSTIFICATION**

Une étude technico-économique réalisée par la DEEU en 2012 a démontré qu'il serait avantageux économiquement et techniquement pour la Ville de se doter, sur le site de Station, d'une unité de production d'oxygène afin d'assurer à un coût avantageux un approvisionnement sécuritaire et fiable d'oxygène de qualité pour son unité de désinfection à l'ozone.

En effet, considérant les grandes quantités d'oxygène requises pour alimenter l'unité de désinfection et afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé et la sécurité de la communauté lors de la production et du transport d'oxygène, il apparaît essentiel de localiser l'unité de production d'oxygène à proximité des générateurs d'ozone. Ceci permettra d'assurer un approvisionnement d'oxygène sécuritaire, fiable et de qualité pour l'unité de désinfection à l'ozone.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de désinfection à l'ozone permettra de réduire grandement la quantité de bactéries, de virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve Saint-Laurent par la Station.

Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour la communauté, les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'Île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés par la piètre qualité de l'effluent de la Station.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin d'implanter le procédé d'ozonation à la Station d'épuration afin de désinfecter l'effluent.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard ÉTHIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-03

**Dossier # : 1152839010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ».

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 43 216 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 43 216 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN

**ENDOSSÉ PAR**

Louise B LAMARCHE

Le : 2015-03-02



Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél :** 514 872-5878

Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-6538  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839010**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839010 - Système d'oxygène Station Jean-R Marcotte .doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 216 000 \$ AFIN DE FINANCER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION D'OXYGÈNE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839010



**Dossier # : 1152839009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 11:14

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152839009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Dorval est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Dorval doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les principaux travaux sont :

- la réfection des filtres;
- les travaux d'amélioration et la mise à niveau de la section d'eau brute;
- la transformation des décanteurs no 1 et 2 en décanteurs Ultrapulsator;
- l'agrandissement de la réserve et la révision du système de pompage haute pression;
- le remplacement du système au chlore gazeux par un système à l'hypochlorite de sodium;
- la mise à niveau de la mécanique du bâtiment (ex.: ventilation);
- le remplacement du système électrique;
- le remplacement d'instruments et la modernisation du système de contrôle local (ex.: décantation, filtres, etc.).

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. En effet, la désuétude de ces équipements et la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-13

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839009****Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction , -**Objet :** Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval ».**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 17 275 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 17 275 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières**ENDOSSÉ PAR**Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

Le : 2015-02-26



Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau

**Tél :** 514 872-5878

**Tél :** 514 872-6538

**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839009**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839009 - Réfection usine eau potable Dorval.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 275 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE D'EAU POTABLE  
DORVAL**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839009



**Dossier # : 1154207017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154207017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt à portée globale totalisant 5 310 000 \$ dans le cadre du programme Investissements Ville intelligente et numérique. Le Bureau de la ville intelligente et numérique a présenté la Stratégie montréalaise 2014-2017, qui vise à faire de Montréal un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. La réalisation de cette stratégie trouvera son financement à l'intérieur de ce programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

**DESCRIPTION**

Le Bureau de la ville intelligente et numérique présente la Stratégie montréalaise 2014-2017, qui vise à faire de Montréal un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques.

La stratégie s'appuie sur les 4 éléments structurels suivants :

- Télécommunications : Développer le réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit;
- Données ouvertes : Libérer et valoriser les données ouvertes prioritaires;
- Architecture : Mettre en place une architecture technologique ouverte et interopérable;
- Communauté : Développer, en co-création, des solutions aux enjeux urbains avec la communauté.

Ensuite, la stratégie s'articule autour de cinq domaines principaux d'intervention :

- La mobilité urbaine, en optimisant la mobilité des usagers en temps réel sur le territoire;
- Les services directs aux citoyens, en accroissant l'offre numérique des services directs aux citoyens et aux entreprises;
- Le cadre de vie, en développant des espaces pour soutenir les innovations urbaines et réduire la fracture numérique;
- La vie démocratique, en améliorant l'accessibilité à la vie démocratique et en consolidant la culture de transparence et d'imputabilité;
- Le développement économique, en favorisant l'essor d'un secteur de pointe autour du créneau de la ville intelligente comme levier d'avancement du projet et comme moteur de développement économique.

## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017.

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet étant de compétence mixte, ce règlement permettra de financer le volet agglomération du programme Investissements Ville intelligente et numérique. Le montant total du projet s'élève à 10 000 000 \$ portant la portion relevant de l'agglomération à 5 310 000 \$. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

Projet description	Projet Investi	2015	2016	2017	ultérieur	Montant total AGGLO
Investissements Ville intelligente et numérique	60006	1 062 000 \$	2 124 000 \$	2 124 000 \$	0 \$	5 310 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser les projets prévus au PTI 2015-2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération.

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275

**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :**

**Télécop. :**

Le : 2015-02-16

514 280-6922

514 280-0414

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS

Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-02-25



**Dossier # : 1154207017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

Projet : 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique  
 Sous-projet Investi : 1460006000  
 SIMON : 155119  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 062	2 124	2 124		5 310

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 5 310 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (5 310 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154207017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1154207017-STI-projet Ville intelligente.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 310 000 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DU PROGRAMME INVESTISSEMENTS VILLE  
INTELLIGENTE ET NUMÉRIQUE**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 310 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques, des services professionnels hautement spécialisés et les licences requises aux fins du programme Investissements Ville intelligente et numérique.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207017

XX-XXX/1



**Dossier # : 1154207015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154207015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 5 311 000 \$ dans le cadre du projet Bureau de demain pour mettre en place un environnement de travail répondant aux besoins actuels et futurs impliquant des services professionnels pour la conception et la réalisation de la solution d'affaires ainsi que les infrastructures technologiques et les licences requises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

**DESCRIPTION**

Ce projet d'envergure, mandaté par l'Administration municipale, vise essentiellement à mettre en oeuvre une nouvelle solution du bureau comprenant la mobilité, les logiciels bureautiques, la virtualisation des postes de travail, les services en infonuagique (courrier et stockage), la révision des équipements de bureau (ordinateurs et téléphones), des espaces de travail, des éléments de collaboration (messagerie instantanée, partage des

documents et des fichiers, vidéoconférence, etc.).

Les objectifs de ce projet sont d'optimiser les coûts, de fournir un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire aux employés et de favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017.

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet étant de compétence mixte, ce règlement permettra de financer le volet agglomération du projet Bureau de demain. Le montant total du projet s'élève à 10 000 000 \$ portant la portion relevant de l'agglomération à 5 311 000 \$. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

<b>Projet description</b>	<b>Projet Investi</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>ultérieur</b>	<b>Montant total AGGLO</b>
Bureau de demain	70500	797 000 \$	2 655 000 \$	1 593 000 \$	266 000 \$	<b>5 311 000 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser le projet prévu au PTI 2015-2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération.

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

---

Le : 2015-02-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25



**Dossier # : 1154207015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

Projet : 70500 - Bureau de demain  
 Sous-projet Investi : 1370500000  
 SIMON : 148294  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
797	2 655	1 593	266	5 311

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**57201**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 5 311 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**49200**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 (5 311 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154207015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1154207015-STI-projet Bureau de demain.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 311 000 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DU PROJET BUREAU DE DEMAIN**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 311 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques, des services professionnels hautement spécialisés et les licences requises aux fins du projet Bureau de demain.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207015



**Dossier # : 1154207013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154207013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 6 903 000 \$ dans le cadre du projet Remplacement du portail web de la Ville pour mettre en place un actif informationnel répondant aux besoins actuels et futurs impliquant des services professionnels pour la conception et la réalisation de la solution d'affaires ainsi que les infrastructures technologiques et les licences requises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à mettre en place une plateforme web et mobile offrant des services en ligne aux citoyens et aux entreprises tel que défini dans la Stratégie montréalaise, ville intelligente et numérique 2014-2017.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017.  
L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet étant de compétence mixte, ce règlement permettra de financer le volet agglomération du projet Remplacement du portail web de la Ville. Le montant total du projet s'élève à 13 000 000 \$ portant la portion relevant de l'agglomération à 6 903 000 \$. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

<b>Projet description</b>	<b>Projet Investi</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>ultérieur</b>	<b>Montant total AGGLO</b>
Remplacement du portail web de la Ville	70150	1 805 000 \$	2 974 000 \$	2 124 000 \$	0 \$	<b>6 903 000 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser le projet prévu au PTI 2015-2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération.

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

Le : 2015-02-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25



**Dossier # : 1154207013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

Projet : 70150 - Remplacement du portail web de la Ville  
 Sous-projet Investi : 1470150000  
 SIMON : 154206  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
1 805	2 974	2 124		6 903

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 6 903 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (6 903 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154207013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1154207013-STI-projet Site Web.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 903 000 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DU PROJET REMPLACEMENT DU PORTAIL WEB DE LA  
VILLE**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 6 903 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques, des services professionnels hautement spécialisés et les licences requises aux fins du projet Remplacement du portail Web de la Ville.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207013

XX-XXX/1



**Dossier # : 1154207011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154207011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 13 192 000 \$ dans le cadre du projet Gestion de l'évolution bureautique pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
- CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

**DESCRIPTION**

Le dossier "Gestion de l'évolution bureautique" couvrira les besoins en postes de travail, imprimantes multifonctions et logiciels normalisés. Voici les points qui seront considérés:

- Les acquisitions couvriront l'ensemble des unités administratives à la Ville de Montréal;
- Les acquisitions seront harmonisées aux recommandations du dossier "Bureau de demain";
- La mise à niveau des appareils mobiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant les équipements bureautiques pour les patrouilleurs à motocyclette;
- Assurer la gestion des droits d'auteurs logiciels incluant la mise à niveau des logiciels;
- Les ordinateurs seront achetés avec service d'installation afin de ne pas alourdir les opérations courantes.

## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017. L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet étant de compétence mixte, ce règlement permettra de financer le volet agglomération du projet Gestion de l'évolution bureautique. Le montant total du projet s'élève à 24 845 000 \$ portant la portion relevant de l'agglomération à 13 192 000 \$. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

Projet description	Projet Investi	2015	2016	2017	ultérieur	Montant total AGGLO
Gestion de l'évolution bureautique	74561	2 602 000 \$	3 345 000 \$	3 369 000 \$	3 876 000 \$	<b>13 192 000 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser le projet prévu au PTI 2015-2017.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération.

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

Le : 2015-02-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25



**Dossier # : 1154207011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation agglo (100%)**

Projet : 74561 - Gestion de l'évolution bureautique  
 Sous-projet Investi : 1474561000  
 SIMON : 154245  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
2 602	3 345	3 369	3 876	13 192

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 13 192 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (13 192 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154207011**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 et ultérieur du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1154207011-STI-projet Gestion de l'évolution bureautique.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-20

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 192 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU PROJET GESTION DE L'ÉVOLUTION BUREAUTIQUE**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 13 192 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés aux fins du projet Gestion de l'évolution bureautique.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207011

XX-XXX/1



**Dossier # : 1154207005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-25 10:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154207005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 5 707 000 \$ dans le cadre du projet Gestion des capacités des serveurs pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la ville, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ces interventions visent l'acquisition de nouveaux équipements informatiques ainsi que des services professionnels hautement spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 – 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CM14 1062 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CE14 1636 – 29 octobre 2014 - Adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération);

CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

**DESCRIPTION**

Le Service des technologies de l'information (STI) a comme objectif d'optimiser l'infrastructure informatique de la Ville afin qu'elle devienne plus agile, accessible, alignée, mieux gérée et mieux sécurisée. Le projet vise à augmenter la capacité de traitement des serveurs Windows et Unix/Linux ainsi que l'ordinateur central, afin de répondre à la

demande croissante en espace de traitement additionnel, de stockage, des droits de licences s'y rattachant et la réalisation d'activités d'infrastructures. Pour ce faire, un exercice de rationalisation et de consolidation avec, entre autres, des technologies de virtualisation, a été entrepris par l'entremise du projet Gestion de capacité des serveurs.

## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape nécessaire pour la réalisation du projet prévu à la programmation du PTI 2015-2017.  
L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au STI un suivi budgétaire approprié et une optimisation des coûts imputés au projet.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet étant de compétence mixte, ce règlement permettra de financer le volet agglomération du projet Gestion des capacités des serveurs. Le montant total du projet s'élève à 10 747 000\$ portant la portion relevant de l'agglomération à 5 707 000 \$. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel.

La clef de répartition en vigueur lors de l'adoption du PTI 2015-2017 est de 53,1% à l'agglomération et de 46,9% à la Ville centrale.

Projet description	Projet Investi	2015	2016	2017	ultérieur	Montant total AGGLO
Gestion des capacités des serveurs	70900	2 482 000 \$	1 525 000 \$	1 700 000 \$	0 \$	5 707 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus de donner suite à ce dossier, le STI serait dans l'impossibilité de réaliser le projet prévu au PTI 2015-2017.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;

- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GÉLINAS  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 872-8275  
**Télécop. :** 280-9109

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6922  
**Télécop. :** 514 280-0414

---

Le : 2015-02-17

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2015-02-25



**Dossier # : 1154207005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

Projet : 70900 - Gestion des capacités des serveurs  
 Sous-projet Investi : 1170900000  
 SIMON : 134021  
 Requérant : 4204 - STI

2015	2016	2017	Ult.	Total
2 482	1 525	1 700		5 707

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**57201**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 5 707 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**49200**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 (5 707 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mario PRIMARD  
Agent comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-868-4439

Luminita Mihai  
Agent de gestion des ressources financières  
514-872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Gilles BOUCHARD  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-0962

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154207005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un règlement d'emprunt relevant de la compétence de l'agglomération intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs » inscrit à la programmation du PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1154207005-STI-projet Gestion des capacités des serveurs.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-23

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 707 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU PROJET GESTION DES CAPACITÉS DES SERVEURS**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 707 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques, des services professionnels hautement spécialisés et les licences requises aux fins du projet Gestion des capacités des serveurs.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154207005



**Dossier # : 1152839011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 11:13

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Lachine est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Lachine doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les principaux travaux sont :

- l'achat et l'installation de deux génératrices 2,25 MW;
- le remplacement d'un dégrilleur automatique;
- le remplacement du système électrique de l'usine;
- le remplacement des pompes haute pression et basse pression;
- le remplacement du système d'ozonation;
- le remplacement du media des filtres, de leur faux-plancher et de leurs pompes de lavage;
- l'ajout de réacteurs UV;
- le remplacement du système d'entreposage des produits chimiques et de leur emplacement;
- la réalisation de travaux structuraux (ex.: correction de déficiences structurales, renforts sismiques, etc.);
- le remplacement d'instruments et la modernisation du système de contrôle (ex.: décantation, filtres, etc.);
- la construction d'une nouvelle prise d'eau brute.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de distribution d'eau. En effet, la désuétude de ces équipements et la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance. Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération. Ce projet est admissible à une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.  
Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-17

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable



**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 15 030 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 15 030 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839011**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839011 - TECQ Réfection usine eau potable Lachine.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 030 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE D'EAU POTABLE LACHINE ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ)**

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement les termes « potentiel fiscal » signifient le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5067A.
2. Un emprunt de 15 030 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

---

GDD 1152839011



**Dossier # : 1152839012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) manque depuis plusieurs années d'espace pour aménager des ateliers qui répondent à ses besoins. De plus, avec l'arrivée des nouveaux procédés de traitement d'eau, ces besoins vont s'accroître.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Le projet comprend la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater visant la certification LEED niveau Or. La superficie projetée du bâtiment envisagé à ce jour est d'environ 65 757 pi<sup>2</sup> (6 109 m<sup>2</sup>) répartie sur deux étages, soit les ateliers au rez-de-chaussée 35 244 pi<sup>2</sup> (3 274 m<sup>2</sup>) et les bureaux administratifs 30 513 pi<sup>2</sup> (2 835 m<sup>2</sup>) à l'étage.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

**JUSTIFICATION**

Ce projet permettra de répondre aux enjeux de santé et de sécurité au travail, et d'offrir aux employés des espaces adaptés aux besoins de leur travail. De plus, la construction permettra de regrouper les différentes équipes logées temporairement dans des bâtiments modulaires situés sur le site du complexe Atwater.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-17

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839012****Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 32 176 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 32 176 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN

**ENDOSSÉ PAR**

Louise B LAMARCHE

Le : 2015-02-27

Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél :** 514 872-5878

Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-6538  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839012**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839012 - Bâtiment accessoire usine Atwater.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 32 176 000 \$ AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET ATELIER ACCESSOIRE À L'USINE D'EAU POTABLE ATWATER**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1152839012



**Dossier # : 1152839013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-26 15:49

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réservoir Rosemont a cessé d'être en fonction au milieu des années 70, en raison de difficultés d'opération suite à la mise en service de l'usine Charles-J.-Des-Baillets et du réservoir Châteaufort.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à remettre en service la station de pompage et le réservoir Rosemont qui représente 40 % de la réserve totale d'eau potable de la Ville de Montréal. Ce réservoir permet d'assurer une continuité dans l'alimentation en eau des secteurs desservis par celui-ci. Pour sa remise en service, les principaux lots de construction sont :

- la réfection structurale du réservoir qui consiste à réparer toutes les fissures dans le béton, à remplacer l'armature rouillée, etc.;
- la démolition de l'ancienne et la reconstruction de la nouvelle station de pompage incluant la fourniture de 5 pompes et de 2 génératrices;
- la construction d'une conduite d'amenée de 2 100 mm sur une longueur de 4 km en tunnel;
- l'installation d'une membrane d'étanchéité au-dessus du réservoir; cette membrane sera enfouie et protégée par 2 géotextiles de protection;
- la construction des conduites de sortie des pompes et leurs raccordements au réseau.



Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

La remise en service du réservoir et de la station de pompage Rosemont est devenue nécessaire pour atteindre plusieurs importants objectifs.

Tout d'abord, assurer l'alimentation en eau de plusieurs secteurs de l'île et réduire la précarité de la zone 6 (arrondissements Montréal-Est, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles et Saint-Laurent). Ensuite, cette remise en service permettra d'éliminer les risques associés à la zone 2 (arrondissements Anjou, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges, Rosemont-La Petite Patrie et Saint-Laurent) et augmenter l'autonomie du réseau Atwater / Des Bailleurs. Enfin, ces travaux permettront la réfection de la station de pompage Mc Tavish.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet est admissible à des subventions dans le cadre du volet Grandes villes du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ -GV).

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions FCCQ-GV que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus, serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-17

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-26

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-26

**Dossier # : 1152839013****Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 157 985 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 157 985 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839013**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839013 - FCCQ Station pompage et reservoir Rosemont.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 157 985 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION VISANT LA REMISE EN SERVICE DE LA STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR ROSEMONT ADMISSIBLES AU VOLET GRANDES VILLES DU PROGRAMME DE SUBVENTION FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC**

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement les termes « potentiel fiscal » signifient le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5067A.
2. Un emprunt de 157 985 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont, admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visé à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

---

GDD 1152839013





(1)

**Dossier # : 1152839014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-27 10:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152839014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réservoir et la station de pompage DDO ont été construits en 1973 pour desservir le secteur est du réseau régional de Pierrefonds. L'ensemble est situé sur le boulevard Sunnybrooke au sud de la rue Hyman à Dollard-des-Ormeaux. Une étude réalisée en 2008 révèle que les pressions dans le réseau de certains secteurs de DDO sont insuffisantes pour desservir adéquatement la population. D'autre part, la réserve totale du réseau de Pierrefonds ne rencontre pas les normes sur la conception des réservoirs et des réseaux d'aqueduc. Différents scénarios ont été étudiés pour remédier à ces problématiques. La réfection complète de la station de pompage et l'agrandissement de son réservoir s'avèrent le meilleur scénario pour corriger la situation. De plus, la station construite depuis presque 40 ans montre des signes de vétusté et les équipements mécaniques, électriques et de contrôle ont atteint la fin de leur vie utile.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Les travaux comprendront :

- l'agrandissement du réservoir et la pose d'une membrane d'étanchéité sur le dessus;
- la réfection complète de la station de pompage incluant, si requis, le remplacement des pompes, des équipements électriques, mécaniques et de contrôle, du système de chloration ainsi que l'ajout d'une conduite de refoulement avec chambre de vannes.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de réfection de la station de pompage et d'agrandissement du réservoir DDO sont nécessaires pour assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et ainsi sécuriser l'alimentation de la partie est du réseau qui est actuellement très vulnérable en cas de bris d'une conduite primaire.

Enfin, il est essentiel d'adopter un règlement d'emprunt comportant des modalités de remboursement et créant des quotes-parts spécifiques afin d'offrir aux villes liées une plus grande souplesse dans leurs moyens de paiement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération.

Ce projet est admissible à une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*, (2008) 140 G.O.II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Le terme total de cet emprunt et des ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-18

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-02-27

**Dossier # : 1152839014****Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 9 227 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 9 227 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-26

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839014**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839014 - TECQ Réfection station pompage et réservoir DDO.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 9 227 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR DOLLARD-DES ORMEAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ)**

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement les termes « potentiel fiscal » signifient le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5067A.
2. Un emprunt de 9 227 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.



Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

---

GDD 1152839014



**Dossier # : 1152839004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 16:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152839004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants dont le bassin William.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Ce projet consiste à construire un ouvrage de rétention d'environ 8000 m<sup>3</sup> dans le secteur de la rue William entre les rues McGill et de la Montagne, dans l'arrondissement Sud-Ouest. Raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI), l'ouvrage de rétention se déversera dans le collecteur de 3900 mm de la rue McGill. Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station

d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Le réseau d'égouts unitaires du bassin de drainage Saint-Jacques-d'Youville est raccordé à l'intercepteur Sud-Est. En temps de pluie, son émissaire occasionne annuellement de multiples épisodes de surverses d'eaux contaminées vers le fleuve Saint-Laurent. De plus, sa capacité résiduelle ne permet aucun développement dans ce secteur. Les eaux de surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui contribuent à augmenter le niveau de pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

La construction d'un ouvrage de rétention permet de réduire la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de surverses et de réduire les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement. Elle permet également de soulager le réseau existant et d'augmenter le niveau de service du collecteur William qui dessert en partie le développement Griffintown. La DÉEU a déposé un plan d'action en 2005, avec des révisions effectuées aux deux ans, comprenant la construction d'un ouvrage de rétention visant la réduction des épisodes de surverses (actuellement 27, exigence 6) afin de favoriser l'obtention de certificats d'autorisation pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues Notre-Dame, Éléonor et Barré.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération

Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.

Le terme total de cet emprunt et ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui ont des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2015-03-05

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-05

**Dossier # : 1152839004****Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 24 300 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 24 300 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839004**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839004 - Ouvrage de rétention William.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**



**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 300 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION WILLIAM SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST ET SON RACCORDEMENT AU SYSTÈME DES INTERCEPTEURS**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 24 300 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI).
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD 1152839004

XX-XXX/1



**Dossier # : 1152839005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-05 16:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152839005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahunhsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants dont le bassin Lavigne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014

**DESCRIPTION**

Ce projet consiste à construire un ouvrage de rétention d'un volume d'environ 32 000 m<sup>3</sup> dans l'arrondissement Ahunhsic/Cartierville. Les études préliminaires indiquent que l'ouvrage de rétention pourrait être construit en tunnel sur une longueur de 1,5 km entre le boulevard Gouin et l'intercepteur Nord, en amont de la station de pompage Lavigne. Cet ouvrage sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs

(CIDI) de la station d'épuration Jean-R. Marcotte. Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

## **JUSTIFICATION**

Le bassin de drainage Gouin-Lavigne est un territoire desservi par un réseau d'égouts de type unitaire. Le collecteur principal qui draine ce secteur est une conduite de 1800 mm de diamètre sise sous le boulevard Gouin entre les rues Lachapelle et Lavigne. La capacité de ce collecteur est d'environ 4,7 m<sup>3</sup>/s ce qui correspond au débit théorique d'un orage de fréquence annuelle. En considérant un niveau de service correspondant à une récurrence une fois dans 10 ans, le débit théorique que ce bassin peut générer est de plus de 15 m<sup>3</sup>/s. Lorsque la capacité du collecteur Gouin est atteinte, l'eau s'accumule dans le collecteur jusqu'au niveau du cours d'eau. C'est alors qu'une surverse se produit. La Ville enregistre en moyenne 20 épisodes de surverses des eaux usées par année. Les eaux de surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui peuvent remettre en cause l'usage du cours d'eau pour des activités récréotouristiques et qui contribuent à augmenter le niveau de pollution dans la rivière des Prairies. La construction de l'ouvrage de rétention Lavigne permettra d'améliorer le niveau de service du collecteur Gouin contre les refoulements d'égout pour des pluies jusqu'à la récurrence de 10 ans. De plus, cet ouvrage de rétention permettra d'atténuer les risques de refoulement et d'inondation pour les citoyens de l'arrondissement Ahuntsic- Cartierville, de soulager le réseau existant, de réduire le volume d'eau déversée et, par conséquent, la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de surverses, et de diminuer les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la ville de Montréal - volet agglomération  
Ce projet pourrait également être admissible à divers programmes de subventions des infrastructures.  
Le terme total de cet emprunt et ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ». Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de réduire de façon très significative le nombre de surverses et la quantité de polluants rejetés lors de ces épisodes de surverses, polluants qui ont des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 872-1013  
**Télécop. :** 514 872-8827

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-11

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**Tél :** 514 280-4264  
**Télécop. :** 514 872-8827

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2015-03-05

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-3411  
**Approuvé le :** 2015-03-05

**Dossier # : 1152839005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

**Dépenses**

5030.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 35 000 000 \$

**Emprunt à long terme**

5030.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 35 000 000 \$ )

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-02

Lise NOLIN  
Conseillère en gestion des ressources  
financières  
Direction du conseil et du soutien financier PS-  
Eau  
**Tél : 514 872-5878**

Louise B LAMARCHE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe  
**Tél : 514 872-6538**  
**Division :** Direction du conseil et du soutien  
financier PS-Eau

**Dossier # : 1152839005**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction , -

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs ».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1152839005 - Ouvrage de rétention Lavigne.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-26

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**



**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 35 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION LAVIGNE SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE ET SON RACCORDEMENT AU SYSTÈME DES INTERCEPTEURS**

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 35 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI).
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**Dossier # : 1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

Il est recommandé :  
Que le conseil d'agglomération approuve, en vertu de l'article 89 paragraphe 4° de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement visant la démolition de l'immeuble situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logements sociaux.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-04 13:46

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**Dossier # : 1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PORTANT LE NUMÉRO 4244, BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE À DES FINS DE LOGEMENT SOCIAL SUR LES LOTS 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 ET 2 004 330 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Vu le paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11,4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

ATTENDU QUE la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social rencontrant les objectifs de mixité sociale et des usages ainsi que de l'animation de l'artère commerciale;

ATTENDU QUE le projet permettrait à plusieurs membres de la communauté portugaise de demeurer dans le secteur et de conserver leurs habitudes de vie et leurs liens avec leur entourage;

ATTENDU QUE plusieurs modifications ont été apportées au projet afin d'assurer une meilleure insertion au milieu;

ATTENDU l'avis favorable du comité Jacques-Viger à sa séance du 12 décembre 2014;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 10 février 2015;

ATTENDU QUE le projet sera revu en vertu du règlement sur les PIIA par le comité consultatif d'urbanisme en tenant compte des critères d'évaluation incorporés au projet de règlement;

Il est recommandé :

De demander au conseil d'arrondissement d'adopter une résolution soumettant, pour approbation par le conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4°, de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement visant la démolition de l'immeuble sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logement social.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2015-02-23 13:30

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 2 mars 2015

Résolution: CA15 25 0082

---

**Demande au conseil d'agglomération d'adopter un règlement en vertu du 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logements sociaux.**

Vu le paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11,4);

Vu le paragraphe 10<sup>o</sup> de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

ATTENDU QUE la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social rencontrant les objectifs de mixité sociale et des usages ainsi que de l'animation de l'artère commerciale;

ATTENDU QUE le projet permettrait à plusieurs membres de la communauté portugaise de demeurer dans le secteur et de conserver leurs habitudes de vie et leurs liens avec leur entourage;

ATTENDU QUE plusieurs modifications ont été apportées au projet afin d'assurer une meilleure insertion au milieu;

ATTENDU l'avis favorable du comité Jacques-Viger à sa séance du 12 décembre 2014;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 10 février 2015;

ATTENDU QUE le projet sera revu en vertu du règlement sur les PIIA par le comité consultatif d'urbanisme en tenant compte des critères d'évaluation incorporés au projet de règlement;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter une résolution soumettant pour approbation par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 89, paragraphe 4<sup>o</sup>, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11,4), le projet de règlement visant la démolition de l'immeuble situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logements sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1150691002

Luc FERRANDEZ

---

Maire de l'arrondissement

Claude GROULX

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 mars 2015

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption de la résolution CA15 25 0082 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors de sa séance du 2 mars 2015, le présent addenda vise à permettre l'approbation par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 89, paragraphe 4°, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11,4), du projet de règlement visant la démolition de l'immeuble situé au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec), et la construction et l'occupation d'un immeuble pour des fins de logements sociaux.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
 Secrétaire- recherchiste

514 872-9863

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-9243



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Caisse Desjardins Portugaise, épaulée par le groupe de ressources techniques Atelier habitation Montréal, a déposé une demande afin de permettre un projet de démolition et de construction d'un bâtiment variant de cinq à six étages abritant environ 64 logements pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA) de l'organisme Foyer Portugais Santa Cruz. La Caisse populaire, qui occupe l'immeuble actuel et qui est propriétaire du terrain, réaménagerait ses activités bancaires au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment avec des bureaux à l'étage supérieur de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent. Ce projet, qui bénéficie d'une subvention du Programme AccèsLogis (volet II) de la Société d'habitation du Québec, s'inscrit dans la programmation de développement de logement social 2015-2020 de la Direction de l'habitation.

L'emplacement visé est situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, entre les rues Rachel et Marie-Anne. La présente demande consiste, en l'autorisation du projet en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement permettant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet de remplacement sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec.

En parallèle, le projet de règlement autorisant la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme est acheminé au conseil municipal pour adoption en avril 2015 (voir dossier 115069001).

**Le projet**

Le bâtiment de remplacement proposé, d'une densité de 4,35 et d'un taux d'implantation de 78,4 %, se décline en 2 ailes distinctes reliées par un corridor de service formant ainsi une implantation du bâtiment en « U ». La première, d'une hauteur de 6 étages, borde le boulevard Saint-Laurent, tandis que la seconde, en front sur la rue Clark, compte 5 étages, le dernier en retrait de la façade de 2 mètres. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur de

l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent seraient occupés par l'institution financière et des bureaux avec une superficie totale de 1 124 m<sup>2</sup>. L'aire de stationnement intérieur de 39 unités qui occuperait l'ensemble du terrain en souterrain, serait utilisée majoritairement par des employés et des clients des usages commerciaux de l'immeuble.

Le projet répond aux besoins de la clientèle visée et permettrait de rencontrer les exigences du programme AccèsLogis. La superficie des logements oscillerait entre 47 m<sup>2</sup> pour les 3 studios, entre 60 m<sup>2</sup> et 63 m<sup>2</sup> pour les 57 logements d'une chambre à coucher et de 77,4 m<sup>2</sup> pour les 4 logements de deux chambres à coucher. Les espaces extérieurs individuels ne sont pas prévus, autre que pour les trois studios munis de terrasses résultant du retrait du 5<sup>e</sup> étage.

Au niveau des espaces extérieurs collectifs, une cour paysagée de 263 m<sup>2</sup> est prévue à l'usage des résidents ainsi que des employés de l'immeuble.

### **Dérogations demandées au Règlement d'urbanisme**

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Aux articles 8 et 9 limitant la hauteur maximale de bâtiment à 4 étages et à 16 m du côté du boulevard Saint-Laurent et à 3 étages et à 12,5 m du côté de la rue Clark;
- À l'article 26 qui prescrit une densité maximale de 4 côté boulevard Saint-Laurent et de 3 côté rue Clark;
- À l'article 32 qui prescrit un taux d'implantation maximale de 100 % côté boulevard Saint-Laurent et de 70 % côté Clark;
- À l'article 121 qui prescrit un nombre maximal de 8 logements du côté de la rue Clark;
- Aux articles 546 et 547 qui prescrivent un nombre maximal d'unités de stationnement pour automobile à 9 pour la maison de retraite et à 6 pour les commerces;
- À l'article 552 qui exige qu'une aire de stationnement doit être localisée en dessous de l'implantation du bâtiment.

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du comité Jacques-Viger**

À sa réunion du 10 février 2015, le CCU a émis un avis favorable au projet. De plus, à sa réunion du 12 décembre 2014, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme associée avec le présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

Il est recommandé de soumettre pour adoption au conseil d'agglomération, en vertu du paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement autorisant la démolition de l'immeuble existant sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social et ce, aux conditions suivantes :

- Seul le logement social est autorisé dans l'immeuble. Toutefois, les usages prescrits au Règlement d'urbanisme sont autorisés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent;

- La hauteur maximale sur le boulevard Saint-Laurent est de 6 étages et de 19 mètres;
- La hauteur maximale sur la rue Clark est de 5 étages et de 15 mètres;
- La hauteur minimale entre le plancher du rez-de-chaussée et le plancher du deuxième étage sur le boulevard St-Laurent est de 4,3 mètres;
- La densité maximale est de 4,5;
- Le taux d'implantation maximal est de 80;
- Le 5<sup>e</sup> niveau du bâtiment doit respecter un retrait minimal de 2 mètres par rapport à la façade donnant sur la rue Clark;
- La superficie minimale de la cour paysagée est de 260 m<sup>2</sup>;
- Le nombre maximal d'unités de stationnement automobile est de 39;
- Les murs aveugles visibles de la voie publique doivent avoir un revêtement en briques d'argile;
- Aucun balcon en saillie n'est autorisé;
- Un plan d'aménagement paysager doit accompagner la demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

De plus, lors de l'étude en PIIA du projet, les critères d'évaluation supplémentaires suivant, s'appliqueraient :

- - Le projet doit s'inspirer de la typologie et du parcellaire des bâtiments «ateliers» qui servent de référence;
  - Compte tenu du volume important du projet, les détails et la rythmique de la façade sur le boulevard Saint-Laurent doit prévoir une modulation fine et non monolithique de manière à réduire la lecture de la masse et à assurer que la base se distingue du corps du bâtiment notamment par des légers retraits ou par le contraste de matériaux;
  - La hauteur du rez-de-chaussée, le traitement et la localisation des ouvertures ainsi que l'aménagement des lieux doivent être conçus de manière à contribuer à l'animation de l'artère commerciale;
  - Les étages donnant sur le boulevard Saint-Laurent doivent s'aligner en hauteur, le plus possible, avec les étages de l'immeuble voisin au sud y compris la vitrine commerciale;
  - Le volume du 6<sup>e</sup> étage visible de la rue Clark doit être minimisé;
  - L'alignement sur la rue Clark doit tendre à suivre celui des immeubles résidentiels au nord localisés sur le même côté de la rue;
  - La localisation et le traitement de l'entrée principale sur la rue Clark doivent la mettre en évidence;
  - L'aménagement d'une voie d'accès au stationnement intérieur doit s'intégrer à l'architecture du bâtiment;
  - Des installations permettant l'aménagement d'un toit vert ou de l'agriculture urbaine sur le toit dans le futur sont privilégiées telles qu'un accès au toit, un branchement électrique, une entrée d'eau ainsi que des espaces extérieurs de qualité pour les résidents;
  - Les dimensions des ouvertures et la couleur des revêtements des murs donnant sur la cour doivent être conçues de manière à maximiser l'apport de lumière à l'intérieur de celle-ci ainsi que dans les logements;
  - La cour paysagée doit être conçue de manière à permettre un dialogue avec la rue notamment par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du règlement pour les motifs suivants :

- la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social rencontrant les objectifs de mixité sociale et des usages ainsi que de l'animation de l'artère commerciale;
- le projet permettrait à plusieurs membres de la communauté portugaise de demeurer dans le secteur et de conserver leurs habitudes de vie et leurs liens avec leur entourage;
- plusieurs modifications ont été apportées au projet afin d'assurer une meilleure insertion au milieu;
- le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 10 février 2015, un avis favorable au projet;
- le comité Jacques-Viger a émis, le 12 décembre 2014, un avis favorable à la modification proposée au Plan d'urbanisme;
- le projet sera revu en vertu du règlement sur les PIIA par le comité consultatif d'urbanisme en tenant compte des critères d'évaluation incorporés au projet de règlement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet qui propose une densification du milieu, une mixité sociale ainsi qu'une mixité des usages concorde avec les objectifs de développement durable énoncés au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Ce projet ne contient aucune disposition assujettie à approbation référendaire.**

2 mars 2015 Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement demandant au conseil d'agglomération d'adopter le règlement;

15 avril 2015 Adoption d'une résolution par le comité exécutif;

27 avril 2015 Adoption d'une résolution par le conseil municipal;

30 avril 2015 Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil d'agglomération;

28 mai 2015 Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;

juin Entrée en vigueur du règlement par la publication d'un avis public par la ville centre;

Étude en PIIA par le CCU et émission du permis de construction.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Andrée LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Manon BRULÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 872-5688  
**Télécop. :** 868-4076

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-13

Jean-François MORIN  
Chef de division - urbanisme

**Tél :** 514 872-4443  
**Télécop. :** 514 868-4076

**Dossier # : 1150691002****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme\_du patrimoine et des services aux entreprises

**Objet :**

Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

La démolition de l'immeuble en place sur le site mentionné est essentielle pour assurer la réalisation du projet de logement social. La reconstruction permettra de réaliser un nouvel immeuble répondant aux normes du programme AccèsLogis. Ce projet est important pour assurer une offre de logement à coût accessible pour les ménages à revenus faibles ou modestes de l'arrondissement. Le Plateau Mont-Royal compte une proportion parmi les plus élevées de ménages vivant des besoins impérieux en logement dans l'ensemble de l'agglomération. Par ailleurs, les possibilités de développement de logements sociaux dans l'arrondissement sont limitées par les coûts fonciers et immobiliers importants. La démolition du bâtiment sis au 4244 St-Laurent en vue d'une reconstruction à des fins de logement social fournit donc une rare occasion de répondre aux besoins de la population en cette matière.

La Direction de l'habitation, à titre de mandataire de la SHQ, a réservé 64 unités dans le cadre d'AccèsLogis pour la réalisation du projet sur le site en rubrique.

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Andrée LÉVESQUE  
Conseillère en développement de l'habitation  
**Tél : 514-872-6145****ENDOSSÉ PAR**Danielle CÉCILE  
Directeur  
**Tél : 514-872-0550**  
**Division : Habitation**

Le : 2015-02-20

**Dossier # : 1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

La division de la planification urbaine de la direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, est favorable à l'adoption du règlement préparé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal visant à autoriser la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social. En parallèle, un règlement autorisant la modification de la densité et de la hauteur maximales au Plan d'urbanisme est acheminé au conseil municipal (voir dossier 115069001).

La Ville agit spécifiquement en matière d'habitation en mettant en oeuvre une stratégie qui s'articule autour de trois grands axes : une offre résidentielle équilibrée, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et le développement résidentiel. Le présent projet s'inscrit dans la programmation de développement de logement social 2015-2020 de la Direction de l'habitation.

Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet. Il formule néanmoins des recommandations quant aux aspects suivants :

- le traitement des ouvertures des façades donnant sur la cour, afin de garantir un maximum de luminosité;
- les proportions des façades donnant sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark;
- le déplacement des équipements mécaniques sur le toit de l'aile côté boulevard Saint-Laurent;
- l'implantation d'équipements favorisant la pratique de l'agriculture urbaine.

Des critères ont été ajoutés au PIIA pour que le projet puisse être étudié en tenant compte de ces recommandations.



[20141212 C14-PMR-03\\_4244 Saint-Laurent.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Manon BRULÉ  
Architecte chef d'équipe  
**Tél : 514-872-4395**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-20

Monique TESSIER  
Chef de division  
**Tél : 514-872-9668**  
**Division : Planification urbaine**



- Titre :** Projet de modification du Plan d'urbanisme visant à rehausser les paramètres de densité et de hauteur pour permettre la construction d'un projet mixte - retour
- Arrondissement :** Le Plateau-Mont-Royal
- Localisation :** 4244, boulevard Saint-Laurent
- Demandeur :** Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis écrit au conseil de la Ville considérant que le projet requiert une modification du Plan d'urbanisme.

## 1 Proposition

La présente proposition fait suite à une première présentation au CJV (en avril 2014) d'une modification du Plan d'urbanisme dans le cadre du même projet (celui-ci ayant par ailleurs été modifié par rapport à la précédente version). Le projet consiste à remplacer le bâtiment de deux étages de la Caisse d'économie Desjardins des Portugais de Montréal, sis au 4244, boulevard Saint-Laurent, par un bâtiment de 5 et 6 étages en maintenant les activités bancaires déjà présentes, tout en permettant l'ajout de 64 unités d'habitation pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et des services connexes. Le projet sera autorisé en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal.

La première demande de modification du Plan d'urbanisme visait à remplacer, pour le terrain du projet et les trois autres terrains le séparant de la rue Rachel, les paramètres de densité, afin de permettre la construction d'immeubles d'une hauteur jusqu'à 6 étages et d'un C.O.S. maximal de 5,0.

La présente demande de modification du Plan d'urbanisme vise à remplacer, pour le terrain visé par le projet seulement, les paramètres de densité, afin de permettre la construction d'immeubles d'une hauteur jusqu'à 6 étages et d'un C.O.S. maximal de 4,5.

## 2 La modification du plan d'urbanisme

Le CJV avait soulevé plusieurs réserves sur la première demande de modification du Plan d'urbanisme. Même s'il n'était à priori pas contre la possibilité de rehausser les hauteurs sur certaines sections du boulevard Saint-Laurent, le comité était mal à l'aise vis-à-vis du processus visant à modifier ponctuellement le Plan d'urbanisme à cette fin. Il tenait à ce que de telles modifications s'appuient sur une analyse fine du contexte. Aussi, afin de garantir une intégration adéquate du projet dans son contexte, le CJV recommandait de procéder à une analyse plus poussée du cadre bâti environnant.

**Étude urbaine**

Afin de répondre à cette demande, l'arrondissement a produit une étude urbaine visant à identifier les composantes typomorphologiques dominantes sur le boulevard Saint-Laurent entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal. À la suite de cette étude, l'arrondissement a décidé de maintenir le cadre normatif en place, afin de procéder de façon ponctuelle aux demandes de modification en se basant sur ce rapport de caractérisation.

Le CJV considère que l'étude de caractérisation qui a été produite est très bien faite et que, dans l'attente d'une analyse plus fine de l'ensemble du boulevard Saint-Laurent, la décision de procéder au cas par cas pour la gestion des projets est appropriée.

Il souhaite néanmoins exprimer des questionnements quant à certains aspects de la méthodologie de caractérisation employée. Considérant que les bâtiments ont des dimensions variables et sont implantés sur des parcelles de dimensions tout aussi variables, le fait de référer à des nombres et des pourcentages dans le tableau exprimant la répartition des immeubles par type (P9 de l'étude) ne lui semble pas très significatif. Aussi, considérant que les étages ont des hauteurs différentes selon qu'il s'agisse d'habitation, d'industrie... et selon les époques, il suggère d'ajouter un commentaire sur cet aspect dans la section s'y rapportant (P12 et 13 de l'étude).

Par ailleurs, il souhaite être tenu informé des suites de cette étude, car il reste convaincu de la pertinence d'établir des lignes directrices et des critères architecturaux afin de permettre une meilleure intégration des projets.

**3 Le projet**

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment composé de deux ailes séparées par une cour commune plantée : une aile de 6 étages implantée en bordure du boulevard Saint-Laurent et une aile de 5 étages implantée en bordure de la rue Clark. Un stationnement souterrain d'une quarantaine de places est implanté sur toute la superficie du terrain. Les locaux de la caisse occupent le rez-de-chaussée côté boulevard Saint-Laurent et sont surmontés d'un niveau de bureaux et de services et de 4 étages de logements. L'aile côté rue Clark sera composée des locaux communs de la résidence au rez-de-chaussée et de 4 étages de logements. Le nombre de logements a été revu à la baisse par rapport à la première version du projet, passant de 73 à 64 et la densité a été réduite de 4,8 à 4,35.

D'emblée, le comité tient à signifier son intérêt pour le projet qui lui est présenté. Ce projet mixte à caractère social apporte une contribution positive à son milieu d'insertion, en plus d'affirmer la présence de la communauté portugaise dans le quartier.

Le comité apprécie que les recommandations qu'il avait formulées dans son précédent avis aient été prises en compte et il est satisfait de l'évolution du projet. En outre, il tient à souligner la qualité du dossier de présentation élaboré par les architectes du projet.

**Rapport à la rue et au cadre bâti**

Le comité s'inquiétait de l'impact induit par le bâtiment de 6 étages prévu du côté de la rue Clark. Il considère que la nouvelle proposition, prévoyant une hauteur de 5 étages avec un retrait au dernier étage, est beaucoup mieux adaptée,

considérant l'étroitesse de la rue. Dans ce cadre, il tient à souligner l'analyse du cadre bâti qui a été réalisée et les efforts qui ont été consentis afin d'inscrire le projet dans son contexte.

Le comité considère que la contribution de la partie commerciale du projet à l'animation du boulevard Saint-Laurent est un aspect primordial. Dans ce cadre, il avait recommandé d'intervertir la salle bancaire avec les bureaux, ce qui a été réalisé. Il s'inquiétait également du fait que la disposition des portes d'entrée à une extrémité du bâtiment induisait l'enterrement partiel du rez-de-chaussée abritant la caisse. Cette entrée a été déplacée vers le milieu du bâtiment, ramenant le niveau de la caisse au niveau moyen de la rue. Enfin, suivant la recommandation du comité, la hauteur du rez-de-chaussée a été augmentée à 4,3 m ce qui permet d'offrir un espace agréable aux usagers et de s'aligner avec les vitrines commerciales voisines.

D'autres améliorations ont été apportées au projet, que le comité tient à souligner : la réduction de l'impact visuel de la rampe d'accès au stationnement, qui a été intégrée à l'intérieur du bâtiment; la présence plus significative de l'entrée du foyer, côté Clark et la suppression des balcons, qui, selon le comité, n'appartenaient pas au langage propre au contexte d'insertion.

## **Proportions de la cour**

Le comité était très préoccupé par l'étroitesse de la cour proposée, considérant que celle-ci ne constituerait pas un espace suffisamment agréable. Il avait recommandé que les proportions de la cour soient augmentées et suggérait que l'articulation des volumétries soit revue afin de permettre plus de respiration. La nouvelle version du projet prévoit le retrait du 6<sup>e</sup> étage de l'aile côté Clark et un élargissement de la cour de 65 cm. Le comité aurait souhaité que celle-ci puisse être élargie davantage, notamment par la réduction de la profondeur des logements. Néanmoins, il constate le peu de marge de manœuvre subsistant, considérant les normes de surfaces requises pour ce type de logements et les contraintes afférentes aux objectifs de rentabilité. Il se satisfait donc des efforts déjà consentis. Par ailleurs, il considère que le choix d'un revêtement clair pour les murs donnant sur la cour est judicieux et recommande d'accorder une attention particulière au traitement des fenêtres et des volets qui donneront sur la cour, afin de maximiser l'apport de lumière dans les logements. Enfin, le comité recommande d'être prudent quant au projet qui sert de référence à l'illustration de la cour, considérant que les proportions de celui-ci diffèrent du présent projet.

## **Traitement des façades**

Le comité recommande de revoir les proportions de la façade du côté du boulevard Saint-Laurent afin d'améliorer l'équilibre entre la base et le corps du bâtiment. À cette fin, il suggère d'associer davantage le deuxième étage au traitement du corps du bâtiment (les étages de logement) plutôt qu'à la base (le rez-de-chaussée). Aussi, bien que cela ne soit pas forcément évident à conjuguer avec la proposition actuelle, il réitère sa suggestion de considérer l'expression du parcellaire d'origine dans les façades.

## **Équipements mécaniques**

Au sujet des équipements mécaniques placés sur le toit de l'aile côté Clark, le comité s'inquiète des effets potentiels de réflexion du son sur les murs latéraux. Aussi, il est d'avis que l'impact visuel de ces équipements sera plus important s'ils sont placés un étage plus bas. Il recommande donc de les placer sur le toit de l'aile côté boulevard Saint-Laurent, en retrait de celui-ci, afin d'en limiter au maximum la visibilité depuis le boulevard.

## Agriculture urbaine

Enfin, le comité considère que la pratique de l'agriculture urbaine est un élément important à développer dans le projet. Il appuie la suggestion d'utiliser la toiture du 5<sup>e</sup> étage à cette fin, bien qu'il s'inquiète des effets d'éblouissement potentiels qui pourraient être provoqués par la toiture blanche. Il suggère aussi d'envisager la conception de bacs de plantations placés sur le rebord des fenêtres, en les intégrant au design des façades.

## 4 En conclusion

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis favorable à la demande de modification du Plan d'urbanisme requise pour permettre la construction d'un projet mixte sis au 4244, boulevard Saint-Laurent. Le comité considère qu'il s'agit d'un projet intéressant pour le quartier et que celui-ci s'est amélioré sur plusieurs aspects par rapport à la première version qui lui a été soumise. Il formule néanmoins des recommandations quant aux aspects suivants :

- le traitement des ouvertures des façades donnant sur la cour, afin de garantir un maximum de luminosité;
- les proportions des façades donnant sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark;
- le déplacement des équipements mécaniques sur le toit de l'aile côté boulevard Saint-Laurent;
- l'implantation d'équipements favorisant la pratique de l'agriculture urbaine.

Aussi, le comité encourage l'arrondissement à poursuivre les démarches d'analyse du cadre bâti entamées pour le boulevard Saint-Laurent et souhaite être tenu au courant de l'évolution des réflexions concernant l'encadrement des projets en bordure de celui-ci.

Approuvé par :

**ORIGINAL SIGNÉ**

Adrien Sheppard  
Président

Le 19 décembre 2014

**Dossier # : 1150691002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme\_du patrimoine et des services aux entreprises

**Objet :**

Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir documents ci-joints.



15 - 0519 - 89(4) logement social - 17 février.docANNEXE A - Territoire d'application.pdf



ANNEXE B - Aile « A ».pdf

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate  
**Tél : (514) 872-6872**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-19

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division  
**Tél : (514) 872-4222**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT ET LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS DE LOGEMENT SOCIAL SUR LES LOTS 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 ET 2 004 330 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Vu le paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10<sup>o</sup> de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint à l'annexe A du présent règlement.

**CHAPITRE II**  
**AUTORISATION**

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 8, 9, 26, 32, 121, 546, 547 et 552 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

**CHAPITRE III**  
**DÉMOLITION**

3. La démolition du bâtiment existant sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec est autorisée.

4. Une demande de permis de démolition pour le bâtiment visé à l'article 3 doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

#### **CHAPITRE IV** **CONDITIONS**

5. Sous réserve de l'article 6, seuls les usages de la catégorie H.7 sont autorisés.
6. Les usages prescrits au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) sont autorisés, aux mêmes conditions, au rez-de-chaussée et au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée de l'aile « A » du bâtiment tel qu'il est illustré sur le plan joint à l'annexe B du présent règlement.
7. Sur le boulevard Saint-Laurent, la hauteur maximale du bâtiment est de 6 étages et de 19 m.
8. Sur la rue Clark, la hauteur maximale du bâtiment est de 5 étages et de 15 m.
9. La hauteur minimale entre le plancher du rez-de-chaussée et le plancher du deuxième étage donnant sur le boulevard Saint-Laurent est de 4,3 m.
10. La densité maximale est de 4,5.
11. Le taux d'implantation maximale est de 80 %.
12. Le cinquième étage du bâtiment doit respecter un retrait minimal de 2 m par rapport à la façade donnant sur la rue Clark.
13. La superficie minimale de la cour paysagée est de 260 m<sup>2</sup>.
14. Le nombre maximal d'unités de stationnement pour véhicule automobile est de 39.
15. Les murs aveugles visibles de la voie publique doivent avoir un revêtement en brique d'argile.
16. Aucun balcon en saillie n'est autorisé.
17. Un plan d'aménagement paysager doit accompagner la demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

Les éléments végétaux compris dans le plan d'aménagement paysager prévu au premier alinéa doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

#### **CHAPITRE IV** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**18.** Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement paysager, doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18).

**19.** En plus des objectifs et critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- 1° le projet doit s'inspirer de la typologie et du parcellaire des bâtiments « ateliers » qui servent de référence;
- 2° compte tenu du volume important du projet, les détails et la rythmique de la façade sur le boulevard Saint-Laurent doivent prévoir une modulation fine et non monolithique de manière à réduire la lecture de la masse et à assurer que la base se distingue du corps du bâtiment notamment par des légers retraits ou par le contraste de matériaux;
- 3° la hauteur du rez-de-chaussée, le traitement et la localisation des ouvertures ainsi que l'aménagement des lieux doivent être conçus de manière à contribuer à l'animation de l'artère commerciale;
- 4° les étages donnant sur le boulevard Saint-Laurent doivent s'aligner en hauteur, le plus que possible, avec les étages de l'immeuble voisin au sud y compris la vitrine commerciale;
- 5° le volume du 6<sup>e</sup> étage visible de la rue Clark doit être minimisé;
- 6° l'alignement sur la rue Clark doit tendre à suivre celui des immeubles résidentiels au nord localisés sur le même côté de la rue;
- 7° la localisation et le traitement de l'entrée principale sur la rue Clark doivent la mettre en évidence;
- 8° l'aménagement de la voie d'accès au stationnement intérieur doit s'intégrer à l'architecture du bâtiment;
- 9° des installations permettant l'aménagement d'un toit vert ou de l'agriculture urbaine sur le toit dans le futur sont privilégiées telles qu'un accès au toit, un branchement électrique, une entrée d'eau ainsi que des espaces extérieurs de qualité pour les résidents;
- 10° les dimensions des ouvertures et la couleur des revêtements des murs donnant sur la cour doivent être conçues de manière à maximiser l'apport de lumière à l'intérieur de celle-ci ainsi que dans les logements;



11° la cour paysagée doit être conçue de manière à permettre un dialogue avec la rue, notamment par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles.

## **CHAPITRE V**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**20.** Les travaux de démolition visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

**21.** Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 12 mois suivant la fin des travaux de démolition.

**22.** Les travaux d'aménagement paysager visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

## **CHAPITRE VI**

### **DISPOSITION PÉNALE**

**23.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 684 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

-----

## **ANNEXE A**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

## **ANNEXE B**

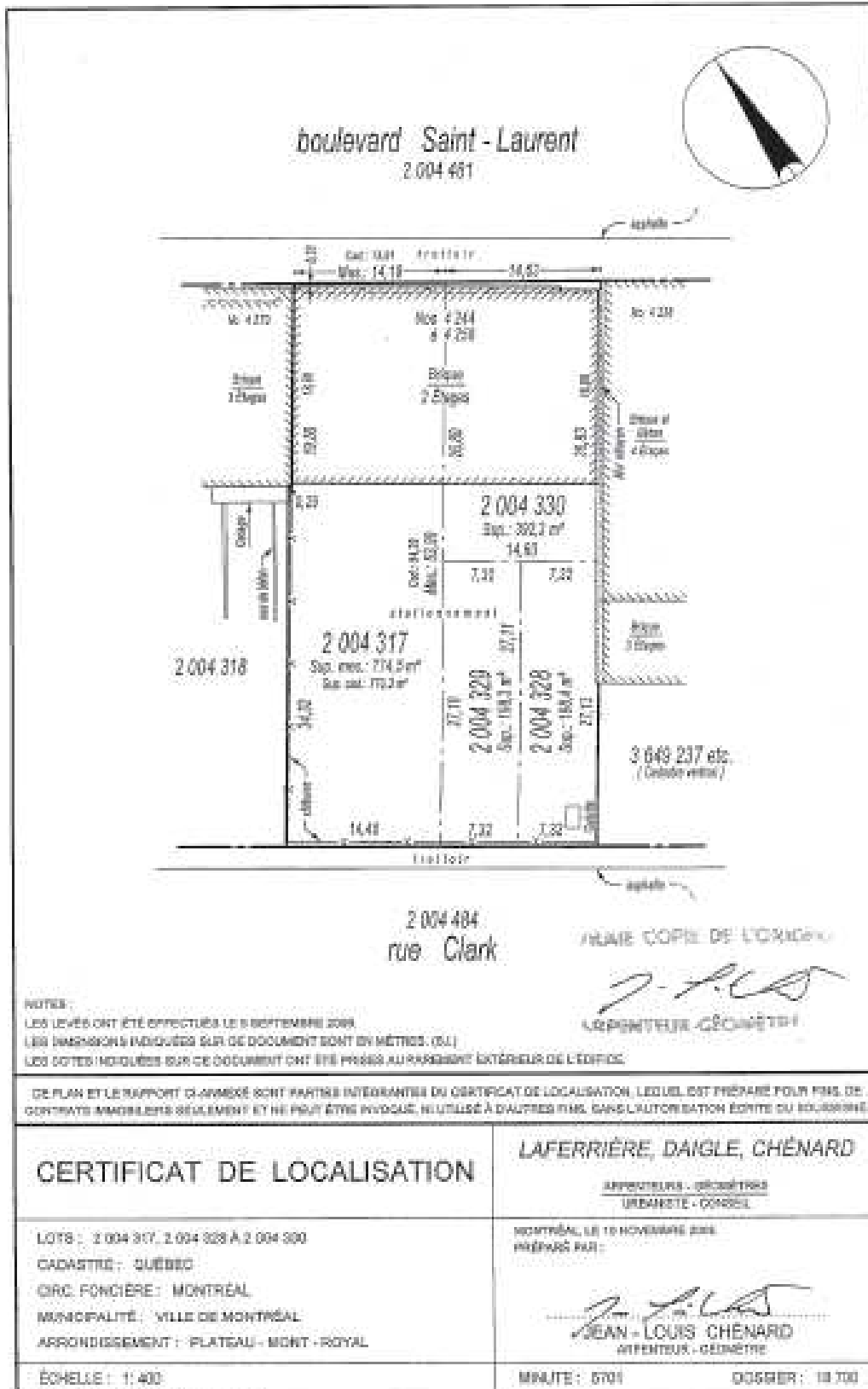
### **AILE « A »**

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXX.

GDD 1150691002  
XX-XXX/4

# ANNEXE A



p:\e5701.dgn 2009-11-20 09:17:48

# ANNEXE B - AILE « A »

## CONCEPT ARCHITECTURAL

PLAN NIVEAU 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE

Échelle 1:200

Espaces communs du Foyer + Caisse Desjardins Portugaise / 1 222 m2 brut

\*Les plans sont préliminaires, dans l'attente de la validation par le groupe porteur, la Ville de Montréal et les études structurales notamment.



**émond kozina mulvey architectes**  
 24, avenue du Mont-Royal Ouest, suite 302  
 Montréal (Québec) H2T 2S2  
 www.emkarchitectures.com  
 Téléphone : (514) 840-1112

**55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 206**  
 Montréal (Québec) H2T 2S6  
 www.distributeurmonreal.org  
 Téléphone : (514) 270-8488 poste 307

**FOYER PORTUGAIS SANTA CRUZ PHASE II**  
 11 NOVEMBRE 2014 PAGE 12/30

TOUTES LES INDICATIONS SONT APPROXIMATIVES ET SUJETTES À CHANGEMENTS. CES PLANS SONT EN TÊTE VALEUR  
 PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES ET LES PLANS DÉFINITIFS, CES PLANS NE SONT PAS POUR CONSTRUCTION.

**Dossier # : 1150691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 4244, boulevard Saint-Laurent (lots 2 004 317, 2 004 328, 2004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social

Avis du comité consultatif d'urbanisme



[2015-02-10\\_AvisCCU.pdf](#)

Présentation au comité consultatif d'urbanisme



[2015-02-10\\_presentation.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 872-5688  
**Télécop. :** 868-4076

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Compte rendu de la 3<sup>e</sup> réunion  
tenue le mardi 10 février 2015 à 15 h  
au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage

**4. Étude de dossiers dérogatoires**

- 4.2** Site : **4244, boul. Saint-Laurent – Foyer Portugais Santa Cruz, phase II**  
Aire et unité de paysage : 2.2 (Saint-Jean-Baptiste – unité boul. Saint-Laurent 1)  
Professionnel au dossier : Marlène Schwartz

Objet : Autoriser, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville, la démolition et la construction d'un immeuble mixte destiné à loger des personnes âgées en légère perte d'autonomie.

Le projet prévoit la construction d'un nouvel immeuble mixte de 5 (côté Clark) et 6 étages (côté Saint-Laurent) avec une densité de 4.3, qui déroge à plusieurs paramètres du Règlement d'urbanisme incluant la densité, la hauteur, le taux d'implantation et le stationnement (nombre d'unités et localisation dépassant l'empreinte du bâtiment).

Description du projet : La présente démarche permettrait à la communauté portugaise et de l'organisme Foyer Portugais Santa Cruz de réaliser un projet à vocation sociale visant à permettre l'accès à des logements adaptés pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie sur le terrain de la Caisse Desjardins portugaise sise au 4244, boulevard Saint-Laurent. Le projet pourrait être réalisé grâce à la contribution de la Caisse Desjardins portugaise qui est disposée à offrir le site pour la construction du nouvel édifice. En contrepartie, la nouvelle construction devra inclure un stationnement en sous-sol, stationnement qui sera en majorité à l'utilisation de la Caisse et de sa clientèle. Précisons que la Caisse bénéficie actuellement d'un stationnement extérieur d'une cinquantaine de places dans la cour arrière.

La modification proposée au Plan d'urbanisme soumis au CCU le 11 mars 2014 visait le site concerné ainsi que les trois propriétés au sud jusqu'à la rue Rachel. Ce projet, qui a reçu un avis favorable du CCU, prévoyait la construction d'un immeuble de 6 étages avec une densité de 4,8. Pour la suite, le comité a émis les commentaires suivants :

- Le comité apprécie l'aménagement d'une cour intérieure. Il est d'avis que celle-ci doit être pensée dans un esprit d'ouverture et permettre un dialogue avec la rue. Ce dialogue pourrait, par exemple, se traduire par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles;
- Le comité s'interroge sur les répercussions visuelles du projet sur les bâtiments adjacents, tout particulièrement ceux de moindre hauteur. Compte tenu de l'imposant volume du projet, il est d'avis que la façade sur

le boulevard Saint-Laurent gagnerait à être animée. Il suggère une modulation fine, non monolithique;

- Dans l'objectif d'offrir un espace de vie de qualité aux résidents, le comité suggère d'intégrer des espaces verts collectifs. Il propose par exemple d'étudier la possibilité d'aménager un toit vert.

Or, à la suite de l'avis du comité Jacques-Viger du 4 avril 2014 pour la modification proposée de Plan d'urbanisme, le requérant a apporté plusieurs modifications au projet, résultant en un avis favorable de ce comité en date du 12 décembre 2014, à savoir :

- La réduction de la hauteur de 6 à 5 étages sur Clark, ce qui a pour effet de réduire le nombre de logements de 73 à 64;
- La réduction de la densité de 4,8 à 4,35;
- Une meilleure animation sur le boul. Saint-Laurent en déplaçant la porte d'entrée vers le centre de l'immeuble et en augmentant la hauteur du rez-de-chaussée à 4,3 m pour s'arrimer avec les vitrines commerciales voisines;
- Une meilleure intégration au secteur résidentiel sur la rue Clark avec le 5<sup>e</sup> étage en retrait et le déplacement de la rampe d'accès au stationnement en sous-sol vers l'intérieur du bâtiment;
- L'élimination des balcons qui aurait comme effet d'agrandir visuellement la cour.

Rec. de la Division : La division est favorable au projet qui incorpore plusieurs modifications proposées aux avis du CCU et du CJV et aux commentaires de l'arrondissement afin d'assurer une meilleure insertion du projet au milieu. Bien que le nombre d'unités de stationnement proposé de 39 déroge au nombre maximal de 15, lors du dépôt du projet il y a un an, le nombre était conforme.

Les conditions suivantes s'appliqueraient au projet :

- Seul l'usage « logement social » est autorisé. Toutefois, les usages prescrits au Règlement d'urbanisme sont autorisés au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent;
- La densité maximale est de 4,5;
- Le taux d'implantation maximal est de 80;
- La hauteur maximale sur le boulevard Saint-Laurent est de 6 étages et de 19 mètres;
- La hauteur maximale sur la rue Clark est de 5 étages et de 15 mètres;
- La hauteur minimale plancher-plancher du rez-de-chaussée sur le boulevard St-Laurent est de 4,3 mètres;
- Le 5<sup>e</sup> niveau du bâtiment doit respecter un retrait minimal de 2 mètres par rapport à la façade donnant sur la rue Clark;
- La superficie minimale de la cour paysagée est de 260 m<sup>2</sup>;
- Les murs aveugles visibles de la voie publique doivent avoir un revêtement en briques d'argile;
- Le nombre maximal d'unités de stationnement automobile est de 39;
- Aucun balcon en saillie n'est autorisé.

De plus, lors de l'étude en PIIA du projet, les critères d'évaluation supplémentaires suivant s'appliqueraient :

- Le projet devrait s'inspirer de la typologie et du parcellaire des bâtiments «ateliers» qui servent de référence;

- La hauteur du rez-de-chaussée commercial, le traitement et la localisation des ouvertures ainsi que l'aménagement du commerce devraient être conçus de manière à contribuer à l'animation de l'artère commerciale;
- Les étages sur le boulevard Saint-Laurent devraient s'aligner, le plus que possible, avec les vitrines commerciales voisines ainsi que l'immeuble voisin au sud ;
- Le volume du 6<sup>e</sup> étage visible de la rue Clark doit être minimisé;
- L'alignement sur la rue Clark devrait tendre à s'aligner avec les immeubles résidentiels au nord localisés sur le même côté de la rue;
- La localisation et le traitement de l'entrée principale sur la rue Clark doivent la mettre en évidence;
- La voie d'accès au stationnement intérieur devrait être localisée majoritairement à l'intérieur du bâtiment;
- Des installations qui permettraient l'aménagement d'un toit vert ou de l'agriculture urbaine sur le toit dans le futur sont privilégiées telle qu'un accès au toit, le branchement électrique, une entrée d'eau ainsi que des espaces extérieurs de qualité pour les résidents;
- Les dimensions des ouvertures et la couleur des revêtements des murs donnant la cour devrait être pensée de manière à maximiser l'apport de lumière dans la cour ainsi que dans les logements;
- La cour paysagée devrait être conçue de manière à permettre un dialogue avec la rue ce qui pourrait se traduire par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles.

Avis du CCU :

Le comité appuie l'analyse de la direction et émet un avis favorable aux dérogations demandées. Il salue notamment le travail effectué jusqu'à maintenant pour revoir certains éléments du projet afin de répondre aux avis du CCU et du CJV. Le comité exprime toutefois certaines réserves sur les éléments suivants du projet et s'attend à ce que ceux-ci soient traités à l'étape du PIIA.

Le comité est d'abord d'avis qu'une impression de monolithisme et de rigidité demeure dans le traitement de la façade Saint-Laurent et qu'il convient de poursuivre ce travail. Le comité soulève à ce sujet que le bâtiment, d'une largeur supérieure aux autres constructions qui composent le paysage de rue, gagnerait à évoquer la typologie existante en marquant davantage les deux lots qu'il occupe. Un tel geste permettrait d'ailleurs de fragmenter la lecture volumétrique de la masse. Les membres soulèvent que de légers retraits en profondeur dans la façade ou encore un contraste de matériaux pourraient contribuer au jeu volumétrique.

Le comité souligne également qu'il subsiste une certaine lourdeur dans la jonction entre le podium et les niveaux résidentiels supérieurs. Il suggère à cet égard que les parties inférieure et supérieure du volume, plutôt que d'apparaître collées comme dans la proposition actuelle, soient distinguées davantage, par exemple en les séparant par un silence. Il affirme également que le traitement des étages résidentiels devrait être plus léger et lumineux.

Toujours au sujet de la façade Saint-Laurent, le comité souligne finalement qu'il apprécie l'intégration des bandes verticales en verre, dont les motifs réinterprètent de façon inventive des éléments de l'architecture portugaise. Il soulève d'ailleurs que le verre constitue un choix de matériau fort intéressant et adéquat pour le climat montréalais, et donc plus heureux que les tuiles vulnérables aux intempéries

utilisées précédemment dans d'autres projets du secteur. Il souligne d'ailleurs qu'il tient à ce que ces références à la culture portugaise demeurent, car elles confèrent au projet une grande partie de son intérêt et s'avèrent une expression intéressante de l'identité du milieu et de sa communauté.

En ce qui a trait à la façade sur Clark, les membres soulignent sa lisibilité et son caractère plus léger. Il émet toutefois d'importantes réserves quant au mur aveugle latéral visible de la même rue et son caractère sombre, notamment en raison de la couleur de brique retenue. Il suggère donc d'utiliser un revêtement moins sombre et de développer une entente avec les voisins pour planter de la végétation à la base du mur.

Le comité exprime également d'importantes inquiétudes quant aux conditions de croissance offertes aux arbres qui seront plantés dans la cour, étant donné la présence du stationnement en dessous et du faible ensoleillement de cet espace. Il suggère donc d'étendre significativement la fosse de plantation.

Finalement, le comité suggère qu'à l'étape du PIIA, différentes options de design soient présentées en prévision d'éventuelles variations budgétaires, identifiant ses éléments essentiels et désignant ceux qui pourraient être supprimés ou modifiés sans dénaturer le projet.





Règlement en vertu de  
l'article 89.4 de la Charte  
de Montréal

Projet dérogeant au Règlement  
d'urbanisme

**Projet mixte**

**4244, boul. Saint-Laurent**

Présentation au  
comité consultatif  
d'urbanisme

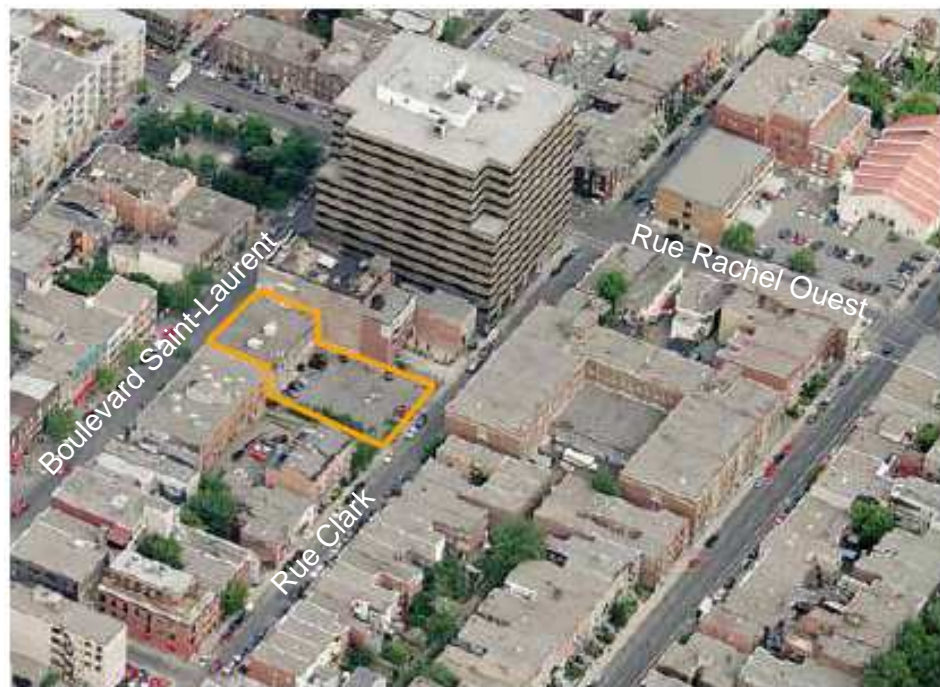
10 février 2015

## Projet mixte de construction



- 64 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA) de l'organisme Foyer Portugais Santa Cruz (phase II)
  - Programme de subvention AccèsLogis (volet II) de la SHQ
- Caisse Desjardins Portugaise au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage

### Localisation



### Contexte d'insertion – le site visé



Vue du site depuis le boulevard Saint-Laurent

**Bâtiment à démolir**



Vue du site depuis la rue Clark

**Stationnement de la Caisse en surface intégré au sous-sol du nouveau bâtiment**

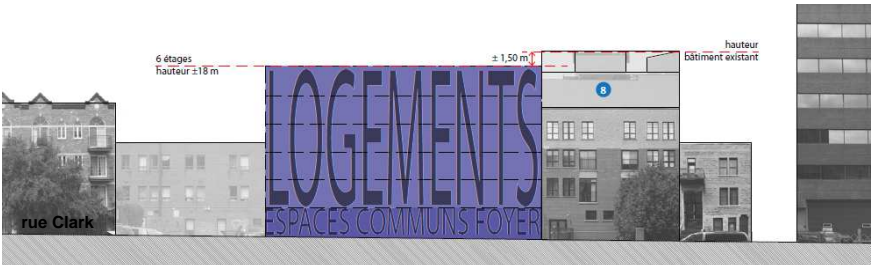
Contexte d'insertion – vue vers le sud



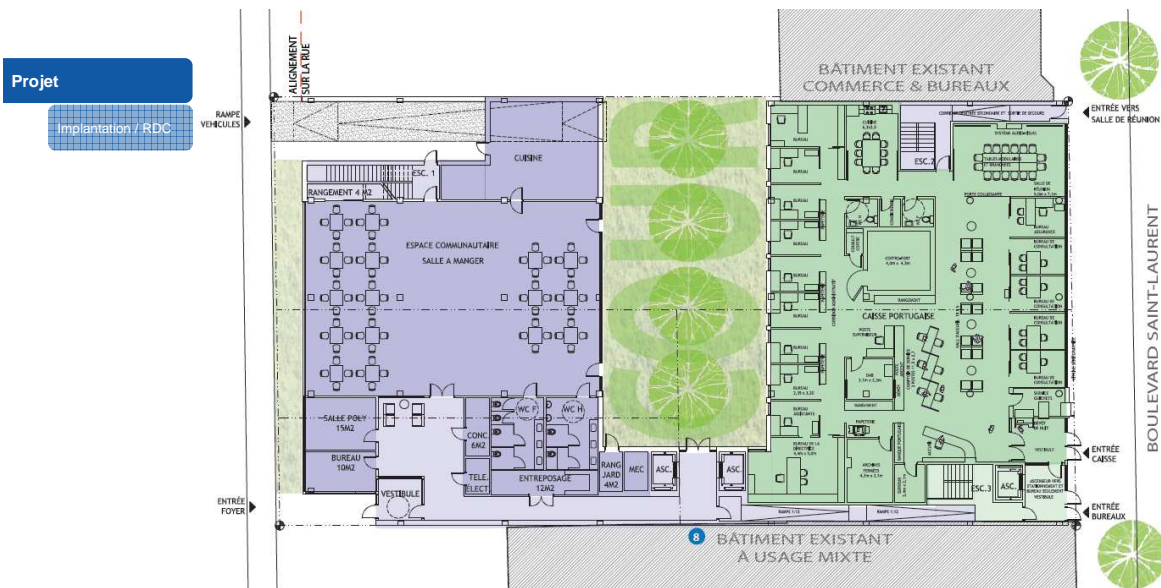
Rappel de la réunion du CCU - 11 mars 2014

Modification au Plan d'urbanisme pour les 4 bâtiments

- Projet
- Elevations



## Rappel de la réunion du CCU - 11 mars 2014



## Rappel de la réunion du CCU - 11 mars 2014

Le comité a émis un **avis favorable** au projet avec les commentaires suivants

- Le comité apprécie l'aménagement d'une cour intérieure et est d'avis que celle-ci doit être pensée dans un esprit d'ouverture et de permettre un dialogue avec la rue. Ce dialogue pourrait, par exemple, se traduire par l'utilisation de la transparence ou l'intégration de percées visuelles.
- Le comité s'interroge sur les répercussions visuelles du projet sur les bâtiments adjacents, tout particulièrement ceux de moindre hauteur. Compte tenu de l'imposant volume du projet, il est d'avis que la façade sur le boulevard Saint-Laurent gagnerait à être animée et suggère une modulation fine, non monolithique.
- Dans l'objectif d'offrir un espace de vie de qualité aux résidents, le comité suggère d'intégrer des espaces verts collectifs et propose par exemple d'étudier la possibilité d'aménager un toit vert.

## Changements suite aux avis du CJV et du CCU

- Développement du concept architectural inspiré par des bâtiments de gabarits équivalents - « atelier »
  - Nombre de logements réduit de 73 à 64
  - Densité réduite de 4,8 à 4,35
- 
- **Côté du boulevard Saint-Laurent – animation de la façade**
    - L'inversion des activités au rez-de-chaussée pour avoir les espaces plus animés près de la vitrine sur St-Laurent
    - Le déplacement de la porte d'entrée de l'extrémité sud vers le milieu du bâtiment
    - L'augmentation de la hauteur plancher-plancher du RDC à 4,3 m pour s'arrimer avec les vitrines commerciales voisines
  - **Côté de la rue Clark – intégration au secteur résidentiel**
    - Réduction de la hauteur sur Clark de 6 à 5 étages avec le 5<sup>e</sup> étage en retrait
    - Élimination des balcons en saillie, les remplaçant par des Juliettes
    - Rampe au stationnement extérieure déplacée vers l'intérieur du bâtiment
    - La porte d'entrée du foyer sur la rue Clark mise en évidence

## Avis du comité Jacques-Viger (12 déc. 14)

Le comité a émis **un avis favorable** et considère que le projet apporte une contribution positive à son milieu d'insertion, en plus d'affirmer la présence de la communauté portugaise dans le quartier et recommande

- Le traitement des ouvertures donnant sur la cour doit garantir un maximum de **luminosité dans les logements**
- **Sur le boulevard Saint-Laurent**
  - les proportions de la façade devraient considérer l'expression du **parcellaire d'origine** et d'améliorer l'équilibre entre la base et le corps du bâtiment
  - la contribution du projet vers **l'animation du boulevard** est un aspect primordial
- **Sur la rue Clark**
  - il suggère d'apporter une attention aux proportions de la façade
  - il souligne les efforts consentis afin d'inscrire le projet dans son contexte
- Le déplacement des **équipements mécaniques** sur le toit du 5<sup>e</sup> niveau vers l'aile côté boulevard Saint-Laurent
- L'implantation d'équipements favorisant la pratique de **l'agriculture urbaine** qu'il considère un élément important à développer
  - il suggère d'envisager la conception de **bacs de plantations placés sur le rebord des fenêtres**, en les intégrant au design des façades
  - il s'inquiète des **effets d'éblouissement potentiel d'une toiture blanche**

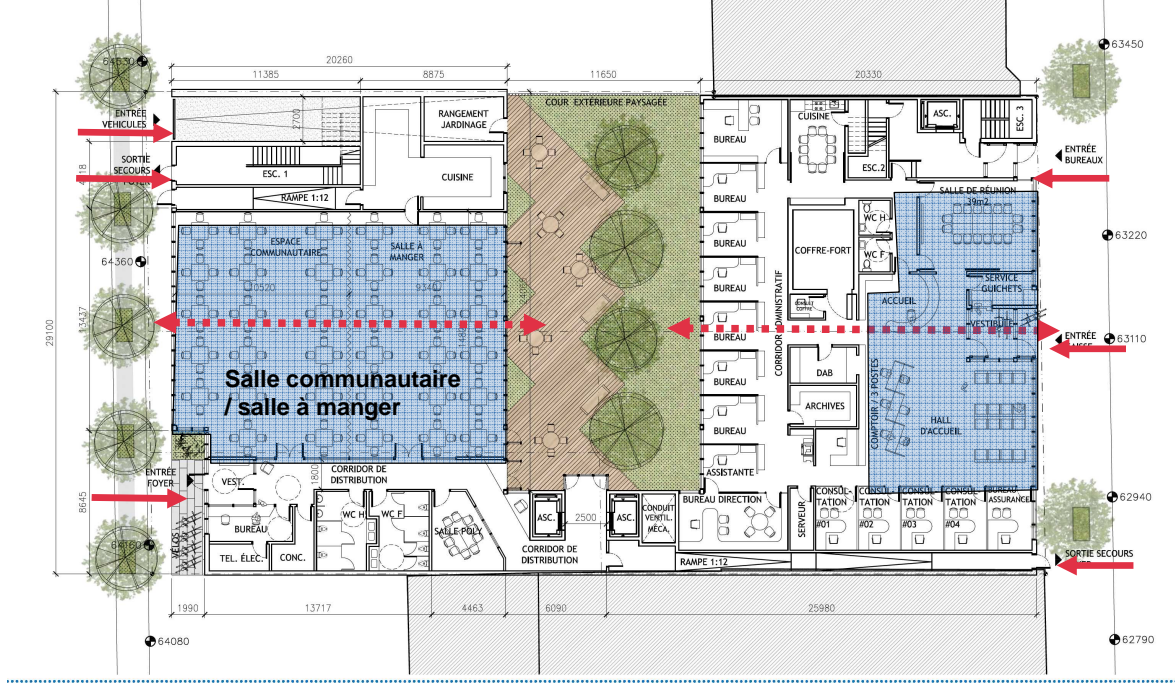
## Règlement en vertu de l'article 89,4 de la Charte - dérogations proposées

- Aux **usages prescrits** pour le nombre maximal de 8 logements autorisé sur Clark (H.2-4)
- À la **hauteur en étages et en mètres**  
(3-4 étages, 16 m sur Saint-Laurent; 2-3 étages, 12,5 m sur Clark)
- À la **densité maximale** prescrite  
(COS 1-4 sur Saint-Laurent; COS 1-3 sur Clark)
- Au **taux d'implantation minimal**  
(100 % sur Saint-Laurent; 70 % sur Clark)
- Au nombre maximal autorisé de 15 unités de **stationnement pour automobile**
- À la **localisation d'une aire de stationnement** au-delà de l'implantation du bâtiment

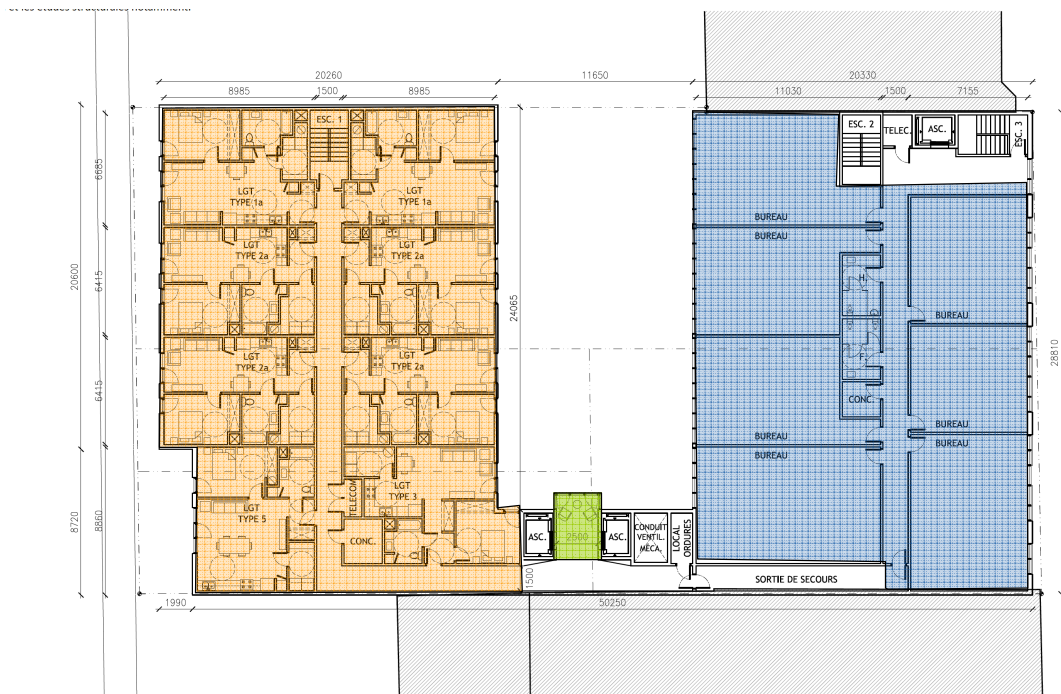
## Perspective - boulevard Saint-Laurent, vue vers le nord



## Implantation - plan du rez-de-chaussée

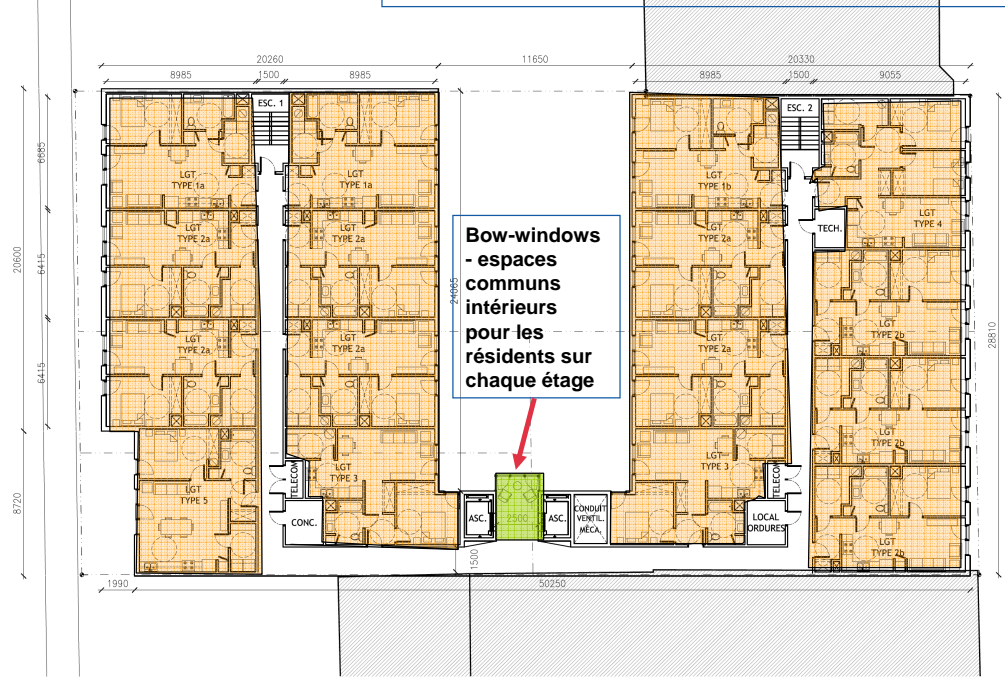


## Plan niveau 2



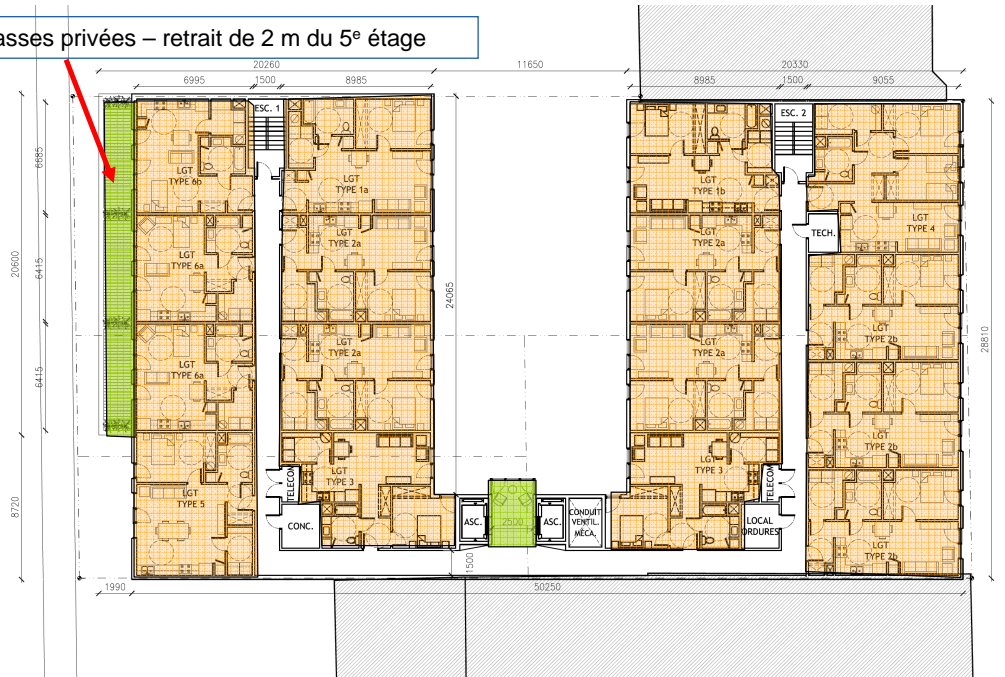
Plan niveaux 3 et 4

- Espaces extérieurs privés éliminés (juliettes plutôt que balcons ou loggias)



Plan niveau 5

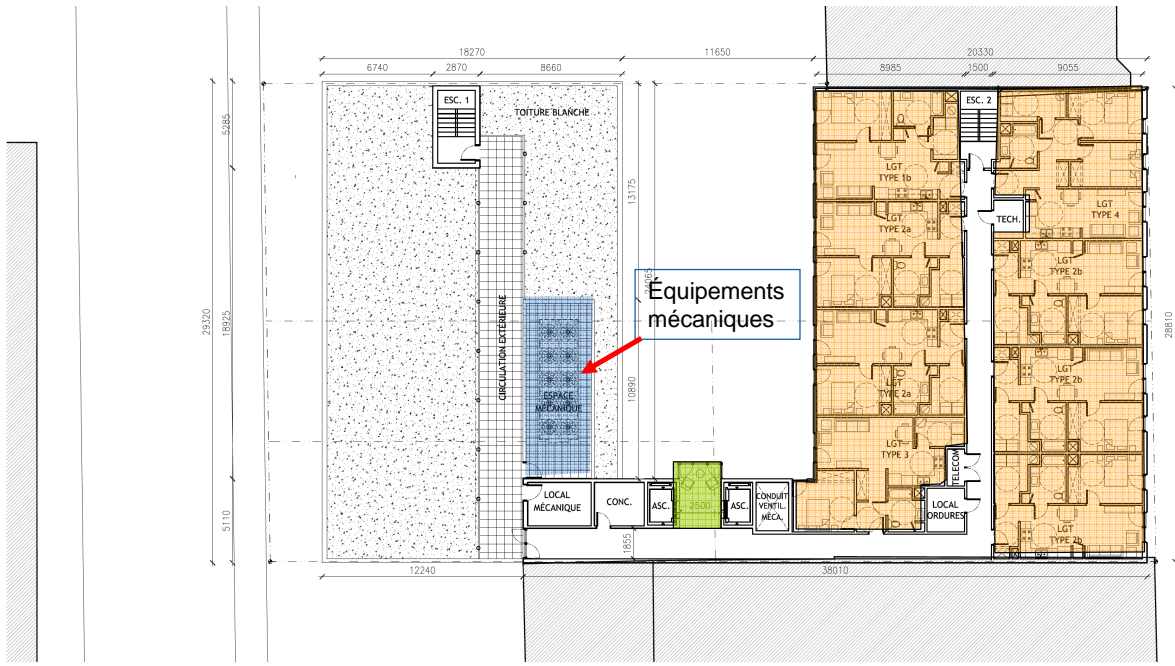
Terrasses privées – retrait de 2 m du 5<sup>e</sup> étage





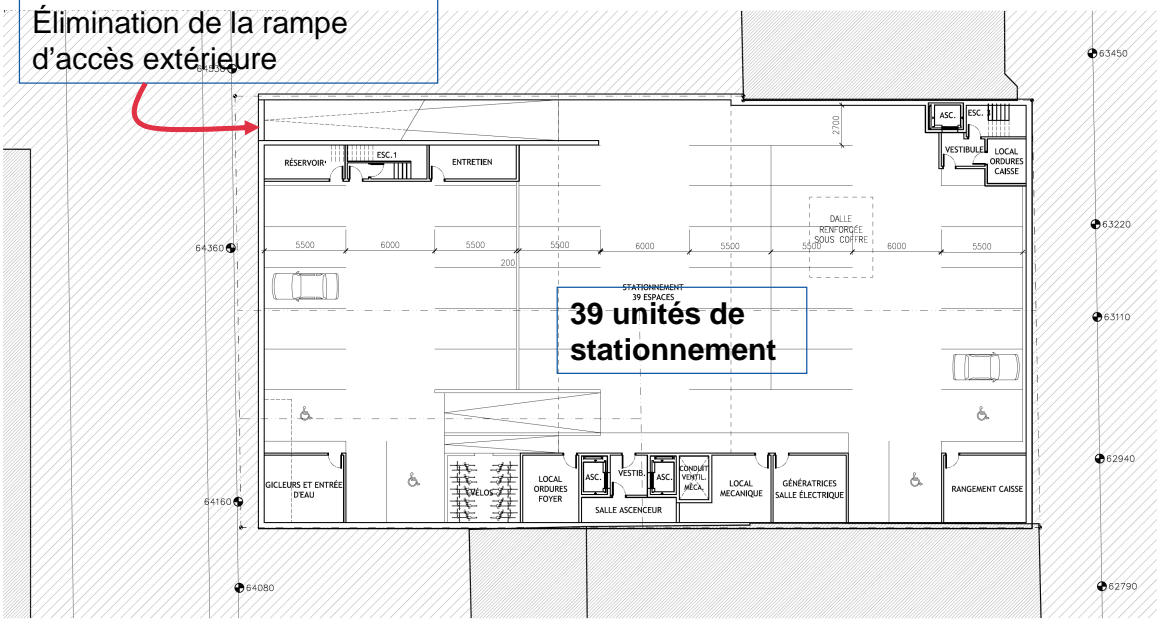
Plan niveau 6

Toitures blanches et équipements mécaniques au toit du 5<sup>e</sup> étage

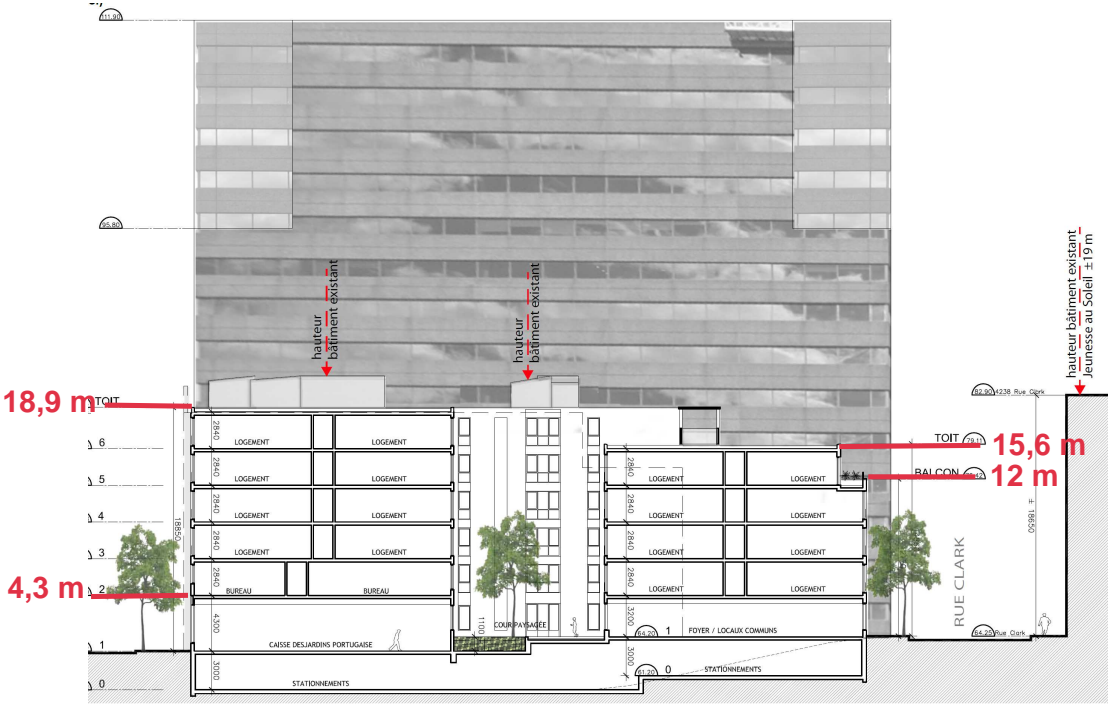


Plan du sous-sol

Élimination de la rampe d'accès extérieure

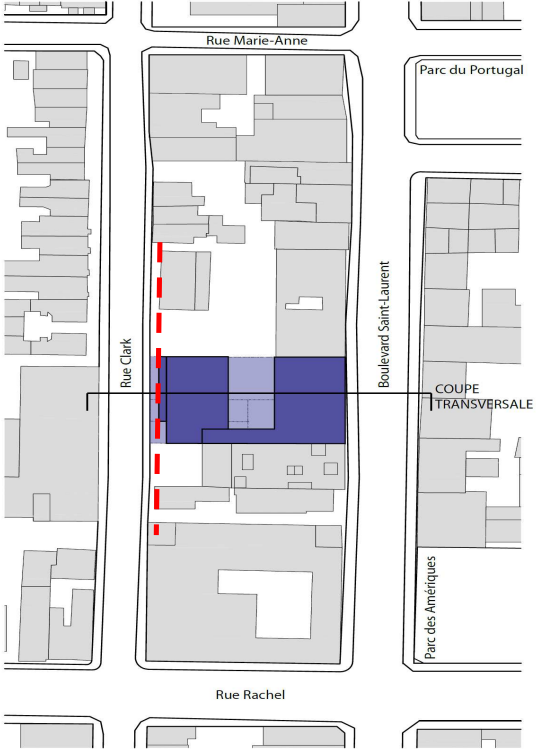


### Coupe transversale



### Alignement sur la rue Clark

- Alignement de 1,6 m proposé tel que le bâtiment résidentiel au nord



# Élévation boulevard Saint-Laurent



# Élévation rue Clark



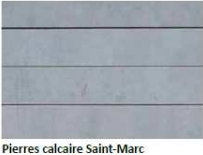
Perspective d'insertion vers le nord – matériaux proposés



MATÉRIAUX



Granit



Pierres calcaire Saint-Marc



Briques d'argile brune



Bardage métallique



Décor azulejos imprimé sur verre



Meneaux aluminium



Garde-corp perforé

Perspective – rue Clark, vue vers le sud



Briques d'argile noire



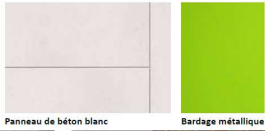
Exemple de murale artistique sur mur aveugle

Perspective – rue Clark, vue vers le nord

Murs aveugles en  
briques d'argile



Perspective de la cour intérieure



## Analyse

- Plusieurs modifications ont été proposées répondant aux avis du CCU et du CJV et aux commentaires de l'arrondissement afin d'assurer une meilleure insertion du projet dans le milieu
- Les dérogations demandées au Règlement d'urbanisme permettrait la réalisation d'un projet à vocation sociale et mixte en relation avec les orientations municipales
- Le projet sera revu en PIIA par le CCU – des critères supplémentaires sont ajoutés au règlement en vertu de l'article 89,4 de la Charte



27

## Conditions du projet de règlement

- Seul l'usage « logement social » est autorisé. Toutefois, les usages prescrits au Règlement d'urbanisme sont autorisés au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur de l'aile donnant sur le boulevard Saint-Laurent
- La densité maximale est de 4,5
- Le taux d'implantation maximal est de 80
- La hauteur maximale sur le boulevard Saint-Laurent est de 6 étages et de 19 m
- La hauteur maximale sur la rue Clark est de 5 étages et de 15 m
- La hauteur minimale plancher-plancher du rez-de-chaussée sur le boulevard St-Laurent est de 4,3 m
- Le 5<sup>e</sup> niveau du bâtiment doit respecter un retrait minimal de 2 m par rapport à la façade donnant sur la rue Clark
- La superficie minimale de la cour paysagée est de 260 m<sup>2</sup>
- Les murs aveugles visibles de la voie publique doivent avoir un revêtement en briques d'argile
- Le nombre maximal d'unités de stationnement automobile est de 39
- Aucun balcon en saillie n'est autorisé

## Critères d'évaluation lors de l'étude en PIIA ajoutés au projet de règlement

- Le projet devrait s'inspirer de la **typologie** et du **parcellaire** des bâtiments «ateliers» qui servent de référence
- La hauteur du rez-de-chaussée commercial, le traitement et la localisation des ouvertures ainsi que l'aménagement du commerce devraient être conçus de manière à contribuer à **l'animation de l'artère commerciale**
- Les **étages sur le boulevard Saint-Laurent devraient s'aligner**, le plus que possible, avec les vitrines commerciales voisines ainsi que l'immeuble voisin au sud
- Le volume du 6<sup>e</sup> étage visible de la rue Clark doit être minimisé
- **L'alignement sur la rue Clark** devrait tendre à s'aligner avec les immeubles résidentiels au nord localisés sur le même côté de la rue
- La localisation et le traitement de **l'entrée principale sur la rue Clark** doivent la mettre en évidence
- La **voie d'accès au stationnement** intérieur devrait être localisée majoritairement à l'intérieur du bâtiment
- Des installations qui permettraient l'aménagement d'un toit vert ou de **l'agriculture urbaine** sur le toit dans le futur sont privilégiées telle qu'un accès au toit, le branchement électrique, une entrée d'eau ainsi que des espaces extérieurs de qualité pour les résidents
- Les dimensions des ouvertures et la couleur des revêtements des murs donnant sur la cour devrait être pensée de manière à **maximiser l'apport de lumière dans la cour ainsi que dans les logements**
- La cour paysagée devrait être conçue de manière à permettre un dialogue avec la rue ce qui pourrait se traduire par l'utilisation de la **transparence** ou **l'intégration de percées visuelles**



Perspective d'insertion depuis le boulevard Saint-Laurent, vue vers le Nord

# Merci!



(1)

**Dossier # : 1151185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

Il est recommandé:

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000\$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier,Hochelaga-Maisonneuve", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-01-15 13:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1151185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de construction de l'écocentre Dickson est lié aux exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Québec en est à sa troisième politique de gestion des matières résiduelles. La dernière politique, rendue publique en mars 2011, est accompagnée d'un plan d'action couvrant la période de 2011 à 2015. Ce plan d'action a fixé des objectifs pour diminuer la quantité de matières résiduelles et augmenter le recyclage. La construction des écocentres est une des actions proposées dans le plan de développement durable. De plus, la construction de ces écocentres fait partie intégrale de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010 – 2014.

L'écocentre Dickson sera le 9 ième écocentre construit sur le territoire de l'agglomération sur un total de 14 écocentres prévus.

Originellement le projet de l'écocentre Dickson a été présenté, pour le programme triennal d'immobilisations 2015-2017, à l'intérieur du programme d'implantation d` écocentres. Pour le présent dossier, seulement le projet de l'écocentre Dickson est considéré.

Voir les pièces jointes pour les détails du projet

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Obtention d'un règlement d'emprunt de 8 311 000 \$ pour financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier,Hochelaga-Maisonneuve.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet pourra être retardé si le présent règlement est non adopté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nadine ALLARD  
Ingénieure

**Tél :** 514 872-0132  
**Télécop. :** 514-872-7685

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-08

Éric BLAIN  
C/d sout technique et infrastructures (mat  
residuelles)

**Tél :** 514 872-3935  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2015-01-14

**Dossier # : 1151185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 · d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet de l'écocentre Dickson fait partie des demandes budgétaires du PTI 2015-2017 du Service de l'environnement et les fonds sont disponibles au programme 51515 - Écocentres La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Total</b>
<b>51515</b>	104,0	3 702,0	4 505,0	0	<b>8 311,0</b>

Ce projet n'est admissible à aucune subvention.

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

*Dépenses*

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 8 311 000 \$

*Emprunt à long terme*

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (8 311 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sonia LONG  
Agente de gestion des ressources financières  
et matérielles  
**Tél : 514-872-1258**

Co-signataire  
Jean-François Rondou  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
(514) 868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-14

Jacques BERNIER  
Chef de division opérations budgétaires et  
comptables - Pôle Brennan 1  
**Tél : 514-872-3417**

**Division : Service des finances**

**Dossier # : 1151185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1151185001-construction de l'écocentre Dickson.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-09

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 311 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DICKSON**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 8 311 000 \$ est autorisé afin de financer la construction de l'écocentre Dickson.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD 1151185001

XX-XXX/1

**Dossier # : 1151185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson, dans l'arrondissement Mercier, Hochelaga-Maisonneuve»



[PTI 2015-2017 écocentre Dickson projet 51515.xls](#)



[Environnement fiche 15 2301 015 PTI 2015-2017.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nadine ALLARD  
Ingénieure

**Tél :** 514 872-0132  
**Télécop. :** 514-872-7685



**PLAN D'INVESTISSEMENTS  
2015-2017**

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT																															
En milliers de dollars																															
Numéro	Projet	Admissible Subvention	#BC GDD	projet Simon	2015		2016		2017		Total PTI 2015-2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		ULTÉRIEUR (2017-2024)		Grand total		
					Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.	Emprunt	Investiss.
51515																															
15_2301_015	Écocentres 1515150000			154190	104	104	3,702	3,702	4,505	4,505	8,311	8,311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
à créer	Écocentre 9 - Honoraires professionnels Dickson	Non		à créer	104	104	415	415	189	189	707	707																			
à créer	Écocentre 9 - construction Dickson	Non		à créer			3,287	3,287	4,316	4,316	7,603	7,603																			

# FICHE DE PLANIFICATION DU PTI PAR PROJET / PROGRAMME - PTI 2015-2017

N° Fiche : **15\_2301\_015**

## IDENTIFICATION

51515	<i>Écocentres</i>	Programme ⊙	Projet ○	A ▼	Ce qui correspond à un niveau de coûts avec des variations de l'ordre ±5%
<b>Classe de l'estimation des coûts</b>					

## UNITÉ D'AFFAIRES

Requérant N°: 2301	<b>Environnement</b>	Responsable du projet	Éric Blain		
		Directeur de service	Roger Lachance	Fiches liées N°	Commentaires

## DESCRIPTION GÉNÉRALE

<b>Nature du projet</b>	<b>ARRONDISSEMENTS (Localisation des travaux)</b>
-------------------------	---------------------------------------------------

	Sélection de l'arrondissement
	Sélection de l'arrondissement
	Sélection de l'arrondissement
	Sélection de l'arrondissement

**ÉCOCENTRES**  
Le programme d'implantation d'écocentres est lié aux exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Québec en est à sa troisième politique de gestion des matières résiduelles. La dernière politique, rendue publique en mars 2011, est accompagnée d'un plan d'action couvrant la période de 2011 à 2015. Ce plan d'action a fixé des objectifs pour diminuer la quantité de matières résiduelles et augmenter le recyclage. La construction des écocentres est une des actions proposées dans le plan de développement durable. De plus, la construction de ces écocentres fait partie intégrale de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010 – 2014.

Au total, 8 écocentres seront construits. Cette fiche comprend les écocentres suivants :

Écocentre Sud-Ouest, sur la rue Saint-Patrick dans l'arrondissement Sud-Ouest en 2017 (expropriation de l'écocentre Eadie);  
Écocentre Dickson, avec la localisation proposée dans l'ancienne cour de service Dickson dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.  
Écocentre 10, ce PTI comprend l'acquisition du terrain en 2017.

COÛT DU PROJET (En milliers \$)							
Dévelop. / protection	Compétence	2015	2016	2017	Total PTI	Ultimeur	Total
Protection	Agglo	104	8 979	7 105	16 188		16 188
Protection	Agglo				-		-
Protection	Agglo				-		-
<b>Coût total</b>		<b>104</b>	<b>8 979</b>	<b>7 105</b>	<b>16 188</b>	-	<b>16 188</b>

<b>Justification et bénéfices du projet</b>	
	<b>Sources externes de financement</b>
	Subvention dette:
	Subvention comptant:
	Dépôts des promoteurs:
	<b>Coût net pour la Ville</b>
	<b>Coût net du projet</b>
	Avant 2015      PTI 2015 - 2017      Après 2017      Total Projet
	16 188      -      16 188

Le principal objectif de ce programme est de fournir aux citoyens de Montréal des infrastructures nécessaires pour diminuer leur empreinte de carbone, ce qui aidera à réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines. Les écocentres servent à diminuer l'enfouissement des matières résiduelles et à rationaliser la consommation de nos ressources naturelles.

En effet, le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal, et ce, afin d'atteindre l'objectif de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques et dangereux, des résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que des encombrants d'ici 2019, le Service de l'environnement souhaite construire des écocentres.

Les écocentres constituent un élément important pour atteindre les objectifs de récupération fixés par le Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques. En effet, la politique québécoise de Gestion des matières résiduelles a un plan d'action 2011-2015 basé sur trois enjeux majeurs soit: mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec, et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Pour atteindre le grand objectif qui est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec soit, le résidu ultime. Ces infrastructures permettent de détourner de l'enfouissement 70% des matières reçues.

IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (En milliers \$)						
Dépenses récurrentes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources humaines						
Autres familles de dépenses				933	19	1 477
<b>Total (récurrent)</b>	-	-	-	933	952	2 429
Nombre années / personnes						
<b>Total A/P (récurrent)</b>	-	-	-	-	-	-

Dépenses ponctuelles	2015	2016	2017	Total	2018	ultérieur
Ressources humaines				-		
Autres familles de dépenses				-		
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-
Nombre années / personnes						

<b>Planification du projet</b>		<b>MONTAGE FINANCIER (à l'usage exclusif du service des finances)</b>						
Échéance	Commentaires	Emprunt	Paiement au comptant					
Plans et Devis								
Début des travaux								
Fin des travaux		-	-	-	-	-	-	



**Dossier # : 1145361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

1. d'adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1145361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour but d'apporter des modifications aux annexes du règlement afin de mieux orienter le demandeur dans le processus de sa demande.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marcel DESCHAMPS  
C/s prev.incendie

514-260-0005

**Tél :**  
**Télécop. :** 514 280-3536

**Dossier # : 1145361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Ci-joint les annexes modifiées du règlement:



Annexe A - Demande d'admissibilité 20150223.pdf



Annexe B - Attestation de conformité CBCSQ 20150223.pdf



Annexe C - Demande de prolongation de délai 20150223.pdf



Annexe D - Demande de paiement 20150223.pdf



Annexe E - Attestation de conformité NFPA 13-2007 20150225.pdf

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX

**ENDOSSÉ PAR**

Annie GERBEAU

Le : 2015-02-26

Avocate

**Tél :** 514-872-0136

Avocate

**Tél :** 514-872-3093

**Division :**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation :

- Adopter le règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.

Le coût maximal de ce programme de subventions sera de 2 000 000 \$ par années à compter de l'année 2015.

Le programme de subvention prévu au au règlement prend fin à la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés.

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire du Service de sécurité incendie de Montréal. À cet effet, le service s'assurera de prioriser cette dépense à même son budget.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de a Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Information budgétaire**

**Budget de fonctionnement**

Imputation :

	Annuellement à compter de 2015
--	--------------------------------

1001.0010000.106090.02205.66503.016990.0000. 000000.000000  
AF - Général - Agglomération/Centre de services expertise et dév. de la  
prévention/Programme d'aide et de subventions

2 000 000 \$

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Guy AUCOIN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières  
**Tél :** 514 872-4231

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Cadre sur mandat(s)

Le : 2014-12-19

**Tél :** 514 9534990  
**Division :** Div.opérations Budgétaires  
Comptable.p.d.serv.séc.publique



**Dossier # : 1145361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, le projet de règlement ainsi que ses 5 annexes:



AML - 1145361002 - Règlement de subvention des RPA (SIM).doc



Annexe A - Demande d'admissibilité.pdfAnnexe B - Attestation de conformité CBCSQ.pdf



Annexe C - Demande de prolongation de délai.pdfAnnexe D - Demande de paiement.pdf



Annexe E - Attestation de conformité NFPA 13-2007.pdf

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
Tél : 514-872-0136

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-23

Annie GERBEAU  
Avocate  
Tél : 514-872-0232  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS**

Vu le paragraphe 8° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Attendu la résolution visant à adopter le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique (CG08 0657);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment » : un bâtiment, occupé en totalité ou en partie par une résidence privée pour aînés qui comporte au plus 6 étages en hauteur de bâtiment ou une unité d'évaluation possédée en copropriété divise comprise dans un tel bâtiment et occupée en totalité ou en partie par une résidence privée pour aînés;

« Code » : le « Code national du bâtiment - Canada 2005 » (CNRC 47666F) et le « National Building Code of Canada 2005 » (NRCC 47666) publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada, ainsi que toute modification à ce code adoptée en vertu du Code de construction (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 2);

« directeur » : le directeur du Service;

« étage » : un étage au sens que lui donne l'article 1.4.1.2 du Code;

« frais inhérents » : l'ensemble des frais rendus nécessaires par l'exécution des travaux et notamment les frais de services professionnels et le coût du permis;

« hauteur de bâtiment » : la hauteur de bâtiment au sens que lui donne l'article 10.2.1 du Code;

« propriétaire » : le propriétaire au sens que lui donne l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« requérant » : le propriétaire d'un bâtiment dont la demande de subvention a été déclarée admissible;

« résidence privée pour aînés » : une résidence privée pour aînés au sens que lui donne l'article 346.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), dont l'exploitant est titulaire d'un certificat de conformité en vigueur émis par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

« Service » : le Service de sécurité incendie de Montréal;

« services professionnels » : les services d'ingénierie, d'architecture, de gestion de projet visant la conception ou la réalisation des travaux admissibles;

« suite » : une suite au sens que lui donne l'article 1.4.1.2 du Code;

« travaux admissibles » : les travaux d'installation d'un système de gicleurs ou les travaux visant à compléter l'installation d'un système de gicleurs existant, conformes à la norme NFPA 13-2007, « Installation of sprinkler systems », y compris les travaux nécessaires pour modifier ou compléter un système d'alarme incendie existant auquel le système de gicleurs est relié, effectués par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et qui ne sont pas visés par d'autres subventions ou par d'autres programmes de la Ville de Montréal.

## **SECTION II**

### **APPLICATION**

2. Le présent règlement met en place un programme de subventions pour l'installation d'un système de gicleurs conforme à la norme NFPA 13-2007, « Installation of sprinkler systems », dans un bâtiment.

## **SECTION III**

### **PRINCIPE GÉNÉRAL**

3. Il est octroyé au propriétaire d'un bâtiment, en considération des travaux admissibles effectués sur ce bâtiment et des services professionnels afférents à ces travaux, une subvention en argent.

4. Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux effectués avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible en vertu de l'article 7.

## **SECTION IV**

### **DEMANDE DE SUBVENTION ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

5. Seule une demande présentée à l'égard d'un bâtiment qui respecte les dispositions du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) et les règlements

relatifs à la prévention des incendies de la ville liée sur le territoire de laquelle il se trouve, peut être déclaré admissible à la subvention prévue par le présent règlement.

**6.** Le propriétaire d'un bâtiment qui désire obtenir une subvention doit en faire la demande auprès du directeur en remplissant le formulaire fourni par la Ville, joint au présent règlement comme annexe A. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° d'un document établissant qu'il est le propriétaire du bâtiment visé par la demande selon l'inscription au registre foncier;
- 2° d'un document établissant, le cas échéant, le mandat de toute personne agissant au nom du propriétaire;
- 3° d'un certificat d'occupation pour la résidence privée pour aînés délivré par l'arrondissement ou la ville liée sur le territoire de laquelle la résidence privée pour aînés est située, lorsque cet arrondissement ou cette ville liée le requiert ou d'une lettre de l'arrondissement ou de la ville liée autorisant la présence de cette résidence sur son territoire lorsqu'un certificat d'occupation n'est pas requis;
- 4° du certificat de conformité en vigueur de la résidence privée pour aînés émis par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;
- 5° de 3 soumissions relatives à l'exécution des travaux admissibles faites par 3 entrepreneurs différents détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, accompagnées d'une copie de leurs licences, d'une estimation des frais inhérents ainsi que des plans approuvés par un ingénieur;
- 6° d'une attestation d'un ingénieur ou d'un architecte, confirmant la conformité du bâtiment au chapitre VIII du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r. 3), produite sur le formulaire fourni par la Ville, joint au présent règlement comme annexe B.

**7.** Dans les 40 jours ouvrables de la réception d'une demande de subvention conforme aux articles 5 et 6, le directeur déclare la demande admissible et en avise le propriétaire par écrit, en indiquant le coût des travaux admissibles qui sera pris en compte aux fins de la subvention.

Une autorisation ou un permis octroyé par un arrondissement ou une ville liée relativement à l'exécution de travaux d'installation d'un système de gicleurs ne constitue pas une présomption d'admissibilité de la demande ni du droit d'obtenir une subvention à leur égard en vertu du présent règlement.

**8.** Le propriétaire d'un bâtiment pour lequel une demande de subvention est déclarée admissible doit aviser, par écrit, les locataires de ce bâtiment de la nature des travaux à exécuter, de leur coût, du montant de la subvention accordée et du fait que le montant de la subvention sera déduit du coût des travaux qui pourra être pris en compte dans la fixation du loyer après la réalisation des travaux.

## **SECTION V**

### **CALCUL DE LA SUBVENTION**

**9.** Le montant de la subvention est calculé comme suit :

1° Lorsque le bâtiment ne comporte pas d'installations reliant le système de gicleurs au système d'aqueduc, la somme des montants calculés en vertu des sous-paragraphes a) et b), jusqu'à concurrence d'un montant total de 100 000,00 \$ :

a) 75 % des coûts mentionnés à la plus basse soumission visant les travaux admissibles, conforme au paragraphe 5 de l'article 6, jusqu'à concurrence de 26 500,00 \$, pour les travaux admissibles suivants :

- i excavation pour entrée d'eau;
- ii matériel d'aqueduc depuis la conduite municipale;
- iii ingénierie pour percement de fondation;
- iv matériel d'entrée d'eau;
- v main d'œuvre pour entrée d'eau;
- vi ingénierie-plans, calculs hydrauliques et gestion de projet;

Plus

b) pour les autres travaux admissibles effectués dans le bâtiment : 1 000,00 \$ par suite faisant partie de la résidence privée pour aînés, ainsi que pour toute suite occupée ou destinée à être occupée par des aînés autonomes ou en perte d'autonomie liée au vieillissement, exploitée par une ressource intermédiaire, une ressource de type familial, une unité transitoire de récupération fonctionnelle, un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé ou toute autre ressource reconnue par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

2° Lorsque le bâtiment comporte des installations reliant le système de gicleurs au système d'aqueduc : 1 000,00 \$ par suite faisant partie de la résidence privée pour aînés, ainsi que pour toute suite occupée ou destinée à être occupée par des aînés autonomes ou en perte d'autonomie liée au vieillissement, exploitée par une ressource intermédiaire, une ressource de type familial, une unité transitoire de récupération fonctionnelle, un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé ou toute autre ressource reconnue par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, jusqu'à concurrence de 100 000,00 \$, pour les travaux admissibles effectués dans le bâtiment.

## **SECTION VI**

### **CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT**

**10.** Les travaux admissibles doivent être complétés dans les 6 mois de la date de déclaration d'admissibilité indiquée dans l'avis prévu à l'article 7.

XX-XXX/4

Le directeur peut accorder une seule prolongation de délai d'une durée maximale de 6 mois au propriétaire qui en fait la demande et qui démontre qu'il a été dans l'impossibilité en fait d'agir. Le propriétaire doit présenter sa demande au plus tard 30 jours avant l'expiration du délai de 6 mois prévu au premier alinéa du présent article, sur le formulaire fourni par la Ville, joint au présent règlement comme annexe C. Le directeur confirme au propriétaire, par écrit, la période de prolongation qu'il accorde et indique la date à laquelle les travaux devront être complétés.

**11.** Lorsqu'à l'expiration du délai prévu à l'article 10 les travaux admissibles ne sont pas complétés, la demande de subvention et sa déclaration d'admissibilité sont alors annulées et la subvention n'est pas versée au requérant.

**12.** Le requérant doit présenter une demande de paiement au plus tard 40 jours après l'expiration du délai prévu à l'article 10. Cette demande doit être présentée au directeur en remplissant le formulaire fourni par la Ville, joint au présent règlement comme annexe D et doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° le permis requis pour l'exécution des travaux délivré par l'arrondissement ou la ville liée;
- 2° une preuve selon laquelle les travaux ont été exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- 3° une preuve de la transmission aux locataires de l'avis visé à l'article 8;
- 4° les documents suivants fournis par un ingénieur :
  - a) une attestation d'un ingénieur confirmant que les travaux ont été exécutés en conformité à la norme NFPA 13-2007, « Installation of sprinkler systems », produite sur le formulaire fourni par la Ville, joint au présent règlement comme annexe E;
  - b) une copie des plans et des devis tels que réalisés;
  - c) une copie des tests hydrauliques effectués sur le système;
- 5° une copie des essais effectués sur le système d'alarme incendie conformément à la norme CAN/ULC-S537-04, « Vérification des réseaux avertisseurs d'incendie ».

**13.** Lorsqu'un bâtiment pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 7 change de propriétaire, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le requérant initial, à la condition qu'il se conforme aux exigences du présent règlement.

Avant de réaliser le transfert de propriété, le propriétaire doit en aviser le directeur par écrit et indiquer le nom et l'adresse de l'acquéreur éventuel.

**14.** Lorsqu'une subvention prévue au présent règlement est, après avoir été déclarée admissible en vertu de l'article 7, annulée en raison du défaut du propriétaire de se conformer à l'une des conditions d'octroi de la subvention, le bâtiment visé par la subvention annulée ne peut faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention par ce même propriétaire à moins que 12 mois se soient écoulés depuis l'annulation.

Le délai prévu au premier alinéa n'a cependant pas pour effet de conserver le droit du propriétaire de présenter une nouvelle demande au-delà de la date à laquelle le programme prend fin.

**15.** Le versement de toute subvention prévue au présent règlement est suspendu tant que le requérant est en défaut de :

- 1° payer quelque somme due à la Ville au titre des taxes et des tarifs municipaux ou des droits de mutation immobilière, sauf à l'égard de l'excédent résultant d'une opération de compensation effectuée conformément aux dispositions du Code civil;
- 2° rendre les travaux visés par le présent règlement conformes au Code et aux exigences réglementaires applicables à ces travaux dans le cas où les travaux admissibles ont été exécutés en dérogation de ces règlements.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peut être réclamé de la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

**16.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par le bénéficiaire.

## **SECTION VII**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**17.** Le directeur peut, à toute heure raisonnable, effectuer une inspection du bâtiment visé par une demande de subvention.

Un requérant ne peut s'opposer à une inspection du bâtiment visé par sa demande sous peine de l'annulation de la subvention. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par le bénéficiaire.

## **SECTION VIII**

### **EFFET DU PROGRAMME**

**18.** Le programme de subvention mis en application par le présent règlement demeure en vigueur jusqu'à la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés.

**SECTION IX**  
**PRISE D'EFFET**

**19.** Le présent règlement prend effet le 15 mai 2015.

-----  
**ANNEXE A**  
DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ

**ANNEXE B**  
ATTESTATION DE CONFORMITÉ

**ANNEXE C**  
DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

**ANNEXE D**  
DEMANDE DE PAIEMENT

**ANNEXE E**  
ATTESTATION DE CONFORMITÉ

\_\_\_\_\_

GDD1145361002





**Programme de subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie  
des résidences privées pour aînés (RPA)**

<b>A - Identification du bâtiment</b>		
Nom de la résidence privée pour aînés		Numéro au registre du MSSS
N° certificat de conformité de l'ASSS		
Adresse	Arrondissement/Ville	Code postal
Nombre d'étages	Nombre total de suites destinées aux aînés	
Nombre total de suites destinées à :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résidence privée pour aînés _____</li><li>• Ressource intermédiaire _____</li><li>• Ressource de type familiale _____</li><li>• CHSLD privé non conventionné _____</li><li>• Autre type ayant une entente avec l'Agence de la santé de Montréal _____</li></ul>		
<b>B - Identification du propriétaire ou de son mandataire</b>		
Nom, prénom		
Raison sociale ou personne morale		
Adresse	Arrondissement/Ville	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Télécopieur
Courriel		
<b>C - Identification des travaux à effectuer</b>		
<input type="checkbox"/> Installation d'un système de gicleurs non relié au système d'aqueduc		
<input type="checkbox"/> Installation d'un système de gicleurs déjà relié au système d'aqueduc		
Détails :		
_____		
_____		
_____		
_____		
Début des travaux (date prévue)      J   M   A		
Fin des travaux (date prévue approx.)   J   M   A		

## D - Identification des soumissions (Les soumissions doivent être basées sur le même plan et devis)

### Soumission #1

Nom, prénom

Raison sociale ou personne morale

Adresse

Arrondissement/Ville

Code postal

Téléphone 1

Télécopieur

N° licence RBQ

Veuillez remplir la section qui concerne les travaux visés :

a) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs non relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour le relié au système d'aqueduc<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour les autres travaux d'installation<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ \$

b) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs déjà relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

c) Soumission pour des travaux concernant le système d'alarme incendie auquel le système de gicleurs est relié (ajout/modification) :

\_\_\_\_\_ \$

## D - Identification des soumissions (Les soumissions doivent être basées sur le même plan et devis)

### Soumission #2

Nom, prénom

Raison sociale ou personne morale

Adresse

Arrondissement/Ville

Code postal

Téléphone 1

Télécopieur

N° licence RBQ

Veuillez remplir la section qui concerne les travaux visés :

a) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs non relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour le relié au système d'aqueduc<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour les autres travaux d'installation<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ \$

b) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs déjà relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

c) Soumission pour des travaux concernant le système d'alarme incendie auquel le système de gicleurs est relié (ajout/modification) :

\_\_\_\_\_ \$

<sup>1</sup> Le relié au système d'aqueduc comprend les travaux suivants : excavation pour entrée d'eau, matériel d'aqueduc depuis la conduite municipale, ingénierie pour percement de fondation, matériel d'entrée d'eau, main d'oeuvre pour entrée d'eau et ingénierie-plans, calculs hydrauliques et gestion de projet.

<sup>2</sup> Le montant alloué pour les autres travaux est calculé en fonction du nombre de suites faisant partie de la résidence privée pour aînés, à raison d'un montant de 1000.00 \$ par suite.

## D - Identification des soumissions (Les soumissions doivent être basées sur le même plan et devis)

### Soumission #3

Nom, prénom

Raison sociale ou personne morale

Adresse

Arrondissement/Ville

Code postal

Téléphone 1

Télécopieur

N° licence RBQ

Veillez remplir la section qui concerne les travaux visés :

a) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs non relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour le relié au système d'aqueduc : \_\_\_\_\_ \$

Montant de la soumission alloué pour les autres travaux d'installation : \_\_\_\_\_ \$

b) Soumission pour des travaux d'installation d'un système de gicleurs déjà relié au système d'aqueduc :

\_\_\_\_\_ \$

c) Soumission pour des travaux concernant le système d'alarme incendie auquel le système de gicleurs est relié (ajout/modification) :

\_\_\_\_\_ \$

## E - Documents obligatoires

1. Document du rôle foncier attestant l'identification du propriétaire
2. Procuration du mandataire (si applicable)
3. Copie du certificat d'occupation ou de la lettre attestant que la présence du bâtiment est autorisée sur le territoire de l'arrondissement ou de la ville
4. Copie du certificat de conformité délivré par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
5. Attestation de conformité du bâtiment au Code de sécurité – Chapitre VIII – Bâtiment et Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié) (Annexe B du règlement)
6. Trois (3) soumissions détaillées de trois compagnies ou entrepreneurs différents

Une autorisation ou un permis octroyé par un arrondissement ou une ville liée relativement à l'exécution des travaux d'installation d'un système de gicleurs ne constitue pas une présomption d'admissibilité de la demande ni du droit d'obtenir une subvention à leur égard.

## F - Déclaration du propriétaire

Je soussigné(e)

- Sollicite une subvention relativement à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés;
- Reconnais avoir été informé(e) de ne pas entreprendre de travaux sans avoir obtenu au préalable un avis écrit du Service de sécurité incendie de Montréal confirmant l'admissibilité du projet;
- Atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaires sont exacts.

Nom du propriétaire

Signature du propriétaire

Date | J | M | A |

Toute fausse déclaration, déclaration trompeuse, tentative de fraude ou fraude entraîne l'inadmissibilité de la présente demande.

## Acheminement de la demande

Pour plus de renseignements ou acheminer votre demande d'admissibilité,  
visitez le site Internet à <[ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim)>.

Pour toutes questions, composez le 514 872-3800.

Veillez noter que seules les demandes comportant tous les documents obligatoires seront traitées. Veillez noter que les demandes seront traitées dans un délai de 40 jours à partir de la date de réception. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.



**Programme de subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie  
des résidences privées pour aînés (RPA)**

Attestation de conformité du bâtiment

<b>A - Identification du bâtiment visé</b>					
Nom de la résidence privée pour aînés		Numéro au registre du MSSS			
Adresse	Arrondissement/Ville	Code postal			
Année de construction	Année(s) de transformation (s'il y a lieu)	Nombre d'étages			
Usages principaux A1 A2 A3 A4 B1 B2 C D E F1 F2 F3 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Type de construction <input type="checkbox"/> Combustible <input type="checkbox"/> Incombustible	Bâtiment de grande hauteur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Système de gicleurs <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Aucun	Système d'alarme incendie <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Aucun	Réglementation applicable			
Nombre total de suites destinées aux aînés					
Nombre total de suites destinées à : <ul style="list-style-type: none"><li>• Résidence privée pour aînés _____</li><li>• Ressource intermédiaire _____</li><li>• Ressource de type familiale _____</li><li>• CHSLD privé non conventionné _____</li><li>• Autre type ayant une entente avec l'Agence de la santé de Montréal _____</li></ul>					
<b>B - Déclaration et signature du professionnel</b>					
Je, soussigné, déclare qu'à la date de la présente, le bâtiment ci-dessous mentionné répond aux dispositions en vigueur du Code de sécurité du Québec – Chapitre VIII – Bâtiment et Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié).					
Nom , prénom		Titre			
Adresse	Arrondissement/Ville	Code postal			
Téléphone	Poste				
Signature _____					
Date <table border="1"><tr><td>J</td><td>M</td><td>A</td></tr></table>			J	M	A
J	M	A			

Le propriétaire doit mettre en place et maintenir, en tout temps, un programme d'entretien préventif et de vérification périodique des équipements et systèmes de protection et de secours installés dans son bâtiment.



**Programme de subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie  
des résidences privées pour aînés (RPA)**

Date | J | M | A |

**A - Identification du bâtiment**

Numéro du dossier

Nom de la résidence privées pour aînés

Adresse

Arrondissement/Ville

Code postal

**B - Identification d'une personne ressource**

Nom, prénom

Titre

Téléphone 1

Téléphone 2

**C - Demande de prolongation de délai**

Raison :

---

---

---

---

Fin des travaux (date prévue) | J | M | A |

**D - Documents obligatoires**

1. Le présent formulaire dûment rempli et signé (toute demande incomplète ne sera pas traitée)
2. Les pièces justificatives (si demandées par le Service)

**E - Déclaration et signature du requérant**

Je soussigné(e)

- Sollicite une demande de prolongation relativement à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés;
- Reconnais avoir été informé(e) que la subvention peut être annulée si les délais ne sont pas respectés;
- Atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts.

Nom du requérant

Signature du requérant

---

---

Date | J | M | A |

## Acheminement de la demande

Pour plus de renseignements ou acheminer votre demande de prolongation de délai,  
visitez le site Internet à <[ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim)>.

Pour toutes questions, composez le 514 872-3800.



**Programme de subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie  
des résidences privées pour aînés (RPA)**

Date | J | M | A |

**A - Identification du bâtiment**

Numéro du dossier

Nom de la résidence privées pour aînés

Adresse

Arrondissement/Ville

Code postal

**B - Identification d'une personne ressource**

Nom, prénom

Titre

Téléphone 1

Téléphone 2

**C - Demande de paiement**

La demande de paiement doit être présentée au plus tard 40 jours après l'expiration du délai inscrit sur la déclaration d'admissibilité ou sur la lettre d'acceptation de la demande de prolongation de délai.

Le versement de toute subvention est suspendu tant que le requérant est en défaut de :

1. Payer quelque somme due à la Ville au titre des taxes et des tarifs municipaux ou des droits de mutation immobilière, sauf à l'égard de l'excédent résultant d'une opération de compensation effectuée conformément aux dispositions du Code civil;
2. Rendre les travaux visés par le règlement conformes au Code de construction et aux exigences réglementaires applicable à ces travaux dans le cas où les travaux admissibles ont été exécutés en dérogation de ces règlements.

**D - Documents obligatoires**

Les documents suivants doivent être joints à la demande de paiement à défaut de quoi toute demande incomplète ne sera traitée.

1. Copie du permis de travaux délivré par l'arrondissement ou la ville liée
2. Document attestant que les travaux ont été exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
3. Document prouvant la transmission des renseignements décrits à l'article 8 du règlement aux locataires
4. Les documents suivants fournis par un ingénieur:
  - a. Attestation de conformité d'un ingénieur confirmant que les travaux ont été exécutés selon la norme NFPA 13- 2007 (Annexe E du règlement)
  - b. Copie des plans et devis des travaux tels que réalisés
  - c. Copie des tests hydrauliques effectués sur le système
5. Copie des essais effectués sur le système d'alarme incendie conformément à la norme CAN/ULC-S537-04



## E - Déclaration et signature du requérant

Je soussigné(e)

- Sollicite une demande de paiement relativement aux travaux effectués dans le bâtiment cité dans la partie A pour l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés;
- Certifie que les travaux concernant le bâtiment cité dans la partie A sont à ce jour entièrement exécutés;
- Atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts.

Nom du requérant

Signature du requérant

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date | J | M | A |

## Acheminement de la demande

Pour plus de renseignements ou acheminer votre demande de paiement,  
visitez le site Internet à [ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim).

Pour toutes questions, composez le 514 872-3800.



**Attestation de conformité de l'installation**  
**NFPA 13-2007, «Installation of sprinkler systems»**

**A - Identification du bâtiment**

Nom de la résidence privée pour aînés Numéro au registre du MSSS

Adresse Arrondissement/Ville Code postal

N° du permis délivré par l'arrondissement ou la ville

**B - Identification du propriétaire ou de son mandataire**

Nom, prénom Raison sociale ou personne morale

Adresse Arrondissement/Ville Code postal

Téléphone 1 Téléphone 2 Courriel

**C - Déclaration et signature**

Je, soussigné(e), déclare qu'à la date de la présente, le système de gicleurs a été installé en conformité aux plans et devis du concepteur et à la norme NFPA 13-2007, «*Installation of sprinkler systems*».

J'atteste que les épreuves et les vérifications qui sont prévues pour le système de gicleurs ont été effectuées selon les normes respectives et que leurs résultats sont satisfaisants.

Je joins le rapport de vérification tel que requis par la norme NFPA 13-2007, «*Installation of sprinkler systems*» effectué par la compagnie \_\_\_\_\_.

Nom de l'ingénieur Prénom

Adresse Arrondissement/Ville Code postal

Téléphone Poste

Signature de l'ingénieur Sceau de l'ingénieur  
(membre de l'OIQ)

\_\_\_\_\_

Date J M A  
| | |



Le propriétaire doit mettre en place et maintenir, en tout temps, un programme d'entretien préventif et de vérification périodique des équipements et systèmes de protection et de secours installés dans son bâtiment.



**Dossier # : 1154956004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le  
financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le  
cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre  
des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 15:47

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154956004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet des Parcours découverte du mont Royal fait partie du programme du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lié aux legs du 375e anniversaire de Montréal . Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) : assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et rendre la montagne accessible et accueillante.

S'articulant autour des deux axes d'intervention prioritaires (accessibilité au lieu et découverte de ses richesses), ce projet prend place à l'intérieur du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, un vaste territoire d'intérêt public des plus importants dans l'histoire de Montréal. Même si plusieurs des lieux qui s'y trouvent sont très fréquentés par les Montréalais et représentent des destinations touristiques incontournables (le belvédère Kondiaronk et le lac aux Castors du parc du Mont-Royal, l'Oratoire Saint-Joseph, etc.), de nombreux secteurs recèlent de joyaux naturels ou culturels méconnus et/ou difficilement accessibles, et ce, malgré la multitude de sentiers qui traversent le territoire. Le but des Parcours découverte est donc d'offrir aux Montréalais un legs pérenne invitant le promeneur à parcourir l'ensemble du territoire du Site patrimonial et à en découvrir ses multiples richesses.

Depuis 2012, le SGPVMR, ainsi qu'un groupe de travail formé d'un certain nombre de représentants de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), ont œuvré à l'élaboration du concept de ce projet. Le projet a été reçu favorablement par les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que ceux de la Ville de Westmount et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

Bien que le concept ait été pensé pour l'ensemble du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, sa réalisation complète est envisagée en deux temps, considérant l'ampleur du territoire à traiter. Ainsi, la portion du projet retenue pour 2017 touche essentiellement les cheminements dans le secteur ouest de la montagne. Elle mettra à profit les patrimoines des différents secteurs traversés par les cheminements identifiés (pour la plupart existants), tant sur les propriétés institutionnelles (Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Oratoire Saint-Joseph, Université de Montréal) que publiques (Ville de Westmount et Ville de Montréal). Le secteur est, comprenant le Cimetière Mont-Royal, sera traité ultérieurement.

Un accord de développement existant entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame et la Ville de Montréal prévoit notamment l'implantation de mobilier de signalisation par la Ville sur les chemins de traverse du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin de favoriser les liens piétonniers entre le parc du Mont-Royal et le parc du « Troisième sommet » situé sur le flanc nord de la montagne. D'autres ententes sont en cours ou à venir entre la Ville de Montréal et les propriétaires institutionnels concernés de même que la Ville de Westmount pour établir les modalités en vue de la réalisation du projet pour 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE04 2390 - 8 décembre 2004 - CM05 0256 - 19 avril 2005 : Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal relativement à la mise en valeur de la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

CG09 0130 - Le 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

CM13 0899 : 23 septembre 2013, Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal - legs du 375<sup>e</sup>, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

### **DESCRIPTION**

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra d'effectuer les travaux requis selon la conception qui est présentement en cours. Le programme d'aménagement qui sera ainsi concrétisé pour l'anniversaire de 2017 comporte trois volets :

- A) la consolidation des parcours existants sélectionnés (longueur totale de  $\pm$  14 km essentiellement dans le secteur ouest de la montagne), ainsi que les interventions signalétiques et paysagères aux abords de ceux-ci;
- B) l'aménagement de certaines aires spécifiques;
- C) le marquage d'un tracé fondateur de Montréal, soit le chemin de la Côte-des-Neiges, qui est en fait l'axe principal d'accès à la montagne et qui traverse d'une extrémité à l'autre le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal (longueur totale de  $\pm$  5 km).

### **JUSTIFICATION**

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet des Parcours découverte du mont Royal. En plus de revaloriser des attraits existants, ce projet laissera des traces tangibles des célébrations de 2017 et contribuera d'une façon matérielle et immatérielle à la mise en valeur durable d'un patrimoine culturel et naturel inestimable au sein de la ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 8 055 000 \$ est prévu au PTI 2015-2017 du SGPVMR pour ce projet. Une fois réalisé, ce projet entraînera des dépenses d'entretien récurrentes qui nécessiteront du budget de fonctionnement. Les activités d'entretien concernent le maintien de l'actif, notamment la signalisation, la signalétique et le mobilier urbain.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite de l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal. Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être inauguré en 2017, serait compromis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion pour règlement d'emprunt : Février 2015  
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015  
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick LAPIERRE  
Conseiller(ère) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Le : 2015-01-26

**Tél :** 514 872-8632  
**Télécop. :** 514 872-1458

**Tél :** 514 872-4046  
**Télécop. :** 514 872-1458

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**Dossier # : 1154956004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation :

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement du Mont-Royal comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

**Requérant : 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Projet Investi: 34400 - Legs du 375e - Parcours découverte du mont Royal  
 Sous-projet Investi : 12 34400 568 - Legs du 375e - Parcours découverte du mont Royal  
 Projet SIMON : 141906

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>NET</b>	<b>2 525</b>	<b>5 132</b>	<b>398</b>	<b>8 055</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 525</b>	<b>5 132</b>	<b>398</b>	<b>8 055</b>

**Informations comptables**



Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 8 100 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (8 100 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - Finances

**Tél : 514-872-1155**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E

**Tél : 514 872-0985**

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154956004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1154956004-aménagement parc Mont-Royal V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 100 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCOURS DÉCOUVERTE DU MONT-ROYAL DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES PROJETS « LEGS » DU 375<sup>E</sup> DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 8 100 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**Dossier # : 1154956003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le  
financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e  
anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 15:53

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154956003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au cœur du quartier résidentiel de Saint-Michel, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changé au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire entre 1925 et 1984, puis site d'enfouissement de matières putrescibles de 1968 à 2000 et site d'enfouissement de matériaux secs de 2000 à 2009, il est en voie de devenir un parc métropolitain d'ici aux environs de 2020. Le parc du CESM fait partie intégrante du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Le site a été acquis par la Ville de Montréal en 1984 en réponse aux pressions de la population environnante qui se plaignait des mauvaises odeurs, de la prolifération incontrôlée des oiseaux et du bruit des camions généré par l'industrie en place. Les risques liés à la gestion des biogaz et du lixiviat soulevaient aussi des craintes. À la suite d'un processus de concertation sur l'avenir du site, la Ville a approuvé en 1997, le Plan directeur d'aménagement du CESM pour guider sa transformation en un vaste complexe de technologie environnementale et d'éducation situé à l'intérieur d'un espace vert. Les objectifs retenus pour cette transformation sont la revalorisation des sols perturbés, la gestion saine des matières et la création d'aménagements propices au développement d'activités ludiques et récréatives en lien avec l'environnement, le sport et la culture.

L'aménagement du parc du CESM est prévu en deux étapes importantes. La première étape s'est échelonnée de 1994 à 2014 et a permis d'aménager la couronne en parc linéaire accessible à tous, de finaliser l'enfouissement et le recouvrement des déchets sur une profondeur pouvant atteindre 70 mètres à certains endroits, d'installer un réseau de conduites pour contrôler le biogaz et le lixiviat et d'ensemencer la zone d'enfouissement pour la sécuriser. Toutes ces activités ont été réalisées conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MDDELCC). La deuxième étape, prévue d'ici à plus ou moins 2020, consiste à finaliser l'aménagement du parc linéaire et de réaliser l'aménagement du centre du site. Cette étape fait aussi l'objet d'autorisations du MDDELCC. Lors de la première étape de développement, des institutions et des entreprises se sont installées rapidement sur le pourtour du site, des zones commerciales ont été créées, le centre de tri a été rénové et les bâtiments administratifs du CESM ont été construits. En 2004, le bâtiment de la TOHU a été inauguré pour offrir une salle de spectacles dédiée aux arts du cirque, mais aussi afin de devenir le pavillon d'accueil du Complexe. D'autres réalisations sont en cours, toujours dans le respect des objectifs du parc du CESM.

La Ville de Montréal a identifié le CESM comme faisant partie des legs porteurs qu'elle désire mettre de l'avant pour son 375e anniversaire et souhaite donner accès à une portion du centre du parc à l'occasion des festivités prévues pour 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour 1) poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), 2) procéder, avec la collaboration de la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement en régie interne, 3) mettre sur pied une table de concertation des partenaires et, 4) évaluer les modes de gestion et d'entretien à mettre en place, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU.  
SMCE 141711003 - 21 août 2014 - Mandat d'exécution du Comité exécutif - Planifier la réalisation du projet d'aménagement du secteur Plaine/Boisé

CG 14 0413 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE14 1576 - 15 octobre 2014 - Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

## **DESCRIPTION**

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre les travaux au CESM. Ces travaux permettront de finaliser la Couronne et d'entreprendre l'aménagement du Centre pour en livrer une partie à la population à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal. La Couronne comprend 17 entrées et la voie multifonctionnelle de 5 km qui permet de relier les pôles culturel, sportif et industriel / commercial et le centre du parc aux quartiers St-Michel et André-Grasset. Les travaux proposés en 2015-2017 sur la Couronne complèteront ou amélioreront les aménagements existants et se décrivent comme suit :

- Entrées : Aménagement des nouvelles entrées et réfection d'entrées existantes, incluant mobilier, plantation, signalisation, interprétation;
- Voie polyvalente : amélioration du drainage, resurfaçage, ajout de mobilier et de plantation, signalisation, interprétation;
- Secteur Papineau : aménagement complet, sentiers, traitement du talus Papineau, ouvrages de gestion écologique du ruissellement, mobilier, plantation, signalisation, interprétation.

Le Centre comprend quatre secteurs à aménager (Plaine/Boisé, Lac, Amphithéâtre et

Terrasses) et 4 repères visuels à construire, éléments importants du plan directeur d'art public du CESH. Les investissements prévus en 2015-2017 concernent principalement le secteur Plaine/Boisé, mais également le Lac et les repères. Ils comprennent :

- Plaine/Boisé : nivellement, drainage, sentiers et fossés de drainage, espace de rencontre, mobilier, signalisation, interprétation, mobilier, plantation;
- Art public : conception des 4 repères et de l'oeuvre de la mémoire;
- Lac : travaux d'écaillage et de stabilisation des falaises, conception des aménagements du lac.

## **JUSTIFICATION**

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet du CESH. Pour les fêtes du 375<sup>e</sup> de Montréal, la Couronne sera complétée et une partie du secteur Plaine/Boisé, qui couvre près de 65 % de la surface à aménager au centre du parc, sera ouvert à la population. Ce geste sera hautement symbolique pour les résidents limitrophes et pour les citoyens en général qui pénétreront ainsi au cœur d'un espace longtemps interdit. Une fois sur place, ils seront à même d'en comprendre la complexité et l'ampleur et d'apprécier la transformation du site en une oasis de verdure. C'est le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain en Amérique du Nord.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 42 274 000 \$ (agglomération) est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour ce projet. Une fois réalisé, ce projet nécessitera un montant pour l'entretien et un montant pour les activités et l'animation qu'il faudra prévoir annuellement au budget de fonctionnement. Ces montants sont en cours d'estimation par les services concernés (arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, Service de l'environnement et SGPVMR).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite de l'aménagement du parc du CESH. Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être inauguré en 2017, serait compromis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion pour règlement d'emprunt : Février 2015  
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015  
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick LAPIERRE  
Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514 872-8632

**Télécop. :** 514 872-1458

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-26

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4046

**Télécop. :** 514 872-1458

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-01-30



**Dossier # : 1154956003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement du Mont-Royal comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

**Requérant : 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Projet Investi: 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel  
 Sous-projet Investi : 15 32125 900 - PTI 2015-2017 - Aménagement Complexe environnemental de Saint-Michel  
 Projet SIMON : 154464

	2015	2016	2017	Total
<b>NET</b>	<b>15 563</b>	<b>18 839</b>	<b>7 872</b>	<b>42 274</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 563</b>	<b>18 839</b>	<b>7 872</b>	<b>42 274</b>

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 42 300  
000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (42 300  
000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - Finances

**Tél :** 514-872-1155

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
514-868-4439

Sincheng Phou  
Conseillère budgétaire  
514-872-7174

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E

**Tél :** 514 872-0985

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1154956003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESH dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1154956003-aménagement parc CESH V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 42 300 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL, DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES PROJETS « LEGS » DU 375<sup>E</sup> DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 42 300 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**Dossier # : 1154472001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

Il est recommandé d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements", sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 12:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154472001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 187 000 \$ afin de permettre l'acquisition de véhicules, et leurs équipements, pour l'année 2015, par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG13 0372 - 17 septembre 2013 - "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements".

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt permettra le remplacement de véhicules de différentes catégories, ainsi que les équipements et aménagements qui les composent, ayant atteint ou dépassé leur vie utile.  
Les acquisitions planifiées visent à minimiser les coûts globaux d'entretien du parc de véhicules actuel qui relève du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra de procéder au remplacement de véhicules de différentes catégories,

ainsi que les équipements et aménagements qui les composent, ayant atteint ou dépassé leur vie utile.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les acquisitions de véhicules et de leurs équipements sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le défaut d'autoriser le règlement d'emprunt décrit précédemment ne permettrait pas au SPVM de procéder au remplacement de véhicules de différentes catégories devant être mis au rancart pour cause de désuétude ayant atteint ou dépassé leur vie utile.

La conséquence serait de compter un grand nombre de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations", nécessitant de longs délais d'immobilisation au garage et, par le fait même, des coûts élevés pour la Ville de Montréal.

L'impact majeur qui en découlerait serait la non disponibilité de ces véhicules pour offrir le service aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier décisionnel fera possiblement l'objet d'une mention dans les médias.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2015: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mars 2015: le SPVM débutera ses acquisitions de véhicules.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

**Tél :** 514 280-3238

**Télécop. :** 514 280-3258

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-06

Érik VINCENT  
Chef de section  
Division des ressources matérielles

**Tél :** 514 280-2947

**Télécop. :** 514 280-3193

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Tél :** 514 280-2003

**Approuvé le :** 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Tél :** 514 280-2005

**Approuvé le :** 2015-02-02



**Dossier # : 1154472001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur la recommandation  
 · d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements" sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Information budgétaire**

Le budget requis, en 2015, pour appuyer le règlement d'emprunt faisant l'objet du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de police au projet 71076 - Programme de remplacement de véhicules (*compétence Agglo*) et est présenté comme suit (*au brut et en milliers de dollars*) :

<b>Programme</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
71076 - Programme de remplacement de véhicules	3 187	3 079	3 079	<b>9 345</b>

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

**Information comptable**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT):

*Dépenses*  
 5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 3 187 000 \$

*Emprunt à long terme*

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (3 187 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Réginald CINEAS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières  
Service des finances - Opérations budgétaires  
et comptables  
PS-Sécurité Publique

Co-auteur:  
Jacques P Tremblay  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS-Sécurité Publique  
Tél.: 514-872-4146  
**Tél :** (514) 280-8531

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-08

Mathieu PERRIER  
Conseiller budgétaire - Chef d'équipe

**Tél :** (514) 242-3789  
**Division :** Service des finances - Opérations  
budgétaires et comptables  
PS-Sécurité Publique

**Dossier # : 1154472001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement :



[AML - 1154472001- Véhicules Service de police.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 187 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 3 187 000 \$ est autorisé afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de Montréal et leurs équipements.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1154472001



**Dossier # : 1153226001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation et de lampadaires "(Agglo)", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 17:19

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153226001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (GDD 1110824006 – RCG 11-027).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, le programme suivant qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- \$ 3.00M : 59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques ce qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré de contrôle de la circulation répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses

partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La Ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004, lequel se poursuit depuis afin de répondre à l'échéancier de 2017 convenu avec le ministère des Transports. Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel (avant la révision de ce réseau en 2015).

- Le coût pour la phase 1 (MAN2) est de 23,8 M\$;
- Le coût pour la phase 2 (MAN2) est estimé à 54,3 M\$.

Suite aux transferts de responsabilités des feux des réseaux locaux vers la Ville centre, une troisième phase de projet est en évaluation.

Le projet de mise aux normes des feux consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers (des lampadaires peuvent être requis à l'occasion pour supporter les têtes de feux);
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conforme par rapport à:
  - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
  - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
  - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
  - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
  - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité, à compter de 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514 872-5181  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-13

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514 872-5181  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2015-01-29

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-01-29



**Dossier # : 1153226001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de permettre de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires» pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 59002 – Feux de circulation & équipement de gestion du trafic, fait partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>
59002	3 000,0

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 3 000 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 3 000 000 \$ )

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller Budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1153226001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1153226001 - feux de circulation et lampadaires V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-21

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE FEUX DE CIRCULATION, D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ET DE LAMPADAIRES**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 3 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1153226001



**Dossier # : 1153226003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000\$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153226003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent au Quartier des Spectacles et du Vieux Montréal. Ces investissements, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération, permettront, d'une part, une optimisation de l'utilisation des principaux stationnements souterrains et d'autre part, une gestion intelligente du stationnement, un axe important de la ville intelligente. Il s'agit d'une solution dans un contexte où la recherche d'espaces de stationnement s'avère problématique.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- \$ 2.0M : 54101 – Jalonnement dynamique des stationnements

Le 22 avril 2013, la Société de jalonnement dynamique de Montréal, un OSBL, a envoyé un avis de non renouvellement de la Convention à la Ville de Montréal. La convention n'est plus en vigueur depuis le 27 janvier 2014 et par conséquent, les équipements terrain, le renouvellement du bail pour l'utilisation de l'antenne de la tour Ville-Marie, les contrats avec les propriétaires de stationnements et les revenus ont tous été désignés pour être transférés à la Direction des transports de la Ville de Montréal . La Ville doit prendre possession des équipements du système gérés par la Société de jalonnement dynamique de

Montréal et en assurer l'entretien. Le système actuel sera remplacé par un nouveau système à la fine pointe technologique et ce, en incluant dans l'immédiat le Quartier des spectacles.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux à réaliser en 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514 872-5181  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-13

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

**Tél :** 514 872-5181  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-01-30



**Dossier # : 1153226003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 · D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent» relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 54101 – Jalonement dynamique des stationnements, fait partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Total</b>
<b>54101</b>	1 500	500	-	-	<b>2 000</b>

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 2 000 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 2 000 000 \$ )

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1

**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1153226003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1153226003 - Stationnement intelligent V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LA CONCEPTION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE  
STATIONNEMENT INTELLIGENT**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1153226003

XX-XXX/1



**Dossier # : 1150541003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150541003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour le développement de nouvelles structures routières relevant de la compétence de l'agglomération dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle. Il s'agit de projets situés sur le réseau cyclable identifié au plan de transport.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 12 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, les investissements relevant de l'agglomération du projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

**- 46200 – Développement de nouvelles structures routières**

Développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle. Il s'agit de projets situés sur le réseau cyclable identifié au plan de transport.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 12 000 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

À compter de 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération du projet cité.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux à réaliser en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514 872-9366  
**Télécop. :** 514 872-4965

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-13

Marc SARRAZIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3322  
**Télécop. :** 514 872-4965

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-01-30



**Dossier # : 1150541003**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

**Objet :** Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de Lasalle» relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 46200 – Développement de nouvelles structures routières, fait partie du PTI 2015 -2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

Projet	2015	2016	2017	Ultérieur	Total
<b>46200</b>	-	2 500	2 500	7 000	<b>12 000</b>

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 12 000 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 12 000 000 \$ )

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1150541003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1150541003-Développement de structures routières V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-21

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
Tél : 514-872-0128  
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES STRUCTURES ROUTIÈRES DONT, NOTAMMENT, UNE PASSERELLE AU-DESSUS DU CANAL DE L'AQUEDUC DANS L'AXE DE LA RUE LAPIERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières, dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**Dossier # : 1150541004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150541004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur l'ensemble du réseau routier relevant de la compétence de l'agglomération, soit les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).  
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 100 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).  
CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de l'agglomération des programmes ci-dessous qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

- **55855 – Programme de réfection du réseau routier local**

Le programme de réfection du réseau routier local est mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état de ce réseau, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, alors que

la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

- **55856 – Programme complémentaire de planage-revêtement**

Le programme complémentaire de planage-revêtement est mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier, grâce à des interventions visant à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Les projets se limitent à des travaux de planage-revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant (les corrections requises à la fondation et l'ajustement des services seront toutefois inclus).

Bien qu'à l'origine, ce programme visait l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement, l'entrée en vigueur de la Réforme sur le financement des arrondissements et la révision du réseau artériel administratif ville fait en sorte que certaines des rues préalablement sélectionnées par les arrondissements se retrouvent à présent sur le réseau routier artériel, au sens du règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

- **55860 – Programme de réfection des rues collectrices locales**

Le programme de réfection des rues collectrices avait été mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état du réseau routier local, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme visait particulièrement les rues collectrices dont les coûts de reconstruction élevés créent, pour les arrondissements, une charge financière difficile à assumer.

Le programme original remonte à 2012 alors qu'une somme de 20 M\$ avait été réservée pour la réalisation de 19 projets, soit un par arrondissement. Onze (11) projets ont été complétés à ce jour, sept (7) projets sont prévus en 2015 et un (1) en 2016. Aucun nouveau projet n'est prévu à ce programme.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 11 100 000 \$ et est réparti de la façon suivante.

- 55855 – Programme de réfection du réseau routier local: 6 000 000 \$
- 55856 – Programme complémentaire de planage-revêtement: 5 000 000 \$
- 55860 – Programme de réfection des rues collectrices locales: 100 000 \$

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération des programmes cités.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux à réaliser en 2015.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514 872-9366  
**Télécop. :** 514 872-4965

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc SARRAZIN  
Chef de division

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2015-01-13

514 872-3322  
514 872-4965



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-01-30

**Dossier # : 1150541004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 · D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier» qui relève de la compétence de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Les projets 55855 - 55856 - 55860 , font partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>
55855	6 000,0
55856	5 000,0
55860	100,0
<b>Total</b>	<b>11 100,0</b>

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 11 100 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 11 100 000 \$ )

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1150541004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1150541004-réfection du réseau routier V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-21

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 11 100 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 11 100 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.
- 2.** Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
- 3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
- 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1150541004



**Dossier # : 1151701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-26 18:18

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1151701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunts RCG13-026 et RCG11-031 préparés antérieurement par le Service des finances.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0475 du 22 décembre 2011 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG11-031 d'un montant de 35 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parc; CG13 0431 du 26 septembre 2013 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG13-026 d'un montant de 40 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents projets sont inscrits à l'année 2015 au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des grands parcs relevant de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario MASSON  
Chef de section - planification et contrôle des  
projets- Division Bureau de projets  
d'aménagement - grands parcs

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

Le : 2015-01-15



**Tél :** 514 872-8689  
**Télécop. :** 514 872-1458

**Tél :** 514 872-6762  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-01-23

**Dossier # : 1151701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Objet :</b>	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des Finances porte sur les éléments suivants de la recommandation de la Direction générale adjointe - Qualité de vie:  
 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement du Mont-Royal comme suit :

**Imputation aggro (100%)**

**Requérant : 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Projet Investi: 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs  
 Sous-projet Investi : 15 34300 900 - PTI 2015-2017 - Réaménagement des parcs nature - Travaux de réhabilitation  
 Projet SIMON : 154465

	2015	2016	2017	Total
<b>NET</b>	<b>7 500*</b>	<b>10 391</b>	<b>7 360</b>	<b>25 251</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 500*</b>	<b>10 391</b>	<b>7 360</b>	<b>25 251</b>

*\*Le montant pour l'année 2015 a été arrondi. Cette action n'a aucun impact sur le montant total PTI 2015-2017.*

**Informations comptables (MARIO /BRIGITTE)**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 7 500 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (7 500 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - Finances

**Tél : 514-872-1155**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-16

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E

**Tél : 514 872-0985**

Co-signataire:

Sincheng PHOU  
Conseillère budgétaire  
514-872-7174

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1151701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
<b>Objet :</b>	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1151701001-aménagement de parcs.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-16

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement de parcs.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1151701001

---

XX-XXX/1



**Dossier # : 1150541005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150541005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier local au centre-ville relevant de la compétence de l'agglomération, soit pour les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).  
 Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 2 750 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).  
 CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (1110824006).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de l'agglomération du projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

**- 58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage**

La majeure partie du mobilier et autres éléments d'éclairage située sur le réseau artériel a dépassé sa durée de vie utile. Le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage permet la mise à niveau de ce mobilier. Les travaux de remplacement sont réalisés conjointement aux travaux du Programme de réfection routière. Également, la mise à niveau prévoit l'installation de luminaires au LED plus performants et moins énergivores.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 2 750 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération du projet cité.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux à réaliser en 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514 872-9366  
**Télécop. :** 514 872-4965

### ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN  
Chef de division

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2015-01-16

514 872-3322  
514 872-4965

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2015-01-30

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-01-30

**Dossier # : 1150541005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 · D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier » relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage, fait partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>
58002	2 750,0

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 2 750 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 2 750 000 \$ )

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1

**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1150541005**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

**Objet :** Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1150541005- mobilier d'éclairage.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-20

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 750 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE DU RÉSEAU ROUTIER**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 750 000 \$ est autorisé pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1150541005

---



**Dossier # : 1150776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 692 000\$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG11 0474 - 22 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables (GDD 1110824008 – RCG 11-030).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, le programme suivant qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

- 12.692M\$ : 45000 – Développement du réseau cyclable

Le chantier visant le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération est inscrit au Plan de transport de Montréal. La programmation de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable est présentée chaque année. Une cible de quelque 50 km d'aménagement cyclable sont à réaliser chaque année pour répondre aux besoins de développement, de mise à niveau et d'aménagement temporaire dans le cadre d'événements spéciaux et de gestion de chantiers.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et par le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et de réaliser plus rapidement les travaux requis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité, à compter de 2015.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux visant la réalisation de 50 km de voies cyclables en 2015. Sans l'adoption de ce règlement d'emprunt, aucun aménagement cyclable nécessitant des travaux capitalisables financés par le PTI ne pourra être réalisé en 2015.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Appel d'offres: printemps/été 2015
- Réalisation été/automne 2015 des projets de construction

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)



---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE  
Chef de division  
Division des transports actifs et collectifs

**Tél :** 514 872-7264

**Télécop. :** 514 872-4494

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-21

Serge LEFEBVRE  
Chef de division  
Division des transports actifs et collectifs

**Tél :** 514 872-7264

**Télécop. :** 514 872-4494

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur  
Direction des transports

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2015-01-30

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur  
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-01-30

**Dossier # : 1150776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:  
 · D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables» relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 45000 – Développement du réseau cyclable, fait partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>
<b>45000</b>	<b>12 692,0</b>

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 12 692 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 12 692 000 \$ )

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables  
**Tél :** (514) 872-3417

**Division :** Brennan 1

**Dossier # : 1150776001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet ci-joint:



[ND - 1150776001 - pistes cyclables V-2.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-23

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 692 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 692 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1150776001



**Dossier # : 1151097002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 09:37

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151097002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour des travaux de réfection routière, de reconstruction, réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil de l'agglomération.  
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 320 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (GDD 1072689009 – RCG 07-037).

**DESCRIPTION**

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les programmes suivants qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- 3,32 M\$ : 55845 – Programme de réfection d'artères

Réhabiliter et maintenir en bon état des chaussées et trottoirs du réseau routier artériel. Ce programme comprend également des contrats généraux pour intervenir de façon localisée, à divers endroits sur le réseau via différentes techniques d'intervention reconstruction de trottoirs, resurfaçage, fraisage à chaud, remplacement de glissières de sécurité ainsi que la réfection d'arrêts d'autobus.

La planification, par le choix des artères, est sous la responsabilité de la Direction des transports et l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Les projets sont sélectionnés selon un Plan d'intervention intégré bien défini, permettant d'atteindre le niveau de service établi le plus rapidement possible et au meilleur coût. De plus, la planification des travaux de réfection routière s'inscrit au sein d'une vue d'ensemble comprenant également les réseaux d'égout et d'aqueduc, le réaménagement géométrique, le réseau cyclable, la mise aux normes des feux de circulation et les besoins de transports en commun. Cette coordination entre les différents intervenants sur le réseau routier assure un meilleur rendement des sommes investies.

- 1,00 M\$ : 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

Réaliser des réaménagements géométriques à divers endroits du réseau artériel afin d'en améliorer la fonctionnalité et la convivialité en accord avec les orientations du Plan de transport. Plus spécifiquement, ces interventions visent à améliorer la sécurité routière, la qualité de l'air, le verdissement et l'accessibilité universelle de même qu'à augmenter la part des modes de transports actifs (piétons et cyclistes) et collectifs ainsi que l'attrait de la Ville, le plaisir d'y vivre et d'y faire des affaires.

- 1,00 M\$ : 59018 – Sécurisation de la circulation sur les artères

Réaliser des projets de sécurisation, à diverses intersections et dans diverses rues du réseau artériel de la Ville, impliquant des interventions importantes sur les infrastructures de la rue.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.



Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités, à compter de 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra la réfection des rues et d'en modifier, dans le cadre de certains projets de réfection, l'aménagement afin de contribuer à:

- une collectivité au cœur du développement durable par l'aménagement de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centré sur les déplacements actifs et collectifs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de réfection des rues. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de réfection, de réaménagement et de sécurisation de rues, prévus en 2015, seraient compromis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux des nouveaux projets 2015 de réfection routière: Mai à décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Marc SARRAZIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéfan GALOPIN  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 872-3481  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-23

Guy PELLERIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7486  
**Télécop. :** 514 872-9458

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-02-02

**Dossier # : 1151097002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» qui relève de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Les projets ci-dessous font partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet</b>	<b>2015</b>
55845	3 320,0
59009	1 000,0
59018	1 000,0
<b>Total</b>	<b>5 320,0</b>

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 5 320 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 5 320 000 \$ )

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-27

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables

**Tél :** 514 872-3417

**Division :** Opérations.budg.et Comptables  
Point De Service- brennan 1

**Dossier # : 1151097002**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel

**Objet :** Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1151097002-réfection du réseau routie.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-26

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 320 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, DE RECONSTRUCTION, DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE RUES SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 320 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1151097002

XX-XXX/1



**Dossier # : 1150706002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

Il est recommandé :  
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées ».

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150706002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012. Depuis l'adoption de ce Plan d'action, le Service de la diversité social et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0850 - 24 septembre 2012**

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

**DESCRIPTION**



Le SDSS dispose d'un budget d'infrastructures de 2 M\$ par année pour les années 2015, 2016 et 2017 mis à la disposition des arrondissements et des services centraux afin qu'ils réalisent des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dont 1,5 M \$ par année est financé par la ville centrale et 500 000 \$ par l'agglomération. Le présent dossier a pour but de faire adopter, par le conseil d'agglomération, un règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour l'année 2015 afin de permettre le financement de projets qui devront préalablement être approuvés par le SDSS, mais qui devront s'inscrire dans les champs de compétence d'agglomération, notamment : l'aménagement du domaine public dans le centre-ville, le logement social, le parc du complexe environnemental Saint-Michel ou le parc du Mont-Royal.

Parallèlement, le dossier 1150706001 a pour but de faire adopter, par le conseil municipal, un règlement d'emprunt de 1,5 M\$ financé par la ville centrale.

## **JUSTIFICATION**

La Ville a reconnu que parmi les enjeux importants liés au vieillissement et à l'accroissement de la longévité se trouvent l'adaptation des services municipaux et la pleine participation des aînés à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. Le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 est une première étape visant à instaurer, au sein de l'appareil municipal, le « réflexe aîné ». La DDS a été mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche qui a mené à adoption, lors du conseil municipal tenu en septembre 2012, du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2017 ». Le Plan d'action comporte quelque 104 actions, portées par une vingtaine d'unités administratives centrales, et s'appuie sur sept principes :

- Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés et porter une attention particulière aux personnes isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles;
- L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
- La prise en compte des besoins différenciés des personnes âgées selon le sexe;
- Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble;
- La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe; et,
- La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

Pour faire de cette démarche un projet collectif, les arrondissements (sauf un) ont adhéré aux sept principes du Plan d'action. Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaire afin de favoriser leur mise en œuvre. C'est pourquoi un budget total de 6 M\$ est prévu au PTI 2015-2017 du SDSS, et ce, à raison de 2 M\$/année.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les projets devront faire l'objet de l'approbation du SDSS. Toutefois, ils devront être financés à 50% par l'unité responsable de sa mise en œuvre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de financer des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2015** Présentation du dossier au comité exécutif

**Février 2015** Présentation au conseil d'agglomération pour avis de motion

**Mars 2015** Présentation au conseil d'agglomération pour adoption

**Avril-Mai 2015** Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Aussi, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Patrice Allard, chef de division - Division diversité sociale est désigné par Johanne Derome pour la remplacer du 26 au 30 janvier 2015 dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ces fonctions.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole CHOUINARD  
conseillère en développement communautaire

**Tél :** 872-4114  
**Télécop. :** 872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-1274  
**Télécop. :** 514 872-9848

Le : 2015-01-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Tél :**

514 872-1274

**Approuvé le :**

2015-01-29

**Dossier # : 1150706002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur l'élément suivant de la recommandation de la Direction générale adjointe - Qualité de vie :

- d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports comme suit :

**Imputation Agglo (100%)**

**Requérant : 1901 - Service de la diversité sociale et des sports**

Projet Investi : 38395 - Programme municipalité amie des aînés (MADA)  
 Sous-projet Investi : 1538395 003 - Règlement d'emprunt - Programme municipalité amie des aînés (MADA) - AGGLO  
 Projet SIMON : 156621

	2015	2016	2017	Total
<b>NET</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>

**Informations comptables**

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**57201**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 500 000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.**5015XXX**.802600.01909.**49200**.000000.0000.**115470**.000000.98001.00000 (500 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - PS Brennan 2

**Tél :** 514 872-1155

Co-signataires :

Mario Primard  
Agent comptable analyste - PS Brennan 2  
514 868-4439

Ghyslain Wilson  
Conseiller en gestion des ressources  
financières - PS Brennan 2  
514 872-5586

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - C/E

**Tél :** 514 872-0985

**Division :** Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**Dossier # : 1150706002**

**Unité administrative responsable :**

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social

**Objet :**

Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1150706002 - équip&infra - MADA-.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR FINANCER  
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ET  
D'INFRASTRUCTURE PERMETTANT D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE  
VIE DES PERSONNES AÎNÉES**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 500 000 \$ est autorisé pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**Dossier # : 1153838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Depuis sa construction, le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, à la suite d'un incendie en novembre 1999. Des travaux minimum ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité. Toutefois, selon l'avis des ingénieurs cette solution temporaire pour soutenir la dalle de garage ne devra pas se prolonger au-delà de trois ans. La dalle est inspectée mensuellement afin de s'assurer de la sécurité des usagers.

En 2011, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Le projet principal consiste à réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe dans le respect de son caractère patrimonial, à refaire la dalle de garage, la mise aux normes sismiques, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne.

Le projet prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières.

L'étape des plans et devis a débuté en juin 2014. Les expertises et inspections déjà réalisées ont dévoilé une problématique au niveau de l'inclinaison de la façade principale. Cette dernière devra faire l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer de la protection des usagés(es) et du public.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0250 – 29 mai 2014 – Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 400 000 \$ afin de permettre la rénovation majeure de la caserne 26.

### **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ce projet de rénovation majeure de la caserne 26.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le SIM a inséré ce projet de rénovation de la caserne 26 à son PTI 2015-2017 et il sera priorisé au PTI 2016-2018.

Les dépenses associées à ce projet seront assumées à 100% par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de la caserne de pompiers n° 26 vise l'accréditation LEED NC argent pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En raison de l'état général du bâtiment et plus particulièrement de la dalle de garage de la caserne de pompiers n° 26, tout retard dans ce dossier pourrait obliger le SIM à retirer son véhicule d'intervention et conséquemment à fermer la caserne.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat pour les travaux de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole GUÉRIN  
C/s ress. materielles & immobilières - spim

**Tél :** 514 872-8196  
**Télécop. :** 514 868-1082

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-6894

Le : 2015-01-05

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Tél :** 872-8420  
**Approuvé le :** 2015-01-07

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean BARTOLO  
Directeur adjoint - sim

**Tél :** 514 872-8008  
**Approuvé le :** 2015-01-07

**Dossier # : 1153838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur le virement de crédits requis suite à l'adoption recommandée d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal ".

Le virement de crédits requis relatif à l'agglomération ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT):

*Dépenses*

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 8 400 000 \$

*Emprunt à long terme*

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (8 400 000 \$)

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)****RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jacques P TREMBLAY  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS Sécurité Publique  
**Tél : 514 872-4146**

**ENDOSSÉ PAR**

Anne POIRIER  
Chef de division

Le : 2015-01-08

**Tél : 514-516-5877 poste 5145**

**Division :** Direction des opérations  
budgétaires et comptables  
PS Sécurité Publique

**Dossier # : 1153838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1153838001- Rénovations Caserne 26 Plateau.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 400 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CASERNE 26 SITUÉE  
DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1153838001



**Dossier # : 1153838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mai 2013, un contrat de travaux a été octroyé à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval. Le chantier a débuté le 17 juin 2013 et a pris fin le 21 mai 2014, sans que les travaux ne soient terminés. En cours de chantier, de nombreux imprévus ont été identifiés notamment au niveau de la plomberie, du réseau électrique, de la structure, de la qualité des sols et particulièrement à l'enveloppe du bâtiment. Ces imprévus ont causé des surcoûts dépassant grandement l'enveloppe budgétaire des contingences. Le chantier a dû être arrêté avant la fin des travaux pour des raisons budgétaires.

Les travaux sont inachevés et cela rend le bâtiment inutilisable. Les pompiers habitent des roulottes depuis un an et y seront logés d'ici à ce que les espaces de la caserne soient habitables, encore deux ans.

Afin de terminer les travaux inachevés précédemment, nous devons poursuivre avec une deuxième phase de travaux prévue en 2015-2016. Cette phase prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières.

La réalisation ainsi que le financement de ce projet sont prévus au PTI 2015-2017 et nécessitent l'adoption d'un règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1665 – 5 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015) dans la Cité de Dorval pour une dépense totale de 394 178,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13816 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1269 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015).

CG14 0198 - 1er mai 2014 - Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG130178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

CG13 0178 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soum.).

CE12 0148 - 8 février 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte et Dessau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, sise au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 422 463,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxe.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 740 000 \$ afin de permettre la poursuite et la terminaison des travaux de réfection de la caserne 63.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ce projet de réfection de la caserne 63.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le SIM a inséré ce projet de réfection de la caserne 63 à son PTI 2015-2017 et le priorisera au PTI 2016-2018.

Les dépenses associées à ce projet seront assumées à 100% par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les pompiers habitent des roulottes depuis déjà plus d'un an et ils y seront logés d'ici à ce que les espaces de la caserne soient habitables, donc encore près de deux ans.

Tout retard dans ce dossier aura des impacts sur le calendrier de réalisation du projet de réfection de la caserne 63.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat pour les travaux de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN  
C/s ress. materielles & immobilières - spim

**Tél :** 514 872-8196  
**Télécop. :** 514 868-1082

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-06

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-6894

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Tél :** 872-8420  
**Approuvé le :** 2015-01-07

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean BARTOLO  
Directeur adjoint - sim

**Tél :** 514 872-8008  
**Approuvé le :** 2015-01-07

**Dossier # : 1153838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur le virement de crédits requis suite à l'adoption recommandée d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval ".

Le virement de crédits requis relatif à l'agglomération ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT):

*Dépenses*

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 4 740 000 \$

*Emprunt à long terme*

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (4 740 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jacques P TREMBLAY  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS-Sécurité Publique  
**Tél : 514 872-4146**

**ENDOSSÉ PAR**

Anne POIRIER  
Chef de division

Le : 2015-01-08

**Tél : 514-516-5877**

**Division :** Direction des opérations budgétaires et comptables PS-Sécurité Publique

**Dossier # : 1153838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint, un projet de règlement:



[AML - 1153838002- Réfection Caserne 63 Dorval.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-28

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 740 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CASERNE 63 SITUÉE  
DANS LA VILLE DE DORVAL**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1153838002



**Dossier # : 1153838003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements».

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement pour l'année 2015 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 09:00

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153838003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt, pour l'année 2015, de 4,5 M\$ afin de permettre l'acquisition de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt, permettra l'acquisition en 2015 de nouveaux véhicules afin de procéder au remplacement des différentes catégories de véhicules de même qu'aux équipements et aménagements qui les composent et qui ont atteint ou dépassé leur vie utile. Les acquisitions planifiées sont issues de la planification décennale du Programme de remplacement de véhicules (N°71080) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), qui relève du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement de ce projet d'acquisition de véhicules.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats de véhicules et leurs équipements sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement des véhicules du SIM permet d'augmenter la performance environnementale de son parc de véhicules, en substituant les véhicules ayant atteint leur durée de vie utile par des véhicules de pointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du programme de renouvellement des véhicules a un impact direct sur la disponibilité de la flotte de véhicules et sur les coûts d'entretien et de réparations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves TOUSIGNANT  
Chef aux opérations)

**Tél :** 514 872-8281  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-07

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-6894

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Tél :** 872-8420  
**Approuvé le :** 2015-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761  
**Approuvé le :** 2015-01-12

**Dossier # : 1153838003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte sur le virement de crédits requis suite à l'adoption recommandée d'un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements".  
Le virement de crédits requis relatif à l'agglomération ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT):

*Dépenses*

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 4 500 000 \$

*Emprunt à long terme*

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (4 500 000 \$)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jacques P TREMBLAY  
Agent comptable analyste  
Opérations budgétaires et comptables  
PS Sécurité Publique  
**Tél : 514 8724146**

**ENDOSSÉ PAR**

Anne POIRIER  
Chef de division

Le : 2015-01-13

**Tél : 514-516-5877**

**Division :** Direction des opérations budgétaires et comptables PS-Sécurité Publique

**Dossier # : 1153838003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements».

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

ci-joint,un projet de règlement:



[AML - 1153838003- Véhicules Service de Sécurité Incendie.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-12

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ AFIN DE  
FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
DE MONTRÉAL ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 500 000 \$ est autorisé afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1153838003



(1)

**Dossier # : 1156707001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest- (Phase 1 ) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-04 10:56

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156707001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Sainte-Catherine Ouest est la destination commerciale, culturelle, festive et touristique par excellence de Montréal. Au pourtour on y retrouve:

- 1800 places d'affaires
- 1200 commerces et services aux consommateurs
- 50 tours de bureaux
- 175 000 emplois
- 85 000 étudiants
- 33 km de galeries marchandes souterraines dans un réseau souterrain piétonnier

La rue Sainte-Catherine Ouest, c'est un parcours, c'est une destination, c'est une expérience unique de la rue.

La Ville de Montréal désire entreprendre un chantier majeur de réfection des infrastructures centenaires et des réseaux techniques urbains souterrains de la rue Sainte-Catherine Ouest pour les décennies à venir. Ce projet constitue une intervention urbaine majeure au cœur du pôle économique du Québec. La Ville souhaite profiter de cette occasion pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de qualité, une rue Sainte-Catherine Ouest embellie, plus agréable et dynamique qui renforcera la vitalité de la rue et améliorera l'expérience de la rue pour tous les usagers qu'ils soient piétons, automobilistes, usagers du transport collectif, commerçants, clients, touristes ou travailleurs.

Dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, des travaux majeurs ont été réalisés antérieurement sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Saint-Dominique et De Bleury . Le projet actuel réalisera le segment de la rue Sainte-Catherine Ouest situé entre l'avenue Atwater et la rue De Bleury.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest phase 1 (entre les rues DeBleury et Mansfield ainsi que le square Phillips et les rues le bordant) relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.



Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer ces investissements.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et les suivantes, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (75015) qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

Les conduites d'infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts ainsi que les réseaux techniques urbains (Bell, CSEM, Gaz métro etc.) de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater sont pour la plupart centenaires. La désuétude de ces infrastructures provoque de nombreux bris, fuites, voire même d'inondations. Une analyse de leur état actuel, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater, démontre que la majorité d'entre elles doivent être remplacées. L'importance de ces travaux implique nécessairement l'ouverture de la rue sur toute sa largeur, entraînant des entraves majeures à la circulation tant véhiculaire que piétonne. La Ville souhaite donc profiter de ces travaux majeurs d'infrastructures pour revoir l'aménagement de cette rue emblématique.

Par ailleurs, étant donné que le projet s'étend sur une longueur de 2,2 km, il sera réalisé en plusieurs phases. La Phase 1 du projet pour laquelle le règlement d'emprunt est demandé comprend dans un premier temps le tronçon de la rue Sainte-Catherine situé entre les rues De Bleury et Mansfield (670 mètres) (Lot 1) et dans un deuxième temps, le réaménagement du square Phillips et des rues le bordant (330 mètres) (Lot 2).

Les objectifs du projet sont de :

- Mettre à niveau les infrastructures souterraines centenaires, incluant les réseaux techniques urbains, afin d'éviter les interventions majeures sur la rue pour les décennies à venir
- Revoir l'aménagement urbain afin d'améliorer la sécurité, la mobilité urbaine et l'expérience des usagers de la rue Sainte-Catherine
- Renforcer le caractère distinctif de la rue Sainte-Catherine
- Intégrer la stratégie «Montréal ville intelligente et numérique»

Lors de l'annonce publique du projet à l'été 2014, il avait été annoncé que le budget de la Ville pour réaliser la phase 1 de ce projet était de l'ordre de 80M\$ à 95M\$. Depuis l'annonce publique et l'adoption du PTI, le projet s'est précisé et la consultation publique a permis de définir les besoins des Montréalais pour le lots 1 qui n'avaient pas été initialement identifiés lors de la budgétisation. De plus, les besoins pour le lots 2 (square Phillips et les rues le bordant) sont actuellement en évaluation. Suite aux consultations des riverains le programme technique du lots 2 est en élaboration.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra notamment la réalisation des plans et devis et des travaux pour la Phase 1 (lots 1 et 2) du projet de rue Sainte-Catherine Ouest. Il permettra de financer les services professionnels pour toutes les étapes du projet (avant-projet définitif, plans et devis, surveillance de chantier etc.), les études requises pour élaborer un scénario d'aménagement ainsi que la réalisation en chantier du projet. Il est important de noter que lors du dépôt du PTI le concept d'aménagement n'était pas choisi. Par conséquent, le montant présenté dans la fiche PTI, était basé sur une budgétisation de classe D. Ce montant excluait entre autre le volet Ville intelligente et numérique, les projets pilotes, certains aspect de conception (tel que bollards) ainsi que la mise en scène du chantier.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Services des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux visant à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons. De plus, il prévoit la plantation d'un nombre important d'arbres ce qui réduira les îlots de chaleur du centre-ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En l'absence d'un règlement d'emprunt, l'élaboration de l'avant-projet définitif ainsi que des plans et devis ne pourront être amorcés tel que prévue au printemps 2015.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : février 2015  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : avril 2015

Réalisation des étapes du projet financées par ce règlement d'emprunt proposé: mai 2015 à août 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEBRUN  
Chargée de planification - Responsable du projet

**Tél :** 514 872-4685  
**Télécop. :**

Ariane QUIRION LAMOUREUX  
Conseillère en aménagement  
Tel. 514 872-6180

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-29

Alain TRUDEAU  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3683  
**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-02-03

**Dossier # : 1156707001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur l'élément suivant de la recommandation du service:

- D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain», relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

**INFORMATION BUDGÉTAIRE**

Le projet 75015 – Réaménagement de la rue Ste-Catherine (De Bleury - Mansfield), fait partie du PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$) :

<b>Projet 75015</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Total</b>
<b>PTI 2015-2017</b>	<b>3 609</b>	<b>21 767</b>	<b>22 616</b>	<b>31 419</b>	<b>79 411</b>
<b>À prioriser</b>	-	-	-	<b>15 589</b>	<b>15 589</b>
<b>Total</b>					<b>95 000</b>

Pour les années 2016 et suivantes, les budgets seront priorisés lors de la confection du budget PTI 2016-2018.

**INFORMATION COMPTABLE**

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt

par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):

**Dépenses**

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 95 000  
000 \$

**Emprunt à long terme**

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 ( 95 000  
000 \$ )

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François RONDOU  
Agent comptable analyste - Finances PS  
Brennan 1  
**Tél :** (514) 868-3837

Paul Kanaan  
Conseiller budgétaire  
514-872-2857

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Jacques BERNIER  
C/d operations budgetaires et comptables  
**Tél :** 514 872-3417

**Division :** Opérations.budg.et Comptables  
Point De Service- brennan 1

**Dossier # : 1156707001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND-1156707001-infra et aménagement Sainte-Cat.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 95 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE PROJET DE LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST INCLUANT, NOTAMMENT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1156707001

XX-XXX/1

**Dossier # : 1156707001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.



[Fiche PTI.pdf](#) [besoins additionnels PTI 2015-2017.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEBRUN  
Chargée de planification - Responsable du projet

**Tél :** 514 872-4685

**Télécop. :**

Ariane QUIRION LAMOUREUX  
Conseillère en aménagement  
Tel. 514 872-6180



**IDENTIFICATION**

75015

Raménagement de la rue Ste-Catherine Ouest(De Bleury - Mansfield)

**UNITE D'AFFAIRES**

Requérant  
N°: 2807

Dir. Projet

Responsable du projet  
Directeur de service

Isabelle Lebrun  
Claude Carrière

Programme  Projet

Classe de l'estimation des coûts  
50% à 100%

Ce qui correspond à un niveau de coûts avec des variations de l'ordre

Fiches liées N°

Commentaires

**DESCRIPTION GENERALE**

Nature du projet

Les conduites d'infrastructures souterraines (électricité et d'épandage ainsi que les services d'utilité publique (Gaz, CSEM, Gaz etc.) de la rue Sainte-Catherine, entre la rue De Bleury et l'avenue Avocat sont pour la plupart centenaires. La détérioration de ces infrastructures résulte en de nombreux bris, fuites, voire même d'incidents. Une analyse de leur état actuel pour le tronçon Ouest, entre la rue De Bleury et l'avenue Avocat, démontre que la majorité d'entre elles doivent être remplacées. L'importance de ces travaux implique nécessairement l'ouverture de la rue sur la largeur complète, impliquant des entraves majeures à la circulation tant véhiculaire que piétonne. La Ville souhaite donc profiter de ces travaux majeurs d'infrastructures pour revoir l'aménagement de cette rue emblématique.

Étant donné que le projet s'étend sur une longueur de 2,2 Km, il sera réalisé en plusieurs phases. La phase 1 du projet pour lequel la PII est demandée comprend dans un premier temps le tronçon de la rue Sainte-Catherine situé entre les rue De Bleury et Mansfield (570 mètres) et dans un deuxième temps, le réaménagement du Square Phillips et les rues le bordant (350 mètres).

Les objectifs du projet sont de :

- Mettre à niveau les infrastructures souterraines;
- Améliorer la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagers de la rue;
- Renforcer le statut unique de la rue Sainte-Catherine Ouest.

**Justification et bénéfices du projet**

La rue Sainte-Catherine a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal. À titre de destination commerciale privilégiée, l'habitat piéton y est parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Elle est une artère commerciale mythique de Montréal. Au cœur économique du Québec, la rue bénéficie de la proximité immédiate du centre des affaires, des Universités McGill et Concordia ainsi qu'une population croissante au centre-ville. Son statut emblématique est renforcé par de nombreuses parades et festivals.

Le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest est l'occasion unique de repenser l'aménagement urbain adapté à la vocation actuelle et future de cette artère. Naturellement, le projet sera réalisé de concert avec les acteurs socio-économiques, les commerçants, les usagers de la rue, les riverains ainsi que l'ensemble des Montréalais dans le cadre d'une démarche de consultation qui permettra, à terme, de définir les grandes orientations qui guideront la conception de l'aménagement de la rue.

La Ville souhaite profiter de l'occasion pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera de ce fait l'expérience urbaine. Le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies.

**ARRONDISSEMENTS**  
(Localisation des travaux)

Ville-Marie

Sélection de l'arrondissement

Sélection de l'arrondissement

Sélection de l'arrondissement

**COÛT DU PROJET (En milliers \$)**

Develop./protection	2015	2016	2017	Total PII	Ultimeur	Total
Protection	700	4 000	6 000	10 700	4 300	15 000
Protection	580	5 408	5 596	11 583	8 319	19 903
Protection	2 329	12 359	11 020	25 708	18 800	44 508
<b>Coût total</b>	<b>3 609</b>	<b>22 767</b>	<b>22 616</b>	<b>47 991</b>	<b>31 419</b>	<b>79 411</b>

**Sources externes de financement**

Subvention dette					
Subvention conjointe					
Dépôts des promoteurs					
<b>Coût net pour la Ville</b>	<b>3 609</b>	<b>21 767</b>	<b>22 616</b>	<b>47 991</b>	<b>31 419</b>
<b>Coût net du projet</b>	<b>2 757</b>			<b>47 991</b>	<b>31 419</b>

**IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (En milliers \$)**

Dépenses récurrentes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources humaines						
Autres familles de dépenses						
<b>Total (récurrent)</b>						
Nombre amptes / personnes						
<b>Total AP (récurrent)</b>						
Dépenses ponctuelles						
Ressources humaines						
Autres familles de dépenses						
<b>Total</b>						
<b>Nombre amptes / personnes</b>						

**MONTAGE FINANCIER** (à l'usage exclusif du service des finances)

Échéance	Commentaires	Emprunt	Paiement au comptant						
Plans et Devis 2015 et 2017	Lot 1: 2015 Lot 2: 2017								
Début des travaux 2016 et 2018	Lot 1: 2016 Lot 2: 2018								
Fin des travaux 2019									

## Budget nécessaire pour réaliser le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest

### Phase 1, lots 1 et 2

	Total (en milliers \$)
Montant inscrit a la fiche PTI 2015-2017	79 411
Besoins additionnels non prévus au PTI 2015-2017	
Projets pilotes, trottoirs chauffants, mobilier urbain intelligents, matériaux distinctifs, concours mise en scène du chantier, développement outils Ville intelligente	15 589
	<hr/>
	<b>95 000</b>



**Dossier # : 1150219001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé "Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook" dans l'arrondissement de Lachine

Il est recommandé :

- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook, tel que délimité au plan intitulé "Contrôle intérimaire: Site de Meadowbrook» joint à l'annexe A de la présente résolution.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-06 11:21

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150219001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé "Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook" dans l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal le 29 janvier 2015. Selon la carte 20 - *Les grandes affectations du territoire*, le schéma détermine maintenant « Grand espace vert ou récréation » la partie sud du site de Meadowbrook, comprise dans l'arrondissement de Lachine. Dans le projet de schéma, adopté en septembre dernier, ce site était plutôt désigné « Dominante résidentielle ». Précisons que la partie nord du site, dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, est désignée « Grand espace vert ou récréation » au schéma.

La partie sud du site de Meadowbrook est actuellement désignée à des fins résidentielles dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine. Le propriétaire du terrain, le Groupe Pacific, a intenté une poursuite contre la Ville qui avait refusé de donner suite au projet en raison des coûts élevés des infrastructures nécessaires à la mise en valeur du site à des fins résidentielles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0055 – 29 janvier 2015 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier propose l'adoption de mesures intérimaires afin de maintenir l'usage de la partie sud du site de Meadowbrook à des fins de golf. Ces mesures s'appliqueront en deux temps. Premièrement, l'adoption de la résolution de contrôle intérimaire entraîne un effet immédiat de « gel » de toute intervention (utilisation du sol, construction, agrandissement, opération cadastrale) sur le site dans l'attente de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire. L'adoption, à une séance subséquente, et l'entrée en vigueur du règlement auront pour effet de limiter les interventions à celles liées à

l'exploitation de l'utilisation actuelle soit un terrain de golf.

L'intervention proposée porte sur un terrain de forme triangulaire, d'une superficie de plus de 24 hectares, situé dans la partie nord-est du territoire de l'arrondissement de Lachine. Cet emplacement est occupé par la première partie du parcours du Club de Golf Meadowbrook, soit les 9 premiers trous, le bâtiment d'accueil et le stationnement. L'autre partie de ce parcours de 18 trous est située de l'autre côté des voies du CP dans la municipalité de Côte-Saint-Luc.

Les mesures intérimaires permettront de conserver le site en état en limitant l'utilisation du sol et la construction aux interventions nécessaires à l'exploitation d'un terrain de golf. L'abattage d'arbres sera interdit sauf dans certaines situations exceptionnelles décrites au projet de règlement. Ces mesures s'appliqueront jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation de zonage, par l'arrondissement de Lachine, conforme à l'affectation « Grand espace vert ou récréation » prévue au schéma.

Rappelons que le schéma définit l'affectation du sol « Grand espace vert ou récréation » comme une aire réservée aux grands espaces verts, autres que ceux désignés à des fins de conservation, relevant de l'agglomération ainsi qu'aux espaces verts donnant un accès physique ou visuel aux rives, aux berges et aux îles, ainsi qu'aux grands cimetières. Cette affectation du territoire au schéma comprend les composantes suivantes : installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive, équipement récréatif, culturel ou institutionnel, commerce ou bureau complémentaire aux installations de récréation et golf.

## **JUSTIFICATION**

Les mesures intérimaires proposées sont nécessaires pour assurer la conformité aux orientations du schéma qui prévoit, pour le site Meadowbrook, une affectation « Grand espace vert ou récréation » laquelle ne comprend pas les usages de la famille habitation alors que ces usages y sont autorisés par le règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine .

La partie nord du golf, dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, est déjà reconnue dans le règlement de zonage à des fins de golf, rendant non nécessaire l'application de mesures intérimaires sur cet emplacement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun aspect financier

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La grande catégorie d'affectation inscrite au schéma et les mesures intérimaires visant à conserver l'état actuel du site s'inscrivent dans l'orientation d'améliorer la protection de la biodiversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Limite l'utilisation du site à sa vocation actuelle de terrain de golf.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **26 février 2015 - Adoption de la résolution de contrôle intérimaire**

Publication par le greffier d'un avis de la date d'adoption

Transmission d'une copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ministre) et à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (LAU, art. 61.3 et 62, alinéa 4)

### **26 février 2015 - Adoption de l'avis de motion du projet de règlement et recommandation d'adoption du projet de règlement à une séance ultérieure**

Transmission par le greffier d'une copie de l'avis de motion au ministre (LAU, art. 64, alinéa 3)

### **26 mars 2015 - Adoption du RCI relatif à la protection du site de Meadowbrook**

Transmission du RCI par le greffier de la Ville au ministre et à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, CMM (LAU, art, 63.2 et 64, alinéa 5)

Entrée en vigueur du RCI : le jour de la signification par le ministre à la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (LAU, art. 66). Le ministre dispose de 60 jours pour ce faire suivant la réception du RCI (LAU, art. 65)

Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération, CMM (réf . articles 63.2, 63.3. et 66 de la LAU)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Michel SÉGUIN)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles GALIPEAU  
Chargé de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

**Tél :** 514 872-3163  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 872-9688  
**Télécop. :** 514 872-1458

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-4185  
**Approuvé le :** 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2015-02-04

**Dossier # : 1150219001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé "Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook" dans l'arrondissement de Lachine

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir documents ci-joints.



[resolution\\_rci\\_meadowbrook - 4 février.doc](#)



[AnnexeA\\_controleinteriminaire\\_meadowbrook1.pdf](#)



[reglement\\_rci\\_meadowbrook - 4 février.doc](#)



[AnnexeA\\_controleinteriminaire\\_meadowbrook2.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate  
Tél : (514) 872-6872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-04

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division  
Tél : (514) 872-4222  
Division : Droit public et législation



**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÉSOLUTION**  
**XX-XXX**

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – SITE DE MEADOWBROOK**

**ATTENDU** que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui constitue l'annexe A de ce règlement, prévoit à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » l'affectation « Grand espace vert ou récréation » pour le site de Meadowbrook;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive le site de Meadowbrook;

**VU** les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook tel qu'il est délimité sur le plan joint à l'annexe A de la présente résolution;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

1. aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :

- a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
- b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);

c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;

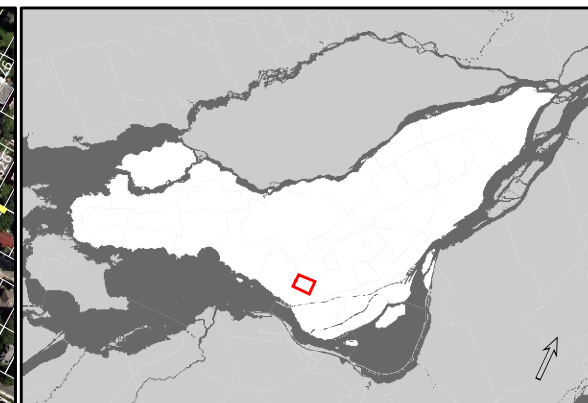
2. aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

-----

**ANNEXE A**  
**PLAN INTITULÉ « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – SITE DE MEADOWBROOK »**

\_\_\_\_\_

GDD : 1150219001



**CONTRÔLE INTÉRIEURE :  
SITE DE MEADOWBROOK**

- Site visé
- x xxx xxx Numéro de lot
- Ligne de lot
- - - Limite administrative

Sources :  
 Orthophotos 2011  
 © Communauté métropolitaine de Montréal  
 Cadastre © Gouvernement du Québec

Division de la planification urbaine  
 Direction de l'urbanisme  
 Service de la mise en valeur du territoire

Février 2015 **Montréal**

Annexe A

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PROTECTION  
DU SITE DE MEADOWBROOK**

**ATTENDU** que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui constitue l'annexe A de ce règlement, prévoit à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » l'affectation « Grand espace vert ou récréation » pour le site de Meadowbrook;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive le site de Meadowbrook;

**ATTENDU** qu'une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée le [insérer la date] par le conseil d'agglomération en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**VU** les articles 61 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, le conseil d'agglomération décrète :

**CHAPITRE I  
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**1.** Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux lots inclus en tout ou en partie sur le site de Meadowbrook, situé sur le territoire de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'il est délimité sur le plan intitulé « Contrôle intérimaire – Site de Meadowbrook » joint comme annexe A au présent règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

**2.** Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leur ont été attribués ci-dessous. Si un mot ou une expression n'y est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot ou à cette expression.

« abattage » : outre la signification usuelle, est considérée comme une opération d'abattage d'un arbre :

- 1° l'enlèvement de plus de 50 % de la ramure vivante;
- 2° le sectionnement, par arrachage ou coupe, de plus de 40 % du système racinaire;
- 3° le recouvrement du système racinaire par un remblai de 20 centimètres ou plus;
- 4° toute autre action entraînant l'élimination d'un arbre, dont notamment le fait d'utiliser un produit toxique afin de le tuer ou le fait de pratiquer ou laisser pratiquer des incisions plus ou moins continues tout autour d'un tronc d'arbre dans l'écorce, le liber ou le bois;

« dépérissement irréversible » : le fait que plus de 50 % du houppier soit constitué de bois mort;

« DHP » : diamètre à hauteur de poitrine. Diamètre mesuré à 1,3 mètre du sol;

« DHS » : diamètre à hauteur de souche. Diamètre mesuré à un maximum de 15 centimètres du sol.

## **CHAPITRE II**

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### **SECTION I**

##### **APPLICATION DU RÈGLEMENT**

**3.** L'application du règlement relève de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine.

#### **SECTION II**

##### **CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**4.** Un permis ou un certificat d'autorisation visant toute utilisation du sol, toute construction, toute opération cadastrale ou tout abattage d'arbre dans le territoire assujéti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences du présent règlement.

## **CHAPITRE III**

### **DISPOSITIONS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

**5.** Toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction incluant tout agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et tout morcellement de lots faits par aliénation sont interdits.

Cette interdiction ne vise pas :

XX-XXX/2

- 1° les nouvelles utilisations du sol et les constructions incluant les agrandissements liées à l'exploitation d'un golf qui n'entraînent aucun abattage d'arbres;
- 2° les nouvelles utilisations du sol, constructions incluant les agrandissements, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :
  - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
  - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
  - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
- 3° les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

**6.** Nul ne peut abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation.

Malgré le premier alinéa, un certificat d'autorisation n'est pas requis lorsque le tronc de l'arbre à abattre a un DHP de moins de 10 centimètres ou un DHS de moins de 15 centimètres.

Un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre est délivré dans les situations suivantes :

- 1° l'arbre est mort;
- 2° l'arbre montre un dépérissement irréversible ou est affecté par un insecte ou une maladie pour laquelle les mesures de contrôle reconnues ne peuvent être appliquées et l'abattage est la seule intervention recommandable pour éviter la transmission du problème aux autres arbres avoisinants;
- 3° l'arbre présente une déficience structurale affectant sa solidité et celle-ci ne peut pas être corrigée par des travaux d'arboriculture tels que l'élagage, l'haubanage, le boulonnage ou la pose d'une béquille;
- 4° l'arbre est susceptible de causer un dommage sérieux aux biens. Ne constituent pas un dommage sérieux les inconvénients normaux liés à la présence d'un arbre, notamment la chute de ramilles, de feuilles, de fleurs ou de fruits, la présence de racines à la surface du sol, la présence d'insectes ou d'animaux, l'ombre, les mauvaises odeurs, l'exsudat de sève ou de miellat ou la libération de pollen;

5° l'arbre doit être abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante et, dans ce cas, il doit être remplacé.

#### **CHAPITRE IV**

##### **DISPOSITIONS PÉNALES**

7. Sous réserve de l'article 8, quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

8. Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement concernant l'abattage d'arbres commet une infraction et est passible d'une amende d'un montant minimal de 500 \$ auquel s'ajoute :

1° dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

2° dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe 1°.

Les montants prévus au premier alinéa sont doublés en cas de récidive.

-----

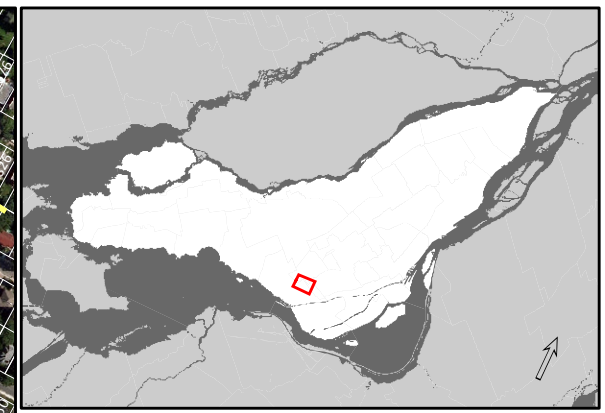
#### **ANNEXE A**

##### **PLAN INTITULÉ « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE : SITE DE MEADOWBROOK »**

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD 1150219001



**CONTRÔLE INTÉRIEURE :  
SITE DE MEADOWBROOK**

- Site visé
- x xxx xxx Numéro de lot
- Ligne de lot
- - - Limite administrative

Sources :  
 Orthophotos 2011  
 © Communauté métropolitaine de Montréal  
 Cadastre © Gouvernement du Québec

Division de la planification urbaine  
 Direction de l'urbanisme  
 Service de la mise en valeur du territoire

Février 2015 **Montréal**

Annexe A





**Dossier # : 1142622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481).

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-04 10:44

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**1. Contexte**

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement et de développement, le conseil d'agglomération a adopté le 30 octobre 2014 le règlement RCG 14-030 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ». Dans son avis transmis le 5 janvier 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) indique que ce règlement ne contient pas l'information nécessaire pour évaluer sa conformité aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement. En conséquence, le règlement RCG 14-030 ne peut entrer en vigueur.

L'avis du MAMOT (voir avis en pièce jointe) mentionne que «...l'agglomération devra introduire des dispositions visant à appliquer les seuils minimaux de densité résidentielle aux secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification, et ce, notamment aux abords des infrastructures de transport collectif actuelles et projetées». Le MAMOT accorde à l'agglomération de Montréal un délai de 60 jours pour remplacer le règlement RCG 14-030.

**2. Modifications proposées**

C'est la portée du règlement RCG 14-030 qui selon l'avis du MAMOT doit être étendue. Le nouveau projet de règlement soumis pour adoption au conseil d'agglomération vise à remplacer le RCG 14-030 tel que demandé. Il en reprend l'ensemble des éléments et y apporte des ajustements, de nouvelles dispositions et de nouvelles cartes. L'article 1 et la carte de l'annexe A ont été modifiés afin d'ajouter les secteurs à transformer de la carte 33- «Densité résidentielle» du schéma au secteur à construire déjà visés par le RCG 14-030. De plus, une annexe B Carte intitulée «Modulation de la densité résidentielle» a été ajoutée en lien avec les dispositions portant sur les «secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification» situés dans une aire TOD (*Transit-Oriented Development* ). Les terrains de 1 ha et plus sont visés.

Par ailleurs, par souci de cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement, le titre de la sous-section II et l'article 7 ont été modifiés afin d'ajouter aux terrains et parties de terrain exclus du calcul de la densité résidentielle minimale à respecter, ceux situés à l'intérieur d'une zone d'inondation 0-20 ans et ceux compris à l'intérieur des limites d'une grande propriété à caractère institutionnel, d'un secteur de valeur exceptionnelle ou d'un secteur de valeur intéressante indiqués sur la carte du patrimoine du schéma d'aménagement et de développement, reprise en annexe D.

### **3. Calendrier et étapes subséquentes**

- Transmission du règlement de contrôle intérimaire remplacé par le greffier de la Ville au ministre et à chaque organisme partenaire, tel que défini à l'article 63.2 de la LAU soit aux municipalités du territoire de l'agglomération (incluant aussi les arrondissements) et la CMM.
- Entrée en vigueur du règlement du contrôle intérimaire remplacé: le jour de la signification par le ministre au maire de la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI remplacé respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (article 66 de la LAU). Le ministre bénéficie d'un délai de 60 jours à compter de la réception du règlement (article 65 de la LAU) pour émettre son avis.
- Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI remplacé et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire soit les municipalités et les arrondissements du territoire de l'agglomération, les MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération et la CMM (réf. articles 63.3 et 66 de la LAU).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

514 872-7488

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-1598

**Dossier # : 1142622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

### **COMMENTAIRES**

Voir documents ci-joints.



[RCI-Densité 2 février.doc](#)[AnnexeA.pdf](#)[AnnexeB.pdf](#)[AnnexeC.pdf](#)[AnnexeD.pdf](#)

---

### **NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate

**Tél :** (514) 872-6872

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-02

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division

**Tél :** (514) 872-4222  
**Division :** Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG 15-XXX**

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À L'APPLICATION  
DES SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENIELLE POUR LE  
TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (89 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal), anciennement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), est entré en vigueur le 31 décembre 1987;

**ATTENDU** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

**ATTENDU** que l'agglomération de Montréal disposait d'un délai de deux ans pour assurer la concordance au PMAD et que cette échéance s'est terminée le 11 mars 2014;

**ATTENDU** que le 10 septembre 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté la résolution CE14 1408 demandant au MAMOT une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour adopter les documents visés à l'article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) (LAU), le tout conformément à l'article 239 de cette loi;

**ATTENDU** que la modification du schéma d'aménagement a notamment pour objectif d'orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant, tel que prescrit au PMAD;

**ATTENDU** que le PMAD identifie tous les points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant actuel et en développement comme aires à densifier et à urbaniser suivant l'approche de planification intégrée aménagement/transport (Transit-Oriented Development (TOD));

**ATTENDU** qu'afin d'atteindre cet objectif, le PMAD prescrit des seuils moyens minimaux de densité résidentielle à appliquer aux aires TOD ainsi qu'aux secteurs hors-TOD;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'intensifier et de diversifier les activités aux abords des points d'accès du transport en commun afin d'encourager son utilisation et de réduire l'utilisation de l'automobile, tout en consolidant le tissu urbain en dehors des aires TOD;

**ATTENDU** que la CMM et le MAMOT estiment qu'il est dans l'intérêt collectif que les projets résidentiels d'envergure dans les secteurs à construire et à transformer atteignent une certaine densité résidentielle;

**ATTENDU** que le projet de règlement P-RCG 14-029 enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement de l'ex-CUM afin, entre autres, d'intégrer des seuils de densité résidentielle a été adopté le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération;

**ATTENDU** que le MAMOT, dans son avis du 5 janvier 2015 transmis au maire de Montréal, estime que le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal portant le numéro RCG 14-030 adopté le 30 octobre 2014 par le conseil d'agglomération, ne contient pas l'information nécessaire pour évaluer sa conformité aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement, et qu'en conséquence, il ne peut entrer en vigueur;

**ATTENDU** que le MAMOT, dans son avis du 5 janvier 2015 susmentionné, stipule que le conseil d'agglomération devra introduire des dispositions visant à appliquer les seuils minimaux de densité résidentielle aux secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification, et ce, notamment aux abords des infrastructures de transport collectif actuelles et projetées, et qu'en conséquence, il lui accorde un délai de 60 jours pour remplacer le règlement RCG 14-030;

**VU** les articles 61 et 64 de la LAU qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, et considérant l'article 65 de la LAU, le conseil d'agglomération décrète :

## **CHAPITRE I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

**1.** Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute nouvelle construction comprenant un usage résidentiel ou toute transformation de bâtiment, incluant un agrandissement, qui implique l'ajout d'au moins un logement effectuée en tout ou en partie dans les limites des secteurs à construire et à transformer indiqués à la carte intitulée « Secteurs à construire et à transformer » jointe en annexe A au présent règlement, ainsi que sur un terrain de plus d'un hectare situé dans une aire TOD indiquée à la carte intitulée « Modulation de la densité résidentielle » jointe en annexe B au présent règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

## **CHAPITRE II**

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### **SECTION I**

##### **APPLICATION DU RÈGLEMENT**

2. L'application du règlement relève des unités administratives responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités reconstituées de l'agglomération et des arrondissements de la Ville de Montréal.

## **SECTION II**

### **CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS**

3. Un permis visant toute construction ou transformation de bâtiment dans le territoire assujéti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences du présent règlement.

4. Lors de la demande d'un permis visé par l'article 3, en plus des renseignements et documents requis par la réglementation d'urbanisme applicable, une preuve du nombre de logements projetés doit être déposée.

## **CHAPITRE III**

### **DISPOSITIONS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

#### **SECTION I**

##### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

5. Toute nouvelle construction comprenant un usage résidentiel et toute transformation de bâtiment, incluant un agrandissement, qui implique l'ajout d'au moins un logement effectuées en tout ou en partie dans les limites des secteurs à construire et à transformer indiqués à la carte intitulée « Secteurs à construire et à transformer » jointe en annexe A au présent règlement doivent respecter le seuil minimal de densité résidentielle nette prescrit pour le secteur concerné sur cette carte. Cette densité résidentielle minimale nette est exprimée en nombre minimum de logements à l'hectare net.

Toute nouvelle construction comprenant un usage résidentiel et toute transformation de bâtiment, incluant un agrandissement, qui implique l'ajout d'au moins un logement effectuées sur un terrain de plus d'un hectare situé dans une aire TOD indiquée à la carte « Modulation de la densité résidentielle » jointe en annexe B au présent règlement doivent respecter le seuil minimal de densité résidentielle nette prescrit pour l'aire de densité concernée sur cette carte.

Dans le cas d'un agrandissement visé aux premier et deuxième alinéas, le seuil minimal de densité résidentielle nette prescrit s'applique à l'ensemble de la construction agrandie.

La densité résidentielle nette d'une construction dans laquelle des usages autres que résidentiels sont exercés est calculée en divisant le nombre de logements par une superficie du terrain proportionnelle à la superficie de plancher de la construction occupée par un usage résidentiel. Ainsi, si la superficie de plancher d'une construction est occupée à 75 % par un usage résidentiel, la densité résidentielle nette se calcule en divisant le nombre de logements construits par la superficie du terrain multiplié par le coefficient 0,75.

Est reconnu conforme un projet résidentiel qui est, au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble ou un protocole d'entente en vigueur ou autorisé en vertu d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou en vertu d'un règlement adopté conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

Malgré les premier et deuxième alinéas, toute disposition d'un règlement de contrôle intérimaire adopté par une municipalité liée en vertu de l'article 112.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement continue de s'appliquer.

## **SECTION II**

### **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES**

#### **SOUS-SECTION I**

##### **CONDITION DE LEVÉE DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA MODULATION DE LA DENSITÉ AU SEIN DES SECTEURS**

6. Lorsqu'un projet immobilier qui inclut un usage résidentiel comprend des bâtiments sur plusieurs terrains, une densité moyenne nette peut être calculée pour l'ensemble des terrains visés situés à l'intérieur d'un même secteur à construire ou à transformer.

#### **SOUS-SECTION II**

##### **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PRÉSENCE D'UN BOIS, CORRIDOR FORESTIER, COURS D'EAU, MILIEU NATUREL OU PATRIMONIAL**

7. Est exclu du calcul de la densité résidentielle minimale nette :

- 1° la partie d'un terrain comprise à l'intérieur d'une partie boisée d'un bois et corridor forestier métropolitain, d'une rive ou d'un littoral à dominance naturelle, indiquée à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe C au présent règlement;
- 2° la partie d'un terrain située à moins de 30 mètres ou à l'intérieur d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau et comprise dans un écoterritoire indiqué à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe C au présent règlement;
- 3° la partie d'un terrain comprise en tout ou en partie à l'intérieur d'une mosaïque de milieux naturels indiquée à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe C au présent règlement;
- 4° la partie d'un terrain comprise à l'intérieur des limites d'une grande propriété à caractère institutionnel, d'un secteur de valeur exceptionnelle ou d'un secteur de valeur intéressante, indiqué sur la carte « Patrimoine » jointe en annexe D au présent règlement;
- 5° la partie d'un terrain située à l'intérieur d'une zone d'inondation 0-20 ans.



**CHAPITRE IV**  
**DISPOSITION PÉNALE**

**8.** Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

-----

**ANNEXE A**  
CARTE INTITULÉE « SECTEURS À CONSTRUIRE ET À TRANSFORMER »

**ANNEXE B**  
CARTE INTITULÉE « MODULATION DE LA DENSITÉ RÉSIDEN­TIELLE »

**ANNEXE C**  
CARTE INTITULÉE « TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE »

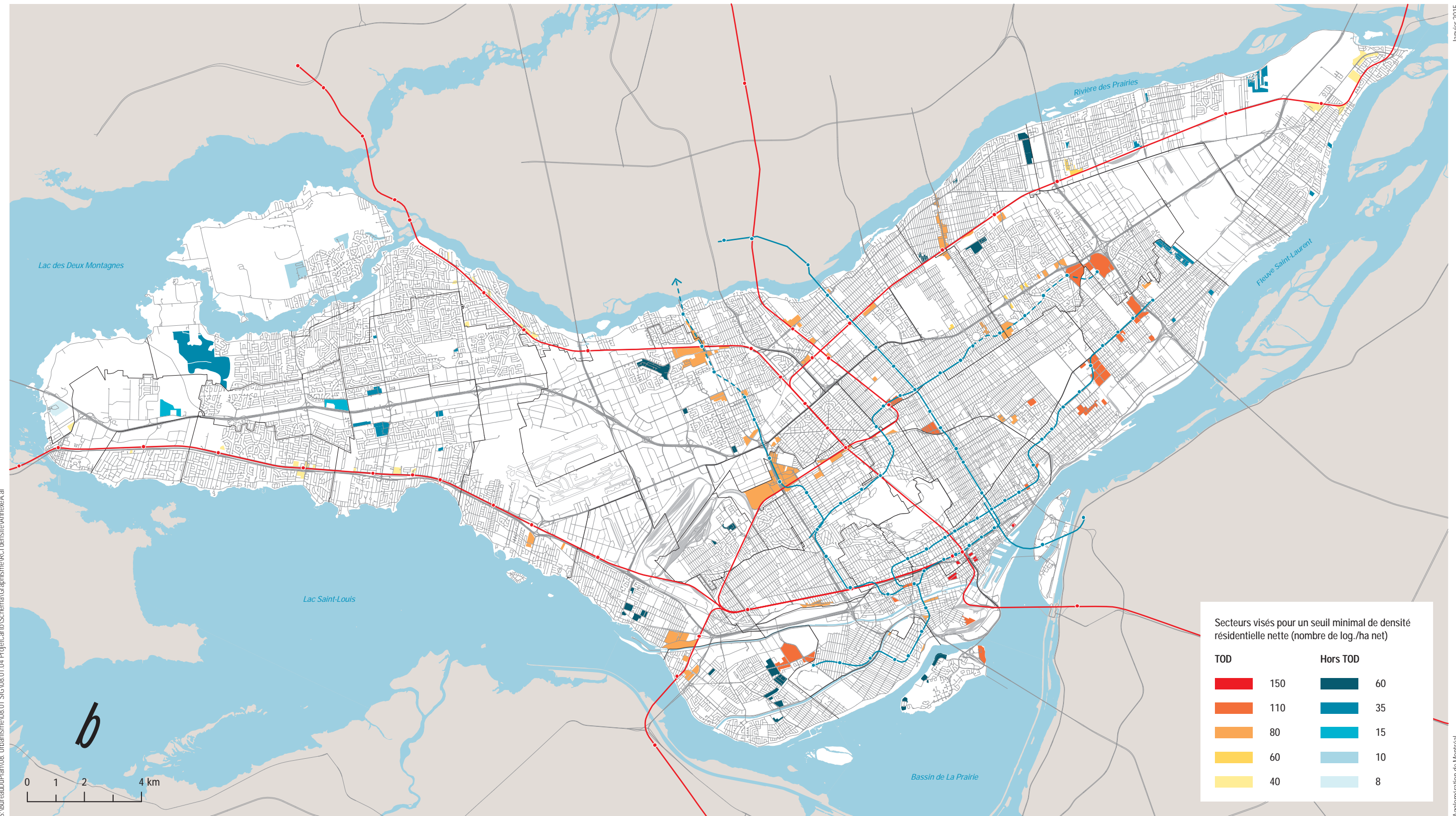
**ANNEXE D**  
CARTE INTITULÉE « PATRIMOINE »

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué pour l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXXXXXXX.

GDD 1142622006

ANNEXE A SECTEURS À CONSTRUIRE ET À TRANSFORMER



S:\Bureau\Plan06\_Urbanisme\08\_01\_SIG\08\_01\_04\_ProjetCarro\Schema\Graphisme\RCI\denstite\AnnexeA.ai

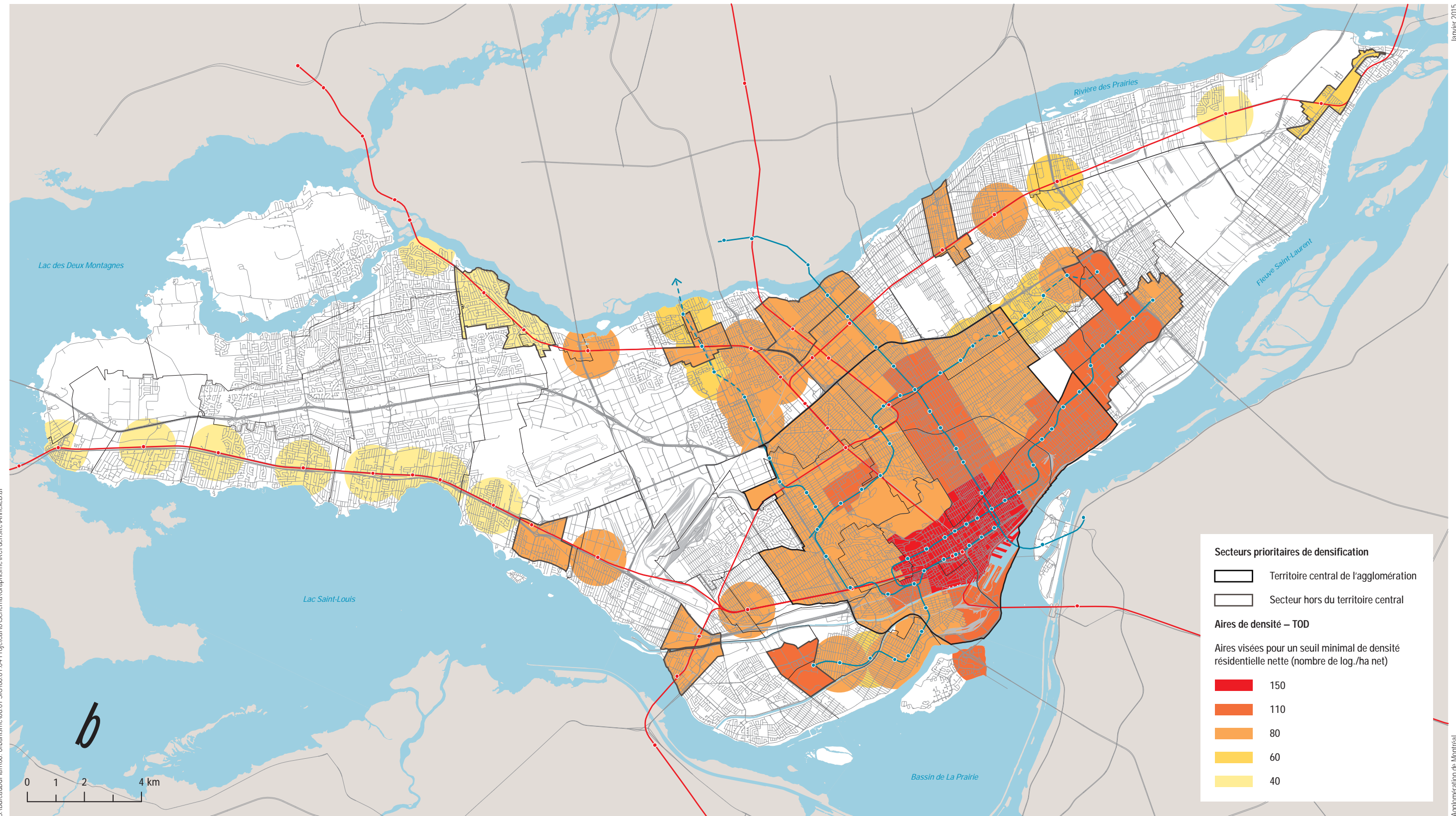
0 1 2 4 km

*b*

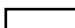

Janvier 2015

Agglomération de Montréal

ANNEXE B MODULATION DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE








**Secteurs prioritaires de densification**

-  Territoire central de l'agglomération
-  Secteur hors du territoire central

**Aires de densité – TOD**

Aires visées pour un seuil minimal de densité résidentielle nette (nombre de log./ha net)

-  150
-  110
-  80
-  60
-  40

S:\Bureau\Plan06\_Urbanisme\08\_01\_SIG\08\_01\_04\_ProjetCarto\Schema\Graphisme\RCI\_densite\AnnexeB.ai

Janvier 2015

Agglomération de Montréal

ANNEXE C TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



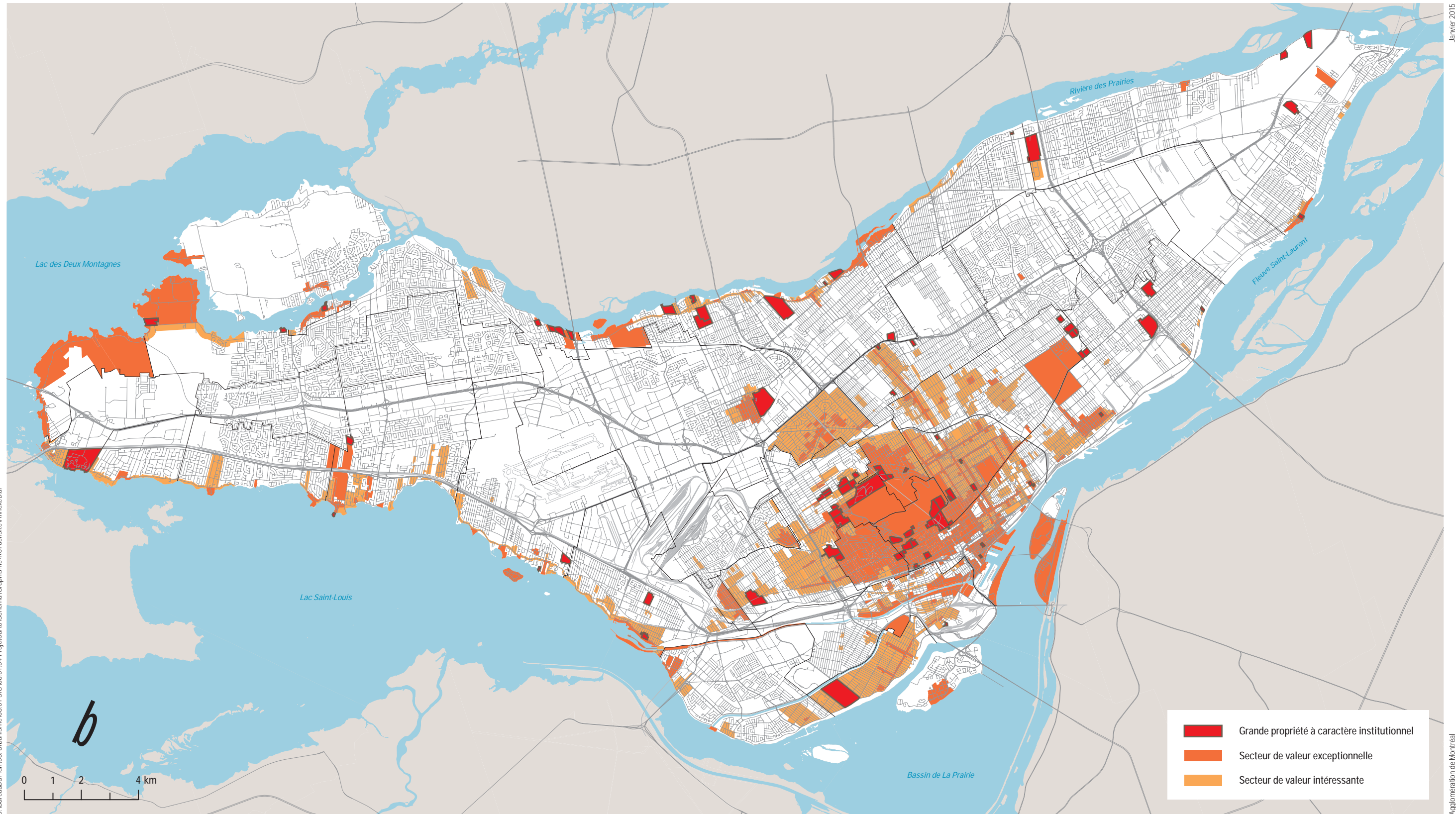
	Écoterritoire
	Bois et corridor forestier métropolitain
	Milieu naturel protégé ou en voie de l'être
	Parc local comprenant des milieux naturels d'intérêt
	Rive et littoral à dominance naturelle
	Mosaïque de milieux naturels
	Élément géologique (caverne)

S:\Bureau\Plan08\_Urbanisme\08\_01\_SIG\08\_01\_04\_ProjetCarto\Schema\Graphisme\RCI\_densite\AnnexeC.ai

Janvier 2015

Agglomération de Montréal

ANNEXE D PATRIMOINE



S:\Bureau\Plan08\_Urbanisme\08\_01\_SIG\08\_01\_04\_Projet\Carto\Schema\Graphisme\RCI\_densite\AnnexeD.ai

Janvier 2015

Agglomération de Montréal

**Dossier # : 1142622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

Lettre du MAMOT du 5 janvier 2015 :



[Ville de Montréal - RCI nos RCG 14-030 et RCG 14-031.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7488

**Télécop. :** 514 872-1598

Québec, le 5 janvier 2015

Monsieur Denis Coderre  
Maire  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Le 30 octobre 2014, l'agglomération de Montréal a adopté les règlements de contrôle intérimaire numéros RCG 14-030 et RCG 14-031. Ces règlements visent respectivement à introduire des seuils minimaux de densité résidentielle applicables à certains secteurs préalablement identifiés et à protéger les bois et corridors forestiers d'intérêt du territoire montréalais.

Le règlement numéro RCG 14-031 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. En conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date de signification du présent avis.

Toutefois, le règlement numéro RCG 14-030 ne contient pas l'information nécessaire pour évaluer sa conformité aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement. En conséquence, il ne pourra entrer en vigueur.

Afin de corriger la situation, puisque le règlement ne couvre qu'une partie de son territoire, l'agglomération devra introduire des dispositions visant à appliquer les seuils minimaux de densité résidentielle aux secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification, et ce, notamment aux abords des infrastructures de transport collectif actuelles et projetées, ou encore justifier l'absence de telles mesures. Nous accordons à l'agglomération de Montréal un délai de 60 jours pour remplacer le règlement numéro RCG 14-030.

...2

Monsieur Stéphane Bégin, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre agglomération dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 514 873-6403, poste 6194.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Sylvain Boucher



**Dossier # : 1142622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir documents ci-joints.



[RCI-Densité 2 septembre.doc](#)[RCI AnnexeA Densité.pdf](#)[RCI AnnexeB TerrIntEco.pdf](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate  
**Tél :** (514) 872-6872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-18

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division  
**Tél :** (514) 872-4222  
**Division :** Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À L'APPLICATION  
DES SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENIELLE POUR LE  
TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (89 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal), anciennement de la Communauté urbaine de Montréal, est entré en vigueur le 31 décembre 1987;

**ATTENDU** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

**ATTENDU** que l'agglomération de Montréal disposait d'un délai de deux ans pour assurer la concordance au PMAD et que cette échéance s'est terminée le 11 mars 2014;

**ATTENDU** que le [insérer la date], le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution demandant au MAMOT une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour adopter les documents visés à l'article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le tout conformément à l'article 239 de cette loi;

**ATTENDU** que la modification du schéma d'aménagement a notamment pour objectif d'orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant, tel que prescrit au PMAD;

**ATTENDU** que le PMAD identifie tous les points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant actuel et en développement comme aires à densifier et à urbaniser suivant l'approche de planification intégrée aménagement/transport (Transit-Oriented Development (TOD));

**ATTENDU** qu'afin d'atteindre cet objectif, le PMAD prescrit des seuils moyens minimaux de densité résidentielle à appliquer aux aires TOD ainsi qu'aux secteurs hors-TOD;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'intensifier et de diversifier les activités aux abords des points d'accès du transport en commun afin d'encourager son utilisation et de réduire l'utilisation de l'automobile, tout en consolidant le tissu urbain en dehors des aires TOD;

**ATTENDU** que l'agglomération de Montréal est un territoire urbain majoritairement établi et que les enjeux de densification se portent sur les secteurs à construire;

**ATTENDU** que la CMM et le MAMOT estiment qu'il est dans l'intérêt collectif que les projets résidentiels d'envergure dans les secteurs à construire atteignent une certaine densité résidentielle;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement de l'ex-CUM afin, entre autres, d'intégrer des seuils de densité résidentielle, a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

**VU** les articles 61 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, le conseil d'agglomération décrète :

## **CHAPITRE 1**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute nouvelle construction comprenant un usage résidentiel ou tout agrandissement impliquant l'ajout d'au moins un logement effectué en tout ou en partie dans les limites des secteurs à construire identifiés à la carte intitulée « secteurs à construire » jointe en annexe A au présent règlement, situés dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, la Ville de Pointe-Claire, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le Village de Senneville et dans les arrondissements de l'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Ville-Marie de la Ville de Montréal.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

## **CHAPITRE II**

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### **SECTION I**

##### **APPLICATION DU RÈGLEMENT**

2. L'application du règlement relève des unités administratives responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités reconstituées de l'agglomération et des arrondissements de la Ville de Montréal

#### **SECTION II**

##### **CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS**

3. Un permis visant toute construction ou agrandissement dans le territoire assujéti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences du présent règlement.

4. Lors de la demande d'un permis visé par l'article 3, en plus des renseignements et documents requis par la réglementation d'urbanisme applicable, une preuve du nombre de logements projetés doit être déposée.

### **CHAPITRE III**

#### **DISPOSITIONS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

##### **SECTION I**

###### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

5. Toute nouvelle construction comprenant un usage résidentiel et tout agrandissement impliquant l'ajout d'au moins un logement doivent respecter la densité résidentielle minimale nette prescrite pour le secteur concerné sur la carte jointe en annexe A au présent règlement. Cette densité résidentielle minimale nette est exprimée en nombre minimum de logements à l'hectare net.

Dans le cas d'un agrandissement visé au premier alinéa, la densité résidentielle minimale nette prescrite s'applique à l'ensemble de la construction agrandie.

La densité minimale résidentielle nette d'une construction dans laquelle des usages autres que résidentiels sont exercés est calculée en divisant le nombre de logements par une superficie du terrain proportionnelle à la superficie de plancher de la construction occupée par un usage résidentiel. Ainsi, si la superficie de plancher d'une construction est occupée à 75 % par un usage résidentiel, la densité résidentielle nette se calcule en divisant le nombre de logements construits par la superficie du terrain multipliée par le coefficient 0,75.

Est reconnu conforme un projet résidentiel qui est, au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble ou un protocole d'entente en vigueur ou autorisé en vertu d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou en vertu d'un règlement adopté conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

Malgré le premier alinéa, toute disposition d'un règlement de contrôle intérimaire adopté par une municipalité liée en vertu de l'article 112.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, continue de s'appliquer.

##### **SECTION II**

###### **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES**

###### **SOUS-SECTION I**

###### **CONDITIONS DE LEVÉE DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA MODULATION DE LA DENSITÉ AU SEIN DES SECTEURS**

6. Lorsqu'un projet immobilier qui inclut un usage résidentiel comprend plusieurs constructions, une densité moyenne est calculée pour l'ensemble des terrains visés à l'intérieur d'un même secteur à construire.

## **SOUS-SECTION II**

### **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PRÉSENCE D'UN BOIS, CORRIDOR FORESTIER, COURS D'EAU OU MILIEU NATUREL**

7. Est exclu du calcul de la densité résidentielle minimale nette :

- 1° la partie d'un terrain comprise à l'intérieur d'une partie boisée d'un bois et corridor forestier métropolitain, d'une rive ou d'un littoral à dominance naturelle, indiqué à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe B au présent règlement;
- 2° la partie d'un terrain située à moins de 30 mètres ou à l'intérieur d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau et comprise dans un écoterritoire indiqué à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe B au présent règlement;
- 3° la partie d'un terrain comprise en tout ou en partie à l'intérieur d'une mosaïque de milieux naturels indiquée à la carte « Territoires d'intérêt écologique » jointe en annexe B au présent règlement.

## **CHAPITRE IV**

### **DISPOSITION PÉNALE**

8. Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

-----

### **ANNEXE A**

CARTE INTITULÉE « SECTEURS À CONSTRUIRE »

### **ANNEXE B**

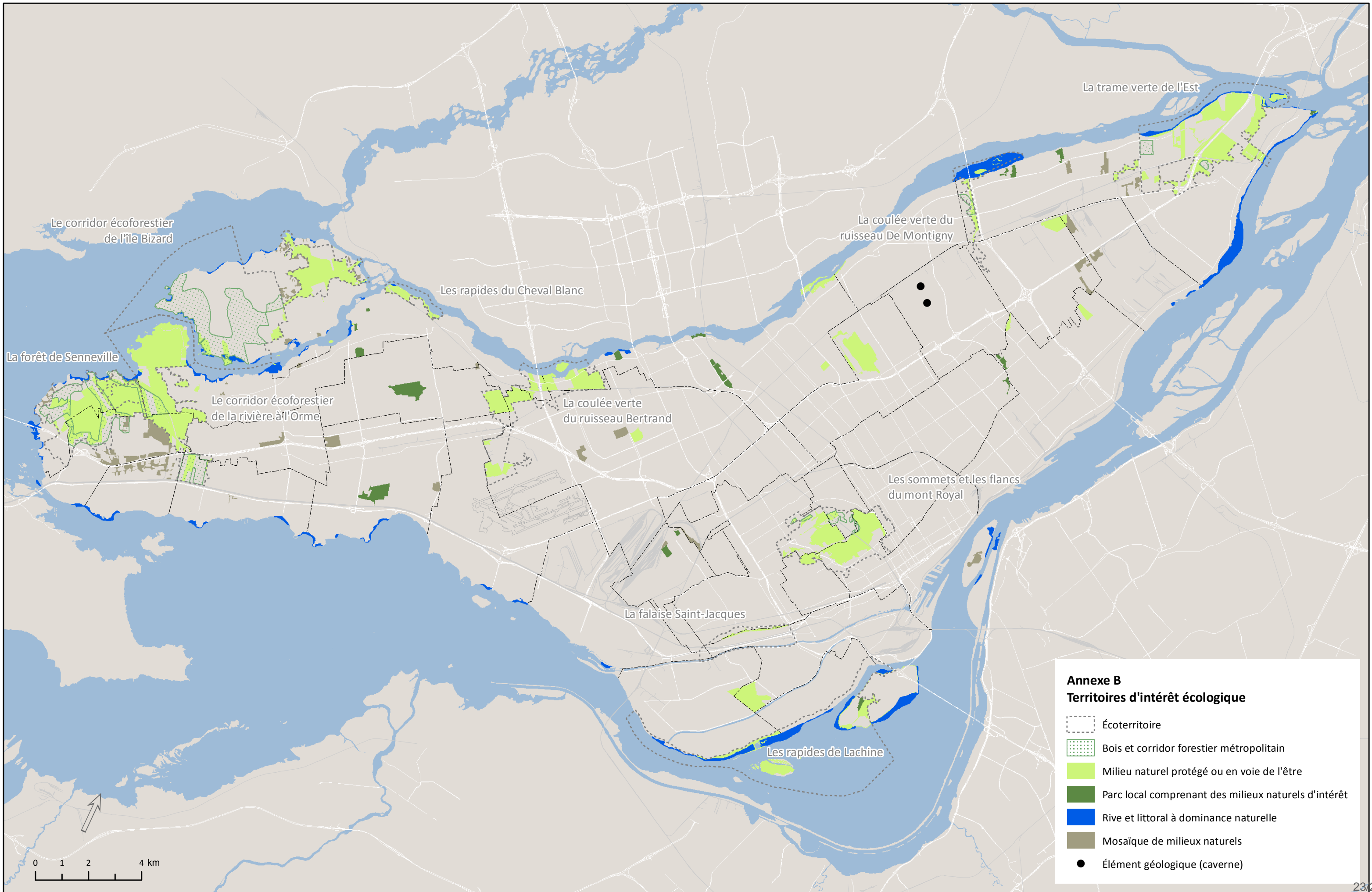
CARTE INTITULÉE « TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE »

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD 1142622006







**Dossier # : 1150504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

Il est recommander :  
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le  
financement des travaux dans le cadre du Programme de réaménagement du parc du  
Mont-Royal» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de  
l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-16 17:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant de Montréal et comporte des qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles. Il reçoit chaque année au-delà de cinq (5) millions de visiteurs qui proviennent autant des quartiers limitrophes, de l'agglomération que de partout ailleurs dans le monde. Le programme du Mont-Royal vise la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, adopté en 2009, qui s'appuie sur les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal et sur les énoncés contenus aux diverses politiques adoptées ces dernières années et interpellant la montagne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1550 - 15 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents; Accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6700; Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 1425 - 17 septembre 2014 - Approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Face inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec CPF Groupe conseil et Conseiller M. Saban inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le remplacement des kiosques de parc, secteur lac aux Castors du parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 76 907,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14 1397 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense, conformément aux informations

financières inscrites au dossier décisionnel

CG14 0354 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

CG14 0196 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

CG13 0393 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soum.)

CG11 0321 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20\$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306 (7 soum.)

## **DESCRIPTION**

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre la planification et d'effectuer les travaux suivants prévus au programme :

- Carrefours et entrées du parc : entrée Côte-des-Neiges/Cédar; intersection Remembrance /ch. de la Côte-des-Neiges; Voie de plaisance Camillien-Houde/ch. Remembrance;
- Chemin de ceinture : tronçons 4C et 5 - Parc du Troisième sommet (flanc nord), tronçons 4a et 4B secteur du chemin de la Polytechnique, tronçon 6 - Bois d'Outremont;
- Flancs du mont Royal : réfection du sentier de l'escarpement de la montagne et du plateau intermédiaire; mise en valeur du secteur McTavish/Entrée Peel, dont le monument funéraire de Simon McTavish;
- Secteur du lac aux Castors : restauration et aménagement de la clairière ouest; remplacement des kiosques de service;
- Secteur de la Maison Smith : réaménagement de la colline de l'abri et du Symposium international de sculpture, des abords et des stationnements;
- Le chalet du Mont-Royal et ses abords : aménagement de la mezzanine (achat de mobilier); réaménagement du sentier de l'escarpement du Chalet;
- Restauration kiosque à musique; réaménagement du secteur du monument à Sir George-Étienne Cartier.
- Parc Jeanne-Mance : réaménagement des aires de jeu du secteur Duluth-Rachel, réaménagement du secteur de la pataugeoire, réfection des 12 courts de tennis, réaménagement du secteur de l'Hôtel-Dieu et du volleyball de plage, aménagement du secteur Duluth-Rachel et remplacement du revêtement du terrain de soccer-football.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption, par les instances, d'un projet de règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ est requise pour poursuivre les travaux prévus dans le cadre du programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 8 439 000 \$ est prévu, en 2015, au PTI du SGPVMR, dans le cadre du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser des projets qui contribuent aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion pour le règlement d'emprunt : Février 2015  
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015  
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick LAPIERRE

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre-Paul SAVIGNAC

Le : 2015-01-28

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-8632  
**Télécop. :** 514 872-8146

Chef de division

**Tél :** 514 872-4046  
**Télécop. :** 514 872-9818

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-02-16

**Dossier # : 1150504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

L'avis du Service des finances porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation:

- d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 439 M\$ pour le financement des travaux dans le cadre du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Informations budgétaires (en milliers de dollars )**

Le parc Jeanne -Mance est reconnu comme un parc de compétence d'agglomération selon l'avis juridique émis le 4 février 2015 (no/réf.:15-000373). Par conséquent, le budget de compétence « corpo » adopté au PTI 2015-2017 spécifiquement pour le parc Jeanne-Mance au montant de 5,9 M\$ devra être fusionné au budget de réaménagement du parc du Mont-Royal pour un investissement total de 24 314,0 M\$

Le projet est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement du Mont-Royal comme suit :

**Requérant : 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

**Provenance corpo (100%)**

Projet Investi: 34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal  
 Sous-projet Investi : 15 34250 905 - PTI 2015-2017 - Jeanne Mance - Travaux de réhabilitation CORPO  
 Projet SIMON : 154470  
 Requérant : 2101- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>Emprunt net</b>	<b>2 100</b>	<b>1 820</b>	<b>1 980</b>	<b>5 900</b>

## Imputation agglo (100%)

Projet Investi: 34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal  
Sous-projet Investi : 15 34250 900 - PTI 2015-2017 - Réaménagement - Travaux de  
réhabilitation  
Projet SIMON : 154469

	2015	2016	2017	Total
<b>Investissement</b>	<b>8 439</b>	<b>7 985</b>	<b>7 890</b>	<b>24 314</b>
<b>Subv-D</b>	<b>3 774</b>	-	-	<b>3 774</b>
<b>Emprunt net</b>	<b>4 665</b>	<b>7 985</b>	<b>7 890</b>	<b>20 540</b>

## Informations comptables

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué suite à l'approbation du règlement  
d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT):

### Dépenses

5001.5015XXX.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 8 439  
000 \$

### Emprunt à long terme

5001.5015XXX.802600.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 (8 439  
000 \$)



[ND-15-000373-F-Savignac-Dossier décisionnel 1150504002\(04-02-15\).pdf](#)

---

## NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente comptable analyste - Finances  
Tél : 514-872-1155

Co-signataire:

Mario Primard  
Agent comptable analyste  
514-868-4439

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-13

Sincheng PHOU  
Conseillère budgétaire  
Tél : 514 872-7174

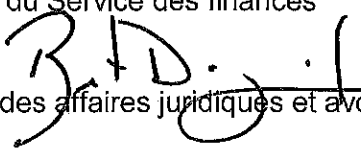
**Division** : Opérations budgétaires et  
comptables - PS Brennan 2

**DAGENAIS  
GAGNIER  
BIRON  
AVOCATS**

775, rue Gosford  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 3B9

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre-Paul Savignac  
Chef de division - Bureau du Mont-Royal  
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

M. Yves Courchesne  
Trésorier et directeur du Service des finances

EXPÉDITEUR : Me Benoit Dagenais   
Directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef  
de la Ville

DATE : Le 4 février 2015

OBJET : Dossier décisionnel 1150504002 – adoption d'un règlement  
d'emprunt visant à financer des travaux d'aménagement au  
parc Jeanne-Mance. Quelle est l'instance qui a compétence?

N/Réf. : 15-000373

---

Le présent avis fait suite à votre demande transmise ce jour au soussigné. Cette demande fait elle-même suite à une demande au Service des affaires juridiques d'effectuer une intervention dans le dossier 1150504002 visant l'adoption d'un règlement d'emprunt de 21 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement des aires de jeux du parc Jeanne-Mance comme prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

En effet, un avis juridique s'avère nécessaire puisqu'il règne une certaine confusion à l'égard de l'instance compétente en ce qui a trait au parc Jeanne-Mance. Selon le Service des grands parcs, le parc Jeanne-Mance est de compétence du conseil municipal à tous égards y compris le financement des travaux d'aménagement. Suivant les discussions que nous avons eues avec les représentants du Service des grands parcs, nous comprenons que cette position s'appuie essentiellement sur une note du greffier adressée à Mme Fotopulos, alors membre du comité exécutif, datée du 27 novembre 2008. Une copie de cette note est jointe à la présente. Nous joignons également une copie d'un tableau préparé par le Service des grands parcs, illustrant le niveau de compétence duquel relèvent les grands parcs.

Or, au contraire, la note, de façon subsidiaire d'ailleurs, fait état de ce qui suit :

« Le financement des travaux qui auraient lieu dans le Parc Jeanne-Mance serait assuré par l'agglomération compte tenu de l'annexe du décret. »

Cette note a d'abord et avant tout été faite pour une toute autre raison, savoir, un amendement proposé au règlement de délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal afin d'y retirer de l'un de ses articles, la référence au parc Jeanne-Mance. En conséquence, un amendement à la résolution de délégation CG08 0599 du conseil d'agglomération, fut proposé et adopté afin de retirer les mots « y compris le parc Jeanne Mance ». Une copie de la résolution est jointe à la présente. Cependant, nous avons constaté que cet amendement n'a pas été repris lors de l'adoption des résolutions subséquentes. Nous vous soumettons, à titre d'exemple, la résolution CG14 0308 du 19 juin 2014 dont copie est jointe.

Pour illustrer davantage cette confusion, c'est le conseil d'agglomération, et non le conseil municipal, qui a, en vertu de la résolution CG14 0354 adoptée le 21 août 2014, accordé un contrat et autorisé une dépense de 1,8 M\$ pour le réaménagement des aires de jeux dans le parc Jeanne-Mance. Par ailleurs, selon l'intervention du Service des finances, cette dépense fut financée par le règlement d'emprunt, portant le numéro 13-042 adopté par le conseil municipal, et qui vise à financer des travaux d'aménagement de parcs qui sont de compétence municipale. L'intervention du Service des finances précise qu'il s'agit d'un investissement de compétence municipal puisqu'il est lié à des travaux au parc Jeanne-Mance. Conséquemment, selon le Service des finances, son financement sera assuré par la ville. Donc, il s'agit d'une dépense autorisée par l'agglomération, mais financée par la ville.

À la lumière de ce qui précède, il est à propos de déterminer quelle est l'instance décisionnelle compétente en ce qui concerne le parc Jeanne-Mance.

## **ANALYSE**

Le parc du Mont-Royal fait partie des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (le « Décret »). Est-ce que le parc Jeanne-Mance en fait partie? L'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) (la « Charte ») stipule que le conseil de la ville exerce les compétences de la Ville à l'égard des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs identifiés à l'annexe D de la Charte. Le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance font nommément partie de l'annexe D. Or, l'annexe du Décret ne mentionne que le parc du Mont-Royal sans préciser qu'il comprend le parc Jeanne-Mance. Cela n'est-il pas suffisant pour conclure par un raisonnement *a contrario* que le parc Jeanne-Mance est de compétence municipale? On ne peut répondre à cette question sans prendre en considération l'article 194 de l'annexe C de la Charte qui prévoit à son premier et second alinéa ce qui suit :

« 194.



Le territoire compris dans les limites lisérées en rouge sur le plan M-355 St-Antoine dressé par le service des travaux publics de la ville en date du 2 juin 1975 est réservé pour constituer un parc public sous le nom de parc Mont-Royal.

La partie de ce territoire située dans les limites de la ville fait partie du plan général de la ville et tout immeuble que la ville y possède ou acquiert fait partie du parc Mont-Royal. »

Une copie de ce plan est jointe à la présente. À la lecture du plan, on constate que le parc Jeanne-Mance fait partie du parc du Mont-Royal. Donc, est-ce que le parc du Mont-Royal qui apparaît à l'annexe du Décret correspond au parc du Mont-Royal délimité sur le plan M-355? Nous sommes d'avis que le parc du Mont-Royal auquel fait référence l'annexe 1 du Décret comprend le parc Jeanne-Mance. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous croyons que le texte de la résolution de délégation du conseil d'agglomération est revenu à sa version originale : « le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance. ». À ce titre, il est également pertinent de mentionner que le Service des affaires juridiques a rendu une opinion, le 4 décembre 2009 sous la plume de Me Denis Durocher qui porte, notamment sur la compétence à l'égard du parc du Mont-Royal tel que délimité au plan M-355. Voici la conclusion à laquelle arrive Me Durocher en ce qui concerne la compétence du conseil d'agglomération en vertu de l'article 37 du Décret :

« Cette disposition édicte donc que la gestion du parc Mont-Royal relève de la compétence de l'agglomération de Montréal et non de l'arrondissement Outremont. Il appartient donc à l'agglomération de Montréal d'exercer toutes les compétences de la Ville à l'égard de ce parc. »

L'opinion de Me Durocher portait sur le projet d'aménagement d'installations sportives par l'Université de Montréal sur le site du Réservoir Bellingham situé dans le territoire de l'arrondissement Outremont.

## **CONCLUSION**

Suivant le raisonnement explicité dans la présente, nous sommes d'avis que le parc du Mont-Royal auquel fait référence l'annexe du Décret est le parc du Mont-Royal délimité au plan M-355 qui comprend le parc Jeanne-Mance. En conséquence, nous réitérons l'avis de Me Durocher à l'égard de la compétence de l'agglomération de Montréal sur la gestion du parc du Mont-Royal et, donc, sur le parc Jeanne-Mance.

De plus, et nous croyons qu'il s'agit là d'un argument tout aussi important en ce qui a trait au financement des dépenses en immobilisation visant le parc Jeanne-Mance, ce dernier fait partie du centre-ville tel que ce territoire est délimité à l'annexe du Décret. Or, l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du Décret, sont de compétence du conseil d'agglomération.

**DAGENAIS  
GAGNIER  
BIRON  
AVOCATS**

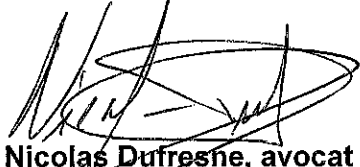
En conséquence, les travaux d'aménagement et de réaménagement du parc Jeanne-Mance doivent être financés par la fiscalité d'agglomération.

En conclusion, nous sommes d'avis que c'est le conseil d'agglomération qui est l'instance compétente pour adopter le règlement d'emprunt visant à financer des travaux d'aménagement au parc Jeanne-Mance.

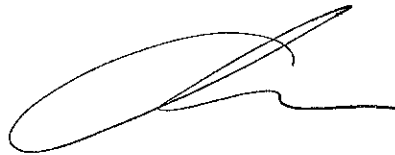
Le présent avis est transmis sous le sceau du secret professionnel et doit être traité comme tel. Les renseignements qui y sont contenus sont confidentiels.

Espérant ces informations utiles, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou précision relative au présent avis.

**DAGENAIS GAGNIER BIRON**



**Nicolas Dufresne, avocat**  
nicolas.dufresne@ville.montreal.qc.ca  
Ligne directe : 514 872-0128



**Annie Gerbeau, avocate**  
Chef de division – Droit fiscal, évaluation  
et transactions financières

p. j. 5

c. c. Madame Carole Paquette, directrice – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal  
Me Yves Saindon, greffier  
Me Véronique Belpaire, chef de division – Droit public, Direction des affaires civiles, Service des affaires juridiques

# Montréal

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe - Division du processus  
décisionnel et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est - Bureau 4.135  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-2849  
Télécopie : 514 872-1937

## Note

**Destinataire :** Héliène Fotopulos, membre du comité exécutif

**Expéditeur :** Yves Saindon, greffier

**Date :** Le 27 novembre 2008

**Objet :** Parc Jeanne-Mance

---

Madame,

Lors du conseil municipal de lundi soir, un amendement a été proposé au sujet de l'article 30.01 qui a pour but de déléguer du conseil d'agglomération au conseil de ville certains pouvoirs. L'amendement portait sur le retrait du Parc Jeanne-Mance du texte de la résolution. Lors de la séance, vous m'avez questionné à ce sujet en m'indiquant que le Parc Jeanne-Mance fait partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et que, de ce fait, il devrait être considéré comme relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Nous avons transmis cette question à la direction du contentieux qui nous a confirmé que la référence au Parc Jeanne-Mance doit effectivement être retirée du texte de la résolution. Rappelons que cet article est inscrit au conseil d'agglomération de ce soir au point 30.01. Voici leur raisonnement.

Il est vrai qu'un arrondissement historique et naturel se qualifie au sens de l'item de l'annexe du décret d'agglomération « *Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels* ». Cependant, cet élément de l'annexe ne fait pas de tous les biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels, des objets qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

Le financement des travaux qui auraient lieu dans le Parc Jeanne-Mance serait assuré par l'agglomération compte tenu de l'annexe du décret. Toutefois, le Parc Jeanne-Mance, en tant qu'équipement, relève du conseil de la Ville (annexe D de la Charte). Ceci étant, il peut en déléguer l'entretien à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. La délégation de l'entretien n'est d'aucune manière incompatible avec le fait que le financement des dépenses relatives au Parc Jeanne-Mance et qui sont liées aux ententes et programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels, relève du conseil d'agglomération.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

### Amendement à l'article 30.01

**Adoption d'une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Je propose

Appuyé par

de modifier le sous paragraphe a) du paragraphe 2° du texte de la résolution, afin d'y retirer la référence au parc Jeanne-Mance.

#### EXPLICATIONS

La délégation soumise pour approbation par le conseil d'agglomération est requise conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-20.001)

Le texte de la recommandation relative cet article est modifié afin d'y retrancher la référence au Parc Jeanne-Mance. Les raisons motivant cette modification sont les suivantes :

- Plusieurs grands parcs ont été retirés de l'Annexe du décret d'agglomération (1229-2005) par le projet de Loi 22. En conséquence, le conseil d'agglomération n'aura plus de compétence en regard de ceux-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (Parc Angrignon, Parc Jarry, Parc Lafontaine, etc.);
- Le Parc du Mont-Royal demeure à la liste des équipements collectif puisqu'il apparaît toujours à l'Annexe du décret d'agglomération qui aura effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le conseil d'agglomération aura donc toujours compétence sur ce parc au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Toutefois, le Parc Jeanne-Mance n'est pas mentionné à cette annexe. Considérant le retrait de la plupart des grands parcs, nous ne pouvons soutenir que le Parc Jeanne-Mance demeure de compétence d'agglomération;
- L'annexe D de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le Parc du Mont-Royal, y compris le Parc Jeanne-Mance, relève du conseil de la Ville;
- Considérant que le Parc Jeanne-Mance ne relève pas du conseil d'agglomération, ce dernier ne peut déléguer de pouvoirs en regard de cet équipement;
- Les mots «y compris le Parc Jeanne-Mance» doivent donc être retirés.

# Montréal

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 27 novembre 2008  
Séance tenue le 27 novembre 2008

Résolution: CG08 0599

---

**Adoption d'une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2008 par sa résolution CE08 2067;

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments qui demeurent, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

- 1° d'abroger, à compter du 31 décembre 2008, la résolution CG07 0412 adoptée le 25 octobre 2007 et de la remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009, par la présente résolution;
- 2° de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du complexe environnemental Saint-Michel.
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Il est proposé par Mme Helen Fotopulos

appuyé par Mme Marie-Andrée Beaudoin

de modifier le sous paragraphe a) du paragraphe 2° du texte de la résolution, afin d'y retirer la référence au parc Jeanne-Mance.

La modification proposée est agréée.

---

Un débat s'engage.

---

(...)

Il est proposé par M. Bill McMurchie

appuyé par M. John Meaney

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.01.

Le président du conseil met aux voix la proposition amendée de Mmes Fotopulos et Beaudoin et le conseil se partage comme suit:

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** M. Gérald Tremblay, Mme Helen Fotopulos, Mme Marie-Andrée Beaudoin, M. Sammy Forcillo, M. Alan DeSousa, M. André Lavalée, M. Michael Applebaum, Mme Manon Barbe, Mme Jacqueline Montpetit, Mme Monique Worth, M. Luis Miranda, Mme Anie Samson, M. Claude Trudel, Mme Dida Berku, M. Bob Benedetti, Mme Vera Danyluk et M. Bill Tierney (1 440,35 voix)

**Votent contre:** Mme Maria Tutino, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. John W. Meaney, M. Yvon Labrosse, M. Campbell Stuart, M. Bill McMurchie et M. George McLeish (146,14 voix)

Le président du conseil déclare la proposition, telle qu'amendée, adoptée à la majorité des voix et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

30.01 1082923004  
/lc

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 28 novembre 2008

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 19 juin 2014  
Séance tenue le 19 juin 2014

Résolution: CG14 0308

---

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0894;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

1 - de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du



décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Dida Berku  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Colette Gauthier  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. William Steinberg  
M. Peter F. Trent  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino  
M. Philippe Roy  
M. Ryan Young

30.01 1143741001  
/lc

Denis CODERRE

---

Maire

Colette FRASER

---

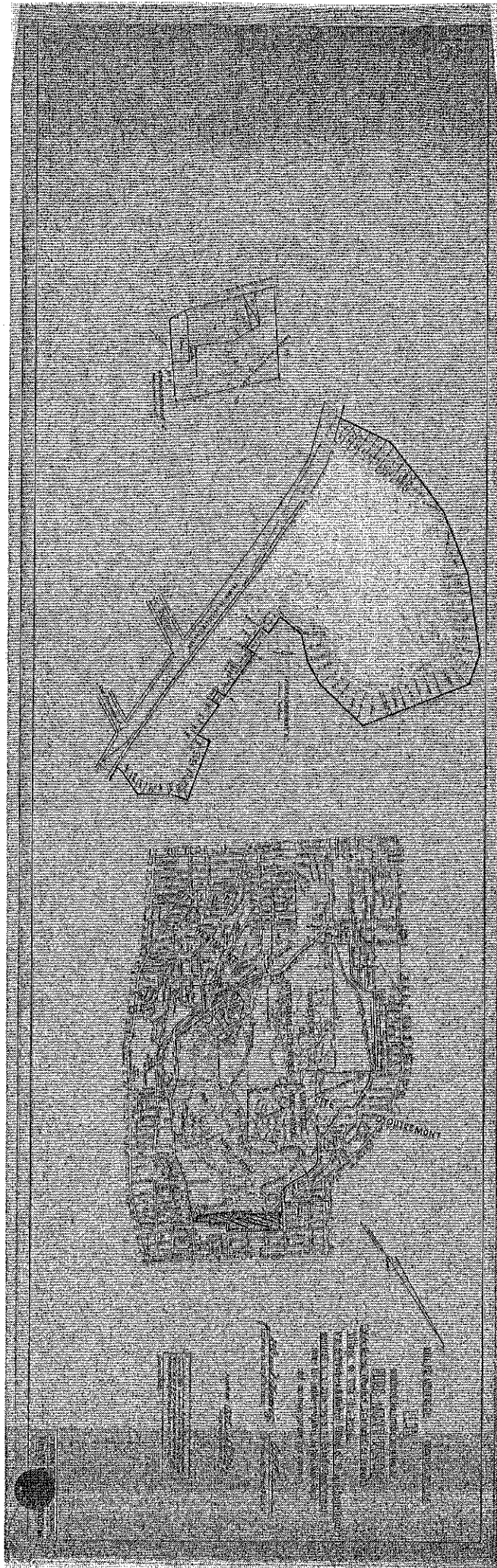
Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 23 juin 2014



NIVEAU DE COMPÉTENCE DUQUEL RELÈVE  
LES 25 PARCS DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
Financement par l'Agglomération ou par la Ville

16 Parcs relevant du conseil de l'agglomération dits D'AGGLOMÉRATION (L) en vertu de l'article 19, 12° de la Loi <sup>1,2</sup> (D) en vertu du décret	9 Parcs relevant du conseil de la Ville de Montréal dits CORPORATIFS ** en vertu de la Charte de la Ville depuis 2001 en vertu de la charte depuis les modifications au décret <sup>4</sup>
1. Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (L)	1. Parc Angrignon*
1. Parc-nature du Bois-d'Anjou (L)	2. Parc de la Cité-du-Havre <sup>5</sup>
2. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (L)	3. Parc Jarry*
4. Parc agricole du Bois-de-la-Roche (L)	4. Parc Jeanne-Mance* <sup>6</sup>
5. Parc-nature du Bois-de-Liesse (L)	5. Parc La Fontaine*
6. Parc-nature du Bois-de-Saraguay incluant l'île aux Chats (L)	6. Parc Maisonneuve (incluant le golf municipal)*
7. Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (L)	7. Parc de la Promenade-Bellerive*
8. Parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (D)	8. Parc des Rapides**
9. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation (L)	9. Parc René-Lévesque*
10. Parc Jean-Drapeau (D)	
11. Parc du Mont-Royal (D)	
12. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies (L)	
13. Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (L)	
14. Parc-nature du Ruisseau-De Montigny incluant les îles Lapierre et Gagné (L)	
15. Parc du Troisième-Sommet <sup>3</sup>	
16. Parc-nature des Sources <sup>7</sup>	

<sup>1</sup> Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations Loi LRQ, c E-20.001, datant de 2004 (anciennement projet de Loi 75)

<sup>2</sup> L'île cadastre 150 (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) et l'île Ménard et ses approches (Pierrefonds-Roxboro) relèvent de l'agglomération en vertu de l'article 19, 12° de la Loi tout comme les parcs-nature. Toutefois, elles ne sont rattachées à aucun parc-nature. L'île Bonfoin qui avait été identifiée au Règlement 72 (modifié) est une copropriété Ville - Conservation de la nature. Elle a été acquise aux fins de conservation en vertu de l'entente convenue dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Puisqu'elle avait été identifiée au Règlement 72 modifié et que la Ville a remplacé la CUM, nous considérons qu'elle relève du conseil d'agglomération. Par ailleurs, bien que l'île aux Chèvres, l'île Rock et l'île aux Hérons aient été identifiées par la CUM comme étant de caractère intermunicipal, en vertu du Règlement 72 (modifié) relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère intermunicipal, elles sont la propriété exclusive de l'organisme Conservation de la nature. Ainsi, elles ne relèvent ni du conseil municipal ni du conseil d'agglomération.

<sup>3</sup> En vertu des décisions CG10 0200 (GDD 1094962006) et CG10 0201 (GDD 1094962007).

<sup>4</sup> Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal (entré en vigueur en 2005). Les modifications découlent du projet de Loi 22, sanctionné le 20 juin 2007, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 devenu la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c.19).

<sup>5</sup> En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 94 de la charte qui mentionne que «le conseil de la Ville peut prévoir qu'il exerce les compétences de la Ville à l'égard de tout autre parc ou équipement culturel, de sports ou de loisirs acquis ou construit après le 18 décembre 2003 (c'est le cas du parc de la Cité-du-Havre acquis par la Ville en janvier 2008) par la Ville ou par un organisme relevant de celle-ci et identifié dans la résolution».

<sup>6</sup> Amendement à l'article 30.01 de l'ordre du jour du conseil modifiant la résolution CG08 0599 afin de retirer la référence au parc Jeanne-Mance. Interprétation stipulant qu'il n'est pas compris à la liste des équipements collectifs (note de M. Yves Saindon, greffier, à H. Fotopulos, membre du CE, datée du 27 novembre 2008).

<sup>7</sup> Le règlement RCG 12-004 relatif à l'établissement et à la dénomination du parc-nature des Sources a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 janvier 2012 (résolution CG12 023). Toutefois, deux actions sont requises pour que la Ville puisse aménager et mettre en service le parc-nature, à savoir : un accord de développement entre la Ville et Technoparc concernant les modalités de création et de maintien du parc ainsi que la location à long terme par la Ville du terrain appartenant à Transport Canada (ADM). À ce jour, ces deux actions n'ont pas été réalisées. Le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal (ADM), pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527 d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0389). Toutefois, à ce jour, ADM n'a pas encore signé le bail.

**Dossier # : 1150504003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir le projet de règlement ci-joint:



[ND - 1150504003-aménagement du parc du Mont-Royal.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-12

Nicolas DUFRESNE  
Avocat  
**Tél : 514-872-0128**  
**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 439 000 \$ POUR LE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU PARC DU MONT ROYAL**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 8 439 000 \$ est autorisé pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont Royal.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1150504003

---



**Dossier # : 1140524001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé d'adopter, sans changement, en vertu du paragraphe 2 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-02-25 12:52

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140524001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Contexte**

En août 2014, suite à la décision de l'administration municipale de ne plus accueillir la construction d'un centre de traitement des matières organiques par compostage sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM) a été présenté au conseil d'agglomération pour un nouveau site dans Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Il vise à autoriser la construction d'un centre de traitement de matières organiques par compostage sur le lot 3 156 707 au nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste (voir à cet égard le sommaire 1140524001).

Un mandat de consultation a été confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour le nouveau site (voir la résolution CG14 0388). Le rapport de cette consultation a été rendu public le 16 février dernier pour être déposé au conseil municipal le 23 février 2015 et au conseil d'agglomération le 26 février 2015.

Le présent sommaire vise donc l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 de la CVM autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

**Décisions antérieures**

CG140388 – 21 août 2014 : Avis de motion et adoption d'un projet de « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières

organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » et mandat à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

### **Description**

Le présent sommaire fait suite au rapport de consultation publique tenue par l'OCPM qui recommande d'aller de l'avant avec le projet de règlement en autant que quatre mesures soient mises en place préalablement :

1. La mise en place d'une dynamique d'évaluation et de contrôle des risques industriels pour l'environnement en collaboration avec la Direction de la santé publique et la Chaire de recherche, dans l'esprit et le respect du principe de précaution de la Loi sur le développement durable du Québec.
2. La mise en place d'un comité de suivi.
3. Le lancement d'une démarche formelle menant à l'adoption d'une stratégie de développement d'un pôle de compétitivité environnementale pour l'Est de l'île.
4. L'intégration au règlement d'une entente d'accompagnement des propriétaires d'entreprises et de terrains compris dans le rayon de protection de 500 mètres du centre de compostage.

La Ville de Montréal accueille favorablement ces recommandations. Les démarches nécessaires seront entreprises dans les meilleurs délais pour répondre au trois premières recommandations.

Cependant en ce qui concerne la quatrième recommandation, une entente de cette nature ne peut faire partie d'un règlement d'urbanisme. De plus, le présent règlement est un règlement adopté en vertu de l'article 89 et il ne peut comporter une telle entente car la Charte de la Ville de Montréal précise qu'un règlement de ce type ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

La volonté d'accompagner les entreprises du secteur est bien présente. Ainsi, les entreprises situées dans le rayon de 500 mètres du site, et même celles situées à proximité mais en dehors de ce périmètre, bénéficient déjà d'un soutien et d'un accompagnement particulier de l'administration municipale, que ce soit de la part de l'arrondissement ou d'autres services corporatifs. Cet accompagnement s'intensifiera au cours des prochains mois et des prochaines années. L'administration municipale verra donc à expliquer les impacts des règlements en cours d'adoption et à seconder les propriétaires qui auront des projets à réaliser.

De plus, l'exercice de consultation publique mené dans le cadre du projet de RDP-PAT a permis de tenir compte des préoccupations des entreprises situées dans le rayon de 500 mètres du site. En effet, le projet de *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* adopté en janvier 2015 a été modifié pour prévoir qu'en plus des usages parc et industrie permis dans un rayon de 500 mètres d'un CTMO, il pourra être possible d'autoriser, à la pièce, un autre usage s'il est jugé compatible par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Cette modification au schéma permettra d'autoriser des projets de développement, tout en assurant le maintien et l'expansion des activités actuelles, en autant que ces projets soient à des fins d'activités compatibles avec le centre de compostage. Cette autorisation pourrait prendre la forme d'une résolution adoptée par le conseil



d'arrondissement, par exemple pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Cette mesure sera applicable aux quatre sites où sont prévus des CTMO, puisque les plans d'urbanisme et la réglementation de zonage des différents arrondissements et municipalités de l'agglomération devront être rendus conformes aux dispositions du schéma.

Il faut rappeler que d'autres enjeux, notamment les contraintes de sécurité civile liées à l'existence de risques industriels externes, pourraient restreindre certains usages de même que le développement industriel et commercial de terrains situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du rayon de 500 mètres d'un CTMO.

Étant donné qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement, le conseil d'agglomération peut conséquemment l'adopter sans changement.

### ***Justification***

L'adoption du règlement, parallèlement au règlement modifiant le Plan d'urbanisme (voir à cet égard le sommaire décisionnel 1140524002), permettra à l'agglomération de compléter les démarches en vue d'implanter les quatre centres de traitement des matières organiques sur son territoire et ainsi de poursuivre les démarches annoncées dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Éric BLAIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BRULÉ  
Architecte - c/e

514 872-4395

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-2336

**Dossier # : 1140524001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

**COMMENTAIRES**

Situé dans une zone industrielle, le terrain à l'angle des rues Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Métropolitain (A-40) (lot 3 156 707 ) convient pour l'implantation d'un centre de compostage d'une capacité de traitement annuelle de 29 000 tonnes

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Éric BLAIN  
Chef de division Soutien technique et infrastructures GMR

**Tél :** 514-872-3935

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-24

Roger LACHANCE  
Directeur Environnement

**Tél :** 514-872-7540

**Division :**

**Dossier # : 1140524001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine

**Objet :**

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir document ci-joint.



[89 \(2\) - 30 mai.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate  
**Tél : (514) 872-6872**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-30

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division  
**Tél : (514) 872-4222**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION À DES FINS DE CENTRE DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR COMPOSTAGE EN BÂTIMENT FERMÉ SUR UN EMPLACEMENT SITUÉ DU CÔTÉ NORD-EST DES BOULEVARDS MÉTROPOLITAIN ET SAINT-JEAN-BAPTISTE, SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES**

Vu le paragraphe 2° de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 6° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2014, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire correspondant au lot portant le numéro 3 156 707 du cadastre du Québec.

Malgré le premier alinéa, l'article 6 s'applique au territoire correspondant au lot portant le numéro 3 156 707 du cadastre du Québec ainsi qu'à celui compris dans un rayon de 500 mètres mesuré à partir des limites de ce lot.

**CHAPITRE II**  
**AUTORISATION**

2. La construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

3. Aux fins prévues à l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles 18, 26, 28, 29, 89, 90, 91, 95, 98, 101 (1), 103, 104, 109 (2), 138 relativement à la ligne correspondant à « équipement mécanique au sol ou en saillie », 148, 183, 185, 231 et 325 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) et à la section 14 du chapitre 2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA-001).

4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

5. Le Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA02-11006) s'applique aux dispositions prévues au présent règlement.

### **CHAPITRE III**

#### **CONDITIONS**

#### **SECTION I**

##### **USAGES**

6. Sous réserve de l'article 7, sur le territoire correspondant au lot portant le numéro 3 156 707 du cadastre du Québec ainsi qu'à celui compris dans un rayon de 500 mètres mesuré à partir des limites de ce lot, sont autorisés les usages prévus à la grille des spécifications du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles numéro RCA09-Z01 pour chaque zone, sauf les usages du groupe habitation, les usages du groupe commerce et service et les usages des classes d'usages P.1, P.2 et P.3 du groupe Public et institutionnel.

7. L'usage « centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé » est autorisé sur le territoire correspondant au lot portant le numéro 3 156 707 du cadastre du Québec.

De plus, l'usage complémentaire « production agricole ou horticole en serre » est également autorisé sur le toit du bâtiment principal situé sur le territoire correspondant au lot visé au premier alinéa.

#### **SECTION II**

##### **HAUTEUR ET IMPLANTATION**

8. La hauteur maximale d'un bâtiment est de 18 mètres.

Malgré le premier alinéa, une construction hors toit d'une hauteur maximale de 6 mètres est autorisée pour abriter l'usage complémentaire « production agricole ou horticole en serre ».

9. Un bâtiment doit avoir une marge avant minimale de 7,5 mètres sur le boulevard Métropolitain et sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

10. Un bâtiment doit avoir une marge latérale minimale et une marge arrière minimale de 2 mètres.

11. Le taux d'implantation au sol maximum est de 70 %.

#### **SECTION III**

##### **CONSTRUCTION ET OCCUPATION DES ESPACES EXTÉRIEURS**

12. Un nombre minimal de 10 unités de stationnement est exigé et un nombre maximal de 20 unités de stationnement est autorisé.

XX-XXX/2

**13.** Aucune unité de chargement n'est exigée.

**14.** L'installation de l'équipement bio-filtre est uniquement autorisée dans une autre cour.

**15.** Aucun entreposage extérieur n'est autorisé à l'exception de l'entreposage des camions ou de leurs remorques, aux conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 325 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01).

#### **SECTION IV AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

**16.** Une demande de certificat d'autorisation ou de permis relative à des travaux d'aménagement, d'excavation ou de construction doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager.

**17.** L'aménagement paysager incluant la plantation d'arbres doit être complété dans les 12 mois suivant la fin des travaux.

**18.** Les éléments végétaux compris dans l'aménagement paysager visé à l'article 17 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin, afin de préserver un caractère végétal sain.

#### **CHAPITRE IV CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

**19.** Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation ou d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément aux objectifs et aux critères suivants :

##### Objectifs

- 1° favoriser la construction d'un bâtiment fonctionnel, sécuritaire et de qualité;
- 2° favoriser l'aménagement d'espaces fonctionnels, sécuritaires et de qualité;
- 3° privilégier une approche intégrée de l'aménagement du site qui allie architecture et paysage;
- 4° favoriser la dissimulation des aires de stationnement, de chargement et d'entreposage extérieur ainsi que des équipements liés au bâtiment depuis toute voie publique;
- 5° considérer la toiture comme une cinquième façade qui contribue à la qualité visuelle du projet et au développement durable;

6° favoriser l'aménagement d'un toit vert, d'un toit ayant un indice élevé de réflexion de la lumière ou d'une serre sur une partie significative du toit du bâtiment principal.

#### Critères

1° la conception d'un bâtiment ainsi que l'aménagement du terrain doivent privilégier l'intégration de mesures utilisées dans les principes de développement durable et démontrer une certaine performance environnementale;

2° la volumétrie d'un bâtiment doit s'intégrer à son environnement;

3° l'aménagement du terrain et l'architecture du bâtiment doivent contribuer à l'intégration du bâtiment dans son contexte;

4° le projet doit tendre à limiter les impacts environnementaux notamment en ce qui a trait à l'ensoleillement, au vent, au bruit, aux émanations ainsi qu'à la circulation véhiculaire;

5° les voies d'accès et de manœuvres véhiculaires, les aires d'entreposage extérieur ainsi que les aires de stationnement doivent démontrer un niveau de sécurité et de fonctionnalité élevé;

6° des matériaux tels que la pierre, la brique, le béton, le verre, l'aluminium, l'acier inoxydable architectural ou tout autre matériau de qualité doivent être privilégiés comme matériaux de revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment principal;

7° les équipements mécaniques doivent tendre à s'intégrer au bâtiment;

8° le revêtement des toitures doit privilégier un indice élevé de réflexion de la lumière et de la chaleur ou un couvert partiel de végétaux ou de structures permettant la culture;

9° le cas échéant, une serre implantée sur la toiture du bâtiment principal doit s'harmoniser avec ce dernier et s'y intégrer adéquatement;

10° les clôtures doivent être traitées avec sobriété quant à leur forme, leurs dimensions, leurs matériaux et leur couleur;

11° l'aménagement paysager doit tendre à atténuer l'impact visuel des aires de stationnement, de chargement et d'entreposage extérieur ainsi que des équipements mécaniques, depuis la voie publique.

**CHAPITRE V**  
**DISPOSITIONS PÉNALES**

**20.** Quiconque occupe ou utilise une partie d'un lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, transforme ou permet la transformation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 33 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles numéro RCA09-Z01.

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1140524001



**Dossier # : 1140524001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal



[20150203 OCPM Rapport final.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BRULÉ  
Architecte - c/e

**Tél :** 514 872-4395  
**Télécop. :** 514 872-2336



**Dossier # : 1150400001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montreal pour une période maximale de six (6) mois aux fins d'exercer un rôle directeur général au Bureau du taxi de Montreal.

D'approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon afin d'exercer le rôle de directeur général du Bureau de taxi de Montréal pour une durée maximale de 6 mois à compter du lundi 23 février 2015.

- D'imputer cette dépense tel que ci-dessus:

Imputation 2015

9904 0010000 299971 03801 51100 050030 75 718,20 \$

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-12 16:21

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150400001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montreal pour une période maximale de six (6) mois aux fins d'exercer un rôle directeur général au Bureau du taxi de Montreal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) désire procéder à la nomination temporaire de M. Alain Rochon pour une durée maximale de six (6) mois. Ceci afin de permettre aux responsables de la Direction de la dotation et gestion de la main-d'oeuvre du Service des ressources humaines de finaliser le processus de comblement en cours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

La paramunicipale du Bureau du taxi de Montréal (BTM), dont la création remonte au 28 novembre 2012 s'est retrouvée sans dirigeant à la suite de la démission de M. Benoit Jugand le 10 février 2015. Le poste de directeur général au BTM est un poste stratégique compte tenu du contexte actuel dans l'industrie du taxi de Montréal. M. Alain Rochon, employé de la Société de transport de Montréal (STM) a accepté à pied levé de relevé ce défi temporaire. Celui-ci s'avère un candidat de choix dont l'expertise saura menée à bien la bonne marche des opérations jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur général. Un protocole d'entente déterminant les modalités d'affectation de ce dernier est actuellement en cours entre le Bureau de taxi de Montréal , la Société de transport de Montréal et M. Alain Rochon.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En contrepartie des services rendus par l'Employé, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) devra rembourser mensuellement à la société de transport de Montréal (STM) l'équivalent du salaire qu'il verse à l'Employé, plus les coûts des avantages sociaux et régimes publics assumés par la STM. Le BTM s'engage également à rembourser toute augmentation qui pourrait être accordée à l'Employé pendant la durée de son affectation au BTM pouvant être décrétée de temps à autre par la STM, ainsi que toute augmentation au chapitre des avantages sociaux et régimes publics pour chacune des années de l'entente.

Le coût mensuel est de 12 619,70\$. La présente entente a une durée maximale de six (6) mois à compter du 23 février 2015 et se terminera au plus tard le 18 septembre 2015. Les crédits mensuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier du Bureau du taxi de Montréal.

Le financement de cette dépense est prévue au budget 2015 du Bureau du taxi de Montréal. Des clauses au contrat permettent aux parties de mettre fin à cette entente.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne TREMBLAY  
Conseillère en ressources humaines - CRHA  
Division du soutien-conseil à la gestion -  
Direction générale  
Direction des relations de travail et du soutien-  
conseil à la gestion  
Service des ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-12

Lyne TREMBLAY  
Conseillère en ressources humaines - CRHA  
Division du soutien-conseil à la gestion -  
Direction générale  
Direction des relations de travail et du soutien-  
conseil à la gestion  
Service des ressources humaines

**Tél :** 514 872-4497  
**Télécop. :** 514 872-9164

**Tél :** 514 872-4497  
**Télécop. :** 514 872-9164



**Dossier # : 1153570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre de congrès, port ou aéroport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015.

Il est recommandé de nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2015.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-16 09:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre de congrès, port ou aéroport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Administration portuaire de Montréal est constitué en vertu de la Loi maritime du Canada, sanctionnée le 11 juin 1998. Son conseil d'administration est composé de sept à onze membres, parmi lesquels un administrateur nommé par les municipalités mentionnées dans les lettres patentes (art. 14).  
Il y a lieu de nommer Me Éric Simard pour un mandat de trois ans, venant à échéance le 23 mars 2018

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0056 - nommer Me Claude J. Melançon au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2012

**DESCRIPTION**

Me Éric Simard est nommé au conseil d'administration de l'administration portuaire de Montréal en remplacement de Me Claude J. Mélançon qui avait été nommé en février 2012 pour un mandat de trois ans, débutant le 24 mars 2012.

**JUSTIFICATION**

La Loi maritime du Canada prévoit que la Ville de Montréal doit nommer un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal. La nomination prendra effet le 24 mars 2015, qui est la date suivant la fin du mandat du représentant actuel de la Ville de Montréal.

La loi prévoit en outre :

- que la personne désignée par les municipalités doit être un chef de file dans le monde des affaires ou l'industrie des transports (art. 15);
- qu'il ne peut s'agir ni d'un élu, ni d'un fonctionnaire, ni d'une personne qui serait liée directement à un utilisateur du port (art. 16).

Me Simard répond à ces deux critères tel qu'en témoigne son curriculum vitae en pièce jointe.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

**Tél :** 514-872-1172  
**Télécop. :** 514-872-2896

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-13

Normand LAPOINTE  
Directeur\_ adjoint au directeur général

**Tél :** 514 872-6943  
**Télécop. :** 514 872-2896



**Dossier # : 1153570003**

**Unité administrative responsable :** Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction

**Objet :** Nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans débutant le 24 mars 2015.



[CV Me Éric Simard.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

**Tél :** 514-872-1172  
**Télocop. :** 514-872-2896



## Eric Simard

**Associé**

### Montréal

Téléphone : +1 514 397 5147

Télocopieur : +1 514 397 7600

[esimard@fasken.com](mailto:esimard@fasken.com)

[www.fasken.com/fr/Eric-Simard](http://www.fasken.com/fr/Eric-Simard)

### Domaines de pratique

Litiges commerciaux

Construction,  
approvisionnement et  
infrastructure

Recours collectif

Litiges et résolution de conflits

Diffamation et médias

Règlement extrajudiciaire des  
différends

Responsabilité du fabricant

Assurance

### Formation

LL.B.,  
Université Laval, 1994

Certificat en Sc. Pol.,  
Université Laval, 1991

### Admission au Barreau

Québec, 1996

### Langues

Français

Anglais

Eric Simard est coprésident de la section de litige commercial. De plus, il dirige le groupe de pratique de construction. Il exerce sa pratique comme plaideur en litige civil et commercial. Il œuvre principalement dans le cadre de litiges complexes ainsi qu'en défense dans des recours collectifs. Il est également appelé à représenter des clients dans le cadre de recours en injonction et en matière de sauvegarde.

Il plaide régulièrement dans le cadre de dossiers d'arbitrage et devant les tribunaux d'instance supérieure. De plus, il a effectué des mandats de représentation devant la Cour suprême du Canada. Dans un contexte de mondialisation, il est appelé à conseiller un nombre important de fabricants et de fournisseurs étrangers ayant des activités économiques au Canada, tant dans le cadre de contrats de distribution que de contrats d'entreprise et de service.

Reconnu pour la pertinence et la justesse de ses conseils, il propose des solutions pratiques et novatrices à une clientèle provenant tant du secteur privé que public et parapublic.

Me Simard est régulièrement conférencier invité dans les secteurs d'activités au sein desquels il œuvre. Il a également publié de nombreux articles portant notamment sur la résiliation des contrats d'entreprise et de service et les dommages pouvant en découler. Il est notamment reconnu par le prestigieux répertoire Chambers Global comme l'un des chefs de file dans son domaine au Canada.

### Expérience pertinente

- *Centre universitaire de santé McGill : Clôture financière du projet PPP visant le nouveau Campus Glen*  
A conseillé Infrastructure Québec (PPP Québec)
- *Infrastructure Québec conseille le CHUM sur son projet de 470 M\$ - La première opération PPP du domaine de la santé à être conclue au Québec*  
A conseillé Infrastructure Québec
- *Rogers Sans-fil inc. c. Muroff*  
A représenté avec succès Rogers Wireless Inc. jusqu'en Cour suprême du Canada et a obtenu le rejet d'une requête pour être autorisé à intenter un recours collectif.
- *Alstom Canada Inc. c. Société de transport de Montréal*  
A conseillé la Société de transport de Montréal
- *Robertson Building Systems Ltd. c. Constructions de la source inc.*  
A conseillé Robertson Building Systems Ltd.
- *Trudel c. Banque Nationale et al.*  
A conseillé la banque Toronto-Dominion

### Présentations

- La responsabilité dans le cadre des négociations précontractuelles, 5e Symposium Fasken Martineau, 7 mai 2013

- Mise à jour législative dans le domaine de la construction, Coconférenciers, Congrès « Gestion des litiges dans le domaine de la construction », organisé par l'Institut canadien et PMI Montréal, 23 avril 2013
- 4<sup>e</sup> Symposium Fasken Martineau de Montréal, Activité exclusive d'une demi-journée, 8 mai 2012
- L'abus de droit en matière de résiliation de contrat d'entreprise ou de services, Bureau de l'ABC Québec à Montréal, 2 juin 2011
- 3<sup>e</sup> Symposium Fasken Martineau de Montréal, Institut Fasken Martineau, 10 mai 2011
- Le coût d'être en retard..., 10<sup>e</sup> journée d'étude de l'Université Laval, 9 et 24 février 2011
- La Loi sur les contrats des organismes publics en droit de la construction, L'exercice de pré-qualification des entrepreneurs en matière d'appel d'offres, 10 janvier 2010
- Perspectives variées! Entrepreneurs généraux, donneurs d'ouvrages, avocats, ingénieurs, architectes..., Superconférence sur la construction,, L'Institut Canadien, 25 novembre 2009
- Symposium Fasken Martineau 2009, Ateliers couvrant les actualités juridiques dans sept domaines de pratique, 12 mai 2009
- La gestion d'un calendrier et les réclamations pour délais / La résiliation du contrat, Superconférence sur la construction, Institut Canadien, 25-26 novembre 2008
- Les dommages exigibles suite aux retards dans l'exécution de l'ouvrage, Superconférence sur la construction, Institut Canadien, 25-26 novembre 2008
- Cas de figure en matière de dénonciation suffisante et de plus-value en matière d'hypothèque légale, Formation permanente – Barreau du Québec, Juin 2003
- La résiliation du contrat d'entreprise en droit de la construction et ses corollaires : art. 2112 et 2129 du C.c.Q., Octobre 2002
- La résiliation du contrat de service et les dommages à encourir par le client, Septembre 2000

### **Publications**

- « Québec prend les grands moyens pour mettre la main sur l'argent de la corruption », Bulletin Litiges et résolution de conflits
- « Les dommages exigibles suite aux retards dans l'exécution de l'ouvrage », Superconférence sur la construction, Institut Canadien, 25-26 novembre 2008
- « Double N Earthmovers Ltd. - Une révolution dans les marchés publics », Bulletin en Droit de la construction, avril 2007
- « Sous-traitance et clause d'arbitrage : attention ! », La Fiche Juridique, 1<sup>er</sup> septembre 2006
- « Institutions financières, protection du consommateur et recours collectifs : les frais de préparation de la quittance d'un contrat de prêt hypothécaire », 3 avril 2006

### **Associations**

- Membre, Barreau du Québec
- Membre, Association du Barreau Canadien
- Membre, Chambre de commerce de Montréal

### **Classements et distinctions**

- Reconnu comme l'un des meilleurs avocats au Canada dans son domaine par Chambers Global
- Récipiendaire individuel du prix du Barreau canadien pour l'excellence de sa plaidoirie orale et écrite au concours Pierre-Basile Mignault
- Récipiendaire du titre « Local Litigation Star » par Benchmark Canada au Québec (2013 et 2014)

## **Article 51.03**

### **Nomination – Commission permanente**

Aucun document ne sera livré.